Digitized by Google

9
6-C
20

9 6 C 20
9. 7. D. 56

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA N

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LA
DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS
CHARLEMAGNE.
ET
Des Differends des Empereurs avec les Papes au ſujet des Inveſtitures, & de l'Indépendance.

Par le P. Louïs MAIMBOURG, de la Compagnie de JESUS.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE ROMA

Suivant la Copie imprimée.

A PARIS,

Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISI, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes.
M. DC. LXXXVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

AU ROY.

SIRE,

JAmais les belles choſes ne ſe ſont voir avec tant d'éclat, que quand elles ſont oppoſées à leurs contraires. C'eſt par cette raiſon que je fais paroiſtre

l'Hiſtoire de la Décadence de l'Empire, en meſme temps que toute la Terre regarde, avec admiration, ce haut Point de grandeur & de puiſſance, où Voſtre Majeſté à porté la Monarchie Françoiſe par ſes armes victorieuſes; & plus encore par la Paix que Vous avez ſi généreuſement donnée à toute l'Europe, au milieu du glorieux cours de Vos Conqueſtes.

C'eſt, *SIRE*, ce que pas un des Conquerans ni des Heros n'a jamais ſceû faire avant *LOUIS LE GRAND*,

GRAND, parceque tous les autres ſe ſont laiſſé entraîner, comme des eſclaves, par la bonne fortune, à la rapidité de laquelle ils n'ont jamais eû la force de reſiſter, & qui les a plus d'une fois emportez dans des précipices. Il n'y a eû juſqu'à maintenant que Vous ſeul qui ayez pû Vous en rendre le maiſtre, en l'arreſtant, & la fixant dans les bornes qu'il Vous a plû de luy preſcrire, pour le ſalut de Vos Ennemis meſmes, que Vous avez domtez par Voſtre puiſſance,

& conſervez par Voſtre generoſité.

Mais, *SIRE*, ce qu'il y a de plus admirable en cela, c'eſt que Voſtre Majeſté en voulant bien ceſſer de vaincre a trouvé juſtement le vray moyen de rendre ſes Victoires éternelles. Car tout ce qu'Elle n'a pas voulu prendre, comme Elle le pouvoit par la force invincible de ſes armes, en continuant la guerre; ceux à qui Elle l'a laiſſé, en leur donnant cette Paix ſans laquelle ils l'alloient bien-tôt perdre, le tiendront deſormais

de

de Voſtre bonté, comme un bienfait du plus aimable & du plus obligeant Vainqueur qui fut jamais. Ainſi ce que Vous avez rendu aux vaincus, & même ce que, par une grandeur d'ame vraiment heroïque, Vous avez bien voulu ne pas conquerir, ne feront pas moins éclater dans l'Hiſtoire le nom de *LOUIS LE CONQUERANT*, que ce que le bien de l'Eſtat Vous a fait retenir de Vos Conqueſtes, qui ont élevé de nos jours la France juſques au comble de la gloire.

EPITRE.

Voilà, *SIRE*, un ſujet bien different de celuy que je traite en cét Ouvrage que j'ay l'honneur de preſenter à Vôtre Majeſté pour le tribut de cette année. Tandis que j'y montre la pitoyable décadence de l'Empire Romain, ceux qui écrivent Voſtre Hiſtoire ſont agréablement occupez à repreſenter la plus haute élevation de l'Empire François ſous le Regne du plus victorieux de ſes Monarques, qui va maintenant achever par la

Paix

Paix le bonheur qu'il a procuré par la guerre à ſes peuples.

C'eſt ce qui les oblige à faire continuellement des vœux pour Voſtre Majeſté, comme ils font en luy ſouhaitant toutes les benedictions du Ciel & de la Terre; & je puis dire fort ſincérement, que de tous ceux qui s'acquitent le plus parfaitement de ce devoir, il n'y en a point qui le faſſe avec tant d'ardeur & de zele que celuy qui ſe ſent le plus obligé de tous à un ſi grand

EPITRE.

Roy, à un ſi bon Maiſtre, & à un ſi genereux Protecteur. C'eſt,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTÉ,

Le tres-humble, tres-obéiſſant, & tres-fidelle ſujet & ſerviteur,
LOUÏS MAIMBOURG,
de la Compagnie de JESUS.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

LE plan & l'idée générale de cette Hiſtoire. L'origine des François, & l'établiſſement de leur Monarchie. Les grands progrés qu'ils firent ſous les Rois de la premiere race, ſous Pepin & ſous Charlemagne, & ce que chacun d'eux ajouſta par ſes conqueſtes à la Monarchie, juſqu'à ce qu'elle devint ce qu'on appelle l'Empire d'Occident. Le partage que Louïs le Debonnaire fit de la Monarchie Françoiſe entre ſes trois fils, fut la premiére cauſe de la décadence de l'Empire. Le partage que fit Lothaire, le racourcit encore beaucoup plus. Louis II. *Empereur, ſon éloge, & ſes belles actions. L'ambition laſche de Charles le Chauve, qui pour avoir l'Empire, le reçoit par voye d'élection. Carloman fils de Louïs le Germanique, ſe rend maiſtre de l'Italie; Charles le Gros ſon frere devient Empereur: ſa fin déplorable. Le démembrement de la Monarchie de Charlemagne. Hiſtoire de l'oppreſſion de l'Italie par les Tyrans, qui l'uſurperent. L'origine, les commencemens, & les progrés du Grand Othon, & la tranſlation de l'Empire en ſa perſonne aux Allemans. Hiſtoire tragique du Pape Jean* XII. *Le Concile de Rome ſous le Grand Othon. Election du Pape Leon* VIII. *& ſon hiſtoire; les raiſons pour & contre ſon élection. La révolte des Romains, & leur défaite. Leon* VIII. *dépoſé.*

SOMMAIRE.

Création du Pape Benoiſt VI. *dépoſé par Othon.. Concile de Latran ſous Leon* VIII. *rétabli par Othon. Le Decret de ce Pape en faveur d'Othon, & celuy du Pape Adrien en faveur de Charlemagne ſont examinez.. Othon ſe met en poſſeſſion des avantages dont jouiſſoient les Empereurs Grecs & les François. Punition des révoltez de Rome. Perfidie de l'Empereur Grec Nicéphore Phocas, punie par la défaite de ſon armée & par ſa mort tragique. Le couronnement, la victoire, & le mariage du jeune Othon, avec la Princeſſe Théophanie. La mort du Grand Othon. Révolte de Cincius à Rome, & l'exécrable parricide commis en la perſonne du Pape Benoiſt* VI. *par l'Antipape Boniface. Deſcente & progrés de l'armée des Grecs en Italie.. Othon* II. *les va combatre. Hiſtoire tragique de la cruauté qu'il exerça ſur ſon paſſage à Rome.. La vengeance qu'en prirent les Italiens,. qui luy firent perdre en ſuite la bataille contre les Grecs.. La priſe, le rachapt, & la mort de ce Prince.. Othon* III. *ſon fils luy ſuccede.. Nouveaux troubles dans Rome excitez par l'Antipape Boniface. L'élection du Pape Jean* XV. *& la tyrannie de Creſcentius.. Hiſtoire du fameux Gerbert Archeveſque de Reims & du Pape Jean* XV. *qui le fit dépoſer. Les deux Conciles de Reims & celuy de Mouzon. Hiſtoire de Hugues Capet, de Charles Duc de Lorraine, & de ſon neveu Arnoul Archeveſque de Reims.*

LIVRE

LIVRE SECOND.

VOyage de l'Empereur Othon III. *en Italie, où il eſt couronné à Milan & à Rome. Il fait élire Pape Brunon ſon parent, qui prit le nom de Grégoire* V. *Diſſertation hiſtorique ſur l'origine de l'élection des Empereurs & du College Electoral qui ne vient ni de Grégoire ni d'Othon. Hiſtoire de la Comteſſe qui prouva l'innocence de ſon mari par l'épreuve du feu. Second voyage de l'Empereur Othon en Italie. Hiſtoire tragique du tyran Creſcentius & de l'Antipape Jean Philagathus. Exaltation de Gerbert au Souverain Pontificat ſous le nom de Silveſtre* II. *Sa défenſe, ſon éloge, ſes belles actions, & ſa mort. Celle d'Othon* III. *& ſon éloge. Election de Saint Henri Empereur, & ſes trois voyages tres-heureux en Italie. Les victoires qu'il remporta ſur le Tyran Ardouin, ſur les Grecs, & ſur les Saraſins. Sa conference avec le Roy Robert ſur la Meuſe prés de Mouzon. Sa mort, & l'élection de Conrad Duc de Franconie, dit le Salique. Le couronnement, les exploits, & les victoires de cét Empereur en Allemagne & en Italie; ſa mort, & l'élection de ſon fils Henri* III. *Hiſtoire de la deſolation de l'Egliſe Romaine ſous la Tyrannie de trois Antipapes ſéans en meſme temps. L'élection de Grégoire* VI. *qui ſe dépoſa au Concile de Sutri. Clement* II. *eſt mis en ſa place par l'Empereur. La mort de ce Pape. Création de Damaſe* II. *Hiſtoire de Hildebrand Moine de Clugny & de Brunon Eveſque de Toul,*

qui

qui fut fait Pape par Henri III. *comme auſſi de Victor* III. *Mort de l'Empereur, Son fils Henri* IV. *luy ſuccede. Hiſtoire de Godefroy Duc de Lorraine, du Prince Frideric ſon frere qui fut Pape ſous le nom d'Eſtienne* X. *& des Comteſſes Beatrix & Mathilde. Le Pape Nicolas* II. *célebre le Concile de Rome. Son traité avec les Princes Normans qui ſe font feudataires du Saint Siége. Hiſtoire de l'élection du Pape Alexandre* II. *du Schiſme de Cadaloüs & de la guerre que cét Antipape fit à Rome. Changement dans la Cour de l'Empereur en faveur du Pape Alexandre, par l'adreſſe de Saint Annon Archeveſque de Cologne. Hiſtoire admirable de Pierre Aldobrandin, qui paſſa par le feu à la veuë de tous les Florentins ſans ſe brûler, pour ſouſtenir que ſon Eveſque eſtoit ſimoniaque, & ce que fit à cette occaſion le Pape Alexandre* II. *au Concile de Rome. Suite de l'hiſtoire de l'Antipape Cadaloüs; ſa condamnation au Concile de Mantouë, où le Pape Alexandre* II. *eſt reconnu des deux partis. La mort, & l'éloge de ce Pontife.*

LIVRE TROISIEME.

L'*Origine des Inveſtitures. Les grands biens que les Empereurs, les Rois, & les autres Princes ont donnez aux Egliſes. L'héreſie des Simoniaques. Le droit de Régale, & ſon origine. En quoy conſiſte préciſément le different qui fut entre les Papes & les Empereurs. L'élection de Grégoire* VII. *Son éloge,*

ge, & ſon portrait. Les meſures qu'il prend pour agir contre l'Empereur Henri IV. *duquel il obtient le conſentement. Les cauſes de la rupture entre le Pape & l'Empereur. Le Concile de Rome, où le Pape excommunie & dépoſe Henri. Les Conciliabules de Wormes & de Pavie contre le Pape. Les Comteſſes Beatrix & Mathilde ſe déclarent pour Grégoire. Godefroy le Boſſu mari de Mathilde eſt pour l'Empereur qu'il ſert avec beaucoup de gloire. La mort de ce Duc, ſon éloge, & ſon portrait. Réfutation de la calomnie contre Grégoire à l'occaſion de la Comteſſe Mathilde qu'il dirigeoit. La ligue du Pape avec la plus grande partie de l'Allemagne, contre Henri. La penitence forcée qu'il ſe réſolut de faire pour obtenir ſon abſolution. La nouvelle rupture de cét Empereur avec le Pape, & ſes cauſes. La donation de la Comteſſe Mathilde. L'élection de Rodolphe Duc de Suaube, contre Henri à la Diéte de Forcheim. Concile de Rome, où Grégoire excommunie tous les Laïques qui donnent les Inveſtitures des Benefices, & tous ceux qui les reçoivent. Les raiſons pour & contre les Inveſtitures. Conciliabule de Brixen où l'Empereur fait dépoſer Grégoire & élire Guibert de Parme Antipape. La bataille de l'Elleſtre, où Rodolphe élû Empereur contre Henri perdit la vie. Henri ſe rend maiſtre de Rome, où il ſe fait couronner par ſon Antipape. Retraite du Pape Grégoire* VII. *à Salerne, & ſa mort. Le Pontificat de Victor* III. *& l'élection d'Urbain* II. *La révolte de Conrad contre l'Empereur ſon pere, & ſa punition. Le*

Concile

SOMMAIRE

Concile de Plaiſance & celuy de Clermont, où le Pape Urbain II. modifie le Decret de Grégoire contre les Inveſtitures. Le Pontificat de Paſcal II. Hiſtoire de Saint Anſelme Archeveſque de Cantorbery, de Henri Roy d'Angleterre, & du Pape Paſcal au ſujet des Inveſtitures & de l'hommage des Eveſques. La révolte du jeune Henri contre l'Empereur ſon pere. La conſpiration de la pluſpart des Princes contre cét Empereur. Hiſtoire déplorable de la trahiſon que luy fit ſon fils, qui le dépouilla de l'Empire. Sa mort chreſtienne, ſon éloge, & ſon portrait.

LIVRE QUATRIÉME.

HEnri V. prend poſſeſſion de l'Empire. Le Concile de Guaſtalle, où le Pape Paſcal renouvelle les Decrets de ſes prédeceſſeurs contre les Inveſtitures. Le portrait de Henri V. fait par l'Abbé Suger, & celuy de Louis le Gros tout contraire à celuy-là. Hiſtoire du voyage de Paſcal en France, & la conference de Chaalons avec les Ambaſſadeurs de Henri. Concile de Troye. Le voyage de l'Empereur en Italie; ſon traité avec le Pape Paſcal touchant les Inveſtitures. La rupture de ce traité par une condition que l'Empereur y avoit miſe. L'hiſtoire de la détention du Pape dans l'Egliſe de Saint Pierre, de ſa priſon, & de ſa delivrance enſuite d'un nouveau traité par lequel le Pape donne à l'Empereur le privilege des Inveſtitures, Le couronnement de Henri. Hiſtoire de la diviſion qui fut entre le Pape & les Cardinaux à l'occaſion du privilege des

des Inveſtitures. Diſpute célebre touchant les Inveſtitures par la croſſe & par l'anneau, pour ſçavoir ſi elles emportent une héreſie. Plan de la doctrine d'Ives de Chartres ſur ce ſujet. Hiſtoire du Concile de Latran ſous le Pape Paſcal II. *où le privilege des Inveſtitures donné par ce Pape à Henri* V. *fut caſſé. Nouveau ſoulevement en Allemagne contre l'Empereur. La mort de la Comteſſe Mathilde, & ſon éloge. Le* IV. *Concile de Latran ſous le Pape Paſcal. Le ſecond voyage de l'Empereur en Italie, où il ſe rend maiſtre de tout, & ſe fait couronner dans Rome par l'Archeveſque de Brage Maurice Burdin. Hiſtoire de cét Archeveſque. La mort de Paſcal, & l'élection de Gelaſe* II. *Hiſtoire de l'horrible violence qu'on luy fit en meſme temps qu'il fut élû. Henri le chaſſe de Rome, & fait élire l'Antipape Maurice Burdin. La retraite du Pape Gelaſe en France, où il mourut. L'élection du Pape Calliſte* II. *Sa négotiation avec l'Empereur, qui ſe rend prés de Mouzon avec une armée de trente mille hommes. L'hiſtoire du Concile de Reims où les Inveſtitures par la croſſe & par l'anneau ſont condamnées. Réception du Pape à Rome. La priſe & la fin tragique de l'Antipape Burdin. Les Princes obligent l'Empereur à s'accorder avec le Pape. Le Concile de Latran ſous Calliſte* II. *où le differend des Inveſtitures fut terminé. La ratification de cette paix à la Diéte de Wormes. Diſſertation hiſtorique touchant l'hommage & le ſerment de fidelité deû par les Eveſques. Mort du Pape Calliſte auquel Honorius* II. *ſuccede. La mort de l'Empereur*

Henri

SOMMAIRE

Henri V. *L'Election de Lothaire* II. *Le Schiſme de Pierre de Leon dit Anaclet, contre le Pape Innocent* II. *Les belles actions de Lothaire, qui rétablit deux fois le Pape, & ſa mort. Election de Conrad* III. *Commencement de la revolte de l'Italie contre l'Empire. Hiſtoire de l'hereſiarque Arnaud, ſon portrait, ſes erreurs, & les horribles deſordres qu'il fit dans Rome. Les Arnaudiſtes ſe revoltent contre les Papes, & ſont domptez par Eugene* III. *Mort de l'Empereur Conrad.*

LIVRE CINQUIEME.

L'*Election de l'Empereur Frideric Barberouſſe. L'origine des Guelphes & des Gibelins. Rupture entre le Pape Eugene & l'Empereur au ſujet de l'Archeveſché de Magdebourg. Mort du Pape Eugene. Anaſtaſe* IV. *luy ſuccede, & termine le different. Election du Pape Adrien* IV. *Hiſtoire admirable de la fortune de ce Pape. Nouvelle revolte des Arnaudiſtes, qui font revenir leur Patriarche Arnaud, qu'on chaſſe une ſeconde fois de Rome. Premier voyage de Frideric en Italie, où il reduit les rebelles, & delivre le Pape de la perſecution des Arnaudiſtes. La fin tragique d'Arnaud de Breſſe, qui fut pendu à Rome. Hiſtoire du nouveau démeſlé touchant l'indépendance entre l'Empereur Frideric & le Pape Adrien, qui reconnoiſt enfin l'indépendance des Empereurs. Le ſecond voyage tres-glorieux de Frideric en Italie. Nouvelles brouïlleries entre l'Empereur & le Pape au ſujet de l'hommage*

des

des Eveſques. Mort du Pape Adrien. Hiſtoire du Schiſme entre le vray Pape Alexandre III. *& l'Antipape Victor* IV. *ſouſtenu par Frideric. Le Conciliabule de Pavie, où l'élection de Victor eſt confirmée. Retour de Frideric en Allemagne; autre voyage de ce Prince en Italie, où il fait couronner l'Imperatrice à Rome par l'Antipape Paſcal* III. *ſucceſſeur de Victor. Suite du Schiſme ſous l'Antipape* III. *ſucceſſeur de Paſcal. Hiſtoire de la réconciliation de l'Empereur Frideric avec le Pape Alexandre* III. *& de la paix qui ſe fit entre eux à Veniſe. Concile de Latran ſous Alexandre. La mort de ce Pape & celle de l'Empereur Friderie à la guerre Sainte. Le Regne de ſon Fils Henri* VI. *Schiſme dans l'Empire entre Philippe Frere du feu Empereur & Othon de Saxe. Mort de Philippe, auquel Othon ſuccede. Rupture entre cét Empereur & le Pape Innocent* III. *qui l'excommunie, & fait en ſorte qu'on le dépoſe, & qu'on élit en ſa place Frideric* II. *La mort d'Othon aprés la perte de la bataille de Bovines. Le Regne de Frideric, & ſon alliance avec la France. Innocent* IV. *excommunie & dépoſe Frideric au Concile de Lyon, & fait élire en ſa place Henri Lantgrave de Thuringe, & puis Guillaume Comte de Hollande. La mort de Frideric. Le Regne de Conrad ſon fils. Nouveau Schiſme dans l'Empire entre Richard Roy d'Angleterre & Alphonſe Roy de Caſtille. L'élection de Rodolphe Comte d'Habsbourg. L'origine, l'éloge, & le portrait de cét Empereur. Le Regne d'Adolphe de Naſſau, & celuy d'Albert d'Autriche,*

triche. L'élection de l'Empereur Henri VII. *Pitoyable état de l'Italie déchirée par les deux factions des Guelphes & des Gibelins. Expedition glorieuſe de Henri en Italie; ſon Couronnement à Rome. La nouvelle rupture qui ſe fit entre luy & le Pape Clement* V. *au ſujet de l'indepandance. L'heureux commencement de la guerre qu'il entreprend. Sa mort, & ſon éloge.*

LIVRE SIXIÉME.

Schiſme entre les Cardinaux qui dura plus de deux ans pour l'élection d'un Pape. La maniere extraordinaire dont Jean XXII. *fut élû. L'origine, & le portrait de ce Pontife. Grand Schiſme dans l'Empire pour les deux élections qui ſe firent de Louis de Baviére & de Frideric d'Autriche. L'éloge, & le portrait des deux Elûs. La Bataille d'Eſlingen où tous deux s'attribuérent la victoire. La Bataille de Muldorf, où Frideric vaincu & fait priſonnier, ceda l'Empire a Louis de Baviére. Les veritables cauſes de le rupture qu'il y eut entre le Pape & cét Empereur. Les Gibelins l'emportent ſur les Guelphes. Monitoire du Pape contre Louis. Le Pape veut diſpoſer de l'Empire. Louis s'y oppoſé, & maintient ſon indepandance. Sa proteſtation ſolennelle contre le Pape. Son Manifeſte; ſon arrivée à Trente, où tous les mécontens du Pape ſe joignent à luy, & entre autres deux grands Partis de Cordeliers qui s'eſtoient ſéparez du Pape. Hiſtoire du premier parti de ces Cordeliers,*

qui ſous prétexte d'une plus étroite obſervance, avoient fait un ſcandaleux Schiſme dans l'Ordre. Hiſtoire du ſecond parti compoſé du Général Michel de Ceſene, & de ſes partiſans qui s'oppoſerent aux trois Conſtitutions de Jean XXII. *qu'ils prétendoient eſtre contraires à celle de Nicolas* III. *touchant la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres. Diſſertation hiſtorique ſur cette célebre controverſe. L'entrée & les progrés de Louïs en Italie. Il ſe fait couronner à Rome. N'ayant pû flechir le Pape qui l'excommunioit toûjours, & vouloit qu'il quittaſt l'Empire, il ſe reſolut enfin à faire élire un autre Pape. Hiſtoire de la dépoſition qu'il fit faire à Rome de Jean* XXII. *Il fait elire en ſuite Pierre de Corbaria Cordelier, qui prit le nom de Nicolas V. L'hiſtoire de ce Cordelier & de ce Schiſme. L'hiſtoire de Michel de Ceſene & de Guillaume Okam, qui s'enfuyent d'Avignon, & ſe rendent auprés de l'Empereur à Piſe, & le ſuivent en Baviére. Hiſtoire de la penitence de Pierre de Corbaria, qui s'alla rendre au Pape à Avignon. La mort du Pape Jean* XXII. *& ce qu'il crût de la viſion Beatifique avant le jour du Jugement. Grande impoſture de Calvin ſur ce ſujet. La fin de Michel de Céſene & celle de Guillaume Okam. La défenſe de ce célebre Cordelier contre Bzovius Jacobin. Les efforts tres-frequens & inutiles de l'Empereur Louïs de Baviére auprés des Papes Jean* XXII. *Benoiſt* XII. *& Clement* VI. *pour obtenir ſon abſolution. Par quelles voyes elle luy fuſt toûjours refuſée;*

toute

toute l'Allemagne en ſuite eſt pour luy, & déclare l'Empire abſolument indépendant des Papes. La célebre Conſtitution de Louis ſur cela, & ſon ſecond Manifeſte. Clement VI. *l'excommunie de nouveau, & fait élire par quelques Princes contre luy* Charles de Luxembourg. *On demeure ferme dans l'obéiſſance de Louis. La mort de cét Empereur. Ce que l'on peut dire pour ſa défenſe. L'élection de* Gunter Comte de Schafvvartzenbourg *contre* Charles IV. *Le Traité fait entre eux par lequel l'Empire demeure à* Charles. *Son honteux & malheureux voyage en Italie. Son Regne paiſible en Allemagne; où il fait la fameuſe Bulle d'Or, depuis laquelle l'Empire eſt toûjours demeuré à peu prés dans l'état où il eſt encore aujourd'huy, ſans que les Empereurs ayent plus rien entrepris ſur les Papes, ni les Papes ſur les Empereurs.*

HISTOIRE
DE LA
DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRES
CHARLEMAGNE.

LIVRE PREMIER.

ON a veu dans l'Hiſtoire de l'Arianiſme la décadence de l'Empice d'Occident aprés la mort du grand Conſtantin, & les terribles révolutions qui s'y firent, juſques à ce qu'il fut entierement détruit ſous le pitoyable Auguſtule, par le Roy des Herules Odoacer, qui ſe rendit maiſtre de Rome. La ruïne de l'Empire d'Orient, par une funeſte ſuite du Schiſme des Grecs, eſt repreſentée dans l'Hiſtoire que j'ay écrite de ce

malheureux Schiſme, qui en fut la cauſe. L'Hiſtoire des Iconoclaſtes a fait voir le merveilleux renouvellement de l'Empire d'Occident, lors qu'il fut transferé à Charlemagne, qui en joignant ce qu'il avoit receû des Rois de France ſes Prédeceſſeurs, & ſes grandes conqueſtes à la Ville de Rome, qui le reconnut pour ſon Souverain, le rendit plus floriſſant encore qu'il n'avoit eſté ſous les vieux Empereurs Romains. Maintenant, afin que j'acheve de faire connoiſtre quelle a eſté la deſtinée des deux Empires, je veux repreſenter la décadence de celuy de l'Occident depuis la mort de Charlemagne, juſques à ce qu'en ſuite des grands differens que les Empereurs Allemans eûrent avec les Papes, il fut enfin comme rélegué au-delà de ſes anciennes bornes, & réduit en l'eſtat où nous le voyons aujourd'huy, n'ayant preſque plus que l'ombre d'un ſi grand nom.

J'avouë que les difficultez que j'ay bien veû qui ſe rencontreroient dans l'execution d'une ſi haute entrepriſe, m'en pouvoient, & meſme m'en devoient peut-eſtre raiſonnablement détourner: mais la grandeur & l'importance d'un ſi beau ſujet ont eû des charmes & des attraits ſi puiſſans pour m'y engager, que je n'ay pas eû ou aſſez de prudence, ou aſſez de force, pour reſiſter à une tentation auſſi douce, que celle que l'on peut avoir de travailler fort agréablement ſur une matiére, qui renferme les plus belles choſes du monde. En effet,

c'eſt

c'eſt là qu'on verra d'abord la Monarchie Françoiſe dans toute l'étenduë de ſa puiſſance & de ſa gloire, & l'Egliſe Romaine élevée ſous les Empereurs François, au plus haut point de ſa grandeur. Je feray voir en ſuite par quelle étrange révolution l'Empire eſtant tombé ſous la puiſſance des Tyrans Lombards, fut tranſporté aux Saxons, qui en s'élevant abbaiſſerent la majeſté des Souverains Pontifes, qu'on vit réduits à une miſerable ſervitude ſous ces nouveaux Maiſtres. Les Princes de Suaube, & ceux de Baviére paroiſtront aprés ſur la ſcene, où l'on pourra voir les funeſtes & ſanglantes tragédies qu'on y fit, par les Schiſmes, & par les guerres qu'il y eût, au ſujet des inveſtitures & de l'indépendance, entre les Empereurs & les Papes, qui ſe ſervant de l'un & de l'autre glaive durant ces troubles, ſe releverent enfin ſur les ruïnes de ceux qui croyoïent les devoir abbaiſſer. Ainſi j'auray la ſatisfaction de ne pas ſortir de mon caractere; de demeurer toujours, comme j'ay fait juſques à maintenant, dans les termes de ma profeſſion; & d'écrire l'Hiſtoire, en ſorte qu'une des plus belles parties de celle de l'Egliſe ſe trouve utilement, & agréablement mélée avec celle des Empereurs, & des Rois qui doivent paroiſtre dans mon ouvrage. Je l'entreprens ſous la protection toute-puiſſante de la grace divine, qui m'a heureuſement conduit, & fortement ſoûtenu dans les autres; & je le vais commencer, en faiſant

connoiſtre d'abord en peu de mots, par quels degrez la Monarchie Françoiſe eſtoit montée a ce comble de gloire & de puiſſance où elle ſe trouvoit, lors que Charlemagne prit le glorieux titre d'Empereur, & qu'enſuite elle devint ce que l'on appelloit en ce temps-là l'Empire d'Occident.

Les plus vaillans peuples de la Germanie, tant ceux qui, dès le temps du premier Tarquin Roy des Romains, paſſerent de la Gaule Celtique au delà du Rhin, & s'emparerent du païs qu'on appelle aujourd'huy Franconie, que les autres Germains originaires habitans de ces vaſtes régions, qui ſont entre le Rhin, l'Elbe, le Mein, & l'Océan Septentrional, ſe liguerent environ l'an deux cens de Jeſus-Chriſt, ſous le nom de Francs, de François, ou de libres, pour ſe maintenir dans leur liberté contre les Romains. Ils firent ſouvent des irruptions dans leurs terres au-deçà du Rhin, où la fortune ne leur fut pas trop favorable, juſques à ce qu'enfin aprés plus de deux cens ans de combats, pour la poſſeſſion d'une partie de la Gaule Belgique, l'Empire Romain commençant de tendre manifeſtement à ſa ruine ſous l'Empereur Honorius, on permit aux plus puiſſans d'entre eux, appellez François Saliens, du nom de leur contrée ſituée le long de la Sale ou de l'Iſſel, de s'établir entre la Meuſe & le bas Rhin vers Cologne, juſqu'à l'embouchûre de ces deux fleuves.

Tit. Liv. Dec. 1. l. 5.

Bucherii Belg. Romanum l. 6.

ANN. 200.

400.

416.

Proſper & Caſſiod in Chron. Bucher. l. 14. Belg. Rom.

Pen

Peu de temps aprés, comme les autres peuples ſortis des parties Septentrionales de la Germanie ſe furent jettez dans les Gaules, qu'ils partageoient en differens Royaumes, les François s'eſtant avancez dans le Brabant & le pais de Liége, qu'on appelloit alors Tongrie, y jetterent auſſi les fondemens de leur nouvelle Monarchie, & y élûrent Pharamond leur premier Roy. Aprés que celuy-cy eût pourveu à la ſeureté & au bon gouvernement de ſon Royaume par la fameuſe Loy Saliqne, ſon fils Clodion entreprit d'en étendre les bornes par les armes, comme il fit, en conquerant toutes les Provinces qui ſont compriſes entre les riviéres de Somme & de l'Eſcaut. Le brave Aëtius, qui ſouſtenoit lui ſeul, par ſon courage, & par ſa bonne conduite, les reſtes de l'Empire, ayant eſté brutalement tué par Valentinien III. Merovée ſe rendit maître de la premiére Germanique, qui comprend le Palatinat audeça du Rhin, & l'Alſace; & de la ſeconde Belgique, c'eſt-à-dire de la Picardie, avec une grande partie de la Champagne. La pluſpart des Villes qui ſont entre les riviéres de Seine & de Loire, & ſur tout Paris, Orleans, & Sens, craignant de tomber ſous la domination des Viſigots Ariens qui regnoient au delà de la Loire, aimerent mieux ſe donner aux François, quoy-que Payens; ce qu'elles firent par le conſeil & par l'entremiſe de leurs Eveſques, ſous les Regnes de Childeric & du grand Clovis,

ANN. 420.

429.

445.

Greg. Tyron. lib. 2. c. 9. Ado. Sigeb. Chron.

Ado Vienn. Sidon. Apol. liu. Paneg ad Avit.

ANN. 488. Greg. Turon. Aimoin. l. 1. Sigebert. qui fit par ſes conqueſtes la plus floriſſante Monarchie de ſon temps. Car il conquit tout l'Eſtat de Soiſſons, que les Romains tenoient encore, & qui s'étendoit juſques au Rhin: aprés quoy il réduiſit ſous ſa puiſſance le Brabant, la Normandie, & la Bretagne; ſoûmit à ſon Empire, par la fameuſe victoire de Tolbiac, les païs habitez par les Allemans, les Suéves, & les Bavarois, qu'il fit tributaires de ſa Couronne, à laquelle depuis ſon Bapteſme il unit ce qu'on appelle maintenant le Duché de Bourgogne. Il s'empara des Eſtats de Terouënne, de Cologne, de Cambray, poſſedez par des Princes François ſes parens, qui les ayant eus en partage, avoient auſſi pris le titre & la qualité de Roy. Enfin aprés avoir vaincu en bataille rangée les Viſigots, & tué de ſa propre main leur Roy Alaric, il rangea ſous ſes loix l'Auvergne, l'Aquitaine, la Gaſcogne, & generalement toutes les Gaules, depuis le Rhin & le Rhone juſqu'à l'Océan, à la reſerve du bas Languedoc & de la Provence, qu'il voulut bien ceder à Theodoric Roy d'Italie.

495. Aimoin. Sigebert. Aventin. l. 3.

503. Greg. Turon. l. b 2 c. 40. *Cararie, Sigebert le Boiteaux. Ragnancaire.*

508. Greg. Turon. l. 2. Aimoin. l. 1.

Aprés la mort du grand Clovis, ſes quatre fils, qui partagerent entre eux la Monarchie Françoiſe, l'augmenterent encore, comme firent auſſi leurs Succeſſeurs, par la conqueſte du Roiaume de Thuringe, & de celuy de Bourgogne, qui comprenoit alors la Franche-Comté, le Dauphiné, la Savoye, le païs des Suiſſes, la Provence & le Piémont, & par la reduction du haut Lan-

515. Greg. Turon. l. 3. Aimoin. l. 2. Sigebert.

526.

gue-

guedoc. & des Saxons au-delà du Rhin: de ſorte qu'à la mort de Dagobert, qui réünit toute la Monarchie ſous un ſeul Roy, elle avoit pour bornes à l'Orient, les montagnes de Bohéme, & les riviéres d'Elbe & d'Ins; au Septentrion, l'Océan Germanique; à l'Occident, la mer Océane, depuis les Pyrenées juſqu'à l'embouchure du Rhin; & au Midi, la Mer Mèditerranée & les Alpes. ANN. 644.

Il eſt vray que les Succeſſeurs de ce grand Monarque ayant abandonné le ſoin des affaires par leur foibleſſe; & les factions des Maires des deux Palais de Neuſtrie & d'Auſtraſie ayant armé les François les uns contre les autres, pluſieurs peuples ſe révolterent, & pluſieurs Comtes ou Gouverneurs de Province s'érigerent en Souverains dans leurs Gouvernemens: de-ſorte qu'il ſembloit que la Monarchie Françoiſe, miſerablement demembrée par les uſurpateurs, & dechirée par les guerres civiles, ſeroit bientoſt anéantie. Mais Dieu qui l'a toujours viſiblement ſouſtenuë par une protection toute particuliere, ſuſcita des Princes iſſus des Cadets de la Maiſon Royale, à ſçavoir Pepin le Gros, Charles Martel, & ſon fils Pepin le Bref, tous trois Maires du Palais des deux Royaumes, qui aprés avoir reduit les rebelles, dompté & puni les Tyrans, la rétablirent en un eſtat plus floriſſant encore qu'elle n'avoit jamais eſté. Cela obligea les François à tranſporter la Couronne à Pe-

ANN. 690. 714. 741.

La Genealog. de la ſeconde branche de nos Rois, par Laur. Turquois. Annu. inc. Auth. Aimoin. l. 4. Sigebert. Marian. Scot.

ANN. à Pepin, qui pouſſa ſes conqueſtes juſques
754. bien avant au-delà des Alpes, où il prit ſur
756. les Lombards, & retint en toute Souveraineté, l'Exarcat de Ravenne, ou la Romagne, & la Pentapole, ou Marche d'Ancone, dont il donna le domaine au Pape & à l'Egliſe.

Son fils Charlemagne, qui par le déceds de Carloman ſon frere, poſſeda ſeul toute cette grande Monarchie, la rendit beaucoup plus puiſſante, & d'une étenduë bien plus vaſte, par ce nombre infini de victoires qu'il remporta par tout où ſon courage, ſa juſtice, ſa piété, & ſon zele pour la Religion, l'obligérent à porter ſes armes, que Dieu, qui avoit réſolu d'en faire le plus grand Prince de terre, favoriſa toujours dans toutes les guerres qu'il entreprit. Car dans celles qu'il fit au-delà des Alpes, particuliérement pour la défenſe du Saint Siége, il détruiſit entierement le Royaume des Lombards, par la priſe du dernier de leur Roys; vainquit, & repouſſa les Grecs juſques au fond de la Calabre, & receut enfin le ſerment de fidélité des Romains, qui achevant de ſecoüer le joug de ces miſerables vaincus, dont ils avoient trop long temps ſouffert la tyrannie, & deſquels ils ne pouvoient plus eſperer de protection, ſe donnerent à ce grand Roy. En meſme temps il enrichit l'Egliſe d'une bonne partie de la dépoüille des Lombards & des Grecs, en l'élevant de la baſſeſſe de ſa premiere pauvreté à ce haut point de gran-

V. Hiſt. Iconoclaſt l. 3. & 4. & Auth. ibi citat.

774. 788. 796.

Ann. Franc. Eginbard. Ann. Bertin. Vit. Car. M. inc. Auth. Hiſt. des Iconocl. l. 4.

grandeur temporelle, qui en étenduë de domaine & en richeſſes l'égale encore maintenant aux plus grands Princes. Ainſi depuis les Alpes juſques à la Baſſe Calabre, à l'autre extrémité de l'Italie, Charlemagne en eſtoit abſolument le maiſtre, auſſi-bien que des Iſles & des Royaumes de Corſe & de Sardaigne. ANN. 726.

D'autre part, dans ces frequentes & fameuſes expéditions qu'ils fit en Allemagne contre les Saxons tant de fois rebelles, & les autres Peuples qui s'eſtoient liguez contre lui, il ſubjugua toutes ces vaſtes Régions qui ſont entre le Rhin & la Viſtule, la mer Baltique & le Danube; ſoumit au Loix de ſon Empire la Baviére, l'Autriche, la Hongrie juſqu'au fleuve Tibiſque, la Dacie, la Croatie, la Stirie, la Carinthie, l'Iſtrie, le Frioul, la Dalmatie, & pouſſa meſme ſes conqueſtes, aprés avoir vaincu les Huns ou les Avares, juſques aux confins de la Bulgarie & de la Thrace; enfin, pour étendre les bornes de ſa Monarchie auſſi-bien du coſté de l'Ooccident qu'il avoit fait par tout ailleurs, il fit la guerre au-delà des Pyrenées aux Saraſins, & conquit ſur eux tous ces Royaumes & toutes ces Provinces qui ſont entre l'Ebre & les Monts, la Mer Océane & la Méditerranée, avec les Iſles Baléares.

Voila le floriſſant état où ſe trouvoit la Monarchie Françoiſe, qui ſurpaſſoit infiniment toutes les autres, lors que Charlemagne, aprés avoir domté les Rebelles de

ANN. 800. Bénevent, eſtant allé à Rome, pour y connoiſtre lui-meſme en perſonne, & en qualité de Souverain, de l'attentat que l'on avoit commis contre le Pape Leon III. y fut proclamé ſolennellement Auguſte & Empereur d'Occident le jour de Noël de l'année huit cens, par les François & par les Romains, & couronné & ſacré par le Pape, qui fut enſuite le premier à luy rendre ſes devoirs. Il eſt tout évident, que comme ce grand Roy poſſedoit déja & la Ville de Rome & l'Italie, il ne receut en cette occaſion qu'un titre, dont meſme il ne ſe ſoucioit point du tout, & qu'il ne prit contre ſon inclination, que pour ſatisfaire à l'ardent deſir de ſes Sujets, & ſur tout des Romains, qui ſouhaitoient paſſionnément d'avoir un Empereur d'Occident, puis que celuy de Conſtantinople, qui n'avoit plus qu'un petit coin de la Calabre avec la Sicile, n'eſtoit plus en eſtat de l'eſtre. Enſuite l'on ne peut nier que la Monarchie Françoiſe compoſée de tous les Eſtats que ce Prince toujours victorieux avoit unis à ſa Couronne, ne fût uniquement ce qu'on appelloit alors l'Empire d'Occident, & conſequemment que, ſelon la Loy fondamentale de la France, il ne dût paſſer par ſucceſſion à ſes deſcendans en ligne maſculine. C'eſt ainſi que Louïs le Debonnaire, l'unique fils legitime qui luy reſtoit quand il mourut; reçeut de luy ſeul tout ce grand Empire, qu'il conſerva toujours en ſon entier, en gardant l'alliance & le traité que Charlemagne avoit fait avec Nicephore Empereur des Grecs. Il

Hiſt. Inconoc l 4. Eginhard.

814.

Il eſt vray qu'il reſolut d'abord d'imiter la ſage conduite de ſon pere. Car dans le premier partage qu'il fit entre ſes trois fils Lothaire, Pepin, & Louïs, il ne voulut pas ſouffrir que l'Empire fuſt demembré. Il y aſſocia Lothaire ſon aiſné: & le déclara ſon unique ſucceſſeur en cette auguſte qualité d'Empereur, luy laiſſant tout, à la reſerve du Royaume d'Aquitaine, qui fut pour Pepin, & de celuy de Baviére, qu'il donna à Louïs, à condition qu'ils ſeroient ſoumis à leur frere. Mais quelque temps aprés il changea de reſolution, ce qui fut la premiere cauſe de la décadence, & enfin de la ruïne de l'Empire. L'amour exceſſif qu'il portoit à l'Impetatrice Judith ſa ſeconde femme & l'extréme tendreſſe qu'il avoit pour Charles, qu'il eut de cette Princeſſe, fit premierement qu'il l'avantagea beaucoup par deſſus ſes freres, en luy donnant une partie tres-conſiderable de ce qui devoit un jour eſtre à Lothaire, d'où naſquit cette guerre impie que les trois Princes firent à leur pere, qu'ils dépouillerent de l'Empire; & puis quand il fut rétabli, il en fit un dernier partage, par lequel, en laiſſant les Royaumes d'Aquitaine & de Baviere comme auparavant à Pepin & à Louïs, il diviſa tout le reſte en deux parts; à ſçavoir, l'Orientale, qui s'étendoit depuis la Meuſe juſqu'aux extrémitez de l'Allemagne, & l'Occidentale, depuis le

ANN. 817.

Nequaquam nobis nec his qui ſanum ſapiunt viſum fuit, ut amore filiorum aut gratiâ, unum Imperium à Deo nobis conſervatum diviſione humanâ ſcinderetur. Charta Diviſ. Imper. t. 1. Capitular. Reg. Francor.

In quibus poſt deceſſum noſtrum ſub ſeniore fratre regali poteſtate potiantur. Ibid.

Ut poſt obitum ſuum omnia regna quæ ei tradidit Deus per manus Patris ſui ſuſciperet, atque haberet nomen & Imperium

Patris Thegan. c. 21. de Geſt. Lud Pii. ANN. 818. Nit...

l. 1. Vit. Ludov. Pii, Thegan. de Geſt. Ludov.

ANN. 838. le meſme fleuve juſqu'à l'Océan. La premiere fut à Lothaire avec l'Italie & le titre d'Empereur, & Charles eut la ſeconde ; & comme Pepin mourut quelque temps aprés, il eut auſſi tout le Royaume d'Aquitaine, que Loüis lui donna, à l'excluſion des enfans du Prince défunt.

Nithard. Vit. Ludov. Pii. Aimoin.

839. L'Empereur eſtant mort, Lothaire qui avoit diſſimulé juſqu'alors le chagrin que ce partage luy donnoit, non ſeulement prétendit devoir eſtre Souverain, comme Empereur, dans toute la Monarchie Françoiſe, ſelon la premiére diſpoſition de ſon Pere, mais il fit auſſi tous ſes efforts pour dépoüiller ſes deux freres de leurs Eſtats. Cela les obligea d'unir leurs armes contre luy; de ſorte qu'on en vint à cette ſanglante bataille de Fontenai, qui fut ſi funeſte aux François, par la perte que l'on y fit de prés de cent mille hommes demeurez de part & d'autre ſur la place. C'eſt pourquoy Lothaire qui fut vaincu, voyant qu'aprés avoir inutilement taſché de réparer ſa perte, il couroit fortune de perdre encore tout le reſte, fut enfin contraint de demander la paix, & de conſentir au nouveau partage qui ſe fit entre les trois freres en cette maniére. Charles eut la France Occidentale, entre la Meuſe, la Saone, le Rhone, l'Eſcaut, & l'Ocean ; Loüis toute l'Allemagne ou la Germanie, depuis la Viſtule juſqu'au Rhin, avec trois Villes au deçà de ce fleuve, Mayence, Spire, & Wormes, d'où il eût le ſurnom de Germanique;

840.

841. Nithard. l. 3. Ann. Fuld.

843. Rhegin. Sigebert. Avent. Ann. Boyor.

nique ; & Lothaire leur frere aiſné retint le titre & la dignité d'Empereur, avec la Ville de Rome, & l'Italie l'ancien Royaume de Bourgogne, à la réſerve du Duché: & l'Auſtraſie, qui comprenoit toutes les Provinces qui ſont entre la Meuſe, l'Eſcaut, & le Rhin ; de ſorte que l'Empire d'Occident fut réduit alors au ſeul partage de Lothaire, à qui ſa qualité d'Empereur ne donnoit aucun pouvoir dans les deux grands Royaumes de ſes freres. ANN. 843.

Mais ce pauvre Empire déja ſi racourci, eut peu de temps aprés des bornes encore beaucoup plus étroites, par le partage que cét Empereur, qui ſe rendit Moine en l'Abbaye de Prom, auprés de Tréves, fit de ſes trois Royaumes entre ſes trois fils. Celui de Bourgogne fut à Charles, le dernier des trois ; Lothaire eut l'Auſtraſie, qui fut appellée de ſon nom *Lotharingia*, le Royaume de Lothaire, ou Lorraine ; & Loüis, qui eſtoit l'aiſné eut Rome & l'Italie, avec le titre d'Empereur, & aprés la mort de Charles, la Provence, le Dauphiné, & la Savoye, le reſte du Royaume de Bourgogne eſtant demeuré à Lothaire, pour le joindre à ſon Royaume de Lorraine. Ce nouvel Empereur Loüis II. celui que l'on peut dire avoir eſté l'unique de tous les deſcendans de Charlemagne qui lui a reſſemblé en toutes ſortes de vertus & de perfections Royales & Chrétiennes, fit durant ſon Regne tout ce que l'on pouvoit attendre d'un Prince héroïque, pour con- 856.

ANN. 856. ſerver ce peu d'Empire qui reſtoit en Occident. Car tandis que ſes oncles dechiroient miſerablement la Monarchie Françoiſe par leurs guerres plus que civiles; qu'aprés la mort du jeune Lothaire ſon frere ils partageoient entre eux la ſucceſſion & les deux Royaumes qui luy appartenoient; & que Charles le Chauve luy enlevoit encore la Provence & le Dauphiné; ce genereux Prince fit toujours conſtamment la guerre aux Saraſins qui s'eſtoient jettez dans l'Italie avec une armée formidable, pour en faire la conqueſte. Il les vainquit ſouvent par mer & par terre, & ne ceſſa point de les pourſuivre, & de les combatre, juſqu'à ce ce qu'il les eût chaſſez non ſeulement de toute l'Italie, mais auſſi des Iſles de Corſe & de Sardaigne qu'ils avoient occupées, & aprés avoir puni les rebelles qui s'eſtoient entendus avec ces Barbares, delivré le Saint Siége de l'oppreſſion des uns & des autres, & remis l'Empire en honneur, il y a bien de l'apparence qu'il eût encore repris ce que ſes oncles venoient de luy enlever au-deça des Alpes, ſi la mort ne l'eût arreſté au milieu d'une ſi glorieuſe courſe, aprés laquelle l'Empire changea de nouveau de face, & ſe vit bien prés de ſa ruïne par l'ambition déreglée de Charles le Chauve.

Nithard. l. 4. Leo Oſt. l. 1. Aimon. Rhegin.

Ce Prince auſſi entreprenant qu'il eſtoit foible dans l'execution de ce qu'il avoit entrepris, & qui donnoit à tout, ſans ſe ſoucier que les voyes qu'il prenoit pour venir

à ſes

à ſes fins fuſſent peu juſtes & peu genereuſes, n'eut pas plûtoſt appris la mort de l'Empereur, qu'il reſolut de s'emparer de l'Empire, au préjudice de ſon frere aiſné Loüis le Germanique, & des trois Princes ſes enfans, Loüis, Carloman, & Charles le Gros. Pour cét effet, ayant promptement ramaſſé tout ce qu'il pût de troupes pour le prévenir, il paſſe les Alpes, ſurprend les Lombards, qui ſe trouvant ſans forces le reçoivent, ſe ſaiſit du treſor du feu Empereur ſon neveu, & negocie cependant à Rome, où il corrompt par argent la pluſpart du Senat & des Magiſtrats, & promet toutes choſes au Pape Jean VIII. pour en obtenir la Couronne Imperiale. Ce Pape, qui a fait paroiſtre en quelques rencontres qu'il agiſſoit un peu trop ſelon les maximes de la fauſſe ſageſſe du monde, comme Baronius meſme le luy a reproché plus d'une fois, voulut profiter de l'ambition de Charles, voyant fort bien qu'elle luy donnoit lieu de mettre les Papes en poſſeſſion d'élire & de créer les Empereurs qui dépendroient d'eux, au lieu que les Papes dépendoient auparavant des Empereurs. Il en confere avec les principaux Seigneurs Romains, qui eſtoient ravis d'avoir part à l'élection d'un Empereur, & que Charles avoit déja gagnez par ſes preſens, excepté des Comtes de Tuſcanelle, qui prétendoient eux-meſmes d'eſtre élûs, & dont le Pape, qui craignoit d'en eſtre opprimé, ne vouloit point du tout. En ſuite il envoye prier Char-

ANN. 856.

Annal. vet. Franc. Aimon. l. 5. c. 32.

Hæc omnia maleſuada prudentia carnis operata eſſe videtur. Suadente iſtud prudentiâ carnis, &c. Ad ann. 876. n. 17. ad ann. 879. n. 4. & 5.

Sigon. l. 5. de Regn. Ital.

ANN. 856. Charles de ſe rendre au-plûtoſt à Rome, où il entra le dix-huitiéme de Decembre, & le vingt-cinquiéme ſuivant, jour de Noël, le Pape le proclama, & le couronna Empereur dans l'Egliſe de Saint Pierre, du conſentement des Prélats, du Clergé, des Seigneurs, & de tout le Peuple Romain.

Et afin qu'on ne puſt douter qu'il n'eût eſté fait Empereur par voye d'élection, & non pas par droit de ſucceſſion, ainſi que le furent les trois Empereurs François ſes prédeceſſeurs: ce Pontife tint à Pavie une Aſſemblée d'Eveſques & de Comtes, dans laquelle, aprés l'avoir honteuſement flaté, par des loüanges qu'on ſçavoit de notorieté publique eſtre tres fauſſes, juſques-là meſme qu'il ne feignit pas de le mettre au deſſus de Charlemagne, il déclara, qu'il l'avoit élû pour ſon mérite & ſelon la volonté de Dieu, laquelle avoit eſté manifeſtée depuis long-temps, par inſpiration divine, au Pape Nicolas; & il fit ſigner l'Acte de cette élection à tous ceux de cette Aſſemblée, qui la confirmérent. Ainſi Charles, par une indigne laſcheté, que la genereuſe poſterité ne lui doit jamais pardonner, aima mieux renoncer au droit inconteſtable de l'Auguſte Maiſon de France, depuis Charlemagne, en recevant l'Empire par élection, que de ſouffrir

Elegimus meritò & approbavimus unà cum conſenſu & voto omnium Fratrum & Coëpiſcoporum noſtrorum atque aliorum S. R. E. miniſtrorum, amplique ſenatus, totiuſque populi Rom. gentiſque togatæ, & ſecundùm priſtinum morem, & ſecundùm priſcam conſuetudinem ſolemniter ad Imperii Romani Sceptra, evexímus, & Auguſtali nomine decoravimus. Act. Synod. Rom. ap. Pith. & Baron.

ANN. 856.

frir que ſon frere Loüis le Germanique, & enſuite les Princes ſes enfans, le poſſedaſſent par une legitime ſucceſſion, laquelle devoit perpetuer l'Empire d'Occident dans la meſme Maiſon qui l'avoit fait par ſes conqueſtes. Tant il eſt vray qu'une ambition déreglée ne peut gueres élever ſon homme à une apparente grandeur injuſtement aquiſe, qu'en le faiſant tomber, par de laſches & honteuſes actions, en de veritables baſſeſſes, qui deshonoreront éternellement ſa memoire. Il y en a meſme qui diſent, que pour obtenir la Couronne Imperiale d'une maniére ſi peu digne de la generoſité de ſes Anceſtres, & contre les droits manifeſtement aquis aux Deſcendans de Charlemagne, il voulut bien ceder au Pape la Souveraineté que les Empereurs avoient exercée juſqu'alors, ſans contredit, dans Rome, & dans toutes les terres de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Mais comme je ne trouve point d'Aureur de ce temps-là qui ait parlé d'une choſe ſi remarquable, & dont ſans doute on n'auroit pas manqué d'informer la poſterité, je ne voudrois pas l'aſſurer. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain d'une part, que depuis cette élection, que Jean VIII. fit de Charles le Chauve, pluſieurs Papes ont prétendu avoir droit de créer, ou du moins de confirmer les Empereurs en les couronnant; & de l'autre, il eſt manifeſte, comme on le verra dans la ſuite de mon Hiſtoire, qu'il y a eu des Empereurs qui ont agi long-temps aprés

Vignier. ex ant. Hiſt. Ital. Sigon. l. 5. Fauchet. Du Cheſne, Vies des Papes.

dans

ANN. 877. dans l'Italie, & ſingulierement dans Rome, en Souverains.

Cependant l'ambition de Charles fut extrémement funeſte à l'Empire, & meſme au Pape, qui luy avoit voulu donner un Chef incapable de le defendre. En effet, comme les Saraſins ſe furent jettez de nouveau dans l'Italie, où ils faiſoient de furieux ravages, & deſoloient tout juſqu'aux portes de Rome; ce Prince qui n'eſtoit pas un grand guerrier, ayant paſſé les Alpes, pour aller au ſecours du Pape, qui l'en preſſoit fort, les repaſſa preſque auſſi-toſt. en fuyant devant un ennemi qu'il n'avoit pas encore veu. Il termina meſme ſa vie avec honte dans cette fuite, empoiſonné, à ce qu'on dit, par un Medecin Juif, auquel, non ſans quelque ſcandale, & ſans indignation des François, il avoit un peu trop de confiance.

Aimon. l. 5. Rhegin. Sigon. l. 5.

877.

D'ailleurs, les Comtes Albert fils de Boniface, & Lambert fils de Guy Duc de Spolete, avec pluſieurs autres qui s'eſtoient déclarez comme eux, incontinent aprés la mort de Charles, pour Carloman fils de Loüis le Germanique, reduiſirent, preſque ſans peine, tout ce qui reſtoit du Royaume d'Italie ſous l'obeïſſance de leur Maiſtre; & irritez de ce que le Pape, qui eſtoit pour le Roy Loüis le Begue, fils du feu Empereur, les avoit excommuniez, ils marchent droit à Rome, s'en emparent ſans reſiſtance, à la faveur du grand parti qu'ils y avoient, y font proclamer Empe-

Annal. Fuld. Aimon. l. 5. Sigon. l. 5.

reur

reur Carloman, & ſe ſaiſiſſent meſme de la perſonne du Pape, qu'ils traiterent avec toute ſorte d'indignitez, juſqu'à ce que s'eſtant ſauvé de priſon, il trouva moyen de ſe refugier en France, pour y implorer le ſecours de Loüis le Begue. Il y celebra un Concile à Troyes, où le Roy receut ſolennellement de ſa main la Couronne. On dit communément que ce fut la Couronne Imperiale, & qu'enſuite Louïs fut Empereur: mais de ſçavans hommes ſouſtiennent que ce ne fut que la Royale, que nos Rois, par devotion, vouloient encore recevois en ceremonie de la main des Papes, quand ils venoient en France. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que Louïs, qui mourut l'année ſuivante, n'eût jamais rien en Italie, où Carloman étoit le Maiſtre, & qu'auſſitoſt aprés la mort de ce Prince, qui ne ſurveſquit Loüis que d'un an, Charles le Gros ſon frere, qui luy ſucceda au Royaume d'Italie, fut couronné Empereur à Rome par ce meſme Pape, ſoit qu'il le fiſt de ſon plein gré, & par une forte inclination qu'il eut pour ce Prince, ainſi que quelques-uns le veulent, ce qui n'eſt pas trop vray ſemblable, veû qu'il luy avoit déja preferé Charles le Chauve; ou plûtoſt qu'il y fut contraint & par l'armée de Charles, & par les Princes d'Italie, & meſme par les Romains, qui s'eſtoient déja déclarez pour luy.

ANN. 878. 879. 880. Sigon. l. 5. Krantz.

Il n'y a rien de plus ſurprenant dans l'Hiſtoire que l'étrange fortune de cét Empereur, qui d'un prodigieux accroiſſement

de

ANN. 885. Aimoin. l. 5. Regin. Chron. Otto Friſin. l. 6. Sigebert. Herman. Sigon. l. 5.

de grandeur & de puiſſance fut precipité, tout-à-coup, dans l'abiſme de la plus grande miſere qui fut jamais. Car aprés la mort de ſes deux freres, & de ſes deux couſins, Rois de France, tous quatre décedez ſans enfans, les François l'appellerent à la Couronne, au préjudice de Charles le Simple dérnier fils de Loüis le Begue, parce que ce petit Prince, qui eſtoit encore enfant, & fort foible de corps & d'eſprit, n'eſtoit pas en eſtat de défendre le Royaume contre les Normans qui deſoloient alors toute la France: de-ſorte que cét Empereur eut le bon heur de reünir dans une ſeule Monarchie les quatre grands Royaumes qui faiſoient l'Empire d'Occident ſous Charlemagne, l'Italie, la France, la Germanie, & le Royaume de Lorraine, ou l'ancienne Auſtraſie. Mais comme aprés avoir aſſez heureuſement

886. 887.

commencé, il eut témoigné fort peu de courage, & encore moins de conduite, durant que Paris eſtoit aſſiégé par les Normans, auſquels, par un traité extrémement honteux, il avoit abandonné les plus riches Provinces de France au pillage, il s'attira l'indignation & la haine des François. Et puis ſon eſprit s'eſtant fort affoibli, ſoit de la honte & de la douleur qu'il eut d'avoir fait une ſi laſche action, ſoit pour avoir eſté mal traité dans une grande maladie, il donna en toutes les occaſions, & meſme en pleine aſſemblée des Eſtats, de pitoyables marques de ſon peu de ſens,

& de

& de ſon extréme foibleſſe, & enſuite il tomba dans un mépris & ſi grand & ſi general, qu'il ſe vit preſque en un inſtant abandonné de tous ſes Sujets, & meſme de ſes Domeſtiques; juſques-là, qu'il n'avoit pas dequoy ſubſiſter, & qu'il fut réduit à l'aumoſne, pour pouvoir traiſner les déplorables reſtes d'une vie ſi malheureuſe, laquelle il termina bientoſt aprés dans la derniére pauvreté. Terrible exemple, qui apprend aux Souverains, que Dieu, qui les éleve par ſa grace ſur les teſtes de leurs Sujets, peut auſſi quand il lui plaira, les abbaiſſer, par ſa Juſtice, juſques ſous leurs pieds. ANN. 888.

Ainſi de tous les Deſcendans legitimes de Charlemagne, il ne reſta plus que Charles le Simple, qui devoit recueillir tout ſeul cette grande ſucceſſion, & poſſeder uniquement, avec l'Empire, toute la Monarchie Françoiſe étenduë preſque par toute l'Europe. Mais comme en ſa minorité il fut mépriſé meſme des François, qui tranſporterent la Couronne, contre la Loy fondamentale du Royaume, à Eudes Comte de Paris: ce fut auſſi en cette malheureuſe occaſion que les François perdirent l'Empire, & que la grande & vaſte Monarchie de Charlemagne fut demembrée, en ſorte qu'elle ne s'eſt pû réünir juſqu'à maintenant ſous un ſeul Monarque. Arnoul fils naturel de Carloman, ſecond fils de Loüis le Germanique, s'empara de la France Orientale, c'eſt à dire, de

Rhegin. Aimoin. Otto Friſ. ibid.

BIBLIOTECA REAL VALLADOLID

ANN. 888. de toute la Germanie, & du Royaume de Lorraine; le Comte Eudes fut couronné Roy de la France Occidentale, Raoul ſe ſaiſit de la Bourgogne Transjurane; Bozon, à qui Charles le Chauve ſon Beaufrere, avoit donné le Gouvernement de ce qu'il tenoit de l'ancien Royaume de Bourgogne, & aprés lui ſon fils s'en rendirent maiſtres abſolus, s'eſtant fait couronner Rois d'Arles & de Provence. Les Italiens qui aſpiroient toujours au recouvrement de l'Empire, ou du Royaume d'Italie, ne manquerent pas de prendre en ce meſme temps une ſi favorable occaſion de l'envahir. Cela cauſa de furieux deſordres, & attira une infinité de maux à l'Italie, laquelle fut miſerablement dechirée par des uſurpateurs, & des tyrans tout-à-fait indignes de l'auguſte nom d'Empereur, qu'on ne peut raiſonnablement donner à perſonne depuis Charles le Gros juſqu'au Grand Othon, qui fut, à proprement parler, le premier des Allemans auquel l'Empire fut tranſporté. C'eſt pourquoy, pour ne pas m'écarter de mon ſujet, je ne dirai que tres-ſuccinctement ce qui ſe fit durant cét intervalle en Italie, juſques à ce que ce grand Prince, qui s'en rendit maiſtre, alla prendre la Couronne Imperiale à Rome. Et je le fais d'autant plus volontiers, qu'il eſt abſolument neceſſaire, pour l'execution de mon deſſein, que j'éclairciſſe en peu de mots cét endroit de l'Hiſtoire, qui eſt aſſeurement

le

le plus embarraſſé de tous, & en ſuite le moins connu. ANN. 888.

Ceux, qui comme les plus puiſſans prétendoient le plus profiter du pitoyable eſtat où la Maiſon de Charlemagne ſe trouvoit réduite, eſtoient Berenger Duc ou Gouverneur du Frioul, & Gui Duc de Spolete. D'abord ils firent une étroite ſocieté, en ſe promettant réciproquement de s'entre-aider; & leur ambition fut ſi aveugle & ſi démeſurée, qu'ils n'entreprirent pas moins que de partager entre eux la France & l'Italie. Comme Gui avoit un parti conſiderable en France, & qu'il s'eſtoit mis dans l'eſprit, que s'il ſe haſtoit de le fortifier par ſa preſence, il emporteroit ſans difficulté la Couronne de ce Royaume, il abandonna l'Italie à Berenger, & paſſa les Alpes avec une aſſez bonne armée. Mais ayant appris auſſi-toſt aprés que les François ſe moquant de ſa vanité, avoient mis ſur le Trône Eudes Comte de Paris, il retourna promptement ſur ſes pas, réſolu de tourner ſes armes contre Berenger, & le chaſſer de l'Italie. En effet, s'eſtant fait proclamer Roy par ſon parti, fortifié de la faveur du Pape & des Romains, il marche contre ſon Rival, qui s'eſtoit fait couronner à Pavie, le défait en deux grands combats, auprés de Plaiſance & de Breſſe, le contraint de prendre la fuite, & de ſe ſauver au-delà des Alpes; aprés quoi eſtant reconnu, ſans contredit, dans toute l'Italie, il va

Luitprand. l. 1. c. 6. Otto Friſing. l. 6. Leo Oſtienſ. l. 1. Chron. Caſt. Rhegin. Chron Sigon. l. 6.

889. Sigon. l. 6.

890.

891.

recc-

ANN. 892. recevoir la Couronne Imperiale à Rome, & aſſocie à l'Empire ſon fils Lambert.

Luitprand. Otto Friſ. Sigon. Sur ces entrefaites Berenger, qui s'eſtoit retiré auprés d'Arnould Roy d'Allemagne, en obtint du ſecours ſous la conduite de Zuindibaud ſon fils naturel; & ce jeune

893. Prince s'eſtant laiſſé corrompre par argent, Arnoul qui crût qu'il pourroit s'emparer de l'Italie, en faiſant ſemblant d'y vouloir rétablir Berenger, y deſcendit luimeſme avec une puiſſante armée, & prit toute la Lombardie juſqu'à Plaiſance. Mais la guerre que Raoul Roy de Bourgogne

894. lui fit au meſme temps en Allemagne, l'ayant obligé de repaſſer promptement les Alpes, il fut contraint de differer ſon entrepriſe, juſqu'à ce qu'aprés avoir tout pacifié dans ſon Royaume, il ſe vit en eſtat,

896. à deux ans delà, de retourner, en Italie, plus fort que jamais, au ſecours de Berenger contre Lambert fils de Gui décedé quelque temps auparavant. Et comme il vit que ce phantoſme d'Empereur n'ayant nulles forces capables de lui réſiſter, tout plioit ſous l'effort de ſes armes, il ſe moqua du pauvre Berenger; de ſon protecteur il ſe fit ſon concurrent à l'Empire & ſon ennemi, & marcha droit à Rome, où tout eſtoit en trouble & en tumulte, par l'ambition du Schiſmatique Sergius. La laſcheté des Romains fut ſi grande en cette occaſion, qu'épouvantez d'un grand cry que les Allemans firent, en voyant un liévre qui fuyoit vers la Ville,

Luitpr. l.1. c. 7,8. Rheg. Chron. Sigon. l.6. Cuſpin. in Arnulph.

ils

ils en abandonnerent les murailles, de-sorte qu'il la prit au meſme inſtant par eſcalade, & aprés y avoir fait mille horribles deſordres, & une cruelle boucherie des habitans, ſous prétexte de punir les factieux, il ſe fit couronner Empereur par le Pape Formoſus. Mais ſon ambition & ſa perfidie luy furent funeſtes; car s'eſtant rendu odieux & inſupportable aux Italiens, pour ſon naturel feroce & cruel, on trouva moyen de l'empoiſonner par un breuvage qui le rendit d'abord ſtupide, & puis luy ayant conſumé peu à peu les entrailles, le fit enfin perir, rongé de vermine, trois ans aprés, en Allemagne. ANN. 896. 899.

Cependant Lambert éſtant delivré d'un ſi redoutable ennemi, & ſe trouvant beaucoup plus fort que Berenger, rentra dans Rome, où le Pape Eſtienne VII. ſucceſſeur de Formoſus, luy mit en ceremonie ſur la teſte la Couronne Imperiale, laquelle ne puſt pas le garantir du dernier malheur qui luy arriva peu de jours aprés à la chaſſe, où il fut traiſtreuſement aſſaſſiné par le Fils du Gouverneur de Milan, pour venger par ce parricide la mort de ſon pere, que ce Prince avoit fait décapiter. Ainſi Berenger n'ayant plus de concurrent en Italie, en fut ſeul paiſible poſſeſſeur. Il s'y maintint meſme d'abord avec beaucoup de gloire, ayant contraint, par ſa bonne conduite, Louïs Roy de Provence, que les partiſans de Gui & de Lambert avoient fait venir contre luy en Italie, de luy demander Sigon. l. 6.

ANN. 910. honteuſement la paix, & de ſe retirer en ſon Royaume, aprés avoir promis, avec ſerment, de ne plus rien entreprendre à ſon préjudice. Mais comme il eſtoit fatal à ce pauvre Berenger de n'eſtre pas long-temps heureux, Albert Marquis de Toſcane, le plus puiſſant des Seigneurs Italiens, envieux de ſa gloire, fit revenir Louïs, qui, avec les forces de ce Marquis, qu'il joignit aux ſiennes, le vainquit en bataille, l'obligea de ſe ſauver une ſeconde fois en Allemagne, & s'alla faire en ſuite couronner à Rome. Il ne joüit pas toutefois long-temps du fruit de ſa mauvaiſe foy & de ſa perfidie envers Berenger. Car ce meſme Marquis Albert, auquel il devoit tout l'heureux ſuccés qu'il avoit eû en Italie, s'eſtant imaginé, ſur quelque indice aſſez leger, que ce Prince, qui en effet avoit fait connoiſtre qu'il le trouvoit trop puiſſant & trop magnifique, avoit envie de le détruire; ſe haſta de le prévenir. Pour cét effet, ayant rappellé fort ſecretement Berenger, avec lequel il ſe raccommoda, il l'introduiſit de nuit dans Verone, où cét Empereur dépouillé par Louïs, le ſurprit, & lui fit crever les yeux.

Marian. Scot. Luitprand Rhegin. Gothof. Viterb. I. Vill. l. 3. c. 4.

911. Sigon. l. 6.

Rhegin. Gothof. Viterb. Otto Friſing. 904.

Aprés cela, comme ſi la fortune qui l'avoit ſi ſouvent maltraité, lui euſt bien voulu accorder une aſſez longue treve, il regna fort paiſiblement dans l'Italie dix-ſept ou dix-huit ans, & fut meſme couronné Empereur à Rome par le Pape Jean X. en récompenſe du ſecours qu'il lui avoit donné

915. Sigon. l. 6.

donné contre les Sarasins. Mais il fallut enfin qu'il accomplist sa malheureuse destinée. Car les plus Grands de sa Cour qui avoient conspiré contre luy, & dont le Chef estoit son propre gendre Albert Marquis d'Ivrée, voyant que leur trame estoit découverte, offrirent le Royaume d'Italie à Raoul Roy de Bourgogne, qui ne cherchant qu'à satisfaire son ambition, ne manqua pas de descendre en Lombardie, où les conjurez se joignirent avec toutes leurs forces à son armée, & le proclamerent Roy dans Pavie. Aprés quoi il donna bataille à Berenger, qui la perdit, & se sauva dans Verone, où ce malheureux Prince fut traistreusement assassiné par un de ceux ausquels il se fioit le plus.

ANN. 915. Luitprand l. 2. c. 16. Flodoard Sigon.

922. Luitprand. Flodoard. Chron.

924.

Raoul ne fut gueres plus heureux que ses Prédecesseurs; car les Seigneurs Lombards, qui en ce temps-là faisoient & détruisoient leurs Rois selon leurs differentes passions, n'estant pas satisfaits de son gouvernement, sur tout depuis qu'il s'estoit retiré dans son Royaume de Bourgogne, & avoit laissé l'Italie en proye aux Hongrois, que Berenger avoit peu auparavant appellez à son secours, se révolterent, & du consentement du Pape Jean X. offrirent la Couronne à Hugues Comte d'Arles, ou de Provence. Ce Prince, qui estoit fils du Comte Thibaud, & de Berte fille de Lothaire Roy de Lorraine, & de Valdrade sa Maistresse, avoit gouverné les Estats du Roy Loüis fils de Bozon depuis sa funeste

Luitprand. Flodoard. Supplem. Rhegin. Sigon. l. 6.

Bouch. Hist. de Prov. t. 1. l. 6.

ANN. 924. aventure ; & aprés ſa mort s'en eſtoit rendu maiſtre, ſous le nom de Comte ou de Gouverneur, qu'il changea bientoſt en celuy de Roy. Comme il avoit beaucoup de cœur, & encore plus d'ambition, il ne manqua pas d'accepter cette offre, & de ſe rendre, avec une puiſſante armée navale, à Piſe, où il fut receu & proclamé Roy, avec de grands applaudiſſemens des Italiens, qui le menerent comme en triomphe à Pavie, & de là à Milan, pour y recevoir la Couronne.

Sigon. l. 6.

926.

Ce nouveau Roy, qui eſtoit extrémement adroit, & avoit beaucoup de courage & d'experience, ſe maintint environ vingt-ans en poſſeſſion du Royaume d'Italie. Mais auſſi d'autre part, comme il eſtoit extrémement avare & trop ſevere, qu'il ſacrifioit toutes choſes à ſon ambition, & qu'il donnoit aux Provençaux les Charges & les Dignitez qu'il oſtoit aux Italiens ; il ſe rendit ſi odieux à ces peuples, que ſon regne ne fut qu'une ſuite perpetuelle de troubles, de ſeditions, de guerres, & de conſpirations contre ſa perſonne. Ce qui luy attira le plus la haine, le mepris & l'indignation de ſes ſujets, fut le honteux mariage qu'il fit avec cette fameuſe débauchée Marozia, la plus méchante femme de ſon temps, laquelle, aprés avoir eſté Concubine de l'infame Sergius, qui uſurpa trois fois le Siége Pontifical, eſtoit devenuë maiſtreſſe du Chaſteau de Rome, qu'elle avoit eû d'Albert Marquis d'Hetrurie,

Sigon. Onuphr.

Luitprand l. 3. Sigon. l. 6.

ANN. 926.

9:8.

rurie, qui s'eſtoit emparé de cette place, & auquel Theodora, femme de qualité de Rome, & mere de Marozia, s'eſtoit proſtituée, comme fit auſſi ſa fille, plus débordée encore que ſa mere. Aprés la mort d'Albert, cette abominable Marozia obligea Gui Marquis d'Hetrurie, fils du défunt, de l'épouſer, pour eſtre maiſtre de cette forteresſe qui dominoit Rome; & luy fit meſme encore aſſaſſiner le Pape Jean X. pour avoit enfin dans Rome le pouvoir abſolu, qu'ils uſurperent tyranniquement par un ſi exécrable parricide.

Et comme bientoſt aprés un ſi grand crime, la Juſtice divine eût puni d'une mort précipitée ce malheureux Marquis; cette mégere, qui tyranniſoit horriblement l'Egliſe Romaine, en faiſant, & en détruiſant les Papes ſelon ſon caprice, & ne ſongeoit cependant qu'à trouver les voyes de ſe maintenir dans ſa violente uſurpation, offrit à Hugues la Principauté de Rome, pourvû qu'il vouluſt l'épouſer, quoy-qu'il fût frere uterin de feu ſon mari, fils de la Princeſſe Berte mere de Hugues, laquelle avoit épouſé en ſecondes nopces le Marquis Albert. Mais ni cette conſideration, ni la honte d'une ſi déteſtable alliance, ne furent pas capables d'arreſter le cours de ſon ambition, qui le fit aller promptement à Rome, où il accomplit cet infame mariage. Il luy fut néanmoins auſſi funeſte qu'il l'avoit crû avantageux.

ANN. 930. Car le jeune Comte Alberic, que Marozia avoit eû de ſon inceſte avec Albert, ne pouvant ſouffrir que Hugues eût oſé lui donner un ſoufflet, pour avoir repandu ſur lui, per mégarde, l'eau d'une éguiere, lors qu'il lui donnoit à laver par l'ordre de ſa mere, ſouleva contre lui le peuple Romain, en l'exhortant à reprendre ſa liberté, & il le fit avec tant d'ardeur & de promptitude, que Hugues ſe voyant ſur le point d'eſtre forcé dans le Chaſteau, où il n'avoit pas eû le loiſir de mettre des troupes, fut contraint de ſe ſauver par les feneſtres, du coſté de la campagne. Aprés quoi les Romains créerent Alberic Conſul, & firent des Tribuns du Peuple, en ſe remettant ainſi ſur le pied de leur ancienne liberté.

931. Sigon. ibid.

D'autre part Hugues, qui s'eſtoit retiré en Lombardie, eſtant tombé dans le mépris & dans la haine des Peuples, tant pour cette indigne entrepriſe, qui avoit ſi mal réüſſi, que pour ſon gouvernement tyrannique, n'eût plus de repos durant tout le reſte de ſon regne, tant il ſe fit de conſpirations contre lui, & tant on lui ſuſcita d'ennemis qui lui firent la guerre, pour lui enlever la Couronne. Et quoy-que par ſon adreſſe, & par ſon courage, il ſe tiraſt preſque toujours d'affaire; enfin laſſé d'une vie ſi tumultueuſe, & voyant que preſque tous les Italiens l'abandonnoient, il ſe retira en Provence, où quelques uns diſent qu'il ſe fit Moine, ayant laiſſé le Royaume d'Italie à ſon

927. Bouche. loc. cit.

à son fils Lothaire, qu'il avoit déja fait couronner quinze ans auparavant. Mais ce jeune Prince n'eût qu'un nom de Roy, que les Seigneurs Italiens luy laisserent par misericorde, pour son extréme bonté, de laquelle ils n'apprehendoient rien. Toute l'autorité & tout le pouvoir estoit au jeune Berenger fils d'Albert Marquis d'Ivrée, & de Gilette fille du vieux Berenger. Car les Italiens l'ayant rappellé d'Allemagne, où il s'estoit retiré auprés d'Othon Roy de Germanie, aprés avoir conspiré inutilement contre Hugues, ils luy défererent le Gouvernement du Royaume: mais il gouverna si absolument, & avec tant de mépris de Lothaire, que ce pauvre Prince, qui avoit beaucoup de bonté, & tres-peu d'esprit, en tomba en phrénesie, & mourut peu de temps aprés.

ANN. 930. Flodoard. Lamb. Schap. I. Villan. l. 3. Sigon. l. 6.

Ainsi le jeune Berenger fut proclamé Roy dans Verone avec son fils Albert, qu'il voulut avoir pour collegue; & parce que la Reine Adelaïs veuve de Lothaire, & fille de Raoul Roy de Bourgogne, avec lequel Hugues s'estoit accommodé, tenoit la ville de Pavie, qui estoit le Siége des Rois d'Italie, il voulut luy faire épouser Albert, afin de s'asseûrer par là de tout le reste du Royaume. Mais cette Princesse ayant en horreur ces ennemis mortels de son beau-pere & de feu son mari, n'y voulut jamais consentir. C'est pourquoy Berenger, qui avoit une bonne armée, alla mettre le siege devant Pavie, la prit de vive force, se faisit

949. 950.

ANN. 950. de la Reine, & l'envoya priſonniére dans le Chaſteau de la Garde, d'où s'eſtant ſauvée par l'adreſſe de ſon Chapelain, aprés avoir beaucoup ſouffert dans les bois, où elle fut contrainte de ſe tenir cachée durant quelques jours, elle trouva enfin moyen de ſe retirer dans une fortereſſe de ſon oncle Atho, qui entreprit genereuſement de la proteger, & de la defendre juſques à la mort contre toute la puiſſance de Berenger. Cependant comme elle ſe vit tres-étroitement aſſiegée par ce Prince, elle envoya ſecretement implorer la protection d'Othon I. Roy d'Allemagne, qui fut ſans contredit le plus grand, le plus celebre, le plus victorieux, & le plus puiſſant Prince de ſon ſiécle, & dont il faut que je montre icy briévement l'origine & les progrés, juſques à ſon avenement à l'Empire.

Rhegin. Sopp. Flodoard. Sigon.

Louïs, qui avoit ſuccedé au Roy Arnoul ſon pere, fils naturel de Carloman, en ſes deux Royaumes de Germanie & de Lorraine, eſtant mort, aprés onze ans de re-
911. gne, ſans enfans, les Seigneurs Allemans qui virent qu'il n'y avoit plus dans la Germanie de Prince iſſu du ſang de Charlemagne, pour recueillir cette grande ſucceſſion, la tranſporterent au plus puiſſant d'entre eux, qui eſtoit Othon Duc de Saxe, auquel ils défererent la Couronne. Ce Duc, qui avoit l'ame grande, fit bien voir en cette renconntre, qu'il méritoit encore plus que tout ce qu'on luy preſentoit: car ne ſe croyant pas, pour ſon âge déja

Otto Friſing. l. 6. c 15. Lambert. Schaf Marian. Scot. Luitprand l. 2. Urſpergenſ Sigebert.

fort

fort avancé, en eſtat de pouvoir agir avec ANN.
aſſez de force contre les Hongrois, qui s'e- 910.
ſtoient jettez dans l'Allemagne avec une armée formidable, il ſupplia les Princes & les Prélats de choiſir plûtoſt Conrad Duc de Franconie, qu'il jugeoit plus propre que luy, quoy que ce Duc en ſon particulier ne fut nullement ſon ami. Ainſi Conrad fut élû & couronné Roy; & aprés avoir regné ſept ans avec beaucoup de ſageſſe & de bon-heur, il rendit bien la pareille à ſon bien-faiteur: car eſtant au lit de la mort, il pria ſon frere, & les autres Grands de ſon Royaume, de porter la Cou- 919.
ronne qu'il leur mit entre les mains, à Henri Duc de Saxe, fils d'Othon, quoyque ce jeune Duc fort irrité du refus que ſon pere avoit fait à ſon préjudice, ſe fuſt mis à la teſte des mécontens qui s'eſtoient ſoulevez contre Conrad. Grand exemple de generoſité dans ces deux Princes Conrad & Othon, qui reſpecterent, meſme dans leurs ennemis, le vray merite, juſqu'au point de le préferer à leur propre agrandiſſement, & à celuy de leur maiſon, contre l'ordinaire de la pluſpart des hommes, qui ſont preſque toujours tout preſts de ſacrifier toutes choſes à un intereſt auſſi délicat & auſſi engageant que celuy cy.

Henry de Saxe, qui fut ſurnommé l'Oiſeleur, pour le plaiſir qu'il prenoit à la chaſſe de l'oiſeau, quand ſes affaires le luy permettoient, eſtant donc élû de la ſorte;

ANN. 950. & couronné du commun conſentement des Princes, fit voir par ſa conduite que Conrad ne s'eſtoit nullement trompé dans le choix qu'il avoit fait de ſa perſonne. 936. Auſſi gouverna-t-il ſon Royaume durant dix-ſept ans avec tant d'équité, de ſageſſe & de bonheur, & remporta de ſi belles victoires ſur les Hongrois, qui eſtoient le fleau de Dieu en ce temps-là, & dont il delivra l'Allemagne, qu'on peut dire fort veritablement qu'il a eſté l'un des plus grands & des plus heureux Rois de Germanie. Car pour le nom d'Auguſte & d'Empereur, que les Ecrivains Allemans luy ont donné auſſi-bien qu'à ſes deux Prédéceſſeurs Conrad & Louïs, c'eſt une pure illuſion, puis qu'il eſt certain que ces Princes ne poſſederent jamais rien dans l'Italie, où l'Empire eſtoit alors reduit, & où Henry, un peu avant que de mourir, avoit réſolu de porter la guerre, pour la delivrer des Tyrans qui l'opprimoient, & pour s'y faire couronner Empereur. Cette gloire eſtoit reſervée à Othon l'aiſné de ſes fils, celuy qui par les grandes choſes qu'il a heureuſement executées & en paix & en guerre, a merité le premier, aprés Charlemagne, le glorieux ſurnom de Grand, que pas un de tous les autres ſucceſſeurs de ce grand Charles à l'Empire, n'a eû le bonheur de porter.

Il y avoit déja quinze ans que ce Prince regnoit avec beaucoup de gloire en Allemagne, où il joüiſſoit, dans une profonde

paix,

paix, du fruit de ſes victoires, aprés avoir dompté les Sclavons & les Peuples de Boheme, reduit les rebelles, pacifié toute la Germanie, & reconquis tout le Royaume de Lorraine, lors qu'il receut l'Envoyé de la Reine Adelaïs, qui le conjuroit d'accourir à ſon ſecours contre le Tyran Berenger. Othon, qui vit bien les ſuites avantageuſes que cette entrepriſe pouvoit avoir pour ſa gloire & pour ſon intereſt, ne manqua pas d'embraſſer promptement une occaſion ſi favorable, & de deſcendre en Lombardie avec une puiſſante armée, au bruit de laquelle Berenger, qui n'avoit pas de quoy luy répondre, leve le ſiége, ſe retire, & diſtribuë ſes troupes dans les places fortes, pour les mettre en eſtat de ſe defendre. Ainſi Othon ayant eû le bonheur de delivrer d'abord la Reine ſans tirer l'épée; l'épouſa en ſecondes nopces, ainſi qu'ils en eſtoient convenus; & aprés avoir pris Pavie, où il fit entrer en triomphe ſa nouvelle épouſe, comme Reine d'Italie, il la conduiſit encore luy-meſme en Allemagne; où elle fut receûë par tout, avec toute ſorte de magnificence, comme Reine de Germanie.

ANN. 951. Hermann. Luitprand. Flodoar. Rhegin. Otto Friſin. Sigon. Cuſpini.

952.

Cependant Berenger voyant qu'il luy ſeroit impoſſible de reſiſter à Conrad Duc ou Gouverneur de Lorraine, qu'Othon, qui luy avoit donné une de ſes filles en mariage, avoit laiſſé en Italie avec l'armée pour y achever cette guerre, prit le parti de ſe ſoumettre, & d'implorer la clemence

953.

ANN. 953. du vainqueur. C'eſt pourquoy, ſuivant le Conſeil de Conrad, il alla luy-meſme avec ſon fils Albert en Allemagne, où aprés que le Roy, auquel il promit une éternelle obeïſſance, l'eût receu tres-humainement en particulier, il proteſta publiquement dans la Diéte d'Ausbourg, qu'il eſtoit tout preſt de ſubir toutes les loix qu'il plairoit à Sa Majeſté de luy preſcrire. La moderation d'Othon fut un peu trop grande en cette rencontre: car pouvant delivrer déslors l'Italie de ce Tyran, en luy donnant quelque Province en Allemagne, il luy rendit tout ſon Royaume, à la réſerve du Duché de Frioul & de la Principauté de Verone, qu'il retint pour ſon frere Henry, auquel il avoit depuis peu donné le Duché de Baviére. Et certes il parut bientoſt aprés qu'il eſt aſſez dangereux de rétablir avec tant d'avantage un ennemi qu'on a puni, & qui ne manque gueres, auſſitoſt que l'occaſion s'en preſente, d'eſtre tenté de ſe venger de ſon vainqueur, en oubliant le bien qu'on luy a fait, pour ne ſe ſouvenir que du mal qu'il en a receu.

954. Un peu aprés ce rétabliſſement, il ſe fit contre Othon une furieuſe conſpiration de ſes plus proches, qui prirent les armes contre luy, & appellerent à leur ſecours les Sclavons & les Hongrois, qui ſe jetterent avec de prodigieuſes armées dans l'Allemagne. Ces guerres civiles & étrangéres donnerent prés de douze ans un tres penible,

mais

mais auſſi un tres-glorieux exercice à ce grand Prince, qui fut toujours par tout victorieux, & acquit par là plus de gloire & d'autorité que jamais. Et cependant Berenger, qui croyoit n'avoir plus rien à craindre du coſté d'Othon, qu'il voyoit attaqué par de ſi puiſſans ennemis, exerça durant tout ce temps-là une ſi cruelle tyrannie dans l'Italie, par toute ſorte d'injuſtices & de violences, que les peuples & les Seigneurs, le Pape meſme, & les Romains, à qui ce Tyran faiſoit une cruelle guerre, ne pouvant plus ſouffrir une oppreſſion ſi inſupportable, envoyerent prier Othon d'avoir compaſſion de l'Italie, de la tirer de cette miſerable ſervitude, & d'en accepter la Couronne. Quoy-que ce grand Prince euſt encore alors quelques ennemis à combatre, il ne voulut pas néanmoins, manquer une ſeconde fois la fortune qui luy offroit l'Empire. Il envoya donc ſur le champ ſon fils aiſné Litulphe en Italie, où aprés avoir vaincu en bataille Berenger, & réduit la pluſpart de ſes Places, la mort l'empeſcha d'achever ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé. Cela donna lieu au Tyran de reprendre de nouvelles forces, & de continuer ſes injuſtices & ſes violences; mais il en fut enfin puni. ANN. 955. 957.

Car auſſitoſt qu'Othon eut achevé de vaincre glorieuſement tout ce qui s'eſtoit armé contre luy en Allemagne, il mena ſon armée victorieuſe au-delà des Alpes, où

ANN. 856

il fut receu par tout, & meſme dans Pavie, avec de grandes acclamations des peuples, qui avoient ſouhaité paſſionnément ſa venuë. En meſme temps les Prelats, les Seigneurs, & les Députez des villes de Lombardie s'eſtant aſſemblez à Milan, on y déclara les Tyrans Berenger & ſon fils Albert décheus de tout le droit qu'ils pourroient prétendre au Royaume qui fut tranſporté à Othon, lequel receut des mains de l'Archeveſque Valbert à Milan la Couronne de fer, ſelon la couſtume, avec le titre de Roy d'Italie. Après quoy, comme il euſt celebré la feſte de Noël à Pavie, il ſe mit à la teſte de ſon armée accompagné de tous ces Prélats, & de ces Seigneurs & marcha droit à Rome, où il entra comme en triomphe aux cris du peuple & du Senat, qui le proclamerent Auguſte. Il fut en ſuite couronné par le Pape, auquel il promit de maintenir les droits du Saint Siége, & de luy rendre tout ce que l'Egliſe Romaine tenoit des Empereurs François, & que les Tyrans luy avoient ravi; & il receut auſſi réciproquement la promeſſe que luy fit ce Pontife, de luy garder toujours une inviolable fidelité. Ainſi l'Empire eſtant paſſé des François aux Italiens, qui l'uſurperent ſur les ſucceſſeurs de Charlemagne, auſquels il appartenoit comme un membre de la Monarchie Françoiſe, fut tranſporté aux Allemans en la perſonne d'Othon, duquel on peut dire qu'il l'euſt & par le droit de ſa conqueſte,

Luitpr. Diplom. Otton. ap. Baron. hoc ann. *Et diebus vitæ ſuæ nunquam ab eo ſe defecturum promiſit.* Rhegin. Chron.

& par

& par l'élection libre des peuples opprimez, qui ne pouvoient trouver alors d'autre Protecteur que luy, pour les delivrer de la tyrannie de Berenger. Mais il s'en fallut bien que cette nouvelle translation d'Empire fut auſſi avantageuſe à Rome & à l'Egliſe, que le fut la premiere, qui ſe fit en faveur de Charlemagne. C'eſt ce qu'il faut maintenant que je faſſe voir, en montrant quelle fut la cauſe des troubles & des revolutions, qui ſuivirent l'établiſſement de ce nouvel Empire, au deſavantage des Papes. ANN. 962.

L'Egliſe Romaine, en ce malheureux Siecle dixiéme, qu'on peut appeller celuy de ſa plus cruelle perſecution, avoit longtemps gémi ſous la tyrannie des Marquis d'Etrurie, & des plus infames perſonnes du monde, qui luy donnoient ſouvent pour Chefs des ſcelerats & des miſerables intrus, par des voyes ſi honteuſes & ſi déteſtables, que le Cardinal Baronius n'a point fait de difficulté de dire qu'on ne les peut mettre au nombre des vrais Papes, quoy-qu'on les reconnuſt pour tels. Celuy qui occupoit, ou plûtoſt qui uſurpoit alors le Saint Siége, eſtoit un de ces malheureux Intrus, à ſçavoir Octavien, qui aprés la mort du Marquis Alberic ſon pere, fils de l'infame Marozia,

Quis enimà ſcortis hujuſmodi intruſos ſine lege legitimos dicere poſſet Romanos Pontifices &c. Ad ann. 912. n 8. 931. n. 1. 933. n. 1. 936. n 4. Flodoard. Luitprand l. 6.

Et ipſe tyranni hæres tyrannus duplex efficitur, dum etiam in Eccleſiâ ambiens Principatum, ſummum Pontificatum uſurpat. Bar. 951. n. 2. 954. *Abortivum iſtum tunc parturiit Roma tyrannis vi pollens, armis omnia miſcens, ut nullo pacto dicendus tunc fuerit legitimus Pontifex.* Bar. 955. n. 955.

ANN. 962. rozia, lequel s'eſtoit rendu maiſtre de Rome, luy avoit ſuccedé dans ſa tyrannie ; & l'année ſuivante le Pape Agapet eſtant décedé, il ajouſta, comme il avoit la force en main, une ſeconde tyrannie à la premiere, envahiſſant, d'autorité ſuprême, le Pontificat, quoy-qu'il n'euſt pas encore dix-huit ans. On dit que ce fut le premier des Papes qui changea de nom, ayant pris celuy de Jean XII. mais il ne changea pas pour cela vie, eſtant certain qu'il n'y en eut jamais qui deshonoraſt plus que luy le Pontificat, par toutes ſortes de vices & de débauches, qu'il continua juſques à ſa mort, qui fut auſſi funeſte & malheureuſe, que ſa vie avoit eſté honteuſe & déteſtable,

Or ce Pape, qui ſur le point de ſe voir opprimé par les Tyrans, avoit appellé Othon à ſon ſecours, ne l'eut pas ſi toſt couronné Empereur, ſelon ſa promeſſe, qu'il eut autant de peur de luy qu'il en avoit eû de Berenger. Il crût qu'un ſi grand Prince, qui apparemment ne ſe contenteroit pas d'un ſimple titre d'Empereur des Romains ſans en avoir l'effet, voudroit eſtre maiſtre dans Rome, & y avoir l'autorité & la puiſſance ſouveraine, ainſi que l'avoient eûë autrefois les Empereurs Grecs, & les François. C'eſt pourquoy, dès qu'il vit Othon hors de Rome engagé au ſiége de quelques Places fortes qui reſtoient encore à Berenger, il traita ſecretement avec Albert, qui alloit par tout, & meſme

à tout

à tout ce qu'il y avoit encore de Saraſins en Italie, mandier du ſecours, & luy promit de joindre à ſes forces celles de ſon parti, pour repouſſer Othon au-delà des Alpes dans l'Allemagne. Ce Prince, qui eut avis de cette negotiation, ſe contenta d'abord de ſe plaindre, par ſes Ambaſſadeurs, aſſez doucement au Pape, d'une ſoudaine infraction de leur Traité, & cependant ne voulut pas interrompre ſon entrepriſe. Mais comme il apprit que tandis qu'on l'amuſoit par de belles paroles, Albert avoit eſté receu dans Rome: alors laiſſant une partie de ſon armée au ſiége de Montfeltre dans l'Ombrie, où Berenger, qui croyoit cette Place imprenable, s'eſtoit retiré, il accourut à Rome avec tant de promptitude, que le Pape & Albert en eſtant ſurpris, & voyant que la pluſpart des Romains ſe déclaroient hautement pour lui, s'enfuirent au-delà du Tibre, & ſe ſauverent à Oſtie avec ce qu'il avoient de troupes. Ainſi Othou fut de nouveau receu dans Rome, avec de grandes acclamations du Peuple, du Senat, & du Clergé, qui luy renouvellerent le ſerment de fidélité; & de plus, s'obligerent, par une promeſſe ſolennelle, avec jurement, à ne créer, ni conſacrer jamais de Pape, que du conſentement, & meſme que ſelon le choix & la volonté de l'Empereur, & de ſon fils le jeune Othon, qu'il avoit déja fait couronner Roy de Germanie.

ANN. 865.

Rheghin. Luitprand Sigon.

Hæc addentes, & firmiter jurantes, nunquam ſe Papam electuros, aut ordinaturos, præter conſenſum atque electionem D. Imperatoris, ipſiusque filii Regis Ottonis. Luitp. l. 6

Or

ANN. 963. Or comme il y avoit un tres-grand nombre de Prélats Italiens & Allemans à la ſuite de l'Empereur, ceux-cy, avec les Cardinaux, le Senat, & le Peuple Romain, luy remontrerent, que pour remedier à tous les deſordres, & à tant de maux que ſouffroit l'Egliſe Romaine, depuis qu'elle avoit eſté miſerablement opprimée par les Tyrans, & par les Intrus qu'on avoit mis ſi ſouvent, par force, & ſacrilegement, ſur le Trône de Saint Pierre, il eſtoit neceſſaire qu'on tint un Concile, ce qui ne s'eſtoit pas fait depuis tres-long-temps. Sur quoy Othon, pour ſatisfaire à leur deſir, & à leur ardente priére, convoqua pour le troiſiéme jour d'aprés, qui fut le ſixiéme de Novembre, l'Aſſemblée generale des Cardinaux, des Eveſques, & du Clergé, des Seigneurs Romains, & des grands de ſa Cour, dans la Baſilique de Saint Pierre. Outre tous les Cardinaux de la Sainte Egliſe, qui ne ſe trouverent en ce temps-là qu'au nombre de quatorze, il y eut en cette Aſſemblée, avec le Patriarche d'Aquilée, trois Archeveſques, à ſçavoir, ceux de Ravenne, de Milan, & de Tréves, quarante Eveſques, environ trente des plus conſiderables du Clergé. Et les Barons, les Magiſtrats de Rome, les Seigneurs de la Cour Imperiale, les principaux Officiers de l'armée; & tout ce qui pût y entrer de Peuple, y aſſiſterent.

Rhegin. Luitprand l. 6.

D'abord, comme l'Empereur euſt demandé pourquoy le Pape ne paroiſſoit pas

dans

dans une si auguste & si sainte Assemblée ; il y eust des Cardinaux & des Evesques, qui s'estant levez, repondirent, qu'il ne s'en falloit pas étonner, estant aussi méchant & scelerat qu'il l'estoit de notorieté publique ; & là-dessus ils se mirent à l'accuser de mille horribles crimes, & sur tout d'homicide, d'adultere, de violemeur, d'inceste, de profanation, de sacrilege, de blaspheme, d'impiété, & de toutes sortes de dissolutions & de débauches, dont il deshonoroit le Saint Siege, au grand scandale de toute l'Eglise. Cela fut aussi-tost confirmé par les temoignages d'une infinite de personnes, du Peuple & du Clergé, qui asseurerent avec serment, & sur la damnation de leur ame, que ces crimes estoient non seulement veritables, mais si publics, & si connus de tout le monde, que l'on n'en pouvoit nullement douter : sur quoy on luy écrivit une lettre, dans laquelle on le prioit de venir au Concile, pour se purger des crimes dont on l'accusoit. Et comme il eust répondu en quatre lignes, qu'il excommunioit tous ceux de l'Assemblée, au cas qu'on entrepriſt de passer outre ; on députa deux Cardinaux dans la seconde Séance qui se tint le vingt-troisiéme de Novembre, pour luy porter une autre lettre, où l'on protestoit que s'il differoit plus long-temps à venir au Synode, afin de s'y justifier de tant d'horribles excés dont il estoit accusé, l'on ne feroit nul estat de son excomunication, laquelle

ANN. 963.

retom-

ANN. 963. retomberoit ſur luy. Les Cardinaux n^e l'ayant pû trouver, parce qu'il eſtoit à l^a chaſſe, ſans qu'on leur puſt, ou qu'on leu^r vouluſt dire où il eſtoit allé, rapporteren^t leur lettre en la troiſiéme Seſſion, où, aprés que l'Empereur eût expoſé briévement comme ce Pape, qui l'avoit appellé à ſon ſecours, non ſeulement avoit receu dans Rome le tyran Albert, en violant, par un horrible parjure, le ſerment qu'il avoit fait ſur l'Autel de Saint Pierre, mais auſſi avoit paru armé de toutes piéces à la teſte de ſes troupes, & à la veûë de l'armée Imperiale, le Tibre entre deux, il demanda ce que l'Aſſemblée jugeoit qu'on deuſt faire. On répondit tout d'une voix, qu'il falloit renverſer du Trône ce monſtre, qui le profanoit; car c'eſt ainſi qu'il fut qualifié, & y mettre en ſa place un vray Pape, qui édifiaſt autant l'Egliſe par ſes bons exemples, que cet infame Uſurpateur l'avoit ſcandaliſée par une vie abominable, & qu'on choiſiſſoit pour cela Leon Protoſcriniaire, ou Chancelier de la Sainte Egliſe Romaine. Cela fut repeté par trois fois avec de grandes acclamations; & alors l'Empereur y ayant donné ſon conſentement, Leon fut ſolennellement introniſé, conſacré, & reconnu Pape ſous le nom de Leon VIII.

Voila ce qui ſe fit en ce Concile de Rome ſous Othon le Grand, ſur quoy je trouve qu'il y a des ſentimens bien differens. Car pluſieurs d'entre les modernes, principale-

palement depuis le Cardinal Baronius, qui déclame d'une terrible maniére contre ce Synode & l'élection de Leon, veulent, comme luy, que cette Assemblée ne soit qu'un Conciliabule, & Leon VIII. qu'un Antipape, parce, disent-ils, que ce Concile n'a pû estre legitimement convoqué sans l'autoriré de Jean XII. qui estoit reconnu pour vray Pape par l'Empereur mesme & par ses Evesques; outre que quand ce prétendu Concile seroit legitime, il n'a pas eu le pouvoir de juger, ni ensuite de dépoſer Jean XII. quelque méchant, & quelque scandaleux qu'il ait pû estre; ce qu'ils montrent par le Concile de Sinuesse, sous le Pape Marcellin, par celuy de Rome, sous le Pape Symmachus, & par cette grande Assemblée des Prélats Italiens & Ultramontains, tenuë à Rome en presence de Charlemagne, puis qu'en tous ces Synodes les Evesques ont toujours protesté que le Pape ne peut estre jugé que de Dieu seul. Mais les autres, qui sont incomparablement en plus grand nombre, & principalement les Anciens, & sur tout les Contemporains, soit qu'ils ayent voulu flater l'Empereur Othon, comme le dit Baronius, ou qu'ils ayent écrit de bonne foy ce qu'ils croyoient tiennent pour ce Synode, & pour la validité de l'élection du Pape Leon, parce qu'ils soustiennent que Jean XII. ayant esté manifestement intrus, ne fut jamais vray Pape quoy-qu'on l'ait reconnu pour tel, non plus que ses prédecesseurs intrus comme luy,

ANN. 963.

302.

501.

800.

ne

ANN. 963. ne doivent jamais eſtre mis au nombre des vrais Pontifes ; ſelon meſme le Cardinal Baronius, quoy-qu'ils ayent eſté reconnus, & ils ajoûteut qu'encore qu'on ne puiſſe juger un vray Pape, un Intrus néanmoins quoy-que toleré & reconnu pour le bien de la paix, peut eſtre jugé, & dépoſé legitimement, pour ſes crimes, par un Concile. C'eſt ainſi qu'on raiſonne de part & d'autre en cette conteſtation. Mais pour moy, qui fuis la diſpute, ainſi que doit faire tout bon Hiſtorien, je ſuivray l'exemple du ſçavant Eveſque de Friſingue, qui, aprés avoir raconté ce que l'on fit en ce Concile, où Jean fut depoſé, & Leon VIII. elû en ſa place, dit judicieuſemect ces belles paroles : *Que cela fuſt bien ou mal fait, ce n'eſt pas icy le lieu d'en juger ; car je me ſuis ſeulement propoſé de raconter les choſes qu'on a faites, & non pas d'en rendre raiſon.* Ainſi me contentant de m'eſtre acquité, comme luy, fort fidellement de ce devoir, je crois que l'on trouvera bon que ſans diſputer ſur la qualité des faits, je pourſuive fort paiſiblement mon Hiſtoire.

Quæ omnia utrum licitè, aut ſecus acta ſint, dicere præſentis non eſt operis. Res enim geſtas ſcribere, non item rerum geſtarum rationem reddere propoſuimus. Otto Friſing. lib 6. c. 23.

L'Empereur croyant n'avoir rien à craindre, ni du coſté des Romains qui l'avoient reçeu avec tant d'applaudiſſemens, ni de celuy de Jean XII. lequel eſtoit trop foible pour rien entreprendre, voulut ſoulager la Ville ; & pour cet effét il renvoya dans l'Ombrie ſon armée, ne retenant auprés de ſoy que peu de troupes pour ſa garde. Mais il connoiſſoit mal les Italiens,

& ſur

& sur tout les Romains, qui n'aimoient point du tout la domination des Allemans, & qui aprés en avoir receu le secours qu'ils avoient imploré contre Berenger, ne souhaitoient rien tant que de les renvoyer au-plûtost au-delà des Alpes, & de secoûër le joug qu'ils s'estoient eux-mesmes imposé. Jean XII. qui connoissoit parfaitement bien leur humeur, & cette disposition où ils estoient, ne manqua pas de les solliciter, sous-main, par ses émissaires, de prendre une si belle occasion qu'ils avoient, disoit-il, de se défaire aisément d'Othon leur nouveau tyran, puisque, par un coup du Ciel agissant pour leur liberté, il s'estoit comme livré luy-mesme entre leurs mains avec cette poignée de gens qui ne pourroient leur resister, sur tout quand ils seroient surpris. Et pour rendre ses remontrances & ses sollicitations plus fortes; il leur promit qu'aussitost qu'il seroit rentré dans Rome, il leur distribuëroit tout le grand tresor de Saint Pierre qu'il avoit eû soin d'emporter avec soy dans sa retraite, pour ne pas l'abandonner à l'avarice des Barbares. ANN. 963.

Il n'en falut pas d'avantage pour persuader ceux qui avoient le plus de pouvoir & d'autorité sur le peuple. La haine & l'esperance, deux fortes passions, ausquelles on se laisse facilement entraisner, obtinrent d'eux tout ce qu'on vouloit. Ainsi, aprés avoir concerté fort secretement cette entrepriſe, on prit soudainement les armes

ANN. 964. Rhegin. par toute la Ville au jour aſſigné, qui fut le ſecond de Janvier, & l'on marcha, comme en bataille, vers le Pont du Chaſteau, pour ſurprendre, & pour opprimer Othon dans ſon quartier, qui eſtoit au-delà du Tibre Mais ce brave Prince, que le bruit meſme de ce grand tumulte avertit aſſez d'une ſi generale conſpiration, s'eſtant mis promptement à la teſte de ſes Allemans, tous vieux ſoldats accoûtumez à vaincre ſous un ſi grand Chef, en mépriſant le peril & la mort, s'avance vers le Tibre, ſe ſaiſit de l'entrée du Pont, arreſte tout court les Romains, qui en ocupoient déja la moitié, il les combat, il les repouſſe, & aprés une legére reſiſtance de cette laſche Bourgeoiſie, qui ne sût ſeulement ſouſtenir les regards de ſes fiers & intrépides Allemans, dont les cris & les coups eſtoient également épouvantables, tout plie, tout laſche le pied, & ſe met en fuite, avec tant de deſordre & de confuſion, que ſe précipitant & tombant les uns ſur les autres, ils s'expoſoient eux-meſmes à la ſanglante boucherie qu'on en fit, juſqu'à ce qu'Othon, qui en eût compaſſion, arreſta la fureur du ſoldat. Le Pape Leon de ſon coſté le conjura d'uſer humainement de ſa victoire, & ce fut par ſon entremiſe qu'il leur octroya dés le lendemain le pardon & la paix qu'ils demandoient; mais ce fut à condition qu'ils preſteroient de nouveau le ſerment, & donneroient cent oſtages des plus conſiderables de la Ville

pour

pour asseurance de leur fidelité. Ce qui augmenta la gloire & la joye d'Othon, fut que peu de jours aprés il receut la nouvelle de la prise de Montfeltre, où Berenger, qui y estoit assiégé fort étroitement, fut enfin contraint de se rendre à discrétion. Il fut envoyé prisonnier en Allemagne, où il acheva, dans une assez douce captivité, le reste de ses jours. Il ne survesquit à sa prise qu'environ deux ans, & mourut à Bamberg, où l'Empereur toujours genereux luy fit rendre les derniers honneurs, avec toute la pompe & la magnificence qu'on fait éclater dans les funerailles des plus grands Princes. La Reine Villa sa femme & sa compagne inseparable en l'une & en l'autre fortune, & en paix & en guerre, se resolut de l'accompagner à la mort autant qu'il luy seroit permis. Elle ne luy eut donc pas plutost fermé les yeux, qu'avant mesme qu'il fût inhumé, elle voulut mourir au monde, & s'ensevelir elle-mesme, en quelque maniere, en prenant le voile sacré de Religieuse.

ANN. 924.

Contin. Rhegin.

Aprés la prise de Montfeltre, on réduisit facilement les autres Villes qui tenoient encore pour Berenger, & il ne restoit presque plus que Camerino, tres-forte Place, où Albert, qui n'avoit plus d'autre ressource, s'estoit retiré, bien résolu de la defendre jusques à la derniere extremité. L'Empereur aussi résolut de l'y forcer, pour achever la guerre par sa prise; & comme

ANN. 564. il eſtoit ſur le point de partir, pour aller joindre ſon armée dans l'Ombrie, croyant tout fort paiſible & fort aſſeuré dans Rome pour ſon ſervice, le Pape Leon, qui de ſon coſté le croyoit auſſi-bien que luy, le ſupplia tres-humblement, que pour gagner de plus en plus l'affection des Romains, en leur témoignant une entiere confiance en leur fidelité, il luy plût avoir la bonté de leur rendre leurs oſtages. Il le fit, mais ce fut effectivement avec trop de bonté, & trop peu de précaution, pour un Prince auſſi adroit & auſſi politique qu'il l'eſtoit. Car les Romains beaucoup plus irritez de leur honte & de leur défaite, qu'ils n'eſtoient touchez de la clemence & des bienfaits de l'Empereur, ne le virent pas plûtoſt attaché au ſiége d'une Place, qui apparemment le devoit long-temps occuper, qu'ils rappellerent Jean XII. pour le remettre ſur le Trône; ce qu'ils firent par les intrigues, principalement des femmes qu'il avoit débauchées; & ce ne fut qu'avec bien de la peine que Leon, qui s'enfuït au Camp, ſe put ſauver des mains de ce Pape vindicatif, qui aſſeurément ne l'euſt pas épargné.

En effet, il ne manqua pas de convoquer pour le vingt-ſixéme de Fevrier, dans la Baſilique de Saint Pierre, un Concile compoſé pour la pluſpart des meſmes Cardinaux, & des meſmes Eveſques d'Italie qui venoient de le condamner, & qui changeant d'avis, ſelon la diverſité des temps, con-

condamnerent avec luy, comme uſurpateur du Saint Siége, celuy-là meſme qu'ils avoient élû avec de grands éloges, comme le plus digne de le remplir. De plus, il caſſa tous ſes Actes, & réduiſit à leur premier eſtat tous ceux qu'il avoit ordonnez; & ſe vengeant enfin cruellement de ceux qu'il croyoit luy avoir eſté le plus contraires, il fit couper la main droite à Jean Cardinal Diacre, & le nez, la langue, & les doigts à Azon l'un des premiers Officiers de la Cour Romaine, qu'il avoit envoyez en qualité de ſes Legats en Allemagne, pour implorer le ſecours d'Othon contre Berenger. Et certes, il y a de l'apparence, que de l'humeur dont il eſtoit, il eût porté ſa haine & ſa vengeance encore plus loin, ſi Dieu, par une mort funeſte & précipitée, n'eût arreſté le cours de ſes crimes & de ſes débauches, qu'il continuoit avec plus de ſcandale que jamais : car on dit qu'ayant eſté ſurpris avec une Dame Romaine, dans une maiſon de campagne, la nuit du ſixiéme ou ſeptiéme de May, il fut aſſommé dans ſon lit. Le bruit courut en ce temps-là que c'eſtoit un démon qui l'avoit traité de la ſorte: mais les plus éclairez ſe perſuaderent aiſément, que ce prétendu diable ne fut autre que le mari, qui ſe voulut venger d'un ſi vilain affront qu'on luy faiſoit. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que le coup qu'il receut à la teſte fut ſi grand, qu'il en mourut, aprés avoir deshonoré prés de neuf ans, par une tres-méchante

ANN. 964.

Sigebert. in Chron. Act. Syn. ap. Baron.

Luitpran.

ANN. 964. vie, le Saint Siége, qui n'en ſouffre non plus pour cela, ni dans la verité de ſa doctrine, ni dans la ſainteté de ſes loix, ni dans l'autorité ſupréme qu'il a receuë de Jeſus-Chriſt, que la Chaire de Moïſe ne ſouffroit autrefois des vices & des grands deſordres des Phariſiens qui l'occupoient.

Rhegin. Chron. Auſſitoſt aprés la mort de Jean XII. le Peuple & le Clergé de Rome, qui ne ſe croyoient plus obligez au ſerment qu'ils avoient fait, de ne point élire de Pape ſans le conſentement de l'Empereur, mirent en la place du défunt, ſur le Trône de Saint Pierre, Benoiſt Cardinal Diacre. C'eſtoit un homme tres-recommandable pour ſa doctrine & pour ſa vertu, mais qui s'eſtant trouvé aux deux Synodes précedens, avoit également conſenti à l'élection, & à la dépoſition de Leon VIII. L'Empereur, qui eſtoit encore au ſiége de Camerino, ayant appris cette nouvelle, en fut ſi fort indigné contre les Romains, qui luy manquoient toujours de parole, qu'il leva bruſquement le ſiége, quoy-qu'il fût ſur le point de prendre la Place, & mena toute ſon armée, enſeignes déployées, droit à Rome, qu'il aſſiégea de-ſorte que rien ne pouvant entrer ni par eau ni par terre dans cette grande Ville, on fut contraint, par la famine, de ſe rendre à diſcretion le vingt-troiſiéme de Juin. La moderation d'Othon fut grande en cette occaſion. Il ne ſouffrit pas que l'on fiſt le moindre deſordre dans Rome: & il ſe contenta de rétablir ſon Pape Leon,

Leon, qui fut de nouveau reconnu dans un nouveau Concile qu'il aſſembla dans l'Egliſe de Latran, où avec les Eveſques Allemans de la ſuite de l'Empereur, ſe trouverent encore les Cardinaux, & les Eveſques Italiens qu'on avoit veû dans les deux autres Synodes, & qui eſtoient toujours tout preſts à faire tout ce qu'on voudroit, ſans ſe ſoucier de ce qu'ils avoient fait auparavant, ainſi qu'il parut en cette rencontre. ANN. 964. Sigon. l. 7. Luitpran. Contin.

Car ceux-là meſme qui venoient d'élire fort librement le Pape Benoiſt, l'amenerent en plein Concile, reveſtu de ſes ornemens Pontificaux, pour l'en dépouiller avec ignominie, & pour le dégrader. Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt que Benoiſt Cardinal Archidiacre de la Sainte Egliſe, qui, avec ſes Confreres, avoit peu auparavans dépoſé Leon au Synode de Jean XII. n'eût point de honte de demander inſolemment, & avec injure, à ce pauvre Pape Benoiſt, qui l'avoit fait ſi hardi que d'accepter le Pontificat, luy qui conjointement avec eux avoit élû le tres-ſaint Pere Leon là preſent, & s'il n'avoit pas promis, comme tous les autres, avec ſerment, de ne pas ſouffrir qu'on élût jamais aucun Pape, ſans le conſentement de l'Empereur? Il n'eſtoit pas difficile à ce Pape de confondre ce Cardinal, puis qu'il avoit fait la meſme choſe que luy contre l'Empereur & contre Leon. Mais ſoit qu'il voulût ſouffrir pour l'amour de

ANN. 964. Dieu cette confuſion, ou qu'il craignît pour ſa vie, il confeſſa publiquement qu'il eſtoit coupable. Il demanda miſericorde, & ſe jettant aux pieds de Leon, il ſe dépouïlla luy-meſme de ſon *Pallium*, & remit ſon Baſton Paſtoral entre les mains de ce Pape, qui le mit en piéces devant tout le monde: aprés quoy, luy ayant fait, à la priére d'Othon, la grace de le laiſſer dans l'Ordre de Diacre qu'il avoit avant qu'on l'élût Pape, il le bannit, & l'envoya bien loin de Rome. Voila comme Othon s'élevoit, en abbaiſſant les Papes, les faiſant, & les dépoſant comme il luy plaiſoit, & tirant d'eux tout ce qu'il vouloit à ſon avantage: ce qui paroiſt particulierement en ce Synode, par le fameux Decret qu'on dit que Leon VIII. y fit, & qu'il faut maintenant que j'examine, parce qu'il y en a qui n'en demeurent pas d'accord.

On dit donc que ce Pape Leon, ſoit en reconnoiſſance des grandes obligations qu'il avoit à l'Empereur Othon, auquel il devoit le Pontificat; ſoit pour remedier à tant de furieux deſordres qu'on voyoit depuis ſi long-temps à Rome dans l'élection des Papes, fit en ce Synode un Decret, par lequel il déclare. *Que ſuivant l'exemple du Pape Adrien, qui donna au tres-victorieux Charles Roy des François & des Lombards, le pouvoir d'élire les Papes, & d'inveſtir des Eveſchez dans tous ſes Eſtats, ceux qu'il choiſiroit, pour les élever à cette grande di-*

Sigebert. in Chron. Decr. Diſt. 63. c. 22.

dignité, il donne à l'Empereur Othon I. *Roy des Teutons & à ſes ſucceſſeurs, le meſme droit.* Ce Decret de Leon eſt rapporté tout au long par le célebre Gratien, dans ſon Decret, qu'il acheva environ l'an mil-cent-cinquante, c'eſt à dire, plus de cent quatre-vingts ans aprés ce Concile de Leon. Le Cardinal Baronius s'inſcrit en faux contre ces deux Actes d'Adrien I. & de Leon VIII. & ſur tout contre le premier, & déclame avec beaucoup d'aigreur contre le Moine Sigebert, qu'il accuſe d'avoir fabriqué cet Acte, par une horrible impoſture, pour favoriſer l'Empereur Henry IV. duquel il tenoit le parti contre le Pape Grégoire VII. Quoy qu'on ne puiſſe gueres avoir plus de reſpect que j'en ay pour la memoire de ce grand Cardinal, qui a ſi bien merité de l'Egliſe par ſes doctes Annales, je crois neanmoins que, pour l'intereſt de la verité, à laquelle je dois encore plus qu'à luy, il me ſera permis de dire ſur cela deux choſes, dont il importe qu'on ſoit éclairci.

ANN. 964. Diſtinct. 63. c. 23. Ad ann. 774. n. 12. & ſeq.

La premiere, eſt que les raiſons dont il combat cet Acte d'Adrien, & qu'il croit invincibles, ſe peuvent neanmoins détruire, comme elles l'ont eſté par de tres-ſçavans hommes, & ſur tout celle qu'on croit la plus forte; à ſçavoir, un Chapitre des Capitulaires, où Charlemagne laiſſe au Clergé & au Peuple l'élection libre de leurs Eveſques : car ce Capitulaire n'eſt point du tout de Charlemagne, mais de ſon fils

P. Marca de Concord. l. 8. c. 12.

ANN. 964. Louïs le Debonnaire, ainſi que le ſçavant Pere Sirmond le fait voir clairement dans le ſecond Tome de ſes Conciles. Et pour le reſte, on ſatisfait à tout ſans beaucoup de peine, en diſant que dans le premier voyage que Charlemagne fit en Italie, & dans lequel il put facilement aller deux fois à Rome, avant & aprés la priſe de Pavie, ce qui n'eſt compté que pour un de ces quatre voyages dont parle Eginhard, le Pape Adrien, en reconnoiſſance de ces magnifiques donations que luy fit ce grand Prince, luy donna ce beau droit, dont on verra bientoſt que luy & ſes Succeſſeurs ont joüi; & l'on peut dire qu'il le luy donna ſolennellement, & dans une Aſſemblée de plus de cent Eveſques ou Abbez de France & d'Italie, leſquels accompagnerent Charlemagne, & ſignerent la donation; cela ſans doute, avec les Cardinaux & les Eveſques qui eſtoient à Rome auprés d'Adrien, pouvoit bien former ce Concile dont parle Sigebert. Et quant à ce qu'Eginhard, qui ſuivoit toujours Charlemagne, n'a rien dit d'une choſe ſi conſiderable, qu'on veut que le Pape Adrien I. ait faite en ſa faveur; on répond que ce meſme Eginhard n'a rien dit auſſi de cette ſeconde donation que Charlemagne fit au Pape, ce qui n'empeſche pas que Baronius, auſſi-bien que nous, ne la tienne tres-veritable. Cela ſuffit, pour faire voir que cet Acte n'eſt pas auſſi manifeſtement faux que le croit ce célebre Cardinal, qui ne veut pas ſeulement

Anaſt. Biblioth. in Adr. I.

ment

ment qu'il nous ſoit permis de douter un peu de ſa fauſſeté. ANN. 964.

La ſeconde choſe que j'ay à dire eſt, que quand il ſeroit ſuppoſé, comme il y en a qui le croyent, on n'a pas droit pour cela d'accuſer d'impoſture Sigebert, puis que Leon VIII. avoit fait mention de cet Acte plus de cent quarante ans avant cet Auteur, qui a crû pouvoir rapporter dans ſa Chronique un fait appuyé d'une ſi grande autorité. Car que ce Decret de Leon VIII. qu'on lit auſſi dans Gratien, depuis meſme que ſon Ouvrage a eſté corrigé à Rome par l'ordre de Grégoire XIII. ſoit encore une piece fauſſe, & fabriquée par quelque impoſteur ſemblable à Sigebert, ainſi que le prétend le Cardinal Baronius ſans le prouver, j'avouë que je n'y vois nulle apparence. Bien loin de cela, toutes les préſomptions ſont pour le contraire, ſelon que le docte Archeveſque de Paris M. de Marca l'a tres-bien remarqué : car enfin les Romains avoient fait ſerment de ne point élire de Pape que du conſentement d'Othon, & conformément à ſon choix ; & l'on fait un ſanglant reproche à Benoiſt V. en plein Synode, & en preſence de Leon & de l'Empereur, d'avoir violé ce ſerment. Que reſtoit-il aprés cela, ſinon que puis qu'on avoit confirmé ce ſerment, par la punition de Benoiſt, on le confirmaſt encore plus authentiquement par la Conſtitution de Leon? Et pour montrer qu'il ne faiſoit rien

Decret. loc. cit.

De Concord l 8. c. 12. Luitprand. l. 6.

ANN. 964. de nouveau en cela, il voulut s'autoriſer de l'exemple du Pape Adrien I. qui fit la meſme choſe en faveur de Charlemagne dans un Synode, comme Leon VIII. le dit poſitivement dans ſon Decret, qui eſt rapporté tout au long par Thierri de Niem, n'eſtant qu'en abregé dans Gratien. Voila ce que l'on peut dire pour ces deux Actes d'Adrien I. & de Leon VIII. & que j'ay crû eſtre à propos de rapporter icy, ſans pourtant que je veuille rien déterminer ſur ce ſujet, laiſſant à mon Lecteur la liberté d'en juger comme il luy plaira.

Ce qu'il y a de bien certain eſt, que l'Empereur Othon ne manqua pas de ſe mettre en poſſeſſion de ces trois grands avantages, dont les Empereurs Grecs & les François avoient joüi, & que Charles le Chauve eſt accuſé d'avoir abandonnez, pour ravir l'Empire à ſon frere; à ſçavoir, de la Souveraineté dans Rome, du droit de ſucceſſion à l'Empire pour ſes enfans, & du pouvoir d'élire un Pape, ou du moins, ce qui revient à peu prés au meſme, d'empeſcher que l'on n'en élût aucun ſans ſon conſentement. Pour les deux premiers, la choſe eſt toute évidente; car comme les Empereurs, devant & aprés la Tranſlation de l'Empire aux François, exercerent leur Souveraineté dans Rome & par eux-meſmes & par leurs Officiers, ainſi qu'on l'a pû voir aſſez ſouvent dans mes autres Hiſtoires; & que les Papes meſmes, auſſi-

bien

bien que les autres, preſtoient le ſerment de fidelité entre les mains des Envoyez de l'Empereur: de meſme Othon, & quand il fut receu à Rome volontairement, & quand il l'eut conquiſe par deux fois, y fut reconnu Souverain, & en fit tous les Actes. De plus, il nomma ſon fils pour luy ſucceder, quoy-que les Princes Allemans, pour garder leur droit d'élection qu'ils avoient dans la Germanie, l'ayent encore élû. Et pour le troiſiéme avantage, il eſt certain que les Empereurs, depuis que Juſtinien eut repris Rome & l'Italie ſur les Gots, furent Maiſtres de l'élection des Papes; deſorte qu'elle ne ſe pouvoit faire ſans leur permiſſion, & qu'il falloit de plus, qu'eſtant faite, ils la confirmaſſent. Et quoy-que les Empereurs François euſſent rétabli la liberté des élections, il paroiſt néanmoins par pluſieurs exemples, ſur tout par ceux de Benoiſt III. de Grégoire IV. & de Sergius I. qu'on ne les pouvoit ordonner, que les Commiſſaires de l'Empereur, qui devoient aſſiſter à leur Conſecration, n'euſſent jugé que l'élection s'eſtoit faite Canoniquement, & qu'en ſuite le Prince n'y eût conſenti. Or voila le pouvoir en poſſeſſion duquel Othon ſe remit, & qu'il étendit ſi loin, en ſoûmettant abſolument l'élection à ſon autorité, qu'on n'éliſoit que celuy qu'il vouloit qui fût élû.

ANN. 964.

Not. St. Baluſ. ad Agobard. p. 122. & ſeq.

Diur. Pontif. Marc. l. 8. c. 9. & Not. Baluſii ad Flor. c. 6. Hiſtor. du grand Schiſ. d'Occid. p. 14. Marc. l. 8. c. 14. n. 8. & Not. Baluſ ad Agobar. p. 125.

Ayant ainſi diſpoſé de Rome à ſa volonté, comme il eût appris qu'Albert, qui

Rhegin. Contin. Sigon.

ANN. craignoit d'eſtre pris dans Camerino, l'a-
964. voit abandonné, & s'eſtoit retiré dans l'ſle de Corſe, il partit au commencement de Juillet; & aprés avoir paſſé l'Eſté en Toſcane, & tout l'Automne en Lombardie, pour y rafraiſchir ſon armée fort diminuée par la peſte qui s'y eſtoit miſe, il
965. s'en retourna par la Lorraine en Allemagne, emmenant avec ſoy le Pape Benoiſt, qu'il rélegua à Hambourg, où bientoſt aprés il finit ſes jours en grande opinion de ſainteté.

Adam. Chron. l. 2. c. 6. Ditmar. Chron.

Contin. Rhegin. Cependant le Pape Leon VIII. eſtant décedé, les Romains, qui s'eſtoient ſi mal trouvez de n'avoir pas gardé la promeſſe qu'ils avoient faite à l'Empereur, luy envoyerent des Ambaſſadeurs, pour apprendre ſa volonté touchant l'élection d'un nouveau Pape. Sur quoy ce Prince extrémement ſatisfait de leur déference, leur permit d'élire celuy qu'ils jugeroient le plus propre, pourveu que ce fût en preſence & du conſentement des Commiſſaires qu'il nomma pour cet effet; & ceux-cy firent Orger Eveſque de Spire, & le célebre Luitprand de Crémone. Ils approuverent de ſa part l'élection qu'on fit de Jean XIII. qui eſtoit Eveſque de Narny, & d'un vie irreprochable, laquelle néanmoins ne le put garantir de la violence & de la fureur des Romains. Car le Gouverneur de Rome, les principaux Magiſtrats, & ſur tout les Tribuns du Peuple, ou les Capitaines des quartiers, qui avoient

Leo Oſtienſ. Chron. Caſſ l. 2. [illegible]on l. 7.

tou-

toujours grande envie de ſecoûër le joug, & de reprendre l'autorité Souveraine qu'ils avoient uſurpée déja plus d'une fois, voyant qu'ils ne pouvoient gagner le Pape, pour le faire entrer dans leur révolte, le chaſſerent enfin de Rome; de ſorte qu'il fût obligé d'aller chercher un azile à Capoûë chez le Comte Pandolphe ſon ami, qui l'y receût avec toute ſorte d'honneur, & trouva meſme le moyen de faire tuër dans Rome le Comte Roſtoy, le plus puiſſant Seigneur de la Campagne d'Italie, que les Romains avoient pris pour leur Chef. Il arriva qu'en meſme temps on receut à Rome la nouvelle de la défaite d'Albert par Burchard Lieutenant de l'Empereur, qui avoit taillé en pieces, ſur les bords du Pô, l'armée de ce Tyran; que quelques révoltez de Lombardie avoient fait revenir de l'Iſle de Corſe pour le remettre ſur le Trône. Alors les Romains qui avoient perdu leur Chef & leur Protecteur, & qui avoient compté ſur la revolte des Lombards, & ſur Albert, ſe voyant tout ſeuls, & ſans forces, apprehenderent la juſte indignation de l'Empereu, auquel ils avoient ſi ſouvent fauſſé la foy. C'eſt pourquoy ils rappellerent promptement le Pape, qu'ils rétablirent dans ſon Siége, eſperant que par ſon moyen ils ſe pourroient mettre à couvert de la tempeſte qui les menaçoit, & qu'ils feroient, par ſon entremiſe, facilement leur paix avec Othon.

ANN. 965.

966.

Contin. Rhegin. Sigon.

A M N. 966. Mais leur eſperance fut vaine. Car ce ſage Prince voyant que la clemence & la bonté, dont il avoit ſi ſouvent uſé envers les Romains, aprés tant de parjures & de révoltes, n'avoit ſervi qu'à les endurcir dans leur crime, par l'impunité, reſolut de les contenir deſormais dans leur devoir par la rigueur, & de leur faire ſentir, à ce coup, les effets de ſa juſtice. C'eſt pourquoy, comme il eût tenu pour cet effet une Diéte à Wormes, il deſcendit pour la troiſiéme fois, avec une puiſſante armée, en Italie; & aprés avoir puni les rebelles de Lombardie, dont il envoya les principaux Chefs en Lorraine & en Saxe, il alla célebrer les feſtes de Noël à Rome: aprés quoy, pour donner de la terreur aux méchans, il fit faire une tres-ſevére juſtice des auteurs de la rebellion. Ceux que l'on avoit fait Conſuls, comme pour retablir la forme de l'ancienne Republique, furent tranſportez hors de l'Italie; les Capitaines des quartiers, qui avoient pris le titre & la qualité de Tribuns du Peuple, furent tous pendus; on déterra le cadavre du Comte Rofroy, qui fut traiſné par les boûës, & mis en mille pieces, que l'on jetta à la voirie; & celuy qui luy avoit ſuccedé en la Charge de Préfet de Rome, fut mis tout nud ſur un aſne, la teſte tournée vers la queuë, conduit en cet état par toute la ville, fuſtigé dans toutes les places & à tous les carrefours, puis jetté tout ſanglant & tout déchiré de coups dans un cachot.

Aprés

Aprés cela, l'Empereur qui vouloit regler les affaires de l'Italie, où l'on avoit veu tant d'étranges revolutions depuis plus de cinquante ans qu'elle avoit eſté miſerablement opprimée par les Tyrans, établit de nouvelles loix qui ont ſuccedé dans l'Empire aux Capitulaires des Empereurs François, ſelon leſquels on ſe regloit auparavant avec autant de déference & de reſpect, qu'on en a pour les ſaints Canons. Enſuite il viſita la pluſpart des Villes de la Toſcane & de la Romagne juſqu'à Ravenne, où le Pape, qui le voulut accompagner en ce voyage, celebra un Concile en ſa preſence, pour le reglement des affaires Eccleſiaſtiques. Ce fut là que cet Empereur rendit effectivement au Pape, Ravenne & l'Exarcat, que les Tyrans avoient enlevé au Saint Siége, & qu'il luy confirma de nouveau les donations de Pepin & de Charlemagne, comme il avoit fait cinq ans auparavant au Pape Jean XII. Cela fait, ils ſe ſeparerent: le Pape reprit le chemin de Rome, & luy s'avança juſques à Verone, où il receut le jeune Othon ſon fils déja couronné Roy de Germanie & de Lorraine, à Aix la Chapelle, & qu'il avoit fait venir d'Allemagne, pour l'aſſocier à l'Empire, comme il fit, l'ayant conduit à Rome, où le jour de Noël il receut des mains du Pape la Couronne Imperiale dans la Baſilique de Saint Pierre.

ANN. 966. 967. Rhegin. Chron. Sigon. Lambert. Schaff. Sigon.

Il ne reſtoit plus rien pour la gloire de ce grand Prince, que de réünir à l'Empire d'Oc-

ANN. 967. d'Occident, dont il fut le reſtaurate
toute l'Italie, en la delivrant des Grecs
des Saraſins, qui tenoient en ce temps
une bonne partie de ce qu'on appelle a
jourd'huy le Royaume de Naples. Et c'
ce que la perfidie des Grecs & ſa bon
fortune luy donnerent lieu d'execu
heureuſement, à cette occaſion que je v
dire. Comme il eſtoit en paix avec
Grecs, il avoit envoyé en Ambaſſade Lu
prand Eveſque de Crémone, vers leur E
pereur Nicephore Phocas, luy demande
pour le jeune Empereur Othon, la Pri
ceſſe Anne, ou Theophanie, fille du f
Empereur Romain Argyrus & de l'Imp
ratrice Theophanie, qui par un execra
parricide l'avoit empoiſonné, afin qu'e
pût épouſer Nicephore. Ce Prince brura
dont j'ay fait le portrait dans mon Hiſto
du Schiſme du Grecs, ſur l'original q
Luitprand nous en a donné dans la Re
tion de ſon Ambaſſade, aprés avoir trait
durant quatre mois, tres-indignement
Eveſque, le renvoya ſans rien conclur
parce qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'on
luy donnaſt que le titre d'Empereur d
Grecs, & que cependant Othon priſt cel
d'Empereur des Romains : mais peu
temps aprés, afin de s'en pouvoir venge
en le trompant de la maniere la plus laſc
du monde, il reſolut de luy envoyer d
Ambaſſadeurs, pour l'aſſeurer qu'il ſe tie
droit extrémement honoré de ſon allia
ce, & qu'il avoit fait paſſer en Calabre

Pri

Princeſſe Theophanie, avec une belle & nombreuſe ſuite, afin de la remettre entre les mains de ceux qu'il le prioit d'y envoyer au-plûtoſt pour la recevoir. Il n'y a perſonne qu'on puiſſe plus facilement tromper & trahir, que ceux qui ſont le plus incapables de trahiſon. Othon, qui avoit l'ame grande & genereuſe, croyant toujours qu'on agiſſoit, comme luy, fort ſincerement, quoy-qu'il eût déja experimenté trois ou quatre fois qu'on luy avoit fauſſé la foy donnée & à Rome & en Lombardie, ne ſe défia point du tout de l'Empereur Grec, & crut d'abord, ſans peine, & ſans concevoir le moindre ſoupçon de ce qu'on tramoit contre luy, tout ce que ces Ambaſſadeurs diſoient. Sur quoy il détacha de ſon armée un corps conſiderable de Cavalerie & d'Infanterie, avec une partie de ſa nobleſſe, pour aller recevoir la Princeſſe, qui ſe devoit rendre au lieu qu'on leur avoit marqué dans la Calabre, & pour la conduire à Rome, où l'on faiſoit cependant, avec toute ſorte de magnificence, les preparatifs de ces nopces Imperiales. Mais le perfide Grec avoit fait mettre en embuſcade, aux environs du rendez-vous, tout ce qu'il y avoit de gens de guerre dans la Poüille & dans la Calabre; de-ſorte que s'eſtant jettez de toutes parts à l'improviſte ſur les Allemans qui ne s'attendoient à rien moins qu'à une ſi horrible perfidie, & ne marchoient point en ordre de bataille, il ne leur fut pas malaiſé de

ANN. 968. Witichind. l. 3. Sigon. l. 7.

ANN. 968. de les défaire, & d'en tuer une grande partie.

Alors Othon, qui avoit écrit peu auparavant aux Princes d'Allemagne, que tout luy ſuccedoit heureuſement ; qu'il attendoit les Ambaſſadeurs de l'Empereur Grec ; & que s'il ne luy donnoit une entiere ſatisfaction, il avoit reſolu de luy enlever la Pouïlle & la Calabre, afin d'eſtre maiſtre abſolu de toute l'Italie, ne manqua pas de ſe mettre en eſtat de dégager au-plûtoſt ſa parole. Pour cet effet, il aſſembla toutes ſes troupes qui eſtoient aux environs de Rome, & les envoya contre les Grecs, ſous la conduite de ſon fils le jeune Empereur Othon accompagné de Gonthier & de Sigifroy, deux de ſes plus grands Capitaines, qu'il luy donna pour le conduire, & luy donner lieu de faire, par leur conſeil, un glorieux apprentiſſage de la guerre, comme il fit. Car ayant joint les
969. forces que luy amenerent Pandolphe Prince de Capoûë, ceux de Benévent, & les autres Comtes ou Gouverneurs de la Campagne d'Italie, qui, quelque temps auparavant, avoient quitté le parti des Grecs, deſquels ils relevoient, & s'eſtoient mis ſous l'Empire d'Othon, il marcha droit vers la Calabre, où il défit d'abord ce qu'il y avoit encore de Saraſins, qu'il contraignit de ſe ſauver dans leurs vaiſſeaux, & d'abandonner d'Italie. Il prit enſuite ſur les Grecs Tarente, & Metapont, qui eſtoit alors une grande Ville, & n'eſt plus maintenant

tenant qu'un miſerable reſte de Chaſteau; enfin, aprés que les Grecs, devenus temeraires & inſolens, par quelques petits avantages qu'il leur avoit laiſſé prendre en de petits combats, pour les attirer où il vouloit, ſe furent engagez en des lieux deſavantageux, où il leur avoit dreſſé des embuſches, il les envelopa ſi-bien, qu'ils furent preſque tous ou tuez ou fait priſonniers, & pour punir le traiſtre Nicephore, comme il le méritoit, il luy renvoya tous ceux-cy, aprés leur avoir fait couper le nez, pour donner à Conſtantinople un pitoyable ſpectacle, qui fiſt voir aux Grecs un ſanglant effet de la perfidie de leur Empereur. Et certes, cela fit encore beaucoup plus que le victorieux n'en attendoit, pour la vengeance qu'il prétendoit titer de ce perfide: car à la veûë de cet horrible ſpectacle, qui leur annonçoit, d'une ſi étrange maniere, la defaite entiére de leur armée, tout le Peuple ſe ſouleva contre Nicephore, qu'on accabloit de mille maledictions, comme la cauſe de la perte de tout ce qui reſtoit aux Grecs en Italie; & enſuite l'Imperatrice, laquelle avoir changé en une haine effroyable, l'amour criminel qu'elle avoit eû pour luy, prit cette occaſion de le faire maſſacrer par le fameux Capitaine Jean Zimiſces, qu'on mit enſuite ſur le Trône. ANN. 969.

Ce nouveau Prince, qui, pour ſe mieux établir dans l'Empire, vouloit avoir la paix avec Othon, duquel il craignoit la puiſſan- 970.

ce

ANN. ce & la fortune, ne manqua pas, comme
971. on l'en preſſoit, de luy envoyer la Princeſſe Theophanie pour le jeune Othon, qui, aprés avoir pris ſur les Grecs, & remis ſous l'Empire d'Occident la Poüille & la Calabre, eſtoit retourné tout couvert de gloire à Rome, où il l'épouſa, & la fit cou-
972. ronner ſolennellement par le Pape. Aprés cela le grand Othon, qui ſe trouvoit au comble de la gloire, & de la proſperité du monde, ayant, par une ſuite continuelle de victoires, réüni les trois grands Royaumes de Germanie, de Lorraine, & d'Italie, dans une ſeule Monarchie, qui faiſoit alors l'Empire d'Occident, retourna dans la Saxe, où il termina une ſi glorieu-
973. ſe vie par une mort tres-douce & tres-heureuſe.

Car comme aprés avoir receu à Merſebourg les Ambaſſadeurs qui eſtoient venus de toutes parts, & meſme de l'Afrique, pour le feliciter de ſes victoires, il ſe fut retiré à une de ſes maiſons à la campagne, où il arriva le ſixiéme de May, le Mardy avant la Pentecoſte; il ne manqua pas de ſe lever le lendemain de grand matin, pour aſſiſter, ſelon ſa couſtume, aux divins Offices de Matines & de Laudes, & en ſuite à la Meſſe ſolennelle qu'on chantoit tous les jours devant luy. Aprés quoy, s'eſtant un peu repoſé, il parut à diſner beaucoup plus gay qu'il n'avoit eſté depuis la mort de la Reine Mathilde ſa mere, décedée peu avant ſon retour en Allemagne;

Witikind. l. 3. Ditmar.

Prin-

Princeſſe que ſes éminentes vertus ont fait mettre au nombre des Saintes. A l'iſſuë du diſner, il voulut encore oüir Veſpres, ſur la fin deſquelles il ſe trouva mal, & tomba tout à-coup en défaillance, entre les bras des Seigneurs & des Officiers qui l'environnoient. Et comme on l'eût fait revenir à force de remédes, il preſſa fort qu'on luy donnaſt ſur le champ le Saint Sacrement, qui eſtoit là preſent ſur l'Autel, & qu'il receut avec une extréme devotion, & un moment aprés il rendit tres-paiſiblement, ſans agonie, & meſme ſans aucun ſoupir, ſon eſprit à Dieu, en la trente-ſeptiéme année de ſon Regne, & l'onziéme de ſon Empire. Prince qui eſt celuy des Empereurs qu'on peut dire avoir merité, aprés Charlemagne, avec plus de juſtice, le ſurnom de Grand, parce que c'eſt celuy qui, ſans contredit, a le plus approché de ce grand Monarque, par les merveilles de ſa vie, & par le bonheur de ſa mort. Car ce que Pierre de Damien a écrit de cet Empereur, à ſçavoir qu'eſtant à la Meſſe, reveſtu de ſes habits Imperiaux & environné des Princes de l'Empire, le jour meſme de la Pentecoſte, il fut frappé de mort ſoudaine, par un juſte jugement de Dieu, en punition de ce qu'il avoit épouſé Adelaïs, avec laquelle il avoit contracté une alliance ſpirituelle, en tenant avec elle un enfant ſur les ſacrez fonts de Bapteſme, eſt une ridicule fable, qui ſe détruit d'elle-meſme par toutes ſes cir-

ANN. 973.

Epiſt. ad Deſider. Abb.

ANN. 973. circonſtances manifeſtement fauſſes, & eſt démentie par le témoignage de Witikind, Hiſtorien qui floriſſoit en Saxe quand Othon y mourut. Mais c'eſt que ce ſaint Cardinal, qui n'écrivoit qu'environ ſoixante ans aprés la mort du grand Othon, donnoit un peu trop dans la viſion, ainſi que l'a tres-bien remarqué le Cardinal Bellarmin, examinant ce que Pierre de Damien, dans une de ſes Epîtres, rapporte bonnement de certaines ames du Purgatoire, qu'on voyoit tous les jours de Dimanche s'envoler du Lac d'Averne, comme des oiſeaux; ce qui aſſeurément a bien de l'air d'une de ces ridicules fables dont on amuſe la curioſité des petits enfans, pour les endormir. Et puis il déferoit encore trop aux relations de certains faux zelez & ignorans, qui ne font point de ſcrupule de debiter, avec tres-peu de jugement, & encore moins de charité, de petits contes contre l'honneur des plus grands hommes quand ils croyent que cela peut ſervir à faire des exemples formidables; comme ſi Dieu, qui eſt la verité meme, avoit beſoin du menſonge & de la fauſſeté des hommes, pour leur inſpirer la crainte de ſes Jugemens.

Bellarm. de ſcript. Eccleſ.

In qua narrantur quædam leviora de animabus defunctorum, quæ die Dominico refrigerium patarum videntur habere, & in figurâ avicularum de Lacu Averno exire cernuntur, quæ fabulis fortaſſe ſimiliora ſunt quàm Hiſtoriæ. Bell. ibid. p. 281.

Ainſi le conte fabuleux de Pierre de Damien ne peut nuire à la glorieuſe memoire d'Othon le Grand, dont la mort fut également funeſte à l'Egliſe & à l'Empire. Car auſſitoſt qu'on en eût receu la nouvelle à Rome, Cincius, homme turbulent & ſedi-

tieux,

tieux, Chef du parti contraire à l'Empe- ANN.
reur, & qui n'avoit oſé ſe déclarer durant ſa 973.
vie, aprés la ſevere punition qu'on avoit Ciacon. Sigon.
faite des rebelles, entreprit, comme on avoit fait auparavant, de rétablir l'ancienne liberté, ou plutoſt de l'opprimer, & de ſe faire Tyran de Rome, ſous ce beau prétexte. Il avoit pour ſon confident Boniface Francon Cardinal Diacre, l'un des plus méchans hommes du monde, & toujours preſt à n'épargner aucun des plus grands crimes, pourveû qu'il pût ſervir à ſatisfaire ſon ambition. Ces deux grands ſcelerats, dont l'un vouloit eſtre Conſul, & l'autre Pape, trouverent enfin, aprés avoir bien deliberé ſur cette affaire, que pour venir à bout de leur deſſein, il falloit neceſſairement ſe défaire de Benoiſt VI. qui, aprés la mort de Jean XIII. décedé l'année précedente; & de Domnus II. qui n'avoit tenu le Siége qu'un mois, avoit eſté choiſi pour leur ſucceder du conſentement de l'Empereur, auquel il vouloit garder une inviolable fidélité. Cet execrable parricide eſtant reſolu de la ſorte, fut auſſitoſt executé d'une tres-
cruelle maniere. Ces deux impies, ſuivis 974.
d'une troupe de leurs ſatellites, entrent dans le Palais Pontifical, ſe ſaiſiſſent du Saint Pontife, l'entraiſnent comme une Ciacon.
miſerable victime dans le Chaſteau, & là le font inhumainement étrangler; aprés quoy le parti de ces révoltez, qui eſtoit alors le plus fort, élut en tumulte ce furieux Diacre; qui n'eut pas horreur de

paſſer,

ANN. 974. paſſer, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, par deſſus le Corps du Vicaire de Jeſus Chriſt, pour monter ſous le nom de Boniface VII. ſur le Trône de Saint Pierre, par un crime ſi effroyable.

Il ne joûit pas toutefois fort long-temps de ſon crime; car les Comtes de Tuſcanelle, de la Maiſon des Marquis d'Hetrurie, qui avoient long temps dominé dans Rome, ne pouvant ſouffrir cét Intrus, ni qu'un autre uſurpaſt la ſouveraine puiſſance qu'ils n'avoient plus, animerent contre eux leur faction, qui eſtoit encore tres-puiſſante, & les pouſſerent avec tant de vigueur, qu'ils furent contraints de s'enfüir: mais ce ne fut qu'aprés que l'impie Boniface eût enlevé le treſor de l'Egliſe de Saint Pierre, avec quoy il ſe retira, par mer, à Conſtantinople, laiſſant le Siége qu'il avoit envahi à Benoiſt Eveſque de Sutri, parent de ces Comtes, qui le firent élire en ſa place. Les Chefs des factieux eſtant chaſſez, il fut reconnu de tous pour vray Pape; & comme il avoit la force en main, avec beaucoup d'eſprit & de courage, & qu'il s'eſtoit fort bien mis avec l'Empereur, qui approuva ſon élection, il ſe maintint neuf ans entiers dans le Pontificat, ſans que la faction de Boniface oſaſt rien entreprendre contre luy, comme elle fit contre ſon ſucceſſeur.

Onuphr. Sigon. Ciacon. Sigon. 975.

Cependant les Empereurs Grecs Baſile & Conſtantin avoient appris de Boniface, que non ſeulement Rome, mais auſſi la

Sigon.

pluſ-

pluſpart des Villes d'Italie taſchoient de ANN.
ſecouër le joug des Allemans pour ſe re- 975.
mettre en liberté. Ils ſçavoient d'ailleurs
que le jeune Othon eſtoit engagé dans une
dangereuſe guerre contre les François, au
ſujet de la Lorraine, que le Roy Lothaire
avoit entrepris de réünir à ſa Couronne.
Cela les fit réſoudre à profiter d'une ſi belle
occaſion de prendre la Pouïlle & la Cala-
bre, dont le grand Othon avoit dépouïllé
Nicephore. Leur entrepriſe réüſſit ſans pei-
ne: car ayant fait deſcendre dans la Pouïlle 979.
une puiſſante armée, fortifiée des Saraſins
qu'ils avoient appellez d'Afrique, aprés les
avoir chaſſez peu auparavant de l'Iſle de
Candie, elle s'empara d'abord des Villes de
Bari & de Matera, qui n'ayant preſque
point de garniſon, furent emportées de
vive force, & ſaccagées. Aprés quoy tout
la reſte de la Pouïlle, & toute la Calabre
enſuite, ſe remirent, ſans reſiſtance, ſous
l'obeïſſance des Grecs. Othon fort irrité
de cette perte, & craignant que les victo-
rieux ne pouſſaſſent leurs conqueſtes plus
avant dans l'Italie, fit le plûtoſt qu'il pût
la paix avec Lothaire, qui, par un Hiſt. de
étrange aveuglement, faute d'avoir ſceû France.
dépenſer en eſpions, bien loin de pro-
fiter de l'embarras où ſe trouvoit ſon en-
nemi, qui ſceût le luy cacher avec adreſ-
ſe, luy abandonna laſchement, & con-
tre l'avis de ſon Conſeil, toute la Lorraine,
dont il avoit déja repris une grande partie.
Cela luy attira la haine & le mépris des

ANN. 978. Seigneurs François, déja furieuſement animez contre ſon Frere Charles, qui avoit receû d'Othon la Baſſe-Lorraine en titre de Duché comme ſon vaſſal, & ſous l'hommage de l'Empire. Et cela fut cauſe qu'aprés la mort de Louïs V, ſon neveu décedé ſans enfans, on le priva de la Couronne pour la tranſporter à Hugues Capet, ce fameux Chef de la troiſiéme race de nos Rois.

Ainſi l'Empereur ayant fait une paix ſi avantageuſe; euſt le moyen de raſſembler toutes ſes forces, avec leſquelles il deſcendit en Lombardie, accompagné de l'Imperatrice Theophanie, & de la pluſpart des Grands de l'Empire; & aprés avoir rétabli ſon autorité dans les Villes où il y avoit eû du ſoulevement, & de la revolte, puni les ſeditieux, & recompenſé magnifiquement ſes bons ſerviteurs, il alla paſſer les Feſtes de Noël à Rome, où il fut receu avec beaucoup de magnificence & de joye. Mais cette joye, que ceux meſmes du parti contraire au ſien taſchoient de faire éclater à l'envi, pour regagner ſes bonnes graces ne dura pas long-tems: car ce Prince ſe ſouvenant que le feu Empereur ſon Pere n'avoit pu retenir les Romains dans leur devoir, que par la rigoureuſe punition qu'il fit des revoltez, en voulut faire autant que luy; mais il le fit à contretemps, & d'une maniere qui le rendit tres odieux.

980.

Sigebert. Chron. Otto Friſing. Lambert. Schafnab.

981.

Ayant fait preparer au Vatican un grand & ſu-

& ſuperbe feſtin, il y invita tous les Grands de Rome & les Magiſtrats avec les Députez des Villes qui eſtoient à ſa Cour; & comme on fut à table, & que l'on euſt commencé à ſe réjoüir, Othon s'efforçant d'inſpirer la joye à toute la compagnie, par le bon accueil qu'il faiſoit à tous, on vit ſoudainement entrer dans la ſale des compagnies de ſoldats, qui, l'épée à la main, environnerent tous les conviez, ſaiſis d'horreur & de crainte, à la veuë d'un ſpectacle ſi étonnant & ſi terrible. La terreur fut encore bien plus grande un moment aprés, lors qu'au ſignal que l'Empereur donna, on ſe ſaiſit de tous ceux dont les noms eſtoient marquez dans un papier que l'on liſoit à haute voix, & qu'auſſitoſt qu'on les euſt entraiſnez hors de la ſale, on entendit les pitoyables cris qu'ils jettoient inutilement, tandis qu'on les maſſacroit ſans miſericorde. Othon cependant prioit tous les autres de faire bonne chere, & n'oublioit rien de ce qui pouvoit contribuer à la gayeté qu'il vouloit qu'on euſt, & à rendre ſon feſtin auſſi agreable qu'il eſtoit magnifique: mais malgré cette joye forcée qu'ils taſchoient de faire paroiſtre ſur leur viſage, de peur de l'offenſer, cette affreuſe image de la mort qu'ils avoient devant les yeux, & l'horrible idée qui leur demeuroit d'une ſi cruelle boucherie, les empeſchoit bien de ſe réjoüir dans le fond de l'ame, & leur faiſoit ſoupirer ſecretement aprés la fin d'un ſi funeſte repas, qui ANN. 981.

ANN. 981. fut cauſe que les Italiens, & ſur tout les Romains l'eûrent toujours depuis en horreur, & luy donnerent le ſurnom de Sanguinaire. Mais ce ne fut pas-là l'unique vengeance qu'ils en prirent, & ils trouverent enfin le moyen de le faire miſerablement perir avec toute ſon armée. Voicy comment.

Les troupes qu'il avoit levées en Lombardie & en Toſcane s'eſtant aſſemblées avec toutes celles qu'il avoit amenées d'Allemagne, il y joignit encore les Regimens qu'il fit dans Rome; & s'eſtant avancé dans la Champagne d'Italie, il les fortifia de celles que luy fournirent ceux de Benévent, de Capouë, de Naples, & de Salerne. Avec cette armée, qui eût pû conquerir l'Empire des Grecs, il entre dans la Poüille, où ayant prévenu les ennemis, qui n'eſtoient pas encore en eſtat de ſe mettre en campagne, il fait d'abord de grands progrés, & ſans rien trouver ſur ſa marche qui pût s'oppoſer à ſes armes, il eſt receu par tout, & penetre meſme juſqu'à Tarente, qu'il réduit, ſans beaucoup de peine, à ſon obeiſſance. Mais comme aprés avoir rafraiſchi ſes troupes aux environs de cette Ville, il avançoit vers la Calabre pour y pourſuivre ſes conqueſtes, & que les Grecs & les Saraſins, qui avoient eû le loiſir d'aſſembler toutes leurs forces dans cette Province, marchoient à luy, en reſolution de le combatre, les deux armées ſe rencontrerent auprés de Baſentelle, Bourgarde ſituée

982.

Sigon.

ſituée ſur le rivage de la mer ; de ſorte que rien ne les ſeparant, il en fallut venir à la bataille, qui ſe donna le quinziéme de Juillet de cette année neuf cens quatre-vingt-deux. ANN. 982.

Ce fut icy qu'Othon fut puni de ſa cruauté par l'infidelité & la trahiſon que luy firent ceux qu'il avoit furieuſement irritez contre luy. Car on n'eut pas plutoſt donné le ſignal du combat, que la pluſpart des Italiens, & ſur tout le Beneventins & les Romains, comme s'ils euſſent agi de concert avec les ennemis, quitterent leur poſte, & ſe retirerent, & par leur retraite mirent le trouble & la confuſion parmi les Allemans, qui furent en ſuite aiſément mis en deſordre, & puis envelopez, & inveſtis de toutes parts, & enfin preſque tous taillez en pieces, aprés avoir neanmoins combatu en braves gens, pour vendre cherement leur vie. La pluſpart des Princes & des Seigneurs, des Eveſques meſmes & des Abbez, qui ſuivoient l'Empereur, & qui, ſelon l'abus de ce temps-là, portoient les armes, & combatoient dans les armées, périrent en cette journée. Ce ne fut qu'à grand peine qu'Othon ſe ſauva du carnage, s'eſtant jetté dans une barque qu'il trouva par hazard ſur le rivage de la mer, où il fut pris par des Pirates. Mais comme il ne fut pas connu, & qu'il leur promit une groſſe rançon, que l'Imperatrice, qui fut avertie de cette aventure à Roſſano, luy fit tenir à un petit port proche de là, où ces Ecumeurs Sigebert. Herman. Lambert. Ditmar. Godefr. Viterb. Sigon. Cuſpini.

ANN. 582. avoient abordé, il ſe retira de leurs mains, & la fut trouver, puis ſe rendit avec elle à Capouë.

Il eſt certain que ſi les Grecs & les Saraſins victorieux, en l'eſtat où ſe trouvoit alors le pauvre Othon, euſſent vivement pourſuivi leur pointe, & marché droit à Rome, ils s'en fuſſent rendus les maiſtres, plus facilement encore que n'euſt fait Annibal, s'il y fut allé aprés la bataille de Cannes: mais s'eſtant amuſez à reprendre les Places qu'Othon avoit priſes d'abord dans la Pouïlle & dans la Calabre, & qui ne leur pouvoient manquer, ils luy donnerent le loiſir de mettre ſur pied une nouvelle armée, tant du débris de celle qu'il avoit perduë, que des garniſons, & des autres troupes qu'il tira des Villes de la Champagne & des Provinces les plus proches. Ce fut avec ces forces qu'au commencement de
983. l'année ſuivante il alla décharger ſa colere ſur ceux de Benevent, qui avoient eſté les premiers à le trahir, & qu'il ſurprit ſi-bien, qu'il s'empara, ſans reſiſtance, de leur Ville, à laquelle, pour ſe venger de leur perfidie, il fit reſſentir tous les maux que l'on peut ſouffrir par l'inſolence & par la cruauté du ſoldat, à qui l'on auroit tout permis
Sigon. dans une Ville priſe d'aſſaut. Aprés cela, il paſſa dans la Lombardie pour y aſſembler de nouvelles troupes, & pour y recevoir celles qu'il faiſoit venir d'Allemagne. Puis ayant fait de la ſorte une armée preſque auſſi puiſſante que la premiere, il revint à Rome,

Rome, fort reſolu de pourſuivre les Grecs, & d'effacer la honte de ſa défaite par une ſeconde bataille. ANN. 983.

Mais la mort l'empeſcha de paſſer outre: car ſoit que tant de rudes mouvemens qu'il s'eſtoit donnez durant cette guerre, & le chagrin qu'il avoit d'avoir eſté vaincu, luy euſſent deſſeché les entrailles, ou qu'une playe qu'il avoit receuë d'un coup de fléche empoiſonnée, n'ayant pas eſté bien guerie, luy euſt laiſſé dans le corps quelque maligne impreſſion de venin, qui euſt corrompu la maſſe du ſang, il eſt certain qu'il tomba dans une langueur mortelle, qui l'enleva du monde à Rome meſme le huitiéme de Decembre, aprés l'humble confeſſion de ſes pechez qu'il fit au Pape, duquel il receut l'abſolution, en donnant toutes les marques d'une ſolide piété. Prince, qui à la reſerve qu'il n'euſt pas autant de bonheur & de moderation que ſon pere, luy fut aſſez ſemblable dans les autres perfections du corps & de l'eſprit. Cuſpinien. Ditmar. Chron. l. 3.

Lors qu'il eſtoit encore en Lombardie, aprés ſon malheur, il avoit déclaré dans une Aſſemblée generale qu'il tint à Verone, & qui approuva ſon deſſein, qu'il vouloit aſſocier à l'Empire ſon fils Othon III. jeune Prince âgé ſeulement de treize à quatorze ans, comme il l'avoit eſté luy-meſme par le feu Empereur ſon pere. Sur quoy il avoit envoyé en Allemagne l'Archeveſque de Ravenne, pour donner ordre Ditmar. ibid.

ANN. 983 Ditmar. Ibid.

à ce qu'il fut premierement couronné Roy de Germanie, ainſi qu'il le fut en effet le jour de Noël par l'Archeveſque de Mayence à Aix la Chapelle, ſelon la couſtume: mais parce qu'aprés la ceremonie du couronnement on reçeût la nouvelle de la mort de l'Empereur ſon pere, décedé dix-ſept jours auparavant, ce qui pouvoit apporter du changement dans les affaires d'Allemagne, cela fit remettre à un autre temps le voyage que le nouveau Roy devoit faire en Italie, pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome, où cette mort cauſa cependant de grands troubles & de terribles révolutions. Comme le deſſein de la guerre que le feu Empereur vouloit faire au Grecs & aux Sarraſins, s'eſtoit évanoüi par ſon decés, ſon armée, aprés avoir proclamé Empereur Othon III. reprit le chemin d'Allemagne, pour y aller ſervir ſon nouveau Maiſtre, laiſſant le ſoin des affaires de Rome au Pape Benoiſt, qui avoit toûjours eſté fortement attaché aux intereſts de l'Empereur. Mais ce bon Pape ne luy ſerveſquit que tres-peu de temps. Il mourut le dixiéme de Juillet de l'année ſuivante neuf cens quatre-vingts-quatre: & comme il avoit rétabli & conſervé l'ordre dans Rome, & ſur tout dans le Clergé, on élût en ſa place, ſix jours aprés, & ſans tumulte, ſous le nom de Jean XIV. Pierre Eveſque de Pavie, lequel avoit eſté grand Chancelier en Italie, du défunt Empereur Othon II.

Ciacon. in Bened. VII.

984.

Ciacon.

Sa

Sa vertu & ſa rare doctrine, dans un temps où l'ignorance eſtoit fort grande, l'avoient rendu tres-digne de cette ſouveraine dignité. Il n'en joüit pas neanmoins long temps, ni Rome auſſi, de la tranquillité dans laquelle Benoiſt VII. l'avoit maintenuë durant tout ſon Pontificat. Car l'impie Antipape Boniface, croyant qu'aprés la mort de l'Empereur & de Benoiſt, il pourroit rentrer aiſément dans Rome, y revint de Conſtantinople avec l'argent qu'il avoit fait des vaſes ſacrez de l'Egliſe de Saint Pierre qu'il y avoit vendus, & gagna ſi bien ceux de ſon parti, qui n'avoient rien oſé entreprendre pendant ſon abſence, & pluſieurs autres des plus ſeditieux, en leur diſtribuant une partie de ſon treſor, qu'il ſe rendit le plus fort de la Ville. Il s'empara meſme du Chaſteau, & s'eſtant ſaiſi de la perſonne du Pape, l'y enferma, & le fit enfin miſerablement perir de miſeres & de faim, dans un ſale & puant cachot; aprés quoy l'ayant expoſé ſur le pont, à la porte de la fortereſſe, afin que perſonne ne puſt douter que ce Pontife ne fut mort, il envahit de nouveau le Saint Siége, d'où la Juſtice Divine, laſſée de tant d'horibles crimes qu'il avoit commis, le renverſa bientoſt, par le plus terrible de tous les chaſtimens; car il mourut de mort ſoudaine, dans ſon peché, quatre mois aprés, & ceux meſmes qui l'avoient porté ſur le Trône en eûrent tant d'horreur, pour ſa vie abominable, que l'ayant veû mort, ils luy donnerent encore

ANN. 984. Sigon. 985. Vet Cond. Rom. Pontif. ap. Baron.

ANN. 985. cent coups de poignard, & trainerent par les pieds ſon miſerable cadavre tout nud, juſques dans la place où l'on voit la ſtatuë de l'Empereur Marc Aurele à cheval, & d'où quelques-uns du Clergé, l'ayant trouvé le lendemain de bon matin dans un ſi pitoyable eſtat, l'enleverent pour l'enterrer en quelque lieu caché, de peur que l'on ne le jettaſt à la voirie.

Ainſi l'Egliſe eſtant delivrée de ce monſtre qui l'euſt deſolée, & ceux de ſon parti qui l'avoient ſi maltraité aprés ſa mort ne faiſant plus de violence, on élut Pape Jean XV. Romain, homme ſçavant & vertueux, & d'un grand courage pour maintenir l'autorité du Saint Siége, comme il le fit paroiſtre durant tout ſon Pontificat de prés de dix ans, qui neanmoins ne fut pas bien paiſible. Car Creſcentius, un des principaux Seigneurs Romains, ne ſe contentant
986. pas de tenir à Rome le premier rang, & d'y exercer la plus honorable Magiſtrature, en qualité de Conſul, voulut s'en faire encore le Maiſtre abſolu, & le Tyran, ſuivant l'exemple des Alberts & des Alberics. Il
Moles Hadriani. s'empara de la groſſe Tour d'Adrien, qui fut appellée long-temps le Chaſteau de Creſcentius, juſques à ce qu'on luy donna le nom de Chaſteau Saint Ange, qu'elle retient encore aujourd'huy. Le nouveau Pape eût lieu de craindre que ce Tyran, qui ne l'aimoit pas, & dont il connoiſſoit l'humeur altiére & violente, ne luy fiſt un mauvais parti, & ne le traitaſt de meſme

que

que Boniface avoit fait ſon Prédeceſſeur: c'eſt pourquoy il ſe retira dans une des Places de l'Egliſe en Toſcane; & pour avoir un puiſſant protecteur, il envoya ſouvent prier Othon de venir, à l'exemple de ſon pere & de ſon ayeul, delivrer le Saint Siége du Tyran qui l'opprimoit. ANN. 986. Baron. hoc an. & du Cheſne in Joan XV.

Alors les Romains, & meſme Creſcentius, craignant, avec raiſon, ce jeune Prince, & la venuë des Allemans, qui avoient déja fait dans Rome de ſi terribles executions ſous ſes Prédeceſſeurs, taſcherent par toute ſorte de ſoumiſſions d'appaiſer ce Pape, & ce bon Pontife s'eſtant laiſſé vaincre à leurs prieres, aprés avoir bien pris ſes ſeuretez, ſe hazarda de retourner à Rome. Il y fut receû avec de grandes acclamations, & honoré de tous comme le Vicaire de Jeſus-Chriſt, ſans que le Tyran, qui prit le parti de diſſimuler, entrepriſt ouvertement de le troubler dans l'exercice de ces fonctions Pontificales. Auſſi trouve-t-on qu'il s'en aquita tres-dignement, & qu'il maintint toujours les droits & l'autorité du Saint Siége, avec beaucoup de fermeté, comme il parut principalement dans la cauſe de Gerbert Archeveſque de Reims, dont l'Hiſtoire eſt tellement engagée dans celle d'Othon III. qui le fit Pape, que je ne puis me diſpenſer de la raconter icy le plus briévement & nettement qu'il me ſera poſſible. Et je le fais d'autant plus volontiers, que c'eſt un des points de l'Hiſtoire qu'on a le moins débaraſſé, & où

ANN. 986. l'injuſte paſſion de quelques Ecrivains, ou malins, ou préoccupez, a meſlé le plus de fauſſetez contre l'honneur d'un des hommes du monde qui s'eſt rendu le plus célebre en ſcience & en vertu, & dont la poſterité doit le plus honorer la memoire.

Celuy dont je parle eſt donc le fameux Gerbert, qui eſtant monté par degrez, peu à peu, du plus bas eſtat du monde au plus haut où l'on puiſſe aſpirer, a eû cet avantage, qu'il n'a rien deû à la fortune, & qu'il doit toutes choſes à ſon merite, qu'il aquit en cultivant ſoigneuſement les grands dons que Dieu luy avoit départis. Il naſquit en Auvergne de parens ſi pauvres, qu'il n'y avoit pas lieu d'eſperer qu'ils puſſent jamais rien contribuer à ſon avancement: mais la nature luy donna un eſprit ſi grand & ſi vif, ſi ſubtil & ſi penetrant, avec un ſi beau naturel, que Geraud de Saint Seré Abbé d'Aurillac, qui le receut tout jeune en ſon Monaſtére, où il ſe fit Moine Benedictin, crût avoir trouvé dans un fond ſi riche & ſi fertile, de quoy faire le plus habile homme de ſon temps. En effet, s'eſtant appliqué fortement durant quelques années à l'eſtude des bonnes lettres & des hautes ſciences, ſous la diſcipline de cet Abbé & de ſon ſucceſſeur Raymond de la Vaur, il y fit de ſi grands progrés, qu'il ſurpaſſa en toutes ſortes de belles connoiſſances tous ceux non ſeulement de ſon âge, mais auſſi de ſon temps: de-

Du Cheſne, vies des Papes.

957.

ſorte

ſorte que comme perſonne ne luy pouvoit plus rien enſeigner, & qu'il avoit cependant une ſoif inſatiable d'apprendre toujours plus qu'il ne ſçavoit, on luy donna permiſſion de voyager, pour trouver ailleurs, s'il pouvoit, de quoy ſatisfaire cet ardent deſir. Pour cet effet, il fut en Eſpagne, afin d'y pouvoir conſulter les Docteurs Arabes, & apprendre d'eux les ſecrets & le fin de leurs ſciences, & ſur tout de l'Aſtrologie, où ils ont toujours excellé.

ANN. 964. *Ut ſuos quoſque coætaneos varia artis notitiâ ſuperaris.* Ditmar. in Chron. Mag. Chron. Belgic. ex Guidone.

Il fut auſſi en Italie, & paſſa peu aprés en Allemagne, où cette haute reputation qu'il s'eſtoit acquiſe, & qui rendoit ſon nom celebre par toute la terre, le fit appeller par l'Empereur Othon II. pour luy confier l'éducation de ſon fils Othon III. dont il fut durant quelque temps le Précepteur à Magdebourg. Ce fut-là qu'il trouva l'invention de ces Horloges à reſſort, qui par leurs mouvemens ſecrets & reguliers, marquent préciſement toutes les meſures du mouvement des Cieux & des Planetes : ce qui avec les belles inſtructions qu'il donna à ce jeune Prince, luy acquit tellement ſon eſtime & ſon amitié, qu'outre qu'il luy fit avoir la fameuſe Abbaye de Bobio, il continua toujours, quand meſme il fut Empereur, d'entretenir un commerce de lettres avec luy lors qu'il fut de retour en France. C'eſt icy que ſon mérite fut encore récompenſé d'une maniere tres-éclatante, par l'honneur que

Gerbertus pro maximæ ſapientiæ ſuæ merito toto radiabat mundo. Helgaud. Floriacenſ. Vid. Robert in Gall. Chriſt. Aimon. Ditmar in Chron.

Gerbert. Ep. 153. 154, &c.

ANN. 986. luy fit Hugues Capet Comte de Paris, de luy donner à inſtruire le jeune Comte Robert ſon fils, qui fut depuis Roy de France avec luy ; de ſorte que Gerbert eût l'honneur d'avoir formé aux lettres & à la vertu, la jeuneſſe de ces deux grands Princes, en quoy il reüſſit ſi bien, que ſes deux illuſtres diſciples devinrent, ſous ſa diſcipline, les deux plus ſçavans & plus vertueux Princes de leur temps, & principalement Robert, dont nous avons encore aujoürd'huy les Hymnes ſacrez, qu'il compoſa pour honorer Dieu publiquement, & dans luy-meſme, & dans ſes Saints.

Ditmar. in Chron. Helgaud. Floriacenſ.

Helgaud. Floriacenſ.

Id. Or comme la Comteſſe Adelaïs ſa mere, Princeſſe extrémement dévote, voulut qu'on l'élevaſt à Reims dans l'école de l'Egliſe de Noſtre-Dame, à qui elle avoit dévoüé ce cher fils ; ce fut auſſi-là que Gerbert, en cultivant l'eſprit & les mœurs du jeune Prince ſon diſciple, acquit tellement, par ſa ſage conduite, & par ſa profonde érudition, l'eſtime & l'affection de l'Archeveſque Adalberon, que l'ayant fait Preſtre, il reſolut de faire en ſorte qu'il puſt eſtre ſon Succeſſeur aprés ſa mort, ne trouvant perſonne plus propre que luy à remplir la Chaire Pontificale de Saint Remy. Et certes, ceux qui ont écrit de ce grand homme en ce temps-là, & qui le devoient beaucoup mieux connoiſtre que ceux qui ſont venus au monde en d'autres ſiécles, s'accordent tous à le louër, autant pour ſa vertu

Orat. Gerber. ad Concil. Moſom. t. 9. Concil. Ed. Pariſ.

vertu, & meſme pour la ſainteté de ſa vie, que pour la vaſte étenduë de ſon eſprit, & pour la profondeur de ſa doctriue ; & l'on ne peut rien dire de plus avantageux ſur ce ſujet, que ce qu'en a dit Ciaconius dans l'éloge qu'il en a fait, en ramaſſant en peu de mots tout ce que ces Auteurs en ont écrit.

ANN. 986. Helgand. Flor. Ser. IV. in ejus Epitaph. *Natura prudens, misericors, pietate præſtans, fide inſignis, conſtantiâ mirabilis, in conſiliis providus, &c.* Ciacon. in Silveſ. 2.

Voila l'eſtat où ſe trouvoit Gerbert à Reims auprés de l'Archeveſque Adalberon, lors que le Roy Louïs V. eſtant décedé ſans enfans, on éleva, d'un commun conſentement, ſur le Trône, Hugues Capet, à l'excluſion de Charles Duc de Lorraine, parce que ce Prince oubliant ce qu'il devoit à la France, & à ceux dont tout ſon bonheur dépendoit, s'eſtoit aveuglément abandonné à l'Empereur & à ſes Allemans, deſquels il reconnut enfin l'impuiſſance, mais un peu trop tard, quand ils furent contraints, par la neceſſité de leurs affaires, de l'abandonner. Cependant, comme il avoit beaucoup de cœur, & qu'il ne doutoit point que le Royaume ne luy appartint legitimement par le droit de ſa naiſſance, il ne manqua pas de diſputer ſon héritage les armes à la main. D'abord il ſe rendit maiſtre de Laon, par le moyen de ſon neveu Arnoul, qui eſtoit fils naturel du Roy Lothaire, frere de ce Duc Charles, & avoit beaucoup de credit dans la Ville où le Roy ſon pere l'avoit dévoué à l'Egliſe. Ce jeune Prince, qui, par un ſentiment fort naturel, ſuivoit le parti de ſon oncle, auquel il ne

987.

988. Ep. Epiſcopor. ad Joan. Pap. t. 9. Concil. Edit. Pariſ.

ANN. 988. il ne pouvoit ſouffrir qu'on raviſt la Couronne, fit ſi bien, par le pouvoir & l'autorité qu'il avoit à Laon, Ville Royale en ce temps-là, qu'on en ouvrit les portes au Duc Charles, lequel enſuite ſe ſaiſit de l'Eveſque, nommé tantôt Adalberon, & tantôt Aſcelin, qu'on ſçavoit eſtre fort fidelle au Roy Hugues Capet. Mais ce Prélat extrémement adroit, agit en cette occaſion d'une maniere ſi fine & ſi délicate, que pour ſe mettre en eſtat de pouvoir ſervir ſon Roy, il ſceût ſe rendre maiſtre de l'eſprit de l'oncle & du neveu, qui le detenoient priſonnier: de-ſorte que Charles non ſeulement le delivra, mais auſſi luy donna la meilleure part dans ſa confidence, particulierement depuis que ce Prince eût défait l'armée de Hugues, qui l'avoit aſſiégé dans Laon.

Robert. in Gall. Chriſt.

Contin. Aimoin. l. 5.

Sur ces entrefaites l'Archeveſque de Reims eſtant mort, cet Eveſque de Laon, qui entretenoit toujours une ſecrete intelligence avec le Roy, promit au Prince Arnoul, que pourveû qu'il voulut eſtre ſerviteur du Roy, il luy feroit avoir cet Archeveſché, qui eſtoit alors le plus conſiderable de la France; ce qu'Arnoul accepta de tout ſon cœur, ſoit qu'il agiſt en cette occaſion de bonne foy, ou qu'il euſt reſolu de faire une contre-trahiſon en faveur de ſon oncle qu'il ſembloit abandonner. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que par l'entremiſe de cet Eveſque, le Roy Hugues, pour retirer Arnoul du parti de ſon ennemi, & l'en-

l'engager à ſon ſervice, le fit élire Archeveſque de Reims, & qu'il fit ſerment de fidelité aux Rois Hugues & Robert ſon fils, ſelon la Formule qu'il ſouſcrivit, & par laquelle il ſe ſoumet à la malediction de Dieu & des hommes, & à eſtre privé de ſa dignité, s'il viole jamais ſon ſerment & la foy qu'il promet aux deux Rois.

ANN. 989. Ep. Gerberti ad Ottonem, ap. Papyr. Maſſ. Annal. l. 3. Ep. Hugon. ad Joan. XV. t. 9. Conc. Edit. Pariſ. Libell. fidelit. edit. ab Arnulph. ibid. Ep. Gerb. ad Otton. apud Maſſ. l. 3 Sigebert. Concil. Silvanect. t. 9. Conc.

Il arriva cependant que ſix mois aprés qu'il eût eſté conſacré Archeveſque, les gens du Duc Charles, aprés que l'on eût chaſſé Hugues de devant la ville de Laon, entrerent dans Reims par la trahiſon d'un Preſtre, qui leur en ouvrit une porte; & qu'aprés avoir pillé, ſaccagé, & deſolé la Ville & l'Egliſe Métropolitaine, ils emmenerent à Laon l'Archeveſque, comme s'il euſt eſté pris avec les autres priſonniers. Mais cet artifice un peu trop groſſier de ce Prélat fut bientôt découvert, quoi que pour le mieux joüer, il euſt excommunié tous ceux qui eſtoient entrez de la ſorte dans Reims, & y avoient commis tous ces excés. Car le bruit s'eſtant répandu par tout que cette trahiſon ne s'eſtoit faite que par les intrigues, & ſelon les ordres de l'Archeveſque Arnoul, qui s'entendoit toujours avec le Duc Charles ſon oncle, cela fut confirmé par des témoignages ſi authentiques & ſi convaincans, que le Roy Hugues, qui s'eſtoit retiré à Paris, pour y raſſembler ſes troupes, ne crût pas qu'on en puſt douter: outre qu'Arnoul ne le fit

990. Arnulphi commonit. t. 9 Conc. Hugo Abb. in vit. S. Richard. apud Rob. in Gall. Chriſt. Ep. Hug. ad Joan. XV. Ep. Hug. ad Joan. XV.

que

ANN. 1073.

que trop paroiſtre, en prenant quelque temps aprés les armes, & ſe déclarant tout ouvertement contre Hugues. C'eſt pourquoy jugeant qu'il falloit faire un exemple de ce traître, pour empeſcher les dangereuſes ſuites que pourroit avoir une ſi grande perfidie, il s'adreſſa, comme firent auſſi les Suffragans de l'Egliſe de Reims, au Pape Jean XV. le ſuppliant de trouver bon que les Eveſques de France s'aſſemblaſſent dans un Concile, pour y faire, ſous ſon autorité, le procés à cet Archeveſque, qui avoit ſi laſchement trahi ſon Roy. Mais ſoit que les Envoyez du Comte Heribert de Vermandois beau-pere de Charles, ayant pris les devans, euſſent prevenu le Pape en faveur d'Arnoul; ſoit que le Tyran de Rome Creſcentius, gagné par leurs preſens, & irrité de ce que les Ambaſſadeurs du Roy, & les Envoyez des Eveſques, ne luy en avoient fait aucun, euſt trouvé moyen d'empeſcher qu'on ne les ſatisfiſt: on ſçait que s'eſtant preſentez trois fois, trois jours conſecutifs, à la porte du Palais, pour avoir réponſe à leurs lettres, on ne voulut jamais permettre qu'ils entraſſent. C'eſt pourquoy ils s'en retournerent en France ſans réponſe; & de plus, le Pape n'en fit aucune durant les dix-huit mois entiers qu'on employa à taſcher de réduire Arnoul à ſon devoir, & de l'obliger à ſe venir juſtifier des crimes dont on l'accuſoit.

Ep. Aug. ad Joan. XV.

Ep. Epiſcopor. ad Joan. Pap. t. 9. Conc. il.

Lib. Gerber. de Act. Syn. Remenſ. apud Papyr. Maſſ. l. 3.

Cependant l'Eveſque de Laon, qui ſçeût ſi bien jouër & contrefaire le zelé pour Char-

Charles., qu'Arnoul meſme ſe laiſſant tromper à ces belles apparences, crut qu'effectivement il avoit changé de parti, entretenoit toujours ſon intelligence avec le Roy, & diſpoſoit ſous main toutes choſes à l'execution de ſon deſſein, qui réuſſit. Car Hugues, auquel ſon ennemi, par une grande negligence, avoit donné le loiſir de faire une nouvelle armée, ayant mis une ſeconde fois le ſiége devant Laon, où Charles, au lieu de profiter de ſa victoire, ſe tenoit ſans rien faire; l'Eveſque, aprés avoir ſecretement gagné les principaux habitans pour le Roy, luy en fit ouvrir de nuit une porte, par laquelle il entra avec ſon armée, & y ſurprit ainſi le pauvre Duc Charles, & l'Archeveſque Arnoul, qui ne s'attendoient à rien moins qu'à une trahiſon ſemblable à la ſienne. Charles fut mené priſonnier à Orleans: mais pour Arnoul, le Roy l'amena luy-meſme à Reims, pour y eſtre jugé dans un Synode qu'il y fit célebrer pour cet effet, au mois de Juin de cette année neuf cens quatre-vingts-onze. Outre les Comprovinciaux ou les Suffragans de Reims, il ſe trouva dans ce Concile pluſieurs Eveſques, & meſme des Archeveſques des autres Provinces, & un tres grand nombre d'Abbez, entre leſquelles eſtoit Gerbert. Seguinus Archeveſque de Sens, qui eſtoit alors Legat du Saint Siége en France, y préſida.

ANN. 990.

Hugo Floriac. Continuat. Aimoin. l. 5. c. 45.

991. Conc. Remenſ. ap. Sanctum Baſolum t. 9. Concil. Edit. Pariſ.

Libell. Gerb. ap. Baron. ann. 995. n. 10.

Il n'y eût que deux Séances en ce Synode. Dans la premiere, que l'on tint le dix-

ANN. 991. Conc. Remenſ. t. 9. Concil. Pet. de Marca de Concord. l. 7. c. 25. Lib. Gerbert. de Act. in Concil. Epiſt. Gerbert. ad Otton. ap. Maſſon. l. 3.

ſeptiéme de Juin, on examina d'abord, quel eſtoit le pouvoir du Synode en cette occaſion. Ceux que l'on avoit nommez pour défendre la cauſe d'Arnoul, dirent qu'on ne pouvoit paſſer outre en ce jugement, ſans le conſentement & l'autorité du Pape, alleguant pour cela les Epiſtres des anciens Papes, qu'Iſidore a miſes dans ſa Compilation, mais d'autre part on ſouſtint que c'eſtoit aſſez qu'on ce fuſt addreſſé au Pape, ainſi que le Roy & les Eveſques avoient fait, pour luy demander juſtice d'un Eveſque prévenu d'un ſi grand crime. On ajouſta qu'on avoit attendu dix-huit mois entiers inutilement la réponſe du Pape; qu'aprés cela, puis que l'on voyoit manifeſtement qu'il ne vouloit pas connoiſtre de cette cauſe, le Roy, pour le bien de l'Egliſe & de l'Eſtat notablement intereſſé dans cette affaire, avoit pû legitimement convoquer un Concile, qui, ſelon les Canons de Nicée, d'Antioche, & d'Afrique, pouvoit juger de cette cauſe: ce que l'on confirma par l'exemple d'Ebbo autre Archeveſque de Reims, qu'on dépoſa, par un jugement Canonique, au Synode de Thionville, pour avoir trahi l'Empereur Louïs le Debonnaire.

Le pouvoir du Concile ayant eſté établi de la ſorte, on produiſit ce qu'on avoit à dire contre Arnoul; & comme il nioit hardiment le fait & la trahiſon de laquelle il eſtoit accuſé, on luy confronta le Preſtre Adalgaire, qui luy ſouſtint que c'eſtoit par

ſes

ſes ordres qu'il avoit ouvert une porte de la Ville aux gens du Duc Charles. Alors Arnoul ſe voyant convaincu, choiſit entre les Eveſques, ſelon la couſtume de ce temps-là, des Confeſſeurs, ou des Juges particuliers auſquels il confeſſa ſecretement toutes les circonſtances de ſes crimes : ſur quoy ceux-cy déclarent au Synode en general, qu'Arnoul a fait une entiere confeſſion de ſes pechez, & que ſe jugeant luy-meſme indigne de l'Epiſcopat, il demande qu'on le dépoſe. Le jour ſuivant, dans la ſeconde Seſſion, où les Rois Hugues & Robert ſon fils ſe trouverent avec les plus Grands Seigneurs du Royaume, Arnoul ſe déclara publiquement coupable, & indigne d'eſtre Eveſque, ſelon la Formule que nous en avons encore, & qu'il ſigna, ſe condamnant luy-meſme à perdre ſon Archeveſché, puiſque, ſelon les Canons, tout Eveſque qui viole le ſerment de fidelité qu'il a fait à ſon Prince, mérite d'eſtre dépoſé. Et ſur cela ſes Juges choiſis ayant dit, ſuivant la couſtume, ces paroles, *Selon voſtre propre confeſſion vous devez quitter voſtre Charge*, il ſe dépoſa; puis s'eſtant jetté à terre tout de ſon long en forme de Croix, il implora la miſericorde des deux Rois, qui, à la priére de Daïbert Archeveſque de Bourges, parlant au nom de toute l'Aſſemblées, luy donnerent la vie, & ſe contenterent de l'envoyer priſonnier à Orleans avec le Duc Charles ſon Oncle. Cela fait, ANN. 991.

on

ANN. 991. on élut, ſelon la volonté des Rois, l'Abbé Gerbert, qu'on mit enſuite ſur le Trône Pontifical de l'Egliſe de Reims, avec grand applaudiſſement du Peuple & du Clergé.

Mais il s'en fallut bien qu'on en fuſt auſſi ſatisfait à Rome. Le Pape croyant que l'on avoit attenté dans ce Jugement contre l'autorité ſupréme du Saint Siége, auquel ces cauſes majeures, où il s'agit de la dépoſition d'un Eveſque, ſont reſervées, fit un coup d'une grande force, & dont il y a peu
992. d'exemples dans l'Hiſtoire: car il interdit d'abord tous les Eveſques qui avoient aſſiſté à ce Jugement, & Gerbert meſme, pour avoir conſenti à ſon élection. Ce procedé ſi rigoureux l'irrita tellement, qu'il ne pût s'empeſcher d'écrire, d'une maniere tres-aigre contre l'autorité du Pape, des choſes leſquelles, quand il fut parvenu au Pontificat, il eût voulu ſans doute n'avoir pas écrites. Il fit meſme tous ſes efforts pour empeſcher que les Eveſques ne gardaſſent cet interdit. Il en écrivit ſur tout à l'Archeveſque Seguinus, d'un ſtile qu'on voit bien qui eſt beaucoup plus de ſa paſſion que de ſon eſprit; & il luy dit entre autres choſes, pour l'irriter contre Rome, que ce qu'il condamne, c'eſt à dire Arnoul, le Pape le juſtifie; & que ce qu'il approuve, comme eſtant tres juſte, c'eſt à dire, l'élection de Gerbert, le Pape le condamne, & le rejette. Cela nous fait voir cependant que le Moine de Saint Germain des Prez, qui a continué, mais tres-mal, l'Hiſtoire d'Aimoi-

Epiſt. Gerb. ad Seguin. Arch. Sen.

moinus, & ſur lequel Baronius ſe fonde en cet endroit de l'Hiſtoire, ſe trompe manifeſtement, quand il dit, d'une maniere tres-outrageuſe à la memoire de Hugues Capet, que l'Archeveſque Seguinus ne voulut jamais conſentir à Jugement, ni à la malice & à l'injuſtice du Roy, qui voulant exterminer toute la race du Roy Lothaire, fit dégrader, par force, l'Archeveſque Arnoul, homme de bien, & fort moderé, ſous pretexte qu'il eſtoit baſtard. Il n'y a pas un mot ni de verité, ni meſme de vrayſemblance en tout ce qu'il dit-là, ainſi qu'on le peut voir dans cette Hiſtoire de Gerbert, que j'ay tirée des Lettres & des autres piéces tres authentiques que l'on ne peut nullement contredire. ANN. 592.

Cependant le Pape bien loin de s'étonner de cette conduite de Gerbert, qui ſembloit vouloir faire en France un parti contre luy, agit toujours avec plus de force & de fermeté, fort reſolu de ſe faire obéïr. On fit tout ce qu'on pût pour l'appaiſer. Le Roy luy envoya, par l'Archidiacre de Reims, un écrit contenant les raiſons qu'on avoit eûës d'en uſer comme on avoit fait. Il luy écrivit une Lettre extrémement reſpectueuſe, dans laquelle il proteſte qu'on n'a rien fait qui pût choquer tant ſoit peu ſon autorité, le conjurant de s'inſtruire bien de la verité, & de ne prendre pas des ſoupçons & des conjectures, pour des choſes certaines. Il s'offre meſme à l'aller recevoir juſqu'au pied des Alpes, s'il 993. Ep. Hug. Franc. Reg. ad Joann. Pap. XV. t. 9 Concil. Edit. Pariſ.

ANN. 1075. *Ut intelligatis & cognoſcatis nos, & noſtros veſtra nolle declinare judicia.*

s'il veut venir en France, où il ſera receû avec tous les honneurs qu'on luy doit, & où apprenant ſur les lieux la verité des choſes, beaucoup mieux qu'il ne feroit ailleurs, il trouvera que ni luy ni les ſiens n'ont jamais eû intention de décliner ſon jugement. Mais tout cela ne put obtenir de ce Pape, qu'il approuvaſt ce que l'on avoit fait à Reims, & qu'il révoquaſt la Sentence d'interdit qu'il avoit portée contre les Eveſques. Il voulut qu'on remiſt les choſes en l'eſtat où elles eſtoient avant le Synode de Reims: & ſoit qu'il ne vouluſt point, ou peut-eſtre qu'il ne puſt pas ſortir de Rome, parce que le Tyran Creſcentius, qui en eſtoit Maiſtre, l'y retenoit pour s'en aſſûrer davantage, il envoya Légat en ſa place Leon Abbé de Saint Boniface de Rome, avec ordre de dépoſer Gerbert, de rétablir l'Archeveſque Arnoul, & de célebrer pour cet effet un Concile dans la Province de Reims, parce que les Eveſques de France avoient refuſé d'aller à Aix-la Chappelle, & meſme à Rome, où le Pape les avoit invitez. Ce Legat convoqua donc de la part du Pape un Synode pour le ſecond jour de Juin de l'annnée neuf cens quatre-vingts-quinze, à Mouzon, où il ne ſe trouva que quatre Prélats de l'Empire; à ſçavoir l'Archeveſque de Tréves, & les Eveſques de Liége, de Verdun, & de Munſter, outre quelques Abbez avec le Comte Godefroy, accompagné de peu de Gentilshommes des Païs voiſins. Les Eveſ-

994. Contin. Aimon. l. 5. c. 46. Conc. Moſom. t. 9. Conc. edit. Pariſ. Papyr. Maſſ. Ann. l. 3.

995.

Civitatis Minigardeurdæ pro Minimidum ſtter.

Eveſques de France n'y voulurent pas aller, non plus qu'à Aix-la-Chapelle, ni à Rome, parce que Mouzon eſtant de l'autre coſté de la Meuſe, n'eſtoit pas alors du Royaume de France, dont les bornes ne paſſoient pas en ce temps-là cette fameuſe riviere, que l'on voit maintenant couler bien avant dans ce Royaume, depuis que Louïs le Grand en a étendu les limites par ſes armes victorieuſes, avec tant de gloire, meſme juſqu'au-delà du Rhin. ANN. 995.

Au reſte, ce petit Synode ſe termina dans un ſeule Séance, où aprés qu'on eut leu la Lettre du Pape pour la convocation de ce Concile, Gerbert, qui ſeul de tous les Eveſques de France voulut paroiſtre à cette Aſſemblée, pour y juſtifier ſa conduite & celle du Concile de Reims, fit une harangue, qu'il donna par écrit à l'Abbé de Saint Boniface. Aprés quoy ce Legat voyant fort bien qu'on ne pourroit rien faire d'authentique, ſi l'on ne tenoit ailleurs un autre Synode, où les Eveſques de France puſſent venir, il déclara que de l'autorité du Pape il le convoquoit à Reims pour le premier jour de Juillet ; & cependant il fit dire, par les Eveſques, à Gerbert, qu'il luy ordonnoit de la part du Pape, de garder ſon interdit, juſqu'à ce qu'on euſt terminé ſon affaire dans le Concile. A quoy Gerbert refuſa d'obeïr, en ſouſtenant au Legat meſme, qu'il n'y avoit point de puiſſance ſur la terre qui puſt ni interdire, ni excommunier un homme qui n'eſtoit

ANN. 995. convaincu d'aucun crime. Il s'abſtint néanmoins, à l'inſtante priére que luy en fit l'Archeveſque de Treves, de célebrer la Meſſe en public, afin d'éviter le ſcandale. Mais comme il crût qu'il y avoit un puiſſant parti formé contre luy en faveur d'Arnoul, & que le Roy Hugues ne voulant pas ſe broüiller avec Rome, dans le commencement d'un nouveau Regne, qui n'eſtoit pas encore trop bien établi, eſtoit reſolu de l'abandonner, il ne voulut pas ſe trouver au nouveau Concile de Reims, quelque inſtance que luy en fiſt la Reine Adelaïs.

Ep. Gerbert. ad Reg. Adelaïd. t. 9. Concil.

Et certes, il ne fut pas trompé dans ſa croyance: car quoy-que les Evelques, qui avoient dépoſé Arnoul, y euſſent défendu leur cauſe, en ajoûtant meſme aux raiſons qu'ils avoient déja produites, qu'ils n'avoient rien fait en cela qu'en préſence, & du conſentement de l'Archeveſque de Sens Legat du Saint Siége en France; on caſſa néanmoins ce Jugement. Arnoul fut rétabli dans ſa dignité d'Archeueſque, & Gerbert dépoſé, parce que ce Concile déclara qu'on n'avoit pû proceder legitimement en cette cauſe, ſans l'autorité & le conſentement du Pape; & depuis ce temps-là on crut en France qu'un Eveſque, quoy-qu'il n'eût pas appellé à Rome, ne pouvoit eſtre dépoſé que par un Jugement Canonique rendu par le Pape, ou par ſes Commiſſaires. Arnoul ne fut pas néanmoins pour cela tiré de la priſon où il eſtoit pour un crime d'Eſtat, dont la connoiſſance

Libell. Gerbert. ibid.

P. de Marca loc. citat.

noiſſance & la punition appartenoit au Roy. Ceux qui ont crû le coutraire, ſe ſont trompez, en ſuivant le Continuateur d'Aimoinus, contre Aimoinus meſme, qui dans la vie de Saint Abbon Abbé de Saint Benoiſt ſur Loire, aſſeure que ce ne fut que trois ans aprés, ſous le Roy Robert, que cet Archeveſque fut delivré. Voilà la fermeté que Jean XV. témoigna dans cette cauſe de Gerbert, qui ſe voyant ſi maltraité, abandonna la France, & s'en alla trouver l'Empereur Othon, que la Providence Divine avoit deſtiné pour élever ſon Précepteur juſques au Souverain Pontificat. Auſſi le receût-il à bras ouverts à Mayence, comme il eſtoit ſur le point d'en partir avec une puiſſante armée, pour ſon expedition d'Italie, dont il faut maintenant que je faſſe voir la cauſe & le ſuccés.

ANN. 995.

Aimoin. vit. S. Abb. Floriac. c. 11.

HISTOIRE
DE LA
DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS
CHARLEMAGNE.

ANN. 995.

LIVRE SECOND.

IL y avoit déja prés de douze ans qu'Othon III. regnoit fort paiſiblement dans la Germanie, où il eſtoit extrémement cheri de tous ſes Peuples, lors qu'il apprit d'une part, que le Tyran Creſcentius, non content d'avoir opprimé la liberté de Rome, avoit encore entrepris d'envahir l'Empire, & perſecutoit le Pape qui s'oppoſoit
Sigon. l. 7. tout ouvertement à ſa tyrannie; & de l'autre, que les Milanois avoient chaſſé leur Ar-

Archeveſque Landulphus, qui luy avoit toujours eſté fidelle. Cela, outre le deſſein qu'il avoit de ſe faire couronner à Rome: comme ſon pere & ſon ayeul l'avoient eſté, le fit reſoudre à paſſer au-plutoſt en Italie avec toutes ſes forces, ce qu'il fit ſur la fin de cette année neuf cens quatre-vingts-quinze. Son entrepriſe fut heureuſe. Les Milanois craignant d'eſtre emportez de vive force, par des gens auſſi réſolus que l'eſtoient les Saxons, qui aſſiégeoient leur Ville, & commençoient à les preſſer d'une étrange maniere, prirent la reſolution de recevoir leur Archeveſque, & ſe ſoumettre à l'Empereur, qui fit en ſuite ſon entrée dans Milan, où il fut couronné Roy d'Italie. Puis ayant donné ordre aux affaires de Lombardie, il marcha droit à Rome, que le Tyran Creſcentius, qui s'eſtoit retiré dans ſa forteresſe, n'ayant pas aſſez de forces pour défendre la Ville, luy abandonna. Il y fut donc receu ſans reſiſtance; & fort peu de temps aprés ſon entrée il arriva que le Pape mourut, ſoit que ce Pape fût encore Jean XV. ou, comme quelques-uns le croyent, que ce fût Jean XVI. ſon Succeſſeur, qui ne luy ſurveſquit que de peu de jours; ce qui fait que pluſieurs ne l'ont pas mis au rang des Papes. Alors Othon ſuivant l'exemple de ſes Peres, qui s'eſtoient rendus Maiſtres de l'élection des Papes, fit élire Brunon ſon proche parent, fils d'Othon de Saxe Duc de Franconie

ANN. 995.

996.

Martin. Ciacon. Du Cheſne, hiſt. des Papes.

Ditmar. Chron.

ANN. 996. conie & de Suaube, couſin germain de l'Empereur.

Ce Pape fut un Prince de grande vertu, & qui s'eſtant conſacré à l'Egliſe dés ſa tendre jeuneſſe, avoit eû neanmoins bien de la peine à conſentir qu'on l'ordonnât Preſtre, beaucoup plus encore qu'on le fiſt Eveſque de Verdun, ſe croyant indigne du Sacerdoce, par ſa profonde humilité, que Dieu voulut récompenſer, en l'élevant à la ſupréme dignité de l'Egliſe. Il prit le nom de Grégoire V. & aprés la ceremonie de ſon Couronnement, il couronna luy-meſme l'Empereur, & l'Imperatrice Marie ſa femme, fille du Roy d'Arragon. Cela fait, il celebra un Concile à Rome, ou pluſieurs ſe ſont voulu perſuader que, pour favoriſer ſa Nation, il avoit inſtitué le College de ſept Electeurs, tous Princes Allemans, qui auroient deſormais uniquement le droit d'élire les Empereurs. Il faut avouër que c'eſt icy un des points de l'Hiſtoire le plus obſcur, & le moins connu, & ſur lequel on a écrit avec plus de chaleur, plus de diverſité de ſentimens, & plus de préoccupation, non ſeulement du coſté des Proteſtans, mais auſſi de celuy des Catholiques qui ne s'accordent pas entre eux: deſorte qu'aprés avoir leu ce grand nombre de livres & de traitez qui ont paru ſur ce ſujet dans le dernier ſiécle, on ſe trouve à peu prés auſſi embaraſſé qu'auparavant. C'eſt pourquoy l'on trouvera bon, je m'aſſeure, que je taſche de l'éclaircir en peu de

Rupert. Abb. Trit. in V. S. Herib. Arch. Colon.

Lambert. Schafnab. Odoranu. Ciacon. Tom. 9. Concil. Edit. Pariſ.

de mots, comme j'eſpere que je feray, en établiſſant quelques veritez de fait, inconteſtables parmy les ſçavans, d'où il ſera aiſé de conclure ce qu'on doit croire ſur ce point ſi difficile à démeſler. ANN. 996.

Premierement, il eſt certain que depuis que la race des Carlovingiens fut éteinte en Allemagne, le Royaume de Germanie qui eſtoit auparavant ſucceſſif ſelon la Loy fondamentale des François, devint électif, & que les Rois Conrads premier, Henry l'Oiſeleur, & ſon fils le Grand Othon furent élus par les Princes & les Seigneurs Eccleſiaſtiques & Séculiers, & par les Députez des Villes repréſentant le Peuple. Witikind. l. 1. Luitprand. l. 2. c. 7. Witik. l. 1.

Secondement, depuis que l'Empire fut tranſporté aux Allemans en la perſonne d'Othon le Grand, & que la dignité d'Empereur fut unie à celle de Roy de Germanie; quoy-que le fils pour l'ordinaire ſuccedât au pere, & que les Othons ſe fuſſent mis en poſſeſſion du droit de ſucceſſion en faveur de leur poſterité, ou élût neanmoins toûjours comme auparavant, les Empereurs, juſqu'aprés Frideric II. ce qui paroiſt manifeſtement par les témoignages des Auteurs qui ont marqué l'élection qui s'eſt faite de tous ces Princes. Contin. Reginon. Platin. Ditmar. l. 4. Otto Friſin. l. 6. c. 27. & 28. Urſperg. in Chron. ann. 1053. & 1106. Contin. Sigibert. in Chron. ann. 1126. Otto Friſing. de reb. geſt. Frid. l. 2. c. 1. Urſperg. in Chron.

En troiſiéme lieu, il faut obſerver qu'il y a eû de temps en temps du changement

ann. 1220. Litt. Princip. Ger. ad Innoc. 3. apud Bar. ann. 996.

ANN. 996. dans ces élections, qui ſe faiſoient pourtant toûjours en de fort grandes Aſſemblées. D'abord on y admit les Peuples repreſentez par les Députez des Villes, ce qui a duré plus d'un ſiécle, comme on le peut voir par l'élection de Conrad III. ſelon qu'elle eſt rapportée par Othon Eveſque de Friſingue. Et parce que le Royaume d'Italie & Rome meſme eſtoient, depuis le Grand Othon, de la Monarchie Teutonique, ou Allemande, les Princes, les Seigneurs, & les Villes d'Italie, & le Pape meſme par ſes Legats, comme repréſentant le Peuple Romain, pouvoient donner leurs ſuffrages, quand ils vouloient, dans ces élections, comme ils firent en celles des Empereurs Henri IV. Lothaire II. Conrad III. & Frideric I.

Couring. de elect. & Wiqueford. c. 4. Ditmar. l. 4. de elect. S. Henr. Otto Friſing. l 7. c. 22.

De plus, comme les Princes Officiers de l'Empire avoient le plus de credit & d'autorité dans ces Aſſemblées, ils trouverent moyen, ſous le regne de Henri V. de faire changer en leur faveur la forme de l'élection; de ſorte que les autres Princes, les Seigneurs & les Députez nommoient ſeulement, & préſentoient celuy qu'ils jugeoient devoir eſtre élû par ces Officiers: & ſi ceux-cy en éliſoient un autre, il falloit auſſi réciproquement que leur élection fût approuvée par le plus grand nombre de ceux qui compoſoient cette Aſſemblée. C'eſt comme furent élus Lothaire II. & Frideric I. ainſi que nous l'apprenons de deux manuſcrits, dont l'un eſt de Velbert,

Urſperg. ad ann. 1054. Contin. Sigebert. ann. 1126. Otto l. 7. c. 22. Otto Friſ. de reb Frid. l. 2. c. 1. M. S. Amandi apud Windek. Comment. de elect. c. 5.

1115.

1153.

deux manu

Cha-

Chapelain de Conrad III. l'autre d'Amandus Secretaire de Frideric I. & desquels Paul Vindekius nous a donné les fragmens dans son Traité des Electeurs. Que s'il y avoit Schisme dans l'Empire pour l'élection d'un Empereur, ce qui est souvent arrivé, alors chacun donnoit sa voix dans les Assemblées comme auparavant, sans qu'on s'adressât plus aux Officiers, puis qu'ils estoient eux-mesmes divisez: cela se voit clairement par les lettres qu'on écrivit au Pape Innocent III. sur les deux élections que l'on avoit faites d'Othon IV. & de Philippe de Suaube, aprés la mort de l'Empereur Henry VI. ANN. 996. Paul. Windek. c. 4. & 7. Apud Baron. ad ann. 996. n 57. & seq.

Mais il y eut encore un autre changement tres considerable dans les élections des Empereurs. Car aprés celle de Conrad III. on n'y admit plus que les Feudataires de l'Empire Ecclesiastiques & Séculiers; & depuis celle de Frideric I. il n'y eût plus que les seuls Allemans qui eussent droit d'élire l'Empereur, comme il paroist par le fameux Chapitre *Venerabilem de electione*, tiré de l'Epistre d'Innocent III. à Berthold Duc de Zaringhen, aprés l'élection de l'Empereur Othon IV. Mais aprés celle de Frideric II. laquelle se trouve estre la derniere qui se fit, en l'année mil-deux-cens-dix ou onze, par la pluspart des Princes Allemans, de la maniere que nous avons dit; ces mesmes Princes, d'un commun consentement, défererent uniquement le droit d'élire l'Empereur aux sept grands Offi- Otto Frisin de ges. Frider. l. 2. c. 1. Ursperg. ann. 1210. Vinc. t. 4. l. 31. c. 1.

ANN. 996. Officiers de l'Empire, auſquels on preſentoit auparavant celuy qu'on deſiroit qui fut élû: de-ſorte que les autres, depuis ce temps-là, ne prétendirent plus avoir aucune part dans cette élection. C'eſt ce qu'Albert Abbé de Staden, qui écrivoit du temps de cet Empereur Frideric, nous apprend, en termes formels, quand il dit que Grégoire IX. qui avoit excommunié Frideric II. en l'année mil deux cens trente-neuf, voulant qu'on en mît un autre en ſa place, les Princes auſquels il en avoit écrit, luy repondirent l'année ſuivante, qu'il n'avoit rien à voir en l'élection de l'Empereur, & que c'eſtoit à eux ſeuls qu'il appartenoit de la faire. Puis il ajouſte, qu'en vertu d'un Decret, que les Princes avoient fait auparavant d'un conſentement general, ceux qui éliſent l'Empereur, ſont les Archeveſques de Mayence, de Tréves, & de Cologne, le Comte Palatin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg, & le Roy de Boëme, qu'il nomme comme ſurnumeraire. Martin le Polonois, qui floriſſoit ſous le regne du meſme Frideric, dit auſſi qu'il fuſt arreſté que l'élection ſe feroit par les ſept grands Officiers de l'Empire, qu'il nomme chacun ſelon ſon rang & ſon office. Et c'eſt là la premiere fois qu'on trouve dans l'Hiſtoire les ſept Electeurs, qui en ſuite de cette nouvelle inſtitution élurent, environ huit ans aprés, Guillaume Comte de Hollande, en la place de Frideric, excommunié de nouveau, & dépoſé

Ex prælaxatione principum, & conſenſu, eligunt Imperatorem Trevirenſis, Moguntinus, &c.

Trithem. Siffrid. Mon. Pad. 1148.

dépoſé par le Pape Innocent IV. au Concile de Lyon. Mais parce que ni Martin, ni Albert de Staden n'ont marqué préciſement le temps de l'établiſſement de ce nouveau College Electoral, nous n'en pouvons rien dire de certain, ſinon que ça d'eû eſtre neceſſairement dans l'intervalle qui eſt entre l'année mil deux cens dix, en laquelle Frideric II. fut élû, ſelon l'Abbé d'Urſpergue, par la pluſpart des Princes Feudataires; & l'année mil deux cens quarante, que ces ſept Electeurs comme l'aſſeure Albert de Staden, eſtoient déja établis du conſentement de tous les Princes. Et pour empeſcher qu'il ne ſe fiſt plus aucun changement en cette maniere d'élection, qui s'eſt trouvée la meilleure de toutes; comme il s'y en eſtoit fait quelque petit de temps en temps juſqu'à Charles IV. cet Empereur en fit une Loy irrévocable, par la Bulle d'or, en l'année mil-trois cens cinquante-ſix; & c'eſt depuis ce temps-là que ces Princes, qui ont ſeuls le droit d'élire les Empereurs, ont pris le titre d'Electeur; qui eſt le plus illuſtre de l'Empire aprés celuy d'Empereur & de Roy des Romains.

ANN. 956.

V. Le ſieur de Wiquefort Reſident de Brandebourg en ſon diſcours de l'Election. c. 6. Couring. de Germ. Imp. Elect. p. 111.

Enfin, la derniere verité de fait, que je préſuppoſe, comme eſtant inconteſtable, c'eſt que le Pape Innocent III. dans le Chapitre *Venerabilem de electione*, Clement V. au Concile de Vienne, les Princes meſmes de l'Empire, dans leur lettre de l'année mil deux cens ſoixante & dix-

Clement. de jurejur. c. 1.

ANN. 999. 1311. neuf au Pape Nicolas III. & l'Empereur Albert, en l'une de ſes declarations de l'année mil trois cens trois, diſent poſitivement que le droit d'élire les Empereurs eſt émané du Saint Siége, ce qui eſt ſans doute une autorité à laquelle on doit beaucoup de déference.

Apud Bellarm. l. 2. de Tranſl. l. c. 3. & apud Baron. ad ann. 996. n. 45.

Cela établi de la ſorte ſur des témoignages qui ſont tres-authentiques & tres-évidens, & de la nature de ceux ſur leſquels toute la certitude de la creance humaine & de la foy de l'Hiſtoire eſt fondée; il n'eſt pas maintenant, ce me ſemble, fort difficile de découvrir la verité. Il ne faut pour cela que ſçavoir diſtinguer deux choſes dans l'élection de l'Empereur. La premiere eſt, que celuy qu'on choiſit ſoit Chef & Souverain de la Monarchie Allemande, dont tous les membres relevent de luy. Et la ſeconde, qu'en cette qualité, à l'excluſion de tout autre, il ait droit de recevoir du Pape la Couronne Imperiale, avec le titre d'Empereur. Pour la premiere, il eſt tout évident qu'elle ne vient nullement des Papes, qui n'y prétendent aucune part. Car dans les Royaumes électifs, c'eſt de Dieu ſeul, indépendemment des Papes, que les Eſtats tiennent le droit qu'ils ont d'élire un Roy, comme on fait en Pologne, & comme on fit au Royaume de Germanie, aprés que la race de Charlemagne y fut entierement éteinte. Ainſi le droit que quelques Princes Allemans ont encore aujourd'huy d'élire le Chef & le Souverain de ce

qui

qui leur reſte de leur ancienne Monarchie, & de tout ce qui en dépend, ne leur eſt venu que des Eſtats & de l'Aſſemblée des Princes & des Feudataires, qui, d'un commun conſentement, le leur ont attribué ſous l'Empire de Frideric II. ainſi qu'Albert de Staden, qui écrivoit en ce temps-là, nous en aſſûre. ANN 996.

Pour la ſeconde choſe que j'ay dit qu'on doit obſerver en cette élection; à ſçavoir, que celuy que les Electeurs ont choiſi pour leur Chef & leur Souverain, ait droit uniquement de recevoir du Pape la Couronne Imperiale avec le titre d'Empereur: il eſt tout manifeſte que cela leur vient des Papes, qui ſe ſont obligez eux-meſmes à couronner, & à proclamer Empereurs les Rois de Germanie; ſi ce n'eſtoit toutefois qu'il y euſt quelque empeſchement eſſentiel qui s'y opposât, comme, par exemple, que ce Roy qu'on auroit élû fuſt ou Heretique, ou Payen; ainſi que le Pape Innocent III. le déclare en termes formels dans le Chapitre *Venerabilem de electione*. Ce n'eſt pas néanmoins que la ceremonie du Couronnement ſoit abſolument neceſſaire, afin que celuy que les Electeurs auront choiſi ſoit reconnu comme Empereur, & ait tous les droits & tous les honneurs qui ſont deûs à cette auguſte dignité. Les Papes meſmes, dans la ſuite des temps, ont trouvé qu'il eſtoit à propos que les élus ne ſe donnaſſent pas la peine de paſſer les Alpes, pour

ANN. 996. aller prendre la Couronne Imperiale à Rome ; où, quoy-que dans les Actes publics on ne leur donne que la qualité de Roy des Romains & d'élû Empereur, leurs Ambaſſadeurs toutefois ne laiſſent pas, comme par tout ailleurs, d'eſtre appellez Ambaſſadeurs de l'Empereur, & d'avoir toutes les préeminences qui ſont attachées à cette qualité. Ainſi les Electeurs tiennent des Eſtats & des Princes de la Germanie, le pouvoir d'élire leur Chef & leur Souverain, & d'un Pape le droit qu'ils ont que celuy qu'ils auront élû, ſoit couronné à Rome par le Pape.

D. Th. de Reg. Princ. Aug. Triumph. de ſum. Poteſt. Eccl. I. Vill. l. 4. Bergom. l. 12. Blond. l. 3. dec. 3. Plat. in Greg. 5. S. Antonin. p. 2. tit. 16. c. 4. Krantz. Naucler. Bellarm. Gretſer. Paul. Windek. &c.

Or il s'agit maintenant de ſçavoir quel eſt ce Pape duquel les Electeurs ont reçeû ce ſecond droit qui eſt tout-à-fait different du premier. C'eſt une choſe étrange, que la pluſpart des Auteurs modernes, & meſme des anciens, mais pourtant de ceux qui n'ont écrit que plus de ſoixante & dix ans aprés la mort de Gregoire V. & d'Othon III. ſe ſont mis dans l'eſprit, les uns que fut ce Pape, & les autres que ce fut cet Empereur Othon III. qui donna ce droit aux ſept Electeurs par une Conſtitution, à laquelle, en faiſant valoir leurs conjectures, ils font dire, quoy-qu'ils ne l'ayent jamais veuë, tout ce qu'il leur plaiſt. Cependant de toutes les opinions differentes que l'on a euës juſques à maintenant ſur ce ſujet, il n'y en a point de plus inſouſtenable, ni de plus manifeſtement fauſſe que celle-cy. Car outre qui ni dans les Ar-

Archives des Papes, ni dans celles des Empereurs, ni dans toutes les Compilations que l'on a faites de ces ſortes de pieces & de Decrets, il ne ſe trouve rien qui marque qu'il y ait jamais eû une pareille Conſtitution de Grégoire ou d'Othon, & qu'aucun des Ecrivains de ces temps-là n'en a jamais dit un ſeul mot, non plus que des ſept Electeurs: il eſt certain par tous les témoignages authentiques que j'ay produits, que tous les Empereurs qui ſont venus aprés Grégoire V. & Othon III. juſques à Frideric II. dans l'eſpace de plus de deux cens ans, ont eſté élus ou dans les Diétes generales, ou dans les Aſſemblées des Princes de la Germanie, & que le College des Electeurs n'a eſté eſtabli qu'aprés l'année mil deux cens dix. Ainſi tout ce qu'on a dit ſur cela de Grégoire & d'Othon, n'eſt qu'une pure viſion, ſemblable à ces ſonges qui s'évanouïſſent auſſitôt qu'on les veut examiner.

ANN. 996.

Vitikind. Luitpr. Rhegin. Marian. Otto Friſin. Urſperg. Sigebert.

Ce qu'il y a de plus rare & de plus ſurprenant en cette rencontre, c'eſt que le fondement ſur quoy ces Ecrivains ont fondé leur opinion, eſt tout ſeul capable de la détruire. Car ils diſent que l'Empereur Othon ſe voyant ſans enfans, & ſans eſperance d'avoir un fils qui luy pût ſucceder, comme luy-meſme avoit ſuccedé à ſon pere Othon II. & celuy-cy au grand Othon, crut avec le Pape, que pour empeſcher les guerres civiles qui pourroient naiſtre aprés ſa mort, entre ſes parens, pour

Baron. ad ann. 996. n. 52. & alii.

ANN. 996. la ſucceſſion, il falloit donner aux ſept Princes Allemans le droit & la liberté de choiſir celuy qu'ils voudroient. Mais ces gens qui parlent d'Othon comme s'il eût eſté dans une extréme vielleſſe, ne voyent pas qu'il n'avoit en ce temps-là qu'environ vingt-ſix ans ; qu'il eſtoit marié ; & que pouvant, & devant meſme raiſonnablement préſumer qu'il auroit des enfans capables de luy ſucceder, il n'avoit garde de rendre leur fortune incertaine, en rendant l'Empire purement electif. Ainſi il eſt indubitable que ce n'eſt ni d'Othon III. ni du Pape Grégoire V. ſon couſin, que ce droit des Electeurs eſt émané.

Ce n'eſt pas auſſi le Pape Innocent IV. qui a fait les ſept Electeurs au premier Concile de Lyon, comme le Cardinal Baronius s'eſt engagé de le ſoûtenir hardiment par les Actes meſmes de ce Concile. Mais il faut avouër que ce grand homme, qui eſtoit accablé de cette grande multitude de livres dont il avoit beſoin pour ſes Annales, eſt digne de compaſſion, pour avoir eſté mal ſervi de ſes Copiſtes infidelles ou ignorans, qui l'ont pitoyablement abuſé plus d'une fois. Celuy qu'il a employé en cette occaſion, luy a fourni une fort méchante digreſſion, que Mathieu Paris, en décrivant les Actes de ce Concile de Lyon, fait tres-mal à propos, ſur les Princes & les Electeurs de l'Empire, & dans laquelle il débite des fables

bles & des fauſſetez toutes viſibles; & ce pauvre Copiſte, & ſon Maiſtre en ſuite qu'il a trompé, ont pris cette ridicule digreſſion du Moine Anglois, pour un des Actes du Concile, où ceux qui nous les ont donnez n'ont eû garde de l'inſerer. Voila la fâcheuſe aventure à laquelle ſont expoſez ceux qui ſont contraints de lire les livres par les yeux d'autruy. Si ce ſçavant Cardinal euſt veu par luy-meſme cet endroit de Mathieu Paris, il n'eût pas fondé ſon opiuion ſur une béveuë ſi groſſiere. Et puis Albert de Staden ayant parlé de ces ſept Electeurs ſous l'année 1240. en laquelle il vivoit, il eſt tout évident qu'ils ont eſté avant le Concile de Lyon, qui ne fut celebré que cinq ans aprés. C'eſt pour cela meſme qu'à plus forte raiſon l'on ne peut pas dire, avec quelques-uns, que cette inſtitution s'eſt faite de l'autorité de Grégoire X. au ſecond Concile de Lyon, qui ne s'eſt tenu qu'en l'année mil-deux-cens ſoixante & quatorze, vingt-neuf ans aprés le premier. ANN. 995.

Avent. 5; Ann. Bojor. Onuphr. lib. de Comit. Imp.

Cela eſtant ainſi, comme il me ſemble qu'on n'en peut douter aprés toutes les veritez que je viens d'éclaircir, je trouve qu'il y a trois Papes, deſquels on peut dire qu'eſt venu le droit que les Princes Allemans, depuis que le Grand Othon eût receû à Rome la Couronne Imperiale, ont eû que celuy qu'ils auroient choiſi pour leur Souverain fût auſſi couronné Empereur. Le premier eſt le Pape Jean XII.

qui

ANN. 996. qui couronna le Grand Othon, quand ce Roy ſe fut rendu maiſtre & de l'Italie & de Rome : car comme la dignité Imperiale fut alors unie à celle de Roy de Germanie, de la meſme maniere qu'elle fut attachée aux Succeſſeurs de Charlemagne, quand le Pape Leon III. couronna ce grand Prince à Rome ; il faut auſſi conclure que ce fut alors que le droit d'élire l'Empereur devint inſeparable de celuy qu'on a d'élire un Roy de Germanie.

In Decr. Grat. diſt. 63. c. 23. & ap. Baron. ann. 964. n. 21.

Le ſecond Pape duquel on peut dire que ce droit eſt émané, eſt Leon VIII. qui par un Decret qu'il fit du conſentement du Clergé & du Peuple Romain, donna à l'Empereur Othon I. & à tous ceux qui luy ſuccederoient, à perpetuité, le droit d'élire un ſucceſſeur, non pas aſſeurément à la Monarchie Allemande qu'Othon avoit indépendemment du Saint Siége, partie par élection, & partie par conqueſte, mais à la dignité Imperiale. Or comme aprés la mort d'Othon III. qui mourut ſans enfans, tout le droit de cet Empereur fut dévolu aux Eſtats qui luy ſuccederent dans la Souveraine autorité, & qui ſubſiſtant toujours, ne meurent jamais : il eſt certain qu'ils recueillirent auſſi ce droit d'élire celuy

Diſt. 63. c. 23.

Ego quoque Leo Epiſcopus, ſervus ſervorum Dei, cum toto Clero & Pop. Romano, per noſtram Apoſtolicam authoritatem, concedimus atque largimur Domino Otoni primo Regi Teutonum ejuſque ſucceſſoribus hujus Regni Italiæ, in perpetuum facultatem eligendi ſucceſſorem, atque Summæ Sedis Apoſtolicæ Pontificem ordinandi, ac per hoc Archiepiſcopos, ſeu Epiſcopos, ut ipſi ab eo inveſtituram accipiant, & conſecrationem unde debent.

luy qui ſeroit Empereur, ce qu'ils réſignerent depuis aux ſept Electeurs, comme nous l'avons dit. C'eſt icy, que pour l'intereſt de la verité, que je ne puis, ni ne dois jamais abandonner, & pour le mien propre, qui veut que j'aille au devant d'une objection que l'on me pourroit faire, il faut que je découvre une mépriſe d'un grand homme, pour qui j'avouë qu'on doit avoir beaucoup de veneration. Ce Decret du Pape Leon VIII. tiré d'une Conſtitution qu'il fit au Synode de Rome, & qui eſt rapporté par Gratien, eſt conceu en ces termes: *Nous Leon Eveſque, ſerviteur des ſerviteurs de Dieu, avec le Clergé & le Peuple Romain, accordons, & donnons à Othon* I. *Roy des Allemans, & à ſes ſucceſſeurs en ce Royaume d'Italie, le pouvoir & la faculté, à perpetuité, d'élire un Succeſſeur, & de créer un Pape, & enſuite les Archeveſques, & les Eveſques, de-ſorte qu'ils reçoivent de luy l'inveſtiture, & enſuite qu'ils ſoient conſacrez par ceux auſquels il faut pour cela qu'ils s'adreſſent.* ANN. 996.

Le Cardinal Baronius produiſant ce Decret ſous l'année 996. n. 41. n'en rapporte qu'une partie, & s'arreſte tout court à ces paroles, d'*élir un Succeſſeur*, ſur leſquelles il appuye, & il en veut tirer grand avantage pour faire valoir l'autorité du Pape, par l'ordre duquel, dit-il, & en vertu de ce Decret, Othon choiſit ſon fils pour luy ſucceder & au Royaume & à l'Empire, & il ne man-

Idque factum ex authoritate diplomatis hujus, &c. & il n'i

ma:am

ANN. 996.

manque pas enſuite ſur cela de traiter Leon VIII. de vray Pape. Mais par malheur ce grand Cardinal, qui s'eſtoit obligé à faire tant de gros Volumes, ne s'eſt pas ſouvenu, qu'aprés avoir produit ſous l'année 964. n 22. cette Conſtitution de Leon VIII. toute entiere comme elle eſt, avec ces paroles qui ſuivent, *& de créer un Pape*, il aſſeure, comme il avoit déja dit ſous l'année 774. n. 13. que cette Conſtitution eſt fauſſe, & fabriquée par quelque impoſteur; & que quand meſme elle auroit eſté faite, elle n'auroit néanmoins nulle autorité, parce qu'elle ſeroit d'un Intrus & d'un uſurpateur du Saint Siége : de-ſorte qu'il appelle en ces deux endroits Antipape & Intrus ce meſme Leon, qu'il reconnoiſt aprés pour un vray Pontife Romain, qui a fait un Decret de tres-grande autorité, qu'il a dit néanmoins auparavant n'en avoir aucune. Tant il importe à celuy qui écrit l'Hiſtoire de prendre bien garde à parler conſéquemment, & à ne pas juger des choſes ſelon qu'elles ſont ou plus ou moins conformes au ſentiment, ou plutoſt à la préoccupation qu'on veut avoir. Pour moy, je tireray toujours de cette conduite cét avantage, que ſi pour combatre mon ſentiment ſur ce que j'ay dit de Leon, on me ſouſtient que ce Decret n'a nulle force, ſelon le Cardinal Baronius; j'auray lieu de répondre, que ſelon le meſme Annaliſte, il eſt de grande autorité, & ſur tout ſur le point dont il s'agit.

Ex præſcripto igitur Romani Pontificis factum vidimus, &c. Ad ann. 996. n. 41.

Hanc ipſam adſcititiam eſſe & impoſturam. Ad ann. 964. n. 12.

Hanc contendimus eſſe impoſturam, & commentitium eſſe decretum. Ad ann. 774. n. 15.

Etſi verò fieri contigit, nullius eſſe roboris conſtat, quod non à legitimo Papa, &c.

Edita eſt ab eo qui nec eſt dignus qui Pontifex nominetur, ſed intruſus, & occupator ſit potius nominandus. Ad ann. 964. n 22 & 23.

En-

Enfin le troiſiéme Pape que je produis eſt le fameux Gerbert, qui ſucceda au Pontificat à Grégoire, & que Naucler, Auteur Allemand, dit avoir fait un Decret, qui ſe trouve dans les Archives de l'Egliſe d'Aquilée, par lequel il donne aux Allemans ce droit d'élection, & approuve celle qu'ils firent de Saint Henri, aprés la mort d'Othon III. Mais comme ces piéces, qui ſont ſi cachées dans les Archives, qu'elles en deviennent inviſibles, me ſont fort ſuſpectes ; je crois que le plus ſeûr eſt de s'en tenir à ce que j'ay dit du Pape Jean XII. que je ne doute nullement qui ne ſoit la vraye origine de ce droit d'élection à la dignité Imperiale, qui des Eſtats de l'Empire eſt paſſé aux ſept Electeurs plus de deux cens ans aprés la mort de Gregoire V. & d'Othon III. auquel, aprés cette digreſſion, qui peut-eſtre ne déplaira pas, il faut maintenant retourner.

ANN. 996.

To. 2. Gen. 34.

Ce Prince, aprés ſon Couronnement, avoit reſolu de forcer Creſcentius dans ſon Chaſteau, & de le chaſtier, pour tant de crimes qu'il avoit commis durant ſa Tyrannie. Mais le nouveau Pape eſperant de le gagner à force de bienfaits, & de s'acquerir par cette bonté la bienveillance des Romains, fit tant auprés de l'Empereur, qu'il pardonna tout le paſſé à ce Tyran, en luy laiſſant meſme, par une aſſez méchante politique, le gouvernement de ſa forteresſe. Ainſi Othon, aprés avoir reglé

Chronic. Hilderſheim. t. 9. Concil. edit Pariſ.

les

ANN. 997. les affaires de Rome, en partit pour aller donner ordre à celles de la Lombardie. Là, comme il euſt appris la mort de Jean Archeveſque de Ravenne, il donna ce grand Archeveſché à Gerbert, pour le conſoler de la perte qu'il avoit faite de celuy de Reims. Le Pape, qui eſtoit fort perſuadé du mérite de ce grand homme, luy envoya le *Pallium*, avec une ample confirmation de tous les anciens privileges de ſon Egliſe, qu'il augmenta de pluſieurs autres ; & ce fut environ ce temps-là, que l'Empereur ſe trouvant à Modene, fit ce memorable Acte de juſtice dont toute la terre a parlé.

Ep. Greg. V. ad Gerbertum Raven. Epiſc. t 9. Concil. edit. Pariſ.

L'Imperatrice Marie d'Arragon, de qui la vie eſtoit fort déreglée, s'eſtant veû rebutée d'un jeune Comte auſſi beau & auſſi chaſte que Joſeph, s'en voulut venger comme fit la femme de Putiphar de ce Saint Patriarche. Pour cet effet, elle accuſa le Comte à l'Empereur, qui crut trop legerement une choſe de cette importance, ſans l'avoir bien examinée, & luy fit bruſquement trancher la teſte. La Comteſſe, à qui ſon mari, ſur le point de tendre le col au Bourreau, avoit déclaré ce que par une trop grande diſcretion, il n'avoit pas voulu découvrir, de peur de deshonorer l'Imperatrice & l'Empereur, s'alla preſenter à ce Prince, comme il rendoit la juſtice, ſuivant la couſtume des Empereurs & des Rois d'Italie, dans l'Aſſemblée generale qui ſe tenoit en une grande plaine auprés de Plaiſance,

Gotfrid. Viterb. Chron. p. 17. Alb. Crantz. Cuſpini. in Oth. III. Sigon.

Roncalia. V. Gloſſ. D. du Cange.

ſance, & ſans qu'il ſceût qui eſtoit cette femme, elle luy demanda juſtice du meurtrier de ſon mari. Othon luy promit ſur le champ de la lui faire ſelon toute la rigueur des loix, au cas qu'elle le repreſentât. Alors cette genereuſe Comteſſe luy montrant la teſte du Comte, qu'elle prit d'un de ſes gens qui la tenoit cachée ſous ſon manteau, *C'eſt vous-meſme, Seigneur*, luy dit-elle, *qui eſtes ce meurtrier, qui avez fait mourir injuſtement l'innocence meſme, en la perſonne du Comte mon Seigneur & mon mari, ce que je ſuis réſoluë de prouver par l'épreuve du feu, en tenant un fer chaud entre mes mains ſans me brûler.* A la verité l'Empereur ne devoit pas admettre cette épreuve, que le Pape Eſtiénne VI. avoit condamnée plus de cent ans auparavant, & contre laquelle le ſçavant Archeveſque de Lyon Agobard avoit fait un traité: mais ſoit qu'il crût toujours que le Comte avoit eſté juſtement condamné, ou que ne croyant pas en cette épreuve, il ne doutât point du tout que la Comteſſe ne ſe deût brûler les mains, il y conſentit, & fit apporter dans un grand braſier un fer tout rouge, que la Comteſſe prit ſans balancer, & tint tant qu'on voulut entre ſes mains, ſans ſe brûler; puis ſe tournant vers Othon tout confus & épouvanté d'un ſpectacle ſi ſurprenant, elle eut la hardieſſe de luy demander ſa propre teſte, ſelon la Sentence qu'il avoit portée contre luy-meſme, puis qu'il eſtoit convaincu par cette épreuve

ANN. 997. Refer. Steph. VI. ap. Ivon. Ep. 74. 205. 252. 280.

ve
d'eſtre ,eſtre

ANN. 997. d'eſtre le meurtrier de ce pauvre Comte tres-innocent. Mais enfin, aprés pluſieurs delais qu'elle accorda à l'Empereur, qui ſe confeſſa coupable, & digne de mort, elle ſe contenta qu'on punît l'Imperatrice, qui l'avoit ſurpris par une horrible calomnie. Cela fut auſſitoſt executé ſelon l'Arreſt de l'Empereur meſme, qui par un Acte de juſtice qu'on trouvera peut-eſtre un peu trop approchant de la cruauté, eût aſſez ou de fermeté, ou de dureté pour la condamner au feu. Terrible exemple cependant, qui fait voir l'horreur qu'on doit avoir d'un pareil crime, que Dieu ne manque gueres de punir d'une fin tragique, ſoit d'une maniere éclatante devant les hommes, comme on le vit en cette occaſion, ſoit d'une autre d'autant plus funeſte, qu'elle n'eſt connuë que de celuy qui punit quelquefois les pecheurs endurcis & ſcandaleux du plus formidable de tous les chaſtimens, en les faiſant mourir dans leur peché.

Ce fut-là la fin du premier voyage d'Othon III. qui eſtant retourné en Allemagne, fut bientoſt aprés obligé de repaſſer en Italie, pour exterminer le Tyran Creſcentius: car auſſitoſt que ce ſcelerat ſe vit delivré de la crainte de l'Empereur, qu'il ſceut eſtre preſt de repaſſer les Alpes, il fit, ſans peine, révolter les Romains, parmi leſquels il avoit un puiſſant parti, qui entraiſna facilement les autres; & ſous le texte de vouloir ſecouër le joug de l'étranger,

Glaber. l. 1. c. 4. Sigon. l. 7. Ciacon. in Greg. V.

ger, & de ſe remettre en liberté, il ſe fit déclarer de nouveau Conſul, & Prince de la République, exerçant ſous ce nom une domination abſoluë dans Rome. Le Pape Grégoire, qui n'avoit pas de quoy luy réſiſter, fut contraint de ſe ſauver en Lombardie; & en meſme temps le Tyran, comme ſi ce Pape eût eſté intrus par la violence d'Othon, fit élire en ſa place un Calabrois nommé Jean Philagathus, homme d'eſprit, & qui avoit aquis beaucoup de reputation pour ſa doctrine & en Grece & en Italie, mais au reſte méchant & débauché & ſur tout ſi ambitieux, qu'ayant eſté fait Eveſque de Plaiſance, il ſe fit porter la Croix devant luy, & s'érigea de ſon autorité particuliére en Metropolitain. Voila l'homme, que le Tyran, aprés en avoir receû une bonne ſomme d'argent, choiſit pour en faire un Antipape, & pour en diſpoſer comme il luy plairoit, en l'oppoſant au Pape Grégoire V. qui aprés avoir excommunié Creſcentius & ſes complices dans un Synode qu'il tint à Pavie, alla implorer le ſecours de l'Empereur en Allemagne.

ANN. 997.

Act. S. Nili. Pet. Dam. Ep. 2. ad Cadol.

Chron. Hildeſ. c. 9. Concil. Ed. Pariſ.

Ce Prince, qui avoit beaucoup de zele pour l'Egliſe, d'amitié pour le Pape, & d'égard à la Majeſté de l'Empire, que l'on avoit ſi cruellement offenſée par cette révolte, ne manqua pas d'aſſembler au-plus toutes ſes forces, & de paſſer une ſeconde fois en Italie, à l'exemple de ſes prédeceſſeurs, avec une armée plus forte que

998.

Ditmar. Glaber. l. 1. c. 4. Sigon. Ciacon.

ANN. 998. la premiere, qu'il mena d'abord devant Rome. On s'y défendit durant quelque temps avec aſſez de reſolution : mais enfin comme les Romains vivement attaquez au dehors par les Saxons, & plus furieuſement encore au dedans par la famine, ſe virent réduits à l'extrémité, & que Creſcentius deſeſperant de pouvoir tenir plus longtemps, ſe fut retiré dans ſa forteresſe, *ils* implorerent la clemence du vainqueur ; & pour la mériter, & tout enſemble pour ſe venger de leur miſerable Antipape, qu'ils regardoient alors avec horreur, comme la cauſe de tous leurs maux, ils ſe jettent ſur luy avec une extréme fureur, luy arrachent les yeux, luy coupent les oreilles & les nez, & l'ayant mis en ce pitoyable eſtat ſur un aſne, la teſte tournée vers la queuë, ils le promenent par la ville, en criant de toute leur force, *Voilà ce que mérite celuy qui veut envahir le Saint Siége.*

Petr. Dam. Ep. 2. ad Cad. Ciacon.

Sigon. Othon à qui l'on ouvrit en ſuite les portes, receut en grace les Romains, & rélegua ce malheureux dans le fond de l'Allemagne, où il mourut peu de temps aprés de douleur, dans ce profond abyſme de miſeres où ſon ambition, qui ne l'avoit élevé ſi haut que pour rendre ſa chûte plus funeſte, l'avoit précipité. La fin de Creſcentius ſon patron ne fut pas plus heureuſe. Comme il ſe vit extrémement preſſé dans la forteresſe que l'armée attaquoit ſans relaſche par toute ſorte de machines, il en ſortit ſecretement, favoriſé de quelques

Ciacon.

Sei-

Seigneurs de la Cour, qui luy vouloient ſauver la vie, & s'alla jetter en habit de ſuppliant aux pieds de l'Empereur pour obtenir ſa grace. Mais Othon qui avoit reſolu de l'avoir d'une autre maniére, pour en faire un terrible exemple, regardant les Seigneurs qui l'environnoient, *Et comment*, leur dit-il avec un ſourire accompagné d'un certain air fier & majeſtueux, & meſlé pourtant de douceur à leur égard, *comment voulez vous que le Prince des Romains, celuy qui degrade les Empereurs, qui fait & defait les Papes comme il luy plaiſt, ſe contente des hutes des Saxons où vous ſouffrez qu'il entre? Non, non, qu'on le remene dans ſon Chaſteau, où il ſera logé plus magnifiquement que parmi nous; & où l'on taſchera de luy rendre ce qu'on luy doit.* Sur quoy il fut remené ſur le champ juſqu'à la porte du Chaſteau, où il ſe défendit encore quelque temps en deſeſperé. Mais les Saxons, qui combatoient comme des lions à la veuë de leur Empereur, qu'ils ſçavoient avoir reſolu de ne donner point de quartier à ces revoltez, ayant fait bréche, retournerent ſi ſouvent à l'aſſaut, qu'ils l'emporterent enfin de vive force, & firent paſſer par le fil de l'épée tout ce qui s'y trouva, à la reſerve de Creſcentius, qui fut pris fort bleſſé, & précipité ſur le champ du plus haut de la fortereſſe, traiſné par les boûës, & puis pendu à un gibet ſi haut, qu'il pût eſtre veu de toute la Ville; & ce fut là le dernier terme d'éle-

ANN. 998.

Glaber. l. 1.

Glaber. ibid. Ditmar. l. 4.

ANN. 991. vation & de grandeur où l'ambition porta ce Tyran.

Le Pape Grégoire ayant eſté ſi heureuſement rétabli dans ſon Siége dix mois aprés ſa retraite de Rome, ne joüit pas fort long-temps du repos que la victoire d'Othon luy avoit aquis. Car il mourut le dix-huitiéme de Février de l'année ſuivante ; & l'Empereur, qui ſe croyoit faire honneur en portant le plus haut qu'il pourroit ſon Précepteur, ne manqua pas de faire élire en la place de ce Pontife le fameux Gerbert, qu'il avoit déja fait Archeveſque de Ravenne, & qui paſſa de cet Archeveſché au Souverain Pontificat, ſous le nom de Silveſtre II. C'eſt une choſe étrange que Baronius, qui ne luy a jamais pû pardonner ce qu'il a écrit contre le Pape Jean XV. qui le fit depoſer de l'Archeveſché de Reims, le traite encore tres-indignement en cet endroit, en le voulant faire paſſer pour un homme tres-indigne de cette ſouveraine dignité de l'Egliſe. Si ce ſçavant Cardinal n'euſt eſté en mauvaiſe humeur contre luy, il euſt pû ſe reſſouvenir d'Eneas Sylvius Piccolomini, qui pour avoir écrit contre la puiſſance du Pape en faveur du Concile de Baſle, n'a pas laiſſé aprés cela d'eſtre un excellent Pape : ainſi encore que Gerbert ait déclamé contre Jean XV. duquel il ſe tenoit fort offenſé, cela n'a pas empeſché néanmoins qu'il n'ait tres-dignement rempli de Siége le Saint Pierre, auquel meſ-

Ditmar. Herman. Lambert. Marian. Ciacon. Fragm. Chron. Flori apud Pith. Baron. ad hunc ann. n. 2.

me

me un de ſes Succeſſeurs l'a comparé ; & qu'il n'ait ſaintement & tres-ſagement gouverné l'Egliſe, comme le dit le plus célebre de tous les Ecrivains des Vies des Papes. Il eut meſme la gloire de rétablir pleinement l'Archeveſque Arnould en la place duquel on l'avoit élû Archeveſque de Reims, & qui nonobſtant la ſentence renduë par le Legat Leon au ſecond Concile de Reims en ſa faveur, n'avoit eſté delivré de priſon que l'année précedente ; & il le rétablit d'une maniére extrémement adroite, en accordant les anciens droits de Gerbert, auſquels il ne vouloit pas renoncer, avec ceux du Saint Siege, qu'il devoit maintenir comme Pape. Il dit donc dans la lettre qu'il écrivit à cét Archeveſque, que c'eſt à ce Siége ſupréme qu'il appartient de faire grace à ceux qui ſont tombez ; & il ajouſte qu'il la luy veut faire, afin qu'il ſçache que comme il a eſté dépoſé pour quelques excés, ſans le conſentement de Rome, il peut auſſi eſtre remis en ſon premier eſtat par la bonté du Pontife Romain.

ANN. 999.

Sergius IV. in ejus Epitaph. *ſanctè & prudenter adminiſtrato Pontificatu.*

Ciacon. in Syl. 2.

Aimoin. in vit. Abbon. Abb. Floriac.

Ep. 2. Sylveſt. Pap. ad Arnul. Arch. Rem. t. 9. Concil. edit. Pariſ.

Ce Pape fit en ſuite de fort belles choſes pour le bien de l'Egliſe : car avant le départ d'Othon, qui retourna l'année ſuivante en Allemagne, il fit en ſorte que cet Empereur confirma les donations que Pepin, Charlemagne, & Louïs le Debonnaire avoient faites au Saint Siége. Il envoya à Saint Eſtienne I. Roy de Hongrie cette célebre Couronne Royale, dont on a toujours

1000.

Sigon.

ANN. 1000. V. S. Step. ap. Sur. 2. Aug.

couronné ſes Succeſſeurs : il voulut meſme qu'on portaſt la Croix devant ce Prince & qu'il diſpoſaſt, comme Legat perpetuel du Pape, des Egliſes de ſon Royaume, pour avoir agi en Apoſtre, auſſi-bien qu'en Roy en convertiſſant à la Foy une grande partie de ces Peuples infideles. Il remit l'ordre dans la Villes du Domaine du Saint Siége, & reduiſit par force celles qui s'eſtoient ſouſtraites de ſon obeïſſance. Il rendit enfin ſon Pontificat illuſtre par des exemples éclatans de toutes ſortes de vertus, & ſur tout par ſa liberalité envers les pauvres, dont il fut le pere. Cela pourtant n'empeſcha pas que les Romains, qui pour flater l'Empereur lors qu'il eſtoit à Rome, le luy avoient demandé pour Pape, ne le perſecutaſſent pendant l'abſence de ce Prince, & n'excitaſſent, ſelon leur couſtume, de nouveaux troubles contre les Allemans, dont ils ne pouvoient ſouffrir la domination. C'eſt pourquoy Othon, qui eſtoit revenu en Italie pour en chaſſer les Saraſins qui s'eſtoient ſaiſis de Capouë, n'eût pas plûtoſt repris cette Ville, & donné ordre aux autres affaires de l'Italie, qu'ayant diſtribué ſon armée dans les Villes pour la rafraichir, il vint luy-meſme à Rome, peu accompagné, afin d'y appaiſer ce tumulte par ſa preſence : mais il apprit bientoſt aux Souverains, par l'extréme danger où il ſe trouva de perir miſerablement, qu'ils ne doivent jamais expoſer la Majeſté deſarmée à la diſcretion de ceux dont ils ont une

Sigon.

Multa in eo virtutum operatus eſt inſignia, & præcipuè in eleemoſynâ ſanctâ quam fortiter tenuit &c.

Helgald. Floriac. in vit. Rob. Reg. Continuat. Aimoin. l. 5. c. 45. Ciacon. Sigon.

Ditmar. l. 4. Sigon. Sigebert.

fois

fois experimenté l'infidelité. Comme il s'appliquoit à rétablir l'ordre dans Rome, le Peuple s'eſtant ſoulevé, courut aux armes, & l'aſſiegea dans ſon Palais, où il alloit eſtre forcé, ſi le Duc Henry de Baviere, & Hugues Marquis d'Etrurie, qui avoit la principale autorité dans la Ville, ne luy euſſent donné moyen de s'évader, tandis qu'ils amuſoient les mutins, par un faux traité qui ne ſervit qu'à leur faire auplûtoſt ſouffrir la peine que leur révolte méritoit: car Othon ayant ramaſſé tout ce qu'il avoit de troupes aux environs, rentra dans Rome le plus fort, & punit tres-ſeverement les auteurs de la ſedition. ANN 1001.

Aprés quoy, comme il eut appris qu'il commençoit à ſe former un parti contre luy en Allemagne, il ſe mit en chemin au commencement de l'année ſuivante, pour s'y en retourner: mais avant qu'il fût hors de l'Italie, il mourut à l'âge d'environ trente-deux ans, ſoit de la petite verole, ainſi que l'aſſeure l'Eveſque de Merſebourg, le plus exact de tous ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de ſon temps; ſoit, comme on le dit plus communément, du poiſon que luy avoit donné la veuve de Creſcentius, l'une des plus belles femmes de ſon temps, qui ſe voulut venger par cette voye de ce que cet Empereur luy ayant promis de l'épouſer pour obtenir d'elle ce qu'il vouloit, luy manquoit de parole, & l'abandonnoit. Si eſtant homme, il a pû eſtre Ditmar. l. 4. Ditmar. Ruper. Tuiti in v. Herib. Colon. Sigon. Cuſpini. & alii.

ANN. 1002. ſujet à l'infirmité, qui n'eſt que trop ordinaire aux hommes; comme il en fit une tres-auſtere penitence, par des jeunes tres-rigoureux, par de grandes auſmones, & en paſſant ſouvent les nuits entiéres, à l'exemple de David, en de ferventes priéres, accompagnées de gemiſſemens & de larmes, pour effacer ſes crimes: cela n'empeſche pas que l'on ne doive honorer ſa mémoire, & le mettre au rang des plus ſages & plus vertueux Princes de ſon temps. Il eût auſſi la conſolation de ſe voir aſſiſté à la mort par Saint Heribert Archeveſque de Cologne, ſon Directeur en la vie ſpirituelle, & par le Pape Silveſtre qui l'accompagnoit en ce voyage, & qu'il aimoit & honoroit comme ſon Pere & ſon Maiſtre.

Plurima ingemiſcens facinora noctis ſilentio, vigiliis & orationibus intentus, lacrymarum quoque rivis abluere non deſiſtit, ſæpenumero omnem hebdomadam, exceptâ quintâ feriâ, jejunium producens, in eleemoſynis valdè largus.

Or ſoit que ce Pontife fût déja fort vieux, ou que le regret qu'il eut de la mort de ſon cher diſciple & de ſon bienfaiteur luy eût avancé ſes jours, il eſt certain qu'il ne luy ſurveſcut gueres plus d'un an, & qu'il mourut l'année ſuivante, au mois de May, aprés avoir gouverné l'Egliſe en grand Pape environ quatre ans & demi. On luy rendit aprés ſa mort tous les honneurs qui ſont deûs à la Souveraine dignité de Pontife Romain, & l'on voit encore aujourd'huy à Rome ſon ſepulcre enrichi d'un éloge en vers, qu'un de ſes ſucceſſeurs, tres-ſaint homme, luy conſacra. Cela, outre une infinité d'autres raiſons, fait voir la ſotte impoſture de ceux,

Ditmar. l. 4. Ibid. Sigon.

1003. Ciacon.

Sergius IV.

qui

ANN. 1003.

Otto Friſing. l. 6. c 27. Sigebert. Sigon.

Princes & les Députez luy donnerent d'un commun conſentement, aprés qu'on eut fait à Aix-la Chapelle de magnifiques funerailles au défunt Empereur, qui y voulut eſtre inhumé auprés du corps de Charlemagne, qu'il avoit découvert, & honoré d'un riche monument deux ans auparavant. Comme les Italiens ſoupiroient toujours aprés le recouvrement de l'Empire, Ardoüin Marquis d'Ivrée, homme de teſte & d'execution, n'eût pas beaucoup de peine à perſuader aux Seigneurs Lombards, qu'ils le devoient proclamer Roy d'Italie, pour luy faire obtenir en ſuite la Couronne Imperiale. Il eut meſme au commencement de ſon entrepriſe bien du bonheur, ayant défait au pieds des Alpes l'armée que Henry avoit promptement envoyée contre luy, ſous la conduite d'Othon Duc de Saxe: mais y eſtant allé en perſonne l'année ſuivante, Dieu benit tellement ſes armes, qu'aprés avoir vaincu les rebelles, qui recoururent à ſa clemence, pour obtenir leur grace qu'il leur accorda, il fut receu de tous les Peuples avec grand applaudiſſement; & couronné Roy à Pavie; puis ayant repaſſé les Alpes, il alla combatre les Polonnois, qui, pour profiter de ſon abſence, avoient fait irruption dans l'Allemagne, & ſur leſquels il remporta une glorieuſe victoire. Aprés quoy ſe voyant en paix, il employa ſept ou huit ans à reformer tous les ordres de ſes Royaumes, & ſur tout l'Eſtat Eccleſiaſtique, par de fré-

Ditmar. l. 5. & 6.

quens

quens Synodes où il assistoit avec les Evesques, auxquels il rendoit de grands honneurs ; à fonder des Eglises comme entre autres celle de Bamberg, sa Ville cherie ; & à laisser par tout de riches monumens de sa pieté, & des exemples tres-édifians de toute sorte de vertus Royales & Chrestiennes, jusques à ce qu'il fut obligé de passer une seconde fois en Italie à cette occasion que je vais dire. ANN. 1004.

Aprés la mort des Papes Jean XVII. qui ne tint pas le Saint Siége cinq mois entiers, & Jean XVIII. qui l'occupa plus de cinq ans & demi, sans avoir rien fait de fort memorable, on élut Pierre Evesque d'Albano, qui prit le nom de Sergius IV. homme d'une admirable saintеté, jointe à une prudence consommée, & à toutes les autres belles qualitez qu'on peut souhaiter dans un Pape, pour bien gouverner l'Eglise de Dieu : mais le peu de durée de son Pontificat, qui ne fut que de deux ans & quelques mois ne luy donna pas le loisir d'executer les grandes choses qu'il avoit entrepriſes, & sur tout le dessein qu'il forma d'abord de chasser les Sarasins de la Sicile, d'où ils faisoient souvent de soudaines & dangereuses irruptions dans l'Italie. La mort de ce Pape causa du trouble dans l'Eglise Romaine, par le Schisme que l'on y fit : car ceux qui estoient opposez au parti des Comtes de Tuscanelle & de Segni, qui avoient toujours eû beaucoup de pouvoir à Rome, & sur tout dans les élections des 1009. Circon. Platin.

ANN. 1012. Papes, où ils avoient tres-ſouvent abuſé de leur puiſſance, ne purent ſouffrir que la plus grande partie du Clergé euſt élû l'Eveſque de Porto, grand homme de bien, qui eſtoit de cette illuſtre Maiſon, & qu'on appella Benoiſt VIII. C'eſt pourquoy ils firent un Antipape nommé Grégoire, dont le parti ſe rendit d'abord ſi puiſſant par les armes, qu'il chaſſa de Rome Benoiſt, qui fut contraint d'aller en Allemagne, pour implorer le ſecours de Henry. Le ſaint Empereur le receut avec de grands honneurs, & luy promit de l'aller bientoſt rétablir. En effet, il partit au mois de Septembre avec toutes ſes forces d'Allemagne, qu'il accrût durant le Printemps de celles qu'il avoit en Lombardie. Cela donna tant de terreur aux ſéditieux de Rome, que s'eſtant remis promptement dans leur devoir, pour éviter la punition de leur crime, ils chaſſerent leur Antipape, & rappellerent en meſme temps le Pape Benoiſt.

Marian. Hermann. Sigebert.

Sigon.

Ditmar. l. 6.

1013.

Sigon. Cependant Saint Henry défit une ſeconde fois auprés de Verone l'armée de l'Uſurpateur Ardoüin qui s'eſtoit remis en campagne. Puis ce Prince victorieux voyant que tout paroiſſoit paiſible, & ſoumis dans la Lombardie, ſe mit en marche au commencement de l'année ſuivante pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome. Le Pape, avec tout le Clergé, le Senat & le Peuple, furent en ceremonie au-devant de luy. Et ce fut alors que Benoiſt fit une cho-

Ditmar. c. 7. Glab. l. 1. ſub. fin.

choſe tres-particuliére & toute nouvelle, en preſentant à ce ſaint Prince un globe d'or enrichi de pierres prétieuſes, avec une croix élévée au deſſus du Globe, pour luy montrer que l'Empereur doit gouverner le monde en le ſoumettant à la croix de Jeſus-Chriſt. Ce fut avec une extréme joye que Henri receut ce myſterieux preſent; & aprés avoir dit qu'il devoit juſtement appartenir à ceux qui portoient le mieux la croix du Sauveur, il réſolut de l'envoyer au Monaſtére de Clugny, qui en ce temps là floriſſoit par deſſus tous les autres en toutes ſortes de vertus Chreſtiennes & Religieuſes. Il fit en ſuite ſon entrée dans Rome, & le Dimanche ſuivant, qui fut le vingt-quatriéme de Février, il fut ſolennellement couronné dans la Baſilique de Saint Pierre, avec l'Imperatrice Cunegonde ſa femme, auſſi ſainte que ſon mari. ANN. 1014. Ditmar. l. 7. Privileg. Henri. Imper. ap Baron. hoc onn. n. 7.

Aprés cette auguſte ceremonie il confirma par ſes Patentes toutes les donations que les Empereurs François & les Othons ont faites à l'Egliſe Romaine, & y en ajouſta de nouvelles, en ſe réſervant néanmoins toûjours la ſouveraine puiſſance, & le droit d'envoyer des Commiſſaires pour recevoir les plaintes des peuples, & leur rendre juſtice contre ceux qui pourroient les avoir opprimez. Il rétablit enfin la liberté de l'élection des Papes, & voulut que celuy qui ſeroit libremen & ca-

Salvâ in omnibus poteſtate noſtrâ poſterorumque noſtrorum Miſſo noſtro nobis renuntiante per noſtros nuntios à nobis directos emenda-

ANM. canoniquement élû, fût conſacré avant
1014. meſme qu'il eût fait le ſerment accouſtumé entre les mains des Commiſſaires Imperiaux. Cela fait, il alla paſſer les Feſtes de Paques à Pavie; & aprés avoir appaiſé tout ce qui reſtoit encore de troubles dans la Lombardie, il repaſſa en Allemagne, laiſſant en Italie ſon frere Arnoul, qu'il avoit fait conſacrer Archeveſque de Ravenne par le Pape, & qui fit ſi heureuſement la guerre conjointément avec un autre Arnoul Archeveſque de Milan, contre le Tyran Ardoüin qui s'eſtoit jetté de nouveau dans la Lombardie, qu'il l'obligea enfin de renoncer à toutes ſes prétentions, & de ſe condamner luy-meſme à paſſer le reſte de ſes jours en pénitence dans un Monaſtere.

Ditmar. l. 7.

Sigon.

1015.

Enfin, pour terminer heureuſement une vie ſi ſainte & ſi glorieuſe, il fit un troiſiéme voyage en Italie, où il fut appellé par le Pape, pour repouſſer les Grecs, qui eſtant fortifiez par de grands ſecours que leur Empereur Baſile envoyoit ſouvent dans la Poüille, avoient pouſſé leurs conqueſtes juſqu'à Benévent, & ſembloient meſme déja menacer Rome. Le ſaint Empereur réüſſit admirablement en ſon entrepriſe: car ayant joint à ſon armée les forces de ces braves Normans, qui commençoient alors, par leur ſage & vaillante conduite, à fonder un nouveau Royaume en Italie, de la maniere que je l'ay briévemznt raconté au premier livre de l'Hiſtoire

Glaber. l. 3. c. 1. Leo Oſtienſ. l. 2. c. 43. Marian. Urſpergenſ. &c.

1022.

ſtoire des Croiſades, il batit les Grecs en toutes les rencontres: il reprit ſur eux toutes les Places qu'ils avoient occupées dans la Campagne de Rome & dans celle de l'Italie; il leur enleva toute la Pouïlle, aprés avoir pris à diſcrétion Troye, qu'ils avoient extrémement fortifiée; & les ayant contraints de ſe retirer dans un coin de la Calabre, il laiſſa à ces adroits & genereux Normans le ſoin de les chaſſer de ce peu qui leur reſtoit encore en Italie. ANN. 1022.

Aprés tant de belles & grandes actions, comme il eût ramené ſon armée victorieuſe en Allemagne, il ſe rendit, avec une ſuperbe ſuite de Princes & de Nobleſſe, à cette fameuſe Conference qu'il eut avec le Roy Robert, un peu au deſſous de Mouzon, à l'endroit où le Chier ſe décharge dans la Meuſe. Ce fut là que les deux plus grands Princes du monde, & les plus Saints traiterent eux-meſmes de la paix entre l'Empire & la France, d'une maniere franche & genereuſe, ſans s'arreſter à toutes ces formalitez trop délicates, qui rendent aujoud'huy les ſeuls préliminaires des traitez de paix à peu prés auſſi difficiles à terminer que la guerre meſme qu'on veut finir. Car comme les Miniſtres des deux Princes vouloient qu'ils s'avançaſſent également chacun dans ſon bâteau, pour ſe rencontrer juſtement au milieu de la Meuſe, de peur que l'un d'eux ne ſemblaſt avoir quelque avantage ſur l'autre; Henri, qui

1023. *Super Mo-ſam fluvium, qui limes eſt utriuſque regni.* Glaber. l. 3. c. 2. *Ad Carum.* Sigebert.

AMN. 1023. qui ne vouloit point de ce rafinement de politique, dont il ne pouvoit s'accommoder, parce que cela ne s'accordoit pas avec l'idée qu'il s'eſtoit formée du veritable honneur, paſſa le premier du coſté de Robert, duquel il fut receû avec une magnificence incroyable; & Robert auſſi des le
Sigebert lendemain paſſa du coſté de Henri, qui ne manqua pas de luy rendre la pareille, avec une ſplendeur & une profuſion, laquelle, comme parle un Hiſtorien, on pourroit comparer à celle des anciens Monarques de Perſe: de ſorte qu'en traitant ainſi Royalement l'un avec l'autre, avec une parfaite confiance & une extréme bonté, en vrais Saints & en grands Monarques, ils terminerent en deux Conferences toutes leurs affaires, & firent entre la France & l'Empire une paix ſolide, & une alliance qui s'eſt inviolablement maintenuë plus de cinq cens ans. Tant les Princes, qui ſçavent accorder la ſainteté avec la majeſté, ont d'avantage par deſſus les autres hommes, pour réüſſir heureuſement dans toutes les choſes qu'ils entreprennent.

1024. Ce fut-là une des derniéres actions mémorables de cét Empereur; car eſtant de retour en Allemagne, il y mourut l'année d'aprés, qui fut la vingt-deuxiéme de ſon regne, auſſi ſaintement qu'il avoit veſcu. Comme par une rare merveille il avoit joint l'eſtat de perpetuelle virginité à ſon mariage avec Cunegonde, qu'il rendit

dit Vierge aux Comtes Palatins ſes parens, n'ayant point d'enfans qu'il pût recommander aux Princes, il les pria d'élire en ſa place Conrad Duc de Franconie, Prince de la Maiſon de Saxe, & fils de Henri Duc de Franconie, frere du Pape Grégoire V. Du coſté de ſa mere il eſtoit François, vivant ſelon la Loy Salique qu'il avoit choiſie, d'où il fut ſurnommé le Salique. Il eut pour competiteur ſon couſin germain, appellé auſſi Conrad: mais comme, aprés que dans l'Aſſemblée generale qui ſe tint entre Vormes & Mayence, en pleine campagne ſur les bords du Rhin, on eut réduit à ces deux Princes le nombre de ceux qui pouvoient prétendre à l'Empire, & que le Peuple, repreſenté par les Députez des Villes, eût demandé à l'Archeveſque de Mayence, qui a droit d'opiner le premier, lequel des deux il éliſoit: il nomma ſur le champ, ſans héſiter, Conrad le Salique. Cela fut auſſitoſt approuvé de tous les autres Prélats, & de tous les Princes des deux Royaumes, au-deça & au-delà du Rhin, qui luy donnerent, d'un commun conſentement leur voix, excepté l'Archeveſque de Cologne, & Frideric Duc de Lorraine, qui favoriſoient Conrad ou Cunon couſin du Salique, & qui revinrent néanmoins aprés quelque legere conteſtation au ſentiment des autres. Voila ce que Wilpon, Auteur de ce temps-là, & meſme de la Cour de l'Empereur, raconte de l'élection de Conrad II.

ANN. 1024.

Wiquefort de l'Election. Gloſſ. D. du Cange. Cuſpinian. Wipo. in vit. Conrad.

ce qui découvre manifeſtement l'illuſion de cette foule d'Auteurs, qui ſe ſuivant aveuglément les uns les autres, ont attribué l'origine & l'établiſſement du College des ſept Electeurs au Pape Gregoire V. ou à l'Empereur Othon III. Et cela nous fait voir encore, qu'en écrivant l'Hiſtoire, il faut plûtoſt examiner que compter les Auteurs ſur la foy deſquels on écrit.

ANN. 1024.

Sigebert. Urſperg. Hermann. Orto Friſ. Cuſpin. Sigon. Glab. l. 4.

Ce Prince, qui eſtoit également ſage, vaillant, & religieux, aprés avoir appaiſé, par ſa prudence & par ſon courage, les troubles que quelques mécontens excitérent dans l'Allemagne au commencement de ſon Regne, domté les Eſclavons rebelles, & renouvellé l'alliance que l'Empire avoit avec la France, paſſa en Italie, où ayant d'abord réprimé, à vive force, quelques révoltez, il ſe fit couronner à Milan & puis à Modene, comme avoient fait les

1026. Empereurs François dont il voulut ſuivre l'exemple, qui fut depuis imité de ſes Succeſſeurs. Aprés quoy, comme il eut tenu, ſelon la couſtume, l'Aſſemblée generale

In Roncabiis. des Lombards dans la Campagne de Plaiſance, & viſité les principales Villes du Royaume; il ſe rendit à Rome, où il eſtoit

1026. Glaber. l. 4. c. 1. Giacon. du Cheſne. invité par le Pape pour y recevoir la Couronne Imperiale. Ce Pape eſtoit Jean XIX. qui depuis environ trois ans avoit ſuccedé au Pontificat à ſon frere Benoiſt VIII. par la faction, par la puiſſance, & par les largeſſes de ſon autre frere Alberic Comte de Tuſcanelle & de Segni, & de ſes autres pa-

parens, qui avoient encore alors le plus de pouvoir & d'autorité dans Rome. Ainsi la liberté des elections, que le feu Empereur Saint Henri avoit rétablie, n'eut point de lieu dés la premiere création qui se fit d'un Pape quelques mois avant sa mort; & l'on vit par experience, que les élections qui s'estoient faites par l'autorité des Empereurs, en leur presence, ou en celle de leurs Commissaires, avoient esté beaucoup plus regulieres, & avoient donné à l'Eglise des Papes incomparablement meilleurs que ceux qui se firent ou dans ces Assemblées tumultueuses du Peuple & du Clergé de Rome partagé en differentes factions, ou par le pouvoir absolu de ces petits Tyrans de Comtes & de Marquis, qui disposerent si souvent du Saint Siége. comme il plût à leur passion d'en ordonner.

ANN. 1027. 1210.

Ce Pontife pourtant, quoy-qu'il ne plust gueres aux Romains, ne laissa pas de se maintenir toujours, par la faveur & la protection de Conrad, qu'il estoit allé recevoir jusques à Côme, & qu'il couronna à Rome le jour de Pasques avec l'Imperatrice Gisele, dans la Basilique de Saint Pierre. Ils y furent conduits avec une pompe tres-magnifique par Raoul Roy de Bourgogne, & oncle de l'Imperatrice qui l'avoit voulu accompagner en ce voyage, & par Canut le Grand, Roy des Anglois & des Danois, qui estoit venu réverer le Sepulcre des Saints Apostres. Apres cela, comme il

Glab. l. 4. Oth. F. if. l. 6. c. 29.

naissoit

ANN. naiſſoit tous les jours des querelles entre
1027. les Allemans & les Romains, qui ne les ſouffroient qu'à regret, il s'en retourna le plûtoſt qu'il pût en Allemagne. Il y fit de fort belles choſes, principalement dans la guerre qu'il eut contre les Friſons & les autres Peuples voiſins, qui abandonnant leurs mareſcages, s'eſtoient jettez dans les Provinces de l Empire, d'où, aprés en avoir taillé en piéces une prodigieuſe multitude en pluſieurs combats, il
1032. les contraignit enfin de ſe retirer, & ſe ſauver dans leurs mareſt. Il eût auſſi le bonheur de réünir à l'Empire le Royaume de Bourgogne, que le Roy Raoul laiſſa par ſon teſtament à ſon petit-neveu le Prince Henri fils aiſné de cét Empereur; de ſorte que ce Royaume, que le premier Raoul avoit eû pour ſa part, dans ce démembrement genéral qui ſe fit de la Monarchie Françoiſe ſous Charles le Simple, environ cent quarante ans auparavant, fut reduit en Province, aprés la mort de ce dernier Raoul, par Conrad, qui vainquit en pluſieurs batailles, & fit enfin perir Eudes Comte de Champagne, qui pretendoit à ce Royaume comme le plus proche héritier, eſtant fils de la ſœur de Raoul.

Glaber. l. 4. c. 8.

Herman. Marian. Sigebert.

Sigebert.

1037. Il ſemble qu'il ne manquoit plus à cet Empereur, pour accomplir la deſtinée de ſes Prédeceſſeurs, que de faire encore un voyage en Italie. Auſſi fut-il obligé de le faire par la revolte genérale des Lombards, qui, ſelon leur couſtume, ne manquoient

quoient gueres auſſitoſt qu'ils voyoient l'Empereur éloigné, ou occupé en des gueres civiles ou étrangeres, de vouloir ſecoüer le joug. Mais comme leur réſolution, leur courage, & leurs forces ne répondoient pas à leur mauvaiſe volonté, Conrad qui avoit une bonne armée, de vieilles troupes aguerries, & toûjours victorieuſes, réprima bientoſt leur inſolence, punit ſéverement les auteurs de la rébellion, & rétablit l'ordre & l'obéiſſance dans les Villes, qui furent toutes chaſtiées, excepté Milan, qu'il épargna, ſur ce que durant le ſiége de cette Ville, & pendant qu'on célebroit la Meſſe devant luy, il ſe fit tout-à-coup d'horribles tonnerres; & qu'alors Saint Ambroiſe, à ce que l'on dit, parut l'épée à la main, en le menaçant d'un viſage terrible, s'il paſſoit outre dans ſon entrepriſe. Quoy qu'il en ſoit, car pour ces ſortes de viſions qui ne ſont pas trop autoriſées, je ne les veux pas garantir, il eſt certain qu'il leva le ſiége de cette Ville, ſur le point qu'il eſtoit de la prendre, & qu'il ſe contenta de réduire toutes les autres.

ANN. 1037.

Herman. Cuſpin. Sigon.

Sigebert. in Chron.

Ce fut en cette occaſion qu'eſtant à Crémone, il y receut le Pape Benoiſt IX. qui vint luy demander ſa protection contre ſes ennemis. C'eſt ainſi qu'il appelloit ceux qui eſtoient extrémement ſcandaliſez, comme on le devoit eſtre, de ſa vie tout-à-fait dereglée, & plus encore de ſa violente & indigne exaltation, qui fut la honte de l'Egliſe. En effet, le Comte Alberic, qui

1038.

ANN. 996. qui par ſon crédit, & par ſes intrigues, avoit déja fait Papes ſes deux freres Benoiſt VIII. & Jean XIX. & qui aprés la mort de celuy-cy décedé cinq ans auparavant, ne vouloit pas que le Pontificat ſortiſt de ſa Maiſon, en vint juſqu'à ce point de téméraire & inſolente extravagance, qu'il fit élire par force & par argent, un nommé Theophylacte, qui n'avoit alors qu'environ douze ans, & dont les mœurs eſtoient déja tres-corrompuës, ainſi qu'il ne parut que trop par la vie ſcandaleuſe qu'il mena durant tout ſon Pontificat. A la verité l'on ne peut nier que cette intruſion ne fuſt une choſe tres-monſtrueuſe, & qui reſſemble fort à cette abomination de deſolation qui parut dans le Sanctuaire. Mais puis que ce ſeroit une fort grande injuſtice de s'emporter contre le Temple, & d'en parler comme d'un lieu infame & déteſtable, pour avoir eſté profané par cette abomination que des hommes impies & ſacrileges y introduiſirent par force; il faut conclure que c'en eſt une auſſi grande, de déclamer brutalement, à l'exemple de quelques Proteſtans, contre l'Egliſe Romaine, à laquelle on fit une extréme violence, en opprimant ſa liberté, & en la ſoumettant indignement à ces ſortes de Monſtres & d'Intrus, qui ont profané le Saint Siége.

Glab. l. 4. c. 5. Hermann. Sigebert. Pet. Dam. Ep. ad Dom.

Facilius iſta Eccleſia ipſa Romana appetitur, cùm in eam indignus intruditur, & monſtrum aliquod ſæculari potentiâ in ſacroſanctam illam Sedem provehitur, & exaltatur? Baron. ann. 1033. n. 4.

Ce qu'il y a de blaſmable en cecy, & qu'on ne peut diſſimuler, c'eſt que Conrad qui avoit la ſouveraine autorité dans Rome,

Rome, eut trop de complaiſance pour ces Comtes de Tuſcanelle, dont il devoit avoir reprimé l'inſolence, & le trop grand pouvoir, afin d'arreſter le cours de leurs violences, & de cette inſupportable tyrannie qu'ils exerçoient principalement en l'election des Papes. Mais bien loin d'en uſer ainſi, il continua de les proteger. Le jeune Pape Theophylacte ou Benoiſt IX. qui n'avoit en ce temps-là que dix-ſept à dix-huit ans, pour ſe le rendre encore plus favorable, excommunia Heribert Archeveſque de Milan, qui tenoit contre l'Empereur. Aprés quoy tout le reſte de la Lombardie s'eſtant ſoumis, il conduiſit Conrad juſqu'à Rome, où il fut bien-aiſe de faire connoiſtre aux Romains qu'il eſtoit ſous la protection d'un ſi grand Monarque. Ce Prince, peu de temps aprés, à la tres humble & tres-inſtante ſupplication des Moines du Mont-Caſſin, paſſa dans la Campagne d'Italie, pour les delivrer de la tyrannie de Pandolphe Prince de Capouë, qui les opprimoit, & dont il donna la Principauté à Guaimare Prince de Salerne. Cela fait, comme il s'en retournoit en Allemagne tout le long de la Mer Adriatique, la peſte s'eſtant miſe en ſon armée durant les chaleurs de l'Eſté, il en perdit une bonne partie, outre pluſieurs des plus Grands de la Cour qu'elle enleva, & meſme la Princeſſe Cunegonde fille du Roy d'Angleterre, & femme du Prince Henri, que ſon pere Conrad avoit déja fait couronner dix ans auparavant, du con-

ANN. 1038.

Cuſpin.

Leo Oſti. Chron. Coſt. l. 2.

Hermann. Contr. in Chron.

Otto Friſ. Urſperg. Wiquefort. c. 4.

ANN. 1039. conſentement de tous les Princes & de tout le peuple, & qui en effet luy ſucceda l'année ſuivante, eſtant en Friſe, où ſon pere mourut de mort ſoudaine.

Otto Friſin. l 6. Urſperg & Herm. &c. Ce nouvel Empereur Henri III. ſurnommé le Noir, Prince qui ſurpaſſoit encore ſon prédeceſſeur en toute ſorte de vertus & qualitez Royales, aprés avoir employé glorieuſement les premiéres années de ſon regne dans les guerres qu'il eut contre le Duc de Boëme, qui fut enfin contraint de ſe ſoumettre à tout ce qu'il voulut, & contre les Hongrois, qui avoient chaſſé leur Roy qu'il rétablit en ſon Royaume, fut appellé en Italie pour appaiſer les horribles troubles que cauſoit dans Rome le Schiſme le plus ſcandaleux qu'on y eût jamais veû. La pluſpart des Romains ne pouvant plus ſouffrir l'inſolence & les débauches de Benoiſt IX intrus dans le Pontificat par le Comte Alberic ſon pere, prit les armes, ſous la conduite du Conſul Ptolomée, Chef de la faction contraire aux Comtes de Tuſcanelle, le chaſſerent de ſon Siége, & gagnez par l'argent que Jean Eveſque de Sabine leur diſtribua, mirent en ſa place ce Simoniaque, qui ſe fit appeller Silveſtre III. Trois mois aprés, la faction des Comtes s'eſtant renforcée, Benoiſt rentre dans Rome à main armée, & chaſſe du Palais de Latran Silveſtre, qui réſolu de ſe maintenir dans une dignité qu'il avoit achetée bien cher, s'empara du Palais du Vatican, où il ſe mit en eſtat de

1040.
1041.
1042.
1043.
Hermann. Otto Friſing. l. 6. c. 32. Leo Oſtienſ. Chron. Caſſ. l. 2. c. 80.
1044.
Ciacon.

ſe

ſe bien défendre. C'eſt pourquoy Benoiſt, qui d'ailleurs ſe voyoit extrémement haï, & mépriſé dans Rome, craignant que le parti de Silveſtre ne prévaluſt de nouveau contre luy, aima mieux ſe défaire de ſon Pontificat, qu'il vendit, par une execrable ſimonie, à un Preſtre de Rome nommé Jean, lequel il conſacra luy-meſme; aprés quoy il ſe retira dans la maiſon de ſon pere, pour y continuër ſes débauches avec plus de liberté. ANN. 1044. Leo Oſt. Hermann. Leo Oſt.

Mais il s'ennuya bientoſt de la vie privée; & ſon ambition, que la crainte avoit aſſoupie pour quelque temps, s'eſtant tout-à-coup reveillée, par la honte qu'il eut de n'eſtre plus compté pour rien, & par les reproches qu'on luy fit de ſa laſcheté, il réprit les armes, rentra de vive force dans le Palais Pontifical de Latran, & en chaſſa celuy qu'il y avoit ſacrilégement établi Souverain Pontife en ſa place. De-ſorte que l'on vit en meſme temps trois des plus méchans hommes du monde portant la Tiare dans les trois principales Egliſes de Rome, Benoiſt à Saint Jean de Latran, Silveſtre dans Saint Pierre, & Jean à Sainte Marie Majeure; & ce qu'il y a de plus ſurprenant & tout enſemble de plus abominable, c'eſt que ces trois ſcelerats Antipapes ne ſongeant qu'à jouïr de leurs plaiſirs, s'aviſerent de s'accorder, en partageant entre eux tous les revenus du Saint Siége, pour mener en repos une vie infame & voluptueuſe, au grand ſcandale de toute la terre. Otto Friſ. loc. cit.

ANN. 1044. Id. Ciacon.

Cependant un ſaint Preſtre nommé Gracien, homme de qualité, & de tres-grande autorité dans Rome, touché du pitoyable eſtat où il voyoit réduite l'Egliſe Romaine ſa bonne mere, entreprit de la délivrer de cette miſerable ſervitude, où elle eſtoit opprimée ſous la tyrannie de ce monſtre à trois teſtes. Mais il faut avouër que ſon zele, quoy-que peut-eſtre fort ſincere, ne fut pas néanmoins tout-à-fait ſelon *la* ſcience, comme parle l'Apoſtre, puis que pour parvenir à la fin, ſans doute tres-ſainte, qu'il s'eſtoit propoſée, il prit une certaine voye qui le pouvoit rendre ſuſpect, & qui en effet reſſembloit un peu à la ſimonie, & fut enſuite condamnée comme telle dans un Concile. Car connoiſſant tres-bien le foible de ces Antipapes, qui ne ſe ſoucioient que d'avoir de quoy fournir à leurs débauches, il fit tant qu'à force d'argent il leur perſuada de ſe depoſer eux-meſmes, & promit ſur tout à Benoiſt qu'on le laiſſeroit joüir librement de toutes les grandes ſommes que le Saint Siége tiroit en ce temps-là de l'Angleterre. Sur quoy comme ils ſe furent dépoſez tous trois à ces conditions, qu'ils trouvoient tres-avantageuſes, il fut élû, du conſentement de tous, en leur place, & prit le nom de Grégoire VI.

Otto Friſing. loc. cit.

Petr Dam. Ep. ad Greg. Glab. l. 5. Willel. Malmeſ. l. 2. c. 13. Guilel. Biblioth.

On ne peut nier que ce Pape n'ait gouverné tres-ſagement l'Egliſe dans le peu de temps qu'il tint le Saint Siége; qu'il n'ait reformé les abus, fait ceſſer les deſordres;

que

que joignant la force à ſes decrets & à ſes bons exemples, il n'ait réprimé l'inſolence des ſéditieux, repris ce qu'on avoit enlevé au Saint Siége, par la negligence, & meſme par la connivence de ces faux Pontifes qui l'avoient précedé, & qu'il n'ait enfin réta-bli l'ordre par tout. Cela néanmoins ne put détourner la diſgrace qu'il eut à l'arri-vée de l'Empereur, au-devant duquel il voulut aller juſqu'à *Plaiſance*, où il fut receu de ce Prince avec tout l'honneur qui eſt deû au Souverain Pontife. Mais com-me on approcha de Rome, environ la Feſte de Noël, Henry s'arreſta à Sutri, où il avoit convoqué l'Aſſemblée qu'on y tint des Eveſques Italiens & Allemans, que l'on voyoit toujours en tres-grand nombre à la ſuite de l'Empereur. Grégoire, qui ve-noit de preſenter une riche Couronne à ce Prince, qui le traitoit toujours en Pape avec beaucoup d'honneur, fut bien ſurpris de voir qu'on y voulut examiner ce qui s'eſtoit paſſé à Rome entre luy & les trois Intrus au Pontificat, & qu'en ſuite on jugea que ſon élection s'eſtoit faite par ſimonie, à cauſe de l'argent & des revenus du Saint Siége qu'il leur avoit donnez.

ANN. 1045.

1046. Hermann. de Contr. Otto Friſing.

Il eſt certain qu'il eut pû ſe juſtifier, puis qu'il ne les avoit pas donnez pour eſtre élû, mais ſeulement pour les obliger à quit-ter le Pontificat qu'ils avoient uſurpé. Mais aprés tout, comme cette largeſſe le rendoit un peu ſuſpect, & que d'ailleurs il eſtoit grand homme de bien, il aima mieux, Idem.

ANN. 1046. mieux, ſuivant l'avis de l'Empereur qui vouloit venir à ſes fins, ſe dépoſer volontairement, comme il fit ſur le champ avec une incroyable humilité, ſe confeſſant meſme coupable, que d'eſtre occaſion d'un nouveau Schiſme, en voulant retenir le Pontificat contre celuy qu'il voyoit bien qu'on alloit élire en ſa place. Cela donna bien de la joye à l'Empereur, qui fut ravi d'avoir trouvé l'occaſion de rentrer en poſſeſſion du pouvoir que les Othons avoient eû de créer les Papes. C'eſt pourquoy il alla auſſitoſt aprés à Rome, où il entra un peu avant la Feſte; & ayant aſſemblé le Clergé, le Senat, & les Chefs du Peuple, dans la Baſilique de Saint Pierre, comme il eût demandé, ſeulement par céremonie, s'il y avoit quelque bon ſujet qu'on cruſt digne d'eſtre mis en la place de Grégoire, & qu'on eût répondu, pour luy complaire, qu'on n'en connoiſſoit aucun, il nomma luy-meſme Swidger Eveſque de Bamberg, qui fut auſſitoſt approuvé & receû de toute l'Aſſemblée. Il fut en ſuite ſacré le jour de Noël, & couronné ſous le nom de Clement II. & fit en meſme temps la céremonie du Couronnement de l'Empereur & de l'Imperatrice Agnés fille de Guillaume Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine.

Ciacon.
Leo Oſt. l. 2. c. 80.
Herman.
Otto Friſing.

Ciacon. Ce Pape, qui naſquit en Saxe de parens aſſez pauvres, eſtoit un homme également vertueux & ſçavant, que ſon ſeul mérite avoit élevé à la Charge de Chancelier

lier de l'Empereur, & à la dignité d'Eveſque de Bamberg, où il avoit toûjours veſcu avec tant de modération que ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on le contraignit enfin d'accepter le Souverain Pontificat, dont il ſe défendit autant qu'il pût, quoy-qu'aſſeurément il en fût tres-digne, ainſi qu'il le fit bientoſt paroiſtre. Et de fait, pour remédier à tant de maux dont l'Egliſe Romaine eſtoit accablée depuis plus de cent ſoixante ans, qu'ayant ceſſé d'avoir des Empereurs François pour protecteurs, elle gémiſſoit dans une deplorable ſervitude, il tint un Concile à Rome en preſence de l'Empereur Henry, pour la réformation des abus, & ſur tout de la ſimonie, qui faiſoit en ce temps-là preſque par tout de terribles ravages dans l'Egliſe. Il enflamma ſi-bien le zéle de l'Empereur dans ce Concile, que ce Prince en convoqua quelque temps aprés en Allemagne un autre beaucoup plus grand, de tous les Eveſques de ſon Empire, pour delivrer l'Egliſe de cette peſte qui la deſoloit. Mais ce ſaint Pontife n'eut pas le loiſir d'achever ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé, parce que l'Empereur, aprés avoir viſité le Mont-Caſſin, & quelques Villes de la Campagne d'Italie, où il donna aux Princes Normans l'inveſtiture de tout ce qu'ils tenoient alors en Italie, reprit le chemin d'Allemagne, & voulut avoir avec ſoy ſon nouveau Pape, de peur que les Romains, qui n'aimoient

ANN. 1046.

Petr. Dam. Ep. ad Henr. Ravenn. Archi.ep.

Glab. l. 3. c. 5.

Leo Oſt. l. 2. c. 22.

ANN. 1047. point du tout les Allemans, ne le maltraitaſſent durant ſon abſence; car on avoit veu déja plus d'une fois qu'ils en avoient uſé de la ſorte envers les autres Papes établis par les Empereurs.

Otto Friſing. Il vouloit auſſi emmener Grégoire VI. pour s'aſſeurer de ſa perſonne, craignant que s'il le laiſſoit à Rome, on n'entrepriſt de le rétablir dans ſa dignité. Hildebrand Moine de Clugny, ſon diſciple, qui eſtoit alors Souſdiacre, fut contraint de l'accompagner, parce qu'il témoignoit publiquement qu'il n'approuvoit point du tout ce qu'on avoit fait contre ſon Maiſtre au Concile de Sutri. On ne ſçait pas préciſement ce que devint Grégoire, mais il y a grande apparence qu'il mourut bientoſt en ſon exil, puis que ſon diſciple Hildebrand, qui n'auroit pas abandonné ſon Maiſtre, retourna, peu de temps aprés, en ſon Monaſtere de Clugny, où il ſe rendit ſi conſidérable, qu'on l'en fit Prieur.

Invitus ultra montes cum Dom. Gregorio Papa abiit. Greg. VII. in Conc. Rom. an. 1080.

Otto Friſing.

Otto Friſing. l. 6. c. 33.

Quant au Pape Clement, il eſt certain que n'ayant tenu le Saint Siége qu'environ neuf mois, il mourut le huitiéme d'Octobre en Allemagne, & fut inhumé dans ſon Egliſe de Bamberg. Cela ne fut pas plûtoſt ſceu à Rome, que Benoiſt IX. qui ſe repentoit déja de s'eſtre dépoſé, reprit la Tiare, & envahit pour la troiſiéme fois le Saint Siége, qu'il tint encore huit mois, juſqu'à ce que l'Empereur ayant envoyé à Rome Poppo Bavarois, Eveſque de Breſſe, pour y eſtre mis en la

Herman. Leo Oſt. l. 2. c. 81.

place

place de cet Intrus, il fut élû par les Romains, qui n'oſoient s'oppoſer à la volonté de l'Empereur, & nommé Damaſe II. Mais ſon Pontificat fut bien court, car il mourut dans vingt-trois jours ; & comme Benoiſt ſe fut encore une quatriéme fois emparé du Saint Siége, par la faction de ſes parens, qui avoient toûjours un grand parti dans Rome, les principaux du Clergé, qui ne pouvoient plus ſouffrir cet infame uſurpateur, députerent vers l'Empereur en Allemagne, pour luy demander un homme de bien, de ſçavoir, & d'autorité, qui pût remettre en honneur le Saint Siége. ANN. 1048. 1049. Otto Friſing. l. 6. c. 33. Vit. S. Leon. MS. ap. du Cheſn. Hiſt. PP. Wigbert. vit. Leon. IX.

Henry, aprés avoir examiné la choſe dans une grande Aſſemblée de Princes & de Prélats, qu'il tint pour cet effet à Wormes, nomma Baunon Eveſque de Toul, Prince de la Maiſon d'Alſace & de Lorraine, ſon couſin, que toute l'Aſſemblée, d'un conſentement géneral, jugea digne de cette ſouveraine dignité, qu'il fut enfin contraint d'accepter, aprés une fort longue réſiſtance.

Ce fut en cette occaſion que Hildebrand ne pouvant ſouffrir que l'Empereur ſe mélaſt de faire les Papes, fit un coup de tres-grande adreſſe, pour commencer à exécuter le deſſein qu'il avoit conceu de remettre un jour l'Egliſe Romaine en pleine liberté. Comme le nouveau Pape, qui avoit déja pris le nom de Leon IX. avec les ornemens Pontificaux, paſſoit par la Otto Friſing l. 6. c. 33.

ANN. 1050. Bourgogne, pour aller prendre à Ro
poſſeſſion du Siége Apoſtolique il vou
viſiter la célebre Abbaye de Clug
Hildebrand qui en eſtoit Prieur, prit a
ſon temps pour luy remontrer : *Qu'il*
ſeroit non ſeulement honteux, mais auſſi t
dangereux, de recevoir d'une main laïqu
Souverain Pontificat, ainſi qu'avoient
pluſieurs de ſes Prédeceſſeurs, qui s'en eſto
tres-mal trouvez; témoin, pour ne pas
monter plus haut, Clement & Damaſe,
quels venant d'eſtre inſtalez par l'Empere
contre les Canons, qui veulent que l'é eE
ſe faſſe librement par le Peuple & par
Clergé, avoient eſté, par un manifeſte
gement de Dieu, preſque auſſitoſt précipi
dans le tombeau qu'ils eſtoient montez ſur
Trône de Saint Pierre par la puiſſance tem
relle, contre les ordres de l'Egliſe; Qu'i
avoit un moyen ſeûr & tres-facile de te
accorder, de rendre à Dieu ce qui luy appa
tient, en ſauvant les droits de l'Egliſe, &
de ſatisfaire au deſir & à la volonté de l'Em
pereur; Qu'il n'y avoit pour cela qu'à all
à Rome, avec un peu moins de bruit &
pompe, & qu'à y entrer ſimplement, co
me un homme qui va viſiter les ſaints lieu
Qu'il luy répond; que le Peuple & le Clerg
ravis d'une ſi grande modeſtie, à laquelle
devront leur liberté, ne manqueront p
auſſitoſt de l'élire librement & canoniqu
ment, & qu'en ſuite il aura, avec le rép
de ſa conſcience, la ſatisfaction, d'eſtre ent
dans la Bergerie de Jéſus-Chriſt, par

porte

porté, comme le bon Paſteur, & non pas comme un voleur, par la feneſtre. ANN. 1050.

Il n'en fallut pas davantage pour perſuader Leon, qui eſtoit un tres-ſaint homme, & qui n'avoit accepté le Pontificat par l'ordre de l'Empereur, qu'avec beaucoup de répugnance. En effet, il ſe dépouïlla ſur le champ des habits Pontificaux, & s'eſtant veſtu ſimplement en pelerin; il fit le voyage de Rome en cet eſtat, avec Hildebrand, qui ne manqua pas de bien inſtruire les Romains de ce qu'il avoit fait pour la liberté des élections, & de le faire en ſuite élire avec grand applaudiſſement du Peuple & du Clergé. Ainſi Léon fut élevé, par une voye canonique, ſur le Saint Siége; & il faut avouër que durant les cinq ans qu'il le remplit tres-dignement, il fit tout ce que l'on pouvoit attendre d'un des plus ſaints Papes qui fut jamais, pour la réformation de tous les Ordres de l'Egliſe, par ce grand nombre de Conciles auſquels ils préſida luy-meſme, en Italie, & en France, & en Allemagne. De-ſorte qu'on peut dire, que comme le Soleil n'eſt jamais plus beau ni plus agréable que quand il commence à paroiſtre, aprés que le Ciel a eſté long-temps obſcurci par d'horribles nuages, durant une grande tempeſte, où l'on ne voyoit point d'autre lumiére que celle des éclairs; auſſi le Pontificat de Leon IX. a eſté le commencement du retour des beaux jours de l'Egliſe, aprés avoir eſté ſi long-

1051.
1052.
1053.
1054.

ANN. 1054. temps enſevelie dans une effroyable obſcurité, par les deſordres des Intrus, qui envahirent le Saint Siége, & par les terribles tempeſtes de la perſecution que luy firent ceux qui opprimoient ſa liberté.

Ce changement ne ſe fit pas néanmoins tout-à coup, & il fallut qu'elle ſouffriſt encore d'autres furieuſes tourmentes, avant qu'elle fuſt établie dans cette parfaite tranquilité dont elle joüit aujourd'huy. Car aprés la mort de Leon, les Romains, qui n'oſoient encore proceder à l'élection d'un Pape, ſans le conſentement de l'Empereur, luy députerent Hildebrand, pour le prier, ainſi qu'on l'avoit fait auparavant, de donner un Pape à l'Egliſe. Cet habile homme, pour retenir encore quelque eſpece de liberté dans cette élection, luy demanda Gebehard Eveſque d'Aſtade, proche parent de l'Empereur, ce qu'il eut peine d'accorder, parce que c'eſtoit celuy qui avoit la meilleure part dans ſa confidence. Mais il s'y réſolut enfin, ſuivant l'avis des Prélats d'Allemagne, qu'il avoit fait aſſembler à Mayence, pour déliberer ſur une affaire auſſi importante que celle-là. Ainſi ce Prélat fut conduit à Rome par Hildebrand, & conſacré Pape, ayant pris le nom de Victor II. & ce fut le quatriéme Allemand que l'Empereur Henry III. éleva ſur le Trône Apoſtolique. C'eſtoit un grand homme de bien, comme ſes trois Prédeceſſeurs, & il prit grand ſoin d'imiter principalement le

Leo Oſt. l. 2. c. 90.

Herman. 1055.

le Pape Leon dont il confirma tous les Actes. Il en fit auſſi de nouveaux, & au Concile de Florence, en preſence de l'Empereur, qui l'avoit ſuivi de fort prés en Italie, pour la raiſon que je diray bientoſt, & en pluſieurs autres Synodes qu'il célebra luy-meſme, ou qu'il fit célebrer par Hildebrand ſon Légat, pour réformer les mœurs des Chreſtiens, & ſur tout des Eccleſiaſtiques, qui eſtoient fort corrompuës en ce temps-là. Il ſe tranſporta meſme en Allemagne, où il fut invité pour le meſme effet par l'Empereur, avec lequel il célebra la Nativité de la Sainte Vierge, & qui en meſme temps eſtant tombé griévement malade, mourut tres-Chreſtiennement, entre ſes bras, en la trente-neuviéme année de ſon âge, au commencément du mois d'Octobre, aprés que, du conſentement de Princes & des Prélats de l'Empire, il eut fait reconnoiſtre pour ſon ſucceſſeur le jeune Prince Henry ſon fils, qui n'avoit encore que cinq à ſix ans.

ANN. 1055. Ciacon. 1056. Urſperg. Marian.

Aprés cela, comme le Pape fut de retour à Rome, l'année ſuivante, au commencement du Careſme, il fit encore un voyage en Toſcane, où il mourut à Florence le vingt-huitiéme de Juillet, & cinq jours aprés on élût canoniquement à Rome Eſtienne X. dont il faut que je raconte briévement l'origine & la fortune, & celle de ſon frere Godefroy le Hardi, Duc de Lorraine, pour ſervir d'éclairciſſement

1057. Leo Oſt. l. 3. c. 8.

ANN. 1057. à ce qui doit ſuivre dans mon Hiſtoire.

Aprés que le Royaume de Lorraine eut paſſé des François aux Allemans, de la maniére que nous l'avons veu, il fut diviſé peu à peu en pluſieurs Principautez Eccleſiaſtiques & Seculiéres, relevantes de l'Empire, dont les deux principales furent les Duchez de la Baſſe Lorraine, ou du Brabant, & de la Haute, ou de la Mozellane, qui eſt celle qui a retenu juſqu'à maintenant le nom de Lorraine. Brunon Archevеſque de Cologne, que ſon frere l'Empereur Othon le Grand fit ſon Lieutenant 959. général dans ce Royaume, en luy donnant le titre d'Archiduc, établit dans la Haute Lorraine Frideric, lequel en effet ſe trouve avoir eſté le premier Duc de ce Duché, qui paſſa depuis, par droit de ſucceſſion, à ſon fils Théodoric; & le Duché de la Baſſe Lorraine fut donné par l'Empereur 977. Othon II. à Charles frere du Roy Lothaire. Aprés la mort du Duc Othon fils de Charles, l'Empereur Saint Henry donna l'inveſtiture de ce Duché à Godefroy le Barbu, Comte d'Ardenne, à l'excluſion de Gerberge & d'Hernengarde, ſœurs du Duc Othon décedé ſans enfans; & com- 1018. me Godefroy mourut auſſi ſans en avoir, Gothelon ſon frere luy ſucceda, du conſentement du meſme Empereur; & quinze ou ſeize ans aprés Frideric II. Duc de la Haute Lorraine n'ayant laiſſé que deux filles en mourant, l'Empereur Conrad le

Flodoar. in Chron. M le Fevre, Chantereau.

Sigebert. & alii.

Otto Friſing. l. 6. Alb. Krantz. l. 4. c. 32.

Salique,

Salique, qui crût en ce cas pouvoir disposer de ce Duché, le luy donna : desorte que, ce qui n'est jamais arrivé que cette fois, il réünit les deux Duchez sous une seule domination. Mais ce fut aussi-là l'occasion d'une grande querelle : car ce Duc Gothelon estant mort, son fils aisné Godefroy le Hardi, ou Gozzelon, comme l'appellent quelques-uns, car ces deux noms se confondent assez souvent, prétendit devoir succeder non seulement au Duché de la Basse Lorraine, mais aussi à celuy da la Haute, que Conrad avoit donné à Gothelon. Et comme il vit que l'Empereur Henri III. qui n'aimoit pas d'avoir un vassal qui fust si puissant, ne vouloit pas qu'il l'eust, & qu'en effet il l'avoit donné à un autre, il prit les armes pour le conquerir, défit en bataille, & tua le Comte Albert de Namur, qui en avoit receu l'investiture de Henri, lequel ensuite en investit Gerard d'Alsace, frere de Frideric II. Aprés cela Godefroy s'estant joint à Baudoüin de l'Isle, Comte de Flandre, son cousin, qu'il avoit attiré à son parti fit long-temps la guerre à l'Empereur, jusques à ce que le Pape Leon IX. son parent fit sa paix à son premier voyage d'Allemagne ; & trois ans aprés, luy & son frere Frideric accompagnerent ce Pontife, lequel estant venu encore une autre fois en Allemagne, s'en retournoit en Italie avec un grand secours qu'il avoit obtenu de l'Empereur, pour faire la guer-

ANN. 1034. Magn. Chron. Belg.

1044. Sigebert.

V. M. le Fevre. Chantereau. Sigebert. Annal. de Fland. c. 39.

1049. Hermann. Contr.

1053. Lambert. Schaffn.

ANN. 1057. re aux Normans, qui s'eſtoient jettez ſur les terres de l'Egliſe.

Il ne fut pas plûtoſt à Rome, qu'il fit le Prince Frideric, Cardinal Diacre, Bibliothecaire & Chancelier de l'Egliſe Romaine, & peu de temps aprés il l'envoya Legat, avec le Cardinal Humbert, à Conſtantinople, où ils firent contre le Patriarche Michel Cérularius Schiſmatique, les belles choſes qu'on peut voir dans mon Hiſtoire du Schiſme des Grecs. Pour le Duc Godefroy ſon frere, il ne ſuivit pas le Pape Leon à la guerre contre les Normans, parce qu'il ne voulut pas perdre une fort belle occaſion que ſa bonne fortune luy preſenta de s'agrandir. Boniface Marquis d'Hetrurie, le plus puiſſant Prince de l'Italie, où il poſſedoit une grande partie de la Toſcane & de la Lombardie, avec le Duché de Mantoûë, avoit eſté l'année précedente traiſtreuſement aſſaſſiné auprés de Cremone, par un homme qu'il avoit banni de ſes Eſtats. Sa veuve la Marquiſe Beatrix, fille de l'Empereur Conrad le Salique, & ſœur de Henri III. ayant trouvé dans le Duc Godefroy, qui l'eſtoit allé viſiter à Mantouë où elle tenoit ſa Cour, quelque choſe encore de plus que ce que la renommée publioit par tout de ce Prince, luy offrit de l'épouſer, pourveu qu'il aſſeuraſt le mariage de ſon fils Godefroy le Boſſu avec la Princeſſe Mathilde, qu'elle avoit eûë du Marquis Boniface.

Leo Oſt. l. 2. c. 89.

1052. Sigon.

Le

Le Duc, qui avoit perdu sa premiére femme, n'avoit garde de refuser un parti si avantageux. Les deux mariages se firent, l'un sur le champ, & l'autre quand la jeune Princesse, qui n'avoit encore que sept ou huit ans, fut en âge: mais cela causa bien du trouble; car les autres Princes envieux d'une si éclarante fortune, & qui craignoient peut estre, ou du moins faisoient semblant de craindre qu'un Prince aussi entreprenant & aussi brave que l'estoit ce Duc Godefroy, se trouvant si puissant en Italie, n'en vouluſt envahir l'Empire, y appellerent l'Empereur. Henri en effet en prit de la jalousie, & d'ailleurs il estoit fort irrité de ce que sa sœur s'estoit mariée de la sorte sans son consentement, avec un Prince qui avoit presque toujours esté son ennemi, & duquel il avoit encore grand sujet de se défier. Aussi ne manqua-t-il pas de se transporter avec une bonne armée en Italie, fort resolu de l'en chasser; ce que le Duc n'attendit point, car ne se trouvant pas alors en estat de luy résister, il laissa la Duchesse dans Mantouë, où elle n'avoit rien à craindre pour le bon ordre qu'il y avoit mis, & se retira promptement en Lorraine, pour donner lieu à l'Empereur son beaufrere de s'appaiser.

ANN. 1057. Domnizo vit. Mathild. Sigon. 1059.

Cela n'eut pas pourtant le succés qu'il en attendoit; car la Duchesse Beatrix estant allé trouver l'Empereur son frere pour justifier sa conduite, ce Prince qui croyoit

ANN. 1057. yoit toûjours qu'elle eût conſpiré avec ſon nouveau mari contre luy, pour luy Urſperg. enlever l'Italie, la fit arreſter, & réſolut, pour s'en aſſûrer davantage, de l'emmener en Allemagne. Cependant comme on eut fait malicieuſement courir le bruit que le Cardinal Frideric, nouvellement retourné de ſa Légation de Conſtantinople, en avoit rapporté des ſommes immenſes; Henri, a qui la jalouſie d'Eſtat faiſoit tout craindre, en prit de l'ombrage, comme ſi ce Cardinal eût deſtiné Leo Oſt. l. 2. c. 90. ces prétendus treſors au Duc Godefroy ſon frere, pour luy faire la guerre. C'eſt pourquoy Frideric, qui eſtoit grand homme de bien, & ne vouloit laiſſer aucun ſoupçon de ſa conduite à l'Empereur, prit cette occaſion, pour exécuter le deſſein, qu'il avoit pris de renoncer au monde, & s'alla rendre Moine au Mont Caſſin, d'où, peu de temps aprés, il fut fait Abbé. Mais le Duc Godefroy ſon frere prit une conduite bien differente: car ayant Hermann. Annal. de Flandr. réſolu de perir, ou de ſe venger de l'Empereur, qui le traitoit avec tant de rigueur, il ſe révolta tout ouvertement contre luy, reprit toutes les Places que Henri luy avoit confiſquées dans ſa prémiére révolte, & ne ceſſa point de faire la guerre avec 1056. le ſecours du Comte de Flandre ſon couſin, Sigebert. juſques à ce que l'Empereur eſtant mort ſur ces entrefaites, le Pape Victor, qui eſtoit en Allemagne, fit leur paix dans une Aſſemblée generale qui ſe tint à Cologne,

Cologne, pour pacifier les troubles de l'Empire. ANN. 1057.

Ce fut alors que le Duc Godefroy, qui avoit reconquis tout ſon Duché de la Baſſe Lorraine, revint en Italie avec ſa femme Beatrix, qui le mit en poſſeſſion de tous ces grands Eſtats, dont la Princeſſe Mathilde ſa fille, aprés la mort du jeune Boniface ſon frere, eſtoit devenuë l'unique héritiére. Ce fut auſſi en ce meſme temps que le Pape Victor, qui au retour de ſon voyage d'Allemagne avoit paſſé l'hiver à Rome, eſtant allé aprés Paſque à Florence, le Cardinal Humbert y amena le Prince Frideric, élû depuis peu Abbé du Mont-Caſſin, pour recevoir de Sa Sainteté la benédiction Abbatiale. Ce Pape qui ne vouloit pas laiſſer un ſi grand homme dans un Monaſtere, fit beaucoup plus que ce qu'on prétendoit de luy ; car il voulut abſolument qu'il repriſt ſon ancienne dignité pour le bien de l'Egliſe, & le créa de nouveau Cardinal Preſtre, du titre de Saint Chryſogone, dont il luy ordonna d'aller prendre poſſeſſion à Rome; & comme peu aprés on y eût appris que le Pape eſtoit mort à Florence le vingt-huitiéme de Juillet, il fut élû Pape, du commun conſentement du Peuple & du Clergé, qui l'entraiſna comme par force de ſon Palais, dans l'Egliſe de Saint Pierre aux Liens, où il fut inſtallé dans cette ſupréme dignité de l'Egliſe le ſecond d'Aouſt, jour de la Feſte de

Sigon.

Leo l. 2 Ci: &c.

ANN. 1057. de Saint Eſtienne Pape, en memoire duquel il prit le nom d'Eſtienne X.

Ce Pape, qui eſtoit un homme de grande vertu, juſques-là meſme qu'on aſſeure que Dieu la voulu manifeſter par de beaux miracles qui ſe firent à ſon tombeau, fit d'abord de tres-belles choſes pour la réformation des mœurs: mais comme la ſainteté n'empeſche pas qu'on n'ait pour ſes parens un amour raiſonnable & bien reglé, il conceut auſſi en meſme temps le plus noble deſſein qu'il puſt avoir pour élever encore plus haut ſa Maiſon, & pour y tranſporter l'Empire, en faiſant le Duc Godefroy ſon frere Empereur, puis que le jeune Henri Roy de Germanie n'ayant encore que ſix à ſept ans, n'eſtoit pas en eſtat de le pouvoir eſtre. Et parce qu'il luy falloit bien de l'argent pour venir à bout de ſon entrepriſe de la maniére qu'il s'y vouloit prendre, il ordonna aux Moines du Mont-Caſſin de luy apporter tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans le Treſor de l'Abbaye, qu'il avoit luy-meſme augmenté d'une partie tres-conſiderable, leur promettant au reſte de leur en rendre dans peu beaucoup plus qu'il n'en auroit pris. Mais comme il vit tout ce grand Treſor, & que ces pauvres Moines qui le luy preſentoient tout fondant en larmes, témoignoient par là l'extréme douleur qu'ils avoient de ſe voir contraints de s'en deſſaiſir, il en fut ſi fort attendri, qu'il le renvoya ſur le champ, ſans

Leo Oſt. l. 2. c. 99. 100. &c ſeq.

ſans en rien retenir qu'une petite image de prix qu'il avoit rapportée de Conſtantinople ; & cependant il ne laiſſa pas de pourſuivre avec ardeur ſon entrepriſe : mais la Providence Divine qui en avoit autrement diſpoſé, ne luy donna pas le loiſir de l'exécuter. Car comme il fut arrivé à Florence, où le Duc ſon frere l'attendoit, pour y conſommer cette grande affaire, il y fut attaqué d'une ſi violente maladie, qu'il en mourut le vingt-neuviéme de Mars, n'ayant tenu le Saint Siége qu'environ huit mois. ANN. 1058.

En partant de Rome il avoit ordonné, du conſentement des Cardinaux & du Clergé, que s'il arrivoit qu'il mouruſt en ce voyage, comme s'il euſt préſagé ſa fin prochaine, on ne procedaſt point à une nouvelle élection, juſqu'au retour du Legat Hildebrand, qu'il avoit envoyé vers l'Imperatrice Agnés, pour les intereſts de l'Egliſe. Mais les Comtes de Tuſcanelle & de Galerie, & les autres factieux de Rome voulant reprendre, durant la minorité de Henri, l'autorité qu'ils avoient ſi long-temps uſurpée dans la création des Papes, n'eurent pas pluſtoſt appris la mort d'Eſtienne, qu'ils s'emparerent de nuit, à vive force, du Palais, & de l'Egliſe de Latran, où ils firent élire Pape Jean Mincius Eveſque de Velitre, parent de ces Comtes, homme ſans eſprit & ſans mérite, & qui n'avoit rien de conſiderable que ſa naiſſance & ſon argent, avec quoy il

Leo Oſt. l. 3. c. 12. Petr. Dam. Ep. ad H. Archiep. Ciacon. Act. Nic. 11. Card. Arag. ap. Baron.

avoit

ANN. 1058. avoit corrompu quelques uns du Clergé, qui approuverent cette élection tumultueuſe. Ceux qui s'y oppoſerent, & entre les autres le célebre Pierre de Damien, que le feu Pape venoit de tirer de ſon hermitage, pour le créer Cardinal & Eveſque d'Oſtie, furent contraints de ſe ſauver de Rome, pour ſe mettre à couvert de la violence de ces furieux, qui ne parloient que de maſſacrer tout ce qui oſeroit leur réſiſter. Ainſi cét intrus & ſimoniaque fut introniſé le cinquiéme d'Avril dans le Siége Pontifical, & conſacré par l'Archipreſtre d'Oſtie, que l'on contraignit, le poignard ſur la gorge, de faire cette fonction, qui n'appartenoit qu'au Cardinal Eveſque d'Oſtie, lequel bien loin de la vouloir faire ; avoit foudroyé de mille anathemes cét Antipape.

Sur ces entrefaites Hildebrand qui retournoit de ſa Legation d'Allemagne, ayant appris cét horrible deſordre, comme il eſtoit déja dans la Toſcane, invita les Cardinaux, & tous ceux d'entre le clergé, la nobleſſe & le peuple qui s'eſtoient retirez de Rome, à ſe rendre au plûtoſt à Sienne, où, en preſence du Duc Godefroy qui leur promit de ſouſtenir l'élection libre qu'ils alloient faire, il propoſa Gerard Eveſque de Florence, natif de Bourgogne, homme également agréable aux Italiens & aux Allemans. Il fut enſuitée élû Pape, tout d'une voix ; ce que le jeune Henri confirma, aprés que

Ricord. hiſt. Flor. Sigon.

Lambert. Schaffn.

les

les principaux d'entre les Romains qui proteſterent qu'ils luy vouloient garder la meſme fidelité qu'au feu Empereur ſon Pere, luy eûrent envoyé demander ſon conſentement. Il prit le nom de Nicolas II. & avant que d'entrer à Rome, où il fut conduit ſelon l'ordre exprés de Henry, par le Duc Godefroy, avec une bonne armée, pour en chaſſer par force l'Antipape, il tint un Concile à Sutri, où il avoit convoqué les Eveſques de la Lombardie, de la Toſcane, & de la Campagne de Rome. L'unique choſe qu'on y fit, fut de condamner, & dépoſer l'Eveſque de Velitre, intrus dans le Pontificat, quî ſoit qu'il fuſt touché d'un veritable repentir de ſes crimes, ou qu'il viſt bien que les Comtes de Tuſcanelle n'eſtoient pas en eſtat de le maintenir contre la puiſſance du grand Duc Godefroy, quitta la Tiare, aprés avoir uſurpé neuf mois le Saint Siége, & ſe retira comme un homme privé dans ſa maiſon. Sur quoy le Pape Nicolas ayant eſté receû dans Rome fort paiſiblement, y fut ſolennellement conſacré au mois de Janvier, & peu de jours aprés l'Antipape dégradé s'alla jetter à ſes pieds, pour demander ſa grace, laquelle il obtint, à condition qu'il paſſeroit le reſte de ſes jours en penitence, privé de toute fonction Sacerdotale, comme il fit, n'ayant ſurveſcu que peu de mois à la Sentence portée contre luy.

ANN. 1058.

Vit. Nic. II. t. 9. Concil. Edit. Pariſ.

Sed & magnum Godefridum. Geſt. Rom. Pont per Nic. Car. Arag. apud Baron. Leo Oſt. l. 3.

1059. Ciacon.

Aprés

ANN. 1059. Aprés cela le nouveau Pontife, qui vouloit imiter le zele du grand Pape Nicolas I. dont il portoit le nom, entreprit de remédier efficacement à tant de maux que l'Egliſe ſouffroit, & principalement à ces cinq qui la preſſoient le plus en ce temps-là. Le premier, & la ſource de tous les autres, eſtoit l'élection forcée, ou ſimoniaque, que les Grands de Rome, & ſur tout les Comtes de Tuſcanelle & de Segni faiſoient ſi ſouvent faire de ſujets tout-à-fait indignes de remplir le Saint Siége, juſques-là qu'ils avoient déja fait ſix Papes de leur Maiſon en cette execrable maniere. Et parce que ces Intrus ne ſe ſoucioient pas d'empeſcher un deſordre qu'eux-meſmes avoient introduit; auſſi la ſimonie s'eſtoit tellement répanduë preſque par tout, que pluſieurs Eveſques conferoient tout ouvertement les Ordres ſacrez pour de l'argent afin de regagner, par ce ſacrilege trafic, ce que leurs Eveſchez leur avoient couſté. De plus, comme un abyſme en attire un autre, ces ſimoniaques eſtoient devenus ſi méchans & ſi vicieux, & ſi impudens meſme dans leurs vices, qu'ils avoient ou des concubines, ou des femmes avec leſquelles ils s'eſtoient mariez, ſouſtenant ſcandaleuſement que cela leur eſtoit permis, par la couſtume qui avoit autant de force & d'autorité qu'une Loy. Pour ſurcroiſt de malheur, c'eſtoit en ce meſme temps que l'héréſiarque Berenger, ſouſtenu de l'Eveſque d'Angers,

gers, qui s'eſtant laiſſé ſéduire à cet im- ANN.
poſteur, devint auſſi opiniaſtre & auſſi 1059.
corrompu que luy dans la doctrine, répandoit ſes erreurs, que les Sacramentaires ont tirées de luy, pour combatre, comme ils font encore aujourd'huy, la preſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt au Saint Sacrement de l'Autel. Enfin les Normans qui avoient chaſſé les Grecs de la Pouïlle & de la Calabre, n'eſtant pas encore contens des Païs qu'ils avoient conquis, & obtenus des Empereurs, envahiſſoient toutes les terres de l'Egliſe, & deſoloient les Monaſteres; & quoy-qu'ils euſſent admirablement bien traité le Pape Leon IX. quand ils le firent priſonnier à Bénevent, aprés avoir défait ſon armée, ils ne luy rendirent pourtant rien de ce qu'ils avoient uſurpé ſur le Saint Siége.

Voila les cinq ſortes de maux que l'Egliſe ſouffroit en ce temps-là. Il eſt vray que les Papes Allemans, & ſur tout Leon IX. avoient taſché d'y apporter quelque remede; mais les remédes n'avoient gueres operé. Les Normans demeurez victorieux eſtoient plus puiſſans que jamais. Les Com- 1059.
tes de Tuſcanelle venoient de faire encore tout nouvellement un Antipape. Berenger condamné déja deux fois dans les Synodes de Rome & de Vercel, ſous Leon IX. & qui avoit meſme abjuré ſes erreurs dans celuy de Tours, en preſence du 1055.
Légat Hildebrand, les publioit plus effrontément, & avoit encore plus de Sectateurs

qu'au-

ANN. 1059. qu'auparavant. Et quant à la ſimonie & à l'incontinence des Eccleſiaſtiques, la corruption du ſiécle eſtoit ſi grande, qu'il ſembloit qu'elles fuſſent autoriſées par une preſcription aſſez longue pour ſe maintenir contre toutes les Loix divines & humaines. C'eſt pourquoy Nicolas II. pour apporter un reméde plus efficace à de ſi grands maux, convoqua à Rome un Concile de cent & treize Eveſques, qui fut célebré dans l'Egliſe de Latran, & que quelques-uns ont mis au nombre des Conciles Généraux.

Lanfranc. Concil. Rom. t. 9. Conc. edit. Pariſ.

Guit. Mond.

Lanfranc. de Ench. contr. Berenger. De Conſ. diſt. 2. ap. Ivon. p. 2. c. 10.

L'Archidiacre Berenger, qui comparut en ce Concile, y abjura de nouveau ſes erreurs, ſelon le fameux formulaire, *Ego Berengarius*, qu'il demanda luy-meſme qu'on luy preſcriviſt, & qui fut dreſſé par le ſçavant Cardinal Humbert, & approuvé de tous les Peres. Mais il parut en cette occaſion que ce n'eſt pas aſſez que le Chef d'un parti condamné par l'Egliſe, ſigne le Formulaire qu'il approuve, ou qu'il fait ſemblant d'approuver; & que de plus, il ſeroit bon de prendre de certaines précautions un peu plus efficaces pour s'aſſeurer de l'avenir, & ſe mettre en pouvoir de répondre de ſa perſonne. Car ce perfide ne fut pas plûtoſt retourné parmi ſes diſciples; leſquels il vouloit toûjours retenir, pour ne ſe pas défaire de la qualité de Chef de parti, que ſous le faux prétexte qu'on l'avoit ſurpris, il rétracta tout ce qu'il avoit fait, & fit un écrit tout rempli d'un

d'injures atroces, ſelon le ſtile ordinaire des Héretiques, & de ſanglantes invectives contre l'Auteur du Formulaire, & contre le Pape & le Concile qui l'avoient approuvé. Pour remédier aux deſordres qu'on avoit vûs ſi ſouvent dans l'élection des Papes, on fit un Decret, par lequel on confirma au Roy Henry IV. futur Empereur, le pouvoir que ſon pere avoit eû, ou de nommer, à la priére du Peuple & du Clergé, celuy qu'on recevroit pour Pape, ou d'approuver & confirmer celuy que l'on auroit élû, & qui ne pourroit eſtre intronisé ſans ſon conſentement. ANN. 1059. Baron. ad hunc ann.

Davantage, il fut arreſté que tous les Eveſques ſimoniaques, & tous ceux qu'ils ordonneroient à l'avenir, ſoit gratuitement, ou non, ſeroient dépoſez, en faiſant grace neanmoins pour le paſſé, à ceux, qui ſçachant bien que ces Eveſques eſtoient ſimoniaques, avoient receû d'eux les Ordres, ſans rien donner pour obtenir leur Ordination. Enfin l'on foudroya d'anatheme les Clercs, & principalement les Preſtres, qui, au grand ſcandale de tout le monde, avoient des concubines ou des femmes, avec leſquelles ils s'eſtoient mariez, contre la loy inviolable que l'Egliſe, ſelon la Tradition Apoſtolique & les Decrets des Saints Conciles, a toûjours obſervée. C. Statuimus 1. q 1. Ivo. p. 5. c. 79.

Aprés cela, pour achever ce que le Pape s'eſtoit propoſé, il ne luy reſtoit plus qu'à réduire les Normans à leur devoir, & à

ANN. 1059. retirer de leurs mains ce qu'ils avoient uſurpé ſur l'Egliſe: mais comme d'une part, ils n'eſtoient pas gens à ſe deſſaiſir pour rien, de ce qu'ils avoient pris, & que de l'autre eſtant auſſi braves & auſſi puiſſans qu'ils l'eſtoient en Italie, il ne luy eût pas eſté trop facile de les y contraindre par la voye des armes, qui n'avoit pas réüſſi au Pape Leon; il en prit une autre, qui fut également avantageuſe & au Saint Siége & aux Normans. Il traita donc avec leur fameux Prince Robert Guiſchard, qui deſirant d'avoir la protection du Saint Siége, pour aſſeûrer ſes conqueſtes à ſa poſterité, luy avoit envoyé des Ambaſſadeurs pour l'inviter à une Conference, de laquelle il luy promettoit qu'il auroit tout ſujet d'eſtre ſatisfait. Le Pape, qui avoit auſſi ſes veuës, ne manqua pas d'accepter cette offre, & meſme de ſe tranſporter juſques dans la Pouïlle, où aprés avoir conferé avec ce Prince, ils convinrent de ces deux chefs où chacun trouvoit ſon avantage. Le premier, que les Normans rendroient au Pape le Duché de Bénevent, & les autres terres qu'ils avoient uſurpées ſur le Saint Siége, moyennant quoy le Pape leur donneroit ſolennellement l'abſolution de tous les anathemes que les Papes ſes prédeceſſeurs avoient lancez contre eux. Le ſecond, que Robert & ſes ſucceſſeurs ſeroient ſous la protection du Pape, qui leur confirmeroit la poſſeſſion de tous les Eſtats qu'ils avoient en Italie, &

Nicol. Aragon. Card. Geſt. Pont. ap. Baron. Leo Oſt. l. 3. c. 12. 15.

de

de la Sicile, quand ils l'auroient conquise sur les Sarasins ; mais à condition qu'ils tiendroient tous ces Estats comme feudataires du Saint Siége, auquel ils payeroient tous les ans une certaine redevance. ANN. 1059.

Cela fut établi de la sorte ; & confirmé dans un Concile que le Pape tint pour cet effet à Melphi. En suite on exécuta le Traité tres fidellement de part & d'autre, & Robert presta le serment de fidelité, dont l'Original se garde encore aujourd'huy dans le Vatican, & où il s'intitule, *Robert, par la grace de Dieu & de Saint Pierre Duc de la Pouille & de Calabre, & Duc futur de Sicile.* Mais lors que les Normans l'eûrent conquise peu de temps aprés sur les Sarasins, ce titre un peu trop médiocre pour une si belle Monarchie, fut changé, en celuy de Roy. Voilà le fondement du droit des Papes sur les Royaumes de Naples & de Sicile qui relevent d'eux. Ils doivent ce bienfait, & cette partie si considerable de leur grandeur temporelle, aux Normans. Car pour engager les Papes dans leur défense, particuliérement contre les Empereurs, qui pouvoient prétendre qu'une grande partie de ce dont ces Conquerans s'estoient emparez leur appartenoit, ou qu'ils la tenoient d'eux en fief, ne firent point de difficulté de se déclarer vassaux du Saint Siége, quoy-qu'ils le fussent déja de l'Empire, afin qu'on ne leur pût faire la guerre sans s'exposer aux foudres de l'Eglise. Au reste, le Pape Nicolas tira sur le

ANN. champ un grand avantage de ce Traité qu'il
1059. venoit de faire avec les Normans, parce qu'il ne fut pas plûtoſt de retour à Rome, que Robert Guiſchard, qui s'y rendit à ſa priére, avec une bonne armée qu'il tenoit toûjours toute preſte pour s'en ſervir en toutes les occaſions, alla ravager au-deça & au-delà du Tibre toutes les terres des Comtes de Tuſcanelle, de Segni, & de Galerie, & des autres Barons Romains, qui opprimoient indignement l'Egliſe depuis ſi long-temps: de ſorte qu'aprés avoir bientoſt pris par force preſque toutes leurs Places, ils les contraignit de ſe ſoumettre au Pape, dont ils eſtoient auparavant les maiſtres, ou plûtoſt les tytans. Ainſi le Pape Nicolas eut le bonheur de rétablir dans l'Egliſe Romaine la paix & la tranquilité, dont toutefois on ne joûït que juſqu'à ſa mort, qui ſurvint à Florence peu de mois aprés, & fut en meſme temps ſuivie d'une
1061. noûvelle tempeſte plus furieuſe encore que les précedentes.

Nicol. Card. Aragon. Geſt. Pontif. ap Baron.

1060.

Leo Oſt. l. 3 c. 20. Ciacon. Platin.

Car auſſitoſt qu'on eut à Rome la nouvelle de cette mort, il s'y forma deux grands partis, qui diviſerent tous les ordres de la Ville, & ne purent jamais s'accorder ſur l'élection d'un nouveau Pape. D'une part Hildebrand, qui depuis le Pape Leon IX. avoit eu la meilleure part dans le gouvernement, & ſouffroit toûjours impatiemment que l'élection des Papes dépendiſt de la volonté des Empereurs, crût que la minorité de Henry eſtoit une

con-

conjoncture tres-favorable pour ſecouër enfin ce joug, & ſe rétablir dans l'eſtat où l'on avoit eſté à cet égard, durant les quatre premiers ſiécles de l'Egliſe. Et comme preſque tous les Cardinaux, & la plus grande partie du Peuple & du Clergé eſtoient pour luy, il leur perſuada ſans peine qu'il falloit prendre cette occaſion pour ſe remettre en pleine liberté, en éliſant, & en introniſant un Pape, ſans le conſentement du Prince. D'autre part, ces Comtes de Tuſcanelle & de Galerie, & tous les autres de leur faction, que les Normans avoient ſoumis au Pape, à force d'armes, & qui vouloient ſe rétablir en gagnant le jeune Empereur, ſe joignirent au Cardinal Hugues, Allemand de nation, avec ce grand nombre de partiſans qu'ils avoient toûjours eus dans Rome, & ſoutinrent hautement que ſelon l'uſage receu de long-temps, & autoriſé de nouveau par le Decret de Nicolas au Concile de Rome, on ne pouvoit créer de Pape ſans le conſentement du Prince. Sur quoy, aprés avoir proteſté de nullité de tout ce qu'on pourroit faire au contraire, ils envoyerent en Allemagne leurs Députez, & ceux-cy ſe joignirent aux Envoyez des Eveſques de Lombardie, qui eſtoient en ce temps-là pour la pluſpart ſimoniaques, & concubinaires, ou mariez, & avoient réſolu de demander pour Pape à l'Empereur un de leurs Corps, qui les laiſſaſt vivre à leur mode.

ANN. 1061.

Herman. Chron. Act. Pontif. Nic. Aragon. ap. Baron.

A M N. 1061.

Hildebrand, & tous ceux du bon parti qui eſtoient à Rome, craignant avec raiſon que ces gens-là ne les détruiſiſſent à la Cour de l'Empereur, en les faiſant paſſer pour des ſéditieux & des rebelles, qui avoient entrepris d'abolir le droit dont les Empereurs avoient paiſiblement joüi depuis ſi long-temps, députerent auſſi de leur coſté un fort habile homme, à ſçavoir Pierre Moine de Clugny, que le défunt Pape, qui connoiſſoit ſon grand mérite, avoit fait Cardinal avec Hildebrand, autrefois Prieur de ce meſme Monaſtere: mais les autres qui l'avoient prévenu rendirent ſa legation tout-à-fait inutile, par le crédit du Chancelier Guibert de Parme, que les Eveſques Lombards avoient gagné, & qui gouvernoit tout alors, ſous la Régence de l'Imperatrice Agnés, dont il eſtoit la créature. Il leur fit donc avoir d'abord une audience favoraole, dans laquelle les Députez des Comtes Romains preſenterent au jeune Prince, comme de la part du Senat, du Peuple, & du Clergé de Rome, une magnifique Couronne d'or, avec le titre de Patrice des Romains, de la maniére qu'on l'avoit donné au grand Othon & à Charlemagne, lors qu'aprés qu'on ſe fut delivré de l'oppreſſion des Empereurs Grecs, & des tyrans de l'Italie, le Pape, comme le premier membre du corps de la République Romaine, & le Senat, le Peuple, & le Clergé leur tranſporterent tout le droit qu'ils avoient alors de ſe gouverner

Petr. Dam. in Dial. defenſ. & Advoc.

Act. Nicol. Arag.

Ibid. Hermann. Contract.

cux

eux-mesmes, & les firent leurs Souverains. Car c'est-là ce que signifie en cette occasion le titre de Patrice, qui avant cela signifioit toute autre chose. ANN. 1051. Gloss. D. du Cange. Goldast. & Lechasfiers.

En suite ils demanderent que selon le droit qui estoit aquis à tous ses augustes Prédecesseurs depuis Charlemagne, il luy plust de choisir un sujet qui fût digne de remplir le Siége Apostolique, pour réparer les fautes que le défunt Pape Nicolas avoit faites par sa conduite violente & tyrannique; car c'est ainsi qu'ils la qualifioient d'une maniére tres injuste, pour parvenir à ce qu'ils prétendoient. Le Chancelier avec lequel ils avoient concerté, ne manqua pas de les appuyer fortement, & de persuader à l'Imperatrice Régente, qui suivoit aveuglément tous ses conseils, qu'il y alloit de son honneur, & du bien de l'Estat, de maintenir, principalement en cela, les droits de l'Empereur son fils. Sur quoy ce Prince, qui estoit alors vers le haut Rhin, résolut, par l'avis du Chancelier, afin de garder quelques mesures, pour le moins en apparence, de tenir à Basle, sur cette affaire, une grande assemblée des Evesques de Germanie, & de ceux de la Lombardie, qui estoient venus demander un Pape à l'Empereur. Ibidem. Pet. Dam. in Dialog.

Ce fut-là que ce jeune Prince, qui n'avoit encore que neuf à dix ans, fut ravi de paroistre sur son Trône, revestu des habits Royaux, avec cette belle Couronne que les Ambassadeurs de Rome luy avoient Herman. Contin. Bertold. Const. Chron.

ANN. 1061. preſentée, & de s'entendre proclamer avec de grands cris d'allegreſſe de toute l'Aſſemblée, Patrice des Romains. Et comme ſur ces entrefaites le Cardinal Pierre arriva de la part des Cardinaux, & de la plus ſaine partie du Peuple & du Clergé Romain, pour expoſer les raiſons qu'on avoit de proceder à l'élection d'un nouveau Pape, il trouva que les choſes eſtoient tellement diſpoſées en faveur de ſes adverſaires, qu'on ne voulut pas ſeulement luy donner audiance : de ſorte qu'aprés qu'il l'eut inutilement ſollicitée cinq ou ſix jours, voyant qu'on le joüoit, il s'en retourna promptement à Rome, pour y rendre compte au plûtoſt de ſa commiſſion qui avoit ſi mal réüſſi. Alors le Cardinal Hildebrand, qui vit bien qu'il n'avoit plus rien à menager avec des gens réſolus de le perdre & toute l'Egliſe, en faiſant Pape quelqu'un d'entre eux qui fût le miniſtre & l'eſclave de leurs paſſions, fit aiſément comprendre à tous ceux du bon parti, qu'ils ne devoient pas attendre davantage à élire un bon Pape, de-peur que s'ils ſe laiſſoient prévenir, comme ils feroient aſſeurément pour peu qu'ils differaſſent, on ne fiſt retomber ſur eux le blâme d'avoir fait un Schiſme, en oppoſant un nouveau Pape à celuy qu'on auroit déja créé. Il ajouſta néanmoins, que pour garder quelque temperament en une occaſion ſi délicate, il en falloit élire un qu'on pût raiſonnablement préſumer qui ſeroit agréable au

Pet. Dam. ibid.

Prin-

Prince, & qu'on n'en pouvoit choisir un plus propre pour cela qu'Anselme Evesque de Luques, qui outre qu'il estoit d'un mérite extraordinaire, avoit esté nourri à la Cour du feu Empereur, auquel il devoit son avancement, & estoit fort connu & consideré des ministres. Cela fut approuvé de tous, & l'on élût en suite, d'un consentement général, cet Evesque Anselme, qui peu de jours aprés alla prendre à Rome possession de la Chaire Pontificale, sous le nom d'Alexandre II. ANN. 1069.

Il n'en alla pas toutefois comme le Cardinal Hildebrand l'avoit esperé; car aussitost qu'on sceût à Basle ce que l'on avoit fait à Rome, toute l'Assemblée, laquelle, aussi bien que le Chancelier, s'estoit hautement déclarée pour les Députez de Rome, & pour les Evesques de Lombardie, & qui avoit déja cassé tous les Decrets que le feu Pape Nicolas avoit faits pour arrester le cours de leurs desordres, s'écria que c'estoit une manifeste entrepriſe contre les droits de l'Empereur, sans la volonté duquel on ne pouvoit créer un Pape, & que pour maintenir un si beau droit, il en devoit faire un qui fût reconnu dans ce Concile pour le vray Pontife Romain. Sur cela, comme le Chancelier Guibert de Parme, & les Evesques de Plaisance & de Vercel eûrent proposé Cadaloüs Pallavicin Evesque de Parme, & que le jeune Prince, & l'Imperatrice sa mere, que le Chancelier gouvernoit absolument, l'eûrent ap-

Ciacon. Chan-ti , l'eûrent ap-

ANN. 1054. approuvé, il fut élû Pape, tout d
voix, le vingt-huitiéme d'Octobre,
Herman. Contin. Bertold. Conſtan. grand applaudiſſement, ſur tout des
ques de Lombardie; car comme ils
noient pour la pluſpart une vie tres-inf
& tres-ſcandaleuſe, ils ne doutoient p
du tout que ce nouveau Pape, qui e
encore plus méchant & plus débau
qu'eux, ne deuſt autoriſer tous leurs
ſordres, non ſeulement par ſon exem
mais auſſi par ſes decrets, en définiſſ
ainſi qu'ils le prétendoient, que la fi
nie, & le mariage des Eccleſiaſtique
toient permis.

Cet Eveſque n'eut pas plûtoſt rece
Decret de ſon élection ſchiſmatique, q
prit à Parme les ornemens Pontifica
avec le nom d'Honorius II. & réſolut m
me d'aller promptement à Rome, p
y prendre poſſeſſion du Siége Apoſ
lique. Pour cet effet, il employa & l'
gent & les armes; l'argent qu'il fit diſ
Pet. Dam. Ep. ad Alex. & Hildeb. buer aux plus conſidérables d'entre ce
qui reconnoiſſoient le Pape Alexandre,
les armes que les Eveſques firent pr
dre, ſans peine, à leurs Lombards,
vouloient maintenir un Pape de leur
tion. Cela fut cauſe qu'Alexandre ſe
tira de Rome, où il ne ſe crut pas en ſe
reté, parce qu'outre les factieux qui
noient le parti des Comtes, il voyoit q
pluſieurs des ſiens meſmes s'eſtoient la
ſé corrompre par l'argent de Cadaloüs
s'alla donc réfugier en Toſcane, ſous
pr

protection du Duc Godefroy, & de ſa femme la Princeſſe Beatrix, qui avoient entrepris genereuſement ſa défenſe. Cependant l'Antipape, qui s'eſtoit mis en marche le premier avec de bonnes troupes, les prévint, & paroiſſant tout-à-coup devant Rome, lors qu'on l'y attendoit le moins, il campa dans les prairies de Neron, vers la porte Angelique, eſperant que ceux qu'il avoit gagnez à force d'argent, trouveroient moyen de la luy ouvrir. Mais il fut trompé dans ſon eſperance; car le peuple, qui n'eſtoit pas de la faction de ces traiſtres, courut promptement aux armes, & ſe ſaiſit de cette porte: il eut meſme tant de courage, que bien loin de l'ouvrir à l'Antipape, ce fut par la meſme qu'il fit ſur luy une furieuſe ſortie, croyant le ſurprendre, & luy tailler en pieces une bonne partie de ſes troupes. Tout le contraire pourtant arriva; car ſoit qu'il fût averti du deſſein des Romains, par ceux de ſon intelligence, ou qu'il tinſt ſes troupes en bon ordre pour entrer en bataille auſſitoſt qu'on luy auroit ouvert les portes, ainſi qu'il l'eſperoit; ces pauvres gens, qui eſtoient ſortis bruſquement, avec peu d'ordre, & en tumulte, comme aſſeurez de la victoire, furent batus, & repouſſez avec une perte aſſez conſiderable.

ANN. 1062.

Otto Friſing lib. 6. c. 44. Act. Card. Aragon. Petr. Dam. Ep. ad An. Colo. Ciacon. & alii. 1062.

Cet Antipape néanmoins ne jouït pas fort long-temps du plaiſir qu'il eut d'avoir remporté ce petit avantage ſur une popu-

ANN. 1080. lace mal armée, & encore plus mal conduite : car le Duc Godefroy eſtant entré ſur ces entrefaites dans Rome, avec ſes troupes aguerries, en ſortit peu aprés en bataille, & donna avec tant de vigueur & de conduite ſur les Schiſmatiques, qu'aprés en avoir taillé en piéces la pluſpart, il contraignit le reſte de prendre la fuite, & de ſe ſauver dans leur camp, où l'Antipape ne pouvoit éviter d'eſtre pris s'il n'eût gagné, à force de priéres & d'argent, quelqu'un des Officiers de l'armée victorieuſe, qui luy donna moyen de s'évader, & de ſe retirer à Parme. Cette victoire fit un grand effet, particuliérement en Allemagne, où le ſaint Archeveſque de Cologne Annon en prit occaſion de faire un coup, à la verité bien hardi, mais qu'il crut eſtre abſolument neceſſaire pour remédier aux deſordres de l'Empire, & pour faire bientoſt ceſſer ce malheureux Schiſme ; qui cauſoit déja de ſi grands troubles dans l'Egliſe.

Lambert. Schaffn. Herman. Cont. Act. Card. Aragon. Ep. Dam Ep. ad Annon. Arch. Colon.

Ce Prélat donc, aprés avoir concerté la choſe avec les Princes qui eſtoient de ſon intelligence, mena le jeune Empereur dans une Iſle du Rhin, où il l'avoit invité, ſous prétexte de luy vouloir donner un agréable divertiſſement ſur l'eau, & de-là il le fit deſcendre juſqu'à Cologne, malgré toute la réſiſtance qu'il put faire par ſes larmes ; voyant bien qu'on vouloit le ſéparer de l'Imperatrice ſa mere. Mais il fut bientoſt appaiſé, lors que, par le moyen de l'Ar-

l'Archeveſque, il ſe vit environné, ſervi, & reveré des Princes & des Grands de l'Empire, qui luy faiſoient aſſidûment une Cour d'Empereur, & qu'il s'apperceut avec joye, qu'on le traitoit de toute autre maniére qu'il ne l'avoit eſté lors qu'il eſtoit encore ſous la tutelle de ſa Mere. Alors Annon, pour achever l'exécution du deſſein qu'il avoit formé, tint preſque en meſme temps deux grandes & celébres Aſſemblées: l'une des Princes & des Officiers de l'Empire, où il fut chargé du ſoin des affaires, durant le bas âge du Prince, & l'on dépoſa le Chancelier Guibert de Parme, avec ordre de ſe retirer de la Cour; l'autre fut des Eveſques & des Abbez, où aprés avoir bien examiné les raiſons que le Cardinal Pierre de Damien avoit fait donner par ecrit à cette Aſſemblée, on jugea que dans l'élection du Pape Alexandre, de la maniére qu'elle s'eſtoit faite à Rome, il n'y avoit rien qui choquaſt les droits de l'Empereur, & en ſuite l'on condamna celle qu'on avoit faite à Baſle.

ANN. 1062.

Concil. Osbori. 2. 9. Concil. edit. Pariſ.

Leo Oſt. Petr. Dam. ep. ad Cunip. Lambert. Schafnab.

Ce fut alors que l'Imperatrice Agnés touchée bien moins de ſa diſgrace, que du repentir de s'eſtre laiſſée ſi aveuglément précipiter dans le Schiſme, par les mauvais conſeils de ſon Chancelier, prit une généreuſe réſolution de renoncer entiérement au monde, & d'effacer ſon crime par une pénitence exemplaire. Pour cét effet elle fut à Rome ſe jetter aux pieds du Pape,

Aut. lib. de reb. geſt. S. Anel. Lucenſ. Petr. Dam. ep. ad Agnet. Auguſt.

ANN. 1062. pe, en le conjurant de luy preſcrire qu'elle devoit faire pour obtenir pardo de ſon peché. Et aprés que ſelon ſes o dres, elle ſe fut réconciliée à Dieu & l'Egliſe, par une confeſſion générale qu'el le fit avec beaucoup de larmes au ſain homme Pierre de Damien, elle conſacr le reſte de ſa vie, qui fut encore de quin ze ans, au ſervice de Dieu, auprés d l'Egliſe de Saint Pierre, dans les exercice continuels de toutes ſortes de vertus, & ſur tout d'une pénitence ſi auſtére, qu'ell peut paſſer pour inimitable, comme eſ tant beaucoup au deſſus des forces de l nature. Exemple, qui doit eſtre un jour devant le Tribunal de la Juſtice Divine, la condemnation des Princes, qui tirant avantage de leur qualité, pour commettre les plus grands crimes, ſans rien craindre du coſté des hommes, croyent qu'elle les exempte de l'obligation d'en faire en cette vie une ſevere pénitence, pour éviter en l'autre monde celle qu'on fait d'une maniére infiniment plus rude, mais inutilement, dans les Enfers.

Lambert. Schaf.

Un ſi grand changement qui ſe fit dans la Cour Imperiale contre l'Antipape en faveur d'Alexandre, remit le calme & la tranquillité dans Rome, où le ſaint Pontife eut en ſuite le moyen de célebrer dans l'Egliſe de Latran un Concile de plus de cent Eveſques, dans lequel on agit contre l'Eveſque de Florence, accuſé par les Moines de Saint Jean Gualbert; & l'on fit un

Concil. Rom. ſub Alex. II. t. 9. Conc. edit. Pariſ.

De-

Decret contre eux, à l'occaſion d'un des plus ſurprenans & plus extraordinaires évenemens qu'on ait jamais vûs dans le monde, & dont les preuves ſont ſi authentiques, que je ne crois pas que les plus incredules oſent le révoquer en doute, pour ce qui regarde le fait. ANN. 1062.

Il y avoit bien du trouble à Florence, & une eſpece de Schiſme qui diviſoit tous les ordres de la Ville; par le zele tres indiſcret des Religieux du Monaſtere de Saint Jean Gualbert, qui oſerent entreprendre la choſe du monde la plus inſouſtenable, & la plus digne de punition, ſelon toutes les Loix Civiles & Eccleſiaſtiques: car ces bons Moines ayant ſceû je ne ſçay comment; ou croyant ſçavoir de toute certitude que Pierre de Pavie leur Eveſque eſtoit ſimoniaque, ſortirent de leur Monaſtere de Saint Sauveur prés de Florence, & ſe partageant par toute la Ville, ils ſe mirent à publier par tout, avec un furieux emportement, lequel ils prenoient pour ferveur d'eſprit, que leur Eveſque eſtoit ſimoniaque & heretique; que toutes les benédictions qu'il donnoit, & tous les Sacremens qu'il conferoit, eſtoient autant de maledictions & de ſacrileges; qu'en ſuite on ne les pouvoit recevoir ni de luy, ni de pas un de ceux qu'il avoit ordonné Preſtres, & que l'on eſtoit obligé, ſur peine de damnation, de ſe ſéparer abſolument de ſa Communion. Comme ces ſimples ignorans & hardis dévots, qui s'e-

Vit. S. Joan. Gualberti ap. Sur. Act. ejuſdem prolix. ab Attone. Piſtor Ep. ap. Baron. Epiſt. Apolog. Petr. Dam. Ex Codic. Vatic. ap. Baron.

ANN. 1062. s'eſtoient laiſſé bonnement ſéduire par un fameux Réclus de Florence qu'on diſoit avoir des révelations, eſtoient, comme luy, en grande réputation de ſainteté, & qu'on ſe perſuade aiſément que toutes les actions de ces gens-là ſont des vertus, & toutes leurs paroles des oracles: une grande partie non-ſeulement du peuple, mais auſſi du Clergé, ſe ſepara de l'Eveſque, & fuyoit comme des hérétiques tous ceux qui ſuivoient ſon parti.

Le Cardinal Pierre de Damien, qui fut envoyé du Pape à Florence, pour y appaiſer ce tumulte, fit tout ce qu'il put pour en venir à bout, en remontrant, ce qui eſt tres-vray, que c'eſtoit une préſomption damnable à des particuliers, de vouloir juger & traiter de la ſorte un Eveſque qui n'eſtoit ni condamné, ni meſme accuſé juridiquement: mais quoy qu'il puſt dire, il luy fut impoſſible de rien gagner ſur l'eſprit de ces Moines préſomtueux & opiniaſtres, que le peuple ſuivoit aveuglément, & qui bien loin de ſe rendre, le traiterent luy meſme de ſimoniaque & d'héretique. Ainſi tout eſtoit à Florence dans une effroyable confuſion, les uns défendant l'Eveſque, qui proteſtoit auſſi de ſon coſté qu'il eſtoit innocent; les autres s'attachant toûjours aux Moines avec tant d'opiniaſtreté, que pluſieurs aimerent mieux mourir ſans Sacremens, que de les recevoir des Curez qui ſe déclaroient pour leur Eveſque, comme

ils

ils y eſtoient obligez. Ainſi le tumulte dura toûjours, juſques à ce que le Duc Godefroy, qui vit bien qu'il falloit apporter à un ſi grand mal quelque reméde un peu plus fort que celuy des diſcours & des remontrances du Cardinal Pierre de Damien, le fit ceſſer, en menaçant ces Moines de les faire pendre s'ils ne ſe retiroient promptement en leur ſolitude; ce qu'ils furent obligez de faire bien viſte, & ſans replique. ANN. 1062.

Mais ils ne laiſſerent pas pour cela de pourſuivre cét Eveſque avec encore plus d'ardeur qu'auparavant, quoy-que par une autre voye plus legitime, & qu'on ne leur pouvoit défendre. Pour cet effet, ils députerent quelques-uns d'entre eux au Pape Alexandre, qui eſtoit alors occupé à recevoir les Eveſques qui s'aſſembloient à Rome pour y celebrer le Concile de Latran. Là ils accuſerent en pleine Aſſemblée leur Eveſque, proteſtant avec une extréme aſſûrance, que pour prouver invinciblement qu'il eſtoit ſimoniaque, ils eſtoient tout preſts d'entrer dans un grand feu, & que s'ils n'en ſortoient ſans ſe bruſler, il vouloient qu'on les tint pour des impoſteurs. Alors tous les Eveſques de cette Aſſemblée ſe recrierent contre eux d'une terrible maniére, comme contre des fanatiques, qui recouroient à des moyens défendus par l'Egliſe, pour opprimer, par des preſtiges, leur Eveſque, contre lequel ils s'eſtoient revoltez 1063. Acta prolix. S. Joa. Gualb. per Arton.

avec

ANN. 1063. avec le plus grand ſcandale qui fut jamais. Il y en eut meſme pluſieurs qui ſouſtinrent qu'ils avoient mérité la mort. Et le Cardinal d'Oſtie Pierre de Damien, luy qui eſtoit ſi grand protecteur des Religieux, & pere de tant de Moines, dit néanmoins au Pape hautement, & au nom de tous les autres, que ceux-cy eſtoient ces dangereuſes ſauterelles qui déſoloient le beau champ de l'Egliſe, & qu'il falloit que par une juſte indignation l'on fiſt ſouffler le vent du Midy, qui les precipitaſt dans la mer Rouge. Enfin il ne ſe trouva dans l'Aſſemblée que le ſeul Cardinal Hildebrand, qui, ſelon ſon humeur ſevere, & la connoiſſance qu'il avoit des deſordres de ce temps-là, ne doutant point que l'Eveſque de Florence ne fuſt coupable du crime de ſimonie, prit la protection de ces Moines, qu'il défendit contre l'avis de tous les autres, non pas en s'amuſant à raiſonner ſur la conduite ſi peu reguliére qu'ils avoient tenuë en cette occaſion, mais comme en commandant avec cét air d'autorité qui luy eſtoit ſi naturel.

Exod. 10. *Pater ſancte, iſti ſunt locuſtæ quæ depaſcuntur viriditatem Eccleſiæ: veniat Auſter, & perferat eas in mare rubrum.*

Quod non pedetentim ratiocinando, ſed apertè, & fortiſſimè defendit contra omnium opinionem. Act. S. I. Gualb. ap. Baron.

Alors le Pape prit dans cette conteſtation un temperament extrémement ſage, entre les Eveſques & Hildebrand. Il dit donc d'une part qu'il falloit avoir pitié de ces pauvres Moines, qui diſoient tout naïvement & ſimplement ce qu'ils croyoient ſans aucune mauvaiſe intention. Mais d'autre part il ajouſta qu'il ſe garderoit bien ni de dépoſer un Eveſque qui n'eſtoit

n'eſtoit convaincu d'aucun crime, ni d'accepter cette eſpece de preuve extraordinaire qu'ils propoſoient, en s'offrant de paſſer par le le feu, & dont l'Egliſe défendoit de ſe ſervir. Et là-deſſus il renvoya ces Moines dans leur Monaſtere, avec ordre de s'y tenir en paix, & de ne plus attaquer leur Eveſque. Mais cét ordre fut mal gardé : car le peuple ayant ſceû ce qu'ils avoient offert au Pape pour verifier leur accuſation, courut en foule au Monaſtere de Saint Sauveur, & les conjura de vouloir rendre la paix à la Ville, en l'éclairciſſant ſur le doute qu'ils avoient fait naiſtre, & qui eſtoit la cauſe de la diviſion, laquelle ceſſeroit auſſitoſt que le Ciel auroit déclaré par l'épreuve qu'eux-meſmes avoient propoſée, auquel des deux partis on eſtoit obligé de s'attacher.

ANN. 1063.

Epiſt. Cleri & populi Floren. ad Alex. Pap. ap. Baron.

Soit que ces bons Religieux ſe fuſſent fortement perſuadé que Dieu ne manqueroit pas de faire un miracle, en confirmation de la verité qu'ils croyoient ſouſtenir ; ſoit qu'ils craigniſſent que le peuple ne les priſt pour de francs impoſteurs, s'ils refuſoient d'accepter la condition à laquelle ils s'eſtoient ſolennellement engagez devant le Pape & les Eveſques aſſemblez dans un Concile, ou qu'il y euſt en cela quelque autre myſtere qui m'eſt inconnu ; il eſt certain qu'ils accepterent ſur le champ ce parti ſans balancer. Là-deſſus on prend jour au Mecredy de la premier ſemaine de Careſme, & l'on choi-

ANN. 1063. choiſit au Monaſtere, pour faire cette étrange épreuve; un Religieux de grande vertu, nommé Pierre, de la Maiſon Aldobrandine, laquelle a eſté depuis honorée du Souverain Pontificat, en la perſonne de Clement VIII. On dreſſe en meſme temps deux grands buſchers, chacun de dix pieds de long, ſur cinq de largeur, en ayant de hauteur quatre & demi, & ſeparez tous deux d'un petit ſentier, qui n'avoit gueres plus d'une coudée de largeur, & qu'on avoit rempli, à trois ou quatre doigts d'épaiſſeur, de menu bois extrémement ſec, & tout diſpoſé à eſtre bientoſt converti en charbon.

Cela eſtant préparé de la ſorte, & le jour aſſigné eſtant venu, le Religieux choiſi pour faire l'épreuve, chante une Meſſe ſolennelle, ſur la fin de laquelle quelques-uns des Moines avec la Croix, le Benitier, l'Encenſoir, & douze cierges benits & allumez, vont mettre le feu aux deux grands buſchers, qui pour eſtre entrelaſſez de ſarmens & de fagots bien ſecs, furent en peu de momens tout enflammez, auſſi bien que l'eſpace d'entre-deux, qui fut tout réduit en charbons. Alors le Preſtre ayant achevé les Divins Myſteres, & mis bas ſa Chaſuble, marcha vers les buſchers reveſtu du reſte des ornemens Sacerdotaux, tenant d'une main la ſacrée Croix, & de l'autre ſon mouchoir pour eſſuyer la ſueur, qui aſſeûrément ne luy pouvoit manquer,

quer, en une occaſion où il faiſoit extrémement chaud, & ſuivi des Moines & des Clercs chantant les Litanies, & d'une infinité de peuple de l'un & de l'autre parti accouru à un ſpectacle ſi étrange & ſi nouveau pour y entendre, ou plûtoſt pour y voir, diſoit-on, ce que Dieu, par ſon jugement, alloit décider ſur ce grand differend qui partageoit toute la Ville. ANN. 1063.

Comme on eût fait faire ſilence, un de ces Religieux qui avoit la voix la plus forte, lût hautement dans un écrit qu'on en avoit dreſſé par forme de Contract, la condition que ces Moines avoient ſtipulée, à ſçavoir que ſi le P. Pierre Aldobrandin ſortoit du feu ſans léſion, on abandonneroit entiérement le parti de l'Eveſque; ce qui fut confirmé, & ratifié avec de grandes acclamations par toute l'Aſſemblée. Alors, apres que le Pere eût chanté une Colecte fait exprés, pour demander à Dieu qu'il luy pluſt le conſerver au milieu des flâmes, comme il avoit préſervé du feu les trois jeunes hommes dans la fournaiſe de Babylone, s'il eſtoit vray, que Pierre de Pavie euſt obtenu à prix d'argent ſon Eveſché : on le vit entrer (& voicy les propres termes de la lettre des Florentins) on le vit entrer les pieds nuds, gravement, & à petit pas, dans le ſentier étroit. & rempli par tout d'un grand braſier extrémement ardent, entre les deux buſchers tout embraſez, qui pouſ-

ANN. 1063. Epiſt. Flor. ad Alex. *Nam flammæ undique concurrentes, & circumquaque exurgentes Albam quaſi byſſinam intrabant, & intrando inflabant, ſed naturæ ſuæ immemores, &c. Manipulum denique & Stolam, eorumque fimbrias, more ventorum ſuſtollendo, huc illùcque varii ferebant: ſed calore perdito, &c. Inter capillos nempe flammæ circumſurgentes intrabant, eoſq; ſtando levabant & releva bant, &c.* Deſid Caſſin. l 3. Dialog.

pouſſoient de part & d'autre contre l gros tourbillons de flâmes, au milieu quels il marchoit majeſtueuſemen lentement comme ſur des roſes, dan belle allée, dont les arbres plantez & poſez des deux coſtez en droite ligne agréablement agitez d'un petit vent, n'a qu'autant de ſouffle qu'il en faut rafraîchir l'air, en temperant les ar du Soleil. On voyoit meſme les fl ondoyantes, & pouſſées doucemen le vent, s'engouffrer dans les plis de aube qu'elles enfloient comme une vo & qu'elles rendoient plus blanche & éclatante, en faiſant voltiger en me temps les franges de ſon manipule, le trémitez de ſon étole, & les poils d cheveux & de ſa barbe, ſans laiſſer part aucune trace de leur violence; de te qu'il ſembloit que le feu, à ſon ég ayant perdu toute ſa chaleur, n'avoit que ſa lueur & ſon éclat pour éclaire triomphe de ce victorieux de ſa force & ſes ardeurs.

C'eſt ainſi qu'il alla toûjours d'un ferme, & avec une démarche meſu juſqu'à l'autre bout des buſchers, lors s'eſtant apperceû qu'il avoit laiſſé ton ſon mouchoir, il retourna froiden ſur ſes pas, pour le retirer, comme il du milieu des flâmes, auſſi blanc & entier qu'il l'avoit quand il y entra; reprenant ſon chemin fort modeſtem

& sans se haster, il acheva de fournir de la sorte une si dangereuse carriére. Il vouloit mesme encore repasser par ce mesme sentier de feu, pour retourner d'où il estoit venu; mais il fut arresté par l'ardeur & l'impétuosité du Peuple, qui se jettant en foule sur luy pour luy baiser les mains, ou pour toucher du moins quelque partie de ses habits, pensa l'étouffer; & ce ne fut qu'avec une extréme difficulté qu'on le put ramener bien tard, comme en triomphe, dans son Monastere, parmi les acclamations de toute la Ville, qui écrivit ensuite au Pape une fort longue lettre, pour luy rendre conte d'un évenement si merveilleux, & pour luy demander un vray Pasteur, au lieu du simoniaque qui estoit alors en horreur à tout le monde. ANN. 1063.

Le Pape, qui estoit encore au Concile de Latran, agit en cette occasion si extraordinaire avec toute l'adresse & toute la prudence qu'on peut souhaiter dans un grand Pontife. D'une part il n'y avoit nulle apparence que l'on pust raisonnablement douter de la verité d'un fait qui estoit de notoriété publique, & confirmé authentiquement par le témoignage de toute une Ville, qui l'a veu, & qui en écrit au Pape une grande lettre, où toutes les circonstances d'un évenement si merveilleux sont marquées tres-exactement. Aussi les Ecrivains de ce temps-là, & sur tout Didier Abbé du Mont-Cassin, qui fut

Abbas Ursperg. Berthold. Const. Desid. Cassin. l. 3. Dial.

ANN. 1063. fut depuis Pape, en parlent comme d'une choſe ſi certaine & ſi connuë de tout le monde, qu'on ne la pouvoit révoquer en doute; & celuy qui voudroit aujourd'huy s'inſcrire en faux ſur un fait averé par des témoignages de cette force, entreprendroit en meſme temps de renverſer tous les fondemens de l'Hiſtoire. D'autre part, on ne peut appuyer un jugement équitable ſur cette ſorte de preuve qui ſe fait par le feu: car outre qu'elle eſt défenduë par les Canons, qui, ſelon l'Evangile, ne veulent pas qu'on tente Dieu; il y a ſujet de douter ſi cela ſe fait par miracle, ou par quelque autre voye, ſoit diabolique, ſoit naturelle. Et certes l'experience a fait voir aſſez ſouvent, que l'on peut avoir des ſecrets qui empeſchent l'activité du feu; & nous avons veû depuis peu des gens qui en avaloient, & qui prenant un fer chaud le mettoient ſur leur langue ſans ſe bruſler. D'ailleurs il y avoit de grandes préſomptions contre Pierre Eveſque de Florence, & dans la certitude qu'on y croyoit avoir alors qu'il eſtoit coupable du crime dont on l'accuſoit, on ne pouvoit, ſans ſcandale, & ſans danger évident de ſédition, luy laiſſer encore exercer les fonctions Epiſcopales.

Sur cela voicy le temperament que le Pape prit en cette affaire. Il ne voulut pas le condamner ſur cette preuve du feu, laquelle n'eſtoit nullement canonique, mais il le ſuſpendit de l'exercice de ſes fonctions, juſqu'à ce qu'aprés avoir bien examiné

né sa cause, l'on eut veû ce qu'il en falloit juger. Et il y a grande apparence que le jugement, faute d'avoir contre luy d'autres preuves que celles du feu, luy fut favorable : car il se trouve qu'estant quelque temps aprés retourné à Florence en qualité d'Evesque, il fit, par une grande générosité Chrestienne, une donation considérable à ce mesme Monastere dont les Religieux l'avoient si furieusement persecuté. Et pour ce qui regarde ces bons Moines qui avoient peché par simplicité plûtost que par malice, en soulevant le Peuple contre leur Evesque, entre plusieurs autres decrets qu'on fit dans le Concile, pour réformer les grands abus qui estoient alors dans l'Eglise, on en fit un contr'eux, qui est inseré dans le Droit, & par lequel, en renouvellant celuy du Concile de Calcedoine, il leur fut enjoint de se tenir renfermez dans leur Cloistre, avec défense d'en sortir pour aller dans les villages & dans les Villes, & de prescher, sinon à ceux ausquels ils donneroient l'habit de leur Ordre. Pour le Pere Pierre Aldobrandin, que l'on appella depuis *Petrus Igneus*, c'est-à dire Pierre de Feu, comme c'estoit un fort bon Religieux, qui n'avoit fait qu'obéir tout simplement à son Superieur, on le tira, pour le faire Abbé, d'entre les vaches & les asnes du Convent, qu'il avoit gardez par humilité. Et quand le Cardinal Hildebrand, qui avoit seul soustenu ces Moines, fut Pape, il ne manqua pas de le

ANN. 1063.

Diploma Petr. Abbat. ap. Baron. *C. Juxta 16. q. 1. Monachis quamvis Religiosis, ad Normam S. Benedicti, intra claustra morari præcipimus: vicos, castella, civitates peragrare prohibemus, & à populorum prædicatione omninò cessare censuimus*, &c. Abb. Ursperg. Act. prolix. S. Jo Gualb. *Post custodiam vaccarum & asinorum, quam in Vallumbrosa, jussu beati Joannis humiliter tenuit.*

ANN. 1063. faire Cardinal, & Eveſque d'Albano, ſe ſervir avantageuſement d'un hor qui paſſoit par tout pour miraculeux. ainſi que ſe termina le Concile de Lat aprés lequel, comme Alexandre qui v loit faire un petit voyage en Toſcane, ſorti de Rome, il s'en fallut peu que C loüis ne s'en rendiſt maiſtre.

Lambert. Schaffnab. Act. Nic. Card. Arag.

Cet Antipape, aprés qu'on eut défai troupes devant Rome l'année précede avoit ſi bien rétabli ſes affaires, qu'o les Eveſques de Lombardie qui eſto preſque tous pour luy, il avoit en regagné une grande partie de ceux d'A magne, qui nonobſtant le jugement l'Archeveſque Annon avoit fait po contre luy, faiſoient entendre au jeune E pereur qu'il y alloit de ſon intereſt, & plus beau de tous les droits de ſa Cour ne, de maintenir celuy que luy-meſ avoit fait élire au Concile de Baſle con Alexandre qu'on avoit élû & introniſ Rome, ſans avoir ſceu la volonté du Pr ce. On dit meſme que le Duc Godefro par cette raiſon, le favoriſoit, pour moigner du zele au ſervice de l'Empere Et de fait, il courut un bruit dans le mo de, que ce fut de ſon conſentement qu' le fit évader, quand il luy tailla en piéc ſon armée devant Rome: ce qui fut cau que le Cardinal Pierre de Damien luy éc vit une belle lettre ſur ce ſujet, pour le mener au bon parti, s'il eſtoit vray qu l'eût quitté. Quoy qu'il en ſoit, il

c

certain qu'outre le parti qui s'eſtoit déclaré pour Cadaloüs en Allemagne & en Lombardie, il y en avoit encore un tres-conſidérable dans Rome meſme, où quelques-uns des plus puiſſans, & ſur tout Cencius fils du Préfet de la Ville, qu'il avoit gagnez à force d'argent, luy promirent de l'y recevoir, pourveû qu'il vint le plus ſecretement qu'il luy ſeroit poſſible ſe preſenter devant les portes. ANN. 1063.

En effet, s'y eſtant rendu de nuit avec l'élite de ſes gens, il y fut receû par Cencius, qui eſtant Gouverneur du Chaſteau Saint Ange, eſtoit maiſtre de ce quartier-là. Il fut conduit en ſuite ſur le champ dans la Baſilique du Vatican, dont il s'empara ſans peine, pour y prendre poſſeſſion du Siége Apoſtolique: mais il n'en eut pas le loiſir; car comme on découvrit la trahiſon au point du jour, & qu'on ſceut que Cadaloüs occupoit l'Egliſe de Saint Pierre: le Peuple, qui tenoit alors pour Alexandre, & qui eſtoit furieuſement irrité de ſe voir ſi laſchement vendu, courut aux armes dans tous les quartiers, & marcha avec tant de réſolution & de promptitude contre les traiſtres, que ceux qui accompagnoient l'Antipape ne ſe croyant pas aſſez forts pour réſiſter à cette grande multitude de gens armez qui s'en venoient fondre ſur eux, prirent ſoudainement la fuite: de ſorte que ſe trouvant preſque ſeul, il alloit eſtre pris, ſi Cencius ne l'eut fait promptement entrer dans le Chaſteau par un paſſa-

ANN. 1063. ge qui le joint au Vatican. Ce fut-là moins plûtoſt une priſon qu'un lieu d reté pour luy : car il y fut auſſitoſt i par les Romains, qui l'y tinrent comm ſiégé prés de deux ans, durant leſ Cencius, qui eſtoit un grand ſcelerat 1064. ſon Protecteur s'eſtant fait ſon gee 1065. luy fit ſouffrir mille maux, & ne v jamais le laiſſer ſortir, comme il le voit aiſément par de certains endroits ſecrets du coſté de la campagne, qu luy eût donné aſſûrance de luy payer groſſe ſomme d'argent pour obtenir berté.

Act. N. Card. Aragon. La diſgrace de cet Antipape ne pu néanmoins empeſcher que le Schiſme fortifiaſt toûjours de plus en plus, par liérement en Allemagne, où le nombr partiſans de Cadaloüs croiſſoit tou jours, parce qu'ils croyoient par là de dre la cauſe de l'Empereur. C'eſt pourc bien que l'Archeveſque de Cologne toûjours pour le Pape Alexandre, to fois parce que la pluſpart ſouſtenoient ſon élection ne s'eſtoit pû faire ſans le ſentement de l'Empereur, & qu'il ne loit pas qu'on cruſt qu'il abandonno droits du Prince, il fut d'avis, comm autres, dans une Aſſemblée des Pr que l'on tint pour ce ſujet, que la c méritoit bien d'eſtre examinée dan Concile, & que c'eſtoit-là le moy plus efficace qu'on pouvoit prendre abolir au plûtoſt ce malheureux Schi

Sur quoy cet Archevesque fut prié de passer luy-mesme en Italie, & de se joindre au Duc Godefroy, pour presser le Pape Alexandre de convoquer un Concile en quelque Ville, que l'on jugeroit la plus propre pour y assembler les Prélats d'Allemagne & d'Italie. ANN. 1065.

Le saint homme entreprit tres-volontiers ce voyage, pour un aussi grand bien que celuy de la paix de l'Eglise. Il prit en passant par la Toscane le Duc Godefroy, & se rendit avec luy à Rome, où dans l'audiance qu'ils eûrent en presence de tous les Cardinaux, il se plaignit du Pape au Pape mesme, avec beaucoup de douceur & de modestie, luy parlant en ces termes: *Comment est-ce, mon frere Alexandre, que vous avez accepté le Pontificat sans les ordres du Roy mon maistre, car il y a tres-long-temps que nos Rois sont en possession de ce droit, qu'on ne puisse créer de Papes sans leur consentement?* Et là-dessus il se mit à luy faire une longue liste des Patrices & des Empereurs; c'est-à dire, de Pepin, de Charlemagne, & de ses Successeurs Carlovingiens, & des Othons, selon l'ordre & la volonté desquels on a fait plusieurs Papes. A quoy le Cardinal Hildebrand répondit, que les Rois ne devoient avoir aucune part dans l'élection des Papes, & cita là-dessus plusieurs Canons & Decrets des Peres & des Conciles, & principalement celuy du Pape Nicolas II. au Concile de Rome, auquel cent & treize Evesques souscrivirent: 1066.

Deinde Alexandrum PP. mansuete & modeste ita allocutus est: Qua ratione frater Alexander absque mandato Domini Regis recepisti Papatum à longè enim temporibus à Regibus, &c. Acta PP. N. Card. Arrag. ap. Bar. & ex Cod. MS. Bibl. Canon. Luc. ap Florentin. in hist. Comitiss. Matild.

ANN. 1066. ce qui fait voir qu'il ne parloit que de l'élection & de la demande du Peuple & du Clergé, & non pas de l'intronization, laquelle, ſelon ce Concile, ne ſe peut faire ſans le conſentement de l'Empereur. A quoy le ſaint Archeveſque Annon, qui eſtoit du meſme ſentiment, ne repliqua rien, & parut eſtre ſatisfait. Mais il ne laiſſa pas, ſelon l'ordre qu'il en avoit de l'Empereur, de ſupplier tres-humblement le Pape de convoquer un Concile dans la Lombardie, où les Eveſques d'Allemagne & d'Italie puſſent facilement s'aſſembler, afin qu'il y pût terminer cette grande affaire, en faiſant voir clairement la validité de ſon élection, & la nullité de celle de Cadaloüs.

Quoy-qu'il ſemblaſt que cela fût contre la dignité du Souverain Pontife, & contre l'uſage, il eut neanmoins la bonté d'y condeſcendre pour le bien de la paix, eſtant d'ailleurs fort aſſeûré de ſon innocence & de ſon bon droit. Aprés avoir donc conferé avec le Duc & l'Archeveſque, il nomma, pour y célebrer ce Concile, la Ville de Mantouë, qui eſtoit au Duc Godefroy, & où l'on ne s'aſſembla que l'année ſuivante, pour donner le temps aux 1067. Eveſques d'Allemagne de s'y rendre avec ceux d'Italie. Il y en vint meſme quelques uns d'Eſpagne, & l'on y cita Cadaloüs, qui depuis ſa ſortie du Chaſteau Saint Ange eſtant arrivé à Parme en tres-miſerable équipage, ſe portoit toûjours pour vray Pape:

Sigebert. Joan. Marian. Act. N. Card. Aragon.

Pape : mais ſe défiant de ſa cauſe, il refuſa toûjours opiniaſtrément de comparoiſtre en ce Concile. Pour Alexandre, il y parla avec tant de ſageſſe & tant de force, pour y faire voir la juſtice de ſon élection, qui ne choquoit nullement les droits de l'Empereur, auquel on s'eſtoit adreſſé pour luy en rendre compte, que les Eveſques meſme de Lombardie qui avoient toûjours eſté ſes plus grands ennemis, ſe déclarerent ouvertement pour luy. Et quant au crime de ſimonie dont ils l'avoient accuſé devant l'Empereur, on n'exigea de luy autre choſe, ſinon que, ſelon la coutume de quelques uns de ſes Prédeceſſeurs, il s'en purgeaſt par ſerment, comme il fit; aprés quoy il fut reconnu généralement de tous pour vray Pape, & l'on condamna ſolennellement Cadaloüs, comme Antipape. Ce decret fut un coup de foudre, dont ce malheureux Intrus ſe ſentit ſi rudement frapé, qu'il en mourut peu de jours aprés d'une mort funeſte. ANN. 1067. Sigebert. Act. Card. Arrag.

Ce Concile eſtant ſi heureuſement terminé, le Duc Godefroy qui l'avoit en partie procuré pour donner la paix à l'Egliſe, la luy donna encore d'une autre maniére tres glorieuſe, par les armes, parce qu'en meſme temps il mena le Pape, avec une bonne armée, contre les Normans, qui, au préjudice du Traité qu'ils avoient fait avec le défunt Pape, s'eſtoient emparez de pluſieurs Places de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Cette guerre pourtant ne fut pas longue; 1068. Act. Card. Arrag. Leo Oſtienſ. l. 3.

ANN. 1069. car aprés quelques petits combats où il eut toûjours l'avantage, comme il les eut pouſſez juſques auprés d'Aquin, & que ne pouvant plus pourſuivre leur retraite, ils eûrent peur de tout perdre s'ils en venoient à la bataille contre un ſi puiſſant ennemi & un ſi grand Capitaine, il les contraignit de demander la paix, qu'ils obtinrent, en rendant tout ce qu'ils avoient uſurpé ſur l'Egliſe. Aprés cela ce grand Duc, tout couvert de gloire pour tant de belles choſes qu'il avoit exécutées en faveur du Saint Siége, depuis que par ſon mariage avec la Princeſſe Beatrix il eſtoit devenu Duc de Toſcane, eſtant allé faire un voyage en Lorraine, afin d'y regler les affaires de ce Duché, il y mourut fort Chreſtiennement, la veille de Noël, & fut inhumé dans l'Egliſe Cathedrale de Verdun, qui eſtoit alors une des principales Villes de ſes Eſtats. Ce fut certainement un Prince doüé de mille belles qualitez, duquel les Ecrivains de ce temps là ne parlent preſque jamais qu'avec de grands éloges, comme de celuy qui ſurpaſſoit ſans contredit tous les autres en toutes ſortes de perfections, & dont la réputation s'étendoit par toute la terre, qu'il avoit remplie de la gloire de ſon nom. Mais ce qu'il y a de plus admirable dans un homme de guerre comme luy, qui eut preſque durant toute ſa vie les armes à la main, c'eſt que depuis la penitence publique qu'il voulut faire avec une extréme rigueur,

Berthold. Conſt. Lambert. Schaffn.

Godefridus Dux inter ſeculares excellentiſſimus. Berthold. Conſt. *Dux Lotharingiorum Godefridus, omnibus penè terris magnitudine rerum geſtarum compertus & cognitus.* Lambert.

pour

pour avoir bruſlé la grande Egliſe de Verdun, lors qu'il prit d'aſſaut cette Ville ſur l'Empereur qui luy avoit oſté le Duché de la Haute Lorraine, il conſerva toûjours un eſprit de compoñction & de dévotion ſi tendre, qu'il fondoit en larmes à la ſeule penſée de ſes pechez, & prenoit grand ſoin de les racheter par les grandes aumônes qu'il faiſoit, & auſquelles ſa merveilleuſe chaſteté donnoit encore un plus grand prix. Car le Cardinal Pierre de Damien nous apprend par une de ſes Lettres à la Ducheſſe Beatrix femme de ce Prince, qu'ils veſcurent tous deux, d'un mutuel conſentement, dans l'eſtat d'une continence perpetuelle. Enfin je ne trouve que Hildebrand qui ne luy ſoit pas bien favorable; parce que ce Duc n'alloit pas auſſi viſte que ce Cardinal, ſelon ſon humeur ardente, eût voulu en certaines choſes, que Godefroy Prince auſſi ſage que vaillant vouloit qu'on examinaſt bien, avant que de les entreprendre. Son fils Godefroy le Boſſu, ou Gozelon, comme d'autres l'appellent, luy ſucceda non-ſeulement au Duché de Lorraine, mais auſſi au Duché de Toſcane, comme mari de la Comteſſe Matilde, qu'il avoit épouſée par Procureur: car il y a des Actes qui font voir qu'à ſon arrivée en Toſcane, qui ne fut que trois ou quatre ans aprés, il y agit en Souverain, comme Duc & Marquis de Toſcane; & cependant les deux Princeſſes Beatrix & ſa fille Matilde, qui ſont in-

ANN. 1069.

In recordatione peccatorum ſuorum ad compunctionem lacrymarum facillimus, in erogatione eleemoſynarum largiſſimus. Berthold.

De myſterio autem mutuæ continentiæ quam inter vos Deo teſte ſervatis, &c. Ut virum quidem tuum arbitrarer hilariter hoc puditiſſe munus offerre, &c. Petr. Dam. t. 1. l. 7. ep. 14. Greg. VII. Ep. l. 1. ep. 72. Lambert. Schaffn. Gio. Batt. Florentin. della grand' Conteſſa d'Italia.

1070. ... ot III.

diffolu

ANN. 1071. differemment appellées par les Hiſtoirens du temps, & dans les Actes authentiques, Ibidem. Comteſſes, Marquiſes, & Ducheſſes de Toſcane, gouvernoient enſemble les grands Eſtats qu'elles poſſedoient en Italie, entretenant toûjours une tres-étroite correſpondance avec le Pape Alexandre, particuliérement pour arreſter le cours des deſordres de l'Empereur Henry leur proche parent, puis qu'il eſtoit neveu de Beatrix, & couſin germain de Matilde.

Ce jeune Prince, qui n'avoit alors que vingt & un an, n'eſtant plus retenu par la preſence & par les ſages conſeils de Saint Annon Archeveſque de Cologne, ſon premier Miniſtre, auquel il avoit donné avec joye la permiſſion que le Saint Prélat avoit demandée de ſe retirer de la Cour, menoit une vie fort licentieuſe, & maltraitoit la nobleſſe, (ce qui en partie fut cauſe de la 1072. révolte des Bavarois & des Saxons;) payoit les gens de guerre des biens d'Egliſe qu'il leur abandonnoit, & vendoit meſmé aſſez ſouvent les gros Benefices qu'il conferoit. Alexandre, pour l'avertir en Pere de tous ces deſordres, luy avoit envoyé le Cardinal Pierre de Damien, qui empeſcha bien par ſes fortes remontrances qu'il ne fiſt ce ſcandaleux divorce qu'il vouloit faire avec l'Imperatrice Berthe; mais pour le reſte, il n'avoit preſque rien gagné ſur ſon eſprit, & la ſimonie regnoit toûjours comme auparavant dans ſa Cour, ce qu'Alexandre ne pouvoit ſouffrir. Il ne ſe plaignoit

Lambert. Schaffn. Urſperg.

gnoit pas de ce que Henry donnoit l'inveſtiture des Eveſchez & des Abbayes, ainſi que ſes Prédeceſſeurs avoient toûjours fait ; mais ſeulement de ce qu'il les donnoit à prix d'argent, contre les Loix de Dieu & de l'Egliſe. C'eſt pourquoy voyant que nonobſtant toutes ſes remontrances ce trafic infame continuoit toûjours, il réſolut d'y apporter un reméde plus efficace. En effet, il luy écrivit par l'Archeveſque de Cologne, & par l'Eveſque de Bamberg, qui eſtoient venus de ſa part en Italie pour y recueillir ſes droits, qu'il falloit que luy-meſme y vint, pour ſe juſtifier devant le Tribunal de l'Egliſe, des crimes dont on l'accuſoit. Mais cela n'eut aucun effet, parce qu'outre que cet Empereur fit fort peu d'eſtat d'une pareille citation, qu'on n'avoit jamais faite, & qu'il croyoit eſtre une entrepriſe manifeſte contre les droits des Souverains ; la mort du Pape qui décéda cette meſme année, au mois d'Avril, l'empeſcha de pourſuivre ſon deſſein.

ANN. 1073.

Urſperg. Otto Friſing.

Decret. Elect. Greg. init. Regeſt. Epiſt. ejuſd. Marian. Scot.

Ce fut aſſeûrément un Pape d'un mérite extraordinaire, & d'une grande pureté de vie, que Dieu, à ce que dit Leon d'Oſtie, voulut manifeſter par quelques Miracles que ce Saint Pontife fit en viſitant la célebre Abbaye du Mont-Caſſin. Or comme le Cardinal Hildebrand, dont il ſe ſervoit fort, & qui fut ſon Succeſſeur, l'avoit porté à cette derniére action contre Henry; auſſi réſolut-il, non ſeulement de la pourſuivre, mais de paſſer encore bien plus ou-

Leo Oſt. l. 3. c. 35.

ANN. 1073. tre. Car ne s'eſtant pas contenté d'agir contre la ſimonie, qu'on ne doit nullement ſouffrir, il entreprit encore d'oſter aux Empereurs & aux Rois le pouvoir qu'ils avoient eû juſques alors de donner les Eveſchez & les Abbayes dans leurs Eſtats. C'eſt ce qui cauſa ces étranges révolutions qui ſe firent & dans l'Egliſe & dans l'Empire; dans l'Egliſe, par les furieux Schiſmes qui la déchirerent d'une pitoyable maniére; dans l'Empire, par les ſanglantes guerres qui le déſolerent, & le réduiſirent enfin peu à peu en l'eſtat où nous le voyons aujourd'huy. C'eſt ce qu'il faut maintenant que je montre, aprés avoir fait voir en peu de mots, en quoy préciſément conſiſte ce grand differend qui eſtoit alors entre les Papes & les Empereurs au ſujet des inveſtitures.

HISTOIRE
DE LA
DECADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS
CHARLEMAGNE.

LIVRE TROISIÉME.

TANDIS que les Egliſes n'eûrent point d'autre revenu que celuy qu'elles tiroient des offrandes & des aumoſnes des Fideles, & du fruit des héritages qu'on leur pouvoit leguer, depuis que le grand Conſtantin en eut donné la permiſſion par Edit, il leur fut permis de faire librement l'élection de leurs Eveſques, & de diſpoſer à leur volonté bes biens d'Egliſe qu'ils laiſſoient aprés leur mort. Mais cette préticuſe liber- ANN. 1073.

ANN. 1073. té qu'elles devoient à leur pauvreté, leur fut ravie par les richeſſes; aprés le prodigieux changement qui ſe fit dans leur fortune temporelle, qui de tres-petite qu'elle eſtoit dans les cinq premiers Siécles, devint tres-grande & tres-puiſſante, par la liberalité des Rois & des Empereurs, qui les éleverent aux grandeurs de la terre les plus éclatantes, en leur donnant de grandes Seigneuries, des Comtez, des Principautez, & des plus beaux Fiefs d'entre ceux qui relevent de leur Couronne. Le premier Roy Chreſtien, le grand Clovis, fut auſſi le premier qui commença d'enrichir, & d'honorer ainſi les Egliſes de ſon Royaume, comme il paroiſt par le teſtament de Saint Remi, que nous avons dans Flodoard, ce que les Rois de la premiére Race ſes Succeſſeurs, firent auſſi, à ſon exemple fondant, & dotant magnifiquement des Egliſes & des Abbayes par toute la France. Pepin en fit encore davantage, & fut le premier qui agrandit de cette ſorte l'Egliſe Romaine, en luy donnant l'Exarcat de Ravenne, & la Pentapole ou Marche d'Ancone.

Flodoard. Hiſt. Rom. l. 1. c. 8.

Charlemagne qui ſurpaſſa tous ſes Prédeceſſeurs en prudence & en piété auſſi-bien qu'en puiſſance & en grandeur, alla encore bien plus loin. Car ce fut luy qui rendit la pluſpart des Egliſes & des Abbayes d'Allemagne riches & puiſſantes, à l'égal des plus grands Princes, ce qu'il fit non ſeulement par dévotion, mais auſſi par une

tres-

tres-fine politique, car il ne doutoit point que les Eveſques & les Abbez, devenus ſi puiſſans par ſes bienfaits, ne luy deuſſent eſtre plus fideles que les autres, dont il éprouvoit ſi ſouvent l'infidelité; & il crût que ſi ceux-ci ſe révoltoient, il les pourroit plus aiſément réduire avec le ſecours qu'il tireroit de ces Princes Eccleſiaſtiques, qui employeroient contre eux non-ſeulement les armes temporelles, par les ſoldats qu'ils luy devoient fournir pour les fiefs qu'ils tenoient de luy, mais auſſi les ſpirituelles, en lançant contre les rebelles les foudres de l'anatheme en ſa faveur. Ses Succeſſeurs dans la ſeconde & la troiſiéme Race ont imité ſa liberalité, par leur ſainte magnificence qui éclate encore aujourd'huy dans les illuſtres monumens qu'ils nous en ont laiſſez. Les Comtes & les Ducs ſuivirent auſſi cét exemple, quand les fiefs furent hereditaires en France. Et cette liberalité s'actrût encore, lors que vers cét onziéme Siécle, dont j'écris maintenant l'Hiſtoire, on introduiſit dans l'Egliſe la couſtume de changer la penitence canonique en aumoſnes, & d'en relaſcher autant, à proportion, qu'on donneroit de terres & de poſſeſſions aux Egliſes & aux Monaſteres. Et ce que j'ay dit de la France ſe doit auſſi entendre de l'Eſpagne, de l'Angleterre, & des autres Royaumes où les Egliſes ont eſté magnifiquement fondées & dotées par les Rois.

ANN. 1073.

Willem. Malmeſbur. l. 3.

Cùm à pœnitentibus terram accipimus, juxta menſuram muneris, eis de quantitate pœnitentiæ re-] laxamus. Petr. Dam.

Or cette liberalité des Princes, & les gran-

ANM. 1073. grandes richeſſes des Egliſes ont produit deux effets qu'on ne peut nier, & dont la vérité paroiſt clairement dans l'Hiſtoire. Le premier eſt que comme les Princes eurent aprés cela grande raiſon, pour leur intereſt, de ſe bien aſſeurer de la fidelité de ceux qui poſſedoient ces grands biens & ces fiefs qu'on tenoit d'eux, & qu'ils furent en ſuite devenus en quelque maniére les Patrons de ces grands Benefices: ce furent eux auſſi qui depuis ce temps-là les conferérent. Cela ſe voit manifeſtement dans l'Hiſtoire de nos Rois, qui, peu aprés l'établiſſement de la Monarchie, ſe mirent en poſſeſſion du droit qu'ils eurent de donner les Eveſchez de leur Royaume, tantoſt en recevant favorablement la requeſte du Peuple & du Clergé qui leur demandoit quelqu'un pour Eveſque; tantoſt en faiſant élire celuy qu'ils vouloient; maintenant en le choiſiſſant eux-meſmes par l'avis des Prélats & dés Seigneurs de leur Conſeil; quelquefois en envoyant au Métropolitain celuy qu'ils vouloient qui fuſt conſacré; enfin en diſpoſant toujours ſi bien des Eveſchez, qu'il n'y eût jamais d'Eveſque qui ne le fuſt ſelon leur volonté, & par leurs ordres, en vertu d'un Reſcrit ou d'un Decret qui reſſembloit aſſez au Brevet qu'on donne aujourd'hui. C'eſt ce qu'on peut voir aiſément dans le ſecond Tome des Conciles du Pere Sirmond, dans le docte Traité des Benefices du Pere Thomaſſin de l'Oratoire de Jeſus, & ſur tout dans

Hiſt. Gregor. Tur. Formula Marculphi & alia t. 2. Conc. P. Sirm. P. de Marca l. 8. Concord. c. 9. & ſeq. Annal. Eccleſ. Franc. Caroli Cointe. P. Thomaſſin. de Benefic. p. 2. lib. 2. c. 33. 34. M. Auberi de la Reg. l. 1. c. 1.

dans l'excellent ouvrage des Annales de l'Egliſe Gallicane, que le ſçavant Pere le Cointe, de cette meſme illuſtre Congregation, continuë tous les jours à nous donner, avec une gloire immortelle & de ſa Compagnie & de ſon nom. L'Illuſtriſſime Archeveſque de Paris Pierre de Marca nous montre auſſi dans le beau Livre qu'il a fait de l'accord du Sacerdoce & de l'Empire, que les Rois d'Angleterre & ceux d'Eſpagne, depuis la converſion de Recaréde, en uſoient à peu prés de la meſme maniére qu'on faiſoit en France. ANN. 1073. Lib. 8. c. 10. Matth. Pariſ. Guill. Malmusb.

Et parce que, ſelon la Loy Salique, quand le Roy faiſoit un Vaſſal, en luy donnant quelque fief relevant de ſa Couronne, il le faiſoit avec céremonie, en luy mettant en main un petit rameau, un brin d'herbe, un baſton, ou quelque autre choſe ſemblable, qui n'eſtoit que pour ſignifier qu'il l'inveſtiſſoit de ce fief, ce que l'on appelloit *inveſtiture* ou *veſtiture*, comme parlent les Capitulaires : auſſi quand il donnoit un Eveſché à celuy que luy-meſme choiſiſſoit, ou qu'il accordoit aux priéres du Peuple & du Clergé, il l'inveſtiſſoit ſollennellement de cette grande dignité pour le temporel, en luy mettant entre les mains la Croſſe, & luy donnant l'Anneau avant ſa conſecration. Car c'eſt ainſi que l'Empereur Loüis le Debonnaire inveſtit Saint Rambert de l'Archeveſché de Bréme, avec P. de Mar. l. 8. c. 19. Aut. V. S. Ramb.

ANN. 1073. vec le Baſton Paſtoral ; que Saint Romain Eveſque de Rouën receut l'inveſtiture de Clovis II. & Ives de Chartres, qui floriſſoit ſur la fin de l'onziéme Siécle, dit qu'on le fit Eveſque luy-meſme malgré qu'il en euſt, lors qu'aprés ſon élection ayant eſté mené par force devant Philippe I. ce Roy luy mit en main une Croſſe, quoy qu'il puſt faire pour s'en défendre ; aprés quoy il fut conduit à Chartres, d'où il alla ſe faire conſacrer par le Pape Urbain II. qui eſtoit alors à Capoüe. Et cela meſme ſe faiſoit en Angleterre, où, comme l'aſſeûre Mathieu Paris, le Roy Saint Edoüard, en ce meſme Siécle, donna le Baſton Paſtoral à Ulſtan Eveſque de Vigorne. Aprés cette céremonie, l'Eveſque s'alloit faire conſacrer ſelon l'ordre preſcrit par l'Egliſe, & puis il faiſoit hommage pour les terres qu'il tenoit du Roy, & luy preſtoit le Serment de fidelité.

Rex, convocatis tam Epiſcopis quam Abbatibus, bacculum illi contulit Paſtoralem.
Antiq. Aut. Vit. S. Rom.

Cum clericorum primò ingenio, poſteà violentia Regi fuiſſem præſentatus & inde cum virga Paſtorali mihi intrusâ ad Eccleſiam Carnotenſem adductus.
Ivo. ep. 8. Ep. Urb. 2. ad Cler. & pop. Carn. ap. Ivo. P. de Marca l. 8. c. 21. 1092.

Il eſt tout évident que ce que j'ay dit de ces Rois ſe doit dire auſſi des Empereurs, puis que la créatiou meſme des Papes dépendoit de leur volonté, & qu'on ne les pouvoit intronizer, ni conſacrer ſans leur conſentement, comme il paroiſt par les exemples qu'on à veûs dans cette Hiſtoire, & plus clairement encore par celuy du grand Saint Gregoire, qui pour ſe delivrer du fardeau du Souverain Pontificat qu'on luy vouloit mettre ſur les épaules, & qu'il apprehendoit bien fort,

écrivit

écrivit à l'Empereur Maurice, en le conjurant de ne vouloit jamais consentir à son élection, ce que pourtant il ne pût obtenir de ce Prince, qui au contraire commanda qu'on le mist sur le Trône de Saint Pierre, malgré toute sa resistance. Aussi en cét onziéme Siécle dont je parle maintenant, les Empereurs estoient fort paisiblement en possession du pouvoir de conferer les Evesches & les Abbayes en cette maniére. Quand un Evesque estoit mort, on portoit son Anneau & sa Crosse a l'Empereur, qui choisissoit celuy qu'il vouloit gratifier de cette grande Prélature, dont il l'investissoit en céremonie, en luy donnant la Crosse & l'Anneau de son Prédecesseur.

ANN. 1073.

Scripserat Mauricio Imperatori, conjurans ne unquam consensum præstaret populis.... datâ præceptione, ipsum jussit institui. Greg. Turon. l. 10. c. 1.

Il est vray qu'il y eut en cela de grands abus, particuliérement en ce mesme Siécle, où la simonie faisoit bien du ravage dans l'Eglise. On conferoit assez communement les Evesches à des personnes qui en estoient tout-à fait indignes, & bien souvent encore à ceux qui en donnoient le plus d'argent, & qui soustenoient hardiment qu'il estoit permis de les achetter, & mesme l'Ordination. A la verité, ce dogme insolent & impie fut generalement condamné de tous ceux qui avoient encore quelque reste de pudeur, & de sentiment de Religion. Mais comme il s'est toûjours trouvé de mauvais Sophistes, qui, par de subtiles distinctions, ou plutost par de fausses subtilitez, ont taſché de corrompre la doctri-

ANN. 1073. doctrine & la morale de l'Egliſe, en faiſant paſſer le mal pour le bien à la faveur de leurs ſophiſmes: il y eût en ce temps là

1065. deux Chapeleins du Duc Godefroy, qui enſeignerent à Florence qu'on pouvoit acheter des Princes les Eveſchez ſans ſimonie, pourveu que l'on ne donnaſt rien pour recevoir la conſecration; parce qu'en ce cas, diſoient-ils, on n'achetoit point le ſacerdoce & le ſpirituel, à ſçavoir l'Ordination qui donne le Saint Eſprit, mais ſeulement le temporel & la poſſeſſion des biens & des revenus de l'Eveſché. Et c'eſt-là juſtement l'héreſie des Simoniaques, ainſi que l'appelle Saint Grégoire: elle n'eſt donc pas nouvelle, comme le dit Pierre de Damien qui la combatit à Florence. En effet, ce fut celle d'Antonin Eveſque d'Epheſe, qui, du temps de Saint Jean Chryſoſtome, avoit introduit dans le Dioceſe d'Aſie cette déteſtable couſtume d'exiger de l'argent des Preſtres que l'on ordonnoit, à proportion de ce qu'ils tiroient des Egliſes auſquelles ils eſtoient attachez; & il diſoit pour ſa défence, que ce n'eſtoit point du tout pour l'Ordination qu'il exigeoit cét argent, mais ſeulement pour le temporel, & pour le revenu que le Preſtre tiroit de ſon Egliſe. Deſlors cette héreſie fut condamnée, comme elle le fut depuis par Saint Grégoire le Grand, & comme elle l'a toûjours eſté en tous les Conciles qu'on a tenus pour extirper la ſimonie. Car icy, le ſpirituel

P. Dam. ep. ad Alexand. II.

Pallad.

Lib. 7. ep. 110. & alibi paſſ.

rituel & le temporel ſont unis comme le corps & l'ame, & le droit de joüir du temporel dépend de la grace de l'Ordination qui luy eſt attachée, & que l'on doit neceſſairement recevoir quand on obtient un Benefice de cette nature : de ſorte que le prix qu'on donne pour l'un, tombe indirectement ſur l'autre ; ce qui eſt faire injure au don de Dieu, qu'on met ainſi à prix d'argent. Cet abus eſtoit donc alors en Allemagne, & à la Cour de l'Empereur, mais il eſtoit auſſi ailleurs, & meſme en France, où ce commerce criminel s'exerçoit, par la corruption du Siécle, comme dans les autres Royaumes ; & Hildebrand luy-meſme avoit eſté Legat en France, où il célebra des Conciles, pour remedier à ce grand deſordre: mais ce n'eſt pas de quoy il s'agiſſoit dans ce grand differend qui fut entre le Pape & l'Empereur, puis que l'on demeuroit d'accord qu'il ne falloit pas ſouffrir la ſimonie, & qu'on devoit dépoſer les ſimoniaques. La conteſtation n'eſtoit que ſur le droit que les Empereurs prétendoient avoir de conferer les Eveſchez, & d'en donner l'inveſtiture, depuis que les Eveſques eſtoient devenus feudataires de l'Empire par les grands biens qu'ils poſſedoient.

ANN. 1073. Abbo Floriac. V. de Conc. c. 13. *Germanicum iſtud iniquum capit pullulare, ut Sacerdotium venderetur à Regibus, aut compararetur à Clericis.* Greg. Turon. de Vit. Patr. c. 6.

Le ſecond effet qu'ont produit les grandes richeſſes des Egliſes, & qui vient naturellement du premier, c'eſt qu'aprés la mort d'un Eveſque les Princes qui ont

ANN. 1073. ce droit d'inveſtiture, ou de nomination, croyent auſſi avoir celuy de joüir de tous les fruits & revenus de l'Eveſché, & de conferer les prébendes & les autres benefices qui en dépendent, juſqu'à ce qu'il y ait un autre Eveſque qui ait preſté le ſerment de fidelité qu'il doit à ſon Souverain, & c'eſt ce qu'on appelle le droit de Régale, qui eſt tellement attaché à celuy de l'inveſtiture, dit un fort habile homme, qu'on peut dire qu'ils ne ſont tous deux qu'un meſme droit. Car comme celuy qui donne un fief qui n'eſt pas hereditaire, a droit de le poſſeder, & d'en joüir aprés la mort du feudataire, & de diſpoſer de tout ce qui en dépend, juſqu'à ce qu'il l'ait donné à un autre, qui faſſe le ſerment comme ſon vaſſal: auſſi, les Rois & les autres Princes qui ont droit de donner un Eveſché, ont tout enſemble, par une ſuite naturelle, celuy de joûïr, aprés la mort de l'Eveſque, de tous les biens du patrimoine de cet Eveſché, qui dés-là meſme qu'ils y ſont annexez, deviennent nobles, & ſont élevez à la condition des fiefs. Ils ont donc droit d'en percevoir tous les fruits durant la vacance, & de conferer ce qui en dépend, juſqu'à ce qu'il y ait un nouvel Eveſque qui ait preſté le ſerment qu'il doit faire: d'où il eſt aiſé, ce me ſemble, de découvrir ce qu'on a cherché depuis ſi long-temps, à ſçavoir quelle eſt l'origine de la Régale, car elle n'eſt autre que celle de l'inveſtiture, ou du droit que l'on a de donner les Eveſchez,

P. de Marca l. 8. Concord. c. 19 & 22.

Ibid. c. 22. M. Aub. l. 2. c. 2. p. 134.

puis

puis que la Régale en fait une partie ; & quoy-qu'on n'ait pas toûjours uſé de ce droit, & qu'il y ait eû des Princes, qui, pour certaines conſiderations, ont bien voulu s'en abſtenir, il ne laiſſe pas néanmoins d'eſtre fort effectif. Et c'eſt ſur cela que ſe fondent ceux qui croyent que la Régale s'eſtend généralement, & ſans exception, ſur tous les Eveſchez que l'on a droit de conferer ; ce que je ne veux pas entreprendre de prouver, parce que je ne fais que rapporter ſimplement, en Hiſtorien, le ſentiment des autres, ſans dire le mien, qu'il n'importe pas que l'on ſçache, puis qu'il n'eſt point du tout conſiderable. ANN. 1073.

Quoy qu'il en ſoit, comme ſous Grégoire VII. il ne ſe parla point de la Régale, & que d'ailleurs on convenoit de part & d'autre qu'on ne devoit rien recevoir pour le prix des benefices : il eſt certain que ce grand differend qui fut entre le Pape & l'Empereur conſiſtoit préciſément en ce que Grégoire ne voulut plus ſouffrir que les laïques, quoy-qu'ils fuſſent Empereurs ou Rois, donnaſſent l'inveſtiture des Eveſchez & des Abbayes, & qu'il excommunia tous ceux qui la donnoient, & tous ceux qui la recevoient, ce qu'aucun Pape n'avoit fait avant luy. Ses Prédeceſſeurs avoient bien fait tous leurs efforts pour corriger les abus qui s'eſtoient gliſſez dans les inveſtitures, & pour empeſcher que les Empereurs, & les Rois ne donnaſſent les Eveſchez & les Abbayes pour de l'argent,

ou

ANN. 1073. ou à des perſonnes indignes de les poſſeder, ce qui meſme fait voir qu'on ne trouvoit pas à dire qu'ils les donnaſſent, pourveu qu'ils les donnaſſent bien: mais Grégoire VII. qui avoit fortement réſolu de rétablir entiérement la liberté des élections dans l'Egliſe, & d'empeſcher que les Empereurs & les autres Princes n'en fuſſent plus les maiſtres, comme ils l'avoient eſté juſques alors, fut le premier qui prit occaſion de ces abus qui ſe commettoient dans l'uſage des inveſtitures, pour les abolir elles-meſmes, en faiſant en ſorte que les laïques, de quelque qualité qu'ils fuſſent, ne ſe meſlaſſent plus de conferer les benefices & les dignitez de l'Egliſe. Voila préciſément le ſujet de cette fameuſe querelle entre les Papes & les Empereurs, qui a cauſé tant de Schiſmes, & tant de guerres, & qui a produit enfin ces grandes révolutions qu'on a veûës dans l'Egliſe & dans l'Empire, par l'exaltation temporelle de l'une, & par l'abbaiſſement de l'autre.

Or cette querelle qui partagea toute l'Europe, & en arma une partie contre l'autre, a tellement diviſé, & en ſuite échaufé les eſprits des Auteurs qui en ont écrit, que je puis aſſeûrer qu'on ne vit jamais tant de chaleur, tant d'amertume, & tant d'aigreur, ni meſme tant d'emportement, qu'il en paroiſt dans les ouvrages de ceux qui ont entrepris de défendre, & de ſouſtenir l'un ou l'autre parti, & qui à cauſe de la paſſion, & du ſentiment dont ils

ils ſont préoccuppez, ſans vouloir ſeulement ſouffrir qu'on l'examine, vont toûjours aux extrémitez. Car outre qu'ils n'épargnent pas les injures les plus atroces, dont ils s'accablent impitoyablement les uns les autres, contre toutes les regles, je ne diray pas du Chriſtianiſme, mais de l'honneſteté civile, & meſme de l'humanité. Les uns, aprés le Cardinal Schiſmatique Bennon, déchirent de la plus horrible maniére du monde la mémoire du Pape Grégoire VII. & en font le plus méchant & le plus déteſtable de tous les hommes; & les autres tout au contraire veulent qu'il ait eſté incomparable en toutes les perfections qui ſont propres à un grand Pontife, & ne peuvent trouver à leur gré d'aſſez grands éloges, ni d'aſſez magnifiques loüanges pour les luy donner. Pour moy, qui aime paiſſonnément la verité, & qui n'ay pas lieu de rien eſperer, ni auſſi de rien craindre de ceux dont je parle, environ ſix cens ans aprés leur mort, laiſſant là les injures dont tout honneſte homme doit s'abſtenir, je diray fort ſincérement & fort paiſiblement les choſes, ainſi qu'aprés une exacte diſcuſſion que j'en ay faite, je trouve qu'elles ſe ſont paſſées. Et comme je déclare nettement, que je crois que les crimes qu'on a imputez à Grégoire VII. ſont des impoſtures des Schiſmatiques furieuſement animez contre luy; j'eſpere auſſi qu'il me ſera permis de dire que je ne le tiens

ANN. 1073.

ANN. 1073. pas infaillible dans la conduite qu'il a tenuë en cette occaſion, & que je vais repreſenter en veritable Hiſtorien.

Act. Vatic. ap. Baron. Act. Gard. Aragon. Gregor. VII. l. 1. epiſt. 2. Onuphr. Ciacon. & alii.

Le jour meſme qu'on enterra le défunt Pape à Saint Jean de Latran, ce que l'on fit dés le lendemain de ſa mort, le Cardinal Hildebrand qui avoit le plus d'autorité dans le Sacré College, exhortant l'Aſſemblée à un jeuſne, & à des priéres de trois jours, pour ſe diſpoſer à faire un bon Pape, tout le Peuple, comme inſpiré ſoudainement du Saint Eſprit, ſe prit à crier que Saint Pierre faiſoit Hildebrand Pape, & quelque réſiſtance qu'il puſt faire pour empeſcher qu'on ne paſſaſt plus outre, ſoit qu'il ne vouluſt pas eſtre Pape, ou qu'il le vouluſt eſtre d'une autre maniére, le Peuple l'enleva de vive force, & l'ayant reveſtu des habits Pontificaux, le mit ſur la Chaire de Saint Pierre, aprés que tous les Cardinaux eûrent approuvé ſon élection par un acte authentique. Il eſtoit de Soane, petite Ville de Toſcane, d'une illuſtre maiſon, de laquelle ſont ſortis depuis les Comtes de Petiliane; car ce que l'on dit ordinairement, qu'il eſtoit fils d'un Charpentier, & que ramaſſant des copeaux en ſe jouant, lors qu'il eſtoit encore petit enfant, il en avoit formé par haſard des lettres diſpoſées en ſorte qu'elles compoſoient ce verſet du Pſalmiſte, *Il dominera d'une mer à l'autre*, n'eſt qu'une pure fable, fondée ſur ce que ſes ennemis d'Allemagne ne le connoiſſant pas, luy reprochoient qu'il eſtoit de baſſe naiſſance.

Decret. Elect. Gregor. in exord. ejus Regeſt. Onuphr. in vit. Gregor. VII. ex Bibl. Bavar. ap. Greteſ.

Dominabitur à mari uſque ad mare.

Il

Il fut élevé fort jeune, à Rome, auprés de l'Egliſe de Saint Pierre, de laquelle il dit luy-meſme qu'il a eſté nourriſſon, ſous la diſcipline de Laurent, qui fut depuis Archeveſque d'Amalphi, l'un des plus ſaints & des plus habiles hommes de ſon temps, & que Bennon, pour décrier Grégoire ſon diſciple, dit avoir eſté Magicien, auſſi-bien que le célebre Gerbert, ou Sylveſtre II. ce qui fait voir quelle créance on doit donner à cét Auteur, qui, pour ſatisfaire ſa paſſion contre Grégoire, ne fait nulle difficulté de dire, en ſon ſtile froid & groſſier, ce que l'impoſture meſme, ſi elle pouvoit écrire, auroit honte de publier. Aprés eſtre ſorti de l'école de ce grand homme, il fut en Allemagne, à la Cour de l'Empereur, d'où s'eſtant dégouſté du monde, il paſſa en France, & ſe fit Moine en l'Abbaye de Clugny, ſous Saint Odilon, qui en eſtoit alors Abbé, & qui, comme il eût reconnu ſon eſprit & ſon adreſſe, l'envoya quelque temps aprés à Rome, pour y avoir ſoin des affaires de ſon Ordre. Ce fut là qu'il acheva de ſe former ſous la conduite de l'Archipreſtre Gratien, qui fut peu de temps aprés Pape, appellé Grégoire VI. Il l'accompagna dans ſon exil en Allemagne, puis eſtant retourné dans ſon Monaſtere, il en eût le gouvernement en qualité de Prieur, juſqu'à ce qu'il alla pour la troiſiéme fois à Rome avec Leon IX. & aprés avoir fidellement ſervi les Papes, durant plus de vingt

ANN. 1073. Greg. l. 6. ep. 23.

Onuphr.

ANN. 1073. ans, en des affaires, & des Legations tres-importantes, il fut luy meſme élû Pape, de la maniére que j'ay dit, & prit le nom de Grégoire VII en memoire de ſon bon maiſtre Grégoire VI. qui l'avoit extrémement cheri.

Willel. Malmesb. l. 3. de geſt. Reg. Angl. Petr. Dam.

C'eſtoit un homme qui pouvoit avoir alors environ ſoixante ans, d'une ſtature beaucoup au deſſous de la médiocre, mais ayant dans ce petit corps une ame tres-grande, un eſprit extrémement vif, & fort éclairé, un courage intrépide, & incapable de ceder, quelque difficulté qu'il rencontraſt dans la pourſuite de ſes entrepriſes, d'un naturel ardent, imperieux, prompt, hardi, & entreprenant, allant ſans doute un peu bien viſte à l'exécution, & pouſſant aiſément les choſes aux derniéres extrémitez, ſans apprehender les faſcheuſes ſuites que pouvoient avoir les réſolutions vigoureuſes à la verité, mais auſſi quelquefois trop violentes qu'il prenoit: au reſte irreprochable dans ſa vie, de quelque calomnie dont ſes ennemis l'ayent voulu noircir; donnant le premier aux autres l'exemple de tout ce qu'il exigeoit d'eux, & tres-ſçavant, ſur tout dans les ſciences divines, & dans le Droit, les regles & les couſtumes de l'Egliſe, comme les Hiſtoriens, meſme Allemans, qui ne luy doivent pas eſtre trop favorables, en conviennent. Enfin, ſi ſon humeur imperieuſe & infléxible luy euſt pû permettre d'accompagner ſon zele de cette belle mo-

Forma gregis factus, quod verbo docuit, exemplo demonſtravit. Otto Friſing.

Virum ſacris literis eruditiſſimum, & omnium virtutum genere celeberrimum. Lambert. Schafnab.

déra-

dération qu'eûrent ſes cinq Prédeceſſeurs, qui s'eſtant contentez de corriger les abus qui s'attachent quelquefois à l'exercice des choſes les plus ſaintes, ſe garderent bien d'entreprendre de dépouïller les Princes d'un droit, dont, ſans choquer les loix divines, ils eſtoient en poſſeſſion depuis ſi long-temps, & qu'ils ont eû encore aprés, du conſentement des Papes meſme & des Conciles: il eſt certain qu'il euſt épargné bien des maux, & bien du ſang à la Chrétienté, & l'Hiſtoire n'euſt eû que de grands éloges à luy donner. Mais c'eſt aſſez avoir dit ce qu'il fut; il faut maintenant dire ce qu'il fit pour arriver à cette fin qu'il s'eſtoit propoſée: voicy comme il s'y prit. ANN. 1073.

Auſſitoſt aprés ſon exaltation, comme il ſe vit ſur le point d'exécuter le deſſein qu'il avoit conceû dés le tems de Leon IX. & à quoy ni ce Pape, ni pas un des autres quatre qui l'avoient ſuivi dans le Pontificat, n'avoient jamais pû ſe réſoudre, il commença à craindre, tout intrepide qu'il eſtoit, en regardant d'un peu plus prés la grandeur de ſon entrepriſe. Il conſidera qu'il auroit affaire à un jeune Empereur, riche, puiſſant, tout plein de feu & de courage, jaloux de ſon honneur & de ſes droits, qu'il ne voudroit jamais abandonner, aprés que ſes Prédeceſſeurs en avoient toûjours fort paiſiblement joüi depuis le grand Othon, ſans qu'aucun Pape euſt jamais entrepris de s'y oppoſer. Il vit qu'en Onuphr.

ANN. 1073. attaquant ce Prince, il ſe prenoit en meſme temps à tous les autres Rois, qui ſouſtiendroient ſa cauſe, comme eſtant la leur, puis qu'ils prétendoient tous avoir le meſme droit dont ils avoient toujours joüi, ſans aucune oppoſition, dans leurs Eſtats; outre qu'il auroit ſur les bras preſque tous les Eveſques d'Allemagne, dont il ſçavoit déja fort bien qu'il n'eſtoit nullement aimé, parce que durant ſes Légations il les avoit traitez avec beaucoup de ſéverité & d'aigreur, pour les punir de leurs deſordres.

Ces difficultez néanmoins ne luy paroiſſoient pas inſurmontables, parce que les Saxons & les Bavarois, qui entraiſnoient avec eux une bonne partie de l'Allemagne, s'eſtant révoltez contre l'Empereur, il crut que le temps luy eſtoit favorable pour entreprendre une pareille choſe; qu'il y auroit un grand parti, qui ſe joindroit avec luy contre l'Empereur; & que pourveu qu'il ne diſt rien aux autres Princes, ils luy laiſſeroient demeſler cette querelle avec Henri, ſans s'y vouloir intereſſer, puis qu'on les laiſſoit en repos, ce qui en effet arriva. Il n'y avoit qu'une ſeule choſe qui l'inquiétoit extrémement, & le jettoit dans un grand embarras, dont il voyoit fort bien qu'il ne luy ſeroit pas aiſé de ſe tirer. Et c'eſt que pour faire ce qu'il vouloit, il falloit qu'il agiſt par l'autorité Pontificale, & conſequemment qu'il fuſt reconnu pour vray Pape, & qu'on ne puſt

luy

luy disputer legitimement cette qualité. Or dans l'estat où estoient les choses, il falloit neeessairement pour cela, selon mesme le Concile de Rome sous Nicolas II. que son élection fust approuvée & confirmée par l'Empereur, car autrement il ne seroit pas reconnu dans l'Empire; on feroit élire en sa place un autre Pape; & il sçavoit assez la peine que l'on avoit faite à son Prédécesseur, quoy que ce Pape eust envoyé un Cardinal à l'Empereur, pour luy rendre compte de son élection. AMN. 1073.

D'ailleurs, il estoit difficile qu'il se pust résoudre à faire une pareille démarche, & à demander ce consentement; car c'estoit-là confirmer par un Acte solennel ce qu'il vouloit oster à l'Empereur, & devenir luy-mesme en quelque maniére une preuve authentique d'un droit qu'il prétendoit détruire, ce qui pourroit passer pour une chose assez bizarre dans le monde. Aprés y avoir bien pensé, il résolut enfin de passer par dessus cette difficulté & de demander le consentement de l'Empereur, afin qu'ayant asseuré son Pontificat, que personne ensuite ne luy pourroit plus disputer, il pust agir en Pape, contre celuy-là mesme auquel il auroit demandé l'effet d'un pouvoir & d'un droit qu'il prétendoit estre abusif, & dont il avoit dessein de le dépouiller, se réservant toujours à dire qu'il n'en avoit usé de la sorte que pour se rédimer d'une injuste vexation.

S'estant donc arresté à ce parti, il ne vou-

ANN. 1073. lut jamais ſouffrir qu'on le conſacraſt, ni qu'on le couronnaſt, juſqu'à ce qu'il euſt receû la réponſe de l'Empereur, auquel il écrivit, & envoya promptement un Exprés, pour l'informer de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans ſon élection, qu'il proteſtoit avoir eſté faite contre ſa volonté, malgré toute ſa réſiſtance, le ſuppliant tres-inſtamment, ainſi que le Grand Saint Grégoire avoit fait autrefois, de n'y pas donner ſon conſentement, & d'empeſcher par là qu'il ne fuſt Pape. Il ajouſta meſme, que ne s'eſtant fait encore ni conſacrer, ni couronner, il ne feroit ni l'un ni l'autre, juſqu'à ce qu'il euſt appris ſur cela ſa derniére volonté. Comme il n'y avoit rien de plus net, ni de plus ſoumis que ce procedé, l'Empereur en parut d'abord tres-ſatisfait: mais les Eveſques qui eſtoient du Conſeil, & qui apprehendoient extrémement l'humeur ſévere, & la fermeté inébranlable de ce nouveau Pape, dont ils ne pourroient jamais s'accommoder, remontrerent au Prince, *Qu'il ſe devoit défier d'un homme qui ne parloit de la ſorte que pour ſe mettre en eſtat de luy pouvoir nuire, quand il auroit, par ſon moyen, l'autorité ſuprême dans l'Egliſe; Qu'il falloit qu'il le priſt au mot, & qu'il ſe gardaſt bien de conſentir à une élection qu'on avoit faite avec tant de précipitation, & d'une maniere ſi tumultueuſe, ſans s'adreſſer à l'Empereur, pour ſçavoir ſes intentions, comme on l'auroit deû faire, ſelon la couſtume obſervée*

Acta Vatic. Gregor. ap. Baron.

Lambert. Schafn. Onuphr.

de

de tout temps à l'égard de ſes Prédeceſſeurs ; Qu'il ſçavoit aſſez quel eſtoit l'humeur & le deſſein de Hildebrand, qui n'eſtant encore que ſimple Moine, avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour rétablir les élections contre le droit des Empereurs ; Qu'auſſitoſt que cet homme violent ſeroit confirmé dans la dignité Pontificale, par l'autorité du Prince, il ne manqueroit pas d'attaquer cette meſme autorité, & d'employer toutes les forces de la ſienne, pour faire en ſorte que les Empereurs n'euſſent plus aucune part dans l'élection des Papes, ni meſme dans celle des Eveſques & des Abbez, en abolisſant les inveſtitures, cē qui ſeroit oſter aux Empereurs celuy de tous les droits de leur Couronne, dont ils doivent eſtre le plus jaloux, puis que c'eſt celuy qui leur donne le plus de pouvoir dans l'Empire, & qui leur fait le plus de créatures.

ANN. 1073.

Henry fut tellement ébranlé par ces remontrances, qu'il ſuſpendit la réſolution qu'il avoit déja priſe d'approuver l'élection de Hildebrand. Il envoya le Comte Eberard à Rome, avec ordre de s'informer exactement ſur les lieux de la verité des choſes ; de ſçavoir des Romains pourquoy ils avoient entrepris de faire un Pape, ſans avoir ſceû auparavant quelles eſtoient les intentions de l'Empereur ; de demander la meſme choſe à Hildebrand, & comment il avoit ſouffert qu'on l'éluſt, & meſme qu'on l'introniſaſt de la ſorte ; & au cas qu'il ne puſt le ſatisfaire, ni juſti-

Lambert. Schafnab.

ANN. 1073. fier ſa conduite, de le contraindre de ſe dépouiller ſur le champ de ſa Dignité. Le Comte eſtant arrivé à Rome, trouva que tout ce que Grégoire avoit écrit à l'Empereur eſtoit fort veritable. Ce Pape le receut auec grand honneur: il luy parla de la maniére la plus douce & la plus raiſonnable du monde, en luy diſant que bien loin d'avoir aſpiré à cette ſouveraine dignité du Pontificat, *il s'eſtoit oppoſé, autant qu'il avoit pû, à la violence de ceux qui l'avoient enlevé, malgré toute ſa reſiſtance, pour le mettre ſur le Trône Pontifical; Qu'il n'y avoit pourtant encore rien de fait, parce que ſi l'on avoit pû l'élire malgré qu'il en euſt, & ſans conſulter ſur cela la volonté de l'Empereur, il avoit ſceû auſſi empeſcher juſques alors, meſme en ſortant de Rome, & en ſe retirant, comme une perſonne particuliere, à Albano, qu'on ne conſommaſt cette affaire, en le conſacrant; Qu'ainſi l'Empereur en ſeroit toûjours le maiſtre, parce qu'il donnoit ſa parole, qu'il ne permettroit jamais que l'on fiſt la ceremonie de ſon Sacre, ſans quoy il eſtoit évident qu'il ne pouvoit eſtre Eveſque de Rome, juſques à ce qu'il euſt appris quelle eſtoit ſur cela ſa volonté.*

Il n'en fallut pas davantage pour faire revenir Henri à ſa premiére réſolution, & pour luy oſter la crainte & la défiance que les Eveſques luy avoient donnée. Il fut ſi ſatisfait de ce procedé ſi franc & ſi ſincére de Grégoire, que quoy qu'on luy pût dire

pour

pour l'en détourner, il confirma authentiquement ſon élection, & meſme avec de grands éloges, diſant que c'eſtoit un ſaint homme, tres-digne du Pontificat, & qu'il ne ſeroit jamais ingrat juſqu'au point de vouloir perſecuter ſon bienfaicteur. Sur quoy il envoya à Rome l'Eveſque de Vercel ſon Chancelier en Italie, pour ratifier de ſa part cette élection, pour donner ordre qu'on le conſacraſt, & pour aſſiſter à la cérémonie de ſon Sacre & de ſon Couronnement, qui ſe fit auſſitoſt aprés à Rome; avec grand applaudiſſement de tout le monde. ANN. 10; 3.

Mais Henri ne fut pas long-temps à ſe repentir de ce qu'il avoit fait. Car Grégoire ayant obtenu tout ce qu'il vouloit, & ſe voyant ſi bien établi ſur la Chaire de Saint Pierre, qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on luy puſt diſputer ſon élection, qui s'eſtoit faite du conſentement général du Peuple & du Clergé de Rome, & que l'Empereur venoit d'approuver & de confirmer ſi ſolennellement, avec connoiſſance de cauſe, il ne manqua pas de faire valoir toute la force de l'autorité Pontificale, pour exécuter ce qu'il avoit depuis ſi long-temps projetté en faveur des élections, contre le droit que les Empereurs, les Rois, & les autres grands Princes prétendoient avoir de conferer les Eveſchez & les Abbayes dans leurs Eſtats.

En effet, dés le premier Concile qu'il tint à Rome, ſelon la couſtume de ce 1074.

ANN. 1074. temps-là, où les Papes ne manquoient gueres d'en célebrer un tous les ans, au commencement du Careſme, il renouvella tous les Decrets de ſes Prédeceſſeurs contre les Simoniaques & les Eccleſiaſtiques concubinaires, ou mariez, & en fit pour la premiére fois un nouveau, par lequel il excommunia tous ceux qui recevroient d'un laique, de quelque qualité qu'il fuſt, l'inveſtiture d'aucun Benefice, & tous ceux qui la donneroient. En meſme temps il envoya les Cardinaux d'Oſtie & de Paleſtrine, & les Eveſques de Coire & de Comé, en Allemagne, pour y célebrer un Concile, où l'on remédiaſt, ſelon ces Decrets, aux grands abus qui ſe commettoienr dans l'Empire. L'Empereur, qui dans l'eſtat où eſtoient ſes affaires, avoit grand intereſt de ſe bien maintenir avec le Pape, s'avança juſqu'à Nuremberg, pour aller au-devant des Legats, & les recevoir avec plus d'honneur: mais il fut bien ſurpris d'apprendre qu'ils avoient ordre exprés de le traiter en excommunié, & de ne point conferer avec luy, juſqu'à ce qu'il ſe fuſt ſoumis aux ordres de l'Egliſe, & qu'il euſt receû d'eux l'abſolution qu'il avoit encouruë pour le crime de ſimonie dont on l'avoit accuſé devant le feu Pape.

Lambert. Schafnab. Concil. Rom. 1. ſub Greg. VII. c. 10. Concil. edit. Pariſ. Chron. Virdu. Hugon. Flav. ap. Phil. Labbe, c. 1. Bibl. MM. SS. Onuphr. Sigon. l. 9. Lambert. Guill. Biblioth. Act. Greg. VII.

Ce Prince avoit alors une dangereuſe guerre ſur les bras, & eſtoit ſur le point de marcher contre les Saxons & les autres rebelles qui faiſoient de grands progrés: c'eſt pourquoy il jugea qu'il eſtoit à propos de diſſi-

diſſimuler, de-peur que s'il paſſoit pour excommunié, comme on craignoit bien plus ces ſortes d'anathemes en ce tems-là que l'on n'a fait depuis, il ne ſe viſt tout-à-coup abandonné d'une grande partie de ſes gens. Il fit donc tout ce qu'on voulut; il contrefit le penitent, & reçût l'abſolution, & proteſta, ce qu'il écrivit meſme au Pape, qu'il obéiroit toûjours ponctuellement à tous les ordres du Saint Siége. Mais cependant, comme il ſe vit appuyé des Eveſques, qui craignoient qu'on n'agiſt contre eux dans le Concile que les Legats vouloient tenir en Allemagne, il ne voulut pas permettre qu'ils le convocaſſent, ſur ce que les Archeveſques de Mayence & de Bremen, qui ſe diſoient Legats nez du Saint Siége, proteſterent hautement qu'ils ne le ſouffriroient jamais, & qu'il n'appartenoit qu'au ſeul Souverain Pontife de le tenir. Ainſi les Legats furent obligez de s'en retourner ſans faire autre choſe, & ſans publier leurs decrets dans un Concile. ANN. 1074.

Cela pourtant n'empeſcha pas Grégoire de pourſuivre ſa pointe, & de pouſſer toujours les choſes encore plus loin. Car dans le Synode qu'il tint l'année ſuivante en Careſme, ſelon la couſtume, il ſuſpendit Liémar Archeveſque de Bremen, & luy interdit la Communion du ſacré Corps de Jeſus-Chriſt, pour avoir eſté la cauſe de cette puiſſante oppoſition qu'on avoit faite l'année précedente à ſes ordres. Il excommunia cinq des principaux Officiers de 1075. Conc. Rom. 2. ſub Greg. VII. l. 10. Concil. edit. Pariſ. L. 2. ep. Greg. poſt ep. 52.

ANN. 1075. l'Empereur, s'ils ne comparoiſſoient à Rome dans le premier de Juin, pour y rendre compte de leurs actions, & y répondre ſur ce qu'ils eſtoient accuſez d'avoir conſeillé le trafic que Henri avoit fait des Benefices. Et comme c'eſt celuy de tous les Papes qui s'eſt le plus ſervi des foudres de l'anatheme, particuliérement contre les Princes, il excommunia de nouveau, ainſi qu'il avoit déja fait l'année précedente, le célebre Robert Guiſchard Duc de la Pouille, de Calabre, & de Sicile, avec tous ſes Normans, qui s'eſtoient emparez de quelques terres de l'Egliſe dans la Marche d'Ancone; & paſſant encore plus outre, il déclara, par une entrepriſe ſans doute bien hardie, conformément à la menace qu'il avoit faite auparavant au Roy de France Philippe I. qu'il l'excommunioit, s'il ne donnoit aux Legats qu'il luy envoyoit pleine & entiére ſatisfaction, ſur ce qu'on l'accuſoit d'avoir vendu des Benefices, & d'avoir fait arreſter & ſaiſir les effets de certains Marchands Italiens qui negotioient en Gaſcogne, & de plus s'il ne l'aſſûroit qu'il changeroit ſes mœurs, qui eſtoient aſſez déreglées.

Greg. ep. l. 1. Ep. 35. l. 2. ep. 5. 18. 32.

Mais toutes ces excommunications luy attirerent une méchante affaire. Car Guibert de Parme, autrefois Chancelier de l'Empereur, & que ce Prince avoit fait Archeveſque de Ravenne, eſtant demeuré à Rome aprés le Concile, eût le loiſir durant plus de huit mois de traiter fort ſecre-

ſecretement, par l'ordre, comme on croit de l'Empereur, avec ce meſme Cencius, qui avoit tenu le parti de l'Antipape Cadaloüs: de ſorte que ce ſcelerat, que Grégoire avoit encore tout nouvellement excommunié, eſtant entré la veille de Noël, avec une troupe de gens armez auſſi méchans que luy, dans l'Egliſe de Sainte Marie Major, comme le Pape y célebroit la Meſſe de minuit, il ſe jetta ſur luy comme une furie déchaiſnée, & l'arrachant du Saint Autel, l'entraiſna avec une extréme fureur, par les cheveux, dans ſon Palais; & là, ſans doute, il luy euſt fait un tres-mauvais parti, ſi toute la Ville, qui prit ſur le champ les armes, & accourut à ſon ſecours, ne l'euſt promptement retiré d'entre les mains de cét impie, qui eût bien de la peine à ſe ſauver, tandis que le Pape eſtant retourné à l'Autel, avec une incroyable preſence d'eſprit, y acheva de célebrer les Saints Myſteres. Pour Guibert de Parme, comme il avoit tenu ſa trame fort ſecrete, il s'en retourna froidement, ſous le bon plaiſir du Pape, à Ravenne, avec le Cardinal Hugues le blanc, que le Pape Alexandre avoit receû en grace, aprés le Schiſme de Cadaloüs, & qui eſtant débauché par Guibert, trahit une ſeconde fois ſon Maiſtre. Là ſe rendit encore Liémar Archeveſque de Bremen, grand confident de l'Empereur, & qui eſtoit fort irrité contre le Pape; & ils y firent, avec la pluſpart des Eveſques de Lombardie que Grégoire avoit

ANN. 1075. Lambert. Urſpergenſ. Guillielmus Biblioth. Sigon.

ANN. 1075. avoit ſuſpendus, ou excommuniez, une furieuſe conſpiration contre luy, que ce Pape, par ſa conduite un peu bien forte, ſelon ſa couſtume, fit éclater plûtoſt, & d'une maniére peut-eſtre encore plus violente qu'elle n'euſt fait, s'il euſt pû ſe réſoudre à meſler un peu de douceur avec cette grande ſéverité qui luy eſtoit ſi naturelle.

Car voyant que Henri faiſoit tout le contraire de ce qu'il luy avoit promis, il luy envoya de nouveaux Legats, pour ſe plaindre de ce qu'au mépris du Saint Siége, il retenoit encore auprés de ſoy ceux d'entre ſes Miniſtres qu'on avoit nommément excommuniez; de ce qu'il conferoit les Eveſchez, & meſme ceux qui eſtoient du domaine de l'Egliſe; & enfin de ce qu'il avoit negligé de faire publier dans ſes Eſtats, les decrets que l'on avoit faits dans les Conciles, contre les ſimoniaques, & l'incontinence des Clercs: ce qui eſtoit manifeſtement fomenter ces deux effroyables deſordres, qui déſoloient en ce temps-là l'Egliſe de la Germanie, & là-deſſus ils le citerent, pour comparoiſtre au Synode prochain de Rome, le Lundi aprés le ſecond Dimanche de Careſme; à faute de quoy ils luy déclarerent de la part du Pape, qu'il l'excommunieroit ce jour-là meſme. Un avertiſſement qui ſe donne en temps & lieu avec eſprit de charité, & par un Superieur qui agit en pere, ne manque gueres de produire un bon effet. Mais quand il eſt don-

Gregor. l. 3. ep. 10.

Lambert. Schafnab.

donné, avec un peu trop de hauteur, & avec menaces, ſur tout à un grand Prince, & à contre-temps: d'un mal auquel on pourroit aiſément remédier, on en fait ordinairement une maladie incurable. ANN. 1075.

Henri eſtoit alors accompagné de la pluſpart des Princes de l'Empire à Goſlar Ville de Saxe, où il avoit fait ſon entrée, comme en triomphe, aprés avoir glorieuſement achevé la campagne, par la memorable victoire qu'il avoit remportée ſur les Saxons, qui en ſuite s'eſtoient reduits à leur devoir, en acceptant toutes les cõditions de paix qu'il luy plût leur preſcrire. Car il faut avoüer qu'encore que ce Prince ait eû ſes defauts, qui aſſeûrément n'étoient pas petirs, il eût auſſi ſes perfections qui n'eſtoient gueres moindres que ſes vices, & ſur tout qu'il eſtoit vaillant, grand Capitaine, & heureux à la guerre, où il s'eſt trouvé dans tout le temps de ſon Regne, en prés de ſoixante tant batailles que combats, dont il eſt preſque toûjours ſorti à ſon honneur, & avec avantage. Comme il eſtoit donc fier d'une auſſi grande victoire que celle qu'il venoit de remporter ſur les rebelles; qu'il ſe voyoit maiſtre abſolu, craint, flaté ſelon l'ordinaire, & adoré de tous les Grands, dans une ſi grande proſperité; & que l'ardeur de la colere ſe meſlant avec celle de la jeuneſſe, à ſon âge de vingt-cinq ans, luy échaufoit terriblement le ſang, dans une rencontre où il ſe croyoit indignement traité, 1076. Lambert. Schafnab. Uſperg. in Chron.

ANN. 1076. Lambert. Schafnab. Conciliab. Wormatienſ. c. 10. Concil. edit. Pariſ. Hugo Flavin. ap. Labb. ibid. Domn. in vit. Math. Act. S. Anſel. Lucenſ. Act. Greg. VII.

traité, ſans aucun reſpect de la Majeſté Imperiale, ainſi que l'auroit pû eſtre le dernier de tous ſes Sujets: il s'emporta d'une ſi furieuſe maniére contre les Legats, qu'il les chaſſa de ſa preſence avec injures; & aprés leur avoir fait ſouffrir toute ſorte d'indignitez, les renvoya ſans autre réponſe à leur maiſtre.

Il fit bien plus: car ayant réſolu ſur le champ, par le conſeil de l'Archeveſque de Bremen, de prendre toutes les voyes qu'il pourroit trouver les plus efficaces pour oſter le Pontificat à Grégoire, qu'il regardoit alors comme un ennemi irreconciliable, il fit aſſembler à Wormes tout ce qu'il put d'Eveſques & d'Abbez, & d'autres Eccleſiaſtiques qui y accoururent de toutes parts en foule, tant pour la haine qu'ils avoient conceûë contre Grégoire, qui vouloit abſolument les réduire en l'eſtat où ils devoient eſtre, ſur tout en leur oſtant leurs femmes, que pour la crainte qu'ils avoient d'un Empereur victorieux & violent, duquel ils dépendoient plus que jamais. Il s'y rendit auſſi luy-meſme, avec une grande ſuite de Princes: & là, le Cardinal Hugues le Blanc, à qui le Pape venoit d'oſter ſa dignité, à cauſe de ſa double révolte, & qui agiſſoit de concert avec l'Archeveſque de Bremen, parut ſoudainement, comme eſtant ſurvenu tout à propos, & par un effet de la Providence divine, lors qu'on l'y attendoit le moins. En meſme temps il ſe porta pour délateur contre Grégoire, & pre-

preſenta en ſuite à l'Aſſemblée des informations qu'il avoit fabriquées en Lombardie avec l'Archeveſque Guibert, comme ſi elles euſſent eſté faites juridiquement, & ſignées de bons témoins, & dans leſquelles il n'y a point d'horrible crime de ſimonie, de meurtre, de luxure, de trahiſon, d'attentat ſur la vie du Prince, d'impiété, de ſacrilege, & meſme de magie, qu'on ne prétendiſt que Grégoire avoit commis durant tout le cours de ſa vie, dés ſa plus tendre jeuneſſe, avant & aprés ſon élection au Pontificat. Alors on s'écria de tous coſtez qu'il n'y avoit plus rien à faire; que Dieu, par ſa divine Providence, leur avoit fourni des preuves qu'on ne pouvoit douter qui ne fuſſent tres-claires & tres-convaincantes; qu'un ſi méchant homme, & couvert de tant de crimes ſi abominables, n'avoit jamais pû eſtre Pape, ni recevoir de qui que ce ſoit le pouvoir de lier & de délier; qu'enfin ſon élection eſtoit nulle, & que tout ce qui l'avoit ſuivi ne pouvoit avoir aucun effet. ANN. 1076.

C'eſt une choſe étrange, que dans une ſi grande Aſſemblée il ne ſe trouva que deux Eveſques, Adalberon de Wirtzbourg & Herman de Mets, qui s'oppoſerent durant quelque temps à ce furieux torrent d'injuſtice, en remontrant à l'Aſſemblée, que c'eſtoit une choſe tout-à-fait injuſte, & contre les Canons, de condamner un Eveſque ſans avoir ouï, ni examiné les témoins qu'on prétendoit produire contre luy,

ANN. 1076. luy, beaucoup plus le Souverain Pontife, contre lequel on ne peut recevoir aucune accuſation, parce qu'il ne peut eſtre legitimement jugé de perſonne. Mais Guillaume Eveſque d'Utrecht, homme d'eſprit & ſçavant, mais fort ſuperbe, que l'Empereur avoit fait ſon premier Miniſtre, leur dit, d'un air fier & imperieux, qu'il falloit neceſſairement, ou ſouſcrire à l'avis des autres, ou déclarer que contre le ſerment qu'*ils* avoient fait, *ils* renonçoient au ſervice de l'Empereur. A quoy comme on ne repliqua que par un geſte de ſoumiſſion, on ecrivit, au nom de toute l'Aſſemblée, à Grégoire, des lettres pleines d'injures & d'oppobres, par leſquelles on luy déclaroit qu'on ne le vouloit plus du tout reconnoiſtre pour Pape, & que tout ce qu'il pouvoit faire deſormais ſeroit de nulle autorité. On envoya promptement à Rome deux hommes, l'un Italien, & l'autre Alleman, qui firent une ſi grande diligence, qu'ils arriverent juſtement comme il faloit, pour preſenter au Pape ces inſolentes lettres, la veille du jour qu'on devoit faire l'ouverture du Concile : ce qu'*ils* firent meſme d'une maniére extrémement brutale, & en perdant tout-à-fait le reſpect qu'ils devoient au Pape.

Conc. Rom. 3. ſub Greg. VII. c. 10. Concil. edit. Pariſ. Lambert. Schafnab.

Mais ce Pontife, qui, nonobſtant ſon naturel prompt & ardent, ſçavoit fort bien ſe poſſeder; les ayant priſes froidement, ſans leur rien dire, les fit lire le lendemain dans l'Aſſemblée, qui eſtoit de cent dix Eveſ-

Eveſques, outre un tres-grand nombre d'Abbez, & d'autres Eccleſiaſtiques: aprés quoy, du conſentement de tout le Concile, il prononça ſolennellement la Sentence d'auatheme contre l'Empereur, & ce qu'aucun Pape n'avoit encore jamais fait, il le priva de la dignité d'Empereur, & de ſes Royaumes de Germanie & d'Italie; déclara que tous ſes ſujets eſtoient abſous, par l'autorité Pontificale, du ſerment de fidélité qu'ils luy avoient fait, & écrivit en ſuite ſur cela des Lettres circulaires à tous les Eveſques, & à tous les Princes d'Allemagne, par leſquelles il leur permettoit, au cas que Henri perſiſtaſt opiniaſtrément dans ſa revolte contre le Saint Siége, d'élire par la meſme autorité un autre Roy, qui puſt recevoir la Couronne de l'Empire, & le gouverner juſtement ſelon les loix. En meſme temps il excommunia Sigefroy Archeveſque de Mayence, Guillaume Eveſque d'Utrecht, Robert Eveſque de Bamberg, les principaux auteurs de l'attentat commis contre le Saint Siége dans le Conciliabule de Wormes, pareillement les Eveſques de Lombardie & d'Allemagne, qui agiſſoient de concert avec eux; & pour les autres qu'on ſçavoit fort bien qui n'avoient ſouſcrit que par crainte à ce Decret impie, il leur donna jour pour venir demander à Rome le pardon de leur crime, à faute de quoy ils ſeroient frapez du meſme anatheme. Mais les Eveſques de

ANN. 1076.

Greg. l. 3. ep. 6. & l. 4. ep. 2. & 3.

ANN. 1076. de Lombardie, bien loin de s'étonner de ſes menaces, & de l'anatheme dont il les avoit foudroyez, s'aſſemblerent auſſi-toſt aprés à Pavie, comme dans un Concile, & faiſant beaucoup plus encore qu'on n'avoit fait à Wormes, non-ſeulement ils déclarerent que Hildebrand n'avoit jamais eſté qu'un Intrus, par de tres-méchantes voyes dans le Pontificat; mais ils prononcerent auſſi la Sentence d'excommunication contre luy.

Cependant Grégoire qui avoit préveû d'abord que cette querelle luy feroit de puiſſans ennemis, avoit pris des précautions, & prenoit encore tous les jours de nouvelles meſures, pour fortifier ſon parti contre celuy de l'Empereur. Premiérement, il avoit ſceû gagner, & mettre tout-à-fait dans ſes intereſts les trois Princeſſes qui devoient avoit le plus de crédit auprés de ce Prince, & le plus de pouvoir ſur ſon eſprit, à ſçavoir l'Imperatrice Agnés ſa Mere, la Ducheſſe Beatrix ſa Tante, & la Comteſſe Mathilde, qui eſtoit ſa Couſine germaine. Pour l'Imperatrice, elle pouvoit ſervir utilement par ſes priéres & par ſes remontrances. En effet, elle fit le voyage d'Allemagne avec les Legats que Grégoire y envoya la premiére fois, & l'Empereur luy promit de la ſatisfaire ſur tout ce qu'elle demandoit au nom du Pape, quoy-que pourtant il n'en fit rien. Mais pour les Comteſſes Beatrix & Mathilde, comme elles eſtoient tres-puiſſantes en Italie,

Lambert. Greg. l. 1. ep. 85. & l. 2. ep. 30.

lie, où elles poſſedoient de tres-grands Eſtats, Grégoire en pouvoit tirer encore des ſecours bien plus efficaces que celuy des ſimples remontrances, dont Henri ne faiſoit pas trop grand eſtat. Ces deux Princeſſes, qui eſtoient fort dévotes, avoient conceû une tres-haute idée de la vertu de Grégoire, qui en effet eſtoit en grande réputation d'eſtre Saint, & de Saint tres-auſtere, qu'on diſoit meſme avoir des révelations & des extaſes, avec le don de prophetie & des miracles, ce qui eſt un fort grand attrait pour la direction. En ſuite elles s'étoient miſes entiérement ſous ſa conduite; & luy auſſi de ſon coſté correſpondant à cette confiance qu'elles avoient en luy, prenoit tres-grand ſoin de les diriger, par ſes lettres, dans le chemin de la vertu, & leur témoignoit beaucoup d'affection, & une confiance reciproque. Ainſi, quand cette éclatante rupture, qui ſe fit entre le Pape & l'Empereur, eût partagé l'Empire en deux partis, elles ne balancerent point du tout entre les deux, & ſe déclarerent hautement pour Grégoire, qu'elles réſolurent d'aſſiſter de toutes leurs forces, & principalement la Comteſſe Mathilde, qui luy promit une éternelle & inviolable fidelité, ce qu'elle renouvella plus fortement encore cette année aprés la mort du Duc Godefroy ſon mari.

ANN. 1076.

Willelm. Malmesb. l. 3 de geſt. Reg. Ang. Auth. vit. S. Anſel. Lucenſ. ap. Baron. *In veritate vobis loquimur, quod in nullis terrarum principibus tutiùs quàm in veſtrâ nobilitate confidimus, quoniam hoc verbâ, hoc factâ, hoc piæ devotionis ſtudia, hoc fidei veſtræ præclara nos conſtantia docuerunt.* L. 2. ep. 9. *Quia ſic diligor ut diligo, nullum mortalium mihi præponi à vobis cognoſco.* Lib. 1. ep. 50. Lib. 2. ep. 40. Lambert. Schafnab.

Ce Prince, qui avant cette grande querelle eſtoit venu en Toſcane, au commencement du Pontificat de Grégoire, avoit pro-

ANN. 1076. promis à la Comteſſe Mathilde ſa femme, & au Pape, de marcher en perſonne contre les Normans, qu'on avoit excommuniez, & qu'on avoit grande envie de domter, & de réduire à leur devoir. Mais comme il vit que les affaires commençoient à ſe broüiller, & que d'ailleurs l'Empereur eût beſoin de luy dans la guerre qu'il fit aux Saxons, il laiſſa les Normans en paix, & s'en alla ſervir Henri, aux intereſts duquel il s'eſtoit inviolablement attaché, comme ſon fidelle vaſſal. Il fit ſemblant néanmoins qu'il ne retournoit en ſon Duché que pour y lever de bonnes troupes, qu'il promit au Pape d'amener au-plûtoſt à ſon ſecours; mais il ne manqua pas de les mener tout droit à l'Empereur. Cela faſcha extrémement Grégoire, qui luy en écrivit des lettres fort aigres, & les deux Comteſſes, qui entroient toûjours dans les ſentimens de ce Pape, en témoignerent auſſi bien du déplaiſir. Henri tout au contraire en eût une extréme joye, parce que c'eſtoit principalement ſur ce Duc qu'il avoit fondé ſon eſperance pour l'heureux ſuccés de cette guerre.

Greg. l. 1. ep. 72.

Ibid. ep. 57.

En effet, quoy-que Godefroy ne payaſt nullement de mine, eſtant de fort petite ſtature, & boſſu, il eſtoit néanmoins & grand Prince, & tres-habile homme, & de tous ceux qui accompagnoient alors l'Empereur, c'eſtoit ſans contredit celuy qui avoit les meilleures troupes, le plus magnifique équipage, & qui faiſoit la plus belle

belle dépenſe ; & ce qui valoit encore infiniment mieux que tout cela, c'eſtoit celuy qui entendoit le mieux la guerre, qui avoit le plus de ſageſſe & de conduite, & qui ſçavoit le mieux inſpirer ſes ſentimens aux Officiers, & la valeur & l'obéiſſance aux ſoldats, par une certaine éloquence naturelle, noble, & aiſée, qui luy faiſoit tourner ſans peine les eſprits comme il luy plaiſoit. Auſſi c'eſtoit ſur luy ſeul qu'on ſe repoſoit en cette armée, & ce n'eſtoit que ſelon les meſures qu'il prenoit, & les ordres qu'il donnoit, que ce grand corps, dont il eſtoit l'ame, agiſſoit. Eſtant retourné couvert de gloire en ſon Duché de la Baſſe Lorraine, aprés que l'on eut remporté ſur les Saxons cette célebre victoire, qu'on deut à ſa conduite & à ſa valeur, il y fut malheureuſement aſſaſſiné dans Anvers, la nuit du vingtiéme de Février de cette année mil ſoixante & ſeize, par la trahiſon, ainſi qu'on le crut, de Robert Comte de Flandre, avec lequel il s'eſtoit fort brouïllé. Il mourut ſept jours aprés de la bleſſeure mortelle qu'il receut par l'aſſaſſin que ce Comte avoit apoſté, & ſon corps fut porté dans l'Egliſe Cathedrale de Verdun, auprés de celuy du feu Duc ſon Pere.

ANN. 1076.

In quo omnium quæ agebantur cardo & ſumma vertebatur, pro eo quod licet ſtaturâ puſillus & gibbo deformis eſſet: tamen operum gloriâ, & militum lectiſſimorum copiâ, tum ſapientiâ & eloquii maturitate, cæteris principibus quam plurimùm eminebat. Lambert. Schaffnab.

Au reſte, c'eſt une fort grande injuſtice que luy a faite le bon homme Bertold, Preſtre de Conſtance, quand il a dit que ce fut luy qui fit prendre le Pape la veille de Noël par Cencius Préfet de Rome ; car on

ANN. 1076. cela ſe fit cette année, aprés le Concile de Rome, comme le veulent ceux qui ſe ſont laiſſé abuſer à cet Auteur, & il eſt évident qu'alors il y avoit déja dix mois que ce Prince eſtoit mort; ou ce fut l'année précedente, & il eſt certain qu'il n'eſtoit pas alors en Italie, mais dans ſes Eſtats de Lorraine, où il fut tué deux mois aprés: mais c'eſt que ces bons Auteurs, un peu ſimples, ne ſont pas toûjours trop croyables. Et certes l'on ne peut nier que ce brave Duc, quoy-que peu ami de Grégoire, ne fût néanmoins un fort honneſte homme, comme nous le dépeint Lambert de Schafnabourg, le plus fidele des Hiſtoriens de ce temps-là, & meſme le plus favorable à Grégoire. Car aprés avoir ſouvent dit beaucoup de bien de ce Prince, il ajouſte ailleurs, en achevant ſon éloge en deux mots, qu'il ſurpaſſa de beaucoup tous les Princes de ſon temps, en magnificence, en force, en prudence, & ſur tout en cette belle moderation qu'il garda toûjours en toute ſa conduite; ce qui eſt ſans doute bien éloigné de ce noir attentat, que ce Preſtre mal informé luy attribuë, contre la foy de tous les Ecrivains de ce temps-là.

Prudentiæ quoque maturitate, poſtremo totius vitæ temperantiâ longè cæteris principibus ſuperemine-bat.

Or comme il fut toûjours fort attaché au ſervice de l'Empereur, & qu'il craignoit que la Comteſſe ſa femme eſtant gouvernée par le Pape ne ſe déclaraſt pour luy, contre ce Prince, quoy-qu'il fût ſon couſin germain, il avoit taſché depuis quelque

L. Florent. Hiſtoire de la Grande Comteſſe.

temps

temps de se bien remettre avec elle, afin de pouvoir empescher ce coup : mais Grégoire qui comprit fort bien le dessein de Godefroy, fit en sorte que ce traité qu'on negotioit tirast en longueur, & empescha toûjours cet accommodement, jusques à la mort de ce Duc. Comme il mourut sans enfans, l'Empereur donna au Prince Conrad son fils aisné, ce Duché de la Basse Lorraine, qu'il prétendoit luy estre dévolu comme fief masculin de l'Empire; & il fallut que le jeune Prince Godefroy de Bouïllon, neveu du défunt, estant fils de sa sœur Ide Duchesse de Bologne, se contentast du Marquisat d'Anvers qu'il luy laissa pour lors avec les Comtez de Verdun & de Bouïllon : mais aprés la révolte de Cónrad il luy rendit tout le Duché. Or cette mort de Godefroy le Bossu vint fort à propos pour le Pape ; car la Comtesse Mathilde se trouvant alors toute seule, & maistresse absoluë de ses Estats, parce que la Duchesse Beatrix sa mere mourut presque aussitost qu'on eût appris la mort de Godefroy, elle s'attacha plus fortement encore qu'elle n'avoit fait auparavant, à suivre les conseils de Grégoire, qu'elle rendit tout-à-fait maistre de son esprit, de sa conduite, & de ses biens. En effet, suivant la coustume de ces bonnes dévotes, qui croïroient que tout fût perdu pour

ANN. 1076.

Greg l. 3. epist. 5.

18. d'Avril.

Lambert. Schaffnab. *Post cujus mortem Romani Pontificis lateri pene comes individua adhærebat, eumque miro colebat affectu. Cumque magna pars Italiæ ejus pareret Imperio, & omnibus quæ primo mortales ducunt, supra cæteros terræ illius Principes abundaret : ubicumque operâ ejus Papa indiguisset ocius aderat, & tanquam patri & domino sedulum exhibebat officium.*

ANN. 1076. pour elles ſi l'on éloignoit leur Directeur, auquel elles ont quelquefois un peu trop d'attachement, elle fit tout ce qu'elle put pour ne le pas perdre de veuë. Elle le ſuivoit aſſidûment par tout; elle luy rendoit mille petits ſoins, & mille ſervices avec une incroyable affection. Elle n'agiſſoit que ſelon ſes ordres, qu'elle exécutoit avec une merveilleuſe exactitude; & quoy-quelle fût la plus grande Princeſſe d'Italie, elle préferoit néanmoins à cette qualité celle de ſa tres-humble ſervante, & de ſa chere fille, en le conſiderant, & le traitant comme ſon pere, & comme ſon maiſtre, avec beaucoup de reſpect à la verité, de zele, & de dévotion, mais peut-eſtre auſſi avec un peu moins de prudence & de diſcretion qu'elle ne devoit, ſi on l'oſe dire, ſans rien diminuer de l'honneur qu'on doit rendre à la memoire d'une ſi illuſtre Princeſſe.

Unde nec evadere potuit inceſti amoris ſuſpicionem, paſſim jactantibus Regis fautoribus, & præcipuè Clericis, quibus illicita, & contra ſcita canonum conjugia prohibebat, quod die ac nocte impudenter Papa ejus, &c.

Car enfin, les partiſans de l'Empereur, & les ennemis de Grégoire, & ſur tout les Eccleſiaſtiques d'Allemagne, auſquels il vouloit abſolument que l'on oſtaſt les femmes, qu'ils avoient impudemment épouſées contre les plus ſaintes loix de l'Egliſe, prirent de cela meſme occaſion de ſe déchaiſner contre luy d'une étrange maniére, de l'accuſer d'une trop grande privauté avec cette Comteſſe, & d'en publier les choſes du monde les plus faſcheuſes, & les plus indignes d'aucune ſorte de creance, comme eſtant tout-à-fait contraires à la verité, & à la vertu reconnuë de l'un & de l'autre

l'autre. Auſſi l'Hiſtorien Alleman, & contemporain, qui rapporte cecy, ajouſte, qu'il n'y eut alors aucune perſonne tant ſoy peu judicieuſe, & qu'une injuſte paſſion n'eût point préoccupée & aveuglée, qui ne viſt plus clairement qu'on ne voit la lumiére en plein midi, que ce n'eſtoient là que de pures & impudentes calomnies, qui, comme de foibles nuages, ſe diſſipoient tellement par la ſeule maniére Apoſtolique dont le Pape vivoit, à la veûë de toute la Cour Romaine, qu'il ne reſtoit pas meſme l'ombre du moindre ſoupçon dans l'eſprit de ceux qui le connoiſſoient. Et certes, il ne faut que lire les lettres que Grégoire écrivoit à Mathilde, pour voir qu'il n'y avoit rien dans leur commerce qui ne reſpiraſt la vertu & la piété, & qu'il la dirigeoit tres-bien, luy recommandant, ſur tout, la frequente Communion, & la tendre & affectueuſe dévotion envers la Sainte Vierge, comme les moyens les plus efficaces pour arriver à la perfection Chreſtienne, à laquelle cette dévote Princeſſe aſpiroit de tout ſon cœur.

ANN. 1076.

Sed apud omnes ſanum aliquid ſapientes luce clariùs conſtabat falſa eſſe quæ dicebantur. Nam & Papa tam eximiè tamque Apoſtolice vitam inſtituebat, ut nec minimam ſiniſtri rumoris maculam converſationis ejus ſublimitas admitteret, & illa in urbe celeberrima, &c. Lambert. Schaffnab. Lib. 1. op. 47. & 56.

Ce n'eſtoient donc là que des fauſſetez toutes viſibles: mais cependant, comme le monde, par une certaine malignité qui luy eſt naturelle, a bien plus de penchant à croire le mal que le bien, ſur tout dans les perſonnes qui ont quelque réputation de vertu; cela ne laiſſa pas de produire un mauvais effet, & de nuire à Grégoire en ce temps-là: ce qui doit apprendre aux

ANN. 1076.

Directeurs des conſciences, que les plus courtes converſations qu'ils pourront avoir avec leurs dévotes, ſeront ſans doute toûjours les meilleures ; & qu'à l'égard des gens de leur profeſſion, c'eſt avec beaucoup moins de fruit que de danger, du moins pour la réputation, qu'on traite ſi ſouvent, & ſi long-temps avec les femmes. Ce qu'il y eut en cecy de bon pour Grégoire, c'eſt qu'ayant mis ſi avant dans ſes intereſts la Comteſſe Mathilde, qui eſtoit toute à ſa dévotion, il en tira un tres-grand avantage pour ſe précautionner contre l'Empereur. Et parce que la bonne politique veut que quand on a quelqne puiſſant ennemi à combatre, on taſche de s'accommoder avec les autres, afin ne n'avoir pas tout à la fois tant d'affaires à démeſler : auſſi ce Pape qui avoit alors ſur les bras les Normans d'Italie, qu'il avoit excommuniez, & qui ne craignoient pas tant les foudres de l'anatheme que faiſoient les Allemans en ce temps-là, fit tout ce qu'il put pour avoir la paix avec eux, afin non ſeulement de n'avoir plus de ſi dangereux ennemis ſi prés de luy, mais auſſi de s'en pouvoir ſervir dans l'occaſion, comme il fit aprés fort utilement contre l'Empereur.

Gregor. l. 4. ep. ad Wifred.

La ſeconde choſe qu'il fit pour ſa ſeûreté, & qui luy réüſſit, fut de former un grand parti en Allemagne. A cette fin il ſe ſervit de la diſpoſition où eſtoient les Saxons de ſe révolter de nouveau, parce qu'en

qu'en effet ils avoient eſté fort maltraitez de l'Empereur, qui n'uſa pas de ſa victoire avec aſſez de modération. De plus, il gagna Rodolphe Duc de Suaube, avec lequel il ſe ligua contre Henri: & comme ce Duc eſtoit tres-habile homme, & de tres-grande réputation, pour ſa ſage conduite, & pour ſa valeur, il l'engagea encore plus facilement dans ſon parti, par l'eſperance qu'on luy fit concevoir, qu'eſtant auſſi eſtimé qu'il l'eſtoit dans l'Empire, il ſeroit indubitablement élû en la place de Henry, ſi l'on en venoit juſqu'à le dépoſer, ce qu'on feroit aſſeûrément, pour peu qu'on pouſſaſt cette affaire. Davantage, il écrivit en meſme temps des Lettres circulaires à tous les Princes, & à tous les Eveſques de l'Empire, dans leſquelles il prétend les obliger, ou à faire rentrer leur Roy dans l'obéiſſance ce qu'il doit à l'Egliſe, où s'aſſembler au plûtoſt pour en élire un autre; & cependant il déclare excommuniez tous ceux qui communiqueront avec luy, défendant à tous les Eveſques de l'abſoudre, & donnant néanmoins pouvoir à quelques-uns d'abſoudre ceux qui ont tenu juſqu'alors ſon parti, pourveû qu'ils l'abandonnent.

ANN. 1076.

Bibl. 1. ep. 25.

Lib. 4. ep 1. & 3. & 5.

Ces Lettres firent grand effet, car d'une part il eſt certain qu'en ce ſiécle-là on craignoit extrémement les excommunications, quoy-qu'elles fuſſent bien plus communes qu'elles ne le ſont aujourd'huy, que l'on y procede avec bien plus de circonſpection

ANN. 1076.

ction & de retenuë ; & de l'autre, les Princes ayant conſulté les Docteurs & les ſçavans Canoniſtes, pour ſçavoir ſi les Eveſques aſſemblez à Wormes avoient pû excommunier le Pape, on leur avoit répondu que bien loin qu'ils l'euſſent pû faire, ceux qui l'avoient fait eſtoient eux meſmes excommuniez. Je trouve auſſi qu'Herman Eveſque de Mets, ayant propoſé à Grégoire par écrit ſes difficultez ſur ce ſujet, & demandé entre autres choſes, ce qu'il falloit dire à ceux qui ſouſtenoient que le Pape ne pouvoit dépoſer le Roy, ni diſpenſer ſes ſujets du ſerment de fidelité, comme il avoit fait au dernier Synode de Rome, il luy avoit répondu nettement, & ſans héſiter, qu'il l'avoit pû faire tres-juſtement, ſelon la couſtume & l'uſage de ſes Prédéceſſeurs, qui avoient excommunié des Rois, & des Empereurs, en les privant de l'Empire & de leur Royaume. Cependant, Othon de Friſingue, tres-ſçavant & tres-ſaint Eveſque, tout-à-fait bien intentionné pour les Papes, & ſouvent loüé par le Cardinal Baronius, nous aſſeûre avec grande ſincerité, qu'ayant leû fort exactement les Hiſtoires, il n'a jamais trouvé qu'aucun Pape, avant celuy-cy, eût entrepris une pareille choſe. Et à ce que ce Pape, pour prouver ſon pouvoir, allegue dans ſa Lettre les paroles de Jeſus-Chriſt, qui donne à Saint Pierre celuy de lier & de délier, Waltram Eveſque de Naumbourg, de qui nous avons la réponſe qu'il fit dia-

Guillelm. Biblioth.

Lib. 4. ep. 25.

Lego & relego Romanorum Regum & Imperatorum geſta, & nuſquam invenio quemquam eorum ante hunc à Romano Pontifice vel excommunicatum, vel regno privatum. Otto Friſ. Chron. l. 6. c. 35.

Waltram. Epiſcop. Naumburg. Apol. pro Henr. IV. l. 1. c. 3.

ſept

ſept ans aprés à l'écrit de Grégoire, dit que ce pouvoir eſt donné pour abſoudre des pechez, & non pas du ſerment de fidelité, que les ſujets ſont obligez, par une loy divine & indiſpenſable, de garder à leurs Souverains. ANN. 1076.

Mais ce qui ſervit encore beaucoup à Grégoire, fut la mort funeſte de Guillaume Eveſque d'Utrecht, qui avoit eſté le principal auteur de ce qu'on avoit fait contre le Pape dans l'Aſſemblée de Wormes. Car on dit que comme il ne ceſſoit point en toutes les rencontres, & meſme durant les Meſſes ſolennelles, de déclamer furieuſement contre Grégoire, il fut ſoudainement frappé d'un mal incurable, dont il mourut en deſeſperé, en criant effroyablement, parmi les horribles douleurs deſquelles il eſtoit tourmenté, que, par un juſte jugement de Dieu, il perdoit la vie temporelle, & meſme l'éternelle, pour avoir tres-injuſtement perſecuté, de gayeté de cœur, un ſaint Pontife, afin de pouvoir acquerir les bonnes graces de ſon Roy. Soit que cette mort fût arrivée de la ſorte, ou non, car je ne ſuis pas garand de ces faits que l'on peut avoir ſuppoſez, & que je raconte ſeulement ainſi que je les trouve en de bons Auteurs: il eſt certain que comme le bruit en courut par tout, on en fut effrayé; & qu'on craignit en ſuite de s'engager plus avant dans un Schiſme, qui pourroit attirer quelque terrible chaſtiment de Dieu ſur ceux qui en eſtoient la cauſe, ou les faiteurs. Lambert. Schaffnab.

ANN. 1076. Enfin, tout cela mis enſemble, avec le deſir de la nouveauté, & le peu de ſatisfaction qu'on avoit de Henry, devenu ſuperbe, & meſme cruel, depuis ſa derniére victoire, fit une ſuprenante révolution tout-à-coup dans l'eſtat de ſes affaires.

Car d'un coſté les Saxons ſe plaignant de ce que, contre la foy ſolennellement donnée, il avoit fait arreſter & empriſonner les principaux Seigneurs de leurs païs, reprirent les armes, & ſe mirent en campagne avec des forces tres-conſiderables, & de l'autre, la pluſpart des Princes & des Eveſques de l'Empire, & meſme l'Archeveſque de Mayence, & pluſieurs autres de ceux qui s'eſtoient trouvez au Conciliabule de Wormes, firent enſemble une étroite union de concert avec le Pape. Sur quoy il leur envoya ſes Legats; & tous avec ce que chacun d'eux amena de troupes, qui jointes avec celles des Saxons faiſoient une tres-grande armée, s'aſſemblerent le quatorziéme d'Octobre à Tribur, dont il ne reſte plus maintenant que le nom, dans un lieu deſert, & qui eſtoit en ce temps-là une aſſez bonne Ville entre Wormes & Mayence, au-delà du Rhin, vis-à-vis d'Oppenheim, Ville du bas Palatinat, au-deçà de ce fleuve. On y délibera durant ſept jours ſur l'eſtat preſent des affaires; & aprés qu'on y eut exageré les débauches, la perfidie, la violence, les extorſions, la cruauté de Henry, & tous les autres crimes qu'il avoit jamais commis, ou qu'on luy imputoit, & ſur

Lambert. Schaffnab.

& ſur tout la deſolation de l'Allemagne, & le malheureux Schiſme qu'il entretenoit, au grand ſcandale de toute l'Egliſe: tous, d'un commun conſentement, les uns par zele de Religion, les autres par le deſir qu'ils avoient, ou qu'ils feignoient d'avoir, de la réformation de l'Eſtat; ceux-cy, pour profiter du changement; ceux-là, pour ſe venger; tous enfin, & tout d'une voix, quoy-que par differens motifs, s'accorderent à conclure qu'ils ne devoient, ni ne pouvoient obéïr à un Prince ſouillé de tant de crimes, & de plus excommunié, & qu'il falloit élire un autre Roy par l'autorité du Pape, qui luy donneroit la Couronne de l'Empire. ANN. 1076.

Henry, qui depuis l'Aſſemblée de Wormes s'eſtoit arreſté au-deça du Rhin, aux environs de Spire, fut extrémement ſurpris de ſe voir abandonné de la pluſpart de ſes ſujets, qui avoient fait une ſi terrible conſpiration contre luy. Tout ce qu'il put faire en une ſi facheuſe conjoncture, fut d'accourir promptement à Oppenheim, avec ce peu qu'il avoit encore de gens de guerre, & quelques autres troupes qu'il put ramaſſer à la haſte. Mais comme il vit qu'il luy ſeroit impoſſible de réſiſter avec ſi peu de gens, à la grande armée des Confederez: il crût que tout ſon ſalut conſiſtoit à gagner du temps, & à promettre toutes choſes aux Princes, afin qu'ayant obtenu de luy tout ce qu'ils en pouvoient prétendre, ils ſe ſéparaſſent. Pour cet effet, il n'y

times, & tres-evidentes, & qu'on le puſt contraindre par les armes de ſe ſoumettre, on vouloit bien néanmoins, pour agir avec plus de douceur, en paſſer par les voyes de la juſtice, à condition que le Pape, qu'on prieroit de ſe rendre à Ausbourg dans le commencement du mois de Février, ſeroit le juge ſouverain de cette cauſe; Que cependant, pour montrer par de bons effets plûtoſt que par des paroles & des promeſſes, auſquelles on ne vouloit plus ſe fier, qu'il eſt réſolu d'obeïr à tout ce que le Pape en ordonneroit, on vouloit qu'à l'heure meſme il éloignaſt tous ſes Miniſtres, & les Prélats qui eſtoient nommément excommuniez comme luy, & qu'aprés avoir licentié ſes troupes, il allaſt demeurer à Spire, où, ſans entrer dans les Egliſes, ni ſe meſler en aucune façon du gouvernement de l'Eſtat, il vivroit comme un ſimple particulier, n'ayant que l'Eveſque de Verdun auprés de ſa perſonne, & peu d'autres qui n'auroient pas eſté compris dans la Sentence d'excommunication qu'on avoit portée contre luy; & qu'au reſte s'il n'en eſtoit abſous avant que l'année de ſa condamnation fuſt écoulée, des-là meſme, ſans autre declaration, il ne ſeroit plus reconnu ni pour Roy, ni pour Empereur. ANN. 1076.

On ne pouvoit ſans doute luy preſcrire de plus rudes conditions; & néanmoins, comme il vit qu'il avoit du temps, & qu'il ne doutoit point qu'il ne deuſt en ſuite rétablir ſes affaires, il les accepta fort gayment, & les accomplit, excepté qu'il n'attendit

ANN. 1076. tendit pas que le Pape, auquel les Princes firent rendre comte de ce traité, ſe rendiſt à Ausbourg; car il réſolût de le prevenir, jugeant bien qu'il luy ſeroit beaucoup plus avantageux d'aller luy-meſme ſe ſoumettre au Pape, & luy demander humblement ſon abſolution, que d'attendre qu'il fuſt accuſé dans un jugement reglé par ſes ennemis implacables, qui ne manqueroient pas de preſſer vivement qu'on le dépoſaſt. Il partit donc au commencement de l'hiver avec ſa femme, & un de ſes enfans, & une tres-petite ſuite. Et aprés avoir traverſé les Alpes, durant la plus rude ſaiſon de l'année, avec d'étranges incommoditez, qui pourroient faire compaſſion, meſme dans un ſimple voyageur, beaucoup plus dans un ſi grand Prince réduit en un eſtat ſi miſerable: il deſcendit ſur la fin de l'année en Lombardie, où il fut receû dans les Villes par les Princes & les Prélats de ſon parti, avec un accueil qui le conſola de ce qu'il avoit ſouffert dans un ſi penible voyage.

Cependant le Pape, qui eſtoit parti de Rome avec la Comteſſe Mathilde, pour ſe
1077. rendre tous deux enſemble à la Diéte d'Ausbourg, au temps que les Princes luy avoient marqué, eſtoit déja arrivé en Toſcane, lors qu'ils apprirent que Henri, qu'ils croyoient eſtre à Spire, ſelon le traité qu'il avoit fait avec les Confederez, eſtoit en Lombardie: ce qui d'abord les ſurprit, ne ſçachant pas à quel deſſein il y eſtoit venu.

C'eſt

C'eſt pourquoy la Comteſſe, afin qu'en tout évenement le Pape fuſt en lieu de ſeûreté, le mena dans ſa fortereſſe de Canoſſa, place imprenable, que ſon biſayeul avoit baſtie & fortifiée d'une triple muraille, à quelques milles de Regio, ſur un rocher eſcarpé, à l'entrée d'une plaine arroſée de la petite riviére de Lienza, qui ſe précipitant comme un torrent impetueux du haut de l'Apennin, d'où elle tire ſon origine, coule plus doucement aprés dans un lit tranquille qu'elle ſe fait tout le long de cette plaine, juſqu'à ce que peu loin de là elle ſe va jetter dans le Po. Mais on fut bientoſt éclairci de l'intention de Henri, qui fit en cette occaſion ce qu'aucun Prince pénitent n'avoit encore fait, & ce qu'apparemment aucun autre ne fera jamais; & j'avouë franchement que je ne croirois point du tout ce qu'en dit Lambert de Schafnabourg, qui acheva d'écrire ſon Hiſtoire en cette meſme année, ſi Grégoire luy-meſme ne le confirmoit en termes encore plus forts, dans la Lettre qu'il en écrivit aux Princes & aux Eveſques d'Allemagne. Voici donc ce qui ſe paſſa en cette célebre action. ANN. 1077.

Henri, dans une conference qu'il eut avec la Comteſſe Mathilde, l'ayant aſſeurée qu'il n'eſtoit venu que pour demander au Pape ſon abſolution, en ſe ſoumettant à tout ce que l'on trouveroit eſtre raiſonnable qu'il fiſt pour le ſatisfaire, la pria de luy rendre office pour luy faire obtenir cette gra-

ANN. 1077. grace; ce qu'elle promit, & que pourtant elle ne fit pas d'abord avec toute l'ardeur & tout le zele qu'il en attendoit. Car la Comteſſe Adelaide ſa belle mere, le jeune Comte Amedée fils de cette Princeſſe, le Marquis Azzone d'Eſte, avec quelques autres Seigneurs, & le ſaint homme Hugues Abbé de Clugny, qui ſe trouvoit alors auprés du Pape, eſtant venus demander en ſa preſence cette grace au Pape, il rejetta bien loin toutes leurs priéres, diſant que les loix de l'Egliſe ne permettoient pas d'abſoudre un homme accuſé de tant de crimes par les Princes d'Allemagne, qu'on ne les eût ouïs juridiquement, & que l'accuſé n'eût répondu à tout ce qu'on avoit à dire contre luy. Et quoy-qu'on repliquaſt que comme l'année dans laquelle Henri eſtoit obligé de ſe faire abſoudre, s'en alloit finir, il demandoit ſeulement cette grace, pour eſtre en eſtat de ſe pouvoir aprés juſtifier devant ſon Tribunal, & faire paroiſtre ſon innocence, en convaincant de calomnie tous ſes accuſateurs: il demeura long-temps inéxorable. Mais ſe trouvant plûtoſt importuné que fléchi, ni meſme ébranlé par les continuelles & ardentes ſollicitations de ces Princes, il leur répondit enfin qu'il ſe réſoudroit donc, puis qu'ils le vouloient ainſi, à l'abſoudre, à condition toutefois, que pour faire paroiſtre à tout le monde qu'il eſtoit touché d'un veritable repentir de ſa révolte, il luy envoyeroit avant toutes choſes ſa Couronne, & tous ſes autres orne-

ornemens Royaux, pour en disposer à sa volonté, & qu'il confesseroit publiquement qu'aprés ce qu'il avoit fait dans son infame Conciliabule de Wormes, il estoit indigne d'estre jamais ni Roy, ni Empereur. ANN. 1077.

A cette étrange proposition, tous ces Princes fremirent, voyant bien que Henri, assisté des Evesques & des Comtes de Lombardie qui luy avoient deja fourni une puissante armée, & le sollicitoient continuellement de faire ouvertement la guerre au Pape, romproit toute négotiation sur une réponse si fiére & si hautaine, & porteroit les choses à l'extrémité, quelque envie qu'il eust d'avoir son absolution avant que l'année fust révoluë. C'est pourquoy se jettant aux pieds du Pape, ils le conjurerent au nom de Dieu de ne pas exiger ce qu'il sçavoit fort bien luy-mesme qu'on n'oseroit seulement proposer, & de se contenter de quelque chose de plus supportable; & quoy qu'ils pussent faire, tout ce qu'ils obtinrent enfin, avec bien de la peine, fut qu'il pourroit donc venir à la bonne heure, s'il vouloit estre absous; mais que pour obtenir cette grace, il falloit se résoudre à faire, hors de ce point-là, tout ce qu'on luy ordonneroit pour penitence.

Henri qui s'estoit résolu à faire toutes choses pour avoir cette absolution avant que l'an fust expiré, afin d'oster aux Allemans ce prétexte de leur rebellion, passa par dessus tout; & sans avoir rien concerté

ANN. 1077. *Ut pro eo multis precibus & lacrymis intercedentes, omnes quidem inſolitam noſtræ mentis duritiem mirarentur, nonnulli verò in nobis non Apoſtolicæ ſeveritatis gravitatem, ſed quaſi tyrannicæ feritatis crudelitatem eſſe clamarent.* Greg. l. 4. ep. 12. & ap. Baron. hoc an. n. 17.

en particulier touchant les conditions de ſa penitence, il s'alla preſenter à la premiére porte de la forteresſe, attendant avec une extréme ſoumiſſion, ce qu'on exigeroit de luy. D'abord il fallut qu'il y entraſt ſeul, & qu'il laiſſaſt tous ſes gens dehors pour l'attendre, & pour le reconduire quand il en ſortiroit : ce qui eſtoit aſſeûrément un point fort délicat, & que tout autre Souverain que luy n'auroit jamais fait. Car enfin, c'eſtoit-là comme ſe mettre pieds & poings liez, entre les mains de ceux qui en pourroient abſolument diſpoſer comme il leur plairoit, & le retenir priſonnier dans une Place jugée imprenable, & d'où ſes gens ne l'auroient jamais pû tirer. De plus, quand il eût paſſé la premiére enceinte, on l'arreſta dans la ſeconde, & là il fallut qu'il miſt bas toutes les marques de la Majeſté Royale; que s'eſtant dépoüillé de ſes habits. il ſe reveſtiſt d'une ſimple tunique de laine, comme d'un cilice, & qu'il demeuraſt là pieds nuds, durant la plus grande rigueur de l'hiver, car c'eſtoit ſur la fin de Janvier, & à jeun, ſans rien prendre du tout depuis le matin juſqu'au ſoir, implorant avec de grands gémiſſemens la miſericorde de Dieu & du Pape. Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt qu'il fallut encore que ce pauvre Prince demeuraſt en un ſi triſte, ſi penible, & ſi pitoyable eſtat, durant trois jours continuels, ſans qu'on puſt jamais obtenir du Pape, à force de larmes & de priéres, qu'il l'admiſt plûtoſt à ſa preſence

ſence pour le conſoler ; & la choſe alla ſi avant, que, comme il l'avoûë luy-meme, en ſe faiſant honneur de cete extréme ſéverité, dans ſa Lettre aux Princes d'Allemagne, tous ceux qui eſtoient avec luy en murmuroient, ne pouvant aſſez s'étonner de cette dureté d'ame, ſans exemple ; & quelques-uns meſme diſoient hautement, que cette conduite reſſembloit bien plus à la barbare cruauté d'un tyran, qu'à la juſte ſéverité d'un Juge Apoſtolique. Ce ſont-là les propres termes de Grégoire, rapportez par le Cardinal Baronius ; ce que dis, afin qu'on ne trouve pas à redire ſi je les produis auſſi-bien que luy. ANN. 1062.

Au reſte, il n'en uſa gueres plus doucement envers les Eveſques Allemans, & les autres, tant Eccleſiaſtiques que laïques, qui eſtoient venus, un peu auparavant, ſe jetter à ſes pieds, pour eſtre abſous de l'excommunication qu'ils avoient encouruë. Car avant que de les abſoudre, il les fit enfermer ſeparément en de petites cellules, comme dans des priſons, & là il les fit jeuſner fort rigoureuſement aſſez longtemps, contre l'ordinaire de leur païs, où à cauſe du froid le jeuſne eſt beaucoup plus difficile à garder qu'en Italie. Quoy qu'il en ſoit, c'eſtoit-là l'humeur de Grégoire, tres-conforme à la réſolution; qu'il dit ailleurs

Imperatoribus & Regibus, ceteriſque Principibus ut elationes maris, & ſuperbiæ fluctus comprimere valeant, arma humilitatis, Deo auctore, providere curamus: proinde videtur utile, maximè Imperatoribus, ut cùm mens illorum ſe ad alta erigere, & pro ſingulari vult gloriâ oblectare, inveniat quibus ſe modis humiliet, atque unde gaudebat, ſentiat plus timendum. Gregor. ep. Heriman. Epiſc. Met. de excom. Henri IV. Domnizo in V. Mathild. Florentin. hiſt. della grand Contel.

ces conditions, *Qu'il ſe ſoumettroit au jugement que le Pape, au temps, & au lieu qu'il ſeroit aſſigné, rendroit ſur les accuſations qu'on avoit intentées contre luy; Que ſoit qu'il fût maintenu dans ſa dignité, aprés s'eſtre juſtifié, ou qu'il en fuſt privé; pour avoir eſté juridiquement convaincu, il ne chercheroit jamais à ſe venger de ceux qui l'avoient accuſé; Qu'il donneroit touute ſorte de ſeûreté au Pape, & à ceux de ſa ſuite, pour aller en Allemagne, afin d'y connoiſtre de cette cauſe, & pour en revenir; Qu'il n'exerceroit cependant aucun acte de Souverain, excepté qu'il pourroit tirer les droits qui luy eſtoient deûs dans ſes Eſtats, pour l'entretien de ſa maiſon; Qu'il chaſſeroit d'auprés de ſa perſonne Robert Eveſque de Bamberg, & quelques autres de ſes principaux Miniſtres qu'on luy nomma, comme eſtant les auteurs des mauvais conſeils qu'ils avoit ſuivis; Qu'il ſeroit deſormais toujours parfaitement ſoumis au Pape, & qu'il conſentiroit à tout ce qu'il trouveroit bon d'ordonner pour la reformation des abus qui s'eſtoient gliſſez dans l'Empire; & qu'enfin s'il manquoit à un ſeul de ces articles, ſon abſolution deſlors ſeroit nulle, & qu'on ſeroit en pleine liberté d'élire un autre Roy.* ANN. 1077. Lambert. Schafnab.

Quelque rudes, & meſme quelque inſupportables que luy paruſſent ces articles, il fallut bien néanmoins qu'il les acceptaſt, ou qu'il fiſt ſemblant de les accepter, puis que ſe trouvant preſque tout ſeul entre les mains du Pape, qui pouvoit tout dans cette

ANN. 1063. te fortereſſe de Mathilde, il n'eſtoit plus en pouvoir de les refuſer ; & il fallut encore que non ſeulement luy, mais auſſi les Princes & les Princeſſes qui avoient intercedé pour luy, jurаſſent ſur les ſaintes Reliques qu'il les obſerveroit ; & que le bon Hugues Abbé de Clugny, qui ne crut pas que ſa profeſſion luy permiſt de faire un pareil jurement, ſe fiſt ſa caution. Aprés cela, comme le Pape luy eut donné ſon abſolution, il célebra publiquement une Meſſe ſolennelle; & quand il vint à la Communion, il rompit en deux l'Hoſtie conſacrée, en prit la moitié, & ſe tournant vers les aſſiſtans, il dit d'une voix ferme, & d'un certain air intrépide, qui donnoit de la terreur à tout le monde : *Qu'il ſçavoit fort bien qu'il y avoit dans cette Aſſemblée des gens qui l'avoient accuſé d'eſtre entré par de mauvaiſes voyes dans le Pontificat, & d'avoir commis des crimes enormes, avant & aprés ſon exaltation : Qu'encore qu'il luy fût aiſé de faire voir par des preuves invincibles la fauſſeté de ces accuſations, qui eſtoient autant d'horribles impoſtures ; toutefois, pour ne pas prejudicier aux droits des Souverains Pontifes, qui ne peuvent eſtre jugez de perſonne, il s'en vouloit juſtifier par une autre voye plus efficace encore que celle dont quelques-uns de ſes Prédeceſſeurs, qui s'eſtoient contentez de leur ſerment, s'eſtoient ſervi : Que pour cela il proteſtoit de ſon innocence devant le grand Dieu, juge ſouverain des vivans & des morts qu'il tenoit entre ſes mains ;*

mains ; & que s'il eſtoit coupable , il vouloit que ce Pain de vie devint à ſon égard un Pain de mort , & le fiſt mourir ſur le champ. Sur quoy il ſe communia ; tandis que toute l'Egliſe retentiſſoit des applaudiſſemens & des acclamations des aſſiſtans , qui l'élevoient juſques au Ciel. ANN. 1063.

Comme il eût impoſé ſilence à tout le monde du geſte & de la voix , il s'adreſſe à Henri qui eſtoit au bas de l'Autel , & luy preſentant l'autre moitié de la Sainte Hoſtie , il luy dit avec une grande majeſté : *Mon fils , vous ſçavez auſſi que les Princes d'Allemagne vous ont accuſé de beaucoup de tres-grands crimes , pour leſquels ils prétendent qu'on vous dépoſe. Si donc vous eſtes innocent , ainſi que vous voulez que je le croye, faites-le paroiſtre en faiſant la meſme choſe que je viens de faire.* Un coup de foudre n'euſt pas plus étonné Henri qu'il le fut à ce diſcours , auquel il ne s'eſtoit pas attendu : mais aprés s'eſtre un peu remis , & avoir un moment communiqué avec les Princes qui l'environnoient, il répondit avec beaucoup de reſpect au Saint Pere , *Que comme il n'y avoit là perſonne de ceux qui l'accuſoient , une preuve ſi extraordinaire de ſon innocence ſeroit fort inutile à leur égard , & qu'il le ſupplioit tres-humblement de ſe contenter des voyes ordinaires d'un jugement reglé , où il eſperoit de convaincre manifeſtement d'impoſture tous ſes accuſateurs.* Le Pape qui n'eut rien à repliquer à un diſcours ſi raiſonnable , le communia , aprés quoy il le traita

ANN. 1077. ta magnifiquement à diſner, luy donna des avis tres-ſalutaires, & puis le fit remener à ſes gens qui l'attendoient hors de la place avec beaucoup d'inquiétude, & auſquels un Eveſque envoyé du Pape avoit donné peu auparavant l'abſolution de toutes les cenſures qu'ils avoient encouruës, pour avoir communiqué avec le Roy tandis qu'il eſtoit excommunié.

Voila les précautions que Grégoire prit pour maitenir avec ſeureté ce qu'il avoit fait avec tant de rigueur, mais il ſe trouva trompé dans ſa politique. Car on a veu de tout temps dans le monde, que pour en vouloir trop, on perd tout, & que ce qu'on exige avec quelque eſpece de violence, n'eſt jamais de durée, comme il parut en cette occaſion, quand la rupture, qui recommença bientoſt aprés entre le Pape & l'Empereur, devint beaucoup plus furieuſe qu'elle n'avoit eſté auparavant, ce qui ſe fit de la maniére que je vais raconter.

Lambert. Schafnab. Sigon. t 9.

Auſſitoſt que l'Eveſque envoyé du Pape pour abſoudre ceux qui avoient tenu juſqu'alors le parti de l'Empereur, ſe fut préſenté pour cela devant les Eveſques & les Comtes de Lombardie qui s'eſtoient aſſemblez ſur la nouvelle qu'ils avoient appriſe de la réconciliation de l'Empereut avec le Pape, ils le receurent avec un extréme mépris, de grandes riſées, & des cris effroyables qu'ils firent pour empeſcher qu'il n'achevaſt ce qu'il avoit à dire; puis l'ayant fait taire, ils luy dirent avec un furieux

furieux emportement, qu'ils ſe moquoient de toutes les excommunications de ſon Hildebrand, qui eſtoit luy-meſme excommunié, & que les Eveſques d'Italie avoient dépoſé dans un Concile, comme un Intrus dans le Pontificat, par une manifeſte ſimonie, & comme un homme qui s'eſtoit ſouïllé depuis ſa plus tendre jeuneſſe juſqu'alors, de tous les crimes les plus déteſtables que tout le monde connoiſſoit. Et pour ce qui regarde l'Empereur, que c'eſtoit un Prince laſche, ſans honneur, & ſans probité, qui n'avoit pas eû honte d'abbaiſſer indignement la Majeſté Imperiale aux pieds du plus méchant de tous les hommes, qui l'avoit traité en eſclave, & de les avoir tous trahis, en cherchant à s'accommoder à l'inſceu de ceux qui avoient tout ſacrifié pour le maintenir contre cet Intrus qui avoit entrepris de l'opprimer. Qu'au reſte, ils eſtoient réſolus de mettre en la place de cet indigne Empereur, ſon fils, quoy-que jeune enfant, de le mener à Rome avec cette armée qu'ils avoient ſur pied, & que là il feroient un Pape legitime, qui luy donneroit la Couronne Imperiale. ANN. 1077.

Henry, qui s'eſtoit retiré à Regio, fut bien étonné d'apprendre qu'il couroit riſque d'eſtre dégradé auſſi-bien par les Italiens que par les Allemans: il ne fut pas pourtant trop marri de voir que ces Lombards eſtoient ſi animez contre le Pape, & que pourveu qu'il les pût appaiſer, com-

ANN. 1077. me il ne luy ſeroit pas trop difficile, en rétractant ce qu'il venoit de faire, il eſtoit aſſeûré d'en eſtre puiſſamment & fidelement ſecouru contre tous les rebelles d'Allemagne. C'eſt pourquoy il leur envoya les Princes qu'il avoit encore auprés de ſoy, pour leur repreſenter, *Que ce qu'il avoit fait à Canoſſa n'avoit eſté que par une pure neceſſité qui l'y avoit contraînt, pour avoir ſon abſolution avant l'an révolu, ſans quoy il luy eſtoit alors impoſſible d'empeſcher que les Allemans rebelles n'exécutaſſent leur mauvais deſſein. Mais puis qu'il avoit arreſté par là le cours de leur fureur, qu'il feroit bientoſt voir aux Italiens ſes fidelles ſujets, avec quelle force & quelle ardeur il ſouſtiendroit leurs intereſts contre Hildebrand, & qu'il eſtoit encore plus animé qu'eux, & plus reſolu à venger toutes les injures qu'eux & luy en avoient receves; mais que pour quelque raiſon, qu'ils approuveroient eux-meſmes ſans doute, il falloit qu'il diſſimulaſt encore quelque temps.* En effet, c'eſt qu'il avoit deſſein de ſurprendre Grégoire & la Comteſſe, qui penſerent donner plus d'une fois dans les embuſches qu'il leur avoit dreſſées, mais elles furent découvertes.

Domnizo in vit. Mathild.

Ces remontrances qu'on fit de ſa part, appaiſerent un peu les eſprits, mais non pas ſi bien, qu'on ne ſe défiaſt toûjours de luy, parce qu'il ne parloit pas encore aſſez fortement au gré des Lombards; de ſorte que quand il alla au camp, il y fut receu aſſez froidement de l'armée

Lambert.

Plu-

Plusieurs mesme des principaux Seigneurs ayant sceu qu'il y venoit, se retirerent; & quand il voulut visiter les Villes, bien loin qu'on luy rendist les honneurs accoustumez, on ne le faisoit loger que dans les Fauxbourgs; & les peuples se plaignoient hautement de ce qu'au lieu d'estre venu en Italie pour faire dépoſer du Pontificat celuy qu'ils appelloient Antipape, & leur ennemi, ce n'avoit esté que pour se remettre bien avec luy, par les voyes du monde les plus honteuses. C'est ce qui fut cause que Henry se résolut à faire connoistre d'une autre maniére aux Lombards quelle estoit son intention; & il le fit, en rappellant tous ceux que le Pape l'avoit obligé d'éloigner; en se plaignant de luy en toutes les occasions, avec toutes les marques d'une haine irréconciliable; & en conjurant tout le monde de se joindre à luy, pour venger le public & les particuliers de celuy qui estoit uniquement la cause de tous les troubles de l'Empire. Cela luy réüssit si bien, que les Lombards estant persuadez qu'il estoit piqué jusques au vif, & qu'il employeroit desormais toutes ses forces, pour perdre son ennemi, s'attacherent à luy plus fortement qu'ils n'avoient jamais fait, luy firent assidûment leur cour, en luy rendant avec empressement tous les honneurs qui estoient deûs aux Empereurs, & luy promirent de le servir avec une inviolable fidelité: de sorte que comme d'ailleurs, depuis son absolution, une bonne partie ANN. 1077.

ANN. 1077. des Seigneurs Allemans l'eſtoient venu trouver avec les troupes qu'ils eſtoient obligez de luy fournir, il ſe trouva à la teſte d'une des plus puiſſantes armées qu'il eût encore commandées. Mais il y eut, outre cela, deux choſes qui acheverent de le déterminer à faire tout ouvertement la guerre & au Pape & aux Allemans Confederez.

Poſtpoſuit Regem, per tres tenuit pia mentes Gregorium Papam cui ſervit ut altéra Martha. Propria clavigero ſua ſubdidit omnia Petro. Janitor eſt cæli ſuus hæres, ipſaque Petri, Accipiens ſcriptum de cunctis Papa benignus, &c. Domniz. vir. Mathild. *Mathilda Comitiſſa Henrici Imperatoris exercitum timens, Liguriam & Tuſciam Gregorio Papæ, & S. R. Eccleſiæ devotiſſimè obtulit. Unde in primis cauſa ſeminandi inter Pontificem & Imperatorem odii initium fuit.*

La premiére fut, que Mathilde, qui d'une part craignoit que l'Empereur, qu'elle voyoit armé, & fort irrité du traitement qu'on luy avoit fait à Canoſſa, ne ſe jettaſt ſur ſes Eſtats, & qui de l'autre eſtoit toute au Pape Grégoire, fit en ſa perſonne à l'Egliſe Romaine, une ample donation de tous ſes biens au préjudice de Henry, qui, outre qu'il eſtoit ſon plus proche héritier; prétendoit encore comme Empereur, que tous ſes Eſtats eſtant fiefs de l'Empire, luy devoient retourner, au cas qu'elle n'eût point d'enfans. En effet, cela cauſa bien du trouble, & bien des querelles entre les Papes & les Empereurs, qui vouloient que la donation fût nulle. Mais enfin ſi l'Egliſe n'a pas joüi de tout ce qu'elle contient, elle en a du moins encore aujourd'huy cette partie de la Toſcane, qu'on appelle la Province du Patrimoine. La ſeconde choſe qui acheva de déterminer Henry, & qui fit commencer la guerre, fut la derniére réſolution que les Confederez d'Allemagne, auſquelles le Pape avoit fait ſçavoir le changement de l'Empereur, prirent à la Diéte de

Leo Oſtienſ. Cont. l. 3. c. 47.

de Forcheim en Franconie. Ils y inviterent Grégoire; & ce Pontife qui dissimuloit encore avec Henry, comme s'il n'eût rien sceû de ce qu'on tramoit contre ce Prince, l'avertit de s'y rendre, afin de s'y justifier, ainsi qu'il l'avoit promis. Mais Henry dissimulant aussi de son costé, luy fit dire que les affaires d'Italie ne luy permettoient pas encore d'en sortir. Sur quoy le Pape écrivit à ces Princes, qu'en l'estat où il se trouvoit alors, il ne pouvoit aller en Allemagne, parce que tous les passages estoient déja gardez par les troupes d'Henry, qui taschoit de le surprendre; qu'ainsi ils fissent avec ses Legats, qu'il leur avoit envoyez quelque temps auparavant, ce qu'ils jugeroient estre le meilleur pour le bien public. ANN. 1077.

Il n'en fallut pas davantage pour leur donner lieu d'exécuter ce qu'ils avoient depuis si long-temps projetté. Ils s'assemblerent donc à Forcheim, où aprés avoir déclaré Henry décheû de tous les droits qu'il pourroit desormais prétendre à la Couronne, ils éleurent en sa place Rodolphe Duc de Suaube, qu'ils conduisirent en suite à Mayence, où il fut solennellement consacré, & couronné par l'Archevesque Sigefroy, aprés qu'on luy eut fait jurer qu'il renonceroit aux investitures, & qu'il ne feroit pas élire, à l'exemple de ses Prédecesseurs, un de ses enfans pour luy succeder. Alors Henry qui avoit une bonne armée, se croyant assez fort pour ranger ces

Otto Frif. l. 6. c. 2. Ma. Scot. Urfperg. Sigebert. Onuphr.

ANN. 1077. rebelles au devoir par les armes, abandonna pour un temps l'Italie, malgré la pluſpart des Seigneurs Lombards, qui euſſent bien voulu l'y retenir, & alla faire en Allemagne la guerre à ſon rival, tandis que Grégoire, qui ne voulut encore ni confirmer Rodolphe, ni ſe déclarer ouvertement contre Henry, afin de pouvoir ménager entre eux quelque accord, alla regler à Rome les affaires de l'Egliſe, par les Conciles qu'il y célebra.

Il en tint deux dans une meſme année, au premier deſquels il renouvella toutes les
1078. cenſures & les excommunications qu'il a-
Concil. 4. & 5. Rom. ſub Greg. VII. t. 10. Conc. edit. Pariſ. voit déja fulminées contre Guibert Archeveſque de Ravenne, & les autres rebelles à l'Egliſe: & dans le ſecond, auquel les Ambaſſadeurs de Henry & de Rodolphe ſe trouverent à ſa priére, pour y conferer avec luy des moyens de pacifier les choſes, il ne laiſſa pas de faire un Decret, par lequel il défend de recevoir de la main d'un Laïque, de quelque qualité qu'il ſoit, l'inveſtiture d'un Eveſché, d'une Abbaye, ou de quel-
1079. que autre Benefice. Dans un autre Concile
Concil. Rom 6. ibid. qui fut célebré l'année ſuivante, il obligea l'Archidiacre Berenger, ſi ſouvent relaps, d'abjurer encore ſon héreſie, comme il fit pour la derniére fois à l'âge de quatrevingts ans; & les Ambaſſadeurs des deux Rois concurrens jurerent, au nom de leurs Maiſtres, qu'ils s'en tiendroient au jugement des Legats que le Pape envoyeroit en Allemagne, & qui furent nommez en meſme temps,

temps, à ſçavoir, ce merveilleux Pierre Aldobrandin, qui fit l'épreuve du feu à Florence, & Ulric Eveſque de Padouë. Enfin, dans le Synode qui ſuivit en Careſme, ſelon la couſtume, l'année d'aprés, il rendit encore plus fort ſon dernier Decret contre les inveſtitures, en déclarant que non-ſeulement ceux qui les reçoivent, mais auſſi tous ceux qui les donnent, Empereurs, Rois, Ducs, Marquis & Comtes, & toute autre perſonne ſeculiére, ſont excommuniez. ANN. 1079. 1080.

Si quis Imperatorum Regum, Ducum, Marchionum, aut Comitum, vel quilibet ſæcularium poteſtatum, inveſtituram Epiſcopatuum, vel alicujus Eccleſiaſticæ dignitatis, dare præſumpſerit, ejuſdem ſententiæ vinculo ſe eſſe ſentiat.

Voila ce fameux Decret qui fit naiſtre tant de troubles dans le monde en ce temps-là, & ſur lequel de fort habiles gens écrivirent de part & d'autre des Traitez, ou pour le juſtifier, ou pour le combatre.

Ceux qui ont écrit pour la défenſe du Decret, produiſent quantité de raiſons, que l'on peut réduire à ces trois, qui ſont aſſeûrément les principales, & que Grégoire employe ſouvent dans ſes Epiſtres. La premiére, qu'il l'a fallu faire pour extirper la ſimonie qui ſe trouvoit dans les inveſtitures, comme dans ſon fort, & qu'on n'avoit pû abolir par tant d'autres decrets qu'avoient faits contre ce deſordre les Prédéceſſeurs de Grégoire, depuis Leon IX. La ſeconde, parce que ces inveſtitures qui ſe donnent par les Laïques, ſont contraires aux anciens Canons qui les défendent, pour maintenir la liberté des élections, ce qui eſt exprimé particuliérement dans le Decret du Pape, qui ſe fondoit ſur le Canon

ANN. 1080. du huitiéme Concile, dans lequel on défend à toutes les Puiſſances ſeculiéres de ſe meſler de l'élection des Patriarches, des Métropolitains & des Eveſques. Auſſi ce Pontife ne manqua pas de l'alleguer dans la Lettre qu'il écrivit à Hugues Eveſque de Die, ſon Legat en France, luy ordonnant de célebrer un Synode à Langres, & d'y défendre, ſur peine d'excommunication, aux Métropolitains & aux Eveſques d'ordonner celuy qui auroit receû l'inveſtiture d'un Laïque; comme il veut ailleurs qu'on faſſe le procés à l'Eveſque d'Amiens, accuſé de l'avoir receüe de ſon Roy Philippe I. La troiſiéme raiſon, c'eſt parce qu'une dignité ſpirituelle, comme l'eſt celle d'un Eveſque, & d'un Abbé, ne peut venir de la puiſſance ſeculiére, mais ſeulement de l'Eccleſiaſtique, & que le don de l'Epiſcopat, comme parle Grégoire, eſtant ſans contredit un don ſacré, ne peut eſtre legitimement conferé par une perſonne Laïque, veu principalement que les Princes en inveſtiſſant par la Croſſe & par l'anneau, qui ſont des marques de l'autorité ſacrée d'un Eveſque, font voir manifeſtement par là qu'ils entreprennent ſur le ſpirituel. Et c'eſt ce que Godefroy Abbé de Vendoſme & Cardinal de Sainte Priſque, preſſe le plus dans le Traité qu'il a fait de l'Ordination des Eveſques & de l'inveſtiture des Laïques.

Can. 2. & 22.

Eâdem ſententiâ & animadverſionis cenſurâ quam B. Hadrianus Papa in octava Synodo hujuſmodi præſumptoribus ſtatuit.

L. 4. cp. 22.

Si de manu laici nefandâ ambitione & temerario auſu inveſtituram ſumere præſumpſit.

L. 4. cp. 22.

Mais d'autre part, ceux qui ont défendu la cauſe des Rois & des Empereurs, ainſi

que

que firent, environ ce temps-là, Waltram Evesque de Naumbourg, pour l'Empereur Henri IV. & le célebre Ives de Chartres, pour le Roy de France Philippe I. répondent à toutes ces raisons d'une maniére qu'ils croyent estre fort raisonnable. A la premiére, ils disent, qu'il faut corriger les abus, sans entreprendre d'abolir la chose de laquelle on abuse, si elle n'est pas mauvaise d'elle-mesme; qu'ensuite si les Rois & les Empereurs prennent de l'argent pour conferer les Benefices, ou qu'ils les donnent à des gens qui en soient tout-a-fait indignes, il faut tascher de faire en sorte qu'ils s'en corrigent, & ne pas entreprendre de leur oster le droit & le pouvoir dont ils sont en possession, sans que les autres Papes y ayent jamais trouvé rien à redire: outre que, disent-ils, la simonie se peut aussi bien attacher à la voye de l'élection, qu'à celle de l'investiture, ou de la collation des Benefices, & mesme plus facilement, parce que des particuliers qui ont part à l'élection, peuvent estre tentez de recevoir de l'argent pour donner leur voix, plûtost que les Princes qui n'en ont pas tant besoin qu'eux, & qui pour l'ordinaire ont l'ame plus grande & plus généreuse. A la seconde raison, ils répondent que ces Canons & ces Decrets sont des Réglemens Ecclesiastiques, qui n'estant pas de droit divin, sont sujets au changement, selon la diversité des temps & des circonstances, comme on le peut prouver par mille exem-

ANN. 1080.

Reges etiam si in Episcoporum investituris excesserint, possunt à timoratis viris & Pontifice Romano argui, & ad rectam correctionis lineam reduci. Valtram. Naumb. tract de. investit

ANN. 1080.

ples, & qu'il faut ſuivre en cela l'uſage qui eſt approuvé & reçu, particuliérement s'il l'eſt depuis long-temps; qu'on ne doit pas entreprendre d'abolir une couſtume établie de la ſorte, & qui n'a rien qui ſoit contre la Foy. Or il eſt tres-certain, ajouſtent-ils, que meſme fort long-temps avant le Pape Adrien I. qu'on prétend avoir confirmé à Charlemagne le droit des inveſtitures, les Rois Dagobert, Sigebert, Thierri, Theodebert, & Childeric, ont fait Eveſque Saint Amand, Saint Omer, Saint Eloy, Saint Lambert, & pluſieurs autres qui n'ont fait nulle difficulté de recevoir l'inveſtiture de ces Princes, comme on l'a toûjours receüe depuis ſans ſcrupule: outre qu'Ives de Chartres dit que ce Decret du huitiéme Concile ſe doit entendre de l'élection que les Empereurs d'Orient, ſelon la couſtume de ce temps-là, devoient laiſſer libre au Clergé, mais non pas de la *Conceſſion*, c'eſt-à-dire, du pouvoir qu'ils avoient d'inveſtir du Patriarcat, ou celuy qu'on auroit élû, ou quelque autre, s'ils ne vouloient point de celuy-là.

Couſuetudinem quæ contra fidem nihil uſurpare dignoſcitur, immotam permanere concedimus, ſive de primatibus conſtituendis, &c. Gregor. Mag. l. 1. ep. 75. ap. Ivon. Ep. ad Hug. Lugd. Waltram. Naumb. tract. de inveſtitur.

Quamvis octava Synodus ſolùm prohibeat eos intereſſe electioni, non conceſſioni. Ivo ep. ad Hug. Lugd. Pet. de Marc. l. 8. c. 19.

Enfin, ils croyent pouvoir détruire tres-facilement la troiſiéme raiſon, en diſtinguant deux choſes dans un Eveſché, le temporel & le ſpirituel: le temporel ſont les grandes richeſſes, les fiefs, les terres, & les autres biens que les Egliſes ont reçûs des Princes & des autres avec leur permiſſion & leur agrément; le ſpirituel eſt ce pouvoir ſacré, & cette autorité toute divi-

ne

ne que Jesus-Christ mesme a voulu attacher à l'Episcopat. Les Evesques ne reçoivent le spirituel en vertu de leur Ordination que de celuy qui les consacre ; & les Princes ne leur donnent l'investiture qu'à l'égard du temporel : de-sorte qu'à parler bien exactement, on doit dire qu'ils leur donnent l'Evesché qui a tant de revenu, mais non pas l'Episcopat, qui est un Ordre tout saint, & tout spirituel, que les Evesques ne reçoivent que par leur consecration & l'imposition des mains, sans laquelle ils n'ont nul pouvoir de gouverner leur Dioceſe. Et comme l'élection qui venoit autrefois des Laïques aussi-bien que du Clergé, & qui ne donnoit nullement ce pouvoir & cette autorité spirituelle, se faisoit avant la consecration ; aussi l'investiture la dévoit préceder, aprés quoy l'Evesque investi ou élû par le Prince se faisoit consacrer. Quant à ce que l'investiture se donnoit par la Crosse & par l'Anneau, qu'importe, dit Ives de Chartres, que les Rois la donnent en cérémonie par ce signe exterieur, ou par quelque autre, puis que par là ils ne prétendent rien donner de spirituel, mais seulement le temporel de l'Evesché ? Ainsi la Crosse & l'Anneau, dit un autre, sont comme il plaist aux hommes, un signe tantost du spirituel, & tantost du temporel, à differens égards ; du temporel quand le Prince les donne à celuy qu'il choisit pour estre Evesque

ANN. 1080.

Quæ concessio sive fiat manu, sive linguâ, sive scripto, quid refert, cùm Reges nihil spirituale se dare intendant ? Ivo ibid.

Die consecrationis veniens annulum & baculum ponit super altare, & curam pastoralem singula accipit à stolâ & auctoritate S. Petri. Sed congruum magis est quod per baculum, qui est temporalis & spiritualis &c. Waltram. Naum. ibid.

ANN. 1680. veſque ; & du ſpirituel, lors que le Métropolitain qui conſacre l'élû, luy met la Croſſe entre les mains & l'Anneau dans le doigt.

Ils ajouſtoient à tout cela, qu'en oſtant aux Empereurs & aux Rois le droit d'inveſtiture, on leur faiſoit une injuſtice manifeſte. Car puis qu'ils avoient donné aux Eveſques de ſi grands biens, & tant de riches fiefs qu'ils poſſedoient, & qui ne pouvoient plus retourner au Prince, parce qu'eſtant attachez aux Eveſchez qui ne meurent point, ils devoient eſtre aprés la mort des Eveſques à leurs Succeſſeurs : il falloit du moins que ces Princes euſſent la liberté de les donner à ceux qu'ils choiſiroient, & deſquels ils puſſent s'aſſeûrer, pourveu que d'ailleurs ils fuſſent capables, & dignes d'eſtre Eveſques. Que s'ils ne vouloient pas dépendre des Empereurs & des Rois, en prenant d'eux l'inveſtiture, ils eſtoient donc obligez de leur rendre les biens qu'ils en avoient receûs, & pour leſquels ils en devoient dépendre, conformément à ce qu'Ives de Chartres, à cette meſme occaſion, rapporte de Saint Auguſtin, qui dit, *Oſtez aux Empereurs leurs droits, qui pourra dire avec juſtice, Voila ma poſſeſſion, voila ma maiſon ? N'allez pas dire, qu'ay-je*

(*Aut telle jura Imperatorum, quis audeat dicere, Hæc villa mea eſt, mea eſt iſta domus ? Noli dicere, quid mihi & Regi ? Quid tibi ergo & poſſeſſioni ? Per jura Regum poſſidemus poſſeſſiones : dixiſti, Quid mihi & Regi ? Noli dicere poſſeſſiones tuæ, quia ad ipſa jura renuntiaſti humana, quibus poſſeſſiones poſſidentur.* Aug. in Joan. tract. 6. Quo jure, diſt. 8. & Concil. Rom. 6. & 7. t. 10. Conc. edit Pa- Gregor. l. 6. poſt epiſt. 5. Henr. Imp. Epiſt. ad Gregor. ex Virdu. ap. P. Labbe.

je affaire du Roy, ou ſouffrez qu'on vous diſe en meſme temps, qu'avez-vous affaire de rien poſſeder? C'eſt par les droits du Roy, qui peut donner ce qu'il luy plaiſt, que vous poſſedez ces grand biens: vous avez dit, je n'ay que faire du Roy, ne dites donc plus, Voila mes biens, voila mes terres, parce que vous voulez détruire ce droit par lequel vous pouviez poſſeder ces belles terres & ces grandes ſeigneuries. Voila ce qu'on diſoit en ce temps-là de part & d'autre ſur ce grand differend des inveſtitures. ANN. 1080.

Mais tandis que l'on combatoit ainſi de la plume & de la langue, l'Empereur employoit bien d'autres moyens pour défendre ſa cauſe contre ſon rival. Comme il vit que d'abord ſes armes n'avoient pas tout le ſuccés qu'il en eſperoit, & qu'il avoit affaire à un ennemi puiſſant & adroit, qui avoit déja eû de l'avantage en quelques petit combats qui s'eſtoient donnez, il crût qu'il falloit amuſer le Pape, comme il fit, en luy promettant toûjours d'en paſſer par le jugement des Legats qu'il envoyeroit en Allemagne, ou pour trouver quelque moyen d'accord, ou pour décider par une derniére Sentence qui des deux concurrens ſeroit Empereur. Mais quand ſon armée s'eſtant accruë & fortifiée par la jonction des Princes & des Eveſques qui ſe venoient tous les jours rendre à luy avec leurs troupes, il fut maiſtre de la campagne; qu'il eut la liberté de deſoler les terres de ſes ennemis où il mettoit tout à feu & à ſang; &

ANN. 1080. qu'il eut meſme remporté un grand avantage ſur Rodolphe à la journée de Fladeheim : alors il ſe moqua de toutes ces belles propoſitions qu'il avoit faites par ſes Ambaſſadeurs pour endormir Grégoire, & ne voulut plus ouïr parler de ſe ſoûmettre au jugement des Legats, fort réſolu de terminer luy-meſme ce grand differend par les armes. C'eſt pourquoy Grégoire fort irrité d'avoir eſté joüé de la ſorte prés de trois ans, & craignant, ainſi qu'il le dit dans une de ſes Lettres, que s'il differoit plus long-temps à punir la perfidie & les parjures de ce Prince, il ne donnaſt lieu de croire qu'il s'entendoit avec luy : il ſe réſolut enfin de faire au Concile de cette année mil quatre-vingts, ce Decret foudroyant, par lequel il l'excommunie de nouveau, le prive de l'Empire & des Royaumes de Germanie & d'Italie, abſout tous ſes ſujets du ſerment de fidelité qu'ils luy avoient preſté; & ce qu'il n'avoit pas encore voulu faire juſques alors, il confirme l'élection de Rodolphe, auquel il envoya une riche Couronne d'or, autour de laquelle il y avoit une inſcription dans un vers, qui ſignifie que Jeſus-Chriſt, qui eſt la pierre myſtique, ayant donné le Diadéme à Pierre, en la perſonne de Grégoire le donnoit à Rodolphe.

Urſperg. Greg. l. 7. poſt ep. 14. L. 7. ep. 7. Conc. Rom. 7. t. 10. Concil. edit. Pariſ. *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.*

Ce fut ce dernier coup de foudre lancé contre l'Empereur, en un temps où il ne doutoit point qu'il ne deût ruïner ſes ennemis, qui acheva de porter les choſes aux der-

derniéres extrémitez. Car ce Prince déja fort aigri contre Grégoire pour le traitement qu'il en avoit receû à Canoſſa, ayant appris cette derniére action, la plus forte qui ſe pouvoit faire en une pareille occaſion, réſolut auſſi ſur le champ de ne plus rien ménager, & de luy rendre la pareille, en luy oppoſant un autre Pape, comme Grégoire luy avoit oppoſé un autre Empereur. Pour cet effet, il convoqua une Aſſemblée de ſes Princes & de ſes Eveſques, premiérement à Mayence, & puis, parce qu'il ne s'y trouva que dixneuf Prelats, à Brixen ou Breſnon dans le Tirol, entre les Villes de Trente & d'Inſpruc, où il n'y eut pas plus de trente Eveſques d'Allemagne & d'Italie, dont les principaux eſtoient le Cardinal Hugues le Blanc dépoſé par le Pape, & Guibert de Parme Archeveſque de Ravenne, excommunié déja pluſieurs fois. Or parce que l'on ne pouvoit plus déclarer nulle l'élection de Grégoire, par le defaut du conſentement de Henry, qui l'avoit approuvée, & confirmée fort librement, on chercha, pour le condamner contre toutes les formes, d'autres cauſes, qui furent principalement celles-cy. Qu'il s'eſtoit fait élire Pape par de mauvaiſes voyes, partie par force, partie par fourbe & par argent, & qu'il avoit cauſé d'horribles troubles dans l'Egliſe & dans l'Empire, en ſemant la diviſion par tout, en violant toutes les loix divines & humaines, lors que par un furieux attentat il avoit entrepris ſur la

ANN. 1076.

Brixiæ in Nerico. Concil. Brixim. t. 10. Concil. edit. Pariſ. Auct. vit. Henr. IV. Conrad. Urſperg. Auct. vit. S. Anſel. Lucenſ. Guillel. Biblioth.

Cou-

ANN. 1062. Couronne, ſur le corps, & ſur l'ame de Henri Roy & Empereur ordonné de Dieu, & avoit ſouſtenu la cauſe d'un perfide, d'un parjure, & d'un tyran. Ils y ajouſterent tous les autres crimes énormes qu'on luy avoit déja imputez tres-fauſſement au Conciliabule de Wormes, Sur quoy, aprés qu'on l'eut déclaré décheu du Pontificat, on élut en ſa place, tout d'une voix, l'Archeveſque de Ravenne, Guibert de Parme, qui fut l'auteur de cette conſpiration, & à qui l'Empereur, avec toute cette Aſſemblée, rendit en meſme remps tous les honneurs que l'on a couſtume de rendre aux Souverains Pontifes, en ſe proſternant devant luy juſques en terre, & luy promit de le mener à Rome pour y recevoir de ſes mains la Couronne Imperiale. Tout cela ſe fit le vingt-cinquiéme de Juillet, aprés quoy l'Empereur écrivit des Lettres extrémement aigres à Grégoire, qu'il n'appelloit plus que le faux Moine Hildebrand, dans leſquelles il inſiſte particuliérement ſur ce qu'il a eu l'audace d'attenter ſur ſa Couronne, comme s'il la luy avoit donnée, & que le Royaume & l'Empire ne luy fuſt pas venu uniquement de la grace de Dieu. Il en écrivit auſſi aux Romains, pour les obliger à ne plus reconnoiſtre Hildebrand pour Pape; puis il alla rejoindre ſon armée pour la mener contre Rodolphe dans la Saxe; & l'Antipape qui ſe fit nommer Clement III. retourna à Ravenne, avec l'équipage d'un Pape, & toutes les marques de cette

Urſi erg.

Ex MS. Bibl. Vat. ap. Brron. Gnillel. Bibl.

Quaſi nos à te regnum acceperimus, quaſi in tuâ & non in Dei manu ſit Regnum & Imperium.

cette ſouveraine dignité qu'il avoit uſurpée. ANN. 1080.

D'autre part, Grégoire ne manqua pas de ſe munir auſſi de ſon coſté contre un ſi puiſſant ennemi, avec lequel il voyoit bien qu'il ne pouvoit plus eſperer de réconciliation. Pour cét effet, il ſe haſta de conclure ſon traité avec Robert Guiſchard, en luy donnant, avec ſon abſolution, l'inveſtiture non-ſeulement de ce qu'il poſſedoit auparavant au Royaume de Naples, mais auſſi de tout ce qu'il avoit nouvellement uſurpé ſur l'Egliſe. Il écrivit des Lettres circulaires à tous les Fidelles, & ſinguliérement à ceux de la Province de Ravenne, pour les engager à faire une ligue avec les Princes Normans contre l'Antipape. Il en envoya d'autres aux Princes de la Germanie, pour les animer à combatte contre Henri, & promit aux uns & aux autres qu'ils remporteroïent une glorienſe victoire. Mais il arriva par malheur pour luy, que le ſuccés fut tout contraire à ces aſſeûrances qu'il leur donna: car trois ſemaines aprés la date de ſes lettres, qui ſont du vingt-deuxiéme de Septembre, les deux armées d'Henri & de Rodolphe s'entrechoquerent furieuſement le quinziéme d'Octobre, ſur les bords de la riviére d'Elleſtre, auprés de Merſebourg en Saxe. Aprés que l'on eût combatu opiniaſtrément, & avec grand carnage de part & d'autre, comme les troupes de Henri vivement pouſſées de tous coſtez par les Saxons, commen-

Greg. l. 8. poſt ep. 1.

Greg. l. 8. ep. 7.

L. 8. ep. 9.

Conr. Urſ. Bertold. Conſt. Cont Hermann. Cont. Marian. Scot. Sigebert. Brun. de bell. Saxon. Auct. V. Henr.

ANN. 1080. Guillel. Tyr. l. 9. c. 8. Gotf. Viterb. l. 17. mençoient à reculer, Godefroy de Bouillon, qui n'avoit alors qu'environ vingt ans, & portoit l'Aigle devant l'Empereur, courut à toute bride contre Rodolphe, qui pourſuivoit ſa pointe vigoureuſement à la teſte des ſiens, & luy donna ſi rudement du fer de ſa cornette au defaut de la cuiraſſe dans le corps, qu'il le fit tomber demy-mort, en meſme temps qu'un Cavalier luy abbatit la main droite d'un grand coup de ſabre. Ces deux coups rétablirent les affaires de Henri, & firent rentrer dans ſon parti la victoire, qui ſembloit le vouloir abandonner; car aprés cela les Saxons perdant cœur, & abandonnant en deſordre le champ de baraille, ſe retirerent à Merſebourg, où ils porterent le pauvre Rodolphe.

Urſperg. Auct. vit. Henr. Cuſpin.

Urſperg. Auth. vit. Henr. Herm. hiſt. Slav. l. 1. c. 29. On dit que comme les Eveſques & les Princes qui l'avoient ſuivi le conſoloient, & faiſoient mettre le premier appareil à ſes playes, il leur montra le bout de ſon bras tout ſanglant, & ſans main, & leur dit avec un grand ſoupir, que c'eſtoit par un coup de la Juſtice divine qu'il avoit perdu cette main, qui aprés avoir donné ſolennellement l'aſſeûrance de la fidélité qu'il avoit promiſe avec ſerment de garder inviolablement à ſon Roy & à ſon Empereur, avoit eſté ſi malheureuſe que de s'armer contre luy, pour luy oſter cette meſme Couronne qu'il eſtoit obligé de luy conſerver

Hoc ego juravi Domino meo Henrico, ut non nocerem ei, nec inſidiarer gloriæ ejus: ſed juſſio Apoſtolica Pontificumque petitio me ad id duxit, ut juramenti tranſgreſſor honorem indebitum uſurparem. Helmold. Bertold. Conſt.

ver aux dépens de ſa propre vie. Aprés quoy il mourut le jour ſuivant, laiſſant à tous les Sujets une belle leçon, pour leur apprendre que toutes les Puiſſances ſouveraines eſtant ordonnées de Dieu, comme l'eſtoit meſme celle des Empereurs Payens, du temps des Apoſtres, qui recommandent aux Chreſtiens de leur eſtre fidelles; il n'y a point de puiſſance ſur la terre qui puiſſe diſpenſer de la fidelité & de l'obéiſſance qu'on leur doit en toutes les choſes, où il n'y a rien qui ſoit manifeſtement contre la Loy de Dieu. ANN. 1080.

Ce qui rendit encore plus parfaite la joye qu'eût le victorieux Henri, d'un ſi heureux ſuccés, fut la nouvelle qu'il receût, peu de temps aprés, que ſon armée de Lombardie avoit remporté le meſme jour une grande victoire auprés de Mantouë ſur celle que la Comteſſe Mathilde avoit levée pour le ſervice du Pape Grégoire. C'eſt pourquoy, ſe trouvant ſi favoriſé de la fortune, & en eſtat de tout entreprendre, il réſolut de porter ſes armes en Italie, pour y établir ſon Clement dans Rome. Il eſt vray que les rebelles de Saxe, toûjours diſpoſez à la révolte, ſuivant leur ancienne couſtume, reprirent les armes un an aprés, & proclamerent Roy un Prince du Royaume de Lorraine, nommé Herman: mais ce nouvau Roy ſe rendit ſi peu conſiderable parmi ces peuples, que s'eſtant enfin réſolu de ſe remettre dans l'obéiſſance, ils l'obligerent de s'en retourner en ſon païs, où

Magnumque mundo documentum datum eſt, ut nemo contra Dominum ſuum conſurgat. Nam abſciſſa Rudolphi dextera, dignißimam perjurii pœnam demonſtravit, tanquam alia vulnera non ſufficerent ad mortem: acceſſit etiam hujus membri pœna, ut per pœnam agnoſceretur & culpa. Aut. vit. Henr. Berthold. Conſt. Florent. V. Math. Urſperg. Auct. V. Henr. Berthold. Marian. 1082. Berthold. 1088

ANN. 1081. Auct. vit. Henric.

où il fut miſerablement tué dans un Chaſteau de l'Archeveſque de Treves ſon ami, en faiſant ſemblant, par un jeu bizarre, d'en vouloir attaquer la garniſon, pour voir ſi les ſoldats qui le gardoient avoient du cœur. Ainſi l'Empereur ne craignant rien du tout de ce phantoſme de Roy, qui ne luy pouvoit nuire, & ayant laiſſé en Allemagne plus de forces qu'il n'en falloit pour empeſcher les rebelles, extrémement affoiblis, de rien entreprendre, cela ne fut pas capable de le rappeller de l'Italie, où il eſtoit deſcendu au Printemps de l'année mil quatre-vint-un.

1081. Urſperg. Albert. Stad. Sigebert. Berthold. Guille. Bibl. Domniz. Sigon. Onuphr. Domniz. Sigon.

D'abord il marcha ſur le ventre à tout ce qui oſa s'oppoſer à ſa marche dans les Eſtats de la Comteſſe, où il prit pluſieurs Places ſur ſon paſſage, puis il alla camper la veille de la Pentecoſte; avec ſon Antipape Clement, dans les prairies de Neron, devant Rome, qu'il croyoit devoir emporter ſans beaucoup de réſiſtance. Mais comme il trouva que Grégoire, avec un grand ſecours qu'il avoit receu de Mathilde, l'avoit miſe en eſtat de ſe bien défendre, il ſe contenta de faire le degaſt aux environs, & s'en alla paſſer l'hiver à Ravenne, d'où eſtant retourné l'année ſuivante, il attaqua durant le Careſme la Ville Leonine, ou cette partie de Rome qui eſt au-deçà du Tibre, & la prit: n'oſant néanmoins s'attacher au ſiége de l'autre coſté de la Ville, durant les chaleurs de l'eſté, il laiſſa une partie de ſes trou-

1082.

pes

pes ſous le commandement de l'Antipape pour la bloquer, & avec l'autre il alla dans la Campagne d'Italie, où il paſſa l'hiver, & s'empara de quelques places des Normans, durant l'abſcence de Robert Guiſchard, qui, aprés avoir traité avantageuſement avec le Pape, avoit paſſé dans la Grece, contre l'Empereur Alexis Comnéne. Enfin, Henri eſtant retourné devant Rome aprés Paſque, il s'en reudit maiſtre au commencement de Juin, ſoit par la trahiſon, ou par la négligence des Romains, qui laiſſerent entrer les Imperiaux par une bréche qu'on avoit abandonnée. Aprés quoy la peſte s'eſtant miſe dans la Ville, il ſe retira ſur les montàgnes voiſines, laiſſant ce qu'il falloit de troupes pour continuer le ſiége du Chaſteau Saint Ange, où le Pape s'eſtoit mis en ſeûreté un peu avant la priſe de la Ville. Il y eût en ſuite pendant le reſte de l'année quelque négotiation par l'entremiſe des Romains, qui taſchoient de ſe delivrer de tant de miſeres: toutefois comme ce traité eſtoit extrémement difficile à conclure, & du coſté de Henri, qui ne cherchoit qu'à ſurprendre le Pape, & du coſté du Pape, qui outre qu'il s'en défioit aſſez, attendoit toûjours le ſecours que Robert Guiſchard luy avoit promis; enfin tout fut rompu à l'arrivée de ce Duc victorieu, qui ayant laiſſé en Grece le brave Boémond ſon fils, avoit repaſſé promptement dans la Pouïlle avec la meilleure partie

ANN. 1082. 1083.

ANN. 1084. Leo Oſt. l.9.Sigon. tie de ſon armée. De-là, ſans que l'Empereur, qui ſe retira dans la Toſcane, oſaſt s'oppoſer au paſſage d'un ſi grand homme de guerre, dont la fortune & la valeur luy eſtoient redoutables, il ſe rendit à la Porte Latine, qui luy fut ouverte par ceux qui tenoient le parti de Grégoire, qu'il tira du Chaſteau Saint Ange, pour le rétablir dans le Palais de Saint Jean de Latran. Mais comme il vit que les Romains n'eſtoient pas bien intentionnez pour ce Pape, qu'ils croyoient avoir empeſché la paix; il crut qu'il ne ſeroit pas en ſeûreté dans Rome, où il prévit que l'Empereur ne manqueroit pas de retourner au printemps avec de plus grandes forces qu'auparavant. Il luy perſuada donc d'en ſortir, & l'emmena evec ſoy à Salerne, dont ce Prince auſſi adroit que vaillant eſtoit maiſtre.

Ainſi, l'Empereur eſtant revenu au commencement du printemps, comme le Duc Robert l'avoit préveû, il fut receu ſans contredit dans Rome, où il fit ſon entrée le Vendredi vint deuxiéme de Mars; & le lendemain ayant fait aſſembler dans l'Egliſe de Latran environ trente Eveſques de ſa ſuite, avec les Magiſtrats & le Clergé, il fit élire de nouveau ſon Pape Clement. Le jour ſuivant, qui eſtoit le Dimanche des Rameaux, il le fit conſacrer, couronner, & intronizer dans la Baſilique de Saint Pierre, par les Eveſques de Boulogne, de Crémone, & de Modene; & le jour de Paſque, pour accomplir entiérement ce qu'il

Urſperg. Blb. Stad. Sigon.

qu'il avoit promis, luy & l'Imperatrice Berte receurent dans la meſme Baſilique, l'onction & la Couronne Imperiale, de la main de cét Antipape. ANN. 1084.

Henri demeura en ſuite quelque temps à Rome, ou tandis qu'il s'occupoit à donner les ordres qu'il crut eſtre neceſſaires pour y rétablir l'union, il courut fortune de perir miſerablement par une horrible trahiſon, dont Dieu qui abhorre ceux qui attentent ſur la perſonne ſacrée des Princes, ſous quelque prétexte que ce puiſſe eſtre, détourna l'effet par un merveilleux coup de ſa Juſtice & de ſa Providence. Un ſcelerat ſuborné par les ennemis de cét Empereur, qui, nonobſtant ſes deſordres, ne laiſſoit pas d'avoir un aſſez grand fonds de piété dans l'ame, avoit obſervé qu'il ne manquoit pas d'aller tous les jours, à une certaine heure, faire ſa priére dans une petite Egliſe dediée à la Sainte Vierge ſur le mont Aventin. Là-deſſus il forma ſon abominable deſſein, qu'il reſolut d'exécuter en cette maniére. Il mit, & diſpoſa tellement une groſſe pierre ſur un ais qu'il avoit détaché du lambris de cette Egliſe, juſtement au deſſus de la place où le Prince ſe mettoit pour faire ſes dévotions, qu'en retirant cette planche, la pierre devoit tomber à plomb ſur ſa teſte, & l'écraſer. Mais au moment meſme qu'il remuoit cét ais, l'un de ſes pieds, qu'il avoit un peu trop avancé, ayant gliſſé par le mouvemant de la planche qui s'enfonça, il tomba tout-à- Auct. vit. Henr. IV.

coup

ANN. 1084. coup la teſte devant avec la pierre, à coſté de l'Empereur, qui en meſme temps, par bonheur, s'eſtoit un peu écarté de ſa place. Cela fit bien du bruit dans Rome, où le peuple indigné d'une ſi laſche & ſi exécrable trahiſon, traiſna par toute la Ville, & mit en mille piéces les corps de ce parricide, & deteſtant ceux qui l'avoient ſuborné, s'attacha plus fortement au ſervice de l'Empereur, qu'il crût eſtre protegé de Dieu. Les ennemis de Grégoire, comme l'impoſteur Bennon, ne manquerent pas de le faire auteur de cét attentat: mais l'Empereur meſme ne le crût pas, ſçachant bien que le Pape, tout ſon ennemi qu'il le croyoit eſtre, avoit l'ame trop grande, ou, comme il parloit, trop hautaine, pour eſtre capable d'une ſi noire & ſi deteſtable action.

Urſperg. Aut. V. Henr. Sigon. Aprés avoir échappé ce danger, & donné ordre à toutes choſes, Henri recommanda fort aux Romains ſon Antipape Clement, qu'il laiſſa dans Rome avec une bonne garniſon; puis il s'en retourna en Allemagne, où il eſtoit rappellé par de nouveaux troubles qu'il vouloit appaiſer. En effet, ceux des deux partis s'eſtoient aſſemblez dans une Ville de Thuringe, pour chercher entre eux les moyens de s'accorder, & de ſe réünir enfin tous enſemble ſous un meſme Chef. Les uns diſoient qu'ils ne pouvoient en conſcience ſe joindre à Henri, tandis qu'il ſeroit excommunié; les autres ſouſtenoient qu'il ne l'eſtoit

Urſperg. Berthold.

ſtoit pas, & que le jugement rendu contre luy par Grégoire eſtoit nul: & comme les uns & les autres ne voulurent jamais rien relaſcher de leur ſentiment, & que la diſpute s'échaufa toûjours de plus en plus, ſans rien conclure, comme il arrive d'ordinaire, on ſe ſepara plus brouïllé, & plus irrité qu'on n'eſtoit auparavant. En ſuite les Prélats Saxons s'eſtant aſſemblez ſéparément dans une Ville de Saxe, avec le Cardinal d'Oſtie Legat du Pape, excommuniérent Guibert & ſes Cardinaux, les Archeveſques de Mayence & de Bremen, & tous les autres Schiſmatiques qui luy adheroient. Ceux-cy ne manquerent pas auſſi de leur coſté de s'aſſembler à Mayence avec l'Empereur arrivé depuis peu, & les Legats de ſon Antipape, & ils lancerent réciproquement le foudre de l'anatheme contre Grégoire & tous ceux qui le reconnoîtroient pour Pape; & ces troubles continuerent de la ſorte durant quelque temps, juſques à ce qu'après qu'on ſe fut encore battu deux ou trois fois, avec de differens ſuccés, les Saxons enfin trouverent bon de s'accommoder, & firent leur paix avec l'Empereur. ANN. 1085. Urſperg.

Mais cependant le Schiſme continuoit toûjours en Italie, où tandis que l'Antipape Guibert occupoit le Trône de Saint Pierre, le vray Pontife Grégoire VII. chaſſé de ſon Siége, & comme banni & rélegué à Salerne, y mourut l'an treiziéme de ſon Pontificat, le vint-quatriéme de May de cette année mil quatre-vint-cinq. Les Ecri- Leo Oſtienſ. l. 3. c. 64.

ANN. 1085. Sigebert.

vains du parti de Henri diſent, que ce Pape ſe voyant à l'extrémité, témoigna bien du regret d'avoir porté ſi loin ſon reſſentiment contre l'Empereur, & qu'il leva l'excommunication dont il l'avoit ſi ſouvent foudroyé : les autres au contraire aſſûrent qu'un peu avant que d'expirer, il prononça ces paroles avec une grande tranquillité d'ame, *J'ay aimé la juſtice, & j'ay hai l'iniquité, & c'eſt pour cela meſme que je meurs maintenant en exil* ; ils ajouſtent auſſi qu'il a fait pluſieurs grands miracles, & avant & aprés ſa mort. Quoy qu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'il a porté la grandeur & l'autorité de l'Egliſe Romaine plus haut que n'avoit jamais fait aucun de ſes Prédeceſſeurs, que c'eſtoit un homme de grand mérite, d'un zele tres-ardent pour rétablir la diſcipline, & d'une vie fort innocente, quoy-que ſes ennemis, & ſur tout les Eccleſiaſtiques d'Italie & d'Allemagne, dont il vouloit abſolument corriger les deſordres, ayent taſché de la noircir par mille calomnies, qui ſe ſont détruites d'elles meſmes, pour avoir eſté trop atroces, trop groſſiérement inventées par une aveugle paſſion, qui ne dit rien pour en vouloir trop dire, & infiniment éloignées de toute vray-ſemblance. Mais aprés tout, il me ſemble que l'on peut dire, avec tout le reſpect qu'on doit à ſa mémoire, que s'il ſe fût pû aviſer de faire quelque bon Concordat avec l'Empereur pour la collation des Benefices, ſemblable à

Auth. vit. S. Anſel. Lucenſ.

ceux

ceux qu'on a faits depuis fort utilement pour le bien public ; comme d'une part il n'y eût rien perdu, de l'autre il eût épargné bien des maux à l'Egliſe & à l'Empire, à luy-meſme bien de la peine & du chagrin, & le ſang & la vie à tant de milliers d'hommes qui ont peri dans la querelle des inveſtitures. ANN. 1085.

Comme il avoit fort recommandé en mourant Didier Abbé du Mont-Caſſin & Cardinal Preſtre de Sainte Cecile, homme d'une éminente ſainteté, & d'une rare ſageſſe, il fut élû d'un commun conſentement ; & malgré toutes ſes fuites, & toute ſa réſiſtance, qui dura plus d'un an, il fut enfin contraint, dans un Concile qu'on tint à Capouë, de repreudre les ornemens Pontificaux qu'il avoit mis bas depuis qu'on l'avoit élû, & de ſe laiſſer conduire à Rome, où pendant l'abſence de Guibert, il fut conſacré, & mis ſur le Trône de Saint Pierre le neuviéme de May, ayant pris le nom de Victor III. Mais comme l'Antipape ſur ces entrefaites fut retourné à Rome, le plus fort, avec les gens de l'Empereur, & que la Comteſſe Mathilde, qui eſtoit venu rendre ſes devoirs au nouveau Pape, , eût eſté obligée de s'en retourner promptement en Lombardie, pour s'oppoſer aux nouveaux ennemis que Guibert luy avoit ſuſcitez : le Saint Pontife, pour épargner le ſang de ſes oüailles, ſe retira à Benevent Ville de ſa naiſſance. Là il celébra au mois d'Aouſt un Concile, où il con- 1086. Leo Oſtienſ. l. 3. c. 65. 1087.

ANN. 1087. firma tous les Actes de Grégoire ſon Prédeceſſeur, & renouvella tous les anathemes dont il avoit foudroyé Guibert & ſes adherans, & tous les Laïques qui entreprendroient de donner les inveſtitures des Eveſchez ou des Abbayes. Aprés quoy, comme il ſe ſentit preſſé de la maiadie dont il eſtoit déja frappé quand on l'élût, il ſe fit tranſporter en ſon Monaſtere du Mont-Caſſin, où il mourut le ſeiziéme de Septembre, auſſi ſaintement qu'il avoit veſcu; & le douziéme de Mars de l'année ſuivante le Cardinal d'Oſtie Eudes ou Othon de Cha-

1088. Petr. Diac. Chr. Caſſ. ſtillon; fut élû Pape à Terracine, & ſe fit appeller Urbain II.

l. 4. c. 2. Onuphr. Ciacon. &c. Berthold. Domuiz. Ce ſage Pontife, qui ne manqua pas de confirmer les Actes des deux Papes ſes Prédéceſſeurs, fit ſi bien qu'il perſuada la

1089. Comteſſe Mathilde de ſe remarier, comme elle fit, à l'âge d'environ quarante-trois ans, avec le jeune Guelphe, fils de Guelphe IV. Duc de Baviére, grand ennemi de l'Empereur, & tres puiſſant Prince, afin que ces deux Puiſſances eſtant jointes par le lien de ce mariage, il pût plus aiſément venir à bout & de l'Antipape & des Schiſ-

1090. matiques d'Italie. Henri qui vit fort bien que cette alliance s'eſtoit faite contre luy, profita du repos où il ſe trouvoit alors en Allemagne, pour paſſer au-plûtoſt en Italie, où d'abord il aſſiégea Mantouë, l'une

1091. des principales Villes de la Comteſſe, & la prit enfin, quoy-qu'avec bien de la peine, aprés un long ſiége de prés d'un an. Et en

ſuite

ANN. 1092.

suite il se rendit maistre, sans beaucoup de difficulté, de tout ce que Mathilde avoit au-deçà du Pô; puis s'estant jetté au-delà de ce fleuve dans l'Estat de Modene & de Regio qui appartenoit à cette Princesse, aprés s'y estre emparé de quelques Places, il assiégea Montebello, la plus forte de toutes. L'Antipape le vint trouver à ce siége, qui ne luy fut pas heureux: car aprés y avoir perdu l'un de ses fils, il se vit obligé de repasser le Pô, & d'aller à Verone avec une partie de son armée, pour s'opposer aux entrepriſes du vieux Guelphe, laissant l'autre à Conrad son fils aisné, pour achever la guerre en Italie.

Mais le pauvre Henri se trouva bien troupé dans son esperance: car le jeune Guelphe & la Comtesse Mathilde sa femme sceurent si bien tourner l'esprit de ce jeune Prince Conrad, d'ailleurs de tres-bon naturel, & plein d'honneur & de vertu, mais fort ambitieux, que, sous pretexte que l'Empereur son Pere estoit excommunié, & qu'il maltraitoit l'Impératrice Adelaïde ou Praxede sa seconde femme, ils luy persuaderent aisément de quitter son parti: de sorte qu'ayant sceu gagner les Officiers de son armée, & les principaux Seigneurs de Lombardie, qui n'estoient pas marris d'avoir un jeune & nouveau maistre, duquel ils pussent disposer comme ils voudroient, il se rebella tout ouvertement contre son Pere, & se fit couronner Roy d'Italie par l'Archevesque de Milan. Je sçay qu'il

Auth. vit. Henr. IV. Bertgold. Dodechin. in Append. ad Marian. Scot. Helmold. Sigon.

1093.

ANN. 1193. qu'il y en a qui ont loûé cette action : mais pour moy, qui dans l'Hiſtoire de l'Arianiſme n'ay jamais pû me réſoudre à pardonner au Roy Hermenigilde, tout grand Saint & Martyr qu'il eſt, ſa révolte contre ſon Pere Leuvigilde, quoy-qu'il fuſt Arien, & perſecuteur des Catholiques ; je me garderay bien d'épargner en une pareille occaſion le Prince Conrad, qui, quelque raiſon qu'on luy pût alleguer au contraire, ne pouvoit trahir l'Empereur ſon Pere, ſans violer tous les droits les plus ſaints de la nature & de la grace, & la Loy de Dieu qui défend tres-étroitement aux enfans & aux ſujets, ſur peine de ſa malediction, de deſobeïr à leur Pere, & de ſe révolter contre leur Prince. Auſſi ne fut-il pas long-temps ſans recevoir la punition de ſon crime : car outre que ſon Pere le desherita, en faiſant déclarer le Prince Henry, ſon cadet, ſucceſſeur à l'Empire, & en rendant à Godefroy de Bouïllon le Duché de la Baſſe Lorraine poſſedé par ce jeune Prince, Dieu, nonobſtant toutes ſes belles qualitez, qu'il deshonora par cette révolte, l'enleva de ce monde ſix ans aprés, dans la fleur de ſon âge, pour verifier l'Oracle divin, qui ordonne aux enfans d'honorer leur pere & leur mere, s'ils veulent joûïr d'une longue vie.

Cependant, comme l'Empereur s'en eſtoit retourné en Allemagne ; que les ſoldats qu'il avoit mis en garniſon à Rome eſtoient preſque tous morts de maladie

con

contagieuſe ; qu'en ſuite ceux qui tenoient pour le Pape eſtant devenus les plus forts, avoient chaſſé l'Antipape Guibert ; & qu'enfin le jeune Conrad Roy d'Italie, qui n'agiſſoit que par les conſeils de Mathilde, n'avoit garde de s'oppoſer au Pape Urbain : ce Pontife alla prendre poſſeſſion du Siége Apoſtolique à Rome, où il célebra la feſte de Noël. Il eſt vray qu'il euſt pû y rentrer par force long-temps auparavant, avec le ſecours de Roger Duc de Calabre & de Sicile, fils de Robert Guiſchard, qui eſtoit mort peu de jours aprés le Pape Grégoire VII. Mais pour rentrer dans ſa Bergerie en Paſteur, & non pas en Lion ou en Loup, avec effuſion de ſang humain, il aima mieux attendre que tout fuſt aſſez paiſible dans Rome, où les Imperiaux ne tenoient plus que le Chaſteau Saint Ange, qui fut meſme enfin contraint, par la famine, de ſe rendre. Il employa toute l'année à rétablir toutes choſes en bon ordre à Rome : aprés quoy, comme la Lombardie eſtoit preſque toute réduite alors ſous la puiſſance partie de Conrad, & partie de la Comteſſe Mathilde, il alla tenir le Concile de Plaiſance, où il renouvella, tous les anathemes qu'il avoit déja fulminez dans les Synodes de Troye, de Melphi, & de Benevent, contre l'Antipape Guibert & ſes adherans, & de là il paſſa en France, pour y célebrer le fameux Concile de Clermont.

ANN. 1093. Urſperg. Berthold Conſtonc. 1094.

Ce fut là qu'avant que de publier la premiere Croiſade, de la maniére que nous

T. 1. de l'Hiſt. des Croiſad.

ANN. 1095. l'avons dit ailleurs, il fit entre autres Réglemens deux Decrets, qui ſont le quinziéme & le ſeiziéme, par leſquels, conformément à ce qu'avoit fait Grégoire VII. il défend à tous les Eccleſiaſtiques de recevoir aucune Prélature de la main des laïques, & aux Rois & à tous les autres Princes d'en donner l'inveſtiture: ce qu'il confirma encore l'année ſuivante au Concile qu'il tint à Tours. Comme le Roy de France Philippe I. ne vouloit pas d'une part perdre l'un des plus beaux droits de ſa Couronne, dont luy & ſes Prédeceſſeurs avoient joüi juſques alors, en donnant les Eveſchez & les Abbayes de leur Royaume, & que de l'autre il vouloit contenter le Pape, avec lequel il s'eſtoit bien remis cette méme année: Urbain qui avoit l'eſprit plus condeſcendant & plus doux que Grégoire VII. trouva heureuſement un expedient fort raiſonnable, & un temperament fort juſte, qui ſatisfit les deux parties, ſans choquer le droit de l'Egliſe, ni celuy du Roy. Car Ives de Chartres écrivant quelque temps aprés à Hugues Archeveſque de Lyon, & Legat du Saint Siége en France, aſſûre avoir appris de bonne part, que le Pape Urbain avoit déclaré que par ces Decrets il ne prétendoit pas oſter aux Rois, qui ſont les Chefs du Peuple, le droit d'élire les Eveſques, ni celuy de donner les Eveſchez à ceux qui ſont élûs, & qu'on leur preſente, s'ils leur agréent; mais ſeulement que les Rois, pour montrer qu'ils ne donnent pas

Conc. Clar. t 10. Concil. edit. Pariſ. & ap. P. de Marca l. 6. de Conc. poſt cap. 31.

1095. Berthold.

Ivo Carnot ep. 60. *Dominus quoque Papa Urbanus Reges tantùm à corporali inveſtiturâ excludit, in quantum intelleximus, non ab electione, in quantum ſunt caput populi, vel conceſſione.* P. de Marc. l 8. de Conc. c. 19.

la

la dignité ſpirituelle de l'Epiſcopat, ne donneroient plus l'inveſtiture corporelle, c'eſt-à-dire, que l'élû ne ſeroit plus inveſti par la Croſſe & par l'Anneau, qui ne luy ſeroient plus donnez que par celuy qui le conſacreroit. ANN. 1096.

Quoy-que par cette cérémonie de donner une Croſſe & un Anneau, qui d'elle-meſme eſt fort indifferente, nos Rois ne prétendiſſent pas de conferer la dignité ſpirituelle, qui ne ſe donne que par la conſecration, ils s'en ſont néanmoins toujours abſtenus depuis ce temps-là, pour donner les premiers à tous les Princes l'exemple d'une parfaite ſoumiſſion, en ce qui ne détruit par les droits de leur Couronne, qu'ils ſont obligez de maintenir. Cét exemple pourtant ne fut pas ſuivi des Empereurs, qui voulurent toujours donner l'inveſtiture par la Croſſe. Mais comme ce fut préciſément en ce temps-là que les Croiſades commencerent, & qu'enſuite le Pape, les Rois, les Princes, & toutes les nations de l'Europe avoient l'eſprit tout occupé & rempli des hautes idées de cette héroïque entrepriſe de la conqueſte & de la delivrance de la Terre Sainte, il ſe fit, comme de concert, une ſuſpenſion générale de toutes les autres affaires dans tous les Royaumes, & particuliérement dans l'Allemagne, où l'on ne parla plus de la querelle des inveſtitures, juſques aprés la mort du Pape Urbain, qui déceda paiſiblement à Rome au mois de Juillet de l'année mil quatre-vint- 1099.

A.D. 1. Jacques, fils de Jacques, & de Marie, fille de Jacques Kennedy Comte de Cassilis, & de Jeanne Stuart, fille de Robert Duc d'Albanie, petit-fils de Jacques II. Roi d'Ecosse, & de Marie de Gueldres, petite-fille de Jacques I. Roi d'Ecosse, & de Jeanne Beaufort, fille de Jean Comte de Somerset, petit-fils de Jean de Gand Duc de Lancastre, fils d'Edouard III. Roi d'Angleterre.

Jacques VI. Roi d'Ecosse, I. Roi d'Angleterre, fut marié le jour de Pâques, 1589. avec Anne, fille de Frédéric II. Roi de Danemarck, & de Sophie, fille de Gustave I. Roi de Suède.

Anne, fille de Frédéric II. Roi de Danemarck, fut mariée avec le Roi d'Ecosse, Jacques VI. & I. Roi d'Angleterre, le jour de Pâques, 1589. & mourut le 2 Mars 1618. âgée de 43 ans.

Jacques VI. & I. Roi d'Ecosse, d'Angleterre, &c. & Anne, fille de Frédéric II. Roi de Danemarck, eurent,

1. Henri, Prince de Galles, né le 19 Février 1593. mort le 6 Novembre 1612. âgé de 18 ans.

2. Elisabeth, née le 19 Août 1596. mariée le 14 Février 1613. avec Frédéric V. Comte Palatin du Rhin, Electeur du Saint Empire, fils de Frédéric IV. Comte Palatin du Rhin, Electeur du Saint Empire, & de Louise Juliane, fille de Guillaume Prince d'Orange, Comte de Nassau, &c. Elle mourut le 13 Février 1662. âgée de 66 ans.

3. Marie, née le 8 Avril 1598. mariée le 2 Mai 1641. avec Guillaume II. Prince d'Orange, Comte de Nassau, &c. fils de Frédéric Henri Prince d'Orange, Comte de Nassau, &c. & de Amélie de Solms. Elle mourut le 24 Décembre 1660. âgée de 62 ans.

4. Sophie, née le 8 Juin 1600. mariée le 13 Août 1630. avec Frédéric Duc de Wirtemberg, fils de Jean Frédéric Duc de Wirtemberg, & de Barbe Sophie, fille de Jean Georges Marquis de Brandebourg. Elle mourut le 30 Juin 1660. âgée de 60 ans.

5. Charles, né le 19 Novembre 1600. Prince de Galles, Roi d'Angleterre, &c. marié le 1 Mai 1625. avec Henriette Marie, fille de Henri IV. Roi de France, & de Marie de Médicis. Il fut décapité le 30 Janvier 1648. âgé de 48 ans.

6. Robert, né le 18 Décembre 1601. mort le 20 Février 1602. âgé de 2 mois.

7. Marie, née le 5 Novembre 1605. mariée le 4 Novembre 1641. avec Guillaume Comte de Nassau, Prince d'Orange, &c. fils de Maurice Prince d'Orange, Comte de Nassau, &c. & de Charlotte de Bourbon. Elle mourut le 16 Août 1642. âgée de 36 ans.

8. Jean, né le 23 Juin 1607. mort le 19 Août 1612. âgé de 5 ans.

9. Gustave, né le 22 Juin 1611. mort le 6 Juillet 1611. âgé de 13 jours.

10. Elisabeth, née le 28 Décembre 1618. morte le 8 Février 1619. âgée de 2 mois.

comme les choſes s'aigriſſoient toûjours davantage, on trouva bon que l'Archeveſque allaſt luy-meſme à Rome, pour ſçavoir les intentions du Pape, & en meſme temps le Roy y envoya de ſa part Guillaume Eveſque d'Exceſter, fort habile homme, & qui poſſedoit ſur tout une rare talent d'éloquence. ANN. 1099. Ediner. in V. S. Anſel. Malmesbur. Vit. Pont. Angl. Roger. Ann.

En effet, il harangua ſi fortement, & ſi plauſiblement, en plein Conſiſtoire, pour les Inveſtitures, que tous les aſſiſtans ne ſe purent empeſcher de luy applaudir, excepté le Pape & Saint Anſelme, qui demeuroient immobiles ſans rien témoigner de leur ſentiment. Alors l'Eveſque tirant avantage de ce ſilence, auſſibien que de l'applaudiſſement des autres, comme ſi le Pape euſt eſté déja fort étonné de voir que tous eſtant perſuadez par la force de ce diſcours, alloient conclure pour le Roy, ſe mit à dire avec une extréme aſſeurance, pour l'étonner encore davantage, qu'enfin, quoy qu'il puſt arriver, le Roy ſon Maiſtre eſtoit fort réſolu de perdre plutoſt ſon Royaume, que de ſouffrir qu'on luy oſtaſt ſon droit d'Inveſtiture, à l'égard des Eveſchez & des Abbayes qui ſont dans tous les Eſtats qu'il poſſede tant au deçà qu'au-delà de la mer. Alors le Pape interrompant le diſcours de l'Eveſque, & le regardant d'un certain air d'autorité fiére & imperieuſe capable d'arreſter tout court, & faire taire les plus aſſeurez, luy dit d'un ton ferme & fort élevé : *Et moy je vous declare*

ANN. 1659. *que je ſuis reſolu de perdre plutoſt mille vies, que de ſouffrir jamais que voſtre Maiſtre donne impunément les Inveſtitures.* Comme il ne faut qu'un ſigne de la volonté abſoluë d'un Souverain, qui ſçait bien l'art de ſe faire obéïr ſans contrainte, pour tourner auſſitoſt de ce coſté-là les eſprits & les avis de ſes ſujets, il n'en fallut pas davantage pour faire changer tout-à-coup la ſcene dans le Conſtoire, où tous les applaudiſſemens abandonnant le parti de l'Eveſque, ſe tournerent à l'inſtant meſme du coſté du Pape, avec tant de bruit, que le pauvre Eveſque fut contraint de ſe taire. Aprés quoy l'on conclut qu'on feroit grace au Roy pour le paſſé, & que cependant ceux qui avoient receu de luy l'Inveſtiture de leurs Benefices, demeureroient ſoumis à la rigueur des Canons, juſques à ce que l'Archeveſque Anſelme les euſt abſous, aprés leur avoir impoſé une bonne & ſalutaire penitence.

Le Roy qui fut d'abord extrémement irrité de ce jugement, fit dire à Saint Anſelme, comme il eſtoit en chemin pour s'en retourner en Angleterre, ou qu'il conſentiſt aux inveſtitures, ou qu'il ne rentraſt plus dans ſon Royaume. Sur quoy l'Archeveſque, ſans balancer ſur le parti qu'il devoit prendre, s'arreſta à Lyon, où il s'eſtoit déja retiré quand il fut banni la prémiére fois, & le Roy toujours plus outré, le dépoüilla de tous ſes biens, & mit ſous ſa main l'Archeveſché de Cantorbery.

Mais

Mais enfin, ce Prince qui ne vouloit pas avoir le Pape pour ennemi durant la guerre qu'il eût contre Robert Duc de Normandie ſon frere aiſné, qui luy diſputoit le Royaume, trouva bon quelque temps aprés de s'appaiſer, & de ſuivre l'exemple du Roy de France, en s'accordant avec le Pape, comme il fit à ces conditions; qu'il recevroit l'hommage des Eveſques quand il auroit agréé leur élection, mais qu'il ne leur donneroit pas l'Inveſtiture par la Croſſe & par l'Anneau. Ainſi Anſelme fit hommage, & retourna dans ſon Egliſe, & la paix fut en Angleterre au ſujet des Inveſtitures auſſi bien qu'en France. Mais il n'en alla pas de meſme dans l'Empire, où la guerre recommença plus furieuſe que jamais ſur ce ſujet, aprés la mort de Henri; dont il faut maintenant que je raconte la fin déplorable. ANN. 1099.

Comme cét Empereur, à qui la révolte de Conrad avoit rompu toutes ſes meſures en Italie, eût eſté contraint de repaſſer enfin en Allemagne, il y agit avec tant d'adreſſe & de bonheur, que ſoit que l'on y fuſt las de la guerre, ou qu'ayant changé de conduite il euſt regagné l'affection des Princes de la Germanie, il fut receû par tout comme Empereur: de ſorte que la paix qui avoit eſté fort long-temps bannie de l'Empire, y fut rétablie, quoyque le Schiſme y fuſt encore, les uns reconnoiſſant le Pape, & les autres tenant toûjours le parti de Guibert, à l'exemple de l'Em- Auct Vit. Henr.

ANN. 1099. Dodechin. Sigebert. Urſperg. 1100.

pereur. Or il arriva ſur ces entrefaites que cét Antipape mourut ſoudainement, comme il ravageoit les terres de l'Egliſe aux environs de Rome, au commencement de ce Pontificat. Il eſt vray qu'il y eut encore aprés luy trois Antipapes, que Richard Prince de Capouë, & Verner Lieutenant de l'Empereur dans la Champagne d'Italie, firent élire entre les dix-neuf ou vingt Cardinaux que Guibert avoit créez, mais pour cela le Schiſme n'en dura gueres davantage.

Ciacon. in Paſchal. 2. 1101.

Car de ces trois miſerables Intrus, les deux premiers, Albert & Theodoric, eſtant tombez l'un aprés l'autre, peu de mois aprés leur élection, entre les mains des ſoldats de Paſcal & du Duc Roger, furent, aprés qu'on les eût contraints de ſe dépoſer, enfermez dans des Monaſteres, pour y faire le reſte de leurs jours une fort rude penitence; & le troiſiéme, qui ſe faiſoit appeller Silveſtre IV. mourut miſerablement, peu de temps aprés, chaſſé & abhorré de tout le monde, ce qui fit que perſonne n'oſa plus ſonger à faire encore un Antipape. Ainſi la paix eſtant rétablie dans l'Egliſe, Paſcal crût que l'occaſion eſtoit favorable pour ramener l'Empereur à l'obéiſſance du Saint Siége; & ſur cela il luy écrivit, le priant de ſe trouver au Concile qui ſe devoit tenir l'année ſuivante à Rome, afin qu'on y puſt trouver le moyen d'aſſoupir, par un bon accord, toutes les anciennes quérelles.

Urſperg.

Henri qui affectoit toujours de faire pa-

paroiſtre qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix & l'union, ne manqua pas de promettre qu'il s'y rendroit: mais outre qu'il ne tint pas ſa parole, & que meſme il n'y envoya pas ſes Ambaſſadeurs, on crût avoir de fortes preuves qui perſuadoient qu'il taſchoit de faire toujours de nouveaux Antipapes, pour continuër le Schiſme dans l'Egliſe. C'eſt pourquoy, dans le prochain Concile que Paſcal célebra, ſelon la couſtume, en Careſme, il l'excommunia de nouveau, comme ſes Predéceſſeurs avoient fait, & meſme publia cét anatheme le jour du Lundy Saint, avec ces redoutables céremonies dont l'Egliſe a couſtume de ſe ſervir en cette occaſion, pour imprimer dans l'ame des Chreſtiens une ſainte terreur, qui les empeſche de s'attirer, par leur révolte, avec ces foudres, la malediction de Dieu. Et parce que les Schiſmatiques, dont le nombre croiſſoit tous les jours, ſouſtenoient hardiment qu'on ne doit point du tout ſe ſoucier de ces ſortes de foudres Eccleſiaſtiques qui s'en vont en fumée, l'excommunication n'ayant nulle force, ce qu'on appella l'héréſie Henricienne: de-là vint qu'on dreſſa dans ce Concile un Formulaire, dans lequel, aprés avoir déteſté toutes les héréſies, & ſinguliérement cette derniére, qui troubloit alors l'Eſtat de l'Egliſe, on promettoit, & l'on juroit obéiſſance au Pape Paſcal & à ſes Succeſſeurs, ſelon l'ordre de Jeſus Chriſt & de l'Egliſe, croyant tout ce qu'elle croit,

ANN. 1101.

Urſperg.

1102.

Deteſtor omnem hæreſim, & præcipuè eam quæ ſtatum præſentis Eccleſiæ perturbat, quæ docet & aſſerit anathema contemnendum, &c Promitto autem obedientiam Apoſtolicæ Sedis Pontificei D. Paſchali, &c.

ANN. 1102. croit, & condamnant tout ce qu'elle condamne.

Le Pape exigea ce Serment, ſur tout des Eccleſiaſtiques. Il fallut meſme que les Métropolitains le fiſſent, avant qu'on leur donnaſt le *Pallium*, comme nous l'apprenons de la lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à l'Archeveſque de Palerme, qui en faiſoit quelque difficulté, & auquel, en juſtifiant cette conduite, il déclare, comme à quelques autres, que ſans cela ils n'auroient jamais cette marque ſacrée de la plenitude de leur miniſtere, & de l'autorité Pontificale qu'on leur donne avec elle, puis que s'ils ne l'ont receuë, ils ne peuvent, dit-il, ni conſacrer aucun Eveſque, ni célebrer aucun Synode. Cela néanmoins d'abord ne fit pas fort grand effet en Allemagne contre l'Empereur, car ce Prince, qui ſçavoit bien qu'on le blaſmoit de n'avoir rien contribué à la conqueſte de la Terre Sainte, luy qui ſe diſant eſtre le Chef des Chreſtiens en Occident, avoit deû ſe mettre à leur teſte, dans une entrepriſe ſi glorieuſe fit publier ſur la fin de cette meſme année, qu'il vouloit laiſſer l'Empire à Henri ſon fils, lequel il avoit déja fait élire ſon Succeſſeur quatre ans auparavant, & ſe conſacrer dans la Terre Sainte au ſervice de Jeſus-Chriſt contre les Infidelles. Cela luy aquit tellement l'affection des Princes & de la Nobleſſe, des Eccleſiaſtiques & du Peuple que bien loin de s'arreſter à ce que l'on avoit fait à Rome contre luy, on le loüoit par

Extr. de Elect. c. 4. *In pallio, frater plenitudo conceditur paſtoralis Officii, quia juxta ſedis Apoſtolicæ, & totius Eccleſiæ conſuetudinem, ante acceptum Pallium Metropolitanis minimè licet aut Epiſcopos conſecrare, aut Synodum celebrare.*

Ep. Paſchal. ad Archiep. Paral. ap. Baron. ex lib. Cenſ.

par tout avec ardeur, & l'on ſe préparoit de tous coſtez à le ſuivre dans une ſi belle & ſi ſainte expédition. Mais c'eſt cela meſme qui fut la cauſe de ſa perte: car comme il n'exécuta rien de ce beau projet, qu'il n'avoit propoſé que pour amuſer le monde, ſon fils, jeune Prince de vingt-deux à vingt-trois ans, qui avoit encore plus d'ambition que n'en avoit eu ſon frere Conrad, & n'avoit rien qui approchaſt de ſon beau naturel, eſtant fourbe, perfide, imperieux, violent, & donnant à tout pour ſe ſatisfaire, preſta volontiers l'oreille aux mauvais conſeils que les mécontens luy donnerent d'oſter par force à ſon Pere l'Empire, qu'il ne vouloit pas luy ceder, aprés le luy avoir promis. ANN. 1163.

Le Cardinal Baronius rapporte cette Hiſtoire comme il l'a tirée mot à mot de la Chronique de l'Abbé Conrad d'Urſperge, dont le témoignage, qui eſt favorable au jeune Henri, ne peut, dit il, eſtre ſuſpect, parce qu'outre qu'il écrivoit en ce temps-là ce qu'il voyoit, c'eſt un Schiſmatique qui eſt pour l'Empereur contre les Papes. Mais certes, l'on ne peut nier que ce grand Cardinal, qui, comme je l'ay remarqué ailleurs, pour avoir trop à faire, n'avoit pas le loiſir de tout lire, ne ſe ſoit trompé viſiblement en ces deux points. Car enfin, s'il euſt bien leu cette Chronique, il y eût trouvé que cét Abbé Conrad dit qu'en l'année mil deux cens deux il fut fait Preſtre; que cinq ans aprés il ſe fit Religieux de l'Ordre

V. Bellarm de Script. Eccl. & Phil. Labbe differt.

ANN. 1103. l'Ordre de Prémontré, & qu'en l'année mil deux cens quinze on le fit Abbé d'Urſperge, dans le Dioceſe d'Ausbourg; & de plus il euſt veu que cét Auteur finit ſa Chronique l'an mil deux cens vingt neuf, c'eſt-à-dire, plus de ſix-vingts ans aprés cette action du jeune Henri: il n'écrivoit donc pas en ce temps-là. Ce qui a trompé ce grand Cardinal, c'eſt qu'en un endroit de cette Chronique, qu'il a inſeré dans ſes Annales, l'Auteur dit queſtant arrivé à Rome à ſon retour de ſon voyage de Jeruſalem en l'année mil cent deux, il aſſiſta à la céremonie du Jeudy Saint, où le Pape Paſcal excommunia l'Empereur. Il eſt évident que cét Auteur que Baronius a pris pour l'Abbé d'Urſperge, ni ne fut jamais, ni n'a jamais pû eſtre l'Abbé d'Urſperge, qui n'eſtoit pas encore au monde, puis qu'il dit luy-meſme, qu'en mil cent quatrevint-dix-huit il eſtoit encore jeune: mais c'eſt que cét Abbé, ſelon la couſtume des Moines écrivains de ce temps-là, n'a fait que tranſcrire mot à mot ce qu'il a trouvé dans de differens Auteurs qui avoient écrit avant luy, témoin celuy qui ſe trouva à Rome le Jeudy Saint de l'année mil cent deux. Et comme entre ceux-cy, il y en a qui parlent aſſez favorablement de l'Empereur Henri IV. & d'autres qui ſont contre luy, de-là vient que le Cardinal dit en quelques endroits, comme en celuy dont il s'agit, & où cét Empereur eſt fort maltraité, qu'il veut bien recevoir le temoignage

ge de l'Abbé d'Ulperge, & en d'autres ANN.
Qu'à la mort de son pere il étoit encore mi- 781.
neur, qu'il vint d'un grand nombre d'années
après à la Cour de Charlemagne, qu'il y fut
bien reçu, qu'on lui fit un beau présent, & qu'il
nella peu de tems le lieu où étoit le corps
de son pere, & qu'il le fit transporter dans
le lieu où on le devoit mettre, & qu'il fit
bâtir une Eglise en l'honneur de la Vierge,
& que dans cette Eglise il fit mettre une
sépulture où il devoit enfin être lui-même.
Il y a encore d'autres Auteurs qui disent
que ce voleur, pour rendre l'honneur à
son pere, fit bâtir un Monastere, & qu'il y
mit des Religieux, mais particulierement
de l'Abbaye d'Ulperge, & qu'il y fit mettre
le cors de son pere. Il y a encore beaucoup
de la principale de ces Piece, que ce voleur
étoit un homme fort considérable en ce
pays-là; mais que sa fortune, ainsi que le
reste, étoit fort mêlée de bien & de mal.

Comme l'Empereur étoit à Mayence, il Il envoie
envoya Alcuin, un de ses plus savans & plus Alcuin à
pieux Ecclesiastiques, pour être Abbé de Tours.
Marmoutier & Abbé de Cormeri, deux
Abbayes de Tours, dont il avoit été pourvu
auparavant. Alcuin étoit Anglois, & il
étoit fort lié avec ceux qui étoient venus
de son pays auprès de Charlemagne. Il
avoit grand soin de leur faire tenir de
bons livres, & de les entretenir de bonnes
choses. Il leur écrivoit souvent, & leur
envoyoit des Vers & des Lettres. Il étoit
fort estimé. L'Empereur l'honoroit aussi

ANN. 1104. ce coup qu'il n'avoit pas préveû, & dont il apprehendoit les ſuites, s'il ne les prévenoit au-plûtoſt par ſa diligence, envoya promtement aprés luy pour le rappeller, employant toutes choſes à cét effet, remontrances, priéres, promeſſes, & tous les efforts que peut faire l'amour paternel auquel il eſtoit fort ſenſible, particuliéremeni envers ce cher fils, qu'il avoit toûjours aimé avec une tendreſſe extraordinaire. Mais il fut bien ſurpris d'apprendre au retour de ſes Envoyez, que bien loin de luy obeïr, il s'eſtoit tout ouvertement déclaré ſon ennemi, ſous prétexte de Religion, parce qu'eſtant excommunié par les Papes, on ne pouvoit plus, diſoit-il, avoir de commerce avec luy, ni le reconnoiſtre pour Empereur. En effet, la premiére choſe qu'il fit, fut d'anathematiſer l'héreſie nouvelle, ſelon le Formulaire dreſſé au Concile de Rome, & de promettre obéïſſance au Pape Paſcal, entre les mains de ſes Legats, qui eſtoient Rotard Archeveſque de Mayence, que l'Empereur ayoit chaſſé de ſon Siége, & Gebard Eveſque de Conſtance; puis s'eſtant mis à la teſte de la nobleſſe de Baviere, de Suaube, du haut Palatinat, & de Franconie, qui avoit pris les armes en ſa faveur, il entra dans la Saxe, où il fut receû avec de grands applaudiſſement des Saxons, qui s'eſtoient ſi ſouvent rebellez contre l'Empereur, & qui eſtant ravis de changer de maiſtre, proclamerent Roy le jeune Heu-

1105. *Rebellionem contra patrem, ſub ſpecie religionis, eò quòd pater eius à Romanis Pontificibus excommunicatus eſſet, molitur.* Otto Friſ. Ibid. Auct. Vit. Henr Urſperg.

Otto Friſ. Urſperg. Aut. Vit. Henr. *Attraxit omnes, & ſubintravit in Regiam poteſtatem, tanquam ſi ſepelliſſet patrem.* Auth. Vit. Henr.

ri V. comme ſi déja il eût enſeveli ſon Pere. ANN. 1105.

Aprés cela, comme il eut convoqué pour le vint-neuviéme de May l'Aſſemblée générale des Eveſques & des Abbez & de tout le Clergé de Saxe à Northuſe, Maiſon Royale, où les deux Legats préſiderent, on y rendit obéïſſance au Pape, & l'on y fit de tres-beaux Réglemens. Le jeune Roy, qui pour mieux jouër, ainſi qu'il ne parut que trop aprés dans toute ſa conduite, contrefaiſoit admirablement l'humble & le modeſte, & n'entroit jamais au Synode qu'avec un extréme reſpect, y fit une harangue, dans laquelle, en cachant toûjours une furieuſe ambition ſous une belle apparence de piété, il proteſta, les larmes aux yeux, *Que ce n'eſtoit point le deſir de regner qui luy faiſoit prendre les armes, mais le ſeul zele de la Religion que l'on vouloit ruïner; Qu'il prenoit à témoin le Dieu vivant, qu'il ne ſouhaitoit nullement qu'on oſtaſt la Couronne à ſon Seigneur & à ſon Pere, au malheur duquel il compatiſſoit avec une extréme douleur, en le voyant ſeparé de l'Egliſe; & que s'il vouloit ſe ſoumettre au Pape, ſelon que la Loy de Dieu l'y obligeoit, qu'en ce cas le reconnoiſſant pour ſon Empereur & ſon Maiſtre, il eſtoit preſt non-ſeulement de luy ceder le Royaume & l'Empire, mais auſſi de l'aller ſervir comme le moindre de ſes ſujets.* Urſperg.

Cette harangue fut ſuivie des acclamations des bonnes gens de cette Aſſemblée, qui

ANN. 1105. qui fondoient en larmes, croyant bonnement que ce jeune Prince eût dans l'ame ces beaux ſentimens qu'il exprimoit avec tant de marques de pieté & de bon naturel. En ſuite il n'y eut rien qui l'empeſchaſt de fortifier en fort peu de temps ſon armée de tres bonnes troupes, avec leſquelles il marcha tout droit à Mayence, croyant y ſurprendre l'Empereur. Mais il trouva qu'il y eſtoit en eſtat de ſe bien défendre; de-ſorte que n'ayant oſé paſſer le Rhin devant un homme auſſi habile que ſon Pere, qui n'ayant pas encore aſſez de troupes pour tenir la campagne, en avoit plus qu'il n'en falloit pour le batre ſur ſon paſſage, il s'en alla prendre Wirtzbourg, grande Ville, mais ſans défenſe, d'où il chaſſa l'Eveſque que l'Empereur y avoit établi, & y en mit un autre; puis ayant congedié les Saxons, dont il crut n'avoir plus affaire, il mit le ſiége devant le Chaſteau de Nuremberg, qui aprés s'eſtre défendu tres-vigoureuſement durant plus de deux mois, ne ſe rendit que par l'ordre de l'Empereur, qui avoit ſon deſſein caché. Car le jeune Roy qui croyoit ſa campagne achevée, s'eſtant retiré à Ratisbone, aprés avoir diſtribué le reſte de ſes troupes dans leurs quartiers, l'Empereur qui avoit ſon armée toute preſte, & une bonne intelligence à Ratiſbone, le pourſuivit ſi vivement, qu'il arriva preſque auſſitoſt que luy devant cette Ville, qui ſe déclara pour ſon ancien Maiſtre; de-ſorte que tout ce que pût faire

Urſperg. Auth. Vit. Henr.

ce

et jeune Prince, qui n'auoit pas plus atteint AMR.
aagnés de douze ans, ne laissa pas de monter de vistesse par ses pieds, tandis que les Turcs estoient en l'eau.

Mais d'autant Iamais il estoit dangereux de se mettre en chemin, pour ce que les Turcs auoient tout le pays à leur deuotion, ils n'attendirent pas à estre de retour à Constantinople, que le dessein de Bajazet, qui le deuoit suiure, fut descouuert. Car ayant enuoyé vn Ambassadeur vers cet Empereur, pour le prier de ne point passer dans la riuiere sur leur territoire, les Grecs le prirent, comme on estoit de la part d'vn traistre à la bonne foy, qui ne cherchoit que la ruine de l'Empire Chrestien. Ce qui fut cause d'vne grande rumeur dans toute la ville, et que tout le monde fut en grande crainte d'vne nouuelle guerre. Mais Bajazet ayant enuoyé vn autre Ambassadeur, qui fit entendre à Manuel, que Leonard Marcelle d'Auriolle, & Dom de Balsome, Lieutenans de ce Monarque, seroient bien aduisez pour le seruice de leur Maistre de passer de nuict par la ville de Constantinople, afin de ne point donner d'ombrage aux Turcs, qui estoient en grand nombre, & fort enclins de grands mouuemens, & fut enuoyé vn Ambassadeur vers cet Empereur pour demander passage pour ces deux Seigneurs, qui estoient Ambassadeurs de Bajazet, ce qui leur fut accordé.

Mais

Art. 10. Nulle autre marque ne connoiſſance, & moins encore qui ſoit plus illuſtre, ne doit eſtre imaginée pour diſcerner l'Egliſe, que celle que Dieu propoſe.

Article 11. Ceſte Egliſe ne peut eſtre quelquefois, & quelques fois ne pas eſtre viſible, veu que tout ſon fondement eſt plus arreſté que le Ciel & la terre.

Article 12. Ceſte Egliſe ne peut errer en choſes neceſſaires au ſalut, pource que Dieu ne permettra jamais que ſon Egliſe ſoit ſeparée de Jeſus-Chriſt, qui eſt ſon chef, ſon Seigneur, ſon Roy, ſon Epoux, ſon Docteur, ſon Paſteur, ſon Pontife, ſon Prophete, ſon Apoſtre, ſon Sauveur, ſon Redempteur, ſon Juge, & ſon Tout en tout.

Art. 13. Ceſte Egliſe ne peut eſtre ſeparée de Jeſus-Chriſt, ains il eſt aſſeuré de ſon ſalut, d'autant que le Pere eternel a donné à ſon Fils tous ceux qu'il a predeſtinez à vie eternelle, afin qu'il les ſauve, & qu'il les garde de ſorte que pas un d'eux ne ſoit perdu, & qu'il les reſſuſcite tous au dernier jour.

Article 14. Ceſte Egliſe ne peut eſtre ſeparée de ſon chef, ny de ſon Epoux, ny de ſon Docteur, ny de ſon Paſteur, ny de ſon Pontife, ny de ſon Prophete, ny de ſon Apoſtre, ny de ſon Sauveur, ny de ſon Redempteur, ny de ſon Juge, ny de ſon Tout en tout, ny de ſon Roy, ny de ſon Seigneur, ny de ſon Dieu, ny de ſon Pere, ny de ſon Fils, ny de ſon Eſprit, ny de ſon Heritage, ny de ſon Peuple, ny de ſon Troupeau, ny de ſon Temple, ny de ſon Tabernacle, ny de ſon Habitation, ny de ſon Royaume, ny de ſon Ciel, ny de ſon Paradis, ny de ſon Arbre de vie, ny de ſon Fleuve de vie, ny de ſon Pain de vie, ny de ſon Eau de vie, ny de ſon Vin de vie, ny de ſon Lait de vie, ny de ſon Miel de vie, ny de ſon Manne de vie

luy estoit impossible de le faire par force. ANN. 1105.

Pour cet effet, ayant obtenu de son Pere la permission de le voir, & pris auparavant ses seûretez, il l'alla trouver vers le milieu du mois de Décembre à sa maison de Conflans, peu loin de Binghen, où aprés luy avoir témoigné par une action tres-soumise, par ses paroles, & mesme par ses larmes, l'extréme regret qu'il disoit avoir de tout ce qui s'estoit passé, il luy protesta, selon sa coustume, que ce n'estoit que le desir de le voir rentrer dans l'obéissance de l'Eglise, pour son honneur, & pour son salut, qui l'avoit porté avec trop de chaleur à ces scandaleuses extrémitez, dont il se repentoit de tout son cœur, le priant néanmoins tres-instamment de vouloir donner à tous ses bons sujets la satisfaction de le voir réconcilié avec le Pape, en luy rendant l'obéissance qu'il luy doit. Le Pere qui aimoit encore cherement ce fils, tout ingrat & tout rebelle qu'il estoit, le receut avec une extréme bonté, & toutes les marques d'une tendresse plus que paternelle l'assûrant qu'il effaceroit de son esprit le souvenir de tout ce que leurs ennemis communs, qui abusoient de sa facilité, luy avoient fait entreprendre contre son Pere: mais que pour ce qu'il demandoit en faveur du Pape, comme il s'agissoit en cette affaire des droits de la Couronne, & du temporel de l'Empire, il ne vouloit, ni

Ep. Henr. ad Reg. Celt. Auth. vit. Henr.

Otto Frising. Urspерg.

Ep. Henr. ad Reg. Celt.

Otto Frising.

Ep. Henr. ad Reg. Celt. Auth. Vit. Henr.

Otto Fris. Urspерg. Sigon.

& Vict. Epit. Eutrop.

Aurel. Vict. Eutrop.

Zonar.

Vict. Epit. Eutrop.

Eutrop.

Vict. Epit. Eutrop.

Eutrop.

Vict. Epit. Eutrop.

Eutrop

la porte ſur luy, & qu'on luy donna des gardes: ainſi eſtant demeuré priſonnier, il fallut neceſſairement qu'il fit, ou plûtoſt qu'il ſouffriſt tout ce qu'on voulut. En effet, comme il ſe plaignoit d'un procedé ſi injuſte & ſi violent, & qu'il preſſoit qu'on luy donnaſt audience dans la Diéte, on luy envoya de la part de l'Aſſemblée les Archeveſques de Mayence & de Cologne, & l'Eveſque de Wormes, qui luy firent rendre par force les marques de l'Empire, que les Empereurs ne manquoient jamais de faire porter avec eux par tout où ils alloient, à ſçavoir la Croix, la Couronne, la Lance, le Sceptre, & le Globe, que ces Prélats porterent auſſitoſt à leur nouveau Maiſtre. On ne fut pas encore content de cela, car on voulut de plus qu'il renonçaſt en pleine Aſſemblée à l'Empire, & parce que ſon Fils ne vouloit pas que cela ſe fiſt à Mayence, où il y avoit encore quelques fideles ſerviteurs de ſon Pere à cette Diéte, il le fut prendre luy-meſme, bien accompagné dans ce Chaſteau, & le mena à la petite Ville d'Ingelheim, prés de-là, où il avoit fait aſſembler, avec les Légats du Pape, tous les Princes & tous les Prélats deſquels il eſtoit aſſûré. Comme on avoit déja menacé de la mort l'Empereur plus d'une fois, s'il n'exécutoit promptement tout ce qu'on vouloit, il fit en cette occaſion tout ce qu'on exigea de luy: il renonça de la maniére qu'on voulut, & aſſûra que c'eſtoit de ſon plein gré

ANN. 1105.

Ep. Henr. ad Reg. Celt. Ep. Henr. ad Princip. Auct. V. Henr. Urſperg. Otto Friſing. l. 7. c. 1. *Dum ipſe in quodam caſtro poſitus ac cuſtodiæ mancipatus.* Auth. Vit. Henr. Otto Friſing. Albert. Krantz. Auth. Vit. Henr.

Ep. Henr. ad Reg. Celt.

Peuples de deçà le Rhin, & ſur tout Henry de Limbourg, à qui ce Prince avoit donné le Duché de la Baſſe Lorraine aprés la mort de Godefroy de Bouïllon Roy de Jeruſalem, luy avoient fait dire fort ſecretement, qu'on avoit deſſein de le faire perir, & qu'ils eſtoient tout preſts de le reçevoir, & d'employer tout ce qu'ils avoient de biens & de forces pour le remettre ſur le Trône. Sur quoy il trouva moyen de ſe dérober de ceux qui l'obſervoient, & de deſcendre le Rhin juſques à Cologne, où il fut receû avec tous les honneurs que l'on a couſtume de rendre aux Empereurs, & de là il ſe rendit à Liége, où l'Eveſque Obert & le Duc Henry de Lorraine l'attendoient avec les troupes qu'ils avoient déja toutes preſtes pour ſon ſervice.

ANN. 1106.

Sigebert.

Ep. Henr. ad Reg. Celt.

Urſperg.

Ce fut de-là qu'il écrivit des lettres extrémement fortes à tous les Princes, & ſinguliérement au Roy de France, dans leſquelles, aprés s'eſtre plaint de la rebellion de ſes ſujets, de la perfidie de ſon fils, & de la violence qu'il en avoit ſoufferte, eſtant contraint, le poignard ſur la gorge, de ſe dépoüiller de l'Empire, il implore leur aſſiſtence, non-ſeulement pour ſon intereſt, mais auſſi pour celuy de tous les Souverains, dont on a violé la Majeſté dans ſa perſonne. Il en écrivit d'autres au Pape Paſcal, où s'eſtant plaint de la dureté qu'il dit avoir toûjours trouvée dans ſes Prédéceſſeurs, il proteſte qu'il ne ſouhaite rien plus ardemment que de ſe réünir avec le

Ep. Henr. ad Reg. Celt.

ANN. 1106. Saint Siége, pourveû que, comme il eſt tout preſt de rendre au Pape, avec un extréme reſpect, tout ce qui luy eſt deû, le Pape auſſi ait la bonté de vouloir bien rendre à Ceſar ce qui appartient à Ceſar. Il écrivit encore à tous les Princes d'Allemagne, pour les deſabuſer, en leur faiſant voir que ce n'eſt nullement par le zéle de la Religion, mais par une furieuſe ambition, que ſon fils ingrat & perfide a pris les armes avec eux contre luy, pour le renverſer du Trône, & que s'ils n'abandonnent bientoſt cet uſurpateur, ils trouveront enfin, par une malheureuſe experience, qu'il n'auront jamais de plus grand ennemi que celuy dont ils flatent ſi laſchement la paſſion, & de la révolte duquel ils ſont maintenant les complices & les fauteurs. En quoy l'on peut dire qu'il fut Prophete, car ils n'eurent jamais de Maiſtre plus imperieux, & plus terrible que cet Empereur.

Mut. Chron. lib. 16.

Ce jeune Prince cependant réſolu de pouſſer ſon Pere à toute extrémité avant qu'il ſe rendiſt plus fort, s'eſtoit avancé ſur la fin du Careſme juſqu'à Aix-la-Chapelle, d'où il envoya dire à l'Eveſque de Liége, qu'il y vouloit paſſer la Feſte de Paſque: mais comme on luy eut répondu, qu'on ne connoiſſoit point d'autre Empereur que celuy qui eſtoit à Liége pour y célebrer cette meſme Feſte, il détacha l'élite de ſes troupes, pour ſe ſaiſir du Pont de Viſete, entre Liége & Maſtrich, tous

Urſperg.

Auth. Vit. Henr.

Sigebert.

tous les autres paſſages eſtant déja occupez par les gens du Duc Henry, qui fit bien voir en cette occaſion qu'il eſtoit Capitaine: car ayant mis en embuſcade une partie de ſon armée dans des lieux couverts, à droit & à gauche d'un vallon où l'on pouvoit attirer l'ennemi, il envoya l'autre partie ſous la conduite de ſon fils, à la teſte du Pont, comme pour empeſcher le paſſage; & ce Prince agit ſi adroitement, qu'aprés quelque leger combat qu'il donna contre ceux qu'il avoit bien voulu laiſſer paſſer, il donna lieu aux autres, en ſe retirant peu à peu, de croire qu'il laſchoit le pied: de ſorte qu'eſtant tous paſſez, & le pourſuivant chaudement, tandis qu'il faiſoit toûjours ſemblant de fuïr, ils donnerent aveuglément dans l'embuſcade, où, comme ils furent inveſtis de tous coſtez, une partie fut taillée en piéces ſur le champ; l'autre qui voulut repaſſer, ſe jetta ſur le Pont en foule, avec tant de précipitation, chacun voulant y eſtre des premiers, qu'il fondit ſous eux, & qu'en ſuite ils perirent tous dans la Meuſe, auſſi-bien que ceux qui pour ſe ſauver des Lorrains & des Liégeois, qui les pourſuivoient la lance & l'épée dans les reins, ſe jetterent dans la riviere. Le jeune Henry deſeſperé de cet affront, ſe retira à Bonne, où il déchargea ſa colere ſur le Duc de Lorraine, qu'il mit au ban de l'Empire, puis il alla mettre le ſiége devant Cologne. Ce fut là que par la généreuſe re-

ANN. 1106.

Auth. Vit. Henr.

Urſperg.

Auth. Vit. Henr.

ANN. 1106. ſiſtance des aſſiégez, durant plus de deux mois, & par les courſes continuelles des gens du Duc qui luy coupoient les vivres; il alloit recevoir un ſecond affront, plus grand que le premier, ſi la mort du vieil Empereur ne fût ſurvenuë ſur ces entrefaites à Liége le ſeptiéme d'Aouſt, en la quarante-neuviéme année de ſon Regne, & la cinquante-cinquiéme de ſon âge. Urſperg.

Je ſçay que quelques Auteurs, & anciens & modernes, en ont parlé d'une étrange maniére, comme du plus méchant Prince qui fut jamais: je ſçay bien auſſi qu'avec ſes defauts que je n'ay pas diſſimulez, comme on le voit dans cette Hiſtoire, il avoit de fort bonnes qualitez, & des vertus qu'on ne devoit pas ſupprimer, pour ne faire paroiſtre que ſes vices, les uns controuvez, & les autres veritables, mais que ces Ecrivains exagerent avec trop de paſſion, en diſant meſme que c'eſt à bon droit que tous les bons Catholiques l'appelloient archipirate, héréſiarque, apoſtat, perſecuteur des ames plus encore que des corps, & qui n'eſtant pas content de commettre les crimes ordinaires, en avoit inventé de nouveaux, inconnus à tous les ſiécles précedens: & néanmoins ce meſme Auteur contemporain qui parle de la ſorte, & dont nous avons l'extrait dans l'Abbé d'Urſperg, eſt contraint d'avouër qu'il y en a qui ſont tout-à-fait incroya-

croyables, & que d'ailleurs il eſt fort aiſé de prouver qu'il n'y eût perſonne de ſon temps qui fût plus digne que luy de l'Empire, pour la force de ſon eſprit, pour la grandeur de ſon courage, pour ſes vertus militaires, pour ſa taille majeſtueuſe, pour la beauté des traits de ſon viſage, & pour la merveilleuſe grace qui éclatoit en toutes ſes manieres. Il pouvoit ajouſter à tout cela ce que diſent les autres, qu'outre qu'il eſtoit doux, affable, liberal envers le petit peuple, qui tenoit toûjours ſon parti contre la pluſpart des Grands qui le haïſſoient, parce qu'ils le trouvoient trop populaire; il avoit encore de la piété, & ſur tout une tres-grande charité envers les pauvres, dont il eſtoit le pere. ANN. 1105.

Pluribus autem teſtibus comprobare poterimus quod nemo noſtris temporibus, naturâ, ingenio, fortitudine, & audaciâ, ſaturâ etiam, totâque elegantiâ corporis videretur faſcibus imperialibus ipſo aptior.

Auſſi Othon de Friſingue, qui eſtant fils de Leopold Marquis d'Autriche, qui l'abandonna, ne luy doit pas eſtre trop favorable, écrit en vray homme de bien, lors que parlant de ce qu'on fit à Ingelheim, où cet Empereur fut contraint de ſe dépoüiller de l'Empire, il dit ces belles paroles, qui ſont d'un judicieux & ſincere Hiſtorien: *Si cela fut bien ou mal fait, c'eſt ce que je ne veux pas dire: je diray ſeulement qu'il y en a qui croyent que cette grande affliction luy arriva ſur la fin de ſes jours; non pas à ſa damnation, mais pour l'éprou-*

Quæ omnia utrum licitè, an ſecus, acta ſint, nos non diſcernimus: ſunt tamen qui credant ei ad probationem, non ad damnationem hanc tentationem circa finem ſuum contigiſſe, affirmantque ipſum eleemoſynis ac multis miſericordiæ operibus, à Domino meruiſſe, ut exceſſus ejus laſcivaque ex faſtigio regni converſatio hoc modo in præſenti puniretur. Otto Friſing. l. 7. c. 11. Auth. Vit. Henr.

ANN. 1106. *ver, & pour ſon ſalut. Ils diſent meſme, & avec beaucoup d'aſſûrance, que ſes grandes aumoſnes, & les œuvres de miſericorde qu'il a tres-ſouvent exercées, luy ont merité de Noſtre Seigneur cette grace qu'il luy a faite, de punir ainſi en ce monde les excés de la vie trop licentieuſe qu'il a menée, en abuſant de ſa fortune & de ſon pouvoir ſouverain, pour contenter ſes paſſions deſordomées.* Et certes, cela s'accorde parfaitement bien avec les circonſtances de ſa mort, qui ne fut pas ſubite, comme un moderne s'eſt avancé de le dire, ſans aucune preuve, mais qui fut accompagnée de pluſieurs actes de vertus Chreſtiennes, & ſur tout d'une tres-grande contrition & douleur de ſes pechez, dont il fit meſme une confeſſion publique, pour ſe confondre davantage; aprés quoy il receût le ſacré Corps du Fils de Dieu avec grande dévotion. C'eſt ce que nous apprend l'Auteur de l'Hiſtoire de ſa Vie, qui ne l'abandonna jamais, & qui écrivit avec ſi peu de paſſion, qu'il blaſme tout ouvertement ſon Maiſtre, d'avoir fait un Schiſme, en faiſant créer un Antipape, & qu'il ne parle jamais ni du Pape, ni du jeune Henri, qu'avec un extréme reſpect. L'Eveſque de Liége luy fit faire de magnifiques obſeques: mais quoyqu'un peu avant que d'expirer, cét Empereur euſt envoyé ſon anneau & ſon épée à ſon fils, pour montrer qu'il luy pardonnoit de tout ſon cœur; ce fils néanmoins ne voulut jamais pardonner aux Liégeois, qu'à

Urſperg.

con-

condition qu'ils feroient déterrer le corps de ſon Pere; comme celuy d'un excommunié. Il conſentit néanmoins qu'on le tranſportaſt a Spire, où il ne fut pas mis en terre Sainte, juſqu'à ce que cinq ans aprés il fut porté en cérémonie dans la grande Egliſe, & mis dans un tombeau de marbre, auprés des corps de ſon Pere & de ſon Ayeul, par l'ordre de ſon fils Henry V. qui avoit bien changé de maniére à l'égard du Pape, comme on le verra dans le Livre ſuivant. ANN. 1106.

HISTOIRE
DE LA
DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS
CHARLEMAGNE.

LIVRE QUATRIÉME.

ANN. 1106. APRÉS la mort de l'Empereur Henry IV. tous les Princes, & toutes les villes qui avoient tenu ſon parti, furent obligez de ſe ſoumettre à leur nouveau Maiſtre, qui, pour rétablir au plûtoſt la paix dans ſon Empire, les receût tous en grace, à la réſerve du Duc Henry de Lorraine, qu'il fit arreſter, & qu'il priva de ſon Duché, dont il inveſtit Godefroy Comte de Louvain. Ainſi, comme rien ne branloit en Allemagne, où tout eſtoit paiſible, ſous un Prince

Urſperg.

Sigebert.

Prince qui se sçavoit bien faire craindre & obéir, quoy-qu'il n'eust encore que vint-quatre à vint-cinq ans, il fut tenir sa Cour à Ausbourg, où les Evesques, Députez de la Diéte de Mayence, avoient prié le Pape de se rendre dans la fin de l'année, pour y accommoder, à l'amiable, les differends qui pourroient estre encore entre le Saint Siége & l'Empire. En effet, aussitost que Pascal eût appris la mort du vieil Empereur, il se mit en chemin, & passa dans la Lombardie, où ayant esté magnifiquement receû de la Comtesse Mathilde, il fut avec elle à Guastalle, Ville sur le Pô appartenante à cette Princesse, où il avoit convoqué un Concile, pour y regler les affaires des Eglises d'Allemagne & de Lombardie, qui avoient esté dans un furieux desordre durant le Schisme. ANN. 1106. Ursperg. Domniz.

Il y usa de beaucoup de douceur & de condescendance à l'égard des Evesques, des Prestres, & des autres Clercs qui avoient esté ordonnez par des Schismatiques, déclarant qu'ils demeureroient chacun dans son Ordre, pourveû qu'ils ne l'eussent pas obtenu par simonie, ou par quelque autre crime. Mais d'autre part, il renouvella les decrets de ses Prédécesseurs contre les Investitures des Eveschez, & des autres Benefices, données par des Laïques; ce qui ne plût gueres aux Ambassadeurs, que Henry avoit envoyez à ce Concile, & qui sçavoient déja fort bien quelle estoit son intention sur un point si délicat. Le Ursperg. Concil. Guastall. to. 10. Conc. edit. Paris.

A.D. 1576. Henri III. Roy de France, & de Pologne, les fameux loix promeurs qui s'en donnerent par le baladage de Poitiers, & par celui de Compiegne, & qui furent accablez d'honneurs, & de bienfaits. Le premier, appellé, que je la nomme Roy, ou le Duc, ou le Duc, ou le Duc

res & aux outrages de ſes ennemis, pour le contraindre de remettre entre ſes mains les marques de l'Empire, à ſçavoir la Couronne, le Sceptre, & la Lance de Saint Maurice, & qu'enfin, en violant tous les droits les plus ſaints de la nature, il ne luy laiſſa rien dans toute l'étenduë de ſon Empire dont il puſt diſpoſer. Il s'en fallut bien que Loüis, ſurnommé le Gros, fils du Roy Philippe, en uſaſt de la ſorte, car, comme dit ce meſme Autheur, un peu aprés avoir parlé de la ſorte, *ce Prince fit paroiſtre une merveilleuſe grandeur d'ame, en ce qu'encore que la Reine Berte ſa Mere euſt eſté repudiée contre les Loix de l'Egliſe, par le Roy, qui épouſa meſme, & mit ſur le Trône la Comteſſe Bertrade; qu'il avoit ravie au Comte d'Anjou ſon mari, & qu'en ſuite on l'eût excommunié: il ne laiſſa pas néanmoins de l'honorer, & de le ſervir toute ſa vie avec un extreme reſpect, & une fidelité inviolable, bien loin de ſe révolter contre luy, ni de le troubler dans la poſſeſſion de la moindre partie de ſon Royaume.* Voila comme parle ce ſage Abbé, qui a voulu en cette rencontre oppoſer la vertu & la piété de Loüis envers ſon Pere à la cruelle ingratitude de Henri V. pour faire à toute la poſterité cette belle leçon, qui nous apprend, que comme c'eſt Dieu qui commande par luy-meſme, dans le Décalogue, aux enfans, de quelque condition qu'ils ſoient, d'honorer leurs parens, ſur peine de ſon indignation; il n'y a point de loy humaine, ni de prétexte de Reli-

ANN. 1106.

ANN. 1106. Religion, ni de foudres même de l'Egliſe, qui les puiſſent diſpenſer de cette obligation qu'il a voulu eſtre éternelle.

Au reſte, c'eſt grand dommage que l'Illuſtriſſime Cardinal Baronius n'ait pas eû cette Hiſtoire de l'Abbé Suger, laquelle eſtoit pourtant imprimée de ſon temps en Allemagne : car s'il l'euſt veûë, outre qu'il n'euſt pas tant loüé ce meſme Henry, qu'il s'eſt trouvé aprés obligé de blaſmer tres-juſtement pour une autre raiſon, il n'euſt pas omis dans ſes Annales ce qu'il y eût de plus conſiderable en ce voyage que Paſchal fit en France, à ſçavoir la célebre Conference qu'il y eût avec les Ambaſſadeurs de Henri ſur les Inveſtitures. Ce Pape donc, aprés les Feſtes de Noël, qu'il voulut paſſer à l'Abbaye de Clugny, où il s'eſtoit autrefois rendu Moine, fut avec une grande ſuite de Prélats François & de Nobleſſe, au Prieuré de la Charité ſur Loire, dont il conſacra l'Egliſe, & où le Roy l'envoya recevoir par le Comte de Rochefort Senéchal ou Grand-Maiſtre de France, accompagné des plus grands Seigneurs de la Cour, pour ſervir Sa Sainteté tandis qu'Elle ſeroit dans le Royaume. De-là il deſcendit à Tours, pour y viſiter le ſepulcre de Saint Martin. Aprés quoy il ſe rendit à Saint Denis en France, où, contre la couſtume de tous ceux qui l'avoient précedé, dit l'Abbé Suger, bien loin de rien prendre du treſor de cette riche Abbaye, il ne voulut pas

Suger. Vit. Lud. Groſ. c. 9

ſeu-

ſeulement qu'on le luy montraſt, s'eſtant contenté, aprés avoir arroſé de ſes larmes les Reliques des Saints Martyrs, de prier qu'en conſideration de ce qu'un de ſes Prédéceſſeurs avoit donné liberalement Saint Denis pour Apoſtre aux François, on luy donnaſt une petite piéce des habits de ce Saint Martyr, encore rouges de ſon ſang. ANN. 1106.

Ce fut là que le Roy Philippe & le Prince Loüis ſon fils le furent recevoir, en ſe proſternant d'abord à ſes pieds ; mais le Pape les ayant auſſitoſt relevez, ſans vouloir traiter avec eux qu'ils ne fuſſent aſſis à ſes coſtez, leur repreſenta l'eſtat de l'Egliſe qu'on vouloit opprimer, & les conjura de le proteger en cette occaſion, à l'exemple de Charlemagne & des autres Rois Tres-Chreſtiens, qui avoient toujours ſi généreuſement ſouſtenu le Saint Siége contre les entrepriſes tyranniques de ceux qui taſchoient de le rendre eſclave. Le Roy luy ayant préſenté la main, en ſigne d'amitié, luy promit de le ſecourir, en luy offrant pour cela ſa perſonne, celle de ſon fils ; & toutes les forces de ſon Royaume : mais parce qu'on avoit nouvelles que les Ambaſſadeurs de l'Empereur, qui avoit demandé au Roy qu'on puſt traiter à l'amiable avec le Pape, tandis qu'il eſtoit en France, s'approchoient de Châlons Ville de Champagne, qu'on avoit aſſignée pour le lieu de la Conference, il luy donna une grande

&

ANN. 1106. & manifique eſcorte, avec les Archeveſques & les Eveſques les plus proches, & Adam Abbé de Saint Denis, pour l'y conduire.

Suger qui n'eſtoit encore alors que ſimple Moine, & ne laiſſoit pas pourtant d'eſtre déja de la Maiſon du Roy, comme ſon Chapelain, accompagna ſon Abbé en cette occaſion, & fut témoin de ce qui ſe paſſa en cette Conference, où les Allemans firent paroiſtre beaucoup plus de faſte & d'orgueil, que de deſir de s'accorder. Ils affecterent de regler tellement leur marche, que le Pape puſt arriver avant eux à Châlons, où il fallut en effet qu'il les attendiſt quelques jours. De plus, Aldebert Chancelier, & premier Miniſtre de l'Empereur, qui eſtoit Chef de l'Ambaſſade, & avoit le ſecret de ſon Maiſtre, ne voulut pas eſtre de la Conference, quoy-que le Pape y fuſt en perſonne: & il ſe contenta, pour garder plus de gravité, d'y envoyer les Ambaſſadeurs ſes adjoints, qui luy devoient rendre compte de ce qu'ils y auroient traité. Ceux-cy eſtoient l'Archeveſque de Treves, l'Eveſque d'Alberſtad, celuy de Munſter, pluſieurs Comtes & Ducs de l'Empire, & à la teſte de tous Guelphe Duc de Baviére, devant lequel on portoit toûjours l'épée nuë, & qui eſtoit un Prince d'une taille extraordinaire & de géant, d'une largeur d'épaules, & d'une groſſeur de corpulence proportionnée à ſa ſtature exceſſivement haute, d'une voix de

Et cui gladius ubique præferebatur. Dux Welpho, vir corpulentius, & totâ ſuperficie longi, & lati admirabilis, & clamoſus. Suger. ibid.

de tonnere, & criant toûjours au lieu de parler. Comme ils s'eſtoient logez tout exprés à l'Abbaye de Saint Menge hors de la Ville, afin qu'ils puſſent faire un plus grand tour, & que leur cavalcade paruſt mieux, ils furent à la Conference dans une grande & magnifique pompe, ſuperbement montez, & avec une longue ſuite de Gentilshommes, d'Officiers, de Pages, de Laquais, & de Gardes, qui marchoient devant & aprés les Ambaſſadeurs, faiſant par tout grand bruit, & grand fracas, auſſi-bien que leurs Maiſtres, qui eſtoient à peu prés de meſme humeur que le Duc Guelphe: de ſorte qu'il ſembloit qu'on les euſt envoyez plûtoſt pour faire peur aux gens par leur mine fiére, & par leur maniére hautaine & tumultueuſe, que pour raiſonner en traitant d'affaires dans une Conference bien reglée,

ANN. 1106.

Ad curiam multo agmine, multo faſtu, ſummè phalerati venerunt.

Qui tumultuantes magis ad terrendum, quam ratiocinandum miſſi viderentur. Ibidem.

Il en faut pourtant excepter l'Archeveſque de Treves, qui eſtoit un fort honneſte homme, poli, agréable, éloquent, de tres-bon ſens, & qui avoit l'air tout-à-fait François. Auſſi ce fut luy qui porta la parole pour tous les autres, ce qu'il fit en tres-peu de mots, & néanmoins d'une maniére également forte & agréable, qui plût à tout le monde: car aprés avoir dit au Pape que l'Empereur luy ſouhaitoit & à toute la Cour Romaine, toute ſorte de proſperité, & qu'il luy offroit ſon ſervice, & tout ce qui eſtoit en ſon pouvoir, ſauf en tout les droits de l'Empire: *Voicy en*

Singulariter & ſolus Trevirenſis Archiepiſcopus, vir elegans, & jucundus, eloquentiæ & ſapientiæ copioſus, Gallicano cothurno excitatus, facetè peroravit. Ibidem.

ANN. 1106. *Talis eſt D. noſtri Imperatoris, pro quâ mittimur causâ, temporibus antecessorum, &c.* Ibidem.

un mot, Tres-Saint Pere, ajouſta-t-il, *ſur quoy eſt fondé le droit que prétend l'Empereur noſtre Maiſtre, qui nous envoye vers voſtre Sainteté, pour l'informer de ſes juſtes prétenſions. Du temps de nos Prédéceſſeurs, en remontant meſme juſqu'à Saint Grégoire le Grand, on conſultoit d'abord l'Empereur, pour ſçavoir de luy s'il agréeroit la perſonne qu'on préténdoit élire; & quand on avoit ſon conſentement, on procedoit canoniquement à l'élection dans l'Aſſemblée du Peuple & du Clérgé: aprés quoy l'élû ayant eſté conſacré librement, & ſans ſimonie, eſtoit conduit à l'Empereur, qui luy donnoit l'inveſtiture, avec la Croſſe & l'Anneau, pour les Regales, ou pour les biens qui dependent de l'Empire, & recevoit en ſuite l'hommage qu'il luy en faiſoit, avec le ſerment de fidelité. Et il ne faut pas que l'on trouve étrange qu'on en uſe ainſi; car autrement les Eveſques ne pourroient avoir ni Villes, ni Chaſteaux, ni terres, ni peages, ni redevances, ni aucun autre droit Seigneurial & Regalien, & il faudroit que tout cela retournaſt à l'Empereur qui en eſt le Seigneur Souverain. Si voſtre Sainteté veut conſentir, comme nous l'eſperons, à une choſe ſi raiſonnable, & d'un uſage ſi ancien, la paix eſt faite, & l'Egliſe & l'Empire ſeront deſormais parfaitement d'accord, à la gloire de Dieu, pour le repos de tout le monde.*

A cela le Pape, aprés avoir fait examiner la choſe en ſon Conſeil, répondit le lendemain par la bouche de l'Eveſque de Plaiſance, en ces termes. *L'Egliſe que Jeſus-Chriſt a rachetée,*

tée, & miſe en liberté par ſon précieux Sang, ne doit plus rentrer dans la ſervitude, comme elle feroit ſi elle ne pouvoit élire ſes Prélats ſans le conſentement de l'Empereur, auquel en ſuite elle ſeroit ſoumiſe en eſclave, ſi quand les Prélats ſont clûs, ils eſtoient obligez de recevoir de luy l'Inveſtiture par la Croſſe & par l'Anneau. Comme ces choſes qui appartiennent à l'Autel ſont tenues pour ſacrées, le Laique qui entreprend de les donner, uſurpe les droits de Dieu meſme. Enfin, ſi les Eveſques & les Preſtres, en faiſant hommage, mettent leurs mains conſacrées par le Corps & par le Sang de Jeſus-Chriſt, entre celles du Prince qui ſont ſouillées du ſang qu'il a répandu par le glaive de la juſtice, ou à la guerre, ils font tort à la ſainteté de leur Ordre, & à l'Onction ſacrée qu'ils ont receûë. ANN. 1106.

Voila préciſément ce que l'Eveſque de Plaiſance prononça de la part du Pape; & comme il vouloit s'étendre un peu plus ſur ce ſujet, le Duc Guelphe, & les autres Ambaſſadeurs Allemans, ſans ſonger qu'ils eſtoient en la préſence du Pape, qui faiſoit parler cét Eveſque, interrompirent ſon diſcours, fremiſſant de colere & de dépit, grinçant des dents, frapant des mains, & faiſant un bruit effroyable. Tout ce qu'ils purent faire dans la fureur où ils eſtoient, fut de s'empeſcher de luy dire des injures. Mais à cela prés, ils n'omirent rien de ce qui peut faire éclater un furieux emportement, juſques-là meſme que ſe levant tout en furie, ils s'écriérent tous enſemble, *Ce n'eſt*

Cumque hæc, & his ſimilia cervicoſi audiſſent legati, Teutonico impetu frendentes tumultuabant, & ſi tutò auderent, convicia eructarent, injurias referrent. Non hic, inquiunt ſed Romæ gladiis determinabitur querela, Ibidem.

1581. *Ce que c'est qu'un Pape, & quand on l'appelle Pape.*

d'Apostolique, & qu'il ne merite plus le nom de Pape, il faut, si on le reconnoist tres-pernicieux au monde, le chasser comme un loup ravissant, & comme un voleur qui entre par effraction dans la bergerie. Car il est indubitable que tout Pape qui n'est pas Catholique, & qui ne travaille pas de toute sa force à l'extirpation de l'heresie, est heretique lui-même, & n'est pas membre de son troupeau, ni de l'Eglise Catholique dont il ne merite pas d'estre le chef. Et ainsi il ne faut pas s'estonner, si nous voyons que Dieu permet que ceux qui ne veulent pas estre membres de son Eglise, ne soient pas aussi ses Ministres. Car il est certain que ceux qui ne sont pas membres de l'Eglise, ne peuvent pas estre Evesques, ni Papes, ni Patriarches, ni Primats, ni Archevesques, ni Evesques, ni Prestres, ni Diacres, ni Soudiacres, ni Exorcistes, ni Lecteurs, ni Portiers, ni Acolytes, ni Chantres, ni Moines, ni Religieux, ni Religieuses, ni Clercs, ni Laics, ni Chrestiens, ni Catholiques, ni Fidelles, ni Predestinez, ni Saints, ni Anges, ni Archanges, ni Cherubins, ni Seraphins, ni Thrones, ni Dominations, ni Principautez, ni Puissances, ni Vertus, ni Trônes, ni Dominations, ni Principautez, ni Puissances, ni Vertus, ni Cieux, ni Cieux des Cieux, ni Paradis, ni Paradis des Paradis, ni Dieu, ni Dieu des Dieux, ni Roy, ni Roy des Roys, ni Seigneur, ni Seigneur des Seigneurs, ni Createur, ni Createur des Createurs, ni Tout-puissant, ni Tout-puissant des Tout-puissants, ni Eternel, ni Eternel des Eternels, ni Infini, ni Infini des Infinis, ni Immortel, ni Immortel des Immortels, ni Immuable, ni Immuable des Immuables, ni Incomprehensible, ni Incomprehensible des Incomprehensibles, ni Invisible, ni Invisible des Invisibles, ni Ineffable, ni Ineffable des Ineffables, ni Tout-bon, ni Tout-bon des Tout-bons, ni Tout-saint, ni Tout-saint des Tout-saints, ni Tout-misericordieux, ni Tout-misericordieux des Tout-misericordieux, ni Tout-juste, ni Tout-juste des Tout-justes, ni Tout-glorieux, ni Tout-glorieux des Tout-glorieux, ni Tout-adorable, ni Tout-adorable des Tout-adorables, ni Tout-aimable, ni Tout-aimable des Tout-aimables, ni Tout-loüable, ni Tout-loüable des Tout-loüables, ni Tout-beni, ni Tout-beni des Tout-benis, ni Tout-parfait, ni Tout-parfait des Tout-parfaits, ni Tout-grand, ni Tout-grand des Tout-grands, ni Tout-fort, ni Tout-fort des Tout-forts, ni Tout-sage, ni Tout-sage des Tout-sages, ni Tout-puissant, ni Tout-puissant des Tout-puissants, ni Tout-Dieu, ni Tout-Dieu des Tout-Dieux, ni Tout-Roy, ni Tout-Roy des Tout-Roys, ni Tout-Seigneur, ni Tout-Seigneur des Tout-Seigneurs, ni Tout-Createur, ni Tout-Createur des Tout-Createurs, ni Tout-Eternel, ni Tout-Eternel des Tout-Eternels, ni Tout-Infini, ni Tout-Infini des Tout-Infinis, ni Tout-Immortel, ni Tout-Immortel des Tout-Immortels, ni Tout-Immuable, ni Tout-Immuable des Tout-Immuables, ni Tout-Incomprehensible, ni Tout-Incomprehensible des Tout-Incomprehensibles, ni Tout-Invisible, ni Tout-Invisible des Tout-Invisibles, ni Tout-Ineffable, ni Tout-Ineffable des Tout-Ineffables, ni Tout-Bon, ni Tout-Bon des Tout-Bons, ni Tout-Saint, ni Tout-Saint des Tout-Saints, ni Tout-misericordieux, ni Tout-misericordieux des Tout-misericordieux, ni Tout-Juste, ni Tout-Juste des Tout-

cés de la Conference de Châlons, vit qu'on traiteroit de ſon affaire en ce Concile; & comme il eſtoit réſolu de donner toujours les inveſtitures, il prit ſur cela l'avis des Princes & des Eveſques à Mayence, où il fut paſſer les Feſtes de Paſque. Ceux-cy, qui pour leur intereſt ſuivoient ſon inclination, luy conſeillerent d'envoyer ſes Ambaſſadeurs au Concile, pour y déclarer en ſon nom, que les Empereurs eſtoient en poſſeſſion du droit d'Inveſtiture, depuis Charlemagne, à qui le Pape Adrien I. l'avoit confirmé, par un acte tres-authentiqu-: mais comme le Pape ne vouloit pas déferer à cét acte, qu'il croyoit eſtre ſuppoſé, il ne laiſſa pas de paſſer outre, & de renouveller encore les Decrets de Grégoire VII. & d'Urbain II. contre les Inveſtitures données par les laïques. Et parce que les Ambaſſadeurs avoient auſſi proteſté au nom de leur Maiſtre, qu'il ne ſouffriroit pas qu'on déterminaſt rien ſur ce ſujet à ſon égard, hors de l'Empire, & dans les Eſtats d'un Prince étranger, on luy donna toute une année pour aller luy-meſme plaider ſa cauſe à Rome, dans un Concile général qu'on y convoqueroit pour examiner ſes raiſons, & luy rendre juſtice. ANNI 1107.

Ce procedé choqua fort ce jeune Empereur, qui eſtoit extrémement fier, & encore moins diſpoſé que ſon pere à ſe ſoumettre au Pape. Il diſſimula néanmoins juſques à ce qu'il euſt mis fin à quelques entrepriſes qu'il luy falut exécuter auparavant

en

A 1072. en Eſclavonie, & en Hongrie, où ils ne furent pas mieux traités que dans les autres Provinces. Ils y furent obligés de prendre les armes contre les Hongrois, qui les avoient attaqués. Ils furent défaits par Ladislas le Saint, en 1091. Deux ans après, ayant été diſſipés par les mêmes peuples dans un autre combat, ils furent contraints d'abandonner leur Roi, qui ſe retira en Dalmatie, où il mourut. Ils ſe choiſirent pour Roi Almus, qui étoit fils de Géiſa, & frere d'Andronic Duca, qui avoit été déclaré Empereur par ſa femme Irene, & qui avoit été dépoſé par Alexis Comnene. Almus, ayant été fait priſonnier par Coloman, fils de Ladislas le Saint, fut aveuglé par ordre de ce Prince, & mis dans un Monaſtere, où il mourut. Ses deux fils, Andronic & Alexis, furent auſſi faits priſonniers par Coloman, qui les fit aveugler. Andronic mourut dans ſa priſon. Alexis, qui avoit été mis dans un Monaſtere, en ſortit, & ſe retira auprès de Manuel Comnene, qui le fit Duc de Dyrrachium.

Coloman, ayant été chaſſé trop jeune de ſes Etats, ne put les recouvrer que difficilement. Il ne fut pas plus heureux dans ſes entrepriſes contre les Grecs. Il ſe rendit maître de Zara, de Spalatro, & de quelques autres villes de la Dalmatie, qui appartenoient à l'Empire. Il fit la guerre à Alexis Comnene, & à Jean Comnene ſon fils, qui lui enleverent pluſieurs villes. Il mourut en 1114. Il avoit été marié deux fois. Il répudia ſa premiere femme, qui étoit fille de Roger, Comte de Sicile, & épouſa Euphroſine, fille de Vladimir Monomaque, Grand Duc de Ruſſie. Il en eut un fils, qui lui ſuccéda, & qui fut nommé Etienne II.

Etienne II. n'avoit que cinq ans lorſque ſon pere mourut. Il fut couronné à Belgrade, & ſa mere fut déclarée Régente. Elle gouverna pendant ſept ans avec beaucoup de ſageſſe. Elle mourut en 1121. Etienne II. fut alors en état de gouverner par lui-même. Il fit la guerre aux Grecs, & leur enleva pluſieurs villes. Il mourut en 1131. Il avoit été marié deux fois. Il répudia ſa premiere femme, qui étoit fille de Boleſlas, Duc de Pologne, & épouſa Helene, fille de Conſtantin Vladimir, Grand Duc de Ruſſie. Il en eut deux fils, Boris & Coloman, & une fille, qui fut nommée Sophie. Boris fut déclaré Roi de Ruſſie, & Coloman fut couronné Roi de Hongrie

pour paſſer par la vallée de Trente; & luy, avec l'autre, prenant à droit, paſſa par la Savoye, & deſcendit par le Mont Jove dans le Piémont. Aprés qu'il ſe fut un peu rafraiſchi à Ivrée, & qu'il eut pris d'aſſaut, & bruſlé Novarre, qui avoit oſé luy fermer les portes, il s'alla réjoindre à l'autre partie de ſon armée, prés de Milan, où il fut couronné Roy d'Italie par l'Archeveſque Chryſolaüs. De-là il fut paſſer le Pô à Plaiſance, où il ſéjourna quelque temps; & à Parme, tandis qu'il traitoit par ſes Députez avec la Comteſſe Mathilde ſa parente, qu'il ne vouloit pas avoir pour ennemie, parce qu'elle tenoit les paſſages de l'Apennin, qu'il traverſa en ſuite en plein hyver, avec d'extrémes incommoditez: ce qui l'obligea, pour ſe remettre un peu, de s'arreſter quelque temps à Florence, où il célebra les Feſtes de Noël, avec une magnificence qui étonna les Italiens; puis ayant pris & ruïné ſur ſon paſſage la Ville d'Arezzo, qui avoit entrepris de luy réſiſter, il ſe rendit enfin à Sutri, où ſes Ambaſſadeurs luy apporterent le traité qu'ils avoient conclu de ſa part à Rome avec le Pape, qui luy envoyoit auſſi ſes Députez pour le luy faire ratifier. ANN. 1111.

Car pendant que Henry marchoit avec ſa grande armée fort lentement par l'Italie, il avoit envoyé à Rome des Ambaſſadeurs pour traiter de ſon Couronnement avec le Pape, ſelon leurs inſtructions toutes conformes à ce que l'Archeveſque de Treves Urſperg.

ANN. 1111. avoit propoſé de ſa part à la Conference de Châlons, à ſçavoir, ou qu'il eût les Inveſtitures, ainſi que ſes Prédeceſſeurs en avoient joüi paiſiblement avant le Pontificat de Grégoire VII. ou qu'on obligeaſt les Eveſques à renoncer à tous les grands biens, & à tous les droits qu'ils tenoient de l'Empire. Le Pape qui voyoit d'une part une ſi formidable armée toute preſte à venir fondre ſur luy, ſous prétexte qu'on vouloit prendre la Couronne Imperiale à Rome; & de l'autre, que le ſecours qu'il avoit eſperé de France, & celuy qu'il eſtoit allé demander luy-meſme dans la Pouille aux Princes Normans, luy manquoient, eut peur que ce Prince extrémement fier & violent ne le traitaſt comme ſon Ayeul avoit fait Grégoire VII. & qu'il ne luy fiſt encore ſouffrir quelque choſe de plus fâcheux: c'eſt pourquoy il ſe réſolut enfin de s'accommoder avec l'Empereur, aux dépens des Eveſques, & ſur tout de ceux d'Allemagne, auſquels il crût pourtant qu'il donneroit de quoy ſe conſoler, ſur ce qu'eſtant trop riches, ils ſeroient bientoſt réduits par ſon traité à l'eſtat de cette bienheureuſe pauvreté où ſe trouvoient les Eveſques des premiers ſiécles de l'Egliſe, qui ne vivoient que des aumoſnes & oblations des Fideles.

Petr. Diac. l. 4. c. 37. & ſeq.

Ce traité donc fut enfin conclu & ſigné à Rome dans le Portique de Saint Pierre par les Ambaſſadeurs de Henry, & par les Députez du Pape, dont le premier eſtoit Pierre de

Ibidem. Et ex Cod. MS. Bibl. Vatic. Car. Baron.

de Leon, le plus riche & le plus puiſſant Citoyen de Rome, & qui a donné le nom à l'illuſtre Maiſon des Pierres-de-Leon, s'étant fait de ſon nom propre & de celuy de ſon pere un ſurnom commun à tous ceux de cette Maiſon. Par ce traité l'Empereur promettoit de renoncer publiquement, & pas écrit, aux Inveſtitures le jour de ſon Couronnement, de laiſſer au Pape la jouïſſance pleine & entiére de tout ce que les Empereurs avoient autrefois donné au Saint Siége, & de ne ſouffrir jamais qu'on entreprît de le dépoſer du Pontificat, ni de luy oſter la vie ou la liberté, ni de le priver de pas un de ſes membres. Ce ſont-là les précautions que ce bon Pape voulut prendre, tant il ſe défioit des Allemans, depuis qu'il avoit veû leur maniére hautaine & violente, & ouï leurs menaces à la Conférence de Châlons. ANN. 1111.

D'autre part auſſi ce Pontife promettoit à l'Empereur d'ordonner aux Eveſques de luy abandonner toutes les Regales, c'eſt-à-dire, tous les biens que leurs Egliſes tenoient de la pieuſe liberalité des Empereurs depuis Charlemagne, & s'obligeoit à luy donner une Bulle, par laquelle il ſeroit défendu, ſur peine d'excommunication, à tous les Eveſques preſens ou abſens, & à leurs ſucceſſeurs, de jamais rien prétendre à ces Régales, ni de vouloir rentrer en poſſeſſion des Duchez, Comtez, Marquiſats, Villes, Chaſteaux, Métairies, Terres, Heritages, Redevances, Peages, Marchez,

ANN. 1111.

Avoûëries, Droits de Monnoyes & de Juſtice, & de tous les autres ſemblables qu'ils avoient tenus de l'Empire, & qui retourneroient à l'Empereur, ſans que jamais ni luy Pape, ni ſes Succeſſeurs le puſſent troubler, ni ceux qui viendroient aprés luy, ou les inquiéter dans la poſſeſſion de ces Régales: ce qu'il ſeroit obligé de confirmer par un Acte authentique, portant malediction, avec anathéme, ſur tous ceux qui entreprendroient quelque choſe au préjudice de cette promeſſe. Enfin, il promettoit de le recevoir avec toute ſorte d'honneur, & de luy donner la Couronne Imperiale, avec toutes les ſolennitez accouſtumées, & de l'aider de tout le pouvoir que luy donnoit ſa dignité de Souverain Pontife à conſerver l'Empire. Toutes ces promeſſes furent rédigées par écrit des deux coſtez, pour en faire un échange réciproquement entre les mains du Pape & de l'Empereur; & il fut ſtipulé qu'on donneroit de part & d'autre des oſtages, qui jureroient qu'au cas que l'un des deux manquaſt à exécuter ce qu'il promettoit, ils ſe tourneroient de l'autre coſté contre luy.

Civitates, Ducatus, Marchias, Monetas, Telonia, Mercatum, Advocatias, Curtes, &c. Cod. Vatic. Petr. Diac. Urſperg. Epiſt. Paſcal. ad Henr. Reg.

Comme on eut porté ce traité à l'Empereur, avec une belle Lettre; dans laquelle le Pape luy abandonne toutes les Régales des Eveſques, & leur défend d'y plus rien prétendre, il trouva qu'à la verité on luy accordoit une des deux choſes qu'il vouloit, à ſçavoir, ou qu'il donnaſt aux Eveſ-

Epiſt. Paſcal. II. ad Henric.

Eveſques l'Inveſtiture pour tous les biens & tous les droits qu'ils tenoient de l'Empire, ou que les Eveſques luy abandonnaſſent tout ces grands biens qu'ils poſſedoient. Mais comme il vit auſſi que ces Prélats ſe garderoient bien d'obéir au Pape, quand il leur ordonneroit de s'en deſſaiſir, & qu'ils ſouſtiendroient hautement qu'il n'avoit nul pouvoir d'oſter aux Egliſes les biens que les Empereurs leur avoient donnez, veu principalement qu'il vouloit retenir tous ceux dont Pepin & Charlemagne avoient ſi fort enrichi le Saint Siége? il fit un trait de grande adreſſe pour ne ſe trouver pas dépouillé luy-meſme, & ſans rien avoir en contréchange de ce qu'il donnoit, & pour ſe mettre à couvert du reproche qu'on luy pourroit faire, & qu'en effet on luy a fait, d'avoir manqué à ſa promeſſe, en retenant toûjours comme auparavant les Inveſtitures. Car aprés avoir leu le traité, il le ratifia ſur le champ, & jura qu'il l'obſerveroit exactement, mais avec cette clauſe qu'il y ajouſta, à condition que cét échange qu'il faiſoit du droit des Inveſtitures avec les Régales ou les biens que les Eveſques tenoient des Empereurs, ſeroit approuvé, & ſolennellement confirmé du commun conſentement de toute l'Egliſe ou de tous les Princes du Royaume de Germanie. Voila ce que dit en termes formels l'Auteur que l'Abbé d'Urſperge a tranſcrit, & qui ajouſte qu'on croyoit que cela ne ſe pourroit jamais faire,

ANN. 811.

Præbuit Rex aſſenſum, ſed ea pacto, quatenus hæc tranſmutatio, ſanctæ & authenticæ rationi, conſilioque & concordiæ totius Eccleſiæ, de Regni Principum aſſenſu ſtabiliretur. Urſperg. *Quod etiam vix aut nullo modo fieri poſſe credebatur.* Petr. Diac. l. 4. c. 38. 39. Act. Sutrin. ex Cod. MS. Vat. Otto Friſing. l. 7. c. 14.

ANN. 1111. ou du moins ne ſe feroit qu'avec une extréme difficulté. Ce traité donc eſtant conclu de la ſorte, Henry fut camper devant Rome du coſté de la Ville Leonine, ou du Bourg Saint Pierre, au-deçà du Tibre, l'onziéme de Frévrier. Le lendemain, qui eſtoit le Dimanche de la Quinquageſime, il fit ſon entrée dans la Ville, où il fut receû avec des honneurs extraordinaires, & conduit à la Baſilique de Saint Pierre. Il y trouva le Pape qui l'attendoit au haut des degrez, & aprés luy avoit baiſé les pieds, & puis le front, les yeux, & la bouche, le Pape luy donna réciproquement le baiſer de paix, en le proclamant Empereur avec les applaudiſſemens & acclamations du Peuple, qui l'appelloit Auguſte. Il fit en ſuite la profeſſion de Foy, & le ſerment accouſtumé, & l'on recita ſur luy les premiéres Oraiſons qui ſe diſent ſelon le Rituel Romain, à la céremonie du Couronnement des Empereurs. Aprés quoy, prenant, ſelon la couſtume, la main droite du Pape, dont la gauche eſtoit ſouſtenuë par le premier Cardinal Diacre, ils entrent dans la Baſilique, & marchent juſques auprés de la Confeſſion de Saint Pierre, ou du tombeau des Saints Apoſtres. Là, comme ils ſe furent aſſis ſur deux fauteüils qu'on avoit préparez à cet effet le Pape le pria de renoncer en preſence de tous les aſſiſtans, par écrit, aux Inveſtitures, ſelon leur traité, puis qu'il eſtoit tout preſt de l'accomplir auſſi de ſon coſté, en luy donnant la

Ex lib. Pontif. Eccleſ. S. Petr. ap. Spond. ann. 774. n. 1. Petr. Diac. Act. ex Cod. M S. Vat. ap. Baron.

Bulle

Rois par lesquels l'Archevêque les ſit ſacrer, & les mit ſur le Trône.

Alors Henry, au nom de ſon fils encore fort jeune, fit ſon Lieutenant en Italie, & envoya à Rome, pour le faire reconnoître en cette qualité, quelques Seigneurs, qui furent bien reçus. Mais ils ne purent empêcher, que le Pape ne fît ſon entrée dans la Ville, & ne fût reçu avec honneur par le Sénat, & par le Peuple. Il ſe rendit auſſi maître du Château de Saint Ange, où il demeura quelque temps, & où il fit battre de la monnoye, comme Henry l'avoit promis, quand il lui avoit donné la Couronne de fer & celle d'or, & il ne pouvoit autrement faire voir, qu'il étoit le Souverain. Mais il ne le fit que ſur le bas & le billon, non pour durer. Le Pape, pour les dépenſes, qui lui en étoient arrivées, fit vendre à Celle ce qui appartenoit à Cencio Frangipani, qui s'étoit retiré à Terracine, & en prenoit aucun profit. Il fit auſſi vendre les meubles & les ornemens de la Maiſon de Crescence, qui avoit été chaſſé de Rome, & qui étoit mort à Civita Castellana, où il avoit ſervi le Pape, avec la qualité de Sénateur de Rome. Il fit auſſi vendre les meubles de Jean Comte de Tuſculum, qui étoit mort à Rome, & qui avoit été Préfet de cette Ville. Il fit vendre auſſi les meubles de Jean Comte de Tuſculum, qui étoit mort à Rome, & qui avoit été Préfet de cette Ville.

ANN. 1111. Petr. Diac. l. 4. c. 40.

& que le Pape répondoit toûjours, qu'ayant accompli de ſon coſté les conditions du traité, il falloit que l'Empereur les accompliſt auſſi du ſien, un puiſſant Alleman s'eſtant avancé: luy dit fiérement, comme s'il eût eſté l'unique arbitre de ce differend. *A quoy bon tant de diſcours, nous n'avons que faire de vos conditions; nous voulons que vous couronniez noſtre Empereur, ainſi que ſes Prédeceſſeurs l'ont eſté par les voſtres, ſans que vous entrepreniez de rien innover, ni de vouloir luy oſter & à nos Eveſques ce qui leur appartient.* Et comme le Pape proteſtoit hautement qu'il n'en feroit rien, & qu'il ne trahiroit jamais ſi laſchement les intereſts de l'Egliſe, l'Empereur qui eſtoit déja fort violent de ſon naturel, & que quelques Eveſques Allemans enflammoient encore davantage, fit ſigne à ſes gardes de l'environner; ce qui n'empeſcha pas qu'encore qu'il fuſt déja tard, il n'allaſt célebrer la Meſſe à l'autel des Apoſtres. Mais comme elle fut achevée, & qu'il penſoit ſe retirer, les gardes l'arreſterent, & avec luy pluſieurs Cardinaux & Eveſques Italiens, outre un tres-grand nombre de Preſtres, de Clercs, d'Officiers, & de Gentilshommes qui eſtoient autour de l'Autel.

Idem Otto Friſing. l. 7. c. 14.

A cet étrange ſpectacle, il ſe fit dans toute l'Egliſe un bruit effroyable de gens qui crioient de toute leur force, *On attente à la vie du Pape.* En meſme temps les ſoldats Allemans qui s'y eſtoient jettez en foule pour y voir la céremonie du Sacre & du Cou-

Couronnement de l'Empereur, tirent leurs épées,& ſans ſçavoir bien préciſement à qui on en vouloit, ſe mettent à frapper brutalement à droit & à gauche ſur cette multitude de gens deſarmez, qui penſerent s'étouffer les uns les autres, en ſe preſſant dans la foule, pour fuïr plus viſte,& gagner au-plûtoſt les portes. Il y en eut meſme de maſſacrez, & entre ceux-cy quelques-uns de ceux qui eſtoient allez le matin au-devant de l'Empereur avec des palmes & des fleurs. Ils firent auſſi pluſieurs priſonniers, qui furent menez avec les autres dans un quartier occupé par les gens de l'Empereur auprés du Vatican. Enfin, il n'y eut jamais un plus grand deſordre,& l'on ne vit auſſi jamais un plus exécrable attentat, qui fut néanmoins approuvé de tous les Prélats Allemans, excepté du ſeul Conrad Archeveſque de Saltzbourg, qui le déteſta hautement, & avec tant de ſainte généroſité, qu'un Seigneur Alleman l'ayant menacé, l'épée nuë, de le tuër ſur le champ s'il ne ſe taiſoit, il luy preſenta hardiment la gorge, en luy diſant, *Frape ſi tu veux, j'aime mieux perir, que de donner lieu ſeulement par mon ſilence, de croire que j'approuve une action ſi deteſtable.*

ANN. 1111.

Otto Friſing. ibid.

Auſſi elle parut ſi horrible au Peuple Romain qui aimoit Paſcal, que les Cardinaux de Tuſculum & d'Oſtie, qui s'eſtoient échapez dans le tumulte, la luy ayant dépeinte pathetiquement pour l'exciter à la vengeance, il courut auſſitoſt aux armes, & l'on tua d'abord tout ce qui ſe trouva par les

Petr. Diac. ibid. c. 41.

ANN. 1111. ruës de pauvres Allemans, qui n'ayant nulle part à cette damnable entrepriſe, alloient innocemment viſiter les Egliſes par devotion, ou voir les raretez de Rome par curioſité. On fit plus, car dés le lendemain de grand matin toutes les compagnies en bon ordre ſous leurs Capitaines, ayant paſſé les ponts, attaquerent ſi bruſquement les gens de l'Empereur qui étoient poſtez à Saint Pierre, & ne s'attendoient à rien moins qu'à cette attaque, qu'ils en mirent une bonne partie ſur le Carreau, & pouſſerent vivement les autres juſques dans le Portique, où ils eurent bien de la peine à ſe défendre. L'Empereur meſme, qui eſtant logé au Vatican, eſtoit venu d'abord à leur ſecours, y courut riſque de la vie, qu'il eût perduë, ſi le Comte Othon Gouverneur de Milan ne ſe fuſt jetté entre luy & les Romains, qui de rage de ce qu'il l'avoit ſauvé, le mirent en mille piéces. Mais ſur ces entrefaites, ceux du camp s'eſtant rendus auprés de l'Empereur, qui ſe mit à leur teſte, on eut bientoſt répouſſé ces Bourgeois, qui furent menez toûjours battant juſqu'au Pont Saint Ange, où, comme ils s'embaraſſoient, & s'empeſchoient les uns les autres de paſſer dans la foule de ceux qui vouloient tous eſtre les prémiers hors du Pont on en fit un fort grand carnage, & pluſieurs penſant ſe ſauver à la nage, ſe précipiterent aveuglément dans le Tibre, où ils perirent miſerablement. Ils voulurent pour-

Idem. Otto Friſing. l. 7. c. 14.

Petr. Diac.

Otto Friſing.

pourtant encore, aprés s'eſtre ralliez, revenir à la charge par d'autres endroits: mais l'Empereur qui vouloit attaquer la Ville de l'autre coſté de la riviére, avoit déja ramené ſes gens dans ſon camp, d'où il partit deux jours aprés, avec le Pape, & tous ſes autres priſonniers, & remontant le long du Tibre, qu'il paſſa vers le Mont Soracte, il étendit ſes troupes dans la campagne, aux environs de Rome, où ſes Allemans ne manquerent pas de faire un étrange ravage, en faiſant continuellement des courſes juſques aux portes de la Ville. ANN. 1111. Petr. Diac. c. 31. 42.

Le Cardinal de Tuſculum faiſoit cependant tous ſes efforts pour avoir le ſecours que les Normans avoient promis au Pape, s'il eſtoit attaqué par l'Empereur, mais il ne pû rien obtenir: car le Duc Roger & Boémond ſon frere eſtant morts en ce meſme temps, les Normans furent obligez de mettre tout ce qu'ils avoient de troupes dans leurs places, de peur que l'Empereur ſe ſervant de l'occaſion, ne s'en emparaſt. D'ailleurs le Prince de Capouë s'eſtant avancé avec trois cens chevaux qu'il vouloit jetter dans Rome, comme il vit que les Imperiaux avoient déja paſſé le Tibre, il eut peur qu'ils ne le coupaſſent, & ſe retira bien viſte à Capouë, d'où il envoya meſme rendre ſes devoirs à l'Empereur, en luy demandant ſa protection. Ainſi les Cardinaux, & les perſonnes de qualité qui eſtoient priſonniers avec le Pape, qu'on ſervoit avec grand reſpect, voyant qu'il n'y avoit Idem Otto Friſing. l. 7. c. 14

ANN. 1111. voit plus d'eſperance d'eſtre ſecourus, ni de ſortir d'une miſerable captivité où les Allemans les menaçoient de leur faire un mauvais parti, ſi l'on ne ſatisfaiſoit leur Maiſtre, prierent Paſcal de contenter l'Empereur, qui le ſollicitoit continuellement de s'accommoder en luy octroyant ce que les autres Papes avant Grégoire avoient laiſſé aux Empereurs ſans les inquiéter.

Petr. Diac. c. 42.

Ce Pape réſiſta long-temps à ces priéres & à ces inſtantes ſollicitations, & proteſtoit toujours qu'il aimoit mieux mourir dans ſa priſon, que de violer les droits de l'Egliſe; quoy-que l'Empereur proteſtaſt auſſi toûjours de ſon coſté qu'il n'en vouloit nullement aux droits de l'Egliſe, & ne prétendoit rien donner de ſpirituel, ni aucun droit, ni dignité, ni Office Eccleſiaſtique, mais ſeulement les Régales, les Fiefs, & les biens temporels des Eveſchez, & des autres Benefices. Mais enfin Paſcal ſe laiſſa vaincre aux larmes & aux raiſons de tant de perſonnes de merite & de qualité, qui luy remontroient *l'extréme miſere de tant de captifs, qu'on menaçoit tous les jours de la mort; la deſolation prochaine de Rome, qui ne pouvoit manquer d'eſtre priſe, & enſuite ſacagée; le danger manifeſte qu'il y avoit d'un nouveau Schiſme dans l'Egliſe, & mille maux effroyables qui le ſuivroient, & qu'il pouvoit éviter ſi facilement, en accordant ſeulement à Henry ce dont tant d'autres Papes avoient laiſſé paiſiblement joüir les Empereurs.* Il ſe rendit donc à ces remontrances: de-ſorte qu'aprés

Quamvis ille non Eccleſiæ jura, non officia quælibet, ſed Regalia ſola ſe dare aſſereret. Petr. Diac. l. 4. c. 42. Cod. MS. Vatic. ap. Baron.

envi-

environ deux mois de captivité, la paix se fit entre le Pape & l'Empereur le Mardi onziéme d'Avril, à ces conditions. On promit, *Que le Pape n'inquiétera plus l'Empereur sur les Investitures, qui luy seront confirmées par un privilege contenu dans une Bulle en bonne forme, portant défense de s'y opposer sur peine d'excommunication; Qu'en suite l'Empereur investira comme auparavant par la Crosse & par l'Anneau les Evesques & les Abbez qu'on aura élûs librement, sans simonie, & de son consentement, & puis qu'ils s'iront faire consacrer par celuy auquel ils doivent s'adresser pour cét effet, Que les Archevesques & les Evesques pourront librement consacrer ceux que l'Empereur aura investis de la sorte, & que l'élû ne pourra estre consacré avant que d'avoir receû l'Investiture; Que le Pape oubliera tout ce qui s'est passé, sans en vouloir mal à personne; Qu'il n'excommuniera jamais l'Empereur; Qu'il ne tiendra pas à luy qu'il ne le couronne, & qu'il l'aidera toûjours de tout son pouvoir.* Voila ce que le Pape jura, & fit jurer avec luy sur les Evangiles, à seize Cardinaux. ANN. 1111. Pet. Diac. Acta Pascal ap. Baron.

D'autre part l'Empereur promit, *Que dans deux jours pour le plus tard, il mettroit en pleine liberté le Pape, les Cardinaux, les Evesques, & tous les autres prisonniers, & les ostages qui avoient esté retenus avec eux, & qu'il les feroit conduire en toute seûreté jusqu'à la porte qui est au-delà du Tibre, Qu'il ne feroit plus à l'avenir arrester personne de ceux qui seront fidelles au Pape, Qu'il donneroit*

ANN. 1111. *toute ſorte de ſeûreté aux Romains pour leurs perſonnes, & pour leurs biens, & qu'il protegeroit toûjours ceux qui conſerveroient la paix; Qu'il rendoit au Pape ce qu'on luy a pris du Patrimoine du Saint Siége, & employeroit de bonne foy tout ſon pouvoir & toute ſon autorité pour luy faire reſtituër ce qu'on trouvera que les autres luy detiennent injuſtement; Qu'enfin, ſauf l'honneur de l'Empire, il luy rendroit toûjours l'obeiſſance qui eſt déuë par les Empereurs Catholiques aux Pontifes Romains.*

Ces articles furent ſignez de l'Empereur, de quatre Eveſques, du Chancelier Adelbert, & de huit Princes de l'Empire, avec ſerment ſur les Saints Evangiles qu'ils ſeroient inviolablement gardez. Il ne reſtoit plus qu'à dreſſer la Bulle du Privilege, que le Pape ne pouvoit faire encore expedier, parce qu'il n'avoit ni ſon Sceau, ni pas un des Officiers de la Chanceletie. L'Empereur néanmoins, les Princes, & les Eveſques de l'Empire voulurent abſolument qu'il la donnaſt, avant que de rentrer dans Rome. C'eſt pourquoy elle fut dreſſée des le lendemain; & comme on eut repaſſé le Tibre, on fit venir de Rome un des Officiers du Pape qui la tranſcrivit durant la nuit, & y appoſa, ſelon la couſtume, le Sceau de plomb, aprés quoy le Pape la ſigna, & la mit entre les mains de l'Empereur. On y exprima les deux raiſons pour leſquelles on luy confirmoit le droit d'Inveſtiture; l'une, parce que ſes Prédéceſſeurs

Privileg. Henr. ap. Petr Diac. & Baron.

ſeurs avoient enrichi les Egliſes des biens de l'Empire ; & l'autre, parce qu'il y avoit ordinairement trop de diſſenſions, de troubles, & de deſordres, dans les élections : ce qui fait voir qu'encore que les Empereurs ne donnaſſent alors l'Inveſtiture qu'à ceux que l'on avoit élûs, tout néanmoins dépendoit d'eux, parce qu'on n'éliſoit que les ſujets qu'ils vouloient qui fuſſent élûs. Ainſi, comme on eſtoit d'accord, le jour ſuivant treiziéme d'Avril, qui eſtoit le Jeudi d'aprés l'Octave de Paſque, le Pape & l'Empereur, avec leur ſuite, rentrerent dans Rome du coſté du Vatican, & furent d'abord à la Baſilique de Saint Pierre, où, toutes les avenuës en eſtant gardées pour empeſcher qu'il n'y euſt plus de trouble, l'Empereur receût la Couronne Imperiale de la main du Pape. Et comme en célebrant Pontifica'ement la Meſſe, durant cette auguſte céremonie, il fut arrivé à la Communion, il prit une partie de l'Hoſtie qu'il conſuma, puis ſe tournant vers l'Empereur, il luy dit ces terribles paroles: *Seigneur Empereur Henri, voici le Corps de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, né de la Sainte Vierge, & qui a ſouffert pour nous ſur la Croix, ainſi que la ſainte Egliſe Catholique le croit : je vous le donne en confirmation de la paix que nous avons faite, & de la concorde qui eſt entre nous. Comme cette partie du Sacrement eſt diviſée de l'autre, que celuy de nous deux qui taſchera de rompre cét accord, & de violer cette paix, ſoit ſeparé du Royaume de Jeſus-*

ANN. 1111.

Petr. Diac. ibid.

Papyr. Maſſo in Not. ad. Ivon. ex vet. Codic.

Petr. Diac. l. 4. c. 42.

ANN. 1111. *ſus-Chriſt.* Sur quoy il le communia; & aprés que la céremonie du Sacre & du Couronnement fut achevée, durant laquelle Henri voulut recevoir de nouveau la Bulle de ſon Privilege de la main du Pape, ils ſe ſeparerent avec de grands temoignages de bienveillance & d'affection réciproque. Le Pape rentra dans la Ville au-delà du Tibre, où il fut receû du peuple avec une joye incroyable; & Henri tout fier & glorieux de l'avantage qu'il croyoit avoir remporté, retourna comme triomphant en Allemagne, où s'eſtant rendu à Spire au mois d'Aouſt, il y célebra l'Anniverſaire de ſon Pere, auquel il fit faire de magnifiques obſeques, pour honorer aprés la mort la memoire de celuy dont il avoit ſi maltraité la perſonne durant ſa vie. Il avoit demandé cette permiſſion au Pape, qui la luy avoit d'abord refuſée, parce que ſon Pere eſtoit mort excommunié, mais comme les Eveſques l'eûrent aſſeûré quelque temps aprés qu'il avoit fait penitence à la mort, avant laquelle il avoit receû l'abſolution & le Saint Sacrement, il la luy octroya. Car c'eſt ainſi qu'en diſtinguant les temps, on peut, & meſme qu'on doit accorder les deux Autheurs contemporains qui ſemblent n'eſtre pas d'accord en ce point-là.

Petr. Diac. c. 42. Urſperg. Petr. Diac. Urſperg. Sigon. Cuſpin. Petr. Diac. l. 4. c. 38. Anonym. ap. Urſperg.

Cependant le Pape Paſcal trouva à ſon retour à Rome preſque tous les Cardinaux, qui eſtoient alors en grand nombre, extrémement ſcandaliſez de ce qu'il s'eſtoit

ſtoit relaſché juſqu'à donner le Privilege des inveſtitures à l'Empereur. Il fit tout ce qu'il pût pour s'excuſer ſur la neceſſité qui l'avoit obligé d'en uſer de la ſorte malgré qu'il en eût, pour éviter une infinité de maux, & ſur tout un Schiſme dans l'Egliſe, & la ruine entiére de Rome: cela pourtant ne les appaiſa pas; quoy-qu'ils diſſimulaſſent, afin de pouvoir plus facilement exécuter leur entrepriſe. En effet, Paſcal ne fut pas plûtoſt ſorti de Rome pour aller dans la Campagne d'Italie, qu'ils s'aſſemblerent de leur autorité, comme s'ils euſſent eû tout le pouvoir du Souverain Pontificat & du Saint Siége, & caſſerent tout ce que ce Pape avoit fait dans ſon dernier traité avec Henri, contre les decrets de Grégoire, de Victor, & d'Urbain, qu'ils confirmerent, avec tous les anathemes qu'on avoit fulminez contre les Princes laïques qui donnoient les Inveſtitures des Benefices. C'eſtoit-là ſans doute le commencement d'un tres-dangereux Schiſme, & il ſe fuſt bientoſt tout-à-fait formé, ſi Paſcal n'eût fait voir en cette rencontre une fort grande moderation. Car il n'eut pas plûtoſt appris une ſi facheuſe nouvelle à Terracine, qu'il écrivit à ces Cardinaux une belle Lettre, dans laquelle, aprés les avoir repris doucement, & en pere, de ce que leur zele un peu trop précipité, leur a fait entreprendre, contre les regles de l'Egliſe, il les aſſeûre que ſçachant tres bien qu'il n'eſt

ANN. 1111.

Epiſt. Paſcal ad Cardin. ap. Baron.

ANN. 1111. n'eſt pas infaillible dans ſa conduite, il eſt tout preſt de corriger tout le mal qu'il peut avoir fait, quoy-qu'à bonne intention, pour les garantir eux-meſmes avec Rome de la derniére deſolation. Enſuite il leur remontre, qu'il faut que ce grand zele qu'ils ont pour l'Egliſe, agiſſe dans l'Egliſe meſme, en conſervant ſon unité, ſans ſouffrir qu'ils ſe ſéparent de leur Chef.

Un procedé ſi plein de modeſtie, de douceur, & d'humilité, empeſcha tout le mal que ces Cardinaux alloient faire, & les arreſta ſur le bord du précipice où ils eſtoient ſur le point de tomber. On ne laiſſa pas néanmoins de condamner hautement ſa conduite, juſques-là que Brunus Eveſque de Segni & Abbé du Mont-Caſſin ayant attiré dans ſon ſentiment d'autres Evéſques, & meſme quelques Cardinaux, fit une action qui affligea plus le bon Pape Paſcal que tout ce qu'on venoit de faire à Rome contre luy. A la verité cét Eveſque & Abbé Brunus eſtoit un ſaint homme, qu'on dit meſme qui fit des miracles aprés ſa mort. Mais comme il ne faut pas croire que les Saints ſoient ſaints en toutes choſes, on peut dire que celuy-cy eſtoit un de ces grands hommes de bien, qui n'eſtant pas des plus ſçavans, ſont néanmoins des plus hardis à décider un point de doctrine, ſelon leur ſens, & des plus ardens à le ſouſtenir, par cette eſpece de zele, que l'Apoſtre dit n'eſtre pas ſelon la ſcience. Ce Saint donc s'eſtant mis dans l'eſprit que les Inveſtitures

Petr. Diac. Chron. Caſſ. l. 4. c. 44.

a-

avoient eſté condamnées depuis le temps des Apoſtres juſqu'à celuy de Paſcal, comme contraires à la doctrine & à la Foy de l'Egliſe Catholique; eut la hardieſſe d'écrire, & meſme de ſouſtenir en face, à ce Pape, que le traité qu'il avoit fait eſtoit impie, contraire à la Religion & à la Foy de l'Egliſe, & que ce qu'il avoit permis & accordé à l'Empereur eſtoit une héreſie condamnée avec tous ſes auteurs par l'Egliſe Catholique dans les Conciles; ce qui eſtoit dire fort nettement au Pape, qu'il eſtoit héretique, ou du moins fauteur de l'héreſie qu'il permettroit. Auſſi Paſcal, qui eſtoit la douceur & la bonté meſme, en fut ſi fort touché, qu'il ne ſe put tenir de dire en particulier à ſes confidens, *Si je n'oſte à cét homme-là ſon Abbaye, il ſoulevera tous ſes Moines contre moy, & fera en ſorte, par ſes ſophiſmes, en m'accuſant fauſſement d'hereſie, qu'on m'oſte le Pontificat*; & là-deſſus il envoya Leon Cardinal d'Oſtie au Mont-Caſſin, commander de ſa part aux Moines d'elire un autre Abbé en la place de Brunus, qu'il obligea d'aller réſider en ſon petit Eveſché de Segni, où il ne luy pourroit plus nuire, n'y ayant là aucune perſonne conſiderable qu'il puſt animer contre luy. ANN. 1111.

Le bruit pourtant qu'avoit fait cét Eveſque ne ceſſa point: car comme on aime à diſputer ſur les nouvelles queſtions, on s'échaufa extrémement ſur celle-cy, à ſçavoir ſi l'opinion qui permet les Inveſtitures par

ANN. 1111. par le Baſton Paſtoral & par l'Anneau eſt une héréſie. Les eſprits eſtoient fort partagez ſur cette queſtion, & meſme en France, où elle fut agitée principalement entre Jean Archeveſque de Lyon, & le fameux Ives de Chartres. Cet Archeveſque qui eſtoit extrémement zelé pour la liberté de l'Egliſe, & qui vouloit abſolument que la doctrine & l'opinion favorable aux Inveſtitures fut une héréſie, avoit convoqué, comme Primat des Gaules, un Concile national, pour la faire condamner par l'Egliſe Gallicane. Il y avoit appellé Daimbert Archeveſque de Sens, avec ſes Suffragans, du nombre deſquels eſtoit Ives Eveſque de Chartres. Ce ſçavant Prélat répondit au nom de ſon Métropolitain, & de ſes Comprovinciaux, à ce Primat, qu'ils ne pouvoient aller à ce Concile, pour deux raiſons; la prémiére, parce que le Primat ne peut convoquer les Eveſques hors de leur Province, ſi le Saint Siége ne l'ordonne, ou ſi quelqu'un des Suffragans n'appelle de ſon Métropolitain au Primat; la ſeconde, parce qu'il prétend condamner les Inveſtitures en ce Concile, & y juger celuy qui ne peut eſtre ſoumis qu'au jugement de Dieu ſeul; qu'on doit plûtoſt l'excuſer, comme il fait en cette Lettre; & quand meſme il auroit failli, que les enfans ſont obligez de couvrir la honte de leur pere.

Joan. Lugd. ap. Ivon. ep. 237.

Ivo ep. 233 apud Duret.

Ep. 236. & 233. *Non eſt noſtrum judicare de Summo Pontifice.*

Et pour ce qui regarde les Inveſtitures, que quelques uns accuſent d'hereſie, il dit,

dit, & voicy la doctrine tres-ſolide de ce grand homme que j'ay tirée de ſes Epiſtres; & qu'il exprime en partie dans celle-cy, ſelon le temps auquel il l'écrivit. Il dit donc, que ſi quelque laïque eſtoit aſſez ſtupide pour croire qu'en donnant l'Inveſtiture d'un Eveſché, il confere ou le Sacrement, ou l'effet du Sacrement, & quelque don ſpirituel, comme eſt l'autorité Epiſcopale, & qu'il vouluſt perſiſter opiniaſtrément dans cette opinion inſenſée, il ſeroit héretique, non pas à cauſe de l'Inveſtiture qu'il donne, mais pour ſa folle & diabolique préſomption. Hors de là, qu'un Prince, comme Chef de ſon peuple, ou comme Patron & Collateur des Benefices, choiſiſſe, & nomme quelqu'un pour eſtre Eveſque, ainſi que le Peuple & le Clergé choiſiſſoient, & nommoient autrefois leurs Eveſques, & qu'en ſuite il l'inveſtiſſe des Régales & des biens temporels d un Eveſché, en luy donnant meſme pour marque de cela une Croſſe & un Anneau, qui ſont des choſes de leur nature tout-à-fait indifferentes, & dont on ſe peut ſervir comme d'un ſigne à exprimer ce que l'on veut : il n'y a rien en tout cela qui bleſſe la Religion & la Foy, ni qui puiſſe eſtre matiére d'héreſie : car autrement

ANN. 1111.

Si quis laicus ad hanc prorumpit inſaniam, ut in datione & acceptione virgæ, putet ſe tribuere poſſe Sacramentum, vel rem Sacramenti Eccleſiaſtici, illum prorſus judicamus hæreticum, non propter manualem Inveſtituram, ſed propter præſumptionem diabolicam. Ivo. ep. 236.

In quantum ſunt caput populi. Ivo ep. 60.

Quæ conceſſio ſive fiat manu, ſive nutu, ſive linguâ, quid refert, cùm Reges nihil ſpirituale ſe dare intendant? Ibidem. *Cùm hoc nullam vim Sacramenti gerat in conſtituendo Epiſcopo, vel admiſſum, vel omiſſum, quid fidei, quid ſacræ religioni officiat, ignoramus.* Ibid. *Quòd ſi hæc æternâ lege ſancita eſſent, non eſſet in manu præſidentium prohibitio, &c.* Idem. ep. 236.

ANN. 1111. ment tant de ſaints Papes n'euſſent pas ſouffert dans l'Egliſe ces inveſtitures, ainſi qu'ils ont fait durant pluſieurs ſiecles; ce qu'aſſeûrément ils n'euſſent pû faire, ſi elles eſtoient contre le droit Divin. Il eſt vray, dit-il, que depuis quelque temps les Papes les ont défenduës pour de bonnes raiſons, & qu'en ſuite elles ſont maintenant contre le droit humain: ainſi elles ne ſont pas défenduës pour eſtre mauvaiſes en elles-meſmes; mais elles ſont *devenuës* mauvaiſes, parce qu'elles ſont défenduës, & que la céremonie de donner la Croſſe & l'Anneau eſt réſervée aux ſeuls Eveſques conſacrans. De là vient que le laïque qui en voudroit encore uſer, entreprendroit ſur le droit d'autruy, & ſe rendroit coupable d'une damnable préſomption; & dire que l'on peut donner les Inveſtitures en cette maniére, ſeroit une opinion non pas héretique, comme l'Archeveſque de Lyon le ſouſtenoit, mais ſchiſmatique, parce qu'elle tend à la ſeparation des membres d'avec le chef, & conſequemment au Schiſme, puis qu'elle eſt contre les Decrets des Souverains Pontifes. C'eſt pourquoy, comme le Schiſme eſt

Eorum ſententiam qui inveſtituras laicorum defendere volunt, ſchiſmaticam judico. Ivo ep. 233. *Ubi ergo ſine ſchiſmate auferri poteſt, auferatur; ubi ſine ſchiſmate auferri non poteſt, cum diſcretâ reclamatione differatur: nihil enim tali perſuaſione demitur Sacramentis Eccleſiaſticis.* Id. ep 236. *Cùm enim ea quæ æternâ lege ſancita non ſunt, ſed pro honeſtate & utilitate Eccleſiæ inſtituta, vel prohibita, pro eddem inſtitutione ad tempus remittuntur, pro quâ inventa ſunt: non eſt inveſtiturarum damnoſa prævaricatio, ſed laudabilis & ſaluberrima diſpenſatio.* Ibid. *Unde exceſſum ejus non tantùm non accuſamus, ſed dictante ratione approbamus: ſi imminente ſtrage populi, paterna caritate ſanctis periculis voluit objicere, ut majoribus morbis poſſet vera caritate ſubvenire.* Ibid.

eſt le plus grand de tous les maux qui puiſſent arriver à l'Egliſe, dont il choque & détruit l'unité, il faut oſter ces ſortes d'Inveſtitures, puis qu'elles ſont défendës, ſi toutefois on le peut faire ſans Schiſme: car, par la meſme raiſon, ſi en les voulant oſter aux Empereurs & aux Rois, on voit qu'il y a danger manifeſte d'un Schiſme dans l'Egliſe, comme elles ne ſont défenduës que de droit humain, dont on peut diſpenſer, il les leur faut laiſſer, ſans vouloir apporter aux maux de l'Egliſe un reméde ſi violent qui perdroit tout; & c'eſt pour cela qu'Ives de Chartres conclut qu'on doit excuſer, & meſme loûër le Pape Paſcal, bien loin de le vouloir traiter d'héretique. ANN. 1111.

Voila en tres-peu de mots tout le plan de la doctrine de cét excellent homme touchant les Inveſtiture par la Croſſe & par l'Anneau' Quand il les conſidere comme elles ſont en elles-meſmes, & avant qu'on les euſt condamnées de la maniére qu'Urbain II. s'en expliqua, aprés le Concile de Clermont; il n'y trouve rien à redire, parce qu'il eſt fort indifferent, dit-il, qu'on donne un Eveſché par une Croſſe ou par un Brevet: mais depuis qu'on les a proſcrites avec tant d'anathemes, il les faut oſter, ſi cela ſe peut faire ſans Schiſme, comme on fit en France, où Philippe I. pour obéïr à l'Egliſe, quitta cette céremonie de la Croſſe & de l'Anneau, dont il s'eſtoit ſervi auparavant. Que ſi cela ne ſe peut faire ſans danger de Schiſme, il vaut mieux les laiſ-

A.D.D. Mais ie ne me contente pas de cela, ie veux encore plus auant-hanger. Geoffroy Abbé de Vendosme, qui viuoit enuiron l'an 1100. a escrit la vie de Robert Arbrissel fondateur de Fontevraud, mais par ailleurs il n'estoit pas fort docte, car il ne sçauoit pas le grec, & l'escrit qu'il a laissé est plein de barbarismes, & de solecismes. Et vne histoire, dont ie me veux seruir, est celle de Guillaume Comte de Poitiers, qui estant en Espagne, & ne sçachant pas la langue, ny les coustumes du pays, fut contraint de faire vn long discours en Latin, pour se faire entendre à l'Euesque qui confacra.

Mais il n'y a point de doute qu'en vne grande assemblée comme celle-là, il n'y eut plusieurs personnes qui entendoient le Latin, & ainsi ce Comte, non plus que le grand Empereur Charles, ne deuoit pas auoir honte de parler Latin, puis qu'il estoit entendu de la plus grande partie de ceux qui estoient en ce lieu-là.

Vie de Robert Arbrissel.

Vie de Guillaume Comte de Poitiers.

Mais ie ne me contente pas de cela, ie veux encore plus auant-hanger. Geoffroy Abbé de Vendosme, qui viuoit enuiron l'an 1100. a escrit la vie de Robert Arbrissel fondateur de Fontevraud, mais par ailleurs il n'estoit pas fort docte, car il ne sçauoit pas le grec, & l'escrit qu'il a laissé est plein de barbarismes, & de solecismes. Et vne histoire, dont ie me veux seruir, est celle de Guillaume Comte de Poitiers, qui estant en Espagne, & ne sçachant pas la langue, ny les coustumes du pays, fut contraint de faire vn long discours en Latin, pour se faire entendre à l'Euesque qui consacra.

Mais il n'y a point de doute qu'en vne grande assemblée comme celle-là, il n'y eut plusieurs personnes qui entendoient le Latin, & ainsi ce Comte, non plus que le grand Empereur Charles, ne deuoit pas auoir honte de parler Latin, puis qu'il estoit entendu de la plus grande partie de ceux qui estoient en ce lieu-là.

ſonne, choiſit Meinvercus, homme tres-habile, & qu'il aimoit fort; puis l'ayant fait venir, il luy preſenta un de ces gands, & luy dit, *Prenez. Quoy, Seigneur?* dit Meinvercus fort ſurpris: *L'Eveſché de Paderborne,* répond l'Empereur. Ce qui fait voir que les Princes donnoient les Inveſtitures avec telle céremonie qu'il leur plaiſoit, quoy-que la plus commune fût en donnant la Croſſe & l'Anneau, comme un ſigne du don temporel qu'ils faiſoient. Mais Geoffroy de Vandoſme veut que la Croſſe ne puiſſe eſtre ſigne que du don ſpirituel; & pourveû que les Empereurs en prennent un autre tel qu'il leur plaira, il avouë qu'ils peuvent en conſcience donner les Inveſtitures, *Car il y en a*, dit-il, *de deux ſortes; l'une qui fait l'Eveſque, & l'autre qui le nourrit: la premiére eſt de droit Divin, la ſeconde de droit humain. Oſtez ce qui eſt de droit Divin, on ne pourra ordonner un Eveſque; oſtez ce qui vient du droit humain, l'Eveſque n'aura pas dequoy ſubſiſter, car il n'auroit point de poſſeſſions, ſi le Roy ne les luy donnoit; & c'eſt par luy que les Prélats reçoivent l'Inveſtiture, non pas de leur caractere ſacré, mais de leurs biens temporels. Les Rois donc*, ajouſte-t-il, *la leur peuvent donner, pourveû que ce ſoit aprés qu'ils auront eſté canoniquement élûs & conſacrez.* Et c'eſt là une condition qu'on n'avoit jamais obſervée: au contraire, on ne pouvoit conſacrer un Eveſque que le Roy ne luy eût donné l'Inveſtiture comme on voit

ANN. 1111.

Alia eſt antique Inveſtitura, quæ Epiſcopum perficit, alia quæ paſcit. Illa jure divino habetur, iſtæ ex jure humano. Subtrahe jus divinum, ſpiritualiter Epiſcopus non creatur; ſubtrahe jus humanum, poſſeſſiones amittit, quibus ipſe ſuſtentatur, &c. Opuſc. de Inveſt. ad Calliſt. P. c. 3. & 4.

ANN. voit aujourd'huy que l'on ne conſacre
1085. point un Eveſque, qu'aprés que le Roy luy a donné ſon Eveſché par un Brevet. Mais c'eſt que Geoffroy de Vendoſme n'écrivit cecy qu'aprés le Concile de Latran, que le Pape Paſcal célebra l'année ſuivante, & dont il faut maintenant que je parle.

Ce bon Pontife voyant qu'on eſtoit toûjours fort ſcandaliſé, particuliérement à Rome, de ce Privilege qu'il avoit donné à l'Empereur pour les Inveſtitures, & que pluſieurs ſouſtenoient meſme encore qu'il contenoit une héreſie, convoqua un Concile à Rome dont on fit l'ouverture
1112. dans l'Egliſe de Latran, le vint-huitiéme de Mars de l'année mil cent douze, & où ſe trouverent douze Archeveſques, cent quatorze Eveſques, y compris les Cardinaux Eveſques, outre vint trois autres tant Preſtres que Diacres, & un tres-grand nombre d'Abbez & d'autres Eccleſiaſtiques. Là, comme on eut traité de quelques autres affaires les quatre premiers jours, le Pape, pour remédier au ſcandale qu'il crût avoir donné, & qui ſoulevoit la pluſpart des Cardinaux & des Eveſques Italiens contre luy, raconta premiérement ce qu'il avoit fait avec l'Empereur, proteſtant avec une grande ſincerité, qu'il y avoit eſté contraint, non pas tant pour ſe garantir du peril où il ſe trouvoit, que pour ſauver ſes concaptifs, Rome meſme, & toute l'Egliſe, qui n'eût pû éviter autrement tous les maux qui ſui-

Act. Conc. Later. 1. ſub Paſcal. t. 10. Concil. edit. Pariſ. Urſperg. Petr. Diac. l. 4. c. 47.

ſuivent un Schiſme. Secondement il dit, qu'encore qu'on ne luy eût pas gardé tout ce qu'on luy avoit promis, il ne feroit pourtant jamais rien contre le ſerment qu'il avoit fait de n'excommunier jamais l'Empereur ; & de ne le plus inquiéter ſur les Inveſtitures. En quoy certainement il fit l'action d'un fort honneſte homme : car encore qu'il eût fait ſon traité par force, lors qu'il eſtoit detenu priſonnier ; il l'avoit néanmoins ratifié de ſon plein gré, lors qu'eſtant en pleine liberté, il confirma ſur le Saint Sacrement, ſans qu'on l'y obligeaſt, & avec une terrible imprécation, ce qu'il avoit promis. Il ajouſta néanmoins en troiſieme lieu, que comme il avoüoit que le Privilege qu'il avoit octroyé pour une bonne fin, ſans le conſentement de la pluſpart de ſes freres les Cardinaux, avoit eſté tresmal donné, qu'il deſiroit qu'on réparaſt ſa faute de la maniére que l'on jugeroit le plus à propos pour le bien de l'Egliſe. ANN. 1112.

Sur quoy, aprés qu'on eût loüé ſa modeſtie, qui alla meſme juſqu'à ſe vouloir dépoſer, ce qu'on ne voulut pas permettre, on réſolut de caſſer ce Privilege, ce qu'on fit en céremonie le jour ſuivant, qui fut le ſixiéme & dernier du Concile, auquel le Pape, pour éloigner entiérement de luy tout ſoupçon d'héreſie, fit ſa profeſſion de Foy, en proteſtant qu'il recevoit de tout ſon cœur tous les Livres cano-

ANN. 1112. niques des deux Teſtamens, les Conciles Oecumeniques, les Decrets des Souverains Pontifes ſes Prédeceſſeurs, & ſinguliérement ceux de Grégoire VII. & d'Urbain II. & qu'il approuvoit tout ce qu'ils avoient approuvé, & condamnoit auſſi tout ce qu'ils avoient condamné. Cela fait, Gerard Eveſque d'Angouleſme & Legat d'Aquitaine leût publiquement un écrit, par lequel tous ceux qui ſont dans ce Concile condamnent & caſſent par l'autorité du Saint Eſprit le faux Privilege que le Roy Henry a tiré du Pape Paſcal, par force & par contrainte; & ils le condamnent particuliérement, parce qu'il contient cette clauſe, que celuy qui aura eſté canoniquement élû du Clergé & du Peuple, ne ſoit point conſacré qu'il n'ait auparavant receû du Roy l'Iveſtiture, ce qui eſt contre le Saint Eſprit & les Saints Canons. Et là-deſſus on cria par deux fois dans toute l'Aſſemblée, *Amen*.

Privilegium quod verè debet dici Privilegium. Act. Con.

Voila ce qui ſe fit en ce Concile contre ce Privilege des Inveſtitures. Mais Gui Archeveſque de Vienne & Legat du Saint Siége, homme d'un zele à peu prés ſemblable à celuy de Grégoire VII. paſſa bien plus outre: car il aſſembla au mois de Septembre, dans ſa Métropolitaine, un Concile, dans lequel non ſeulement il caſſa ce Privilege, comme on avoit fait à Rome; mais de plus, il déclara que l'Inveſtiture des Laïques eſt une héreſie, & meſme il excommunia ſolennelle-

Act. Con. Vienn. t. 10. Conc. edit. Pariſ. Urſperg.

ment

ment l'Empereur: & il le fit à l'exemple de Colon Cardinal Eveſque de Paleſtrine, & Legat du Saint Siége en Orient, qui dés la fin de l'année precedente lança mille foudres d'excommunication contre Henry, dans un Concile qu'il renouvella les années ſuivantes, lors qu'il viſitoit en cette meſme qualité de Legat les Royaumes & les Provinces d'Occident excommuniant toûjours l'Empereur par tout, en Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, & en France; car depuis Grégoire VII. qu'Othon de Friſingue dit avoir eſté le premier des Papes qui a foudroyé d'anatheme les Rois & les Empereurs, ces excommunications devinrent fort communes, comme pluſieurs meſme des plus ſçavans & des plus ſaints de ce temps-là s'en plaignirent. En effet, ils diſent fort nettement qu'elles font plus de mal que de bien, ainſi que l'experience l'a ſouvent montré par les horribles Schiſmes qu'elles ont cauſez, & que ſelon Saint Auguſtin, le meilleur eſt preſque toûjours de s'en abſtenir, en ſouffrant un moindre mal pour en éviter un plus grand, qu'elles entraiſnent la pluſpart du temps aprés elles, par le grand parti que les Rois ne manquent jamais d'avoir pour eux, ſoit dans le bien, ſoit dans le mal. Et c'eſt pour-

ANN. 1112.

Ivo ep. 236. & alib Gotfrid. Vindoc. D. Bernard. *Bonus & diſcretus Auguſtinus in epiſtolâ ad Parmenianum dicit, vix aut nunquam excommunicandum eum eſſe qui in malo opere obſtinatam multitudinem habet ſecum. Nam tolerabilius videtur uni parcere, ne in Eccleſiâ Schiſma ſeminetur plurimorum*, &c. Goffr. Vindoc. epiſt ad Petr. Leon. Card. Ivo ep. 236., *Non eſt ſalubris correptio, niſi cum ille qui corripitur non habet ſecum multitudinem.* Aug. ibid.

ANN. 1112. pourquoy Paſcal ne voulut pas excommunier Henri, de peur d'un Schiſme, qui en effet ne manqua pas de ſe former auſſitoſt qu'on en fut venu à cette extremité. Mais cet Archeveſque de Vienne, qui fut depuis Pape, n'eſtoit pas encore auſſi moderé que l'eſtoit Paſcal, qui continuoit meſme à traitter l'Empereur avec un eſprit & une bonté de pere, dans ſes Lettres; ce que cet Archeveſque trop zelé luy reproche dans celle qu'il luy écrivit aprés ſon Concile, & dans laquelle il le prie d'une étrange maniére, de rompre tout commerce avec ce Prince, qu'il appelle un tres-cruel Tyran, proteſtant que s'il ne le fait, luy & ſes confreres ſe ſouſtrairont de ſon obéiſſance.

Propitius ſit nobis Deus, quia nos à veſtrâ ſubjectione & obedientiâ repellet. Ep Guid. Vien. ad Paſc.

Or quoy-que ces excommunications fulminées par les Eveſques ne fuſſent pas encore autoriſées du Pape, elles ne laiſſerent pas néanmoins de nuire à l'Empereur. Car les mécontens, & les ennemis que ſon humeur altiére & imperieuſe luy avoit faits, entre leſquels eſtoit meſme ſon Chancelier Adelbert, qu'il avoit fait Archeveſque de Mayence à ſon retour de Rome, en prirent occaſion de ſe ſoulever contre luy, ſous prétexte, qu'eſtant excommunié, il ne luy devoient plus d'obéiſſance; ce que les fideles ſujets de l'Empereur ſouſtenoient eſtre une tres fauſſe & tres dangereuſe maxime. Les Saxons firent une armée; ceux de Mayence, comme il y eſtoit preſque ſeul, attendant les

Urſperg.

1113.

Princes

Princes & les Eveſques qu'il y avoit con- ANN.
voquez, l'aſſiégerent dans ſon Palais, & 1113.
le contraignirent de leur rendre leur Archeveſque Adelbert, qu'il avoit fait mettre en priſon; & le Cardinal Dietericc, qui de la Hongrie où il eſtoit Legat, s'eſtoit venu mettre à la teſte des ſoulevez, aſſembloit déja les Eveſques de l'Empire 1114.
à Cologne, pour y prendre contre luy des réſolutions à peu prés ſemblables à celles que l'on avoit priſes contre ſon pere. Mais la mort de ce Cardinal arrivée ſur ces entrefaites, fit éuanouïr tous ces grands deſſeins. Les Saxons qui craignoient beaucoup plus cet Empereur qu'ils n'avoient fait ſon pere, ne ſongerent plus qu'à ſe défendre s'il les attaquoit: d'ailleurs il avoit mis ſi bon ordre par tout, qu'il ne croyoit pas avoir lieu de rien craindre du coſté de ceux qui n'avoient qu'une haine impuiſſante contre luy. C'eſt pourquoy il réſolut de paſſer une ſeconde fois en Italie, à l'occaſion de la mort de la Comteſſe Mathilde, de laquelle, 1115.
comme ſon plus proche parent, il prétendoit eſtre heritier, & comme Empereur, il vouloit ſe ſaiſir de tous les fiefs, & de toutes ces belles Principautez qu'elle tenoit de l'Empire. Urſperg.

Elle mourut d'une longue maladie le vint-quatriéme de Juillet de cette année mil cent quinze, à l'âge de ſoixante neuf ans, au Chaſteau de Bondeno ſur le Pô, dans le Ferrarois, d'où ſon corps fut por- Domniz. Florent. mem. de Matthil.

1708. Ce fut dans ce temps-là même que le duc de Savoie fut pris. Après, il n'y eut rien d'assez considérable pour arrêter le cours de l'heureuse fortune de la France. Le duc de Berry passa à Naples dans le dessein de faire la guerre, pour conquérir cet état, et il n'y eut pas un autre ressentiment que celui de la cour de Vienne, qui, ne pouvant rien gagner, fit un traité avec lui, par lequel il se retira pour reconnoître le roi Charles. Ce roi, qui n'étoit pas encore roi, le fut, et, quand il eut fait son traité avec l'empereur, il se trouva qu'il avoit entre les mains tout ce qu'il falloit pour assurer les établissemens de la maison d'Autriche en Italie, et pour la rendre plus forte que celle de France. Il est vrai que le roi d'Espagne, qui avoit été obligé de donner à cette maison le duché de Milan, le royaume de Naples, et les présides de Toscane, ne put jamais se résoudre à donner le royaume de Sicile, parce que, par les traités, il devoit être donné à la maison de Savoie, qui, par ce moyen, devoit être plus forte que celle de France.

Il n'étoit pas naturel que la maison de Savoie, qui avoit été si long-temps ennemie de la maison d'Autriche, devînt son alliée, et que celle de France, qui avoit été si long-temps son alliée, devînt son ennemie. Mais, comme la maison d'Autriche avoit été ennemie de la maison de Savoie, parce qu'elle étoit alliée de la France, et que la maison de Savoie avoit été alliée de la France, parce qu'elle étoit ennemie de la maison d'Autriche, il arriva que la maison de Savoie, qui avoit été ennemie de la maison d'Autriche, parce qu'elle étoit alliée de la France, devint alliée de la maison d'Autriche, parce qu'elle devint ennemie de la France.

Le duc de Savoie, qui avoit été pris, fut mis en liberté, et, pour se venger de la France, il se joignit à l'empereur, et fit avec lui un traité, par lequel il devoit avoir, pour sa part de conquête, tout ce qui est entre le Pô, les Alpes et la mer. Il devoit avoir aussi la Lombardie, si le roi d'Espagne ne donnoit pas le royaume de Sicile à l'archiduc, qui, par ce moyen, devoit être roi de Sicile, et, en cas que le roi d'Espagne donnât le royaume de Sicile à l'archiduc, il devoit avoir la Lombardie, et le roi d'Espagne devoit avoir le royaume de Sicile. Ce traité fut fait à Turin, le 8 d'octobre 1703, par le prince de Lichtenstein, ambassadeur de l'empereur, et le comte de Wratislas, plénipotentiaire pour l'archiduc, et le marquis de Saint-Thomas, ministre d'état du duc de Savoie.

cord qu'ils avoient fait entre eux : ce qui commençoit à troubler de nouveau la paix & la bonne intelligence qui devoit eſtre entre le Sacerdoce & l'Empire. Mais quoy que cet Abbé puſt faire par ſes priéres & par ſes remontrances, il ne put jamais rien obtenir du Pape, qui eſtoit déja trop engagé pour pouvoir rien faire de ce qu'on prétendoit de luy Car comme on murmuroit toûjours de ce que ſous prétexte du ſerment qu'il avoit fait, il laiſſoit joüir Henry des Inveſtitures, & refuſoit conſtamment d'agir contre luy par les voyes canoniques ; il avoit convoqué à Rome un autre Concile pour y terminer cette affaire, réſolu enfin d'exécuter tout ce qu'on ordonneroit pour la ſatisfaction de l'Egliſe. Ce fut là que ce Pape voulut encore rendre compte du traité qu'il avoit fait avec l'Empereur pour garantir l'Egliſe d'un Schiſme, & la Ville de Rome d'une entiere deſolation, qui eſtoit autrement inévitable. Il proteſta que ce n'eſtoit que par ce motif, & pour la delivrance de ſon peuple qu'il avoit agi, confeſſant néanmoins, par une profonde humilité, que n'eſtant que pouſſiére & que cendre, & qu'un pauvre pecheur ſujet aux infirmitez de l'homme, il avoit mal fait, & ſuppliant les Peres de luy obtenir de la miſericorde Divine, par leurs priéres, le pardon de ſa faute. Il ajouſta, que pour montrer qu'il eſtoit tout preſt de la réparer, il condamnoit ce méchant Privilege qu'il avoit donné, & défendoit de s'en ſervir

ANN. 1116.

Urſperg.

Idem Concil. Later 4. ſub Paſcal. t. 10 Concil. edit. Pariſ.

ANN. 1116. vir jamais, ſur peine d'anatheme. Enfin, il pria toute l'Aſſemblée d'en faire autant, à quoy l'on conſentit avec de grandes acclamations.

On ne pouvoit aſſûrément rien ſouhaiter davantage du Pape, qui ſembloit meſme violer en cela le ſerment qu'il avoit fait, quoy qu'il ne le crût pas. Mais il parut en cette occaſion, que meſme les Saints, quand *ils ſont trop attachez à leur ſentiment, ce qu'ils doivent éviter comme un dangereux écueuïl*, où leur ſainteté peut faire naufrage, ſont ſujets à tomber comme les autres hommes en de lourdes fautes. Car ce bon Eveſque de Segni, Brunus ou Brunon, à qui le Pape avoit oſté ſon Abbaye du Mont-Caſſin, parce qu'il luy avoit dit avec trop de hardieſſe & d'opiniàtreté, que l'inveſtiture qu'il avoit permiſe, eſtoit une héreſie, ne voulant rien relaſcher de ſon ſentiment, & ſe reſſentant auſſi peut-eſtre un peu de l'affront qu'on luy avoit fait, ſe mit à dire tout haut, & comme inſultant, par une fauſſe loüange, à cette humble confeſſion du Pape, *Mes freres, remercions Dieu de ce que nous avons tous ouï le Pape Paſcal condamner de ſa propre bouche ce mechant Privilege; qui contient une hereſie*; & en meſme temps l'un de ſes confreres, pouſſant encore plus loin cette inſulte, dit avec une eſpece d'inſolence & de ſanglante raillerie, *Si ce Privilege eſt une hereſie, celuy d'où il vient eſt un heretique*. Alors le Cardinal Jean Caïe-

Caïetan, homme de grande autorité dans le Sacré College, & qui ne pût ſouffrir cette injure ſi atroce qu'on faiſoit au Pape, ſe tournant vers l'Eveſque de Segni, auquel il s'en prit comme à celuy qui en eſtoit l'aureur, *Et quoy donc*, luy dit-il, *vous oſez appeller le Pape heretique en plein Concile? l'écrit qu'il a donné eſt mauvais, je l'avouë, mais non pas heretique. Bien loin de cela*, dit un autre, *on ne peut pas meſme dire qu'il ſoit mauvais, & je ſoûtiens au contraire qu'il eſt tres-bon, parce qu'on ne la fait que pour delivrer d'oppreſſion l'Egliſe & le peuple de Dieu.* Et comme en ſuite toute l'Aſſemblée ſe récrioit contre ces deux Eveſques qui avoient ſi indignement outragé le Pape, ce ſaint Pontife, qui fremit d'horreur à ces terribles mots d'hereſie & d'héretique qu'on luy appliquoit, ſe leva de ſon Trône, & faiſant faire ſilence de la voix & de la main, *Ecoutez mes freres*, dit-il, *il faut que tout le monde ſçache que l'Egliſe Romaine, qui a détruit toutes les héreſies, n'en a jamais eû aucune, & que c'eſt pour cette Egliſe & pour ſes Pontifes que Jeſus-Chriſt a prié, quand il a dit, J'ay prié pour toy, Pierre, afin que ta foy ne defaille jamais.* Sur quoy il termina cette Séance, qui fut la troiſiéme, le Mecredy de la troiſiéme ſemaine du Careſme. AN N. 1166.

Il ne fut pas à la ſuivante du Jeudy, parce qu'il fut occupé à donner audience aux Ambaſſadeurs de Henry, auſquels il ne

ANN. 1117. voulut jamais promettre autre choſe, ſinon qu'il ne l'excommunieroit pas nommément ; ſelon le ſerment qu'il en avoit fait. Ainſi dans la Séance du lendemain, quoy-que pût dire le Cardinal Conon de Paleſtrine, pour faire en ſorte que l'on excommuniaſt nommément l'Empereur en ce Concile, Paſcal ſe contenta de renouveller le Decret de Grégoire VII. contre les Inveſtitures, ſans parler de perſonne en particulier, & de confirmer en général les Conciles que ce Cardinal & celuy de Vienne avoient tenus ; ſans toutefois qu'il nommaſt Henry que l'on y avoit excommunié, ce qui eſtoit effectivement l'excommunier ſans le dire. C'eſt en cette maniére que ce bon Pape crût pouvoir aſſûrer qu'il avoit gardé ſon ſerment, comme il le dit aux gens de l'Empereur. Mais ce Prince qui crût qu'on ſe moquoit de luy, & qu'on avoit envie de le perdre, ayant diſſimulé encore tout le reſte de l'année, juſqu'à ce qu'il eût achevé de donner ordre aux affaires de Lombardie, dit enfin hautement, ſans néanmoins faire paroiſtre aucune émotion, que puis qu'on croyoit que le Privilege qu'on luy avoit donné fût nul, à cauſe qu'il ne l'avoit tiré du Pape que par force, il luy iroit maintenant demander la meſme grace à Rome, où ce Pontife eſtoit en pleine liberté. Sur quoy il s'avance vers Rome, avec ſon armée, qui s'eſtoit rafraiſchie tout à loiſir

loisir en de bons quartiers dans la Lombardie. ANN. 1117.

A cette nouvelle, le Pape qui ne vouloit plus se fier à cét Empereur, dont il avoit esté si maltraité, & qui croyoit aussi avoir sujet de se plaindre de luy, fit d'abord tout ce qu'il pût pour obliger les Romains à se bien défendre. Mais il s'apperceût bientost de l'intelligence que Henry avoit dans la Ville, où il avoit gagné les plus puissans, & sur tout Ptolomée Comte de Tuscanelle, qui y avoit la principale autorité, comme Consul, & auquel il avoit promis sa fille en mariage, avec tous les Chasteaux & toutes les terres que les Papes avoient repris sur ses prédécesseurs. C'est pourquoy Pascal qui vit bien qu'il n'y avoit dans Rome nulle seureté pour luy, en sortit, & se retira dans la Campagne d'Italie, auprés des Princes Normans, dont il implora le secours. Ainsi l'Empereur s'estant approché de Rome, prit sans beaucoup de peine, toutes les petites Places, & tous les Chasteaux qui tenoient pour le Pape aux environs; aprés quoy Ptolomée & les autres Barons Romains le receurent comme en triomphe, à son entrée qu'il fit à Rome, où de peur qu'on ne dist qu'il n'avoit esté auparavant couronné que par force, il voulut de nouveau recevoir la Couronne Imperiale. Mais comme il ne se trouva personne parmy les Prélats qui estoient restez en petit nombre dans la Ville, qui osast entre-

Petr. Diac. l. 4. c. 63. Petr. Biblioth. in Pascal.

ANN. 1117. treprendre de faire cette fonction, laquelle ils diſoient n'appartenir qu'au Pape, il ſe fit couronner dans la Baſilique de Saint Pierre par ce fameux ſcelerat Maurice Burdin Archeveſque de Braga.

Roder. Tolet. l. 6. c. 27. 28. Du Cheſne, Vies des Papes Onuphr. Baron. ad ann. 1109. n. 2.

Cet Archeveſque eſtoit un Limouſin, qui avoit quelque eſprit, mais c'eſtoit un eſprit mal tourné, ambitieux, & ſur tout extrémement malin, ingrat, & malfaiſant, & qui ne ſe ſoucioit ni des loix de la Religion, ni de celles de l'honneur, pourvû qu'il pût ſatisfaire ſon ambition, comme il ne parut que trop dans toute ſa conduite. Bernard Archeveſque de Tolede l'avoit pris à ſa ſuite, en paſſant par la France, à ſon retour de Rome en Eſpagne, du temps du Pape Urbain, & l'avoit fait Archidiacre de ſon Egliſe, d'où il eſtoit parvenu à l'Eveſché de Conimbre, & de-là à celuy de Braga; de ſorte que c'eſtoit à luy qu'il devoit ſa grandeur: mais cet eſprit vain & ingrat ne ſe contentant pas de l'Archeveſché de Braga, qu'il ne méritoit point, & qu'il avoit obtenu par de mauvaiſes voyes, mouroit d'envie d'avoir celuy de Tolede, au préjudice de ſon bienfaicteur, qui rempliſſoit cette place tres-dignement, eſtant ſans contredit l'un des plus grands hommes que l'Eſpagne ait jamais portez. C'eſt pourquoy, comme cet ingrat vit cet excellent Archeveſque diſgracié, dans une grande perſecution qu'il ſouffrit pour la juſtice, il eut l'effronterie de s'aller preſenter au Pape Paſcal, pour le prier

Onuphr.

Du Cheſne.

prier de luy faire avoir cet Archeveſché, en luy offrant meſme, tant il eſtoit brutal & aveuglé de ſon ambition, une groſſe ſomme d'argent pour l'obtenir. Mais ſe voyant rebuté & traité de ce Pape comme il le méritoit, il réſolut de s'en venger. Pour cet effet, il fut offrir ſon ſervice à Henry, auquel il s'attacha, ſuivant continuellement la Cour, où il ſe diſtinguoit par ſon orgueuil & par ſa legereté, plus encore que par la grandeur de ſon train & de ſa dépenſe, en menant une vie fort diſſoluë, ſans ſe ſoucier de ſon Egliſe, quelque commandement que le Pape luy fiſt d'y réſider; & c'eſtoit luy qui aigriſſoit toûjours de plus en plus l'eſprit du Prince, & qui taſchoit de le porter aux derniéres extrémitez. L'Empereur donc qui eſtoit fort aſſûré que cet Archeveſque feroit toûjours tout ce que l'on voudroit, quand il s'agiroit de choquer le Pape, ne luy eut pas plutoſt témoigné qu'il deſiroit qu'au refus des Prélats de la Cour de Rome il le couronnaſt, qu'il le fit de tout ſon cœur, ravi d'avoir cette premiére occaſion de ſe venger du Pape, en attendant qu'il en eût une autre plus importante, qu'il prévoyoit déja, & qui ne manqua pas d'arriver bientoſt aprés: & cependant l'Empereur, qui pour éviter les chaleurs de Rome, s'eſtoit retiré vers la Toſcane, ne laiſſa pas d'envoyer de nouveaux Ambaſſadeurs au Pape, auquel il demandoit ſon amitié, luy offrant toute ſorte de ſatisfaction, ſoit qu'il ne prétendiſt

ANN. 1117.

Du Cheſne Vies des Papes.

Accito Mauritio Bracharenſi Archiepiſcopo, qui ob ſuperbiam levitatemque Curialis effectus per biennium extra parochiam propriam opulentiſſimè cultu regio, hac & illac molliter diſſolutéque vagaverat. Ciacon.

Petr. Diac. l. 4. c. 63.

Urſperg.

que

ANN. 1117. que de l'amuſer, pour taſcher à le ſurprendre, ſoit qu'il fut épouvanté des grands prodiges qu'on dit qui furent veus en ce temps-là, & des horribles tremblemens de terre, qui firent de furieux ravages & en Allemagne & en Italie. Quoy qu'il en ſoit, cette negotiation ne dura gueres: car le Pape, qui, durant l'abſence de l'Empereur, s'eſtoit peu à peu approché de Rome, y eſtant rentré ſoudainement, lors qu'on l'y attendoit le moins, mourut deux jours aprés, au mois de Janvier, d'une grande maladie qu'il avoit euë peu auparavant, & dont il n'étoit pas encore bien gueri, quand il ſe mit en chemin pour retourner à Rome.

1118. Petr. Biblioth.

Il avoit tenu le Siége Pontifical dix-huit ans & cinq mois; & comme en l'eſtat où l'Egliſe ſe trouvoit alors, on crût qu'il falloit promptement luy donner un Succeſſeur, cinquante & un Cardinaux qui s'étoient rendus auprés de ſa perſonne, à ſon retour, s'aſſemblerent avec les autres du Clergé, dans un Monaſtere de Benedictins appellé *Palladium*, qui eſtoit en ce temps-là au coſté Septentrional du Mont Palatin, tout joignant le Palais des Frangipanes; & là, le troiſiéme jour aprés le déces de Paſcal, à ſçavoir le vint & uniéme de Janvier, ils élûrent Jean Cardinal Caïetan, homme de ſainte vie, d'une prudence conſommée, le plus ſçavant du Sacré College, & celuy-là meſme qui avoit défendu Paſcal contre ceux qui reprochoient que ſon Privilege des Inveſtitures eſtoit une héreſie,

Pandulph. ſubd. ap. Baron. Ciacon. Platin.

ce qu'il ſouſtint toûjours eſtre tres-faux. Il fut appellé Gelaſe II. & mis en meſme temps ſur le Trone Pontifical avec une incroyable joye des Cardinaux, des Eveſques, & des Eccleſiaſtiques, qui s'applaudiſſoient eux-meſmes d'avoir fait une ſi ſainte élection. Mais cette joye ne dura gueres; car Cincius Chef de la puiſſante maiſon des Frangipanes, toute devoüée au ſervice de l'Empereur, voyant qu'on n'avoit pas élû un Cardinal qu'il avoit fort recommandé, ſortit tout en furie de ſon Palais, ſuivi d'une bonne troupe de gens armez, qu'il tenoit tout preſts pour s'en ſervir, au cas qu'il n'eût pas ce qu'il prétendoit, enfonce les portes du Monaſtere, entre par force dans l'Egliſe, où l'on faiſoit encore la cérémonie de l'adoration, ſe jette comme une beſte feroce, tout écumant de rage, ſur le Pape, luy donne cent coups de poing, de pieds, & d'éperons, & l'entraiſne par les cheveux dans ſon Palais; tandis que ſes ſatellites, auſſi barbares que leur maiſtre, frapent indifferemment ſur les Cardinaux, les Eveſques, les Clercs, & les laïques, comme ils les rencontrent dans cet effroyable tumulte, jettent à bas de leurs mules ceux qui avoient déja pû y monter à la haſte pour prendre la fuite, les dépouïllent, les lient, & les chargent de mille coups, en les chaſſant devant eux pour les faire entrer dans le Palais de Frangipane, qui les y retint priſonniers avec le Pape. ANN. 1118.

Quoy-

ANN. 1118.

Quoy qu'il y eût dans Rome un tres-puiſſant parti pour l'Empereur, un ſi déteſtable attentat donna néanmoins tant d'horreur au peuple, & irrita ſi fort les principaux de la Nobleſſe Romaine, que tout courut aux armes dans tous les quartiers, & comme on ſe fut aſſemblée en bon ordre ſous les enſeignes, dans la place au deſſous du Capitole, où Pierre Préfet de Rome, Pierre-de-Leon, Eſtienne le Normand, Eſtienne Thibaud, & quelques autres des plus riches & des plus puiſſans de la Ville s'eſtoient rendus avec les Magiſtrats: on envoya faire commandement à Frangipane de rendre ſur le champ le Pape, avec tous les priſonniers, ſur peine d'eſtre traité comme ennemi de la partie; ce qui l'épouvanta ſi fort, qu'il rendit tout, & s'évada, pour ſe mettre à couvert de la juſte furie du peuple. Alors on reveſtit le Pape de ſes habits Pontificaux, & l'ayant mis, ſelon la couſtume, ſur une haquenée blanche, tout le peuple en armes le conduiſit au Palais de Latran, où il fut quelque temps en paix, donnant ordre aux affaires de l'Egliſe, juſqu'à ce que comme il y penſoit le moins, le Cardinal Hugues d'Alatre entrant la nuit dans ſa chambre, luy vint dire avec précipitation, qu'on venoit d'apprendre que l'Empereur eſtoit arrivé au Vatican, qui eſtoit occupé par ſes gens, & qu'il falloit promptement ſe ſauver.

En effet, ce Prince qui eſtoit en Lombardie, ayant ſceû la mort de Paſcal par un cour-

courier que luy dépeſcha le Comte Ptolomée ſon gendre, le priant de ſe rendre au plutoſt à Rome pour y faire un Pape à ſa dévotion, avoit pris l'élite de ſa cavalerie, & s'eſtoit déja mis en marche, lors qu'il apprit la nouvelle de l'élection de Gelaſe. Il en eut d'abord de la joye, croyant que ce nouveau Pape confirmeroit ſon Privilege, qu'il avoit défendu contre ceux qui l'avoient taxé d'héreſie. Mais comme on l'avertit bientoſt aprés qu'il avoit déja déclaré nettement qu'il n'en feroit rien, il pourſuivit ſon chemin, & fit une ſi grande diligence, en marchant nuit & jour, qu'il prévint la nouvelle de ſon arrivée: de ſorte que le Pape qui craignit d'eſtre ſurpris dans ſon Palais cette nuit-là meſme, ſe retira ſur le champ chez un homme de qualité, duquel il ſe tenoit fort aſſûré; & s'eſtant jetté ſur le Tibre le lendemain de grand matin, il deſcendit juſqu'à la mer, qu'il trouva ſi haute & ſi rude, qu'on fut contraint des s'arreſter. Alors les Allemans qui le pourſuivoient, ſe mirent à décocher au travers du fleuve une infinité de fléches empoiſonnées dans ſes galiotes, menaçant de les aller bruſler auſſitoſt que leurs bateaux ſeroient arrivez, ſi on ne leur livroit le Pape. Et certes rien ne le pouvoit ſauver, ſi la nuit ne fût ſurvenuë, durant laquelle on le mit à terre de l'autre coſté de la riviére; & comme il eſtoit ſi foible pour ſon grand âge, qu'il ne pouvoit marcher, & qu'on n'avoit point de chevaux, le Car- ANN. 1118.

dinal

ANN. 1118. dinal Hugues d'Alatre fit une action plus digne encore des éloges de la poſtérité, que ne fut celle du pieux Enée, que les Poëtes, qui aparemment en ont eſté les inventeurs, nous ont ſi fort vantée. Car enfin ce fameux Héros de Virgile ne porta ſur ſon cou le bon homme Anchiſe ſon pere, que juſqu'au Temple de Cerés, qu'on trouvoit auſſitoſt que l'on eſtoit ſorti de Troye; mais ce généreux Cardinal ayant chargé ſur ſes épaules, au berd du Tibre, ſon bon pere & ſon maiſtre le Pape Gelaſe, le porta plus de deux bonnes lieuës de-là, durant la nuit, juſqu'au Chaſteau d'Ardée, d'où quand la mer fut appaiſée, il fut en quatre jours à Gaïéte, Ville de ſa naiſſance. La plus grande partie des Cardinaux, & pluſieurs Eveſques s'eſtant rendus auprés de luy, il y fut ſolennellement conſacré par le Cardinal d'Oſtie, en preſence de Guillaume Duc de la Poüille, & de Richard Prince de Capoûë, qui luy amenoient le ſecours qu'ils avoient promis à ſon Prédéceſſeur, & auſquels il donna l'Inveſtiture des Eſtats qu'ils tenoient du Saint Siége.

Eſt urbe egreſſus tumulus, &c. L. 2. Æneid.

Cependant l'Empereur qui ne vouloit plus rien ménager avec un homme qu'on voyoit manifeſtement qu'il avoit voulu ſurprendre, & que ſes gens avoient pourſuivi avec tant de rage pour s'en ſaiſir, tint une grande aſſemblée de ſes partiſans Eccleſiaſtiques & ſéculiers au Vatican. Ce fut-là qu'aprés qu'on eût déclaré nulle l'élection de Gelaſe, comme ayant eſté faite

ſans

ſans le conſentement de l'Empereur, ce qui eſtoit contre les Decrets des Papes & de pluſieurs Conciles, & contre la couſtume établie depuis pluſieurs ſiécles, il fit élire en ſa place cét Archeveſque de Braga Maurice Burdin, qui l'avoit déja couronné, & auquel il fit prendre le nom de Grégoire VIII. comme pour l'oppoſer au Pape Grégoire VII. qui avoit le premier de tous attaqué les Inveſtitures. Gelaſe l'ayant ſceû, ne manqua pas de l'excommunier auſſi bien que Henri qui avoit fabriqué cét idole, & d'écrire en meſme temps des Lettres circulaires à tous les Princes, pour les informer de l'intruſion manifeſte de cét Antipape. Ce qu'il y eût encore de plus fort, c'eſt que les Princes Normans qui avoient raſſemblé toutes leurs troupes dans un grand corps d'armée pour ſecourir le Pape, s'eſtant avancez juſqu'à Saint Germain, l'Empereur qui aſſiégeoit une Place forte, laquelle tenoit encore pour le Pape dans la Campagne de Rome, ne voulut pas haſarder la bataille avec le peu de troupes qu'il avoit alors, contre des gens accouſtumez à vaincre. Il leva donc le ſiége, & auſſitoſt aprés il reprit le chemin d'Allemagne, laiſſant ſon Antipape à Rome, où les Frangipanes, les Comtes de Tuſcanelle, & ſes autres partiſans eſtoient alors les plus forts, & les maiſtres. On dit qu'une des choſes qui ſervit autant à faire en ſorte que Lando Seigneur de Torricelle, & ſes trois freres, qui avoient entrepris de défen-

ANN. 1118.

dre

ANN. 1118. dre la Place, s'y maintinrent avec tant de courage, contre tous les efforts que l'Empereur fit inutilement pour la prendre, fût un gros barbet, que l'on avoit fort bien dreſſé pour le ſervice qu'on en prétendoit tirer. Car ce fidele animal, que les aſſiégeans ne s'aviſoient pas de foüiller, ne manquoit pas de porter au camp des Normans les lettres que les aſſiégez luy avoient attachées ſous ſon poil, qui eſtoit fort grand, & d'en rapporter la réponſe qui leur apprenoit l'eſtat du ſecours qu'ils attendoient, & le temps auquel préciſément il devoit arriver, pour attaquer les Allemans dans leurs retranchemens, s'il ne ſe retiroient, comme ils firent.

Le Pape néanmoins pour cela n'en fut gueres mieux: car comme les Princes Normans crurent avoit aſſez fait que d'avoir obligé l'Empereur à ſe retirer hors de l'Italie, ils ne voulurent point paſſer outre, ni s'engager à faire le ſiége de Rome, pour en chaſſer l'Antipape Burdin, & pour y rétablir Gelaſe. C'eſt pourquoy ce Pape, qui vouloit abſolument y rentrer, pour y conferer avec ceux de ſon parti, s'y rendit plûtoſt en ſimple pelerin qu'en Souverain Pontife: mais comme il voulut célebrer Pontificalement la Meſſe dans l'Egliſe de Sainte Praxede, les Frangipanes & leurs partiſans y eſtant entrez les armes à la main, y firent un deſordre preſque ſemblable à celuy qu'ils avoient fait auparavant dans le Monaſtere *Palladium*; & ce

nc

ne fut qu'avec bien de la peine que Crescentius neveu de Sa Sainteté, jeune homme plein d'ardeur & de courage, put ſauver ſon oncle dans ce tumulte, le tirer au travers des épées de ces furieux hors de l'Egliſe, & l'ayant mis à cheval, habillé comme il eſtoit pour célebrer la Meſſe, le mener hors de Rome dans le Monaſtere de Saint Paul. Aprés cela Gelaſe voyant bien qu'il n'y avoit plus nulle ſeureté pour luy dans Rome, où ſes ennemis dominoient avec l'Antipape, dit à ceux qui l'accompagnoient, qu'il avoit réſolu de ſuivre l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, & de ſe retirer en France, comme dans l'azile des Papes perſecutez par les tyrans & par les Schiſmatiques, & comme au port aſſeûré, où le vaiſſeau de Saint Pierre s'eſt toûjours mis à l'abri des tempeſtes qui l'ont tant de fois furieuſement agité. Ainſi, ayant laiſſé le Cardinal Eveſque de Porto ſon Vicaire à Rome, avec les ordres qu'il crût neceſſaires, pour le gouvernement de cette Egliſe pendant ſon abſence, il ſe mit ſur mer au commencement du mois de Septembre, avec ſix Cardinaux, & quelques Eveſques qui voulurent l'accompagner, & aprés une heureuſe navigation, il alla deſcendre en l'Iſle de Maguelone en Languedoc vis-à-vis de Montpellier. ANN. 1118. Chron. Bener. Suger. in Vit. Lud. VI.

Ce fut-là que l'Abbé Suger le complimenta de la part du Roy, & luy fit un magnifique preſent, pour ſoulager la pauvreté où il eſtoit réduit par cette horrible perſécution

ANN. 1118. Act. Gelaſ. Pendul. Subdiac. ſécution qu'il ſouffroit de ſes ennemis. Delà il fut par l'emboucheûre du Rhône à Saint Gillis, où il trouva l'équipage que Ponce Abbé de Clugny luy avoit fait tenir tout preſt, avec lequel, aprés avoir eſté receû par tout ſur ſon paſſage avec toute ſorte de magnificence, & des tranſports de joye qui ne ſe peuvent exprimer, il ſe rendit enfin en cette celébre Abbaye, où il avoit paſſionnément ſouhaité de ſe voir; & ce fut auſſi là qu'à ſon retour de Vienne Urſperg. en Daphiné, où il tint un Concile, dont les Actes ſe ſont perdus, il trouva un parfait repos aprés tant de peines & tant de travaux: car il y mourut d'une pleureſie tres-

1119. Pandulph. Suger. Urſperg. Ciacon. ſaintement, le vint-neuviéme de Janvier: aprés avoit fort recommandé qu'on luy donnaſt pour Succeſſeur Conon Cardinal de Paleſtrine, croyant qu'en l'eſtat où l'Egliſe ſe trouvoit alors, elle avoit beſoin d'un homme auſſi ferme & auſſi zelé qu'il le connoiſſoit. Mais ce Cardinal ayant refuſé conſtamment cét honneur, & nommé en ſa place le Cardinal Archeveſque de Vienne, Legat du Saint Siége en France, toute l'Aſſemblée ſe rendit à ſon avis: de ſorte que cét Archeveſque fut élû Pape d'un commun conſentement en ſon abſence. Et quoy-qu'eſtant arrivé à Clugny, il fiſt tout ce qu'il put pour s'en defendre, il fallut enfin qu'il cedaſt à une ſi douce violence, & qu'il acceptaſt le Pontificat, comme il fit, en prenant le nom de Calliſte II. Il ne voulut pas néanmoins

eſtre

eſtre conſacré, juſqu'à ce que le Cardinal Pierre de Leon, qu'il avoit envoyé à Rome pour y donner avis de ſon élection, en eût rapporté le conſentement, que les Cardinaux, le Préfet de la Ville, & tout le Clergé & le peuple y donnerent, à la réſerve de peu de Schiſmatiques Imperiaux, qui tenoient encore pour l'Antipape. ANN. 1119.

Ce nouveau Pontife eſtoit François de nation, & d'un ſang tres-illuſtre, eſtant frere d'Eſtienne Comte de Bourgogne, oncle de la Reine de France Adelaïs, & proche parent de l'Empereur. Cela n'empeſcha pas pourtant, qu'eſtant Archeveſque & Legat en France, il ne l'excommuniaſt au Concile de Vienne: mais quand il fut Pape, il prit une autre conduite & fit tout ce qu'il put pour luy donner la paix, en le reconciliant avec le Saint Siége. Il eſpera meſme qu'il la luy donneroit bientoſt, parce qu'aprés que le Cardinal de Paleſtrine eût déclaré en Allemagne que l'Empereur avoit eſté ſolennellement excommunié au Concile de Rome, les Princes l'avoient obligé de tenir une Diéte de l'Empire à Tribur, entre Vormes & Mayence. Là, ſur les plaintes qu'on luy fit de ce qu'à cauſe de ſon differend avec les Papes, tout eſtoit en un furieux deſordre dans la Germanie, comme du temps du défunt Empereur ſon pere que luy-meſme avoit fait dépoſer pour cette cauſe, il promit qu'il ſatisferoit les Princes & les Eveſques ſur ce ſujet, & qu'afin de trouver les voyes de Urſperg.

ANN. 1119. s'accommoder avec le Pape, il iroit luy-meſme au Concile que ce Pontife avoit convoqué à Reims pour le dix-huitiéme d'Octobre Feſte de Saint Luc.

De Campellis. Act. Con. Rem. per Heſſon. Scholaſt. t.10.Conc. edit. Par.

Guillaume de Champeaux Eveſque de Chaalons, & Ponce Abbé de Clugny le furent trouver à Strasbourg, & negotiérent fort heureuſement avec luy : car aprés que l'Eveſque l'eût aſſeûré qu'on ne demandoit de luy que ce que l'on faiſoit en France, où, quoy que les Eveſques ne receuſſent pas l'Inveſtiture de leurs Eveſchez par la Croſſe & par l'Anneau, ils ne laiſſoient pas de s'aquiter fidellement de tous les devoirs auſquels ils eſtoient obligez pour le temporel & les fiefs qu'ils tenoient du Roy, il proteſta qu'il ſe contentoit de cela : ce que ces deux Députez ayant rapporté au Pape, qui eſtoit alors à Paris, il en eût tant de joye, qu'il luy envoya avec eux ſur le champ deux Cardinaux qui le trouverent entre Mets & Verdun, s'avançant toûjours pour s'approcher de Reims, & l'aſſûrerent que le Pape eſtoit tout preſt de le recevoir à cette condition, à laquelle il s'obligea de nouveau ſans difficulté. Il leur donna meſme un écrit, par lequel il promettoit en ce cas de ceder les Inveſtitures, & de rendre à tous ceux qui avoient refuſé de les recevoir toutes les terres qu'il leur avoit oſtées, & reciproquement auſſi ils luy mirent entre les mains un écrit du Pape, par lequel il s'obligeoit à luy donner & à tous ſes adherans la paix de l'Egliſe,

en

en leur rendant tout ce qu'ils avoient pû perdre pour sa querelle. Sur quoy l'Empereur promit qu'il seroit à Mouzon, dans le vint-quatriéme d'Octobre, pour s'aboucher avec le Pape, & pour y exécuter de bonne foy ce que l'on venoit d'arrester. ANN. 1119.

Cela stipulé de la sorte, le Pape avec toute sa Cour, & celle du Roy, se rendit à Reims, où il fit l'ouverture du Concile le Demanche dix-neuviéme d'Octobre, dans la grande & magnifique Eglise Métropolitaine de Nostre-Dame, où apres les cérémonies accoustumées dans une pareille action, il consacra Turstan Archevesque d'York, contre la volonté du Roy d'Angleterre, qui vouloit, que selon la coustume, il fust consacré par l'Archevesque de Cantorberi, en promettant de luy estre soumis comme à son Primat, ce que celuy d'York estoit fort résolu de ne pas faire. Le lendemain, on célebra la premiére Séance; & là, outre les Cardinaux qui accompagnoient le Pape, le Trône duquel on avoit dressé sous le Crucifix, il se trouva quinze Archevesques, plus de deux cens Evesques de France, d'Espagne, d'Allemagne, & d'Angleterre, & plus grand nombre encore d'Abbez, & d'autres Prélats; de sorte qu'ils estoient en tout quatre cens vint-sept qui furent rangez le long de la nef à droit & à gauche. Tout le reste de cette grande Eglise estoit rempli d'une multitude infinie d'Ecclesiastiques, & d'autres personnes de

Acta Concil. per Orderic. Vital. Eadmer. Hist. l. 5. Suger. in V. Lud. Graf. Roger. in. l Au. Angl.

Hesso Schol.

Orderic. Vit.

Hesso Schol.

ANN. 1119. qualité, qui accompagnoient ces Prélats; le ſeul Archeveſque de Mayence, qui amenoit avec luy ſix Eveſques Allemans, y eſtant venu entre autres, avec une ſuperbe ſuite de plus de cinq cens Gentilshommes.

Ludovicus Rex cum Principibus Francorum Synodum introivit, querimoniamque ſuam rationabiliter depromſſit, erat enim ore facundus, ſtatura procerus, pallidus & corpulentus. Order. Vital. Hiſt. Eccleſ. l. 12.

Mais ce qu'il y eut de plus magnifique, c'eſt que le Roy accompagné des Officiers de la Couronne, & des plus grands Seigneurs de ſon Royaume y voulut aſſiſter, comme il fit, aſſis au coſté du Pape. C'eſtoit un Prince qui avoit alors environ quarante-deux ans, d'une grande majeſté, eſtant de haute ſtature, mais fort replet, & d'une groſſeur proportionnée à la grandeur de ſa taille, ce qui luy aquit le ſurnom qu'on luy a donné dans l'Hiſtoire, où il eſt appellé Loüis le Gros. Comme il eſtoit naturellement éloquent, il fit d'abord une belle harangue, dans laquelle il ſe plaignit des injuſtices & des violentes uſurpations de Henri Roy d'Angleterre, qui avoit envahi le Duché de Normandie dépendant de la Couronne de France, ſur le Duc Robert ſon frere aiſné, à qui le Royaume d'Angleterre devoit appartenir. Il ajouſta beaucoup d'autres plaintes qu'il fit de ce Prince; & comme Geoffroy Archeveſque de Roüen eût commencé d'y repondre pour l'excuſer, l'Aſſemblée que le Roy avoit perſuadée par ſon diſcours, fit tant de bruit pour interrompre ce Prélat, en témoignant hautement, par ſes cris & par ſes geſtes, qu'elle ne croyoit rien de tout ce qu'il diſoit, qu'enfin il

fut

fut obligé de se taire. Alors le Pape prenant la parole, pria le Roy de remettre cette affaire à un autre temps, afin qu'on pust traiter en ce Concile du sujet pour lequel il estoit principalement convoqué, à sçavoir pour exterminer de l'Eglise la simonie & les Investitures. A quoy Loüis ayant eû la bonté de s'accorder, le Cardinal d'Ostie & l'Evesque de Chaalons exposerent par son ordre au Concile tout ce qu'ils avoient négotié avec l'Empereur, & representerent l'écrit qu'il avoit donné, duquel on fut tres satisfait. Le jour suivant, le Pape déclara que pour terminer au plûtost cette grande affaire, il vouloit aller en personne à Mouzon, afin d'y faire exécuter à l'Empereur, qui s'y devoit rendre dans deux jours, ce qu'il avoit promis, ordonnant à tous les Prélats. de l'attendre, & de faire cependant des priéres publiques, particuliérement le Vendredi, qui estoit le jour assigné pour la Conference, auquel il voulut que l'on fist une Procession générale, où l'on alla piéds nuds depuis Nostre Dame jusqu'à Saint Remi, pour demander à Dieu une heureuse conclusion de cette paix tant souhaitée.

ANN. 1119.

Act. Hersson. Scholast.

Cela fait, il partit dés le lendemain Mecredi, avec une grande suite de Cardinaux & de Prélats, & arriva le Jeudi au soir à Mouzon. Et comme on eût apris que l'Empereur estoit campé prés de la Ville avec une armée de trente mille hommes, on pria le

Order. Vital.

ANN. 1119. Pape de ſe tenir dans le Chaſteau qui appartenoit à l'Archeveſque de Reims, & de ne pas s'expoſer à une aventure ſemblable à celle du Pape Paſcal. Il crût ce conſeil, & envoya le Vendredi de bon matin le Cardinal d'Oſtie avec l'Eveſque de Chaalons, l'Abbé de Clugny, & pluſieurs autres Prélats au camp de l'Empereur, où il fallut qu'ils attendiſſent fort long temps avant que d'avoir audiance, ce qui fut pour eux de mauvais préſage. En effet, quand on les eût introduits dans la tente du Prince, ils ſe virent d'abord environnez de ſes gardes, qui faiſant briller à leurs yeux les épées nuës, les épouvantérent bien fort. Cela n'empeſcha pas pourtant que l'Eveſque de Chaalons ne luy parlaſt avec beaucoup de force, quoy qu'avec grand reſpect, en le priant de renoncer aux Inveſtitures, ainſi qu'il l'avoit promis. D'abord il le nia fortement: mais comme on luy eût repreſenté ſon écrit ſigné de ſa main, il s'expliqua, en diſant qu'on l'avoit ſurpris; qu'il ne pouvoit rien faire de ſemblable ſans l'avis & le conſentement des Princes de l'Empire; qu'il conſulteroit avec eux le reſte du jour; qu'il taſcheroit meſme de les y faire conſentir; & que cependant ils pourroient traiter avec les Commiſſaires qu'il leur nomma, de la maniére dont il pourroit recevoir l'abſolution du Pape, ſans rien faire contre la Majeſté de l'Empire, comme le feu Empereur ſon pere avoit fait a Canoſſa. Cela ſe fit, quoy-

Act. Helfon. Scholaſt.

quoy-que le Pape, qui fut informé de tout par les Députez, ſe doutaſt bien que Henri le vouloit tromper. Et de fait, comme ils furent revenus le Samedy pour ſçavoir ſa réponſe, & qu'ils le preſſoient d'exécuter de bonne foy ce qu'il avoit ſi ſolennellement promis, il leur dit, qu'aprés avoir conſulté ſur cela ſes Miniſtres, il avoit trouvé qu'il ne pouvoit paſſer outre en une affaire de cette importance, que dans une aſſemblée générale de tous les ordres de l'Empire. ANN. 1119.

C'eſt pourquoy, le Pape voyant qu'on le joûoit, & craignant d'ailleurs que ce Prince ne l'allaſt inveſtir dans Mouzon, repaſſa promptement la Meuſe, & ſe retira dans un Chaſteau voiſin beaucoup plus fort appartenant au Comte de Champagne qui l'accompagnoit; & quoy-que l'Empereur euſt envoyé prier ce Comte de faire en ſorte que le Pape attendiſt encore un jour, aprés quoy il luy donneroit ſatisfaction, il en partit le Dimanche avant le jour; & de peur que Henri ne le fiſt ſuivre pour l'arreſter par les chemins, il fit une ſi prodigieuſe diligence, qu'il ſe rendit le meſme jour à Reims, où il dit encor la Meſſe, & conſacra l'Eveſque de Liége. Mais auſſi tout ce qu'il put faire le Lundy, n'en pouvant preſque plus de tant de fatigues, fut d'entrer au Concile, pour y expoſer en tres-peu de mots le malheureux ſuccés de ſon voyage. Puis s'eſtant repoſé tout le Mardy, il y revint le Mecredy, à deſſein de le terminer ce

ANN. 1119. jour-là, aprés que l'on y auroit approuvé les cinq Canons qu'il avoit fait dreſſer contre les ſimoniaques, & les Eccleſiaſtiques mariez, ou concubinaires; contre ceux qui envahiſſoient & uſurpoient les biens d'Egliſe, ou qui les laiſſoient à leurs heritiers; contre les Preſtres qui exigeoient de l'argent pour les Sacremens, ou pour la ſepulture des Fidelles; & contre les Inveſtitures, ce qui eſtoit la fin qu'il s'eſtoit principalement propoſée. Mais comme ce Canon eſtoit conceû en ces termes: *Nous defendons abſolument de recevoir de la main d'aucune perſonne Laïque l'Inveſtiture des Egliſes, ni des biens Eccleſiaſtiques;* il ſe fit un grand bruit dans l'Aſſemblée, ſur ce qu'il ſembloit que le Pape ne ſe contentant pas d'empeſcher que les Princes ne donnaſſent plus l'Inveſtiture des Egliſes par la Croſſe & par l'Anneau, leur vouloit encore défendre de la donner des fiefs & des Régales qui dépendent de leur Couronne: de ſorte qu'aprés que l'on eût conteſté juſques au ſoir ſur cét article, qui eſtoit rejetté de la plus grande partie du Concile, il fallut que le Pape en remiſt la concluſion juſqu'au jour ſuivant, auquel, en preſence du Roy, qui voulut aſſiſter à cette derniére Séance, il ſatisfit pleinement toute l'Aſſemblée, en réformant ce Canon, que l'on réduiſit à ces termes: *Nous defendons abſolument de recevoir des Laïques l'Inveſtiture des Evéſchez & des Abbayes;* ce qui fut approuvé de tous les Peres. Aprés cela l'on

Inveſtituram Epiſcopatuum & Abbatiarum per manum laicam ſecuti penitus prohibemus.

l'on apporta quatre cens vint-ſept cierges allumez, qu'on diſtribua à tout autant d'Eveſques & d'Abbez preſens à cette Aſſemblée, qui ſe tenant debout, les éteignirent auſſitoſt que le Pape eût prononcé la Sentence d'excommunication contre l'Empereur & l'Antipape Maurice Burdin, & contre pluſieurs de leurs adherans, qui furent compris nommément dans cette Sentence; & puis le Pape ayant donné la benédiction Pontificale à tous les aſſiſtans, termina le Concile. ANN. 1119.

Ejuſdem actionem Concilii, ſi quis plenarie cognoſcere quærit, in litteris cujuſdam Scholaſtici nomine Heſſonis eleganter inucleatam reperire poterit. Urſperg.

Voila ce qu'en dit cét Heſſo Scholaſticus, que l'Abbé d'Urſperge nous aſſeûre avoir tres-exactement rapporté les Actes de ce Concile, auquel il fut preſent, comme il le témoigne luy-meſme, conchuant ſa narration par ces mots: *J'ay écrit en proſe fidellement, & le plus briévement qu'il m'a eſté poſſible, ce que j'ay veû, & ce que j'ay oüi moy-meſme en ce Concile.* Et de là nous devons conclure que l'Annaliſte Anglois Roger de Hoveden, qui n'a écrit qu'environ ſoixante & dix ans aprés ce Concile de Reims, s'eſt trompé ſans doute, premierement quand il a dit que dans le ſecond Canon, comme il le rapporte tres-mal, on défend non ſeulement l'inveſtiture des Eveſchez & des Abbayes, mais auſſi de toutes les choſes qui leur appartiennent: car outre que le Pape voyant qu'on s'eſtoit récrié contre cette clauſe, l'oſta du Canon, comme Heſſo qui eſtoit là preſent nous en aſſeûre, elle ne ſe trouve

Quod vidit & audivit fideliter, & quanto brevius potuit pedeſtri ſermone deſcripſit. Heſſo Schol. c. 10 Conc. edit. Pariſ. Roger. Hoved. Ann. Angl. Concil. Rhem. t. 10. Conc. edit. Pariſ.

ANN. 1119. nullement dans les Canons que nous avons de ce Concile. Secondement, quand il veut faire croire qu'on envoya ces Canons à l'Empereur, & qu'avant la fin du Concile on voulut ſçavoir ſa réponſe ſur ces quatre articles qu'on luy propoſa; le premier, qu'il laiſſaſt faire librement les elections; le ſecond, que les élûs fuſſent conſacrez par ceux qui avoient le pouvoir de les ordonner; le troiſiéme, qu'il ne donnaſt plus l'Inveſtiture des Eveſchez & des Abbayes par la Croſſe & par l'Anneau; & le quatriéme, qu'il renonçaſt meſme à celle qu'il donnoit des biens temporels de ces Egliſes: & il ajouſte que Henri accorda les trois premiers, mais qu'il ne voulut jamais conſentir au quatriéme, & que pour cela il fut excommunié.

Comment cela pourroit-il eſtre, puis que les Canons ne furent propoſez & examinez que dans la Séance du Mecredy, où l'on rejetta cét article, qui défend aux laïques de donner l'Inveſtiture des biens temporels des Egliſes, & que ce ne fut que le Jeudy à la derniére Séance que cette clauſe eſtant oſtée, les Canons furent approuvez, & qu'en meſme temps le Pape excommunia l'Empereur? De plus, ſi ce Prince euſt accordé ces articles, excepté le dernier, comment euſt-il pû eſtre legitimement excommunié? Ce n'euſt pas eſté pour vouloir donner l'Inveſtiture des Eveſchez par la Croſſe & par l'Anneau, puis qu'il y renonçoit à ce

que

que dit cet Annaliſte ; ni auſſi parce qu'il la vouloit donner des Fiefs & des Régales des Egliſes, car le Roy qui eſtoit preſent à ce Concile, la donnoit, comme firent auſſi ſes Succeſſeurs, ſans qu'on y trouvaſt à redire. Il faut donc neceſſairement conclure que cét Annaliſte s'eſt trompé, & que l'Empereur ne fut excommunié au Concile de Reims, que parce que, contre la promeſſe qu'il avoit faite, il vouloit encore donner les Inveſtitures des Eveſchez & des Abbayes par la Croſſe & par l'Anneau ; ce que les Papes diſoient eſtre un ſigne du ſpirituel & de la Prélature, & à quoy nos Rois avoient renoncé. J'ay crû eſtre obligé de donner à mon Lecteur ce petit éclairciſſement, qui eſt tout-à-fait neceſſaire à mon Hiſtoire, & ſans lequel on ne ſe pourroit jamais tirer d'un terrible embarras : car autrement on ſeroit obligé de dire, ou que l'Empereur ne fut point excommunié dans ce Concile, ou que le Roy Loûïs le Gros, qui y eſtoit preſent, euſt eſté enveloppé avec luy dans la meſme excommunication ; & il eſt évident que ni l'un ni l'autre de ces deux points ne ſe peut raiſonnablement ſouſtenir. Et certes, ce que je viens de dire aprés l'Hiſtorien qui écrivoit en ce temps-là ce qu'il voyoit, & que l'on nous a donné depuis peu, paroiſt encore manifeſtement, par l'accord qui ſe fit enfin pour les Inveſtitures entre le Pape & l'Empereur, à cette occaſion que je vais dire.

ANN. 1119.

Pet. del Marca de Concord. l. 8. c. 21. D. Bernard. ep. 164.

Ex editione Sebaſti. Teg. Natal. t. 10. Concil. edit. Pariſ.

ANN. 1119. Comme le Pape, qui aprés avoir viſité une partie de la France, eſtoit allé en Italie, s'avançoit vers Rome, les Romains qui ne pouvoient plus ſouffrir la domination violente des ſchiſmatiques, en témoignerent tant de joye, & s'apreſterent avec tant d'ardeur à le recevoir, que le miſerable Burdin Antipape, qui s'eſtoit rendu odieux à tout le monde, par ſa tyrannie, & par ſes infames débauches eût peur qu'*ils ne le livraſſent entre ſes mains*, & ſe ſauva promptement à *Sutri*, place forte, où il y avoit garniſon Impériale. Le Pape néanmoins, aprés avoir eſté receû dans Rome avec des tranſports de joie & des témoignages d'amour & de reſpect qui ne ſe peuvent exprimer, réſolut de l'avoir par force, afin d'éteindre entiérement le Schiſme, en s'aſſeûrant de la perſonne de celuy qui en eſtoit le chef. C'eſt pourquoy dés que ce ſage Pontife eût achevé de rétablir toutes choſes en bon ordre à Rome, il s'en alla dans la Campagne d'Italie, & dans la Poüille, où, à la faveur du Duc Guillaume, & des autres Princes Normans, il leva une bonne armée, avec laquelle eſtant retourné à Rome l'année ſuivante, il alla mettre le ſiége devant Sutri, d'où l'Antipape, durant ſon abſence, avoit fait continuellement des courſes, en deſolant, & ſaccageant toute la campagne juſqu'aux portes de Rome.

Pandulph. Subdiac. Urſperg.

Pet. Diac. Chr. Caſſ. l. 4. c 70.

Pandulph. Subd. Vit. Call.

1121.

Mais il ne fut pas long-temps ſans porter la peine de tant de crimes qu'il avoit commis:

mis: car comme les Normans preſſoient vivement le ſiége, & qu'ils eſtoient tout preſts de donner l'aſſaut, réſolus, ſelon leur couſtume, de perir ou de vaincre, & d'emporter la Place, les Bourgeois qui eſtoient plus forts que la garniſon, ne voulant pas ſe mettre en danger de perir pour cét infame, ſonnerent la chamade, & ſauverent leur Ville, en le livrant pieds & poings liez aux Normans, qui le traiterent d'une étrange maniére. Car l'ayant reveſtu, au lieu de la Chape Pontificale, de deux peaux de Chévre toutes ſanglantes, ils monterent ſur un Chameau, la teſte tournée vers la queuë, qu'ils luy firent tenir au lieu de bride, & le menerent en cét équipage par toute la Ville, l'accablant d'injures, & luy faiſant une infinité d'outrages. Enfin, le Pape l'ayant avec bien de la peine tiré de leurs mains, voulut que pour dernier ſupplice on luy laiſſaſt la vie, qu'on luy fit paſſer dans une priſon de Monaſtere, parmi les rigueurs & les auſtéritez d'une penitence forcée; & les Romains, pour témoigner la joye qu'ils eûrent de cette victoire, le firent peindre ſous les pieds du Pape, en un grand tableau, qui fut mis dans la Chambre Pontificale.

ANN. 1121.

Suger. in Vit. Lud. Groſ. Act. Vatic.

Suger.

Voila ce qui eſt rapporté par Suger, que le Roy avoit envoyé un peu auparavant au Pape, & qui s'en retournant en France, apprit ſur le chemin, que ſon Abbé Adam eſtant mort, les Religieux de Saint Denis l'avoient élû en ſa place tout d'une voix: mais

ANN. 1121. *Sed quia inconſulto Rege factum fuerat, meliores fratrum cùm obtuliſſent D. Regi electionem ut aſſenſum præberet, multis affectos convitiis Aureliani caſtello incluſos, &c.*

que le Roy fort irrité de ce qu'on avoit fait cette élection ſans avoir ſceû de luy auparavant quelle eſtoit ſur cela ſa volonté, avoit fait mettre en priſon les Moines qui luy eſtoient venu demander ſon conſentement & la confirmation de l'élection qu'on avoit faite. Mais enfin le Roy s'appaiſa pour l'amour d'un ſi habile homme; dont il ſe ſervoit ſi utilement dans les affaires les plus importantes du Royaume, & ſe contentant d'avoir puni la faute que l'on avoit faite, il delivra les priſonniers, & voulut bien que Suger fuſt Abbé, & qu'en ſuite il fuſt conſacré à ſon retour. C'eſt ce que j'ay voulu remarquer, comme un témoignage invincible, qui fait voir qu'en ce temps-là, non-ſeulement il falloit que nos Rois conſentiſſent à l'élection d'un Eveſque & d'un Abbé avant qu'on le conſacraſt, mais auſſi qu'on ne la pouvoit faire ſans leur en avoir demandé la permiſſion & ſceû d'eux quelle eſtoit leur volonté, c'eſt à dire en un mot, qu'on n'éliſoit que ceux qu'ils vouloient; ce qui eſtoit à peu prés autant que s'ils les euſſent nommez, comme ils avoient fait auparavant, & comme l'on a fait depuis: & néanmoins quoy-que Suger euſt d'abord envoyé donner avis à Calliſte de ce que le Roy avoit fait, nous ne voyons pas que ce Pape s'en ſoit formaliſé, parce qu'en effet tout le differend qui eſtoit alors entre luy & l'Empereur, n'eſtoit que ſur la cérémonie des Inveſtitures que ce Prince donnoit par la Croſſe & par l'Anneau,

neau, ce qu'il fut enfin contraint de ce- ANN. 1121.
der.

Car le Pape, aprés sa victoire, s'estant rendu maistre absolu dans Rome, où il prit & fit raser les forts & les tours que les Frangipanes & les autres partisans de l'Empereur avoient fait bastir en divers endroits de la Ville, pour la tenir en bride, envoya solliciter Adelbert Archevesque de Mayence, qui estoit devenu grand ennemi de l'Empereur, de conclure au plûtost la ligue qu'il avoit entrepris de faire contre luy. C'est à quoy ce Prélat, qui avoit bien du credit, & beaucoup d'esprit, réüssit si bien, qu'il y engagea plusieurs Evesques & Princes de l'Empire, & sur tout les Saxons, qui se déclarerent hautement contre les schismatiques: de sorte qu'il s'en vint avec une puissante armée de ces Princes confederez, au devant de celle de l'Empereur, qui, aprés avoir fait le degast aux environs de Mayence, au-deçà & au-delà du Rhin, estoit en résolution d'attaquer cette grande Ville. Et déja les armées estoient en presence, & à la veille d'une sanglante bataille, lors que les plus sages des deux camps, considerant que de quelque costé que la victoire tournast, elle ne pouvoit manquer d'estre tres-funeste à l'Empire, qui perdroit en cette bataille la meilleure & la plus grande partie de ses forces, demanderent à conferer ensemble. Ils résolurent en cette Conference d'aller tous ensemble trouver l'Empereur, & de le sup-

Pandulph. Subdiac.

Urspergens.

plier

ANN. 1121. plier tres-humblement de rendre la paix à l'Egliſe, & en ſuite à l'Empire, en s'accordant avec le Pape, qui eſtant ſon proche parent, ne luy devoit point eſtre ſuſpect.

Ils le firent donc, & agirent ſi fortement & ſi heureuſement auprés de ce Prince, qu'ils obtinrent de luy, ſans peine, beaucoup plus encore que ce qu'ils en pouvoient raiſonnablement eſperer. Car ſoit qu'il craigniſt que le Pape, qui s'eſtoit rendu ſi puiſſant, ne réünist toute l'Allemagne contre luy, ou que Dieu, qui tient les cœurs des Rois entre ſes mains, euſt tout-à-coup changé le ſien, il leur répondit ſur le champ, qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix qu'ils demandoient; & que pour leur montrer qu'il y procedoit de bonne foy, il les faiſoit eux-meſmes les arbitres de ce differend, & qu'il feroit abſolument tout ce qu'ils trouveroient eſtre neceſſaire pour arriver à cette fin qu'ils s'eſtoient propoſée. Sur quoy douze des principaux Seigneurs des deux armées s'eſtant aſſemblez pour en conferer, il fut arreſté qu'on tiendroit dans trois mois une Aſſemblée générale de tous les ordres de l'Empire. Elle ſe tint en effet à Virtzbourg, le jour de la Feſte de Saint Michel; & aprés qu'on y eût fait quelques Réglemens pour le repos des peuples, on députa Brunon Eveſque de Spire, & Arnoul Abbé de Fulde vers le Pape, pour le prier de convoquer un Concile général à Rome, dans lequel on traitaſt de la réünion du Sacerdo-

Urſperg. Anſel. Gemblac. la Chron.

ce & de l'Empire, & où ce que les hommes n'avoient pû faire juſqu'alors, s'accompliſt enfin par le jugement infaillible du Saint Eſprit, auquel & l'Empereur & tous les membres de l'Empire eſtoient tout preſts de ſe ſoumettre. Les Ambaſſadeurs auſquels il fallut du temps pour ſe mettre en equipage, n'ayant pû arriver à Rome que l'année ſuivante, eûrent audience du Pape, qui de ſon coſté ne ſouhaitant rien tant que de pouvoir enfin terminer ce malheureux Schiſme des Inveſtitures, qui depuis plus de cinquante ans avoit cauſé une infinité de maux à l'Egliſe & à l'Empire, convoqua un Concile géñéral pour le Careſme de l'année d'apres, à Rome, dans l'Egliſe de Latran. ANN. 1121. 1122.

Il s'y trouva plus de trois cens Eveſques de tous les Royaumes de l'Europe, & prés de ſept cens Abbez, entre leſquels eſtoient Suger Abbé de Saint Denis, & Ponce Abbé de Clugny, proche parent du Pape & de l'Empereur. Ce fut là qu'aprés qu'on eût fait vint-deux Canons pour le retabliſſment de la diſcipline & pour les Croiſades, on traita de la grande affaire des Inveſtitures & de la reconciliation de l'Empereur avec le Pape, & l'on jugea que pour faire une paix ſolide, il falloit que chacun cedaſt quelque choſe de ſon coſté. Ainſi aprés que l'on eût bien examiné toutes choſes, il fut arreſté d'une part, *Que l'Empereur laiſſeroit libres les élections; Qu'il ne donneroit plus d'Inveſtiture par la Croſſe & par l'Anneau; & qu'il* 1123. Not. Gab. Coſſart. in hiſt. Concil. t. 10. Concil. edit. Pariſ. Pandulph. Subdiac. Suge. in V. Lud. G. Urſperg.

ANN. 1122. *qu'il reſtituëroit tout ce qu'on detenoit encore des biens & des poſſeſſions du Saint Siege, & des autres Egliſes.* Voila ce que promirent les Ambaſſadeurs de Henri, qui avoient plein pouvoir de conclure cette affaire aux conditions que le Concile trouveroit raiſonnables. D'autre part auſſi le Pape accordâ ces articles à l'Empereur, *Que les élections des Eveſques & des Abbez du Royaume Teuthonique ou d'Allemagne, ſe feront deſormais en ſa preſence, ou en celle de ſes Commiſſaires, mais ſans ſimonie, & ſans violence. Que s'il arrive quelque diſcorde dans l'élection, il en jugera par le conſeil du Metropolitain & de ſes Suffragans; Que l'élû recevra de luy l'Inveſtiture des Fiefs & des Régales, non pas par la Croſſe, mais par le Sceptre ou par un Baſton; & qu'en ſuite il s'aquitera fidelement de tout ce qu'il doit à l'Empereur, en vertu de ces Regales; & pour les autres parties de l'Empire, c'eſt-à-dire, pour l'Italie, que l'élû ſera obligé, ſix mois aprés ſa conſecration, de recevoir pareillement par le Sceptre l'Inveſtiture de ſes Fiefs.*

Cela eſtant arreſté de la ſorte, les Ambaſſadeurs retournerent en Allemagne avec les Legats du Pape, qui furent Lambert Cardinal d'Oſtie, & deux autres Cardinaux; & aprés que l'on eût examiné huit jours durant tous ces articles, dans une grande Diéte qui ſe tint pour cét effet à Wormes, l'Empereur enfin les ratifia, quoy que pluſieurs tâchaſſent de l'en détourner,

& il

& il le fit par un Acte authentique ſigné de luy & de pluſieurs Eveſques, Comtes, Marquis & Ducs de l'Empire ; & reciproquement auſſi les Legats luy mirent entre les mains la promeſſe du Pape en bonne forme. Cela fait, on alla lire les articles de ce Traité en pleine campagne, en preſence d'une multitude infinie de perſonnes de toutes les conditions, accouruës de tous coſtez pour aſſiſter à un ſpectacle qu'on avoit ſi long-temps ſouhaité, dans l'ardent deſir que l'on avoit de revoir l'accord & la parfaite intelligence de l'Empire & du Sacerdoce. Puis le Cardinal d'Oſtie s'eſtant reveſtu de ſes habits Pontificaux, donna ſolennellement, de la part du Pape, l'abſolution à l'Empereur, & à tous ceux qui luy avoient adheré dans le Schiſme, & ayant célébré Pontificalement la Meſſe, le communia en ſigne d'une entiére réconciliation. Et quelque temps-aprés les Legats s'en retournerent à Rome tres-ſatisfaits, accompagnez des Ambaſſadeurs de Henri, qui les chargea de tres-riches preſens pour le Pape, avec lequel il entretint toûjours depuis une grande correſpondance. ANN. 1122.

Ainſi finit le Schiſme des Inveſtitures par ce temperament, qui fut ſi ſagement trouvé dans le Concile de Latran, & dans lequel le Pape & l'Empereur, en relaſchant, par une prudente & Chreſtienne condeſcendance pour le bien de la paix, quelque choſe chacun de ſon coſté, trouverent également leur avantage ; le Pape en rétabliſſant

dans

ANN. 1123. dans l'Egliſe la liberté des élections, particuliérement en Italie, & ſur tout à Rome, où les Empereurs depuis ce temps-là n'ont gueres entrepris de créer les Papes, comme ils avoient fait ſi long-temps, & où en ſuite les Souverains Pontifes commencerent inſenſiblement à devenir les maiſtres abſolus, & à jetter les fondemens de la puiſſance ſouveraine qu'ils y ont aujourd'huy comme dans tout le reſte de l'Eſtat Eccleſiaſtique. L'Empereur auſſi d'autre part y trouva ſon avantage, en ce qu'en abandonnant la cérémonie de la Croſſe & de l'Anneau qu'il avoit retenuë opiniaſtrément juſques alors, quoy-qu'elle fuſt condamnée par l'Egliſe, on luy laiſſoit au fond preſque tout l'effectif & le ſolide qu'il avoit auparavant. Car comme les élûs eſtant obligez de recevoir de l'Empereur l'Inveſtiture par le Sceptre, dépendoient auſſi bien de luy que s'ils la recevoient par une Croſſe, & que d'ailleurs les élections ſe devoient faire en ſa preſence & de ſon conſentement: qui doute qu'il n'en fuſt le maiſtre, ainſi qu'il l'eſtoit avant cet accord? Et par cette clauſe, qui veut que l'élû s'aquite de tout ce qu'il luy doit en ſuite de l'Inveſtiture des Régales qu'il à receûë, le Pape rétablit l'Empereur dans la poſſeſſion du droit qu'il a de recevoir des Eveſques l'hommage & le ſerment de fidelité, dont il faut maintenant que je parle, pour éclaircir en peu de mots ce point qui doit neceſſairement avoir place en cette Hiſtoire.

Il

Il eſt certain que les Eveſques qui tiennent des fiefs ſont vaſſaux, & que tous, ſans exception, de quelque nature que ſoient les biens qu'ils poſſedent, ſont ſujets de leurs Souverains : c'eſt pourquoy, comme vaſſaux, ou comme ſujets, qui ſont dans une grande dignité, ils leur doivent ou l'hommage, ou le ſerment de fidelité, ce que l'Egliſe a toujours reconnu : car elle veut que, ſelon l'ordre exprés de Jeſus-Chriſt, on rende à Céſar ce qui appartient à Céſar, & à Dieu ce qui luy eſt deû. Et certes, il y a plus de mille ans que le quatriéme Concile de Tolede excommunia les Eveſques qui violeroient le ſerment de fidelité qu'ils avoient fait aux Rois des Viſigots, qui regnoient alors dans l'Eſpagne ; & l'on voit clairement dans le dixiéme Concile qui fut célébré dans la meſme Ville, que l'on exigeoit en Eſpagne ce ſerment, non-ſeulement des Eveſques, mais auſſi de tous les Eccleſiaſtiques, & meſme des Moines. Et pour ce qui regarde la France, & les autres Royaumes, il ne faut que lire nos anciens Conciles, les Lettres & le Decret d'Ives de Chartres & celuy de Gratien, l'Abbé Suger, & les autres Auteurs contemporains, François, Allemans, & Anglois, pour trouver les formules du Serment de fidelité que faiſoient les Eveſques, & pour voir que s'ils manquoient de le garder, on leur oſtoit leurs Eveſchez, & que ceux qui avoient des fiefs en faiſoient hommage, en mettant, ſelon

ANN. 1123.

633.

Conc. Tolet. 4. c. 75.

Conc. Tolet. 10. c. 2.

Conc. 3. Turon. c. 1. an 813

Conc. Aquiſgr. an. 836. c. 12.

Iv. Decr. part. 12. c. 76.

Decr. Grat. c. 22. q. 5. Suger. Vit. Lud. Groſ. Guill. Malmesb. l. 1. Geſt. Pont. Rog. Hoved. Ann. p. 1. ad ann. 1099.

ANN. 1123. Pet. de Marca. l. 8. de Concil. c. 21. & Juret. Not. ad Ivon. ep. 190. Decr. Greg. ap. Jur. ad ep. Ivon. 190. ex Cod. Ant.

ſelon l'ancienne couſtume, leurs mains entre celles du Roy, & en luy promettant de le ſervir fidelement comme ſes hommes ou par eux meſmes, ou par d'autres, dans les choſes qui n'eſtoient pas de leur profeſſion, comme par exemple, à la guerre.

Cependant Grégoire VII. qui le premier de tous les Papes voulut oſter aux Princes les Inveſtitures, en quelque maniére qu'ils les donnaſſent, défendit auſſi de leur rendre hommage, & de leur preſter le Serment de fidelité, qui en eſt la ſuite. Le Pape Urbain II. quoyque, pour le bien de la paix, il euſt déclaré qu'il ne condamnoit que les Inveſtitures qu'on donnoit par la Croſſe & par l'Anneau; à quoy nos Rois aquieſcerent, ne laiſſa pas néanmoins de renouveller ce Decret au Concile de Clermont, en defendant poſitivement aux Eveſques de faire hommage aux Princes, apportant pour raiſon de ſa défenſe, que c'eſt une choſe tout-à-fait indigne que des mains qui ont eſté conſacrées pour offrir le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt à Dieu ſon Pere, ſoient ſoumiſes à des mains qui ont eſté ſouvent ſoüillées par l'effuſion du ſang humain, & peut-eſtre encore par des rapines, & par d'autres crimes, ce que nous avons veû que le Pape Paſcal avoit allegué à la Conference de Chaalons. Auſſi ne manqua-t-il pas de faire la meſme défenſe en l'un de ſes Conciles. Mais ni la France, ni l'Angleterre n'y voulurent point déferer, eſtant perſuadées, comme l'eſtoit preſque

Ne Epiſcopus, vel Sacerdos Regi, vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat. Conc. Clar. c. 17. Roger. Hoved. Ann. Anglic. ad ann. 1099.

Interdicentes ne quiſquam omninò Clericus hominium laico faciat.

tout

tout le monde, que cette raiſon qu'on tire de la qualité des mains des Eveſques, & des mains des Princes, pour appuyer cette defenſe, eſtoit extrémement foible, & ne la pouvoit du tout ſouſtenir. Ainſi, comme Anſelme Archeveſque de Cantorbéri refuſoit de faire hommage, ſur ce que le Pape le luy avoit tres expreſſément defendu par ſes lettres, Henri I. luy dit bruſquement, qu'il n'avoit que faire des Letrres du Pape, quand il s'agiſſoit des droits de ſa Couronne: & de plus, il luy déclara qu'il falloit qu'il luy fiſt hommage de ſes Regales, ou qu'il ſortiſt de ſon Royaume. Mais enfin Paſcal qui eſtoit fort moderé, & n'alloit pas à beaucoup prés ni ſi viſte, ni ſi avant que le Pape Gregoire VII. conſentit que le Róy receuſt l'hommage des Eveſques, pourveû qu'il ne les inveſtiſt point par la Croſſe & par l'Anneau, à quoy il s'accorda fort volontiers, à l'exemple des Rois de France.

ANN. 1111. Concil. Later. ſub Paſcal. Epiſt. Anſelm. ad Paſcal. ap. Juret. in Not. ad ep. Ivon. 190. Willel. Malmesb. de geſt. Pont. l. 1.

La choſe ſe paſſa un peu plus doucement en ce Royaume, où comme Ives de Chartres ſelon les ordres qu'il en avoit de ce meſme Pape Paſcal, eût demandé au Roy, dans un Parlement qui ſe tins à Orleans, que Radulphe Archeveſque de Reims, chaſſé de ſon Siége par un Intrus, y fuſt rétabli de la maniére que le Pape le ſouhaitoit, toute l'Aſſemblée proteſta qu'il ne rentreroit jamais dans ſon Egliſe, qu'à con-

Ivo. ep. 190. Sed reclamante Curiâ plenariam pacem impetrare nequivimus, niſi prædictus Metropolitanus per manum & ſacramentum eam Regi fidelitatem faceret, quod prædeceſſoribus ſuis Regibus Francorum antèà fecerant omnes Remenſes Archiepiſcopi & cæteri Regni Francorum quamlibet religioſi & ſancti Epiſcopi.

ANN. 1123. condition qu'il feroit le ſerment de fidelité, & rendroit hommage au Roy, avec les cérémonies ordinaires, en mettant ſes mains entre celles du Roy, comme l'avoient fait avant luy tous les Archeveſques de Reims, & tous les autres Archeveſques & Eveſques de France, & meſme les plus religieux & les plus ſaints. Cela ſe fit, & l'Eveſque de Chartres qui eſtoit bien plus habile homme que l'Archeveſque de Cantorberi, qui perſiſta long-temps dans ſon refus, ne manqua pas, en rendant compte au Pape de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans cette affaire, de luy prouver par de bonnes raiſons, qu'il eſtoit à propos qu'il s'en tinſt là, & qu'il ſe relaſchaſt dans une choſe qui ne choquoit en rien du tout la loy de Dieu: à quoy ce bon Pape, qui eſtoit fort ſage, & aimoit la paix, acquieſça.

Nos Rois néanmoins qui ont toujours eſté les premiers à contenter les Papes en tout ce qui ne détruit pas les droits de leur Couronne, ayant déja cedé la cérémonie de la Croſſe & de l'Anneau, qui ne fait rien à l'eſſentiel de l'Inveſtiture, quitterent quelque temps aprés auſſi celle des mains jointes dans l'acte de l'hommage, à l'égard des Eveſques qui tenoient des fiefs; car pour les autres, on ſe contenta du ſerment de fidelité: & comme par les amortiſſemens, & par d'autres voyes legitimes, les premiers ont eſté depuis déchargez de certaines obligations & ſervitudes qui ſont attachées à leurs fiefs; de-là vient que l'on

Petr. de Marca de Concord. l. 8. c. 21.

ſe

ſe contente aujourd'huy du ſerment de fi- ANN.
delité, que les uns & les autres ſont tenus 1123.
de faire aprés leur conſecration, & avant que la Régale ſoit fermée. Mais pour nous arreſter préciſément au temps où nous ſommes maintenant dans cette Hiſtoire, il eſt certain par tout ce que je viens de dire, & qui ſont des faits inconteſtables, que le Pape Calliſte, par une clauſe générale inſerée dans ſa Conſtitution qui autoriſe les Inveſtitures par le Sceptre, ou par quelque autre ſigne different de la Croſſe & de l'Anneau, rétablit l'hommage des Eveſques que trois de ſes Prédéceſſeurs leur avoient défendu de rendre à leurs Souverains.

Et parce que ce qu'on appelle la Régale eſt une ſuite neceſſaire du droit d'Inveſtiture; car ſi les biens, les droits, les fiefs, & le patrimoine d'un Eveſché n'eſtoient mis ſous la main du Prince, durant le Siége vacant, comment pourroit-il en inveſtir le nouvel Eveſque? De-là vient que par cette Conſtitution du Pape Calliſte II. les Empereurs joüirent paiſiblement de ce droit de Régale, comme faiſoient nos Rois, ainſi que le ſçavant Archeveſque de Paris feu M. de Marca, l'a doctement fait voir dans ſon excellent ouvrage de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire: de ſorte que les Inveſtitures, & leurs ſuites que Grégoire VII. vouloit abſolument oſter, & qui avoient eſté le ſujet de tant de querelles entre les Papes & les deux Henris, & l'occaſion de tant d'horribles deſordres qui ſe firent dans l'Egliſe &

Petr de Marca de concord. l. 8. c. 23.

Ibid. c. 22.

ANN. 1123. dans l'Empire, furent enfin autoriſées dans un Concile général, & par un acte ſolemnel & tres-authentique d'un Pape, à la réſerve de la cérémonie de la Croſſe & de l'Anneau, laquelle, comme dit Ives de Chartres, Docteur ſi ſçavant & ſi Catholique, eſt de ſa nature tres-indifferente, & n'entre point du tout dans l'eſſentiel de l'Inveſtiture. Ainſi les Empereurs donnerent depuis ce temps-là l'Inveſtiture des Eveſchez par le ſceptre, comme ils la donnoient des Royaumes par l'épée, & des Provinces, c'eſt-à-dire, des Marquiſats, des Comtez, & des Duchez, par un étendart. Aprés cela, qui pourra douter que l'Egliſe ne puiſſe changer ſes Réglemens & ſes Decrets en matiére de diſcipline & de conduite? Que, comme dit Saint Auguſtin, les Conciles qui ont précedé doivent eſtre quelquefois corrigez en ces ſortes de choſes par ceux qui les ſuivent? & que ce que l'un aura défendu ne ſoit aprés fort raiſonnablement permis par l'autre, quand on juge qu'il eſt neceſſaire d'en uſer ainſi pour le bien de la paix, & pour le repos de toute la Chreſtienté?

Otto Friſing. l. 3. de Geſt. Frid. 1. c. 6.

Priora poſterioribus emendari. L. 2. de Bapt. contr. Donatiſt. c. 3. & 9.

Au reſte, le Pape Calliſte, aprés avoir heureuſement achevé ce grand ouvrage de la paix de l'Egliſe, comme s'eſtant aquité fidellement de la charge pour laquelle il ſemble que Dieu l'avoit élevé au Souverain Pontificat, le quita ſur la fin de l'année ſuivante, par une mort auſſi chreſtienne & auſſi ſainte que l'avoit eſté ſa vie. L'élection

lection qui se fit peu de jours aprés de son successeur, fut à la verité fort libre du costé de l'Empereur, qui ne s'en mesla point, mais elle ne laissa pas pour cela d'estre extrémement tumultueuse. Car comme les Cardinaux, le Clergé, & le Peuple se furent assemblez pour l'élection dans l'Eglise de Latran, le Cardinal de Saint Cosme & de Saint Damien ayant proposé d'abord le Cardinal Thibaud de Saint Anastase, celui-cy fut sur le champ proclamé Pape, revestu de la Chape Pontificale, & appellé Celestin, comme si Dieu l'eust soudainement envoyé du Ciel; & là-dessus on se mit à chanter le *Te Deum*. Mais on n'en estoit pas encore à la moitié de ce Cantique, que les Frangipanes qui avoient résolu auparavant de faire Pape Lambert Cardinal d'Ostie, & qui avoient esté surpris & déconcertez par cette proclamation si soudaine, se prirent aussi de leur costé, avec tous leurs partisans qui estoient en grand nombre, à le proclamer Pape, l'appellant Honorius II. De sorte qu'il se fit un tumulte effroyable par ces deux partis opposez, chacun voulant maintenir le Pape qu'il avoit fait, jusques à ce que le bon homme Celestin, qui avoit toujours protesté qu'il ne vouloit point estre Pape, se fut dépoüillé de sa Chape de pourpre, en renonçant fort sincerement au Pontificat; car alors tous, d'un commun consentement, revinrent au Cardinal d'Ostie. Mais celuy-cy qui se fit justice à luy-mesme, ne jugeant pas que son élection

ANN. 1124.

Pandulph. Subdiac. Ciacon. &c.

ANN. 1124. fuſt canonique, ſe démit volontairement douze jours aprés, & proteſta publiquement qu'il aimoit mieux eſtre comme auparavant vray Eveſque d'Oſtie, que faux Pontife & Eveſque de Rome ; ce qui agréa tellement à tout le monde, tres-édifié de ſa modeſtie & de ſon humilité, qu'on l'élût de nouveau tres-librement, & qu'on luy fit reprendre ſon nom d'Honorius II.

L'Empereur qui en ſuite de la paix qu'il avoit faite avec l'Egliſe, ne trouva rien à redire en cette élection, ne ſurveſquit que cinq ou ſix mois à Calliſte, & mourut à Utrecht, aprés avoir pacifié les troubles d'Allemagne, où ſon humeur imperieuſe, avare & cruelle luy ſuſcitoit de temps en temps de nouveaux ennemis. Comme il mourut ſans enfans, il envoya un peu avant que d'expirer les ornemens Imperiaux dans le Chaſteau d'Hermeinſtein, ſous la garde de Frideric Duc de Suaube, & de Conrad Duc de Franconie ſes neveux, fils de ſa ſœur Agnés, que l'Empereur Henri IV. ſon pere avoit fait épouſer au vieux Frideric, auquel il donna le Duché de Suaube, aprés la mort du Duc Rodolphe qu'on avoit fait Empereur contre luy. Mais les Princes de l'Empire qui haïſſoient la memoire de Henri V. leur préférerent Lothaire Duc de Saxe, qui eſtoit univerſellement aimé pour ſes belles qualitez ; ce qui fut cauſe d'une longue guerre entre luy & les deux freres neveux de Henri, qui eſtoient fort puiſſans : mais elle

1125. Urſperg. Cuſpin.

fut

fut enfin terminée par l'adreſſe de Saint Bernard, qui avoit engagé Lothaire au ſecours du Pape Innocent II. ſucceſſeur d'Honorius, contre l'Antipape Anaclet. ANN. 1123.

Je ne feray pas l'Hiſtoire de ce fameux Schiſme, où l'Empire n'eût point de part. Je diray ſeulement, pour ne rien omettre de ce qui appartient à mon ſujet, que peu d'heures aprés l'élection canonique d'Innocent II. ſucceſſeur d'Honorius, le Cardinal Pierre de Leon fut proclamé Pape ſous le nom d'Anaclet, par les Cardinaux de ſa faction. Et comme ſa maiſon eſtoit tres-puiſſante dans Rome, & qu'il employoit pour ſe maintenir & la force & l'argent, il eût bientoſt dans ſon parti preſque toute la Ville. Une bonne partie de l'Italie le reconnut auſſi, depuis que Roger Duc de la Poüille & de Calabre, auquel il donna le titre de Roy de Sicile, ſe fut hautement déclaré pour luy: de ſorte qu'il fallut que le vray Pape allaſt chercher, à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, un aſile en France. Il y trouva Saint Bernard, qui agit pour luy avec tant d'efficace, & tant de ſuccés, par ſes prédications, par ſes lettres, & par ſes miracles, qu'il attira, & qu'il maintint dans ſon parti non-ſeulement toûte la France, excepté l'Aquitaine, qui tint long-temps pour l'Antipape, mais auſſi tout le reſte de l'Europe, & ſur tout l'Empereur, dont le nom, la puiſſance & l'autorité pouvoient extrémement ſervir à reduire

1130.

Petr. Diac. l. 4. Bern. ep. Ciacon. Plat. &c.

Petr. Diac. l. 4. c. 99.

Bern. Bonæval.

ANN. 1131. les Italiens & les Romains à leur devoir. Il conduiſit meſme le Pape à Liége, pour s'y aboucher avec l'Empereur, qui s'avança juſques-là pour le recevoir. Il n'y a ſorte d'honneur que ce Prince ne luy rendiſt, en luy promettant d'employer toutes les forces de l'Empire pour le rétablir dans ſon Siége: mais il l'embaraſſa bien fort par la priére qu'il luy fit en cette occaſion, de luy rendre les Inveſtitures par la Croſſe & par *l'Anneau*, que le Pape *Calliſte* avoit oſtées à ſon *Prédéceſſeur*.

Pet. Diac. loc. cit. Pierre Diacre dit qu'Innocent les luy accorda: mais ce Moine du Mont-Caſſin, qui, comme ſon Abbé, & tous les autres Moines de cette Abbaye, eſtoit alors pour l'Antipape, a voulu rendre par là Innocent odieux aux Italiens, ou du moins n'eſtoit pas ſi bien informé que Bernard Abbé de Bonneval, qui eſtoit ſur les lieux, & qui nous aſſeûre qu'encore que les Cardinaux euſſent grande peur que Lothaire, en cas de refus, ne fiſt à Innocent ce que Henri avoit fait à Paſcal, le Pape proteſta toujours qu'il ne les luy pouvoit donner, & il ajouſte que Saint Bernard, qui eſtoit preſent à cette Conference, ſceût ſi bien manier l'eſprit de Lothaire par ſes fortes & ſages remontrances, qu'il ſe rendit enfin à la raiſon, & ſe contenta de l'Inveſtiture par le Sceptre, comme Calliſte l'avoit accordée à Henri. En effet, cét Empereur ne laiſſa pas de ſecourir Innocent, qu'il remena luy

luy-meſme à Rome, où il fut couronné par ce Pontife dans l'Egliſe de Latran.

Mais il ne fut pas ſi toſt retourné en Allemagne, que l'Antipape, qui tenoit le Vatican & le Chaſteau Saint Ange, faiſant d'une part tous ſes efforts pour chaſſer Innocent, & de l'autre Roger Roy de Sicile s'avançant vers Rome avec une bonne armée qui s'eſtoit déja emparée de la plus part des Places de l'Egliſe, ce bon Pape fut contraint de ſe refugier à Piſe. C'eſt pourquoy l'Empereur, dont il implora le ſecours, revint une ſeconde fois en Italie, bien plus fort qu'il ne l'avoit eſté auparavant: auſſi fit-il alors tout ce que l'on pouvoit attendre d'un des plus grands Princes du monde. Car ayant diviſé ſon armée en deux, il en donna une partie à ſon gendre Henri Duc de Baviére, l'un des plus vaillans Capitaines de ſon temps, qui entra avec le Pape par la Campagne de Rome, dans celle d'Italie: & luy avec l'autre, prenant à gauche, ſe jetta par l'Abruzze dans la Pouille, prit tout ce qui eſt au delà, reſiſtera ſon paſſage, ſe rendit maiſtre de Bari, apres un ſiége de quarante jours; puis s'eſtant rejoint aux troupes du Pape & du Duc Henri contraignit tout le reſte de la Pouille à ſe rendre, ſubjugua preſque toute la Calabre, réduiſit Salerne, Capoüe, Benevent, en un mot toute la Campagne, reprit toutes les Places que Roger avoit enlevées à l'Egliſe, & remena le Pape en

ANN. 1133. Urſperg. Rob. de Mont.

1134.

1135.

1136.

Chron. Benev. Pand. Pan. 1. 4. c. 106.

1137.

ANN. 1138. triomphe juſques dans Rome, où le miſerable Anaclet mourut de douleur de ſe voir abandonné preſque de tout le monde. Aprés tant de belles choſes ſi glorieuſement exécutées, comme cét Empereur s'en retournoit victorieux en Allemagne, & que nonobſtant une dangereuſe maladie dont il fut attaqué à Verone, il ne laiſſoit pas de pourſuivre ſon voyage, il mourut dans une méchante cabane ſur les Alpes, prés de Trente, laiſſant à la poſterité une tres-glorieuſe mémoire de ſon nom, pour avoir rétabli deux fois le Pape dans ſon Siége, & vaincu les Normaus qui avoient eſté juſques alors invincibles dans l'Italie.

Urſperg. Otto Friſing. l. 7. Rob. de Mont.

1139. Auſſi ces vaillans hommes ne craignant plus rien aprés la mort d'un ſi redoutable ennemi, réparerent en peu de temps toutes leurs pertes, ſous la conduite de Roger, qui s'eſtant réconcilié avec le Pape Innocent, receût de luy la confirmation du titre de Roy de Sicile.

Otto Friſing. l. 7. c. 24.

Au reſte, la mort de Lothaire fut le commencement de la ruïne de l'Empire & des Empereurs en Italie: car l'élection de Conrad III. neveu de l'Empereur Henri V. laquelle ſe fit quatre mois aprés, contre les prétenſions de Henri le Superbe Duc de Baviére, gendre de l'Empereur défunt, ayant fait naiſtre une longue guerre civile en Allemagne, la pluſpart des Villes d'Italie qui avoient déja commencé auparavant à ſecoüer le joug, & que Lothaire avoit réduites, ſe révolterent tout ouvertement

tement pour ſe mettre en liberté, & s'ériger en Republiques. Elles ſe firent meſme entre elles une cruelle guerre, pour s'agrandir, en opprimant la liberté de leurs voiſines, en meſme temps qu'elles travailloient à établir la leur: tant l'ambition eſt aveugle, injuſte & bizarre en ſes entrepriſes, de vouloir détruire dans les autres ce qu'elle taſche de ſe procurer. Et ce mal qui devint bientoſt contagieux, s'étendit juſqu'à Rome, où il fit un étrange deſordre, par la méchante & pernicieuſe doctrine d'un Eccleſiaſtique de Breſſe, appellé Arnaud, grand Républicain, héretique, & chef de parti, fort connu dans l'Hiſtoire, ſous le nom d'Arnaud de Breſſe, & dont Othon de Friſingue: qui le connoiſſoit tres-bien, nous a fait la peinture. Cet *Arnaud*, dit-il, *ne manquoit ni d'eſprit, ni d'adreſſe, ni d'éloquence ni de politeſſe en ſa langue naturelle, quoy-que dans la verité ce ne fuſt qu'une fauſſe éloquence, qui ne conſiſtoit que dans une grande abondance de mots, & un flus de belles paroles qui n'avoient rien de fort & de ſolide: de ſorte qu'il n'y avoit guéres que ceux qui n'eſtoient pas trop fins & connoiſſeurs, qui s'y laiſſaſſent prendre. De plus, c'eſtoit un eſprit qui aimoit extrémement la nouveauté, & à ſe diſtinguer par une conduite extraordinaire, & par des pratiques & des opinions fort ſingulieres; & c'eſt là juſtement tout ce qu'il faut pour faire un homme propre à fabriquer une nouvelle héréſie, & à former quelque dangereux Schiſme dans l'Egliſe. Ce qui contribuoit*

ANN. 1140. 1141. 1142.

Arnaldus iſte ex Italiâ, civitate Brixiâ oriundus, vir quidem naturæ non hebetis, plus tamen verborum profluvio quàm ſententiarum pondere copioſus. Diſerto fallebat ſermone rudes. Otto Friſing. de reb. geſt. Frid. l. 2. c. 20. Poet. Laur. de geſt. Frid. l. 3.

ANN. Iubil. encore à cela, c'eſt qu'eſtant extrémement vain, il eſtoit neanmoins grand hypocrite, contrefaiſant admirablement l'homme ſage, & cachant ſous une belle apparence de pieté, ce qui eſt commun parmi les Evangeliſtes, ſous une peau de Brebis, la fureur d'un Loup, mordant & déchirant inhumainement tous ceux à qui il en vouloit, ſans pardonner ni à l'Eveſque, ni à Pape, & ſur tout ennemi irréconciliable des Religieux qu'il ne pouvoit ſouffrir.

Singularis vanitas auctor, novitatis cupidus, ſuperbus, inſolens, mobilis, immane ſigmentum, fabricator, dans barbes, ſtaffi-matorum, perturbatorum ſpuma. Otto Friſing. de geſt. Frid. l. 1. c. 60. *Gaudens popularibus auris, affluens ſapientia fronte.* Poet. Ligur. de geſt. Frid. l. 8. *Religioſum habitum ſimulans, plus ſatis, ne poſſet videri, ſub typo religionis, ſuperbum Evangelizitor.* Otto Friſing. de geſt. Frid. l. 1. c. 60.

Or entre les erreurs que ce dangereux homme publia, meſme dans Rome, celle ſur quoy il appuya le plus, fut que les gens d'Egliſe, depuis les Moines juſques au Pape, ne ſe pouvoient ſauver, s'ils avoient autre choſe que les aumoſnes & oblations des Fideles, & que tout le reſte devoit appartenir aux Princes & aux Républiques, pour en faire part librement aux perſonnes laïques: ce qui, avec ſes autres hereſies, ayant eſté condamné cette meſme année dans le grand Concile de prés de mille Prélats, que le Pape célebra dans Saint Jean de Latran, Arnauld fut banni d'Italie, & contraint de ſe réfugier en Allemagne. Mais la méchante & ſeditieuſe doctrine ne laiſſa pas de faire à Rome tout l'effet qu'il prétendoit. Car les Romains fachez de ce que le Pape eſtoit enfin devenu

Sub vanâ pelle lupum gerens: omnia lacerans, omnia rodens, omnia parcens, omnia ſibi ſuperorum derogans, Monachorum perturbator, Otto Friſing. de reb geſt. Friderici. Monachorum perturbator, Pontificis infamque grand curvadore ſingulos adebat Papam. Poet. Lig. l. 3. Otto Friſing. de reb geſt. Frid. l. 1. c. 47. Ibid. c. 28.

nu maiſtre abſolu dans Rome, ſe révolte- ANN. 1142.
rent tout ouvertement, & ſouſtenant, ſelon les maximes d'Arnaud de Breſſe, qu'il ne pouvoit rien poſſeder, ils rétablirent leur Senat & leurs Tribuns, quoyque le Pape Innocent, qui n'avoit pas aſſez de force pour réprimer leur inſolence, puſt faire pour les en empeſcher. Ils écrivirent meſme à Conrad une lettre fort artificieuſe, pour l'engager à les ſouſtenir, en l'aſſeûrant que ce qu'ils avoient fait n'avoit eſté que pour le remettre en poſſeſſion de la Capitale de ſon Empire, & des autres Villes que les Papes avoient uſurpées ſur les Empereurs, & ſur tout Innocent, qui venoit meſme de ſe liguer avec Roger Roy de Sicile, ennemi de l'Empire, & auquel il avoit accordé les Inveſtitures par la Croſſe & par l'Anneau; ce qu'ils diſoient tres-fauſſement, pour le rendre encore plus odieux à l'Empereur, auquel il refuſoit la meſme grace. Mais Conrad qui eſtoit un Prince fort ſage & moderé, découvrit aiſément ce malicieux artifice: & comme il ne vouloit pas avoir le Pape pour ennemi, particuliérement durant la guerre qu'il avoit alors contre les Bavarois & quelques autres Princes ſes confederez, il ſe moqua de leur vanité, & receût au contraire parfaitement bien ceux que le Pape Innocent luy avoit envoyez en meſme temps, pour luy demander ſa protection contre les rebelles.

Cela néanmoins ne fut pas capable d'arreſter leur fureur: car comme ils ſe virent

ANN. rebutez de l'Empereur, & que le Pape In-
1143. nocent mourut ſur ces entrefaites, & cinq
Otto Friſing. l. 7. c. 31. & 38. mois aprés luy, Celeſtin II. ſon ſucceſſeur, ils créérent un Patrice, en luy donnant l'autorité & la puiſſance ſouveraine
1144. dans Rome, de la meſme maniére que leurs anceſtres, conjointement avec le Pape, l'avoient donnée, avec le meſme titre à
Otto Friſing. Chr. l. 7. c. 31. Charlemagne, & depuis à Othon le Grand. Ce nouveau Patrice fut Jourdan, fils de Pierre-de-Leon, & frere de l'Antipape Anaclet; & aprés qu'ils l'eûrent tous reconnu pour leur Chef, ils allerent trouver en corps le nouveau Pape Lucius II. & luy dirent avec une extréme inſolence, qu'abſolument il falloit qu'il cedaſt à leur Patrice, non-ſeulement la Ville de Rome, mais auſſi tout ce que ſes Prédéceſſeurs avoient jamais receû des Empereurs & des autres Princes, & que ſelon la Loy de Dieu, il ſe devoit contenter des oblations des Fideles & des Décimes, à l'exemple des premiers Papes & des Eveſques de la primitive Egliſe. Enfin, ils affligerent tellement ce bon Pape, & firent tant d'horribles choſes contre l'honneur & l'autorité du Saint Siége, qu'il en mourut de douleur dans l'année.

1145. Eugene III. qui luy ſucceda, en fut
Otto Friſing. de reb. geſt. Frid. l. 2. auſſi d'abord tres-maltraité, ſur tout par le ſeditieux héréſiarque Ardaud de Breſſe. Car cét homme pernicieux eſtant revenu à Rome ſur la nouvelle qu'il receût des grands progrés que ſes diſciples qui s'y eſtoient rendus

rendus les maiſtres, y faiſoient, diſoit par tout hautement, que le temps eſtoit venu auquel les Romains ſecouant l'indigne joug que le Pape, qui ne devoit ſe meſler que des affaires purement Eccleſiaſtiques, leur vouloit impoſer, feroient voir qu'ils eſtoient la digne poſterité de leurs glorieux Anceſtres, qui aprés avoir chaſſé leurs tyrans, eſtoient devenus les maiſtres du monde. Et comme on a veû de tout temps que les hérétiques ne pouvant ſouffrir de maiſtres, ſont grands ennemis de la Monarchie: ainſi ce nouveau dogmatiſte, qui attaquoit également en cette occaſion le Pape & l'Empereur, & meſme le nouveau Patrice, vouloit que les Romains, ſous prétexte de liberté, ſe rétabliſſent dans l'eſtat de leur ancienne République; & par ces inſolens diſcours, il anima tellement les Rebelles contre Eugene, que ce Pontife fut contraint, pour échaper à leur fureur, de ſe ſauver de Rome, & de ſe retirer à Viterbe, tandis que ces furieux pilloient, ſaccageoient, renverſoient de fond en comble les maiſons & les Palais des perſonnes de qualité, & des Cardinaux qui avoient refuſé de faire le ſerment de fidelité à leur Patrice. Mais enfin Eugene, aprés s'eſtre ſervi des armes ſpirituelles de l'anatheme contre le faux Patrice Jourdan & les principaux miniſtres de ſa fureur, en employa d'autres qui firent bientoſt plus d'effet pour les ranger à leur devoir. Car ayant fait de bonnes troupes, qu'il joignit à celles

ANN. 1152.

Circa principia Pontificatus Eugenii urbem ingreſſus, amplius eam in ſeditionem excitavit, præponens antiquorum exempla, qui, &c. Otto Friſing. de reb. geſt. Frid. l. 2. c. 20.

Otto Friſing. Chron. l. 7. c. 31. & 38.

ANN. 1145. des Tibartins, ennemis des Romains, qu'ils avoient déja bien batus trois ou quatre ans auparavant, il les combatit avec tant de fuccès, & les réduisit à de ſi grandes extrémitez dans Rome, qu'ils furent contraints de luy demander humblement la paix, laquelle il les obtint à ces conditions : *Que le rebelle Jourdan ſeroit depoüillé de la dignité de Conſul, que ſerait chaſſé, & rétabliroit dans Rome le Gouverneur que les Papes y avoient mis ; & que les Senateurs n'aigriroient que par les ordres, & par l'autorité du Pape.* Ainſi Eugene rentra comme en triomphe dans Rome, où, quoy qu'Arnaud euſt eſté contraint d'en ſortir, il reſta neanmoins encore un ſi grand nombre d'Arnaudiſtes, qu'alin d'y pouvoir eſtre en ſeureté, il fut obligé de quitter le Palais de Latran, & de paſſer au-deçà du Tibre, pour mettre ce fleuve entre luy & ces dangereux ennemis, auſquels, quelque ſoumiſſion qu'ils luy euſſent faite, il ne croyoit pas qu'il ſe puſt fier. Et cependant ce fut alors que ſe trouvant un peu plus libre, il acheva de faire, à la ſollicitation de Saint Bernard, cette fameuſe Croiſade, où l'Empereur Conrad témoigna beaucoup de zele, & fit le mauvais ſiecles, qu'on peut voir dans le ſecond Tome de mon Hiſtoire des Croiſades.

1146. Otto Friſing. l. 7 Chron. c. 34.

1147.

1148.

Le Pape Eugene conſola par ſes Lettres 1149. Otto Friſing. de reb. geſt. Fried. l. 1. c. 1. ce bon Prince à ſon retour, & comme après avoir combatu bien plus heureuſement contre quelques rebelles en Allemagne, qu'il

qu'il n'avoit fait contre les Saraſins en Orient, il ſe préparoit à aller prendre la Couronne Imperiale à Rome, il mourut à Bamberg le quinziéme de Février de l'an mil cent cinquante-deux, dans la treiziéme année de ſon Regne, laiſſant les ornemens Imperiaux à Frideric Duc de Suaube ſon neveu, qui fut ſon ſucceſſeur, & ſous lequel recommença la facheuſe querelle des Inveſtitures d'une maniére qui cauſa ces furieux deſordres qu'on verra dans le Livre ſuivant.

ANN. 1152.

Otto Friſing.

HISTOIRE DE LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE APRES CHARLEMAGNE.

LIVRE CINQUIEME.

ANN. 1152. Otto Frising. de reb. gest. Frid. l. 2. c. 2.

LEs Princes & les Evesques de l'Empire, & meſme quelques Seigneurs Italiens, s'eſtant aſſemblez à Francfort dix-ſept jours apres la mort de Conrad III. pour y proceder à l'élection d'un nouvel Empereur, on élût, d'un commun conſentement, Frideric Duc de Suaube, non-ſeulement pour ſes rares perfections de corps & d'eſprit, qu'on peut voir dans le portrait fort fidelle que j'en ay fait au livre cinquiéme de mes Croiſades; mais auſſi pour une raiſon toute particuliére, qu'il eſt

eſt à propos que je déclare briévement icy, parce qu'elle peut donner beaucoup de lumiére pour l'intelligence de ce que j'ay à dire dans la ſuite de cét ouvrage. Il y avoit ſur les confins de l'Allemagne & de l'Italie vers le haut Rhin, deux Maiſons tres-illuſtres & tres-anciennes, l'une des Henris de Guibeling, & l'autre des Guelphes d'Aldorf, qui par une émulation de gloire, & une jalouſie d'ambition eſtoient preſque toûjours en quereile, & cauſoient aſſez ſouvent, par leur diſſenſion, bien du deſordre dans l'Empire. Les Empereurs Conrad le Salique, & les trois Henris eſtoient de la premiere; & la ſeconde a produit les Ducs de Baviére, fort connus ſous le nom de Guelphes, & meſme encore ſous celuy de Henri. Ce brave Frideric Baron d'Hohenſtauf, à qui l'Empereur Henri IV. aprés la défaite & la mort de Rodolphe ſon competiteur, donna ſa fille Agnés en mariage pour récompenſe de ſa fidelité inviolable à ſon ſervice, eſtoit de la maiſon de Guibeling, auſſi bien que ſon Empereur; & il eût de cette Princeſſe deux fils, à ſçavoir Frideric Duc de Suaube, & Conrad Duc de Franconie, qui fut Empereur. ANN. 1152.

Or il arriva que dans un bon intervalle, & comme dans une eſpece de tréve qui ſe fit entre ces deux maiſons, le jeune Duc Frideric épouſa la fille de Henri Duc de Baviére, qui eſtoit ſorti des Guelphes d'Aldorf; & ce

ANN. 1152. & ce fut de ce mariage que naſquit cét autre Duc Frideric dont je parle, neveu de l'Empereur Conrad, qui connoiſſant ce qu'il valoit, luy avoit donné en garde les ornemens Imperiaux, en le priant de donner à ſon fils, qu'il laiſſoit fort jeune, ſon Duché de Suaube, quand il ſeroit élû Empereur, comme il n'en doutoit pas. En effet, & outre ſon mérite connu de tout le monde, & le jugement de Conrad, les Princes de l'Empire conſiderant qu'il réüniſſoit par ſa naiſſance le ſang de deux puiſſantes Maiſons des Guibelins & des Guelphes, ſi ennemies l'une de l'autre, crûrent que ſon élection feroit ceſſer l'inimitié mortelle qui eſtoit entre elles, & ſeroit en ſuite un moyen tres-efficace pour empeſcher que leurs querelles ne troublaſſent plus l'Allemagne. Et c'eſt là ſans doute la veritable origine des noms qu'on donna quelque temps aprés à ces deux grandes factions qui partagerent toute l'Italie entre les Papes & les Empereurs. Ceux qui tenoient pour l'Empereur eſtoient appellez Guibelins du nom de la Maiſon, d'où ſont ſortis les Empereurs Ducs de Suaube; & ceux qui ſuivoient le parti du Pape, prenoient au contraire le nom de Guelphes, qui eſtoit celuy des ennemis déclarez de cette Maiſon.

Ce fut donc principalement pour cette raiſon que les Princes élûrent Frideric Duc de Suaube, au préjudice meſme du fils de Conrad, ainſi que nous l'apprend le ſçavant & pieux Eveſque de Friſingue Othon, qui devoit

devoit eſtre mieux informé que perſonne de tout ce qui regarde Frideric qu'eſtoit ſon neveu : car la Princeſſe Agnes, ſœur de l'Empereur Henri IV. & mere de Conrad III. & de Frideric de Suaube, pere de l'Empereur Frideric, fut mariée en ſecondes nopces avec Saint Leopold Marquis d'Auſtriche, dont elle eût entre autres fils Othon Eveſque de Friſingue en Bavière, qui fut ainſi frere uterin du pere de cét Empereur, avec lequel il eut toujours une fort grande liaiſon. En effet, comme après avoir achevé les huit livres de ſes Chroniques, il voulut écrire l'Hiſtoire des cinq premieres années de ce grand Prince ce fut à luy-meſme qu'il s'adreſſa, pour le ſupplier tres-humblement de luy fournir les memoires, ce qu'il fit, en luy en envoyant un abregé, où il fait paroiſtre tant de modeſtie & de bon ſens, joint à un certain air noble de ſincerité dont on ne ſe peut défier, qu'il eſt preſque impoſſible en liſant ce petit écrit, qu'on doute de la verité de ce qu'il contient, & ce caractere de modeſtie & de verité, joint à celuy d'un fort honneſte homme, & d'un homme de bien, ſe fait ſi bien entir dans l'Hiſtoire de ſon oncle Othon de Friſingue, qu'il me ſemble que je ne puis mieux faire que de ſuivre dans la mienne de ſi bons memoires, particuliérement quand ils s'accordent avec les Ecrivains de ce temps-là, avec les Lettres des Papes & des Princes, les Actes publics, & autres ſemblables piéces authentiques, deſquelles

ANN. 1152.

Epiſt. Frider. Imp. ad Otton. Frising. l. 1. Hiſt. Germ.

ANN. 1152. quelles on peut facilement s'inſtruire, en diſtinguant le vray d'avec le faux, quand on s'eſt une fois défait de la préoccupation d'eſprit, & de la paſſion pour un parti, qui ſont les corruptrices de l'Hiſtoire.

Je diray donc, ſuivant ces memoires tres-aſſeûrez, que Frideric qui eſtoit alors dans la force, & meſme dans la fleur de ſon âge de vint-huit à vint-neuf ans, & dans une ſi haute réputation, que tout plia d'abord ſous luy dans l'Allemagne, ſe fit couronner à Aix-la-Chapelle; d'où il envoya ſes Ambaſſadeurs au Pape Eugene, pour luy rendre l'obéiſſance filiale que les Princes Chreſtiens doivent au Vicaire de Jeſus Chriſt. Mais il arriva peu de temps aprés qu'ils ſe broüillerent à l'occaſion de l'Archeveſché de Magdebourg, auquel le nouuel Empereur pourvût d'une maniére qui ne plût pas au Papé, & voicy comment. L'Archeveſque eſtant mort, comme l'on voulut proceder à l'élection d'un nouveau Paſteur, il ſe forma, ce que l'on voit aſſez ſouvent dans les élections, deux partis contraires, qui aprés avoir long-temps combatu, ne pûrent jamais s'accorder, les uns voulant le Doyen du Chapitre, & les autres le Prevoſt. Sur quoy, comme on ſe fut adreſſé à l'Empereur qui eſtoit alors en Saxe, ce Prince voyant qu'aprés les avoir exhortez à la paix, il n'avoit pû les mettre d'accord, crût que ſelon le Traité de Henri V. avec le Pape Calliſte II. il pouvoit terminer

Otto Friſing. l. 2. c. 3. 4. 5. Urſperg.

Otto Friſing. l. 2. c. 6.

miner ce differend, comme il fit, en perſuadant au Doyen, & à tous ceux de ſon parti, d'élire pour leur Archeveſque Guicman, jeune homme à la verité; mais qui eſtoit d'une illuſtre naiſſance, & de plus Eveſque de Zits, & auquel il ne manqua pas de donner en meſme temps l'Inveſtiture de cét Archeveſché. ANN. 1152.

Gerard Prevoſt de Magdebourg ſe voyant décheû de ſon eſperance par cette élection qu'il n'avoit pas préveûë, parce qu'il ne croyoit avoir affaire qu'au Doyen, ſur lequel il avoit toujours eſperé de l'emporter, en alla porter luy-meſme ſes plaintes au Pape, auquel huit des principaux Archeveſques & Eveſques d'Allemagne, du nombre deſquels eſtoit Othon de Friſingue, écrivirent pour la défenſe & la juſtification de l'Empereur: mais Eugene qui prit la choſe d'une autre maniére qu'ils ne croyoient, trouva fort mauvais, qu'il euſt fait élire un Eveſque, pour le transferer à un autre Siége, & récrivit à ces Eveſques, en termes extrémement forts, qu'ils avoient deû s'oppoſer à cette entrepriſe, qui eſtoit contre les ſaints Canons, *Parce que*, dit-il, *ces tranſlations, ſelon les Loix de l'Egliſe, ne ſe doivent faire que dans une preſſante neceſſité, ou du moins pour une tres-grande utilité, & que par un conſentement beaucoup plus général du Peuple & du Clergé qu'il ne le faut dans les autres élections*; & enſuite il leur ordonne de faire en ſorte auprés de l'Empereur, Ibid. c. 8

reur,

ANN. 1152. reur, qu'il laiſſe faire librement une autre élection. Mais Frideric à qui l'on avoit dit qu'il s'eſtoit fait long-temps auparavant de ſemblables tranſlations, & qui s'eſtoit perſuadé que celle-cy s'eſtoit faite pour le plus grand bien de l'Egliſe de Magdebourg, ne laiſſa pas de maintenir ſon Archeveſque. Il fit plus: car le Pape ayant envoyé deux 1153. Cardinaux Commiſſaires, pour faire le procés à quelques Eveſques, comme aprés en avoir déja dépoſé deux par la permiſſion du Prince, ils vouloient proceder, ſelon l'ordre qu'ils en avoient à la dépoſition du nouvel Archeveſque de Magdebourg, il leur défendit de paſſer outre, & leur commanda meſme de ſe retirer. Cela ſans doute euſt eſté capable d'aigrir encore davantage le Pape Eugene, s'il euſt eû le temps d'en eſtre informé au retour de ces Cardinaux: mais il mourut ſur ces entrefaites, avant leur arrivée, & environ deux mois avant Saint Bernard, qui avoit eſté autrefois ſon Abbé au Monaſtere de Clairvaux.

Dumque poſt hæc in Magdeburgenſem, & quoſdam alios ſententiam ferre cogiearent, à Principe inhibiti, & ad propria redire compulſi ſunt. Ibid. c. 5. Ibid. c. 10. Ciacon.

On luy donna pour ſucceſſeur, dés le lendemain de ſa mort, le Cardinal Eveſque de Sabine, nommé Anaſtaſe IV. Ce nouveau Pontife, qui avoit grande envie de terminer le differend que le Pape Eugene avoit eû avec l'Empereur, luy envoya pour cét effet le Cardinal Gerard, qui le trouva à Vormes, où il paſſoit les Feſtes de Noël. Mais comme ce Legat voulut agir de hauteur, & entreprendre de certaines choſes contre les ordres & la volonté de Frideric;

ce

ce Prince, qui tout civil & honneſte homme qu'il eſtoit, ne pouvoit rien du tout ſouffrir qui choquaſt tant ſoit peu les droits & la majeſté de l'Empire, luy fit reſſentir les effets de ſa colere, le traitant fort mal, & le chaſſant honteuſement de ſa preſence, avec ordre exprés de ſortir au-plûtoſt de l'Allemagne: ce qui toucha ſi vivement le pauvre Cardinal, qui ſe crût perdu d'honneur & de réputation, ſe voyant contraint de s'en retourner avec opprobre ſans avoir rien fait, qu'il en mourut de douleur en chemin. Frideric néanmoins, pour montrer que ce n'eſtoit pas au Saint Siége qu'il en vouloit, & qu'en maltraitant un Legat qui manque à ſon devoir, & perd le reſpect qu'il doit à l'Empereur, il veut rendre au Pape tout ce qui luy eſt deû, envoya l'Archeveſque de Magdebourg à Rome, pour rendre compte de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans ſon élection. Et il le fit ſi bien, en juſtifiant l'Empereur, qu'Anaſtaſe n'y trouva rien à dire: de ſorte qu'aprés avoir confirmé ce qui s'eſtoit fait en cette occaſion, il donna meſme le *Pallium* à l'Archeveſque, comme Frideric l'en prioit; ce qui fit croiſtre merveilleuſement la puiſſance & l'autorité de ce Prince, meſme dans les affaires Eccleſiaſtiques, c'eſt-à-dire, pour diſpoſer des grands Benefices dans les Eſtats. Ce fut-là preſque l'unique choſe d'importance qu'Anaſtaſe fit en ſon Pontificat: car il mourut la meſme année, le ſecond de Décembre; & le jour ſuivant les Cardinaux luy

ANN. 1154.

Cum quedam ibi ſecus illius nutum tractare vellet, indignationem ejus incurrens, infectis negotiis pro quibus venerat, mandatis ſævioribus ingloriè redire coactus, in via etiam vitâ deceſſit. Ibidem.

1154.

Ex hinc non ſolùm in ſæcularibus, ſed & in Eccleſiaſticis negotiis diſponendis auctoritas Principis crevit. Ibidem.

ANN. 1154. luy donnerent, d'un commun conſentement, pour ſucceſſeur, Nicolas Cardinal Eveſque d'Albano, qui prit le nom d'Adrien IV.

Il ſe trouvera peu de fortunes ſemblables à celle de ce grand Pontife, que la Providence Divine ſemble avoir pris ſoin de tirer de la pouſſiére, & de la derniére baſſeſſe d'une extréme pauvreté, pour le faire aſſeoir ſur le Trône de la ſupréme grandeur Eccleſiaſtique, & le mettre au rang des Princes de ſon Peuple, qui ſont les Souverains Pontifes. Il eſtoit Anglois de nation, appellé Nicolas Breskpeade, fils d'un villageois nommé Robert, ſi pauvre & ſi miſerable, qu'aprés la mort de ſa femme, n'ayant pas de quoy vivre, il s'alla preſenter à l'Abbaye de Saint Alban, d'où ſon village dépendoit, & fit ſi bien qu'il y fut receû Moine, pour y ſervir dans les offices domeſtiques. Et comme ce bon frere Robert, craignant ſans doute d'eſtre trop à charge à ſon Monaſtere, ne vouloit point du tout ſouffrir que ſon fils Nicolas y paruſt, & qu'il l'en chaſſoit meſme à ſa maniére villageoiſe, avec des paroles fort rudes, & des menaces, quand il y venoit demander l'aumoſne: ce pauvre garçon fut contraint de paſſer la mer, pour venir chercher une meilleure fortune en France. Il ne la trouva d'abord que fort médiocre, & tout ce qu'il put faire, aprés avoir bien couru les Provinces, fut d'entrer enfin au ſervice des Chanoines Réguliers de la célebre

Neubrigenſ. l. 2. c. 6. Ciacon.

bre Abbaye de Saint Roux à Valence en Dauphiné, où, comme il estoit fort bien fait, d'un tres-beau naturel, ayant le visage toûjours gay, avec une grande modestie, & qu'il faisoit paroistre avec cela bien de l'esprit & de la vivacité dans toutes ses actions & ses manieres, on luy donna en peu de temps l'habit de l'Ordre. Alors ayant moyen de cultiver son esprit par l'étude, il fit tant de progrés dans les sciences, & se rendit si habile homme en tout, & mesme dans le maniment des affaires temporelles, qu'on le fit Prieur, & qu'aprés la mort de l'Abbé on l'élût en sa place, pour gouverner non-seulement ce Monastere, mais aussi tout l'Ordre dont il est le Chef. ANN. 1154.

Il n'y fut pas toutefois long temps en repos, car comme il éstoit grand homme de bien, & qu'il voulut entreprendre de reformer ses Religieux, qui menoient une vie tres-peu conforme à leur profession, ils se ligueerent contre luy: & se mirent à le persecuter d'une étrange maniere, jusques-là mesme qu'ils le citerent devant le Tribunal du Pape, où ils croyoient qu'en luy imputant de faux crimes dont ils l'accusoient, ils le pourroient accabler de leurs calomnies, & le faire déposseder. Ce fut là justement que Dieu, par un merveilleux secret de sa Providence, luy fit naistre l'occasion de s'élever plus haut par les mesmes voyes qu'on prenoit pour le faire tomber du lieu où son merite l'avoit

ANN. 1154. fait monter. Car le Pape Eugene qui avoit le diſcernement tres-fin, l'ayant ouï répondre avec autant de modeſtie & de netteté que de force à toutes les accuſations que ſes calomniateurs formoient contre luy, connut ſi bien non-ſeulement ſon innocence, mais auſſi ſa grande capacité, que ces Chanoines, qu'il avoit renvoyez dans leur Monaſtere avec leur Abbé parfaitement juſtifié, eſtant revenus quelque temps aprés pour l'accuſer une ſeconde fois, *Allez*, leur dit-il, *vous ne méritez pas d'avoir un ſi excellent homme pour Abbé; je vous permets donc d'en élire un autre, & moy je le retiens pour le bien de l'Egliſe univerſelle, où les beaux & rares talens qu'il a receûs de Dieu profiteront bien plus que dans une Abbaye auſſi déreglée que la voſtre, & remplie de Religieux ſi incorrigibles.* Et là-deſſus ayant renvoyé les Chanoines chargez de honte & de confuſion, il fit ce ſaint Abbé Nicolas Cardinal & Eveſque d'Albano, & l'envoya bientoſt aprés Legat en Dannemarc & en Norvége, où il convertit la pluſpart de ces peuples Septentrionaux; puis eſtant retourné de ſa Legation à Rome ſur la fin du Pontificat d'Anaſtaſe, il fut immediatement aprés ſa mort élû Pape tout d'une voix, eſtant ainſi monté peu à peu, par les ſeules voyes du mérite, de la vertu, & de l'honneur, du plus bas degré de la vie au plus haut où la fortune, la faveur, & l'induſtrie puiſſent porter un homme dans l'Eſtat Eccleſiaſtique.

Ce-

Cependant le commencement de ſon Pontificat fut extrémement troublé par les Arnaudiſtes, qui crûrent qu'ils avoient une fort belle occaſion, ſous un Pape étranger, de reprendre dans Rome l'autorité ſouveraine qu'ils avoient perduë ſous le Pape Eugene. Les plus puiſſans de cette dangereuſe Secte qui eſtoient du nombre des Senateurs, furent donc trouver Adrien, & eûrent l'inſolence de luy dire, qu'il falloit deſormais qu'il ſouffriſt que le Senat euſt le gouvernement abſolu de l'Eſtat, comme il l'avoit anciennement, & qu'ils le prioient de conſentir de bonne grace à une choſe ſi juſte & ſi raiſonnable, laquelle enfin on eſtoit réſolu d'obtenir de gré ou de force. En effet, comme ils virent que le nouveau Pape, qui pour ne ſe pas expoſer à la violence de ces brutaux, ſe ténoit au-deça du Tibre, dans le Vatican, rejettoit bien loin leur demande, ils rappellerent Arnaud dans la Ville, où, par ſes furieuſes déclamations contre les Eveſques & les Cardinaux, qu'il vouloit réduire à l'aumoſne, & contre la domination du Pape, laquelle il vouloit abolir, il ſouleva bientoſt toute la Ville, & principalement le petit peuple : de ſorte que comme tout y eſtoit dans une effroyable confuſion, il ſe trouva parmi cette canaille quelques-uns de ces héretiques qui ſe jetterent ſur le Cardinal de Sainte Pudentiane, qui alloit trouver le Pape, & l'étendirent à coups d'épée demi mort ſur la place. Alors le Pape

ANN. 1154.

Vet. Cod. Vatic. ap. Baron. Ciacon. in Adrian.

1155.

ANN. 1155. épouvanté d'un ſi exécrable attentat, & n'ayant point éncore d'autres armes que les ſpirituelles, mit toute la Ville en interdit, & l'on n'y célebra point les Divins Offices juſqu'au Mecredy Saint.

Comme on ne s'eſtoit jamais veû dans Rome en un eſtat ſi lugubre & ſi lamentable privé des Sacrements & de tous les ſaints exercices de la Religion Chreſtienne, cela fit grande impreſſion ſur les eſprits de ceux qui avoient encore quelque ſentiment de pieté. Ainſi, à la priére du Clergé, & meſme du Peuple revenu de ſon emportement, & qui ne pouvoit plus ſouffrir la honte de ſe voir ſans Meſſe & ſans ſermon, principalement dans un ſi ſaint temps, la plus ſaine partie du Senat s'alla jetter aux pieds du Pape, le ſuppliant tres-humblement de lever l'interdit, & luy jurant ſur les Saints Evangiles, qu'on chaſſeroit de Rome Arnaud & tous ſes plus dévoûëz partiſans, s'ils ne ſe ſoumettoient ſur le champ à Sa Sainteté: ce qu'ayant refuſé de faire, car ces gens là ne vouloient point du tout de Pape, on les contraignit effectivement de ſe retirer, & en ſuite le Pape fit le lendemain à Saint Pierre l'Office du Jeudy Saint; puis s'eſtant laiſſé conduire comme en triomphe par le Peuple à Saint Jean de Latran, il y célebra la ſolennité de Paſques, & logea dans le Palais Pontifical de cette Egliſe, ſelon la couſtume de ſes Prédéceſſeurs. Il n'y demeura pourtant gueres; car comme il ne ſe pouvoit fier aux Arnaudiſtes, dont le parti eſtoit encore tres-puiſſant dans Rome, il ſe

Super ſancta quatuor Evangelia juraverunt, quod prædictum Arnaldum hæreticum & alios ipſius ſectatores de tota urbe Roma & ejus finibus expellerent, niſi, &c.

ſe rétira à Viterbe, pour y attendre l'arrivée de l'Empereur, duquel il eſperoit un puiſſant ſecours contre ces rebelles, aprés les belles choſes que ce Prince avoit déja faites en Italie

ANN. 1155.

En effet, ayant achevé de faire ſes preparatifs pour ſon premier voyage d'Italie, il étoit deſcendu l'année précedence au mois d'Octobre, par la vallée de Trente, dans la plaine de Verone. De-là s'eſtant avancé dans la Lombardie, il y avoit réduit à ſon obéiſſance, à la réſerve de Milan, toutes les Villes qui vouloient ſecoûër le joug des Empereurs, pour ſe mettre en liberté, pris de vive force, ſaccagé & renverſé de fond en comble les plus opiniaſtres, comme Aſte & Tortone, pour donner de la terreur à toutes les autres. Et aprés tant de glorieux travaux, qui furent honorez d'un ſuperbe triomphe dans Pavie, où il fut prendre poſſeſſion de ſon Royaume d'Italie, il paſſa dans la Toſcane, & alla camper au mois de Juin dans la campagne de Viterbe, pour s'aboucher avec le Pape. Mais Adrien, à qui cette armée victorieuſe donnoit de l'ombrage, s'eſtoit retiré à Cita di Caſtello, d'où il envoya quelques Cardinaux vers l'Empereur, pour traiter avec luy des conditions de ſon Couronnement, & pour prendre ſes ſeûretez, que Frideric donna par écrit, telles qu'on les voulut, aſſeûrant au Pape & aux Cardinaux la vie, la liberté, les biens, & qu'on ne leur feroit aucun outrage, car ils avoient toûjours preſente en leur eſprit, la faſcheuſe aventure du Pape Paſcal; & ſur tout, il promit qu'il

Otto Friſing l. 2. de reb. Frid. c. 11. & ſeq. Ep. Frid. ad Otto Friſing.

ANN. 1155. conſerveroit inviolablement au Pape tous ſes droits. Au reſte, un des principaux points des inſtructions de ces Cardinaux, eſtoit l'ordre exprés qu'ils avoient de demander Arnaud de Breſſe, qui ayant eſté pris dans la Toſcane où il dogmatiſoit toûjours, en ſe moquant de tous les anathemes de l'Egliſe, avoit eſté mené au camp de l'Empereur, parce que ce ſage Prince vouloit connoiſtre par luy-meſme quel eſtoit cét homme qui faiſoit tant de bruit & tant de deſordre dans l'Italie; & comme il eût aiſément découvert que ce n'eſtoit qu'un méchant impoſteur, qui ſous prétexte de réformer le monde, & ſur tout l'Eſtat Eccleſiaſtique, rendoit manifeſtement à détruire toute puiſſance legitime, il ne fit aucune difficulté de le livrer au Pape, qui l'envoya pieds & poings liez à Pierre Préfet de Rome, & celuy-cy qui exerçoit ſa charge avec une grande integrité, & n'eſtoit point du tout de la cabale de cét héretique, ne manqua pas de luy faire bonne & bréve juſtice: car il le fit prendre ſur le champ comme rebelle & ſéditieux de notoriété publique, & ſon corps, comme celuy d'un héretique, fut bruſlé & réduit en cendres, qu'on jetta dans le Tibre, afin que les ſots & les enteſtez d'un homme qu'ils canoniſoient ſelon leur caprice, ne pûſſent rien garder de cét impoſteur, pour s'en faire une relique comme

In Tuſciæ finibus captus, Principis examini reſervatus eſt, & ad ultimum ligno adjectus, ac rogo, in pulverem redactus funere, ne à ſtolida plebe corpus ejus venerationi haberetur, in Tiberim ſparſus, Aſſixuſque cruci, flammâque crematus ſolutus in cineres, Tiberine, tuas eſt ſparſus in undas, Ne ſtolidæ plebis quem fecerat improbus error Martyris oſſa novo cinereſque fovesset honore. Gunter. Ligur. lib. 3. Cod. Vatic. ap. Baron.

d'un

d'un Martyr. Telle fut la fin de cét héréſiarque, qui doit apprendre, par un ſi funeſte exemple, à tous ceux qui troublent le monde comme luy par la nouveauté de leurs dogmes pernicieux, que s'ils font bien du mal aux autres, ils courent fortune de s'en faire encore beaucoup plus à eux-meſmes, en obligeant la juſtice humaine à prévenir en ce monde, par leur chaſtiment, la juſtice Divine, qui leur prepare en l'autre vie des ſupplices infiniment plus rigoureux, qu'ils ſubiront éternellement ſans mourir, s'ils ne deſarment ſa colere par une prompte & ſincere converſion. ANN. 1155.

Le Pape donc & l'Empereur eſtant ainſi parfaitement d'accord, l'entrevûë ſe fit auprés de Sutri, où comme d'abord Frideric eût refuſé de faire l'office d'Eſcuyer, & de prendre la bride de la mule du Pape, diſant qu'il n'eſtoit point obligé à cette céremonie, les Cardinaux eûrent ſi grande peur qu'on ne les fiſt arreſter, qu'ils s'enfuirent, & laiſſerent le Pape preſque tout ſeul. Mais ce généreux Prince montra bien qu'il n'agiſſoit en cela que de bonne foy: car ſi-toſt qu'on luy eût fait voir que c'eſtoit là une ancienne couſtume que ſes Prédéceſſeurs avoient obſervée, pour rendre honneur à Jeſus-Chriſt en la perſonne de ſon Vicaire en terre, il s'aquita de ce pieux devoir avec beaucoup de joye, aidant le Pape à monter, & le conduiſant quelques pas en preſence des Princes, & de toute l'armée qui ap-

ANN. 1155. plaudit à cette action de pieté & de Religion, qui ne pouvoit tirer à conſequence pour le temporel, pour les droits, & pour la dignité d'un Prince Souverain. Aprés cela, comme le Pape eût fait à l'Empereur de grandes plaintes des Romains, qui bien qu'ils euſſent laiſſé prendre leur faux Prophete Arnaud de Breſſe, qui leur avoit inſpiré l'eſprit de rebellion, ne laiſſoient pas d'avoir encore dans l'ame le deſſein de ſe rendre Souverains: *ils furent enſemble, ſe donnant toûjours réciproquement des marques d'une parfaite amitié*, juſques auprés de Rome, du coſté du Palais de Latran, où Frideric prétendoit conduire le Pape. Mais il prit tout-à-coup d'autres meſures; car aprés avoir répondu en maiſtre à une inſolente harangue que luy firent les Deputez du Senat & du Peuple, qui exigeoient de luy des choſes tout-à-fait indignes de la Majeſté de l'Empire, il repaſſa promptement le Tibre, & entra dans la Ville Leonine, où dés le lendemain il fut couronné dans la Baſilique de Saint Pierre: aprés quoy laiſſant le Pape dans le Palais du Vatican, il ſe retira dans ſon Camp. Il fut toutefois bientoſt obligé d'en ſortir, pour accourir au ſecours du Pape, que les Romains deſeſperez de ce qu'on avoit fait cette grande cérémonie ſans leur participation, attaquoient furieuſement dans ſon Palais. Comme preſque toute la Ville en armes avoit paſſé le Tibre, partie ſur les ponts, & par-

Otto Friſing. l 2. c. 21. &c.

partie en bateau pour faire cette attaque, le combat fut long & sanglant ; mais il fut enfin funeste aux Romains, dont plus de mille furent étendus sur la place, & plusieurs autres submergez dans le Tibre, comme ils repassoient avec précipitation ce fleuve, pour se sauver des mains des Allemans, qui les poursuivoient l'épée dans les reins. Ainsi l'Empereur ayant delivré le Pape, qui le pria d'épargner Rome, le conduisit, à sa priére, par le Mont Saint Silvestre, à la Ville de Tibur, ou Tivoli, qu'il contraignit de se rendre, & qu'il luy remit de bonne foy entre les mains, comme estant du domaine du Saint Siége. Aprés quoy, comme les maladies causées par les grandes chaleurs des mois de Juin & de Juillet, diminuoient tous les jours son armée, il fut obligé de s'en retourner en Allemagne, avec la gloire d'avoir réduit en peu de temps la plus grande partie de l'Italie, qui commençoit à secouër le joug, & d'avoir delivré le Pape de l'oppression qu'il souffroit des rebelles & des héretiques. Cela pourtant n'empescha pas que cette belle amitié qui estoit entre eux, & qui unissoit alors si parfaitement le Sacerdoce avec l'Empire, ne se rompist bientost aprés par une fascheuse rencontre qui renouvella les anciennes querelles, & causa bien du trouble dans l'Eglise: c'est ce qu'il faut maintenant raconter. ANN. 1155.

L'Evesque de Londres retournant de Ro-

ANN. 1155. me, où il eſtoit allé pour y viſiter les ſaints Lieux, avoit eſté pris ſur les terres de l'Empire par des gens inconnus, qui aprés l'avoir volé, le detenoient encore dans une miſerable captivité, pour l'obliger à racheter ſa liberté par une groſſe ſomme d'argent qu'ils prétendoient tirer de luy, outre ce qu'ils luy avoient pris. Et comme l'Empereur, je ne ſçay par quelle raiſon, car l'Hiſtoire ne nous en apprend rien, ne ſe fut pas trop empreſſé d'ordonner que l'on fiſt une exacte recherche des coupables, pour punir un ſi grand crime, le Pape qui prit cette affaire fort à cœur, luy envoya deux des principaux membres du Sacré College, Roland Cardinal de Saint Marc & Chancelier de la ſainte Egliſe Romaine, & Bernard Cardinal de Saint Clement, qui le trouverent à Beſançon, où il tenoit une grande Aſſemblée des Princes de l'Empire. D'abord, comme ces Legats aſſeûrerent qu'ils n'eſtoient venus que pour traiter avec ſa Majeſté Imperiale d'une choſe qui luy ſeroit fort agréable, ils furent parfaitement bien receûs. Ils eûrent enſuite audience, ſelon la couſtume, en preſence des Princes, où aprés que le Chancelier de l'Empire eût leû hautement & interprété la Lettre du Pape à l'Empereur, il y eût bien du bruit & du tumulte dans toute l'Aſſemblée, qui témoignoit une extréme indignation, non-ſeulement parce qu'on trouvoit que cette Lettre eſtoit écrite d'un ſtile trop fort & trop

Otto à S. Blaſ. App. c. 8. *Sicut qui boni nuncii ſe bajulos aſſererent, benigne & honeſte recepti ſunt.* Rad. v. l. 1. c. 8.

Vid. Lit. Encycl. ibid. *Magna Principes qui aderant indignatione commoti ſunt, quia tota literarum contextia non parum acedinis habere videbatur. Precipue tamen univerſos accenderat quod, &c.* Rad. c. 10.

trop aigre, mais principalement à cauſe de certains termes, par leſquels il ſembloit que le Pape, en accuſant d'ingratitude l'Empereur, vouluſt dire que Frideric tenoit de luy l'Empire, en diſant que l'Egliſe Romaine luy avoit conferé la plenitude d'honneur & de dignité quand elle luy avoit donné la Couronne Imperiale. ANN. 1157.

Ce qui choquoit encore ces Princes, c'eſt que le Pape ſe ſervoit en cette Lettre du mot de *Beneficium*, qui ſignifie un Fief, comme pour exprimer par là que l'Empereur releve du Saint Siége. Cela meſme eſtoit tres-conforme à ce qu'ils aſſeuroient avoir veû & oûï dans Rome lors que l'Empereur y alla pour s'y faire couronner; car ils diſoient qu'on leur avoit ſouſtenu que les Rois Teutons ne tenoient le Royaume d'Italie, ni l'Empire, que du Pape, ce qu'on avoit meſme publié par des écrits que l'on avoit rendus publics; & ce qui eſt encore plus étrange, ils ajouſtoient, qu'on avoit mis dans le Palais Pontifical de Latran, un tableau tres-ſcandaleux, dans lequel on avoit repreſenté l'Empereur Lothaire II. en poſture de vaſſal aux pieds du Pape Innocent II. Et afin qu'on n'en puſt douter, on avoit mis au bas de cette peinture deux vers Latins, qui ſignifient que cét Empereur, en recevant du Pape la Couronne Imperiale, devient ſon homme & ſon vaſſal: ce que

Ad præfatæ interpretationis fidem auditores induxerat. quod à nonnullis Romanorum temere affirmari noverant imperium urbis & Regnum Italicum donatione Pontificum Reges noſtros hactenus poſſedisſe, iámque non ſolum dictis, ſed ſcriptis atque picturis repræſentare. ibid. c. 10. *Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores. Poſt homo fit Papæ, ſumit quo dante coronam.*

ANN. 1157. Frideric, qui en fut extrémement ſcandaliſé, ayant appris, il avoit tiré parole de ce meſme Pape Adrien, qui écrivoit en cette occaſion d'un ſtile tout conforme à ce tableau, qu'il le feroit oſter.

Tout cela joint enſemble fit croire à tous ces Princes Allemans, qu'il y avoit du deſſein dans cette Lettre, & que le Pape en écrivant de la ſorte, prétendoit faire entendre que l'Empire dependoit de luy: ce qu'ils ne pouvoient nullement ſouffrir, non plus que Frideric, qui eſtoit le Prince du monde le plus jaloux de ſon autorité ſouveraine, & des droits de ſa Couronne, qu'il tenoit eſtre independante de tout autre que de Dieu ſeul. Mais ce qui fit qu'ils n'en douterent plus, & qu'on porta les choſes en ſuite aux dernieres extremitez, fut le procedé bien hardi d'un de ces deux Cardinaux. Car comme il vit que le murmure croiſſoit toujours de plus en plus dans l'Aſſemblée, au lieu de taſcher d'adoucir un peu les eſprits, par une benigne interpretation des paroles de cette Lettre, comme le Pape meſme le fit quelque temps aprés, il s'adreſſe aux Princes, & leur dit d'un air extrémement fier: *Et de qui donc voulez-vous que voſtre Empereur tienne l'Empire, ſi ce n'eſt du Pape?* A ces paroles le bruit recommence plus fort qu'auparavant; la patience échape à tous ces Princes, & entre autres le Comte Palatin Othon de Baviere, qui portoit l'épée Imperiale devant l'Empereur,

A quo ergo habet, ſi à domino Papa non habet Imperium. Radev. ibid.

Unus autem legatorum quaſi pro Apoſtolica loquens ſtolidiſſimè hæc ita reſpondit &c.

reur, se laisse tellement transporter à l'ardeur de son zéle, pour l'honneur de l'Empire, que la tirant avec précipitation, & courant se jetter sur ce Legat, il la luy alloit passer au-travers du corps, si l'Empereur qui se possedoit admirablement, mesme dans la colére où il estoit aussi-bien que les autres, ne l'eust arresté avec bien de la peine. Mais en mesme temps il commande en maistre aux Legats de sortir de l'Assemblée, & de se retirer dans leur logis, & le lendemain de grand matin il leur envoye faire commandement de s'en retourner à Rome sur le champ, & par le chemin le plus court, sans se détourner ni à droit ni à gauche pour traiter avec ses sujets, & sur tout avec les Evesques & les Abbez. Aprés quoy, il écrivit à toutes les Villes des Lettres circulaires, dans lesquelles, aprés avoir exposé briévement ce qui s'estoit passé dans cette audience, il dit, *Que comme c'est de Dieu seul, par l'élection des Princes, qu'il tient le Royaume & l'Empire : quiconque ose dire qu'il a receu du Pape la Couronne, comme un bienfait, ou un* Benefice *qui vient de luy, en a menti.*

ANN. 1157.

Ott. à S. Blas. Append. c. 8. *Unus eorum, videlicet Otto Palatinus Comes de Bojoarid.* Radev. ib. *Cui gladium majestatis Imperatori adstans tenebat, ipso gladio evaginato, impetu in Cardinalem facto, vix ab Imperatore retentus est, quin exitio Cardinalem dederit.* Otto à S. Blas. c. 8. *Cumque per electionem Principum à solo Deo Regnum & Imperium nostrum sit... quicumque nos Imperialem coronam pro beneficio à Domino Papa suscepisse dixerit*

Cependant les Legats estant arrivez à Rome, firent de grandes plaintes de l'Empereur, exagerant fort le mauvais traitement qu'ils en avoient receû, & faisant tous leurs efforts pour porter le Pape à la vengeance d'un si grand affront, qu'ils disoient luy avoir esté fait en leur personne. Mais quand on eût assemblé sur cela le Consi-

 stoire,

mendacii reus erit. Radev. il

ANN. 1157. ſtoire, il ſe trouva que les eſprits eſtoient fort partagez. Les uns eſtoient pour le Pape, & croyoient qu'il ſe devoit reſſentir de l'injure qu'on luy avoit faite, en traitant ſi mal ſes Legats; les autres au contraire, furent aſſez hardis pour ſouſtenir en preſence du Pape, que l'Empereur avoit eû raiſon d'en uſer comme il avoit fait, & que l'on ne devoit attribuer le mauvais ſuccés de cette Legation qu'à ces deux Cardinaux, qui par leur méchante conduite s'eſtoient attiré le mal dont ils ſe plaignoient. C'eſt pourquoy le Pape, pour contenter les uns & les autres, prit un milieu entre ces deux avis; & ſans vouloir porter les choſes aux extrémitez, par une marque trop éclatante de ſon reſſentiment, ni auſſi d'autre part abandonner les intereſts du Saint Siége, il ſe contenta d'écrire une Lettre circulaire à tous les Archevеſques d'Allemagne.

In hoc negotio ita inter ſe Clerus Romanus diviſus eſt, ut pars eorum partibus faveret Imperatoris, & eorum qui miſſi fuerant ineuriam ſeu imprudentiam, cauſarentur, quædam vero pars votis ſuis Pontificis adhæreret. Ibid. c. 15.

1158.

Là prémiérement il ſe plaint du procedé de l'Empereur, qui s'eſt ſi fort emporté contre luy, pour une cauſe auſſi legere que cette expreſſion dont il s'eſt ſervi dans ſa Lettre, *Nous vous avons conferé l'inſigne Benefice de la Couronne Imperiale.* Et puis il les exhorte à faire en ſorte par leurs avertiſſemens & leurs remontrances, qu'il rentre dans ſon devoir, & ſur tout, qu'il luy faſſe juſtice du mauvais traitement que le Comte Palatin & le Chancelier de l'Empire ont fait à ſes Legats. La réponſe que ces Prélats luy firent, eſt tout enſemble extré-

Occaſione cujuſdam verbi, quod ipſarum literarum ſeries continebatur inſigne videlicet coronæ beneficium tibi contulimus. Ibidem.

me-

ment forte & reſpectueuſe: car le traitant toûjours avec beaucoup de reſpect & de vénération comme Chef de l'Egliſe univerſelle, ils luy diſent fort librement, *Que cette expreſſion dont il s'eſt ſervi dans ſa Lettre à l'Empereur, a troublé tout l'Empire, & que les Princes ne l'ont nullement pû ſouffrir; Que pour eux ils luy avoüent franchement que comme on luy peut donner un tres-mauvais ſens, ils n'oſent ni ne peuvent la défendre, ni l'approuver, eſtant inouï qu'autun avant luy ait jamais oſé dire une pareille choſe; Qu'au reſte ils n'ont pas manqué, comme il le leur ordonne par ſa Lettre, à avertir l'Empereur leur Maiſtre, & qu'il leur avoit fait une réponſe digne d'un Prince ſage & tres Catholique, en ces termes: Mon Empire doit eſtre gouverné ſelon les ſaintes loix des Empereurs, & les bonnes couſtumes de mes Prédéceſſeurs & de nos Peres: ni je ne veux, ni je ne puis jamais donner au-delà de ces bornes que l'Egliſe meſme, qui ne veut rien qui ne ſoit juſte & raiſonnable, nous a preſcrites, & je rejeteray toûjours tout ce qui ſera contraire à ces deux principes de ma conduite. Je ne manqueray pas de rendre en toutes les occa-*

ANN. 1158.

Litt. Epiſcop. German. ad Hadr. ap. Radevic. l. 1. c. 16. *Ea tueri propter ſiniſtram ambiguitatis interpretationem, vel conſenſu aliquo approbare, nec audemus, nec poſſumus, eò quod inſolita, & inaudita fuerunt uſque ad hæc tempora. Ab eo reſponſum, Deo gratias accepimus tale quale decebat Catholicum Principem, in hunc modum. Duo ſunt quibus noſtrum regi oportet Imperium. Leges ſanctæ Imperatorum, & uſus bonus prædeceſſorum, & patrum noſtrorum. Iſtos limites Eccleſiæ nec volumus præterire, nec poſſumus: quidquid ab his diſcordat, non recipimus. Debitam patri noſtro reverentiam libenter exhibemus, liberam Imperii noſtri coronam divino tantùm beneficio adſcribimus. Electionis primam vocem Moguntino Archiepiſcopo, deinde quod ſuperest, cæteris ſecundùm ordinem Principibus recognoſcimus. Regalem unctionem Colonienſi, ſupremam verò, quæ Imperialis eſt, Summo Pontifici. Quicquid præter hæc ex abundanti eſt, à malo eſt.* Ibidem.

ANN. 1158.

caſions tout l'honneur & le reſpect que jé dois au Pape, comme à mon Pere: mais pour ce qui regarde ma Couronne, qui eſt abſolument libre, & indépendante de toute autre puiſſance que de celle de Dieu, je ne la tiens que de ſa grace par la voye de l'élection. Je reconnois que dans cette élection l'Archeveſque de Mayence a droit de donner le premier ſa voix: Que tous les autres Princes de l'Empire la peuvent donner aprés luy, chacun dans ſon ordre, & ſelon ſon rang: Que l'Archeveſque de Cologne me doit donner la prémiere Onction, qui eſt la Royale, & que c'eſt au Pape de me donner la derniere, qui eſt l'Imperiale, & de me couronner comme Empereur. C'eſt là tout le droit qui luy appartient, & s'il prétend quelque choſe de plus, ſa pretenſion eſt nulle, & tres-mal fondée.

Voilà préciſément ce que répondit Frideric ſur un point ſi délicat, & il parla de la ſorte, parce qu'il croyoit, auſſi-bien que les autres Princes d'Allemagne, & comme on l'a toûjours crû en France, que quand les Papes avoient couronné Charlemagne & le grand Othon, ils ne leur avoient du tout donné que l'Onction ſacrée; & que tout ce que ces deux grands Monarques poſſedoient alors dans la Monarchie Françoiſe & dans la Teutonique, qui eſtoient effectivement en leur temps ce qu'on appelloit l'Empire d'Occident, ils l'avoient ou de leurs Prédéceſſeurs, ou de leur épée. Et pour ce qui concerne la Ville de Rome dont ils eſtoient les Souverains

c'eſt

que le Senat, le Peuple, & le Clergé ANN. 1158.
nain, conjointement avec le Pape, com-
leur Eveſque & premier citoyen de Ro-
, s'eſtoient donnez comme ſujets à
grands Princes, afin qu'eſtant ſous la
ſlante domination de ces Empereurs,
fuſſent delivrez, ainſi qu'ils le furent,
; Tyrans qui les opprimoient. Et c'eſt
r cela meſme que Frideric fonda cette ré-
)nſe qu'il fit au point principal de la lettre
a Pape: car elle contenoit quelques au-
es plaintes; & les Eveſques ajouſtent dans
ur lettre, qu'aprés y avoir briéuement ré-
ondu, il revint encore à ce point qui luy
enoit au cœur, & qu'il leur dit: *C'eſt une choſe bien étrange, que Dieu ait exalté l'Egliſe Romaine par l'Empire, & qu'aujourd'huy cette meſme Egliſe, ce que je ne crois pas qui vienne de Dieu, s'efforce de ruïner l'Empire. On a commencé par une peinture, de la peinture on a paſſé à un méchant écrit, & l'on prétend autoriſer maintenant cét écrit par la lettre d'un Pape adreſſée à l'Empereur: c'eſt ce que je ne ſouffriray jamais; je perdray plûtoſt ma Couronne que de ſouffrir qu'on la ravale ſi indignement en ma perſonne. Qu'on efface ces peintures, qu'on rétracte & que l'on condamne ces écrits, pour ne pas laiſſer à la poſterité des marques de l'inimitié, qui autrement ſeroit éternelle entre le Sacerdoce & l'Empire.*

Deus per Imperium exaltavit Eccleſiam, Eccleſia (non per Deum ut credimus) nunc demolitur Imperium. A picturâ cœpit, ad ſcripturam picturæ proceſſit. Scriptura in auctoritatem prodire conatur. Non patiemur, non ſuſtinebimus; coronam ante ponemus, quam Imperii coronam unà nobiſcum ſic deponi conſentiamus. Picturæ deleantur, ſcripturæ retractentur, ut inter Regnum & Sacerdotium æterna inimicitiarum monumenta non permaneant.

En-

ANN. 1158. Enfin ces Eveſques, pour rendre au Pape un compte exact de toutes choſes, luy font ſçavoir que le Comte Palatin, duquel il ſe plaint, eſtoit déja parti, avec une partie des troupes, pour la guerre que l'Empereur vouloit faire aux Milanois, & quant au Chancelier Renaud, qu'il avoit une profonde veneration pour Sa Sainteté, mais qu'il croyoit que les Legats au lieu de ſe plaindre de ſa conduite, luy devoient de grands remercîmens, puis que ſans luy le peuple ayant ſceû ce qui s'eſtoit paſſé dans leur audience, les euſt mis en piéces. Aprés quoy ils concluënt, en ſuppliant tres-humblement Sa Sainteté de prendre en bonne part l'avis qu'ils luy donnent, & qu'ils eſtiment neceſſaire pour le bien de l'Egliſe & de l'Empire, à ſçavoir d'appaiſer l'Empereur, en adouciſſant par une ſeconde lettre ce qu'il y a de trop aigre & de trop choquant dans la premiére.

In magnanimitatem filii veſtri, ſicut bonus paſtor leniatis, ſcriptis veſtris ſcripta priora ſuavitate meldiâ dulcorantibus.

Il n'y a rien qui faſſe mieux connoiſtre la généroſité d'un grand Prince, que quand ne pouvant eſtre jugé de perſonne, il veut bien ſe juger luy meſme, & n'eſtant ſoumis à nul autre, il ſe ſoumet à la raiſon qu'il écoute, & dont il exécute les arreſts, qnand meſme elle les prononce contre luy. Le Pape Adrien, ſuivant ce principe d'une veritable grandeur d'ame, voulut bien ſe faire juſtice, & fit enſuite une action que ceux meſme qui blaſment extrémement Frideric en cette rencontre, n'ont pû s'empeſcher de loüer. Il prit le

Biron. ad hunc ann. n. 6.

parti

parti que luy propoſoient ces ſages Eveſques, Henri Duc de Saxe & de Baviére, l'Eveſque de Bamberg, & quelques autres qu'on luy avoit députez, & qui luy conſeilloient la meſme choſe. Il corrigea ſa premiére lettre par une ſeconde qu'il fit preſenter à l'Empereur par deux autres Cardinaux Legats qu'il luy envoya, & qui le trouverent dans ſon camp prés d'Ausbourg, tout preſt d'entrer en Italie. Ils le ſaluerent d'abord d'une maniére tres reſpectueuſe & tres-ſoumiſe, de la part du Pape & des Cardinaux, qu'ils appellent ſes Chapelains, le reconnoiſſant comme Seigneur & Maiſtre de la Ville de Rome, & de tout *l'Orbe Romain*, c'eſt-à-dire, de l'Empire. Puis ils preſenterent les lettres du Pape, que l'Empereur fit lire & interpreter par ſon Oncle Othon Eveſque de Friſingue, Prélat d'un mérite éminent, & qui avoit une douleur extréme de voir cette rupture qui eſtoit entre le Sacerdoce & l'Empire. ANN. 1158.

Mais il fut bien toſt conſolé en liſant ce qui eſt contenu dans ces lettres, où le Pape, aprés s'eſtre plaint doucement de ce qu'on a mal interprété ces paroles, les explique en cette maniére. *Quand*, dit-il, *je me ſuis ſervi de ce mot* Beneficium, *je ne l'ay pas pris dans la ſignification qu'on luy a donnée pour*

Reverenter ac demiſſo vultu, voce modeſtâ, tale ſuæ legationis aſſumunt principium. Præſul S. R. Eccleſ... ſalutant etiam vos venerabiles fratres noſtri, Clerici autem veſtri univerſi Cardinales tanquam Dominum & Imperatorem Urbis & Orbis, Radev. ib. *Hoc enim nomen ex bono & facto eſt editum, & dicitur Beneficium apud nos non feudum, ſed bonum factum. Et Tua quidem Magnificentia liquidò recognoſcit, ita bene & honorifice Imperialis dignitatis inſigne tuo capiti impoſuimus, ut bonum factum valeat ab omnibus judicari. Per hoc enim vocabulum* contulimus, *nihil aliud intelleximus, niſi quod ſuperius dictum eſt, impoſuimus.* Radev. ibid. c. 23.

ex-

ANN. 1158. Enfin ces Eveſques, pour rendre au Pape un compte exact de toutes choſes, luy font ſçavoir que le Comte Palatin, duquel il ſe plaint, eſtoit déja parti, avec une partie des troupes, pour la guerre que l'Empereur vouloit faire aux Milanois, & quant au Chancelier Renaud, qu'il avoit une profonde veneration pour Sa Sainteté, mais qu'il croyoit que les Legats au lieu de ſe plaindre de ſa conduite, luy devoient de grands remercîmens, puis que ſans luy le peuple ayant ſceû ce qui s'eſtoit paſſé dans leur audience, les euſt mis en piéces. Aprés quoy ils concluënt, en ſuppliant tres-humblement Sa Sainteté de prendre en bonne part l'avis qu'ils luy donnent, & qu'ils eſtiment neceſſaire pour le bien de l'Egliſe & de l'Empire, à ſçavoir d'appaiſer l'Empereur, en adouciſſant par une ſeconde lettre ce qu'il y a de trop aigre & de trop choquant dans la premiére.

In magnanimitatem filii veſtri, ſicut bonus paſtor leniatis, ſcriptis veſtris ſcripta priora ſuavitate mellitâ dulcorantibus.

Il n'y a rien qui faſſe mieux connoiſtre la généroſité d'un grand Prince, que quand ne pouvant eſtre jugé de perſonne, il veut bien ſe juger luy meſme, & n'eſtant ſoumis à nul autre, il ſe ſoumet à la raiſon qu'il écoute, & dont il exécute les arreſts, qnand meſme elle les prononce contre luy. Le Pape Adrien, ſuivant ce principe d'une veritable grandeur d'ame, voulut bien ſe faire juſtice, & fit enſuite une action que ceux meſme qui blaſment extrémement Frideric en cette rencontre, n'ont pû s'empeſcher de loüer. Il prit le

Biron. ad hunc ann. n. 6.

parti

parti que luy propoſoient ces ſages Eveſques, Henri Duc de Saxe & de Baviére, l'Eveſque de Bamberg, & quelques autres qu'on luy avoit députez, & qui luy conſeilloient la meſme choſe. Il corrigea ſa premiére lettre par une ſeconde qu'il fit preſenter à l'Empereur par deux autres Cardinaux Legats qu'il luy envoya, & qui le trouverent dans ſon camp prés d'Ausbourg, tout preſt d'entrer en Italie. Ils le ſaluerent d'abord d'une maniére tres reſpectueuſe & tres-ſoumiſe, de la part du Pape & des Cardinaux, qu'ils appellent ſes Chapelains, le reconnoiſſant comme Seigneur & Maiſtre de la Ville de Rome, & de tout *l'Orbe Romain*, c'eſt-à-dire, de l'Empire. Puis ils preſenterent les lettres du Pape, que l'Empereur fit lire & interpreter par ſon Oncle Othon Eveſque de Friſingue, Prélat d'un mérite éminent, & qui avoit une douleur extréme de voir cette rupture qui eſtoit entre le Sacerdoce & l'Empire. ANN. 1158.

Mais il fut bien toſt conſolé en liſant ce qui eſt contenu dans ces lettres, où le Pape, aprés s'eſtre plaint doucement de ce qu'on a mal interprété ces paroles, les explique en cette maniére. *Quand*, dit-il, *je me ſuis ſervi de ce mot* Beneficium, *je ne l'ay pas pris dans la ſignification qu'on luy a donnée pour*

Reverenter ac demiſſo vultu, voce modeſtâ, tale ſuæ legationis aſſumunt principium. Præſul S. R. Eccleſ... ſalutant etiam vos venerabiles fratres noſtri, Clerici autem veſtri univerſi Cardinales tanquam Dominum & Imperatorem Urbis & Orbis, Radev. ib. *Hoc enim nomen ex bono & facto eſt editum, & dicitur Beneficium apud nos non feudum, ſed bonum factum. Et Tua quidem Magnificentia liquidò recognoſcit, ita bene & honorifice Imperialis dignitatis inſigne tuo capiti impoſuimus, ut bonum factum valeat ab omnibus judicari. Per hoc enim vocabulum* contulimus, *nihil aliud intelleximus, niſi quod ſuperius dictum eſt, impoſuimus.* Radev. ibid. c. 23.

ex-

ANN. 1158. *exprimer un fief, ou une poſſeſſion que l'on tient d'un autre Seigneur dont elle releve, mais ſeulement pour une choſe qui eſt bien faite ſelon ſon origine naturele, qui ſe tire de ces deux mots*, bonum *&* factum, *qui ſignifient ce qui eſt bien fait*, bonum factum; *& Voſtre Majeſté voit bien qu'il n'y a perſonne qui ne juge que ce ne ſoit une choſe fort bien faite d'avoir mis la Couronne Imperiale ſur ſa teſte, comme j'ay fait. C'eſt pourquoy c'eſt mal à propos qu'on ſe ſcandaliſe de cet autre mot* contulimus, *nous vous avons conferé ou donné la Couronne Imperiale; car je n'ay entendu par là que ce que je viens de dire, à ſcavoir, nous vous avons mis ſur la teſte la Couronne, en un mot, nous vous avons couronné au jour de voſtre Sacre.* Ces Lettres eſtant leûës, Frideric en parut eſtre tres-ſatisfait, comme en effet il avoit bien ſujet de l'eſtre, puis que le Pape luy mettoit entre les mains le plus authentique de tous les Actes, par lequel il reconnoiſt en termes fort clairs, que l'Empereur ne releve de perſonne; que ſa Couronne eſt indépendante de tout autre que de Dieu, pour le temporel; que comme il ne tient pas de l'Archeveſque de Cologne le Royaume de Germanie, pour avoir eſté couronné la premiére fois à Aix-la-Chapelle par ce Prélat, ni de l'Archeveſque de Milan le Royaume d'Italie, pour avoir receû de ſes mains la Couronne de fer à Pavie, à Milan, ou à Modéne; de meſme, il ne tient pas du Pape l'Empire, pour avoir eſté couronné de ſa main à Rome

d'une

d'une Couronne d'or ; & enfin, que quand l'Empereur va recevoir cette Couronne Imperiale à Rome, ce qu'il ne fait plus il y a long-temps, le Pape ne luy donne rien que l'Onction, & ne fait autre choſe que la cérémonie du Couronnement & du Sacre. Voila ce que raconte Radevic Chanoine de Friſingue, qui écrivoit en ce temps-là les choſes qu'il voyoit, & qui dit en fort honneſte homme, ce que je veux dire auſſi comme luy, afin qu'on ſçache quelle eſt préciſément l'obligation de laquelle je dois m'aquiter en écrivant l'Hiſtoire. Il dit donc que ſe contentant d'honorer, comme il fait avec une profonde vénération, le Pape & l'Empereur, il ne veut juger de l'action ni de l'un ni de l'autre, mais rapporter ſeulement en fidele Hiſtorien le fait ainſi qu'il eſt contenu dans les lettres qu'il produit du Pape meſme, de l'Empereur, & des Eveſques; qu'enſuite c'eſt au Lecteur de s'inſtruire luy-meſme, & de porter tel jugement qu'il luy plaira, ſur ce dont il s'agiſſoit alors en cette conteſtation, qui finit de la maniere que j'ay dit. Mais par malheur elle fut bientoſt aprés ſuivie d'une autre preſque auſſi facheuſe, qui naſquit encore de la vieille querelle des Inveſtitures, & qui eût des ſuites bien plus pernicieuſes à l'Egliſe. Voicy comment.

ANN. 1158.

Lectorem non noſtris verbis niti volumus, ſed ponentes epiſtolas hinc inde directas ex eis colligat quam partem tueatur, nobis autem indulgentiam petimus, qui potius utramque perſonam, ſacerdotalem ſcilicet & regalem, reverentiâ debitâ veneramur, quam temerè de altera judicare præſumimus. Radev. l. 1. c. 25.

L'Empereur Frideric eſtoit alors au plus haut point de gloire & de puiſſance où pas un de ſes Prédéceſſeurs depuis Othon le

Grand

ANN. 1158. Radev. l. 1. c. 4. 5. Grand fuſt encore parvenu. Il venoit de contraindre par les armes Boleſſas Duc de Pologne, qui s'eſtoit révolté, d'imploret à ſes pieds ſa miſericorde, de luy faire hommage, & de payer le tribut qu'il devoit. Ibid. c. 13. Il avoit donné la Couronne Royale à Ladiſlas, qu'il fit premier Roy de Boéme, Ibid. c. 12. & l'Inveſtiture au Roy de Dannemarc. Il Ibid. c. 7. avoit receû les aſſeûrances que le Roy de Hongrie luy fit donner de ſa fidelité, & les magnifiques preſens que luy fit le Roy d'Angleterre qui demandoit ſon amitié; enfin, toute l'Allemagne eſtoit dans une parfaite ſoumiſſion, ſans qu'il y eût dans toute la vaſte étenduë de ſes Provinces, le moindre mouvement contraire à ſes volontez, qui eſtoient receûës par tout avec un extréme reſpect, & promptement exécutées avec une exacte fidelité. De ſorte que dans cette diſpoſition de ſes ſujets, Ibid. c. 25. & ſeq. Otto à S. Blaſ. c. 11. ayant fait ſans peine une floriſſante armée, il eſtoit deſcendu, accompagné de preſque tous les Princes de l'Empire, une ſeconde fois en Italie, où il avoit enfin contraint par un fameux ſiége les Milanois de ſe rendre à diſcretion, & de ſubir toutes les loix qu'il luy plût de leur impoſer.

Radev. l. 2. c. 1. & ſeq. Otto à S. Blaſ. c. 14. Or aprés tant d'heureux ſuccés, il tint une aſſemblée générale, ſelon la couſtume, dans la campagne qui eſt entre Plaiſance & Crémone, où il fit faire une exacte recherche de tous les droits des Empereurs; & apres avoir repris ceux que l'on avoit

avoit uſurpez ſur ſes Prédéceſſeurs, ou qu'eux-meſmes avoient laiſſé perdre par leur negligence, il attribua de nouveau, & confirma à chacun ce qui luy devoit appartenir, ſelon les titres qu'on en faiſoit voir, & en ſuite il voulut que tous ces feudataires nouvellement confirmez, tant Eccleſiaſtiques que Laïques, & conſequemment les Eveſques & les Abbez, luy fiſſent hommage de ce qu'ils tenoient de l'Empire, & preſtaſſent le ſerment de fidelité. Cela donna bien du chagrin au Pape, qui avoit déja l'eſprit fort irrité contre luy pour d'autres choſes qui luy tenoient du moins autant au cœur que celle-cy. C'eſt pourquoy il luy envoya Octavien Cardinal de Sainte Cécile, celuy des Saints Nerée & Achillée, & deux autres, pour ſe plaindre particuliérement de ces trois choſes: la premiére, qu'il envoyoit à Rome de ſes Officiers pour y agir en ſon nom contre les droits du Pape, auquel ſeul il appartenoit d'y établir des Magiſtrats, & qu'il exigeoit des terres de l'Egliſe, comme de celles des vaſſaux de l'Empire, du fourage & des vivres pour ſon armée: la ſeconde, qu'il ne gardoit pas l'accord qu'il avoit fait avec le Pape Eugene, & par lequel il s'eſtoit obligé à ne point traiter avec le Senat & le Peuple Romain que du conſentement du Pape: & la troiſiéme, qu'il recevoit l'hommage des Eveſques.

ANN. 1159.

Radev. l. 2. c. 30.

Fodrum. Ibid. c. 30.

Frideric qui ſçavoir ſe poſſeder, répondit aſſez paiſiblement à ces trois points. Au-

pre-

premier, *Qu'eſtant par la grace de Dieu Empereur des Romains, il falloit bien qu'il fuſt maiſtre dans Rome; qu'autrement ce nom d'Empereur des Romains, qu'il avoit l'honneur de porter, ne ſeroit qu'une pure illuſion, & qu'un vain titre ſans réalité.* Au ſecond, *Qu'il n'y eſtoit plus obligé, puis que le Pape, contre leur traité, avoit fait ſans luy ſon accord avec Guillaume Roy de Sicile, qui eſtoit leur ennemi commun.* Au troiſiéme, *Qu'il ne demande pas que les Eveſques d'Italie luy faſſent hommage, pourveu qu'ils veulent bien ne point poſſeder de fiefs de l'Empire; Que s'ils prennent tant de plaiſir d'oüir le Pape, quand il leur dit, qu'avez-vous affaire de l'Empereur? qu'ils ne trouvent pas mauvais que l'Empereur auſſi leur diſe, qu'avez vous affaire de poſſeſſions & de fiefs?* La réponſe qu'il fait au Pape dans la lettre qu'il luy écrit, eſt conceûë en termes un peu plus forts. Adrien l'avoit repris aſſez aigrement dans la ſienne, de ce qu'il vouloit que les Eveſques, qui ſont des Dieux ſur terre, & les enfans du Tres-haut, luy fiſſent hommage, & preſtaſſent le ſerment de fidelité, en tenant leurs mains ſacrées entre les ſiennes. Il répond à cela, *Pourquoy ne recevrois-je pas l'hommage & le ſerment de ceux qui ſont à la verité les enfans de Dieu par adoption, mais auſſi qui tiennent nos Régales*

ANN. 1159.

Cùm divinâ ordinatione ego Romanus Imperator & dicar & ſim, ſpecim tantùm dominantis effingo, & in me utique porto nomen ſine re, ſi Urbis Romæ de manu noſtra poteſtas fuerit excuſſa. Raved. l. 2. c. 30.

Epiſcoporum Italiæ ego quidem non affecto dominium, ſi tamen & eos de noſtris regalibus nihil delectat habere, qui ſi gratanter audierint à Romano Præſule, quid tibi & Regi? conſequenter quoque eos à Romano Imperatore non pigeat audire quid tibi & poſſeſſioni? Ibidem. *Ab iis, qui dii ſunt & filii Excelſi omnes, Epiſcopis videlicet dominium regiuris fidelitatem exigens, & manus eorum ſacratas tuis innectis.*

&

& nos fiefs, veu principalement que Jesus-Christ mon Maistre & le vostre, qui n'ayant rien receû d'aucun Roy, mais au contraire ayant donné à tous les hommes tous les biens qu'ils ont, voulut bien payer pour soy-mesme & pour Saint Pierre le tribut qu'on devoit à l'Empereur, & vous ordonne sur cela de suivre son exemple? Que ces Evesques donc nous rendent nos fiefs & nos Régales; ou s'ils s'en accommodent, & qu'ils trouvent qu'il leur est utile de les garder, qu'ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu, & à Cesar ce qui appartient à Cesar.

ANN. 1073. Ep. Hadr. Frid. in append. ad Radevic. *Aut igitur Regalia nostra nobis dimittant, aut si haec utilia judicaverint, quae Dei sunt Deo, quae Caesaris Caesari persolvant.* Ep. Frid. ad Hadr. in app. ad Radevic.

Ce fut avec cette réponse qu'il renvoya les Cardinaux accompagnez de ses Ambassadeurs, dont le Chef estoit le Comte Palatin, ausquels il donna ordre d'offrir au Pape de remettre ce differend au jugement des arbitres qu'on choisiroit de part & d'autre: que s'il le refusoit, il leur ordonna de traiter avec le Senat Romain, qui estoit toujours mal avec le Pape, & ne vouloit point dépendre de luy. Ce procedé acheva d'irriter Adrien, & luy fit prendre enfin une derniére & dangereuse résolution, à laquelle plusieurs le portoient, à sçavoir d'excommunier l'Empereur: Mais la mort l'empescha de l'exécuter: car peu de jours aprés le retour de ses Cardinaux, il mourut le premier de Septembre, à Anagnie, où il s'estoit retiré, pour se mettre à couvert des insultes du Senat, dont il se défioit toujours. Il tint le Saint Siége prés de cinq ans, durant lesquels il donna de rares exemples de toutes les Ciacon.

ANN. 1159. vertus Chreſtiennes, & ſur tout d'un tres-grand détachement de la chair & du ſang, quoy qu'à parler ſincérement, il le porta trop loin, & bien au-delà des bornes que la vertu, qui garde en toutes choſes un milieu, nous preſcrit. Car bien loin qu'on le blaſme, comme l'on a fait quelques autres Papes, d'avoir eû trop de paſſion pour l'agrandiſſement de ſes neveux, & de ſes autres parens qui eſtoient fort pauvres, je trouve qu'on le loûë mal à propos de les avoir tellement abandonnez, qu'il ne leur voulut jamais donner une ſeule obole, juſques-là meſme qu'il ſe contenta de recommander ſa mere, qui eſtoit fort vieille, & dans une extréme pauvreté, à la charité & aux aumoſnes de l'Egliſe de Cantorbery, qui en prit ſi peu de ſoin aprés la mort de ce Pape, que la pauvre femme en penſa mourir de faim & de miſere. Cela ſans doute eſt ce qu'on appelle outrer la vertu, qui veut bien qu'on s'éloigne d'une extremité, mais ſans donner dans l'autre, principalement quand elle eſt, comme celle-cy, contre la Loy de Dieu, laquelle ordonne aux enfans d'honorer leur pere & leur mere, & de les tirer, s'ils le peuvent, de la neceſſité qnand ils y ſont. Mais une plus longue réflexion ſur ce ſujet ſeroit fort inutile, car il n'y a pas lieu de craindre que ce mauvais exemple ſoit jamais ſuivi des autres Papes, qui auront toujours l'ame trop grande pour aller juſques à cét excés de dureté à l'égard de leurs parens.

Joan. Sarisber. & Bar. hoc ann. n. 23.

Cujus mater apud vos algore torquetur & inediâ. Alexand. III. epiſt. 24. l. 1. ex Cod. Vat. ap. Baron.

Cepen-

Cependant ſi la mort du Pape Adrien empeſcha d'une part qu'il ne ſe fiſt une nouvelle rupture entre le Sacerdoce & l'Empire, au ſujet de la ſuite des Inveſtitures, qui eſt l'hommage des Eveſques : de l'autre, elle fut occaſion d'un pernicieux Schiſme qui ſe forma de nouveau dans l'Egliſe, de la maniére que je vais briévement raconter, aprés avoir leû fort exactement les pieces des deux partis ; deſquelles, encore qu'elles ſoient contraires les unes aux autres, il n'eſt pas malaiſé de tirer la verité, en découvrant par le témoignage meſme des adverſaires ; qui eſtoit le vray Pape. Il y avoit durant la vie d'Adrien deux partis formez dans le Sacré College : l'un, qui eſtoit le plus nombreux & le plus fort, ayant pour chef Roland Cardinal de Saint Marc & Chancelier de la Sainte Egliſe, favoriſoit contre l'Empereur tout ouvertement Guillaume, ſurnommé le mauvais, Roy de Sicile, & porta le Pape à s'accorder avec ce Prince, pour avoir un refuge aſſeûré auprés de luy, en cas de rupture avec Frideric. L'autre parti dont le chef eſtoit Octavien Cardinal de Sainte Cecile, portoit les intereſts de l'Empereur contre le Roy de Sicile, & avoit empeſché durant quelque temps que le Pape qui l'avoit excommunié ne traitaſt avec luy.

ANN. 1159.

Ciacon in Hadrian. IV. & Alex. III.

Or Adrien un peu avant que de mourir, craignant que ſi le Cardinal Octavien, qui eſtoit grand ami de l'Empereur, devenoit

ANN. 1159. Pape, il ne luy laiſſaſt faire tout ce qu'il voudroit, contre les loix & la liberté de l'Egliſe, avoit prié ceux du parti contraire de ne pas ſouffrir qu'on l'éluſt, ni pas un de ſes partiſans, & de choiſir quelqu'un qui puſt s'oppoſer avec fermeté aux injuſtes prétenſions de Frideric, contre lequel, à cette meſme fin, ils avoient déja ſollicité les Villes de Milan, de Breſſe, de Plaiſance, & quelques autres. Sur cela ce Pape mourut, & les Cardinaux ayant fait porter ſon corps à Rome, où il fut enterré dans la Baſilique de Saint Pierre, s'y aſſemblerent le cinquiéme de Septembre, au nombre de trente, pour proceder à l'élection d'un nouveau Pontife; & aprés avoir conteſté durant quelque temps ſans ſe pouvoir accorder, enfin quatorze Cardinaux du premier parti, qui eſtoit le plus puiſſant, donnerent leur voix au Chancelier Roland leur chef, & neuf du ſecond élûrent le Cardinal Octavien. Alors cinq autres qui eſtoient demeurez neutres, ſe déclarerent pour le plus grand nombre; & en meſme temps quatre de ceux d'Octavien voyant que le Chancelier alloit eſtre indubitablement Pape, ſe rangerent auſſi de ſon coſté; de ſorte qu'il ſe trouva avec vint-trois Cardinaux qui l'avoient élû: ce qui eſtoit bien plus qu'il n'en falloit pour faire que ſon élection fuſt legitime & canonique, & Octavien demeura ſeulement avec cinq, qui ne voulurent pas l'abandonner.

Epiſt. 1. Cardinal. part. Vict. ap. Rad. l. 2. c. 51. Giaeon.

Mais

Mais comme il eſtoit incomparablement plus hardi que Roland, qu'il eſtoit aſſeûré du Senat, d'une bonne partie du Clergé & des Chanoines de Saint Pierre, qui s'eſtant joints à ſes cinq Cardinaux, l'environnoient en le proclamant Pape, il ſe jette ſur Roland, luy arrache de vive force le manteau, ou le camail Pontifical que le premier Diacre s'efforçoit de luy ajuſter, ſe fit mettre avec précipitation par ſes gens celuy qu'ils tenoient tout preſt par ſes ordres, & tous enſemble le prenant à ce moment meſme, ſans donner le loiſir aux autres de ſe reconnoiſtre dans ce tumulte, le font aſſeoir ſur la Chaire de Saint Pierre, & l'adorent comme vray Pape, ſous le nom qu'il prit de Victor IV. Cependant on ouvre les portes de la Baſilique, laquelle eſt auſſitoſt remplie de Senateurs, & de gens armez, qu'on tenoit tout preſts pour faire valoir cette élection, & d'un peuple infini, qui voyant ſur le Trône Octavien reveſtu des habirs Pontificaux, & entendant un Diacre qui demandoit à haute voix, s'il ne conſentoit pas à l'élection de Victor IV. répondit trois fois avec de grands cris, *Vive le Pape Victor*: & en meſme temps on l'enleve en céremonie, & on le mene accompagné du Clergé, du Senat, des Magiſtrats, des Capitaines des quartiers avec leurs banniéres, & ſuivi en foule de tout le peuple, au Palais de Latran.

Durant ce tumulte les vint-trois Cardi-

ANN. 1159.

Epiſt. Canon. S. Petr. ap. Radev. c. 65. Epiſt. Alex. ap. Radev. c 51. *Mantuan.* V. Gloſſ. D. du Change. Immantare ibid. Act. Alex. ap. Baron. Epiſt. Alex. ap. Radev. c. 51.

Act. Conc. Papi. ap. Rad. c. 67. Epiſt. Præſid. Concil. Epiſt. Epiſc. Bamberg. & aliæ ap. Radev. c. 71 & ſeq.

ANN. 1159. Act. Vat. Alex. ap. Bar. Ciac. Et Epiſt. citat. ap. Radev. Act. Conc. Pap. ap. eund.

naux qui s'eſtoient tenus à quartier avec le nouvel élû, appellé Alexandre III. & qui n'avoient eû garde de rien dire, de-peur que les gens apoſtez par Octavien, ayant les armes à la main, ne les maltraitaſſent, s'eſtant écoulez doucement de l'Egliſe, ſe retirent dans le Chaſteau Saint Ange, dont le Gouverneur les favoriſoit. Mais le Senat qui tenoit pour Octavien, mit le jour meſme des gardes aux portes pour empeſcher qu'ils n'en ſortiſſent : de ſorte qu'ils y furent retenus comme priſonniers huit ou neuf jours, juſqu'à ce que le peuple eſtant détrompé, on fut contraint, de peur d'une ſedition, de leur rendre la liberté. Alors ces Cardinaux accompagnez des Frangipanes, de quelques autres Seigneurs & Barons Romains, & d'une bonne partie du Clergé & du Peuple, criant par les ruës, *Vive le Pape Alexandre*, conduiſirent le nouveau Pontife à quatre ou cinq lieuës de Rome, en un lieu célebre appellé Nympha, auprés de l'ancienne Ville d'Aricia, où il fut ſolennellement conſacré le dix-huitiéme de Septembre, Octavien ne l'ayant pû eſtre que le premier Dimanche d'Octobre, parce que n'ayant qu'un ſeul Cardinal Eveſque de ſon coſté, il fallut attendre qu'il euſt trouvé deux autres Eveſques qui fiſſent cette fonction.

Voila dans l'exacte verité comme ſe firent les deux élections, & la maniére dont ſe forma ce Schiſme, qui n'euſt jamais pu

ſub-

ANN. 1159. Epiſt. Frid. ap. Rad. c. 56.

ſubſiſter, ſi Frideric qui ne pouvoit ſouffrir Roland, qu'il tenoit pour ſon ennemi, ſans qu'on puſt néanmoins raiſonnablement douter qu'il ne fuſt alors le vray Pape Alexandre III. ne ſe fuſt déclaré pour Victor. Mais comme ce Prince adroit & politique, & qui s'eſtoit aquis la réputation d'eſtre extrémement ſage & équitable, vouloit du moins ſauver les apparences, & faire croire à tout le monde qu'il n'avoit agi en cela que par un principe de conſcience: il tint une Aſſemblée d'Eveſques & de Docteurs, où l'on conclut que puis qu'il y avoit deux Papes, dont l'un & l'autre prétendoit que ſon élection fuſt legitime, c'eſtoit à l'Egliſe, repreſentée dans un Concile général, à décider ce different, & à déterminer, aprés avoir examiné les raiſons que l'on produiſoit de part & d'autre, qui des deux eſtoit le vray Pape. Sur cela prétendant qu'en une pareille occaſion, c'eſtoit à luy comme Empereur, de convoquer ce Concile, il écrivit à tous les Rois, les priant d'envoyer les Eveſques de leur Royaume au Concile qui ſe devoit célebrer à Pavie, dans l'Octave des Rois, pour éteindre le Schiſme en ſa naiſſance: mais comme il aſſiégeoit alors la Ville de Creme, confederée des Milanois, laquelle il vouloit avoir à diſcretion, & qui ne ſe rendit qui le vint-ſixiéme de Janvier, il remit le Concile juſques à la Feſte de la Purification de Noſtre Dame.

Il s'y trouva cinquante tant Archeveſques

ques qu'Evesques, & une multitude i
croyable d'Abbez & de Dignitez des Eg
ses, mais presque tous de l'Allemagne
de l'Italie, & plusieurs Ambassadeurs
Députez des Princes & des Villes. L'En
pereur, aprés avoir fait son entrée dans P
vice, avec une magnificence extraordin
re, pour rendre sa victoire plus celeb
par cette espece de triomphe, voulut a
sister accompagné des Princes de l'Em
re, à l'ouverture du Concile, où cor
me il estoit naturellement eloquent, il
une fort belle & courte harangue, dans l
quelle il dit, *Qu'encore qu'en cette occ*
sion il ait pû legitimement comme Empere
convoquer ce Concile, où l'on devoit rend
la paix à l'Eglise, en jugeant qui des de
concurrens estoit le vray Pape; il reconnoi
soit toutefois que comme laïque; il n'avo
nul caractere, pour avoir droit de porter
jugement sur une affaire de cette nature q
est toute Ecclesiastique: que cela n'appart
noit qu'aux Evesques que Dieu a établis da
son Eglise pour juger les Rois mesmes, &
Empereurs dans les choses qui regardent
salut de leur ame, & qui sont purement s
rituelles. C'est pourquoy qu'il les prioit &
exhortoit de se representer dans le jugeme
qu'il devoient porter en cette cause, que c
à Dieu seul, & non pas à leur Empereu
qu'ils seront obligez d'en rendre compte.

Aprés cela il sort de l'Assemblée, en l
laissant, au moins à ce qui paroit, u
pleine & entiere liberté de juges de c

A N N. 1609. Rad. 1. 2. c. 62. 64. Abbas Conseil. Pap. ap. cund. Concil. Pap. t. 10. Concil. e. dit. Parisf.

Rad. 2. c. 64.

te grande affaire. Il avoit cité les deux Papes devant ce prétendu Concile. Alexandre, de qui l'élection ſurpaſſoit de tant de voix celle de Victor, n'avoit garde d'y comparoiſtre, puis qu'en effet il eſtoit le vray Pape, & qu'enſuite cette Aſſemblée n'ayant pû eſtre legitimement convoquée ſans luy, n'eſtoit qu'un Conciliabule. Pour Victor, comme il n'eſperoit qu'en la protection de l'Empereur, il ne manqua pas de s'y preſenter avec une grande ſoumiſſion, & d'y faire plaider ſa cauſe par un Avocat, qui dit tout ce qu'il put en ſa faveur. Aprés quoy l'on examina cette cauſe, durant ſept ou huit jours, ſans que l'on révoquaſt en doute qui des deux avoit eû le plus de ſuffrages; car on demeuroit d'accord que de vint-huit Cardinaux, vint-trois avoient élû Alexandre, & que de neuf qui eſtoient au commencement pour Victor, quatre l'avoient abandonné: de ſorte qu'il n'en avoit eû que cinq de ſon coſté.

ANN. 1160. Epiſt. Frid. ad Roland. ap. Rad. c. 55.

Acta Concil. Pap. ap. Rad. c. 67.

Ciacon. Epiſt. 5. Cardin. part. V. &c.

Tout ce donc qui réſulte pour Octavien de la dépoſition d'un tres-grand nombre de témoins qu'on peut voir dans les Actes de ce Conciliabule, ſe réduit à deux choſes; l'une, que Victor fut le premier reveſtu de la Chappe Pontificale, introniſé dans Saint Pierre, adoré, reconnu, & agréé du Clergé, du Senat, & du Peuple, ſans que le Cardinal Roland, ni ceux de ſon parti qui eſtoient preſens s'y oppoſaſſent, & qu'on chanta le *Te Deum* en

Acta Concil. & epiſ. ap. Rad. loc. cit. *Immantatus.*

ANN. 1160. action de graces pour ſon élection ; l'autre, que les meſmes choſes ne ſe firent à l'égard d'Alexandre que douze jours aprés, hors de Rome, dans le lieu appellé Nympha, ou la Ciſterne de Neron. Mais qui ne voit que toutes ces choſes ne ſont que des céremonies, qui préſuppoſoient la validité de l'élection qui fait un vray Pontife ? Ainſi l'élection d'Octavien eſtant manifeſtement nulle, pour le peu de ſuffrages qu'il eût, toutes ces cérémonies, en quelque temps qu'elles ſe ſoient faites, ne luy pouvoient ſervir de rien. Au contraire, l'élection d'Alexandre ayant eſté tres-canonique, pour avoir eû, ſans violence & ſans ſimonie, preſque toutes les voix des Cardinaux : il eſt certain que ſoit qu'il euſt receû les marques de ſa dignité plus toſt ou plus tard, il eſtoit toujours l'unique vray Pape, & néanmoins ſur ce que je viens de dire, joint à ce qu'il refuſa toujours de comparoiſtre devant cette Aſſemblée, ce prétendu Concile caſſa l'élection d'Alexandre, & confirma celle de Victor, qui en ſuite receut de toute l'Aſſemblée, & puis de l'Empereur & des Princes, tous les honneurs que l'on a couſtume de rendre au Vicaire de Jeſus-Chriſt en terre.

Otto à S. Blaſ. Rad. c. 65. Act. Concil. ap. eund.

Ainſi ce pernicieux Schiſme ſe forma non pas comme ſous les Henris, parce qu'on avoit fait un Pape ſans avoir demandé auparavant ſi l'Empereur le vouloit bien, car les Empereurs depuis les Henris avoient abandonné ce droit dont leurs Prédéceſſeurs

avoient

avoient fort paiſiblement joüi durant plu- ANN. 1160.
ſieurs ſiécles: mais parce qu'encore qu'on euſt choiſi un ſujet capable pour ſa ſcience & pour ſa vertu, de remplir tres-dignement le Siége de Saint Pierre, c'eſtoit pourtant un homme que Frideric croyoit eſtre ſon ennemi, & qui avoit eſté fort maltraité dans ſa Légation d'Allemagne, lors que le Comte Palatin le voulut tuër, pour avoir dit en pleine Aſſemblée des Princes, que c'eſtoit du Pape que l'Empereur tenoit l'Empire. Tant il importe, quand il faut élever un homme à cette ſouveraine dignité, d'en choiſir un qui ne ſoit pas tout-à-fait déſagréable aux Puiſſances Souveraines, & aux Rois de la Chreſtienté, quoy-qu'ils faſſent tres-mal, lors que pour n'avoir pas eû ſur cela toute la ſatisfaction qu'ils prétendoient, ils font naiſtre, ou fomentent un Schiſme, comme fit l'Empereur en cette rencontre, quoy-qu'il le fiſt d'une maniére aſſez fine & délicate, & tres-capable de tromper bien des gens.

Cela pourtant n'arriva pas comme il l'avoit cru: car quoy-qu'il fiſt durant ce malheureux Schiſme tout ce qu'il put par ſes Ambaſſades, & par ſes Lettres à tous les Princes de l'Europe, pour les faire entrer dans le parti de ſon Antipape: il ne put jamais rien gagner, & les Rois de France, d'Angleterre, de Sicile, de Jéruſalem, de Hongrie, de Dannemarc, & de Norvege, aprés avoir connu la verité telle que je viens de l'expoſer, demeurerent tou-

ANN. 1160. jours fermes dans l'obeïſſance qu'ils rendirent au Pape Alexandre : de ſorte qu'il n'y eut que l'Allemagne & une partie de l'Italie, qui ſuivant l'exemple de l'Empereur, adhérerent à l'Antipape. Or comme la ſuite de ce malheureux Schiſme ne fait rien du tout au ſujet que je me ſuis propoſé de traiter en cét Ouvrage, je n'en diray en tres-peu de mots qu'autant qu'il en faut pour la raiſon de toutes les parties de mon Hiſtoire.

1161. Otto à S. Blaſ. c. 15. & ſeq. Ciacon. Alexandre, qui ne pouvoit trouver de ſeûreté dans Rome, ni agir librement en Italie, où les Schiſmatiques eſtoient trop puiſſans, ſe réſolut de prendre le chemin de ſes Prédéceſſeurs, & de ſe retirer en France, comme il fit ; ſur les Galéres du Roy de Sicile ; & là il tint un grand Con-

1162. cile à Tours, où les Actes du Conciliabule de Piſe furent caſſez, & l'Empereur & ſon Antipape excommuniez, tandis que

1163. celuy-cy fulminoit auſſi à Lodi contre Alexandre, en preſence de Frideric, qui aprés avoir heureuſement achevé la guerre contre les Milánois & leurs confederez, dont il prit toutes les villes, & Milan meſme, qu'il ruïna, & renverſa de fond en comble, s'en alla triompher en Allemagne. Cependant Victor qu'il avoit laiſſé le plus

1164. fort en Italie, ne joüit pas long-temps des fruits d'une ſi puiſſante protection, car il mourut bientoſt aprés à Luques, ſans néanmoins que ſa mort fiſt ceſſer le Schiſme, parce que ſes Cardinaux s'eſtant aſſem-

assemblez avec tout ce qu'ils purent amas- ANN.
ser de Prélats de leur faction, substitue- 1164.
rent en sa place le Cardinal Gui de Creme,
qui prit le nom de Pascal III. Frideric Epist.
le fit reconnoistre dans la Diéte de Wirts- Feid. ex
bourg, où il obligea les Princes & les E- Cod. Va-
vesques â luy promettre, avec serment, tic. ap.
que quand mesme il viendroit à mourir, Baron.
ils suivroient néanmoins toujours le parti
de Pascal & de ses successeurs contre Ale- 1165.
xandre, qu'il tiendroient pour un Intrus
& un Antipape. Aprés quoy, à la priére
de Pascal, contre qui les Romains s'estoient
déclarez pour Alexandre qu'ils avoient rap-
pellé à Rome, il passe encore une autre fois
les Alpes, avec une armée plus puissante
qu'auparavant, assiége & prend Ancone
sur les Grecs qui s'estoient liguez avec Ale-
xandre, va joindre les troupes des Arche-
vesques de Mayence & de Cologne, apres 1166.
qu'ils eûrent défait devant Tusculum une
armée de trente mille Romains, attaque
ensuite Rome, la prend, & y fait couron-
ner l'Imperatrice par son Antipape, tandis
que le Pape Alexandre, qui durant ce tu-
multe s'estoit retiré dans la Tour des Fran-
gipanes, se sauve en habit déguisé à Bene-
vent; & puis la peste s'estant mise dans
l'armée des Allemans, où elle fit un furieux Romuald.
ravage, ce fut avec bien de la peine que in Chron.
l'Empereur regagna l'Allemagne, aprés
une si funeste victoire qui luy cousta bien
cher.

1167.
Car la pluspart des Villes d'Italie voyant Ciacon.
son Sigon.

ANN. ſon armée ruinée par la peſte, & voulant
1167. profiter de l'occaſion qu'elles avoient de ſe remettre en liberté, firent une puiſſante ligue, rebaſtirent Milan, où les Milanois diſperſez en divers endroits s'eſtoient déja tous raſſemblez pour réparer
1168. les ruines de leur Ville, ce qu'ils firent en tres-peu de temps; & pour ſe fortifier contre Frideric, tous ces peuples confederez baſtirent une nouvelle Ville, laquelle, pour luy faire encore plus de dépit, ils appellerent Alexandrie, en l'honneur du Pape Alexandre. Cela faſcha ſi fort ceux de Pavie & les Montferrins qui tenoient toujours pour Frideric contre Alexandre, qu'ils l'appellerent par dériſion Alexandrie de la Paille, nom qu'elle retient encore aujourd'huy. Sur ces entre-
1169. faites Paſcal mourut dans la Forteresſe de Saint Pierre, & ceux de ſa faction luy donnerent pour Succeſſeur un certain Abbé Hongrois nommé Jean, que l'Antipape Victor avoit fait Cardinal, & qui s'ap-
1170. pella Caliſte III. L'Empereur perſiſtant tonjours opiniaſtrément dans le Schiſme, le fit reconnoiſtre dans tous ſes Eſtats; & les Romains qui changeoient éternellement, ſelon que leurs paſſions les tournoient, le receûrent avec de grands témoignages de joye, en haine de leurs ennemis les Citoyens de Tuſculum, qui s'eſtoient
1174. rendus au Pape Alexandre. Mais ils changerent encore quelque temps aprés: car voyant que le Schiſme s'affoibliſſoit tou-

jours

jours de plus en plus, il se remirent sous l'obéïssance du vray Pontife, lequel enfin jouït d'un parfait repos aprés tant de traverses, par la paix qui se fit peu de temps aprés entre luy & l'Empereur. ANN. 1174.

Ce Prince estoit descendu pour la cinquiéme fois en Italie, avec de grandes forces, pour faire la guerre aux Villes liguées. Et comme il eût esté d'abord contraint de lever le siége d'Alexandrie, qu'il avoit assiégée durant tout l'hyver, & que l'année d'aprés il eût perdu contre les Confederez la bataille, où luy-mesme qui combatoit toujours tres-vaillamment, pensa perir, il crût enfin, selon les remontrances de ses bons serviteurs, que Dieu qui avoit toujours beni ses armes jusques alors, l'avertissoit par cette adversité de ne plus s'obstiner, comme il faisoit, à maintenir le Schisme dans l'Eglise, & résolut de faire sa paix avec Alexandre. Pour cét effet, il luy envoya les Archevesques de Mayence & de Cologne, l'Evesque de Wormes, & le premier Secretaire d'Estat, avec plein pouvoir de traiter de sa réconciliation avec le Pape, lequel aussi de son costé ne desirant rien tant que la paix de l'Eglise, convint aisément avec eux de ces conditions: *Que l'Empereur rendroit comme les autres Princes Chrestiens obéïssance au vray Pape Alexandre; Qu'il luy restituëroit toutes les terres qu'on trouveroit appartenir au Saint Siége entre ce qu'il avoit pris durant la guerre; Qu'il feroit treve pour quinze ans*

1175. Ursperg. Robert. de Monte. Dodechin. Otto à S. Blas.

1176. Alex. Epist. Act. Alex. Vatic. ap. Baron. Romuald. Archiep. Salernit. Chron. Roger. Hoved. Annal.

ANN. 1176. *ans avec le Roy de Sicile ; & pour ſix avec les Villes Confederées de Lombardie , afin qu'on puſt terminer à l'amiable durant ce temps-là tous leurs differends.* Tout eſtant accordé de la ſorte , & les ſeûretez priſes du coſté de l'Empereur comme on le demandoit , le Pape ſuivi de la pluſpart des Cardinaux s'embarqua ſur treize Galéres du jeune Guillaume Roy de Sicile , avec Romuald Archeveſque de Salerne & le Comte d'Andria ſes Ambaſſadeurs , & ſe rendit en neuf jours à Veniſe , où ſe devoit accomplir cette grande affaire. L'Empereur accompagné de tous les Princes & de tous les Eveſques qui eſtoient alors à ſa ſuite , partit auſſi de Ravenne , pour s'y rendre au jour aſſigné ; & s'eſtant arreſté à Chiozgia , il y ratifia le Traité , puis s'avança juſqu'au Monaſtére de Saint Nicolas , où il renonça ſolennellement au Schiſme , en preſence des Cardinaux députez par le Pape , & receut en ſuite l'abſolution avec tous les Princes & Prélats qui l'accompagnoient.

Cela fait ; il fit ſon entrée dans Veniſe avec une magnificence digne de cette Séréniſſime République , puis il fut conduit par le Doge Sebaſtien Zani accompagné du Senat à l'Egliſe de Saint Marc , ſur les degrez de laquelle ayant trouvé le Pape environné des Cardinaux & des Prélats de ſa Cour , toute la Place eſtant remplie d'une infinité de Peuple accouru à cét agréable ſpectacle, il ſe proſterna à ſes pieds , les

les luy baisa, & receût aussi réciproquement de luy le baiser de paix, en signe d'une parfaite réconciliation. Aprés quoy le Pape l'ayant à sa droite & le Doge à sa gauche, ils entrent dans l'Eglise où l'on chanta le *Te Deum*; & le jour suivant Feste de Saint Jacques, aprés que le Pape eût celebré Pontificalement la Messe dans Saint Marc, l'Empereur l'ayant conduit hors de l'Eglise, luy aida, selon la coustume, à monter à cheval, & le premier jour d'Aoust il se rendit au Palais Patriarcal où le Pape estoit logé, & là il jura solennellement la Paix comme firent aussi les Ambassadeurs du Roy de Sicile & tous les Députez de Lombardie. Voila ce qui se fit en cette célebre action, suivant le rapport tres fidelle & tres-exact qu'en ont fait ceux qui non-seulement ont écrit en ce temps-là, mais aussi qui ont assisté à cette ceremonie, & sur tout Romuald Archevesque de Salerne, qui estoit present, & avoit part à tout en qualité d'Ambassadeur de Guillaume Roy de Sicile. Ainsi ce qu'on a voulu dire qu'Alexandre, pour faire valoir en cette occasion la Majesté Pontificale, mit le pied sur le cou de l'Empereur, en luy disant, *Il est écrit, Tu marcheras sur l'Aspic & sur le Basilic, & tu fouleras au pieds le Lion & le Dragon*, est une ridicule fable, qui n'a nul fondement dans l'histoire; outre qu'elle est meslée de tant de sots contes, comme entre autres que le Pape, de-peur de tomber entre les mains de Frideric, se travestit en Cuisinier pour

ANN. 1176.

Andr. Dandul. Chron.

Auct. Actor. Alex. III. Romuald. Saler. Chron.

ANN. 1176. pour aller à Veniſe, où il ſe fit jardinier dans un Monaſtére, qu'elle ne mérite point du tout qu'on ſe donne la peine de la réfuter. Et certes, il n'y a rien qui ſoit plus éloigné que cela de l'humeur & du génie du Pape Alexandre, qui eût tant de bonté, que bien loin d'inſulter au pauvre Antipape Calliſte, qui s'alla jetter à ſes pieds à Tuſculum, il le receût à bras ouverts, & voulût meſme qu'il euſt l'honneur de manger à ſa table.

Romuald. in Chron.

C'eſt ainſi que finit par une Paix générale le Schiſme, aprés avoir duré dix-ſept ans ſous le Pape Alexandre, qui regna encore depuis ce temps-là dans un profond repos, prés de quatre ans, durant leſquels il éta-

1178. blit puiſſamment ſon autorité dans Rome, & célebra le Concile général de trois cens Eveſques dans la Baſilique de Latran. Entre autres Decrets qu'on y fit, il y en eût un par lequel, pour empeſcher qu'on ne puſt deſormais faire de Schiſme comme avoit fait Octavien, il déclare que pour eſtre

1179. Concil. Later. 3. t. 10. Concil. edit. Pariſ. Ciacon. élû Pape canoniquement, il faut qu'on ait non ſeulement la pluralité, mais auſſi les deux parties des voix du Sacré College. Enfin peu de temps aprés le Concile, il mourut ſaintement à Rome, le vint-ſeptiéme d'Aouſt de l'année mil cent quatre-vint-un.

1181. Pour l'Empereur, aprés cette bienheureuſe paix qu'il entretint toujours avec les Papes, il ſe trouva bientoſt dans toute l'étenduë de ſon Empire en un eſtat plus floriſſant encore qu'il n'avoit jamais eſté, ayant pa-

pacifié toute l'Allemagne, receû l'hommage & les ſoumiſſions des Milanois, & des autres Villes de Lombardie dans la Diéte de Conſtance, fait alliance avec tous les Rois de l'Europe, & accompli à Milan meme le mariage de Henri ſon fils aiſné, avec la Princeſſe Conſtance, héritiére des Rois Normans en Italie, ce qui mit dans ſa Maiſon les Royaumes deNaples & de Sicile. Deſorte que comblé de gloire & de toutes ſortes de bénédictions du Ciel, il jouït dans une profonde & délicieuſe paix, durant prés de douze ans, du fruit de celle qu'il avoit renduë à l'Egliſe, juſqu'à ce que las d'un ſi long repos, il prit la croix pour aller à la conqueſte de la Terre Sainte, & finit glorieuſement ſa vie au ſervice de Dieu à la guerre contre les infidelles, aprés y avoir fait ces grandes & héröiques actions que j'ay décrites fort au long au premier Tome de mon Hiſtoire des Croiſades, où l'on pourra voir ſon Eloge & ſon Portrait. Et ſi l'on en veut avoir un qui ſoit encore plus exact & plus reſſemblant que celuy que j'en ay fait, on le trouvera, comme je l'ay mis icy en marge, dans Radevic, qui le voyoit & l'é-

ANN. 1181. 1183. Otto à S. Blaſ. c 27. 1185. Idem c. 28. 1186. 1187. Idem c. 31. 1190.

Forma corporis decenter exacta, ſtatura longiſſimis brevior, procerior, eminentiorque mediocribus, flava cæſaries, paululum à vertice frontis criſpata, aures vix ſuperjacentibus crinibus operiuntur, tonſore pro reverentia Imperii pilos capitis & genarum aſſidua ſucciſione curando: orbes oculorum acuti & perſpicaces; naſus venuſtus, barba ſubrufa, labra ſubtilia, nec dilatatioris anguli ampliata, totaque facies læta & hilaris. Dentium ſeries ordinata niveum colorem repræſentant. Gutturis & colli non obeſi ſed parumper ſucculenti lactea cutis, & quæ juvenili rubore ſuffundatur. Eumque illic crebro colorem, ſed verecundia facit: humeri pauliſper prominentes, crura ſuris fulta turgentibus honorabilia & benè maſcula. Inceſſus firmus & conſtans. Vox clara, totaque corporis habitudo virilis. Radev. l. 2. c. 76. Nicet. Chron.

ANN. 1190. & l'étudioit tout à loiſir tel qu'il eſtoit à l'age de quarante ans, en l'année mil cent ſoixante, pour le bien faire connoiſtre à la poſterité, en nous repreſentant avec une merveilleuſe exactitude juſques au moindres rraits du viſage de ce grand Prince, que l'on peut dire avoir eſté l'un des trois Héros de l'Empire dont le premier eſt Charlemagne, le ſecond eſt Othon le Grand, & le troiſiéme ce Frideric ſurnommé Barberouſſe.

Il eût pour ſucceſſeur ſon fils aiſné Henri VI. qu'il avoit déja fait couronner à Aix-la-Chapelle, du conſentement des Princes, & qui receût du Pape Celeſtin III. la Couronne Imperiale à Rome, comme il alloit avec une puiſſante armée recueïllir la ſucceſſion des Royaumes de Naples & de Sicile, qui eſtoit écheûë à l'Imperatrice Conſtance ſa femme, aprés la mort du jeune Guillaume Roy de Sicile. Il eſt vray que cét Empereur conſerva tout ce que ſon pere luy avoit laiſſé dans l'Empire; qu'il y ajouſta ces deux beaux Royaumes dont il ſe mit en poſſeſſion par les armes, contre ceux du parti de Tancrede qui les luy diſputa quelque temps & qu'il ſe rendit ſi formidable aux Grecs, que l'Empereur Alexis Ange fut contraint, pour obtenir de luy la paix, de luy payer tribut: mais aprés tout, il faut avouër, qu'il deshonora ce qu'il avoit de bonnes qualitez par ſa perfidie & par ſa cruauté, laquelle il fit paroiſtre principalement en faiſant perir ſous de faux prétextes tout ce qui reſtoit de la race de ces braves Princes Normans,

mans, qui avoient autrefois ſi glorieuſement conquis cette belle partie de l'Italie, qu'il tenoit d'eux par l'Imperatrice leur héritiere. Auſſi dit-on que cette Princeſſe, pour s'en venger en puniſſant un grand crime par un autre encore plus grand, luy donna le poiſon dont il mourut à Meſſine en la trentedeuxiéme année de ſon âge & la ſeptiéme de ſon Regne. ANN. 1197. Urſperg.

Comme ſon fils le jeune Frideric, qu'il avoit déja declaré ſon ſucceſſeur, du conſentement des Princes, n'avoit encore que trois à quatre ans, & qu'on vouloit un Empereur qui puſt agir, il ſe fit dans l'Empire un furieux Schiſme. Car les uns élûrent Philippe Duc de Suaube, auquel le défunt Empereur ſon frere avoit laiſſé en mourant les ornemens Imperiaux, & les autres luy oppoſerent Orhon Duc de Saxe, fils de Henri le Jeune Duc de Saxe & de Baviere, & de Mathilde ſœur de Richard Cœur-de-Lion, Roy d'Angleterre. Cela cauſa dans l'Allemagne une guerre civile de prés de dix ans, pendant leſquels le Pape Innocent III. qui n'aimoit point la poſterité de Frideric Barberouſſe, s'eſtant declaré pour Othon, ne manqua pas de profiter en fort habile homme d'une ſi belle occaſion, de recouvrer, comme il fit, par les armes ſpirituelles, & par les temporelles, la Romagne, la Marche d'Ancone, le Duché de Spolete, & le Patrimoine de la Comteſſe Mathilde, que des Ducs & des Comtes tenoient en fief des Empereurs, qu'ils reconnoiſſoient pour leurs Urſperg. Vinc. Bellow. l. 26. c. 59. Sigon. Cuſpin. 1198. 1199. Ciacon. Sigon. l. 15. Ciacon. 1200.

ANN. leurs Souverains. Et comme il receût auſſi
1200. à Rome l'hommage du Préfet & du Senat,
Sigon. qui ne pretendit plus y eſtre le maiſtre, comme il faiſoit auparavant, on peut dire que c'eſt luy qui a commencé d'établir plus
1202. ſolidement que tous les autres la Souverai-
1203. neté des Papes dans leur temporel, que les
1204. Empereurs précedens avoient occupé, ou du moins qu'ils vouloient toujours qui relevaſt de leur Couronne.

Mais enfin les Princes Allemans eſtant las de cette longue guerre, en laquelle Philippe eût preſque toujours de l'avantage ſur Othon, & voyant d'ailleurs que leur Empire s'affoibliſſoit tous les jours par cette funeſte diviſion, firent la paix entre les deux concurrens, à condition que Philippe qui avoit appaiſé le Pape Innocent, en luy pro-
Cuſpin. mettant le Duché de Toſcane pour le Prince Richard ſon frere, ſeroit ſeul Empereur, & qu'Othon auquel Philippe donneroit ſa fille en mariage, luy ſuccederoit à l'Empire; ce qui arriva bien plûtoſt que le pauvre Philippe ne croyoit: car peu de temps aprés il fuſt traiſtreuſement aſſaſſiné
1208. par Othon Comte Palatin, en vengeance de ce que cét Empereur luy ayant promis une de ſes filles, la luy avoit depuis refuſée pour une mechante action que ce Comte avoit faite, & pour laquelle il avoit eſté noté d'infamie dans une Diéte.

Ainſi Othon de Saxe ayant ſuccedé à l'Empire ſelon l'accord qu'il avoit fait avec Philippe, du conſentement des Prin-

ces,

ces, fut prendre, selon la coustume, la Couronne Imperiale à Rome, en promettant au Pape tout ce qu'on voulut, & sur tout qu'il conserveroit inviolablement les droits du Saint Siége, & qu'il n'entreprendroit jamais rien ni sur les Estats de l'Eglise, ni sur ceux du jeune Roy Frideric, qui estoit sous la tutelle & la protection du Pape. Il avoit mesme promis aux Evesques quand il fut élû Empereur, qu'il aboliroit la coustume que ses Prédécesseurs avoient gardée jusques alors, de se saisir en vertu du droit de Régale, non seulement des terres & des fiefs, mais aussi de tous les biens mobiles des Evesques & Abbez mourans, pour en disposer comme il leur plairoit, & il les avoit asseurez que desormais on les laisseroit à leurs successeurs, comme eux-mesmes l'avoient écrit au Pape, en luy rendant comte de son élection. Mais aprés son Couronnement il ne se souvint plus de ses promesses, & fit tout le contraire. En effet, sous prétexte qu'il avoit aussi juré de conserver tous les droits de l'Empire, il les fit examiner par des Jurisconsultes qui estoient à luy, & ausquels il fit dire que le Pape & le jeune Frideric en avoient usurpé plusieurs durant le Schisme de l'Empire : & là-dessus, quoy qu'Innocent pust faire par ses remontrances & par ses menaces pour l'arrester, il se jetta sur les terres de l'Eglise, s'empara du Patrimoine de Saint Pierre, & passa jusques dans

A M N.
1208.
1209.

Epist. Princ. ad Inn. ap. Bar. an. 996. Pet. de Marc. l. 8. c. 23.

Sigon. append.

ANN. dans la Champagne d'Italie, où il prit
1209. quelques Places ſur le jeune Roy Frideric.

1210. C'eſt pourquoy le Pape Innocent l'excommunia, & fit tant auprés des Princes d'Allemagne, appuyé principalement de la faveur & du credit de Philippe Auguſte, qui n'aimoit point Othon neveu du Roy d'Angleterre ſon ennemi, que la pluſpart d'entre eux, & ſur tout le Roy de Boheme, les Ducs d'Autriche & de Baviére, le Lantgrave de Turinge, & les Archeveſques de Mayence, de Treves, & de Cologne, dé-
1211. poſerent Othon, qu'ils haïſſoient déja d'ailleurs pour ſa perfidie & pour ſon orgueïl inſupportable, & élûrent en ſa place Frideric II. Ce jeune Prince paſſa promtement en Allemagne, & s'alla faire couron-
1212. à Aix-la-Chapelle, tandis qu'Othon qui avoit auſſi repaſſé les Alpes, aprés avoir abandonné ſa malheureuſe entrepriſe de Naples; faiſoit de vains efforts pour ruïner le parti des Princes liguez contre luy. Il crut pourtant qu'il en viendroit à bout, s'il pouvoit abbatre, ou du moins affoiblir la puiſſance du Roy Philippe Auguſte, ſon plus redoutable ennemi, & protecteur déclaré de Frideric, avec lequel il venoit de faire alliance contre luy. Mais ce qu'il penſoit eſtre le moyen le plus propre & le plus efficace pour ſe rétablir, fut la derniére cauſe de ſa rüine: car ayant perdu ſon honneur, ſon crédit, & tout ce qu'il avoit de forces, en perdant avec les Anglois & les

Fla-

Flamans ſes alliez la fameuſe bataille de Bovines contre Philippe Auguſte, qui luy défit entiérement toute ſa grande armée de prés de deux cens mille hommes, il eut bien de la peine à ſe ſauver preſque tout ſeul en Allemagne; & comme il ſe vit en fuite abandonné de tout le monde, il s'alla cacher enfin dans un coin de la Saxe, où il mourut de douleur, peu de temps aprés, en laiſſant Frideric II. unique & paiſible poſſeſſeur de l'Empire. ANN. 1114. 1116.

Cét Empereur eut de grands démeſlez avec les Papes, dont il fut ſouvent excommunié: mais comme on en peut voir l'Hiſtoire fort au long dans le ſecond Tome des Croiſades, à l'occaſion deſquelles il eut ces grandes & facheuſes querelles qui cauſerent de ſi grands troubles dans l'Egliſe & dans l'Italie, je ne diray dans cét ouvrage que deux choſes qui ſont eſſentielles à mon ſujet. La premiére eſt, qu'aprés avoir eſté couronné à Aix-la-Chapelle; il fit à Egra une Conſtitution ou Bulle d'or, par laquelle il reſtituë toutes les Provinces & toutes les terres du Saint Siége que ſes Prédéceſſeurs avoient occupées; & pour plus grande ſeûreté, il les donne de nouveau aux Papes en toute Souveraineté, à la réſerve que quand il ira prendre la Couronne à Rome, ou que les Papes l'y appelleront à leur ſecours, elles ſeront tenuës comme tous les autres fiefs dépendans de l'Empire, de luy fournir leur part de vivres & de fourage pour la ſubſiſtance 1213. Conſtitut. Frid. II. ap. Baron. ad ann. 1097. n. 71. 77. 78. 1216. Rodrum.

ANN. 1216. de ſon armée. De plus, il ordonne que la liberté des élections ſoit par tout inviolablement gardée, & en retenant toujours le droit de donner aux Eveſques & aux Abbez l'inveſtiture par le Sceptre, & de recevoir d'eux l'hommage & le ſerment de fidelité, il abolit la mauvaiſe couſtume, dit-il, que les Empereurs avoient priſe de diſpoſer à leur volonté du revenu & des fruits des Abbayes & des Eveſchez durant leur vacance, comprenant manifeſtement dans ces fruits la collation des Benefices qui en dépendent. Car il ajouſte, qu'il veut laiſſer aux Eccleſiaſtiques l'entiére diſpoſition des Benefices, afin que faiſant un juſte partage de ce que chacun doit avoir, on rende à Céſar ce qui luy appartient, & à Dieu ce qui eſt à Dieu.

Cela fait voir clairement que les Empereurs jouïſſoient de ce droit qui eſt attaché à la Régale, & que Frideric II. appelle un abus en cette Conſtitution qu'il fit au commencement de ſon Regne, ſous le Pape Innocent III. ſon Tuteur & ſon Protecteur, & qu'il renouvella ſept ans aprés quand il fut couronné à Rome par le Pape Honorius III. Cependant il eſt tres-certain que les Rois de France & ceux d'Angleterre en jouïſſoient en ce temps-là, ſans que les Papes y trouvaſſent à redire, comme il paroiſt par un Reſcript d'Alexandre III. à Henri II. Roy d'Angleterre, & par le Teſtament de Philippe Auguſte,

1220.

Ap. Ant. Auguſt. & Pet. de Marca de Concord. l. 8. c. 22.

Auguſte, où il recommande à la Reine & à l'Archeveſque de Reims, auſquels il laiſſa le ſoin des affaires quand il fut à la Terre Sainte, de ne donner les Benefices, dont la collation leur appartiendroit durant la Régale, qu'à des perſonnes de ſçavoir & de probité. Saint Louïs même, tout grand Saint qu'il eſtoit, s'eſtant plaint de ce que Clement IV. avoit diſpoſé d'un Canonicat de Reims, pendant que le Siége vaquoit, il fallut que ce Pape révoquaſt la proviſion qu'il en avoit donnée, & qu'il laiſſaſt à ce ſaint Roy la pleine jouïſſance de ſes droits, qu'il eût toûjours grand ſoin de conſerver inviolables, ſans ſouffrir qu'aucune puiſſance ſur la terre entrepriſt d'y toucher. ANN. 1120. Tit. 6. Libert. Eccl. Gallic. Nangiſ. Pet. de Marc. l. 8. c. 12.

La ſeconde choſe que j'ay à dire touchant l'Empereur Frideric II. eſt que comme entre les autres grandes qualitez qu'il avoit, & que l'on peut voir dans le portrait que j'en ay fait ailleurs, il eſtoit grand homme de guerre, il reprit la pluſpart des Villes qui s'eſtoient ſouſtraites de l'obéïſſance des Empereurs. Il eſt vray 1228. que dans les querelles qu'il eût avec les Papes Gregoire IX. & Innocent IV. toute l'Italie ſe partagea entre le Saint Siége & l'Empire, & que ce fut alors que ſe formerent ces deux fameux partis des Guelphes & des Gibelins, qui firent par tout des deſordres effroyables, ceux-cy tenant pour l'Empereur, & ceux-là pour les Papes: mais aprés tout, il eſt certain que de ſon

ANN. 1228. temps les Gibelins furent les plus forts, & qu'encore que ces deux Papes euſſent fait tous leurs efforts pour oſter l'Empire à Frideric, & pour armer toute l'Europe contre luy, il ſe maintint toûjours avec beaucoup de force & de vigueur, & réduiſit ſouvent ſes ennemis à de grandes extrémitez. Sur tout, il eut grand ſoin d'entretenir toujours parfaitement l'alliance & la paix qu'il avoit avec la France, aux bons offices de laquelle il devoit l'Empire: & la France auſſi réciproquement ſous le Roy Saint Loüis garda religieuſement cette alliance, ſans vouloir prendre parti dans cette querelle, quelque effort que l'on fiſt pour l'obliger à ſe déclarer contre luy.

1239. Math. Par. ad hunc ann.

Et de fait, comme Grégoire IX. l'eut excommunié, & dépoſé de l'Empire, pour s'eſtre emparé de la Sardaigne, que le Pape prétendoit luy appartenir, & que Frideric ſouſtenoit eſtre de l'Empire, il envoya en France ſes Legats, qui eûrent ordre d'offrir de ſa part l'Empire au Roy pour ſon Frere Robert Comte d'Artois. Mais on leur répondit en pleine Aſſemblée des Princes & des Grands du Royaume par ordre du ſaint Roy, *Qu'on s'étonnoit fort que le Pape euſt entrepris de dépoſer un auſſi grand Prince que l'Empereur; Que quand même il ſeroit convaincu des crimes dont on l'accuſoit, ce qui n'eſtoit pas, & qu'enſuite on le pourroit dépoſer, ce ne ſeroit point du tout au Pape que ce pouvoir appartiendroit; Que pour*

Coram ipſo & toto Baronagio Franciæ. Ad quod initio conſilio circumſpecta prudentia Francorum reſpondit, quo ſpiritu vel auſu temerario Papa tantum Principem... non conviſtum, nec confeſſum

les

les François, ils n'ont garde de faire la guerre à un Prince qui leur a eſté toûjours fidelle allié, & tres-bon voiſin, & qu'ils croyent eſtre fort bon Catholique; Que néanmoins, afin de contenter le Pape, on envoyera des Ambaſſadeurs à Frideric, pour ſçavoir de luy, s'il eſt vray, comme ſes ennemis le publient, qu'il ait renoncé à la Foy Chreſtienne: car ſi cela eſtoit, ajouſta-t-on, *il n'y auroit plus d'alliance ni de paix avec luy, les François eſtant réſolus de pourſuivre juſqu'à la mort tous ceux qui ſe ſeront déclarez contre Dieu, fuſt-ce l'Empereur, ou meſme le Pape.*

Sur cela les Legats furent renvoyez à Rome, & l'on envoya des Ambaſſadeurs à Frideric pour apprendre de luy ce qui en eſtoit: mais comme il les eût aſſeûrez, les larmes aux yeux, de l'integrité de ſa Foy, en prenant Dieu à témoin de ſon innocence, & luy demandant la vengeance d'une ſi horrible calomnie par laquelle on vouloit l'opprimer. *A Dieu ne plaiſe*, luy dirent les Ambaſſadeurs François, *que nous attaquions de gayeté de cœur, & ſans raiſon, un Prince Chreſtien & noſtre allié: car pour l'ambition, & pour l'envie de poſſeder voſtre Empire que l'on nous offre, ce n'eſt pas de quoy nous ſommes tentez. Voſtre Majeſté doit ſçavoir que le Roy noſtre Maiſtre, qui tient de ſes glorieux Anceſtres le premier Royaume de la Chreſtienté, par droit de naiſſance & de ſucceſſion, eſt plus grand que tout Empereur, de qui la fortune dépend de la volonté des hommes par l'election libre qu'ils en font, pour le*

ANN. 1239.

de objectis ſibi criminibus exhæreditavit, & ex apice Imperiali præcipitavit! Qui ſi meritis exigentibus caſſandus eſſet, non niſi per generale Concilium caſſandus judicaretur. Nobis adhuc inſons, imò bonus ſuit vicinus, nec quid ſiniſtri vidimus de eo in fidelitate ſæculari & fide Catholica. Et ſi nihil niſi ſanum invenerint, cur infeſtandus eſt? Sin autem & ipſum, imo etiam ipſum Papam, ſi malè de Deo ſenſerit, vel quemlibet mortalium

ANN. 1239.

mettre ſur le Trône: & pour ce qui regarde Monſeigneur Robert Comte d'Artois, il n'a que faire de l'Empire, ayant l'honneur d'eſtre frere d'un ſi grand Roy. Frideric qui avoit l'ame grande, fut ravi de cette généroſité Françoiſe, & reſpectant la verité, qui s'eſtoit exprimée ſi noblement par la bouche de ces Ambaſſadeurs, il leur donna toutes les marques qu'il pût de ſa bien veillance & de ſon amitié; & aprés les avoir chargez de rendre au ſaint Roy mille graces d'un procedé ſi genereux & ſi obligeant, il les congedia, fort ſatisfaits des honneurs & des beaux preſens qu'ils avoient receûs de cét Empereur.

Voila ce que raconte le célebre Mathieu Paris, Hiſtorien Anglois de ce temps-là, qui aſſeûrément n'eſtoit pas gagé pour loüer les François, & qui nous fait ſi bien connoiſtre en cét endroit que la grandeur d'ame & la ſupréme generoſité s'accordoient admirablement dans Saint Loüis avec l'humilité Chreſtienne; & que ce grand Roy, qui avoit tant de véneration pour les Papes, ne vouloit point du tout ſoufftir qu'ils paſſaſſent au delà du ſpirituel, pour étendre leur pouvoir ſur le temporel des Princes, comme auſſi réciproquement il ſe contenoit toûjours dans les bornes du temporel, ſans jamais rien entreprendre ſur le ſpirituel, qu'il laiſſoit tout entier aux puiſſances Eccleſiaſtiques, afin de conſerver par ce moyen, qu'il jugeoit abſolument neceſſaire,

usque ad internecionem perſequemur. Nolit Deus ut unquam aſcendat in cor noſtrum, ut aliquem Chriſtianum, ſine manifeſta cauſa, impugnemus. Nec nos pulſat ambitio. Credimus enim Dominum noſtrum Regem Galliæ, quem linea Regii ſanguinis provexit ad Sceptra Francorum regenda, excellentiorem eſſe aliquo Imperatore, quem ſola electio provehit voluntaria: ſufficit Domino Comiti Roberto fratrem eſſe tanti Regis. Et his dictis cum gratiâ

ANN. 1239.

ceſſaire, le parfait accord qui doit eſtre entre le Sacerdoce & la Royauté. Ainſi l'Empereur Frideric qui entretint une bonne correſpondance avec le Roy Saint Loüis, auquel même il fournit des vivres en abondance pour ſon premier voyage de la Terre-Sainte, ſe maintint toujours avec beaucoup de force dans l'une & dans l'autre fortune; & ce ne fut que par la diviſion qu'on fit naiſtre entre les Princes, & principalement par l'interrégne de vint-deux ans qu'il y eût aprés ſa mort, que l'Empire recommença plus que jamais à tomber dans la décadence.

& dilectione Imperiali receſſerunt. Totus in gratiarum actiones aſſurgo.

En effet, auſſi-toſt que le Pape Innocent IV. eût prononcé au Concile de Lyon la Sentence d'excommunication & de dépoſition de l'Empire contre Frideric, ce Pontife agit ſi fortement auprés des Princes d'Allemagne, qu'encore que l'on eût déja élû Roy des Romains Conrad fils de l'Empereur, les Archeveſques de Mayence, de Cologne, & de Treves s'eſtant aſſemblez à Wirtzbourg avec les Eveſques de Strasbourg, de Mets, & de Spire, & quelques autres Princes, ils éleverent ſur le Trône, contre Frideric, Henri Lantgrave de Thuringe & de Heſſe, frere du Lantgrave Loüis, mari de Sainte Elizabeth, lequel mourut de maladie, s'eſtant embarqué avec l'Empereur pour le voyage de la Paleſtine. Ce nouveau Prince eût au commencement de l'avantage ſur Conrad, qu'il défit auprés de

1245.

1246. Suffrid. Monach. Pad. Cuſpinian.

ANN. 1247. Suffrid. Monach. Pad. Cuſpin.

Francfort; mais la fortune ſe laſſa bientoſt de le favoriſer: car ayant mis le ſiége devant Wormes, aprés ſa victoire, il fut contraint par l'armée de Conrad de le lever, & en le levant, il receut un grand coup de fleche, dont il mourut en peu de jours. Aprés ſa mort, les Electeurs que le Pape Innocent avoit abſolument gagnez, élûrent en ſa place Guillaume Comte de Hollande, jeune Prince d'environ vint ans, riche, liberal, & vaillant, & qui eſtant appuyé de la pluſpart des Princes, eut peu de peine à s'établir en Allemagne, pendant l'abſence de l'Empereur Fridetic occupé dans les guerres d'Italie, & qui mourut quelque temps aprés dans la Poüille, par le parricide, à ce qu'on dit, de Mainfroy ſon fils naturel, qui le voyant ſurmonter peu à peu par la force de ſa complexion celle du poiſon qu'il luy avoit donné, & dont il eſtoit tombé dangereuſement malade, l'étouſa dans ſon lit en la trente-deuxiéme année de ſon Regne, & la cinquante ſeptiéme de ſon âge. Prince, de qui les belles qualitez qui le rendirent beaucoup plus ſemblable à Frideric Barberouſſe ſon ayeul qu'à Henry VI. ſon pere, furent obſcurcies par pluſieurs autres tres mauvaiſes, & ſur tout par ſa lubricité, par ſon deſir inſatiable de vengeance, & par ſa cruauté, qui luy firent commettre de grands crimes, que Dieu néanmoins, à ce qu'on peut croire, luy fit la grace d'effacer dans

Monach. Pad I. Villan. l. 6. c. 42.

1250. Blond Decad. 2. l. 7. Anton. tit 19. c. 6. §. 4.

ſa

ſa derniére maladiê, par la grande douleur qu'il en conceût, & qu'il accompagna des effets & des fruits d'une vraye penitence Chreſtienne. ANN. 1250.

Aprés ſa mort, ſon fils Conrad, qui prit le titre d'Empereur, malgré l'anathéme dont il fut frappé par le Pape Innocent, qui ſouſtenoit le parti de Guillaume de Hollande, abandonna l'Allemagne, & paſſant promptement en Italie avec toutes les forces qu'il pût ramaſſer, ſe rendit maiſtre de ſes deux Royaumes héréditaires de Naples & de Sicile, dont le Pape avoit entrepris de le dépoüiller. Il ne les tint pas néanmoins long temps, parce qu'il perit miſerablement par le crime de Mainfroy, qui ajouſtant un ſecond parricide au premier, le fit empoiſonner, pour s'emparer de ſes Royaumes, comme il fit, durant la minorité du jeune Conrad ou Conradin, dont il n'eſt pas neceſſaire que je raconte icy la déplorable fortune, que j'ay repreſentée ailleurs, & qui n'eſt pas de cette Hiſtoire. Ainſi le Hollandois demeura ſeul paiſible poſſeſſeur de l'Empire, qu'il perdit peu de temps aprés avec la vie, dans la Friſe, où aprés l'avoir reconquiſe ſur ſes propres ſujets rebelles, il fut malheureuſement tué par des aſſaſſins de ce païs-la, qui l'attendoient dans un paſſage qu'il alloit reconnoiſtre, peu accompagné, pour y conduire ſon armée.

1251.
1252.
1253. Blond. Dec. 2. l. 8. Antonin. tit. 20. c. 1. Naucler. Villan l. 6. Cuſpin.
1254. Tom. 2. de Croiſades.
1256. Suffrid. Trithem. Cuſpin.

Alors les Electeurs s'eſtant partagez en deux

ANN. 1257. Jo Villan. l. 6. c. 75. Cuſpin. deux factions, il ſe fit un nouveau Schiſme dans l'Empire: les uns élûrent Richard frere de Henri III. Roy d'Angleterre, & les autres Alphonſe X. Roy de Caſtille, Richard eſtant appellé par les Archeveſques de Mayence & de Cologne, & par le Comte Palatin qui l'avoient élû, ſe rendit promptement en Allemagne, où aprés avoir fait des dépenſes exceſſives pour gagner les Princes & les Villes qui luy eſtoient contraires, quand il n'eût plus rien à donner, on ſe moqua de luy, & ſe voyant mépriſé & abandonné de ceux-là meſmes qui l'avoient couronné comme un Roy de théatre, il fut enfin contrant de ſe retirer en Angleterre, où il ne fut pas plus heureux qu'en Allemagne: car il fut pris au ſiége de Londres, en ſervant le Roy ſon frere, qui aſſiégeoit cette grande Ville, & peu aprés tué d'un coup de fléche en aſſiégeant une autre Place. Pour Alphonſe, ſurnommé l'Aſtrologue, Roy de Caſtille, il ne ſortit point d'Eſpagne, & ne voulut, ou ne pût jamais aller prendre poſſeſſion ni de l'Allemagne, ni de l'Italie. Auſſi n'eût-il qu'un titre imaginaire de Roy des Romains, ſans aucune autorité; & cependant comme l'Empire n'avoit point de Chef, tout y eſtoit dans un tres-grand deſordre, par les guerres civiles, qui y faiſoient par tout d'horribles ravages, particuliérement en Italie, où une partie des grandes Villes ſe mettoient en liberté, & les autres eſtoient

1263. Trithem. Cuſpin. Sigon. Continu.

opprimées, ſoit par les plus puiſſantes, qui vouloient agrandir leur nouvelle République, ſoit par des particuliers qui s'en eſtant rendus les maiſtres, en firent de petits Eſtats, qu'ils laiſſerent à leur poſterité. C'eſt pourquoy les Princes voyant que tout alloit en décadence dans l'Empire durant un ſi long intervalle, s'accorderent enfin preſque tous, aprés de longues conteſtations, à élire un nouvel Empereur, qui fut le fameux Rodolphe Comte d'Hasbourg. ANN. 1263. 1273.

Ce Comte qui eſtoit d'une fort médiocre fortune, & d'une tres haute naiſſance, tiroit ſon origine de la tres-illuſtre Maiſon d'Alſace, laquelle, aprés l'Auguſte Maiſon de France, tient ſans contredit aujourd'huy le premier rang entre toutes celles des Princes de l'Europe. Et comme une grande riviére, aprés avoir roulé majeſtueuſement ſes eaux par les vallons & par les campagnes, ſe diviſe quelquefois en pluſieurs bras, qui forment de belles & grandes iſles: ainſi cette illuſtre Maiſon, aprés s'eſtre étenduë par l'eſpace de prés de deux cens ans en ſix générations depuis Archinoalde ou Archambaud, couſin germain du Roy Dagobert par ſa mere Gerberge, & Maire du Palais ſous Clovis II. juſques à Hugues Comte de Ferrette, ſe ſepara en deux grandes branches, dont l'une fait la Maiſon de Lorraine, & l'autre celle d'Hasbourg. La premiére vient d'Eberard Comte d'Alſace, fils aiſné de Hugues

Argentin. Suffrid. I. Villan. Colm. Chron. Cuſpin.

L'origine des Maiſons d'Alſace, de Lorraine, &c. du P. Vignier.

ANN. 1273. Comte de Ferrette, & ayeul de Gerard d'Alſace Duc de Lorraine, duquel ſont deſcendus de maſle en maſle, les Princes de Lorráine qui ſont aujourd'huy. La ſeconde ſort de Gontrau le Riche, Comte d'Altembourg, qui fut le troiſiéme fils de ce meſme Hugues, & duquel dans la neuviéme generation eſt deſcendu l'Empereur Rodolphe Comte d'Hasbourg, qui donna le Duché d'Autriche à ſon fils Albert; & celuy-cy en ayant pris ſon ſurnom au lieu de celuy d'Hasbourg, l'a laiſſé à tous les Princes de cette Maiſon, feconde en Couronnes, laquelle plus heureuſe encore par ſes alliances que par elle meſme, a produit dans la ſuite des temps ſix Rois d'Eſpagne, depuis Philippe I. juſqu'à Charles I I. & treize Empereurs, dans l'eſpace de quatre cens ans, depuis Rodolphe I. qui fut mis ſur le Trône de l'Empire en l'année mil deux cens ſoixante & treize, juſqu'à Leopold Ignace qui regne aujourd'huy doucement par la paix que le Roy Loüis le Grand, aprés tant de glorieux avantages qu'il a remportez par tout ſur ſes ennemis, a eû la bonté de luy octroyer pour le bien de l'Empire, qui la ſouhaitoit ardemment, & qui l'a receûë avec joye telle que l'on a voulu la luy donner, en cette année mil ſix cens ſoixante & dix-neuf. Ainſi on a pû voir dans les deux fortunes bien differentes de ces deux Maiſons de Lorraine & d'Autriche qui ſont ſorties d'une meſme tige, ce que l'Ecriture Sainte

Sainte a dit des deux freres Esaü & Jacob, à sçavoir que le dernier l'emporteroit de beaucoup par dessus le premier, & que l'aisné serviroit le cadet, sans rien gagner, ce qui est arrivé de nos jours. ANN. 1273.

Au reste, ce nouvel Empereur Rodolphe estoit un Prince tel qu'il le falloit pour rétablir l'Empire dans son premier estat, si le periode fatal de cette grande Monarchie estant venu, eust pû permettre à la fortune & à la vertu de changer ce qui en estoit arresté dans les destinées. Il estoit alors à l'âge d'environ cinquante-cinq ans, de haute stature, & d'une taille proportionnée à cette hauteur, ayant les épaules larges & quarrées, la complexion tres robuste, la teste peu grosse, les cheveux clairs, le tour & les traits du visage extrémement beaux, les yeux vifs & perçans, le nez fort long & aquilin, la mine haute, & en toutes ses maniéres un certain air de grandeur & de Majesté digne de l'Empire, & qui le faisoit respecter de toute la Cour, quand mesme il n'y estoit encore qu'en un rang assez médiocre. Pour de l'esprit, il en avoit autant que l'on en peut avoir, non-seulement du solide, mais aussi de l'agréable, comme il paroist par mille choses qu'il a plaisamment dites, & dont Albert de Strasbourg Annaliste de ce temps-là a fait un recueïl. Ce qui rehaussoit encore infiniment toutes ces belles qualitez du corps & de l'esprit, sont les vertus morales, politiques, civiles & mili-

Cùm corpus haberet procerum & faciem regiam, specie decorâ, quæ Regem deceat, formâ quadratâ, capite haud magno, crinibus raris, naso aquilino... qui justo major, &c. Cuspin. in Rodulph.

Cuspin.

ANN. militaires, qu'il poſſedoit en un ſouverain
1273. degré de perfection. Et comme ſi la fortune devenuë conſtante pour luy ſeul euſt fait gloire de s'attacher inſeparablement à ſa vertu, il réüſſit en toutes les entrepriſes qu'il fit, pour réduire ſous ſon obéïſſance en Allemagne ceux qui durant le Schiſme de l'Empire en avoient uſurpé les droits & les fiefs. Il prit toutes les Villes qu'il attaqua, & remporta toûjours une glorieuſe victoire en quatorze batailles rangées qu'il fut obligé de donner contre les rebelles, & ſur tout contre le fier Ottocare Roy de Boheme, qui avoit uſurpé une grande partie de l'Allemagne, & entre autres belles Provinces l'Autriche, qui aprés la mort de ce Roy devint la principale partie de l'hérédité de la Maiſon d Hasbourg, appellée depuis ce temps-là beaucoup plus noblement Maiſon d'Autriche.

Enfin, ce qui couronna ſon mérite & ſa fortune, fut cette inſigne piété Chreſtienne, dont il donna tant de marques durant toute ſa vie, & à laquelle il eſt certain qu'il eſtoit redevable de l'Empire. Car n'eſtant encore que ſimple Comte d'Hasbourg, petit Chaſteau ſitué ſur la Montagne, entre Baſle & Zurich, comme il alloit un jour, ſuivi d'un ſeul homme à cheval comme luy, viſiter une célebre Récluſe qui eſtoit en haute reputation de ſainteté, il rencontra dans un chemin tres-difficile un Curé de Village, qui portoit le tres-Saint Sacrement à un malade dans une pauvre cabane

Serari. Rer. Mogunt. l. 5. in Gerard. 1.

fort

fort éloignée de ſa Paroiſſe. Alors touché d'un vif ſentiment de Religion meſlé d'une extréme douleur de voir celuy qui portoit ſon Maiſtre en ſi pauvre eſtat, il ſe jette avec précipitation à bas de ſon cheval, le donne à ce Curé pour s'en ſervir toujours en une pareille occaſion, & celuy de ſon ſerviteur au Clerc du Curé, puis accompagne & reconduit à pied le Saint Sacrement juſqu'à la Paroiſſe, aprés quoy il fait ſa viſite à la Récluſe; & celle cy luy ayant dit d'abord ce que Dieu luy avoit révelé de la belle action qu'il venoit de faire, l'aſſeûra de ſa part qu'il recevroit de ſa divine liberalité, dés ce monde, un honneur qui ſeroit bien au-delà du centuple de celuy qu'il luy avoit rendu par une marque ſi éclatante de ſa dévotion & de ſon religieux reſpect envers ſon Dieu caché ſous les eſpeces de l'adorable Sacrement. Cela fut accompli vint-deux ans aprés, lors que ne ſongeant à rien moins, tandis qu'il eſtoit devant Baſle, qu'une des deux factions qui partageoient les habitans de cette Ville aſſiégeoit ſur l'autre, l'Archeveſque de Mayence agit ſi efficacément pour luy à Francfort à ſon inſceû, qu'il le fit élire Empereur. Grand exemple, qui doit apprendre aux Princes de cette Maiſon, que comme les choſes ne ſe conſervent que par les meſmes principes qui leur ont donné l'eſtre: auſſi la grandeur à laquelle il a plû à Dieu de les éléver en ce monde, en récompenſe de la piété

ANN. 1273.

de

ANN. 1273. de l'Empereur Rodolphe leur Chef, ne durera que tandis qu'ils auront un vray zele pour la Religion ; & que s'ils le perdent par une fauſſe politique, pour ne ſonger qu'à leur agrandiſſement temporel & à leur intereſt, en abandonnant celuy de Jeſus-Chriſt, ils periront.

Voila donc quel fut l'Empereur Rodolphe, qui parmi tant de rares qualitez, comme il n'y a rien de parfait en ce monde, eût auſſi ſon défaut, qui fut l'avarice ; & ce défaut fut cauſe que l'Empire qu'il avoit rétabli dans l'Allemagne, s'affoiblit fort en Italie. Car non-ſeulement il n'y voulut jamais aller pour prendre la Couronne Imperiale à Rome, ce qui n'a pas empeſché qu'il ne fuſt veritablement Empereur ; mais il vendit auſſi pour de groſſes ſommes leur liberté aux Boulonnois, aux Florentins, aux Luquois, & à pluſieurs autres peuples, en ſe réſervant l'hommage & le titre de Souverain. Il crût que pour éviter les guerres, que les Empereurs eſtoient obligez de faire continuellement en Italie, en épuiſant d'hommes & d'argent toute l'Allemagne, il doit ſuffire à l'Empereur qu'on releve de luy, comme on fait encore aujourd'huy dans une partie de l'Italie & dans l'Allemagne, où les Villes Imperiales ſont devenuës libres, & les Princes Eccleſiaſtiques & Séculiers ſe ſont rendus les maiſtres dans leurs Eſtats particuliers, & dans leurs fiefs, ſous l'hommage & dans la dépendance de l'Empire,

Cuſpin.

pire, dont l'Empereur eſt le Chef, & meſme le Souverain, mais d'une maniére qui eſt beaucoup plus Ariſtocratique que Monarchique. Enfin, aprés avoir gouverné dix-huit ans l'Empire, en uſant de cette politique qu'il croyoit fort bonne, & qu'il trouvoit du moins extrémement favorable à ſes intereſts particuliers, il mourut âgé de ſoixante & treize ans. ANN. 1191.

Six mois aprés ſa mort, Adolphe Comte de Naſſau fut élû par l'adreſſe de Gerard Archevеſque de Mayence ſon couſin : car ayant dit à chaque Electeur en particulier, que la pluſpart des ſuffrages alloient indubitablement à un certain Prince qu'il luy nommoit, & qui eſtoit ennemi de cet Electeur, ils eûrent tous tant d'apprehenſion que l'on n'éluſt leur ennemi, que chacun le fit le dépoſitaire, ou plutoſt le maiſtre de ſon ſuffrage, en luy donnant pouvoir d'élire tel Prince qu'il voudroit, pourveu que ce ne fuſt pas celuy qu'il diſoit qu'on vouloit élire. Ainſi le jour de l'élection eſtant venu, il déclara que le Comte Adolphe eſtoit Empereur ; mais cét élu fit tant de choſes indignes de la Majeſté de l'Empire, en le deshonorant par ſes brutales débauches, & par toutes ſortes de vices dont il ſe ſoüilloit, & ſe rendit ſi odieux & ſi inſupportable à la pluſpart des Princes, & à ſon couſin meſme qui l'avoit élevé ſur le Trône : qu'ils réſolurent de luy oſter l'Empire, & élurent en ſa place celuy-là meſme qu'ils euſſent élu auparavant, 1292. Suffrid. Trithem. Antonin. I. Villan. Cuſpin.

ANN. 1292. vant, ſi l'Archeveſque de Mayence ne les euſt pas trompez, à ſçavoir Albert Duc d'Autriche, & fils de l'Empereur Rodolphe.

Comme Adolphe eſtoit brave, & qu'il avoit encore quelques Princes dans ſon parti, avec une bonne armée, il fallut que le nouvel élû conquiſt à la pointe de ſon épée cét Empire qu'on venoit de luy déferer. C'eſt ce qu'il fit, avec beaucoup de
1298. gloire, à la bataille de Haſenphuël, prés de Spire, où aprés avoir fait durant ſix heures que dura ce ſanglant combat, tous les devoirs de grand Capitaine & de vaillant ſoldat, il remporta une pleine victoire ſur ſon ennemi, qu'il tua de ſa propre main ſur la place, l'ayant trouvé & combatu à la teſte d'un eſcadron, dans le plus fort de la meſlée. Ce fut au reſte un Prince, qui poſſeda parfaitement toutes les vertus de ſon pere, auſquelles il ajouſta la liberalité & la magnificence que Rodolphe n'eût pas. Mais aprés avoir dompté les rebelles, toûjours vaincus en douze batailles qu'il leur donna, pacifié toute l'Allemagne, & fait regner durant ſon Regne de dix ans les Loix & la Juſtice dont il eſtoit grand & ſevére obſervateur, il fut malheureuſement aſſaſſiné prés de
1308. Reinsfeld, par ſon propre neveu le Duc Jean d'Autriche, qu'il retenoit auprés de ſoy, pour arreſter le cours de ſes débauches, qui luy faiſoient diſſiper tout ſon patrimoine.

Il

Il eût pour ſucceſſeur Henri VII. le premier Empereur de l'illuſtre Maiſon de Luxembourg, auquel ſon frere Baudouïn Archeveſque de Treves trouva moyen de procurer les ſuffrages des Electeurs. D'abord il eſtablit puiſſamment ſa maiſon, qui n'avoit pas alors de fort grands biens, par le mariage qu'il fit du Prince Jean de Luxembourg ſon fils avec Elizabeth fille & unique héritiére de Venceſlas l'ancien, Roy de Boheme, ce qui aquit ce beau Royaume à ſa poſterité. Aprés quoy, comme il vit que tout eſtoit paiſible en Allemagne, où l'on eſtoit fort ſatisfait de ſon gouvernement & de ſa conduite également douce & efficace, il entreprit de reſtablir les droits & les affaires de l'Empire en Italie, où tout eſtoit alors plus que jamais dans un effroyable deſordre. Comme il y avoit prés de ſoixante ans que les Empereurs n'avoient paſſé les Alpes, la pluſpart des Villes ne voulant plus eſtre ſoumiſes à l'Empire, ou eſtoient opprimées par de petits Tyrans qui s'en eſtoient rendus les maiſtres, ou opprimoient les autres qu'elles avoient aſſujeties par force pour accroiſtre leur domination, ou ſe deſoloient elles-meſmes par les cruelles & ſanglantes diſcordes des Guelphes & des Gibelins, qui ſans ſe plus guere ſoucier ni des intereſts du Pape, ni de ceux de l'Empire qu'ils faiſoient profeſſion de ſouſtenir, ne ſongeoient qu'à ſe rendre les plus puiſſans dans leurs Villes, pour en chaſſer leurs

ANN. 1308. Cuſpin. Vecer. vit. Henr. VII.

ANN. 1308. leurs ennemis : de ſorte que l'on ne voyoit par tout que des bannis de l'une & de l'autre faction, qui n'attendoient que les occaſions de ſe venger, & d'accabler ſous les ruïnes meſmes de leur patrie, s'ils ne le pouvoient autrement, ceux qui les en avoient chaſſez.

Ce qui augmentoit encore le deſordre & les troubles, eſtoit l'abſence du Pape Clement V. lequel avoit tranſporté le Saint Siége en France depuis cinq ou ſix ans. Cela fut cauſe de la deſolation non-ſeulement de Rome horriblement dechirée par les deux factions des Guelphes & des Gibelins, mais auſſi de l'Eſtat Eccleſiaſtique, où la pluſpart des Villes furent envahies par des uſurpateurs, qui ne ſe ſoucioient gueres des foudres qu'on leur lançoit inutilement du Palais d'Avignon, s'ils n'eſtoient ou accompagnez, ou ſuivis d'autres armes dont les coups leur eſtoient bien plus redoutables. C'eſt pourquoy le Pape Clement qui avoit d'abord approuvé l'élection de Henri de Luxembourg, pourveû qu'il allaſt prendre dans deux ans la Couronne Imperiale à Rome, de la main de celuy qu'il députeroit pour la luy donner, le preſſoit fort d'accomplir ſa promeſſe : car il s'eſtoit perſuadé que c'eſtoit là le moyen le plus efficace de pacifier les troubles de l'Italie, & de contraindre les uſurpateurs des biens de l'Egliſe, de rendre ce qu'ils avoient pris de ſon patrimoine.

D'autre part les bannis de la faction Gibeline

beline, qui avoient à leur teſte Mathieu Viſconti, que Gui de la Tour, Chef du parti Guelphe avoit chaſſé de Milan, ſollicitoient continuellement l'Empereur de deſcendre en Italie, l'aſſûrant que les Villes opprimées par les Guelphes, n'attendoient que ſa venuë pour ſecouër le joug de ces Tyrans ennemis déclarez de l'Empire, & ſe remettre ſous l'obéiſſance des Empereurs. Ainſi ce Prince, qui d'ailleurs eſtoit auſſi brave que ſage, & qui aimoit la gloire, eſpera qu'il auroit l'honneur d'avoir rétabli l'autorité de l'Empire dans l'Italie où elle eſtoit preſque entiérement rüinée. Aprés avoir donc aſſemblé toutes ſes forces aux environs de Luxembourg, & laiſſé Jean Roy de Boheme ſon fils Vicaire de l'Empire en Allemagne, il s'en alla, ſuivi de preſque tous les Princes, avec une tres-belle armée, paſſer les Alpes, par les terres du Comte de Savoye ſon beau-frere, & arriva heureuſement en Italie, où il euſt d'abord tout le bon ſuccés qu'il pouvoit ſouhaiter. Car toutes les Villes du Piemont, & la pluſpart de celles de la Lombardie luy ouvrirent leurs portes, ſoit par crainte, ſoit par amour; ſoit par le deſir qu'elles avoient de ſe delivrer de ceux qui opprimoient leur liberté: il fut receu meſme dans Milan avec de grandes acclamations du peuple, il y fut couronné de la Couronne de fer, dans l'Egliſe de Saint Ambroiſe, le jour des Roys, & y reſtablit les Viſconti, aprés en avoir chaſſé les

ANN. 1308. 1310. 1311.

ANN. 1311. I. Villan. l. 9. c. 7. ſeq. Aret. hiſt. Flor. l. 5. Anton. t. 21. Blond. Platin. in Clem. V. Argentinen. Naucl. gen. 44. Cor. p. 2. Vecer. vit. Cuſpin. Sigon.

les Turrians ou de la Tour, qui faillirent à le ſurprendre par une dangereuſe conſpiration qu'ils avoient faite contre luy. Il prit en ſuite preſque toutes les Villes qui refuſoient encore de luy obéir, y mit des Lieutenans, ou des Vicaires de l'Empire, pour les tenir dans le devoir, & en tira de groſſes ſommes pour faire de nouvelles troupes; ſon armée eſtant fort diminuée par les ſiéges qu'il avoit faits, & par la maladie contagieuſe. Enfin, ayant paſſé l'hiver à Genes, & le printemps à Piſe, ſans avoir encore oſé attaquer Florence, ni les autres Villes, comme Luques & Boulogne liguées contre luy ſous la protection de Robert Roy de Naples, il marcha droit à Rome, pour y recevoir la

1312. Couronne d'or par le miniſtere des Cardinaux que le Pape avoit nommez pour faire en ſon nom cette auguſte cérémonie.

Il n'y avoit rien de plus déplorable que la face de cette grande Ville horriblement défigurée par la cruelle guerre que ſe faiſoient dans l'enceinte de ſes murailles les Guelphes & les Gibelins. Ceux-cy avoient à leur teſte les Colonnes pour l'Empereur, ceux-là les Urſins contre luy; & les uns & les autres faiſoient tous les jours les derniers efforts, par de ſanglans combats, pour chaſſer de Rome leurs ennemis. Mais enfin, Henri eſtant arrivé avec le gros de ſon armée, aprés la défaite des troupes qui oſerent luy diſputer le paſſage du Ti-

bre

bre à Ponté Molè, les Guelphes furent contraints de ſe retirer au-delà des Ponts, dans la Ville Leonine, où ils occupoient le Vatican bien fortifié, & le Chaſteau Saint Ange. C'eſt pourquoy l'Empereur, aprés avoir inutilement attaqué ces poſtes, qui furent vigoureuſement defendus par les Urſins, voyant qu'il ne pouvoit eſtre couronné dans l'Egliſe de Saint Pierre ſelon la couſtume, ſe réſolut, du conſentement du Pape Clement, de recevoir la Couronne & l'Onction ſacrée dans la Baſilique de Latran, par les mains de trois Cardinaux repreſentans le Pape; ce qui ſe fit avec beaucoup d'éclat & de majeſté, le jour même de la Feſte des Saints Apoſtres Saint Pierre & Saint Paul. Aprés quoy, comme il eût repaſſé dans la Toſcane, pour y faire la guerre aux Florentins qu'il bloqua durant tout l'hiver, il ſe fit malheureuſement une nouvelle rupture entre le Sacerdoce & l'Empire, laquelle eût quelque temps aprés des ſuites encore plus faſcheuſes que celles que nous avons veûës dans ces grands démeſlez qu'eûrent les Papes avec les Henris & les Friderics; & cette querelle naſquit à cette occaſion que je vais dire. ANN. 1312.

Il eſt certain que l'Empereur & Robert Roy de Naples & Comte de Provence avoient de grands ſujets d'eſtre mécontens l'un de l'autre. Car d'une part, non-ſeulement Henri, qui prétendoit que la Provence devoit eſtre de l'Empire, avoit refuſé de faire

ANN. 1312. faire alliance avec ce Roy qui luy avoit demandé la Princeſſe Imperiale pour ſon fils le Duc de Calabre: mais de plus il la fit avec Frideric Roy de Trinacrie, ou de l'iſle de Sicile, ennemi de Robert. D'autre part, ce Prince fort irrité de cét affront, s'eſtoit declaré protecteur des Guelphes contre l'Empereur, ce qui avoit obligé pluſieurs Villes de Lombardie à ſe révolter de nouveau contre l'Empire, & à ſe joindre aux Florentins, que Robert ſouſtenoit tout ouvertement contre l'Empereur, outre qu'il avoit envoyé ſix cens chevaux à Rome pour y fortifier les Urſins contre les Colonnes, qui tenoient le parti de Henri, & eſtoient auſſi ſouſtenus des troupes Imperiales, que le Prince Loüis de Savoye frere du Comte Amedée leur avoit amenées. Ainſi les eſprits de ces Princes eſtant extrémement aigris l'un contre l'autre, il y avoit grande apparence que leur inimitié alloit éclater par les armes, lors que le Pape Clement, deſirant ſur toutes choſes la paix de l'Italie, donna charge à quelques Cardinaux qui eſtoient encore à Rome, de negotier une bonne paix entre l'Empereur & le Roy de Naples. Or dans les lettres qu'il écrivit ſur ce ſujet à ces Cardinaux, & qu'ils preſenterent à l'Empereur, qui eſtoit alors à Piſe, il ſe ſervoit de ces termes, qui aſſeûrement paroiſſent un peu forts, à ſçavoir, *Que l'Empereur & le Roy Robert eſtant obligez de luy obéïr, par le ſerment de fidelité qu'ils luy*

Clement. de jurejur.

luy avoient fait, & par les bienfaits qu'ils en avoient receus, devoient auſſi témoigner plus d'ardeur que tous les autres à ſervir l'Egliſe. A ces mots, qui marquoient aſſez clairement que le Pape prétendoit que l'Empire relevaſt de luy, comme le Royaume de Naples, Henry s'emporta d'une étrange maniére, & ſe reſſouvenant de ce que Frideric Barberouſſe avoit fait à l'égard du Pape Adrien IV. en une pareille occaſion, il fit venir promptement des Notaires, devant leſquels ils proteſta, par un Acte authentique, que ni luy, ni ſes Prédeceſſeurs n'avoient jamais fait ſerment de fidelité à perſonne. ANN. 1311.

Il eſt vray, qu'il fit deux ſermens avant que d'eſtre couronné; l'un, par les Ambaſſadeurs qu'il avoit envoyez au Pape à Avignon pour luy demander la Couronne Imperiale, & qu'on luy fit faire encore en perſonne, quand il fut la recevoir à Rome; l'autre, dans la cérémonie de ſon Couronnement, ſelon la formule qui eſt preſcrite dans le Pontifical Romain. Par le premier, les Ambaſſadeurs promettent & jurent de la part de l'Empereur, ſur les Saints Evangiles, ſur la Croix, & ſur les Reliques des Saints, *Qu'il ne ſouffrira jamais qu'on attente ſur la vie ou ſur l'honneur du Pape; Qu'il ne fera aucune Ordonnance dans Rome ſans ſon conſentement; qu'il fera rendre à l'Egliſe toutes les terres qu'il ſçaura lui appartenir; qu'il exaltera la Sainte Egliſe, & défendra ſes droits autant qu'il pourra par luy-mé-*

Inſtrument. Sacram. præſt. per Procurat. ap. Raynauld. ann 1309. n. 11.

ANN. 1312. *me & par ſes Lieutenants & ſes Officiers; & qu'au jour de ſon Couronnement il jurera les mêmes choſes, & fera de plus l'autre ſerment accouſtumé en pareille céremonie.*

Clement. de jurejur. Par ce ſecond ſerment qu'il fit en effet, il promit, & jura, ſuivant la formule du Pontifical, *Qu'il ſeroit le protecteur, l'avoué, & le défenſeur du Pape & de la Sainte Egliſe Romaine, & qu'il la conſerveroit toûjours, autant qu'il pourroit, dans ſon patrimoine, ſes poſſeſſions, ſes droits, & ſes honneurs.*

Or l'Empereur ſouſtenoit que bien loin que ce fut là un ſerment de fidelité, tel que les vaſſaux le font à leur Souverain, c'en eſtoit un tout ſemblable à celuy que les Souverains font au jour de leur Sacre, de proteger & de défendre leurs ſujets, & de conſerver leurs droits & leurs privileges; & que ſi dans la procuration de ſes Ambaſſadeurs, il leur avoit donné pouvoir de promettre, avec jurement de ſa part, la fidelité qui eſt deuë au Pape & à la ſainte Egliſe Romaine, & de faire tout autre ſerment qu'il faudroit, cela ſe devoit entendre de la maniére qu'ils l'avoit fait, & de la fidelité avec laquelle il eſtoit reſolu de garder inviolablement ce qu'il promettoit. Mais le Pape au contraire prétendoit que ce fut-là un ſerment de fidelité, tel qu'un vaſſal le doit faire au Seigneur duquel il releve; qu'avant que de l'avoir fait, en recevant la Couronne des mains du Pape, celuy qu'on avoit élû ne fut point Empereur,

Epiſt. Henr. ad Clem V. ap Raynald. ann. 1309. n. 10.

reur, & n'eût aucun droit d'en faire les fonctions ; & que durant l'interregne ce fût au Pape de disposer absolument des affaires de l'Empire, du moins dans l'Italie. Et il est si vray que le Pape prétendoit tout cela, qu'il en fit une Constitution, qui fut mise quelque temps aprés sa mort parmi les Clementines, dans le corps du droit. C'est peut-estre aussi pour cela que le Cardinal Baronius, à l'endroit où il dit, selon les Actes du Pape Adrien IV. que l'Empereur Frideric I. fit sur la Croix & sur les saints Evangiles un serment par lequel il promit de n'oster ni la vie, ni les biens, ni l'honneur à ce Pape, & de conserver à l'Eglise tous ses droits, a mis à la marge ces paroles en gros caracteres, *A Friderico præstitum juramentum fidelitatis Papæ. Le serment de fidelité fait au Pape par l'Empereur Frideric.* Cela pourtant, à parler fort sincerement, ne ressemble pas trop à ce qu'on appelle prester le serment de fidelité.

ANN. 1312.

Juravit vitam & membra non auferre, . . . nec honorem, nec bona, nec auferre permittere. Ad ann. 1155. n. 7.

Quoy qu'il en soit, il est certain que cette prétension de Clement, ainsi qu'elle est exprimée dans ses lettres, fut cause que l'Empereur rompit ouvertement avec ce Pape, & que laissant là pour un temps les Florentins, il se resolut de faire la guerre à Robert Roy de Naples. Pour cet effet, comme il prétendoit que son Royaume fut un fief de l'Empire, il le cita juridiquement à Pise devant son Tribunal ; & sur le refus qu'il fit de s'y

1313.

ANN. 1313. Villan. l. 6. c. 56. Fasol. 1. Dec. 9.

presentez, il le mit au bain de Campire, & le retira de son Royaume, qu'il donna à Frideric Roy de Sicile. Après quoy, comme il eut receu toutes les troupes qu'il avoit fait lever durant l'hiver & le printemps en Allemagne, & le grand secours que les Gibelins luy amenerent de toute l'Italie, il partit de Pise le neuviéme d'Aoust de l'année mil-trois-cens treize, & marcha droit vers Rome, avec une florissante armée de terre, qui estoit soustenuë d'une forte bellote de soixante & dix galeres Genoises, outre les vaisseaux des Pisans. Le même jour Frideric Roy de Trinacrie tiltant lors du Port de Messine avec cinquante galeres bien armées, alla descendre, sans aucune résistance, en Calabre, & après avoir pris Rhegio, & les autres Places de cette coste, il cingla vers Gaiete, où la flote de l'Empereur le devoit joindre; de sorte que, selon toutes les apparences, la perte de Robert, qui n'avoit pas de quoy résister à deux si puissans ennemis qui l'attaquoient en meſme temps par terre & par mer, estoit inévitable, si la mort de Henry, laquelle survint fut ces entrefaites n'eut rompu tout à coup une entreprise si bien concerée.

Je sçay que plusieurs ont écrit que ce brave Prince estoit mort d'une Hostie empoisonnée que luy donna, en le communiant le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, un certain Pere Bernard Jacobin, que les Florentins avoient corrompu pour fai-

faire cet horrible parricide, d'une maniére si abominable: mais comme les Auteurs de ce temps-là asseûrent tous qu'il mourut à Bonconvento, d'une fiévre ardente causée par une apostume qui luy vint à la cuisse; on doit croire que ce n'est là qu'une calomnie, qui fut publiée par les ennemis des Florentins, pour attirer sur eux la haine publique, par le grand amour qu'on portoit à l'Empereur. Et certes, il se trouvera peu de Princes dont la mort ait esté pleurée avec des larmes aussi veritables que celles qui furent répanduës par ses sujets, qui l'aimoient avec une incroyable passion pour ses éminentes vertus Chrestiennes, jointes à la prudence d'un grand politique, à l'autorité d'un maistre absolu, à la douceur d'un pere, & à la valeur d'un conquerant, qu'ils regardoient comme celuy qui devoit rétablir la gloire de l'Empire, particuliérement en Italie. Mais il fallut enfin que cet Empire subist la loy de sa destinée, qui le fit aller toûjours de plus en décadence, par cette fascheuse querelle que Clement V. renouvella, & qui estant poursuivie par son successeur avec plus d'ardeur que jamais; fit naistre dans l'Eglise & dans l'Empire ces furieux desordres que nous allons voir dans le dernier Livre de cette Histoire.

ANN. 1313.

I. Villan. c. 51. Coutin. Ptol. Lucen. Albertin. Mussat. Patavin. Onuphr.

HISTOIRE
DE LA
DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS
CHARLEMAGNE.

LIVRE SIXIÉME.

LA mort de l'Empereur Henry VII. fut bientoſt ſuivie de celle du Pape Clement V. qui mourut le vintiéme d'Avril de l'année ſuivante ; & de l'une & de l'autre de ces deux morts naſquirent deux Schiſmes tres-pernicieux dans l'Egliſe & dans l'Empire. Le premier fut entre les Cardinaux qui entrerent au commencément du mois de May au Conclave qu'on avoit préparé dans le Palais Epiſcopal de Carpentras. De vint-deux qu'ils eſtoient alors en France, il y en avoit la moitié de Gaſcons, parce que Clement, qui l'eſtoit luy-meſme, avoit eû grand ſoin durant ſon Pontificat de neuf ans, de remplir le Sacré College de Car-

ANN. 1314.

Bernard. Guid Amalric. Auger. Memorial. Hiſtor. Onuphr. Papyr. Maſſo.

con.

Cardinaux de ſon païs. L'autre moitié eſtoit compoſée d'Italiens & de François, qui s'unirent tous pour exclure les Gaſcons, dont ils ne vouloient point du tout; & ceux-cy ſe voyant beaucoup plus forts que chacune de ces deux nations, avoient auſſi reſolu de ne concourir jamais à l'élection d'un ſujet qui ne fût pas Gaſcon. Ainſi chacun demeurant toûjours ferme dans ſa premiére reſolution, ſans qu'aucun d'eux ſe vouluſt jamais détacher de ſon parti pour donner ſa voix en faveur de l'autre, on fut là trois mois ſans rien faire. Alors quelques uns d'entre les Gaſcons qui s'ennuioyent d'eſtre ſi long-temps renfermez avec de grandes incommoditez, parce qu'on gardoit exactement en ce temps-là l'ordre qui veut qu'on retranche les vivres aux Cardinaux tandis qu'ils ſont dans le Conclave, pour les obliger à faire bientoſt leur l'élection, s'aviſerent d'un terrible moyen pour en ſortir ſans rien conclure. ANN. 1314.

Car on aſſeûre qu'ils y mirent le feu, qui termina dans un moment leurs longues conteſtations, & les contraignit de ſe jetter bien viſte hors du Palais, pour n'eſtre pas enveloppez dans cet embraſement, qui s'eſtant répandu au dehors, brûla une partie de la Ville. Et quoy qu'avant que de ſortir de Carpentras, ils euſſent arreſté entre eux qu'ils ſe raſſembleroient dans un certain temps en un autre lieu, le chagrin qu'ils avoient les uns contre les

ANN. 1314. autres fit que par une étrange bizarrerie ils s'accorderent tous à n'en vouloir rien faire, ſous divers prétextes qu'ils alleguoient, & principalement ſur ce qu'ils ne pouvoient, ou plûtoſt qu'ils ne vouloient pas convenir du lieu où ils feroient leur aſſemblée, chacun prenant plaiſir à faire naiſtre des difficultez ſur celuy que l'on propoſoit. Ainſi, quoy que pût faire le Roy Louïs Hutin, pour les obliger à ſe raſſembler, afin de donner au-plûtoſt un Chef à l'Egliſe; ils s'obſtinerent durant plus de deux ans, au grand ſcandale de tout le monde, à conteſter inutilement ſur le lieu de l'Aſſemblée, & ſe ſeroient encope opiniaſtrez plus longtemp, ſi Philippes Comte de Poitiers, frere du Roy, n'euſt trouvé fort adroitement le moyen de les réjoindre malgré qu'ils en euſſent.

L. Villan. Bernard. Guid. Contin. Polon. Nang. in Chron.

Ce Prince donc eſtant venu à Lyon par ordre du Roy ſon frere, ſous prétexte de quelque affaire de grande importance pour le bien du Royaume, écrivit ſéparément à tous les Cardinaux qui eſtoient en divers lieux de la Gaſcogne & du Languedoc, les priant, chacun en particulier, de ſe rendre en un certain jour à Lyon, pour y communiquer avec luy de quelque choſe qui luy importoit, & qui eſtoit du ſervice du Roy, luy promettant au reſte qu'il auroit toute liberté dans Lyon, & qu'il en pourroit ſortir quand il luy plairoit, aprés qu'on l'auroit inſtruit de l'affaire

faire dont il s'agiſſoit, & qu'il autoit promis d'y ſervir fidelement Sa Majeſté. Il n'y en eut pas un qui ne ſe tinſt fort obligé de l'honneur que luy faiſoit un ſi grand Prince: de ſorte que ſans rien ſçavoir l'un de l'autre, ils ne manquerent pas de ſe rendre à Lyon au jour nommé, qui eſtoit le vint huitiéme de Juin, veille de la Feſte des Apoſtres Saint Pierre & Saint Paul. Alors Philippes ne manqua pas auſſi de ſon coſté de les cufermer tous, quelque réſiſtance qu'ils fiſſent, dans le Convent des Jacobins, où il leur avoit fait préparer fort ſecretement le Conclave, leur diſant au reſte que la parole qu'on leur avoit donnée qu'ils ſeroient libres pour ſe retirer quand il leur plairoit, leur ſeroit inviolablement gardée, bien entendu, quand ils auroient achevé l'affaire importante pour laquelle on les avoit tous appellez, qui eſtoit de faire un Pape; ce qu'on eſperoit qu'ils feroient bientoſt, parce qu'on vouloit bien qu'ils ſceuſſent qu'ils ne ſortiroient point de là, & qu'on leur y feroit obſerver un jeuſne fort rigoureux; juſques à ce qu'on euſt un Pape. Ainſi les Cardinaux, ſans y penſer, ſe trouverent dans le Conclave où ils furent étroitement gardez par le Comte de Foreſts, que Philippe, qui ſur la nouvelle qu'il receût de la mort du Roy ſon frere, étoit retourné promptement à Paris, avoit mis en ſa place, pour avoir ſoin de faire achever au plûtoſt cette grande affaire. ANN. 1344.

ANN. 1314. Elle traina neanmoins encore quarante jours, ces Cardinaux ne s'eſtant pas mieux accordez à Lyon qu'ils n'avoient fait à Carpentras. Mais enfin, le Cardinal Neapoleon des Urſins ſe contentant d'avoir jeuſné une ſeconde quarantaine dans une même année, trouva le moyen de ſortir d'affaire. Pour cét effet, comme il eût tiré parole du Cardinal d'Oſſa Eveſque de Porto, que ſi on le faiſoit Pape, il rétabliroit le Saint Siége à Rome, il fut trouver tous ſes Confreres de l'un & de l'autre parti, & leur dit que puis qu'ils ne pouvoient s'accorder autrement, il falloit qu'ils fiſſent un compromis, par lequel il s'obligeaſſent à reconnoiſtre pour Pape celuy qui ſeroit nommé par le Cardinal de Porto, qui eſtant de Cahors, n'eſtoit ni Gaſcon, ni Italien, ni meſme François à proprement parler, puis qu'il eſtoit, à l'égard de Paris, d'une Province de de-là la riviére de Loire; qu'ainſi, outre qu'il eſtoit fort homme d'honneur, & d'un tres-grand mérite, il ne devoit eſtre ſuſpect à pas une des trois nations dont le Sacré College eſtoit compoſé.

Cette propoſition fut receuë & approuvée également des deux partis, car les Gaſcons ſe perſuaderent que la Province de Querci eſtant ſi voiſine de la Gaſcogne, qu'elle pouvoit paſſer, pour en eſtre une partie, le Cardinal d'Oſſa ne manqueroit pas de nommer un de leur corps; & ceux

de

de l'autre faction crurent auſſi que comme il n'eſtoit pas du nombre de Gaſcons naturels, il en auroit autant d'averſion qu'ils en avoient, & qu'en ſuite il choiſiroit quelqu'un de leur parti. Mais aprés que le compromis fut ſigné, il trompa bien l'eſperance des uns & des autres, & même celle de Neapoleon des Urſins: car, ſuivant le conſeil que ce Cardinal luy avoit donné, & qu'il embraſſa fort volontiers, il ſe nomma luy-meſme, & fut ainſi reconnu generalement de tous pour vray Pape le ſeptiéme jour d'Aouſt de l'année mil trois cens ſeize, avant pris le nom de Jean XXII. Et aprés ſon Couronnement, qui ſe fit le jour de la Nativité de Noſtre-Dame, les troubles d'Italie luy fournirent un aſſez beau prétexte pour ne pas garder la promeſſe qu'il avoit faite au Cardinal des Urſins, de remener la Cour à Rome & pour aller de nouveau tenir le Saint Siége à Avignon, où il ſe rendit au commencement d'Octobre. ANN. 1314.

Ce Pape eſtoit alors âgé d'environ ſoixante & dix ans, tres-petit de corps, mais de grand eſprit, & d'un cœur encore plus grand, qui l'élevoit infiniment par deſſus ſa fortune & ſa naiſſance, qui eſtoit tres-baſſe; car il eſtoit fils d'un pauvre Savetier de Cahors, & n'ayant pas de quoy ſuivre ſon génie dans une ſi miſerable condition, il trouva moyen d'entrer au ſervice de Pierre Ferrier Archeveſque d'Arles, & Chancelier de Charles le Boiteux

A M N. Roy de Naples, & Comte de Provence
1316. Cét Archeveſque qui connut d'abord la beäuté de ſon eſprit & de ſon naturel, l'entretint aux études, où il fit de ſi grands progrés en toutes ſortes de ſciences, qu'on le fit Eveſque de Fréjus, & aprés la mort de l'Archeveſque ſon patron, le Roy Robert fils de Charles le jugea digne de ſucceder à ce Prélat en la charge de Chancelier. Il s'en aquita ſi bien, que ce Prince luy procura le Chapeau, que Clement V. luy donna, aprés l'avoir transferé de l'Eveſché de Fréjus à celuy d'Avignon, qu'il quitta quelque temps aprés pour celuy de Porto, qui luy ſervit de degré pour monter ſur le Trône Pontifical de la maniére que j'ay dit. Ainſi finit ce ſcandaleux Schiſme des Cardinaux, lequel peu de mois aprés ſa naiſſance fut ſuivi de celuy de l Empire, qui dura beaucoup plus longtemps, & qui fut l'occaſion d'un nouveau Schiſme dans l'Egliſe, par cette grande & fameuſe querelle qu'il fit naiſtre entre le Pape Jean XXII. & le célebre Empereur Louïs de Baviére.

Or parce que c'eſt icy l'endroit le plus délicat de tout mon ouvrage, & le plus difficile à bien éclaircir, à cauſe des differentes paſſions de ceux qui ont travaillé ſur ce ſujet, & qui l'ont obſcurci en le traitant avec beaucoup d'aigreur & de préoccupation d'eſprit en faveur du parti pour lequel ils ont écrit : j'ay pris grand ſoin de m'informer fort exactement

ANN. 1316.

ctement de la verité, pour laquelle ſeule je fais profeſſion d'écrire, ſans avoir ni d'amour que pour elle, ni de haine que pour le menſonge ; & comme je crois l'avoir découverte, en examinant tres-ſoigneuſement les actes & les piéces authentiques de l'un & de l'autre parti ; j'eſpere que je la diray avec tant de ſincerité & de ſolidité, ſans offenſer, ni auſſi flater laſchement perſonne, & que je la feray paroiſtre enſuite dans un jour ſi pur & ſi clair, qu'on la reconnoiſtra ſans peine.

Il y avoit déja plus d'un an que l'Empire eſtoit vaquant par le déceds de l'Empereur Henri de Luxembourg, lors que les Electeurs s'éſtant diviſez au ſujet de l'élection, luy donnerent deux ſucceſſeurs, qui furent deux Princes couſins germains, à ſçavoir Louïs Duc de Baviére, & le Duc Frideric d'Autriche ; ce qui ſe fit de la maniére que je vais raconter. L'Archeveſque de Mayence ayant aſſigné, du conſentement de tous les autres Electeurs, 1314.
le dixneuviême d'Octobre, pour proceder à l'élection d'un nouvel Empereur a Francfort ſur le Mein, ſelon la couſtume; cinq Electeurs, à ſçavoir les Archeveſques de Mayence & de Treves, Jean Roy de Boheme, Valdemar Marquis de Brandebourg, & Jean Duc de Saxe, ſe rendirent au Fauxbourg de cette Ville-là, d'où ils envoyerent citer pour le lendemain leurs deux autres Collegues, Henri de Virnebourg Archeveſque de Cologne, &

ANN. 1316. Rodolphe Comte Palatin, qui eſtoient prés de-là. Et comme ils refuſerent de ſe joindre aux autres, ceux-cy qui avoient plus de voix qu'il n'en falloit pour faire un Empereur, s'accorderent tous à élire Louïs Duc de Baviére, frere du Comte Palatin; aprés quoy l'ayant fait proclamer & reconnoiſtre ſolennellement dans l'Egliſe de Saint Barthelemi à Francfort, ſuivant l'ancienne couſtume, ils le conduiſirent à Aix la-Chappelle, où il fut couronné par l'Archeveſque de Mayence, & mis avec les cérémonies ordinaires ſur le Trône de Charlemagne. En meſme temps l'Archeveſque de Cologne, & le Comte Palatin Rodolphe, auſquels ſe joignirent deux autres Princes, qu'eux-meſme n'avoient pas voulu reconnoiſtre pour Electeurs dans les lettres convocatoires pour l'élection, ne laiſſerent pas de paſſer outre, & d'élire Frideric d'Autriche, qui eſtoit grand ami & allié de l'Archeveſque, & auquel le Palatin, qui voulut tenir ſa parole, au préjudice même de ſon frere, avoit promis ſa voix; puis l'ayant mené à Bonne, Ville appartenante à l'Archeveſque de Cologne, il y fut couronné par ce Prélat.

Voila préciſément comme les choſes ſe paſſerent en cette double élection, ſelon le témoignage irréprochable que nous en avons dans les lettres que les cinq Electeurs, qui avoient élû Louïs de Baviére, en écrivirent durant le Siége vacant à celuy

luy qu'on éliroit Pape, pour le prier non pas de confirmer l'élection, mais de sacrer & de couronner en temps & lieu celuy qu'ils avoient legitemement élû. Ces lettres, dont le double qui fut donné à Louïs de Baviére, se garde encore aujourd'huy dans les Archives des Ducs de Baviére, sont datées du vint-troisiéme d'Octobre mil trois cens quatorze, & scellées des Sçaux de ces cinq Electeurs: & l'on en peut voir la copie collationnée à l'original, & attestée par l'Evesque d'Ausbourg, & par des Notaires Apostoliques & Imperiaux dans le Livre que Jean George Herwart, Chancelier de Baviére, imprima l'an mil six cens dix-huit, contre les faussetez & calomnies de Bzovius, par ordre exprés du sage Duc Maximilien, Genéral de la Ligue Catholique, celuy-là mesme qui gagna la fameuse bataillé de Prague, & servit si utilement l'Eglise contre les Protestans rebelles. De plus, elles sont confirmées par le témoignage des Magistrats de Francfort, écrivant à ceux d'Aix-la Chapelle, pour leur rendre compte de l'Election de Louïs, cinq jours aprés qu'elle fut faite, & par celuy que six Electeurs, à sçavoir les trois Archevesques, avec le Marquis de Brandebourg, le Comte Palatin, & le Duc de Saxe en rendirent au Pape Benoist XII. l'asseûrant que Louïs avoit esté legitimement élû par la plus grande partie des Electeurs.

C'est ce que confirment aussi les Auteurs

ANN. 1316.

Voto unanimi supplicamus, ut ipsum Electum nostrum in Regem Romanorum paternis ulnis amplectentes, munus inunctionis & consecrationis conferendo, de sacrosanctis manibus vestris sacri Imperii diadema dignemini loco & tempore favorabiliter impertiri. Ab Herwart. l. 1. c. 2.

A majore parte Principum Electorum fuit ritè & rationabiliter electus in Regem Romanorum, in Imperatorem postea consecrandus. Ibidem

ANN. 1316. Lib. 9. c. 66. teurs de ce temps-là, comme Jean Villani, Rebdorfius, & ſur tout l'Auteur anonyme qui a écrit l'Hiſtoire de Baudoüin de Luxembourg Archeveſque de Treves, & que M. Baluze, à qui le public eſt obligé de tant de rares piéces, dont il l'enrichit tous les jours, nous a donné depuis peu, l'ayant tiré d'un vieux Manuſcrit de la Bibliotheque du Roy. Ainſi aprés des Actes auſſi authentiques que le ſont ces lettres des Electeurs, qui atteſtent eux-meſmes ce qu'ils ont fait, on doit tenir pour faux tout ce qu'il y a de contraire à cela dans les Hiſtoriens & les Chroniqueurs, qui racontent diverſement les circonſtances de ces deux élections. Car à l'égard du point eſſentiel ils conviennent preſque tous, que Louïs de Baviére fut elû par le plus grand nombre des Electeurs: c'eſt ce qu'il a fallu d'abord bien établir, parce que c'eſt par cela meſme que mon Lecteur pourra juger de tout ce qui va ſuivre en cette Hiſtoire.

Miſcellaneor. lib. 1.

Vide Herwart. loc. cit.

Au reſte, ſi le Trône de l'Empire eût pû contenir enſemble deux Empereurs, ces deux braves Princes eſtoient tres-capables de le remplir. Frideric Duc d'Autriche, fils aiſné de l'Empereur Albert I. & d'Eliſabeth Ducheſſe de Carintie, & Comteſſe du Tirol, eſtoit un des hommes de ſon temps le mieux fait, d'une taille tres-avantageuſe, de bonne mine, d'un port extrémement majeſtueux, avec tous les traits du viſage ſi agréables & ſi délicats.

Cuſpinian in Frider. & Ludov. Bavar.

cats dans la fleur de ſon âge, où il eſtoit encore alors, qu'il en aquit le ſurnom de Beau, qui lui eſt toûjours demeuré : Prince au reſte, qui dans un ſi beau corps avoit l'ame encore plus belle, comme il le fit paroiſtre par toutes les vertus Royales qui le rendoient digne d'une fortune plus conſtante que celle qui l'abandonna. ANN. 1316.

Louïs de la tres-illuſtre maiſon des Ducs de Baviére, qui, comme les Comtes Palatins tirent leur origine d'Othon premier Comte de Schiren, deſcendu d'un des Princes de la premiére maiſon d'Autriche, eſtoit fils de Louïs le Severe Comte Palatin & Duc de Baviére, qui épouſa en troiſiémes nopces Matilde fille de l'Empereur Rodolphe, & ſœur de l'Empereur Albert pere de Frideric, de laquelle il eut l'Electeur Rodolphe, Comte Palatin, & le Duc Louïs de Baviére, duquel eſt deſcendu de Pere en fils, dans l'onziéme génération, Maximilien II. qui eſt aujourd'huy Electeur & Duc de Baviére, jeune Prince dont l'eſprit, le mérite extraordinaire, & les belles inclinations font eſperer qu'il ſurpaſſera meſme le fameux Maximilien ſon ayeul, dont il porte le nom, quand il aura pris le gouvernement de l'Eſtat à ſa majorité où il doit entrer dans quelques mois. Il a depuis peu ſuccedé au feu Duc Ferdinand Premier ſon pere, que la mort qu'on n'attendoit pas vient de ravir à ſes Sujets qu'il gouvernoit heureuſement dans une pleine paix, durant

M. Wiquef. de l'élection & des Electeurs.

ANN. 1316. durant les troubles de la guerre, ſous le protection du Roy, qu'il a méritée par la fidelité inviolable avec laquelle il a toûjours entretenu l'alliance qu'il avoit faite avec la France. Or cet Empereur, qui avoit alors environ trente ans, eſtoit un Prince qui en belles qualitez de l'ame & de l'eſprit ne cedoit point à ſon couſin & ſon concurrent Frideric, au témoignage meſme des Auteurs qui ne luy ſont pas les plus favorables, eſtant certain qu'outre qu'il eſtoit tres-bien fait de ſa perſonne, il fut extrémement brave & vaillant, intrépide dans les plus grands perils, prudent, adroit, vigilant, pourvoyant à tout, ſans jamais s'embaraſſer de rien, ferme, conſtant, inébranlable en ce qu'il avoit entrepris, toûjours égal dans l'une & dans l'autre fortune, ſans jamais ſe hauſſer ni s'abbaiſſer, d'un eſprit tres-fort, & tout enſemble, ce qui eſt aſſez rare, tres-doux, civil, affable, careſſant, officieux, clement, & tres-facile à pardonner, aimant ſes Sujets, & en eſtant réciproquement fort aimé, & enfin digne d'eſtre mis au rang des Heros de l'Empire, ſi le dépit de ſe voir un peu trop pouſſé ne luy eût fait auſſi pouſſer ſon reſſentiment & ſa vengeance au delà des bornes que la raiſon, la piété, & le ſoin qu'il devoit avoir de l'unité de l'Egliſe luy preſcrivoient. Mais c'eſt que le dépit eſt une dangereuſe paſſion, dont les plus grands hommes ont bien de la peine à ſe défendre, & à laquelle ils ſont d'autant

d'autant plus ſujets que les autres, qu'eſtant plus dignes d'eſtre reſpectez pour leurs mérite & pour leur qualité, il leur eſt plus inſupportable d'eſtre maltraitez, ſur tout quand ils ſont fortement perſuadez que l'on entreprend ſur leurs droits, & qu'on les veut mettre au deſſous de la place & du rang qu'ils croyent leur appartenir. ANN. 1316.

Cependant toute l'Allemagne fut bientoſt diviſée en deux redoutables partis, par cette double élection, les uns s'armant pour Louïs de Baviére, & les autres pour Frideric d'Autriche. Et comme ces Princes eſtoient tous deux braves, & que leurs Maiſons eſtoient tres-puiſſantes, il s'alluma une ſanglante guerre entre eux, qui dura plus de huit ans, & dans laquelle, outre quantité des combats, de ſiéges & de priſes de Villes, on donna deux grandes batailles, pour terminer, s'il ſe pouvoit tout d'un coup, ce grand differend, & décider par la perte de l'un des deux, à qui l'Empire devoit demeurer. La premiére bataille ſe donna ſur les rives du Necre, auprés d'Eſlinghen, que Frideric d'Autriche aſſiégeoit, & que Louïs de Baviére avoit entrepris de ſecourir, de peur que s'il laiſſoit prendre, faute de ſecours, une Ville qui s'eſtoit défenduë avec toute la vigueur imaginable, toutes les autres de ſon parti craignant d'en eſtre abandonnées dans une pareille occaſion, ne ſe rendiſſent au victorieux. Mais Frideric eſtant allé Rebdorf. Argentin. Cuſpin. Muti. 1315.

ANN. 1316. allé au-devant de ſon ennemi, qui marchoit en bataille droit à luy, pour forcer un de ſes quartiers, les deux armées, qui avoient les deux Empereurs à leur teſte, s'entrechoquerent en raſe campagne, avec tant de courage & d'opiniaſtreté, qu'il n'y eut que la ſeule obſcurité de la nuit qui les pût ſéparer, aprés un horrible carnage qu'on fit de part & d'autre; le champ de bataille eſtant demeuré tout couvert de morts, & abandomé des deux partis, qui ſe retirerent, ſans que ni l'un ni l'autre pût s'attribuër la victoire. La perte pourtant fut un peu plus grande du coſté de Louïs; mais auſſi Frideric fort affoibli, aprés une ſi ſanglante bataille, & attiré ailleurs par les armes de ſon ennemi, qui, pour faire diverſion, alla ravager les Provinces qui luy obéiſſoient, fut contraint de lever le ſiége; & c'eſtoit-là tout ce que Louïs de Baviére prétendoit.

P. Villan. l. 6. c. 174. Hen. Rebdorf. Albert. Argentin. Cuſpin. in Frideric. & Ludov. Naucler. gener. 45. Onuphr. &c.

La ſeconde bataille, qui termina cette grande guerre, ne fut donnée que ſept ans aprés la premiére, dans la campagne de Muldorf, Ville de la baſſe Baviére ſur l'Ins, où Frideric, aprés avoir fait un furieux ravage dans tout ce Duché, eſtoit campé avec le Prince Henri ſon frere, qui luy avoit ramené d'Italie, depuis peu, les troupes qui eſtoient allé, par ſes ordres, au ſecours du Pape & des Guelphes, ainſi que nous le dirons en ſon lieu. Louïs, qui ſe voyoit fortifié des grands ſecours que Jean Roy de Boheme, & Baudoüin de Luxembourg

1322.

bourg Archeveſque de Tréves luy avoient amenez, & qui craignoit que Leopold Duc d'Autriche, autre frere de Frideric, ne ſe joigniſt à luy avec l'armée qu'il commandoit ſur le haut Rhin, s'alla poſter entre les deux, à deſſein de combatre l'un ou l'autre ſéparément, avant leur jonction. Son armée eſtoit d'environ trente mille fantaſſins, & de deux à trois mille chevaux, avec force Nobleſſe volontaire. Celle de Frideric eſtoit bien plus forte en cavalerie, mais auſſi beaucoup moindre en infanterie; & néanmoins comme il vit que Louïs avoit paſſé une petite riviére, qui ſéparoit les deux armées, & qu'il ſembloit luy inſulter, en luy préſentant la bataille, l'impatience le prit, & il réſolut de le combatre contre l'avis de preſque tous les Officiers qui luy conſeilloient de differer, ou pour ſe joindre à Leopold, ou s'il ne le pouvoit, pour prendre l'ennemi entre les deux armées, ce qui rendroit ſa perte indubitable. Mais comme il ſe fioit en ſa cavalerie, qu'il crût eſtre invincible, & qui eſtoit encore augmentée d'un nouveau renfort qu'il avoit receû de quatre mille Hongrois, tous gens bien faits, & aguerris, & qui eſtoient extrémement animez contre les Bavarois leurs anciens ennemis, il ne douta point qu'il ne dût remporter la victoire, & tailler en piéces cette infanterie qu'il crut devoir eſtre bientoſt abandonnée de la cavalerie qui ne pourroit tenir contre la ſienne. ANN. 1316.

Il

ANN. 1316. Il ſortit donc de ſon Camp le vint-huitiéme de Septembre, veille de Saint Michel, dés la premiére pointe du jour, & fit trois grands corps de cavallerie, qu'il rangea ſur trois lignes; mettant le peu qu'il avoit d'infanterie au milieu, entre les eſcadrons, afin d'en pouvoir eſtre ſouſtenuë de tous coſtez; & s'eſtant mis à la reſte du corps qu'il commandoit en perſonne, avec de magnifiques armes, qui ne laiſſoient pas d'éclater ſous une caſaque toute chargée d'aigles en broderie, le caſque en teſte, ayant une couronne ſur le timbre: comme il eſtoit de fort belle taille, de haute ſtature, & monté ſur un grand cheval de bataille ſuperbement caparaſſonné des armes d'Autriche & de l'Empire, il paroiſſoit de toute la téſte par deſſus tous ceux qui l'environnoient, & ſe faiſoit ainſi connoiſtre comme Empereur à ſon armée pour l'animer, & à celle des ennemis pour leur donner de la terreur. Il n'en fut pas ainſi de Louïs de Baviére ſon Rival, qui en cette journée qu'il avoit ſi fort ſouhaitée, ne combatit que ſous de ſimples armes, & ſans aucune marque de ſa dignité, ſoit qu'en un jour de bataille il ne vouluſt point d'autre éclat que celuy du fer, qui devoit décider de ſa fortune; ſoit qu'il ne jugeaſt pas à propos de ſe mettre en bute aux traits de ceux qu'il croyoit s'eſtre dévouëz pour luy donner la mort, fuſt-ce meſme en la recevant, ou peut-eſtre auſſi qu'eſtant réſolu de perir ce jour-là,

Ipſe ne agnoſceretur victus

là, s'il ne demeuroit victorieux, il ne vouluſt pas que ſes ennemis le puſſent reconnoiſtre aprés ſa mort: quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il ne parut en cette bataille, comme Empereur, que par les belles choſes qu'il y fit, & par les bons ordres qu'il y donna. ANN. 1111. *mori non dubitans ſi vinceretur, veſtes non regias, ſed militares induit.* Cuſpin. in Frider.

Car il rangea tous ſes bataillons ſur un fort grand front, qui avoit pourtant aſſez de hauteur, afin d'enveloper l'ennemi, & de le prendre en flanc à droite & à gauche au ſignal qu'il en donneroit. Il mit la plus grande partie de ce qu'il avoit de cavalerie dans les intervalles des bataillons, pour en eſtre mieux ſouſtenuë contre celle de l'ennemi incomparablement plus forte que la ſienne, & n'en mit que fort peu ſur les aiſles pour couvrir ſon infanterie, parce que le front de ſa bataille eſtant beaucoup plus étendu que celuy des ennemis, il ne craignoit pas d'eſtre pris en flanc. Le Roy de Boheme qui conduiſit l'avantgarde, eut la pointe droite où il combatit, tout joyeux du bon préſage qu'il tira de ce que ce jour-là on célebroit en Boheme la Feſte du bien-heureux Roy Saint Wenceſlas Patron de ſon Royaume. Sifride Sweperman de Nuremberg, vieux Capitaine, & Lieutenant General de Louïs, fut à la gauche, avec l'arriéregarde qu'il commandoit. Louïs ſe mit au milieu dans le corps de bataille, auprés de la grande Aigle Imperiale, qu'il entreprit de défendre avec une troupe choiſie de volontaires qui l'environ-

Continu. Steron.

Chron. M. S. Nuremberg. ap. Kerwart.

ANN. 1411. vironnement, tous font resolu comme luy de ne point quitter le champ, ou de vaincre. Pour ayant donné le corps de reserve à Frederic Burggrave de Nuremberg, comme il luy eut expliqué ses intentions, il se retira de vers, executer au temps qu'il lui marqua; il luy fit plusieurs fois des allées & venuës, pour n'aller mettre à couvert d'une haut-tour qui n'estoit pas loin du champ de bataille. Ainsi les deux armées s'estant rangées & en presence, avec une grande resolution de bien faire, & une egale esperance de vaincre, s'avancent heureusement l'une contre l'autre, & en viennent aux mains.

Onn'eût rarement une bataille en fait campagne aussi sanglante. On combattit durant huit heures entieres, depuis le leve du Soleil jusqu'à son coucher, sans que la victoire en semblast voler, le fort, dont, tantost un costé & tantost l'autre, comme incertaine du party qu'elle devoit prendre, & balançant entre les deux armées, retint toujours en balance par cette incertitude, le delaissa ouvertement ne point pour l'un plus que l'autre. Tout combattit, tout fut meslé, tout fut vaincu, & vainquit reciproquement, en cette sanglante journée, où les deux Empereurs firent tout ce qu'un grand Capitaine, & deux differentes manieres, Frederic agissant plus prudemment en Capitaine, & Louis beaucoup plus encore en Capitaine qui en soldat. En effet, Frederic n'avoit point compté la victoire, la victoire,

varoiſe, aprés avoir tué de ſa main plus de cinquante hommes, ne ſongeoit qu'à pourſuivre les fuyards, croyant déja tenir la victoire, ſans ſonger à ce qu'il laiſſoit derriére luy. Mais Loüis qui regardoit tout, & donnoit ordre à tout en meſme temps, ayant fait avancer, par un demi tour à droit d'un coſté, & à gauche de l'autre, ſes gros bataillons contre luy, pour le couper, & en ſuite l'enveloper à ſon retour de la pourſuite de ceux qui fuyoient, l'arreſta tout court, & luy fit tourner teſte, & cependant il rallia ſa cavalerie: mais comme il vit que les chevaux n'en pouvant plus, elle eſtoit inutile, il luy fit mettre pied à terre, & à l'exemple des anciens Romains; qui s'eſtoient ſouvent ſervi de ce ſtratagéme dans les batailles, il en forma de nouveaux bataillons, qui vinrent prendre Frideric en quenë, tandis que les autres l'attaquoient de front & par les flancs. ANN. 1316.

Mais ce qui acheva de le ruïner, fut que comme l'on combatoit encore dans l'incertitude de la victoire, on vit paroiſtre tout-à-coup ſur les hauteurs voiſines une nouvelle armée, qui au ſon des trompettes & des tambours, ſe haſtoit de deſcendre dans la plaine. Alors les Auſtrichiens qui virent briller les armes d'Auſtriche ſur le grand étendart de ces troupes, firent un grand cry de joye, ne doutant point que ce ne fuſt l'armée de Leopold, qui eſtoit venu ſi à propos à leur

ANN. 1316. ſecours, pour les faire achever de vaincre. Mais ils furent étrangement ſurpris, lors que ces prétendus Leopoldins, eſtant à la portée du trait & de la fleche, firent leur décharge ſur eux, & leur donnant à dos, les enfoncerent à grands coups d'épée & de lance. En effet, c'eſtoit le Burgrave de Nuremberg, qui ſuivant les ordres de Louïs de Baviére, ayant levé ce faux étendart pour ſurprendre les ennemis, avoit pris ſon temps pour ſe jetter ſur les Auſtrichiens, qui combatoient ſous le commandement du Duc Henri frere de Frideric, tandis que ce Prince avoit affaire à ceux qui taſchoient de l'envelopper à ſon retour de la pourſuite des fuyards.

Poſt laborem enim feſſi milites hunc exercitum Leopoldi credebant, reſpirantes paululum, vexillo decepti adulterino. Obruti igitur inſperate à Auſtrales occluduntur veluti ſepto. Cuſpin. ibid.

On n'eût pas trop de peine à vaincre des gens, qui outre qu'ils eſtoient déja las d'avoir combatu preſque tout le jour, avoient perdu le courage avec l'eſperance, ſe voyant ſi rudement attaquez par des ennemis tout frais, & par ceux-là mêmes qu'ils croyoient eſtre venus à leur ſecours: de ſorte qu'eſtant comme pris entre deux armées, & combatus de tous coſtez, ils furent preſque tous taillez en pieces ou faits priſonniers, entre leſquels ſe trouva le Duc Henri; qui fut pris avec le grand étendart, par les gens du Roy de Boheme. Aprés cette exécution, le Burgrave ayant pénetré juſqu'à l'endroit où Frideric ſe défendoit encore, ce ne fut plus un combat, mais une tuérie; peu ſe ſauverent par la fuite, tout le reſte perit

rit ou fut pris. Frideric meſme abandonné de tous les ſiens, eſtant tombé de ſon cheval qui fut tué ſous luy, fit appeller le Burggrave, qu'il apprit par un cavalier eſtre là, & ſe rendit à luy ſur ſa parole qu'il receût d'avoir la vie ſauve. Et certes, on la luy garda fort exactement ; car ayant eſté preſenté à Louïs de Baviére, ce Prince victorieux le receût aſſez civilement, en luy diſant, *Mon couſin, c'eſt avec grand' joye que nous vous voyons* : mais il le retint long temps priſonnier. Le Duc Leopold ſon frere qui apprit cette grande défaite comme il s'approchoit déja pour ſe joindre à luy, fit tous les efforts imaginables pour obtenir ſa liberté, par les armes qu'il employa fort inutilement pour cét effet, & par ſes priéres auprés du Pape & du Roy de France Charles le Bel, auquel le Roy Jean de Boheme accorda celle du Prince Henri qui mourut peu de temps aprés. ANN. 1316.

On dit meſme que le Duc Leopold ſe ſervit pour cela de la voye abominable des enchantemens, & qu'ayant évoqué un Diable en forme humaine, ce Démon luy promit qu'il tireroit ſon frere de priſon, pourveû que ce Prince le vouluſt croire : mais que Frideric auquel il ſe preſenta durant la nuit dans le Chaſteau de Trauſnit prés de Ratisbone, où l'on gardoit ce priſonnier, l'aſſeûrant qu'il l'en feroit ſortir à l'heure meſme s'il le vouloit ſuivre, ne s'y voulut jamais fier. Quoy qu'il Trithem. in Chron. Albert. Argentin. Cuſpin.

ANN. 1316. qu'il en ſoit, Louïs de Baviére qui vouloit s'aſſeûrer de ſon rival, puis qu'il n'avoit fait la guerre que pour s'en defaire par les voyes d'honneur, ou pour l'avoir en ſon pouvoir, ne luy rendit ſa liberté qu'au bout de trois ans, aprés avoir fait un traité, par lequel Frideric, auquel il laiſſa par honneur un vain titre de Roy des Romains, s'obligea par ſerment, à ne ſonger jamais plus à l'Empire, ni à demander la Couronne au Pape, ce qu'il garda inviolablement, quoy-qu'on la luy offriſt, & qu'il fuſt fortement ſollicité plus d'une fois de l'aller prendre ou à Rome, ou à Avignon. Tant ce genereux Prince fut religieux obſervateur de ſa parole, contre laquelle il ne voulut jamais rien entreprendre. Il veſcut toûjours fort paiſiblement avec le titre de Roy qu'il retint juſ-
1330. ques à ſa mort, qui avint en Autriche cinq ans aprés ſa delivrance. Ainſi Loüis demeura ſeul en poſſeſſion de l'Empire, mais avec une guerre beaucoup plus funeſte qu'il eût en même temps avec le Pape, pour les raiſons que je vais dire, en reprenant la choſe de plus haut.

Tandis que ces deux rivaux diſputoient de la Couronne, le Pape Jean XXII. qui fut élû deux ans aprés le commencement de ce Schiſme de l'Empire, comme je l'ay dit, quoy-qu'il penchaſt beaucoup plus du coſté de Frideric pour plus d'une raiſon, ne ſe voulut néanmoins d'abord déclarer ni pour l'un ni pour l'autre.

Il

Il les entretint tous deux de bonnes paroles, & de fort belles eſperances, croyant comme il eſtoit auſſi adroit que hardi & entreprenant, que durant leur diviſion il pourroit plus facilement étendre ſa puiſſance dans l'Empire, & ſinguliérement en Italie, en ruinant le parti dés Gibelins. Voicy comme il s'y prit. ANN. 1316.

D'abord il publia les Clementines, entre leſquelles eſt cette Conſtitution, par laquelle le Pape Clement V. déclare que l'Empire dépend de l'Egliſe Romaine, & que les Empereurs en recevant la Couronne, doivent preſter le ſerment de fidelité au Pape. Et la meſme année, par la premiére Conſtitution qu'il fit, il caſſa tous les Vicaires ou Lieutenants de l'Empire, que l'Empereur Henri VII. avoit établis dans les Villes, comme Cannis Scaliger à Verone, Bonacoſſe à Mantouë, Mathieu Viſconti à Milan, & quelques autres Gibelins ailleurs; déclarant au reſte, que quand l'Empire eſtoit vacant, comme il vouloit qu'il le fuſt alors, le gouvernement en appartenoit uniquement au Pape, à qui, en la perſonne de Saint Pierre, Dieu meſme, dit-il, à donné tout le droit qu'on peut avoir, auſſi-bien ſur l'Empire de la terre que ſur celuy du Ciel, défendant en ſuite à toutes ſortes de perſonnes, de quelque condition qu'elles ſoient, meſme Royale & Patriarcale, de prendre la qualité de Vicaire, ou de quelque autre charge & dignité de l'Empire, ſans

1317. Clement. de jurejur.

Extravag. com. cap. ſi fratrum.

Cui in perſonâ B. Petri terreni ſimul & cæleſtis Imperii jura Deus ipſe commiſit. L. 1. ep. Cur. 76. ap. Raynald.

ANN. 1317. ſans la permiſſion du Pape, ſur peine d'excommunicarion pour les perſonnes, & d'interdit pour leurs Eſtats & pour leurs terres. Et en meſme temps, à l'exemple de ſon Prédeceſſenr, il créa le Roy Robert Vicaire de l'Empire en Italie.

Joa ep. 237. an. 1. De plus, pour montrer qu'il eſtoit le ſouverain Seigneur, & l'arbitre de l'Empire, il ne manqua pas de citer les deux élûs devant ſon Tribunal, pour y produire les raiſons par leſquelles ils prétendoient prouver la validité de leur élection, afin que les ayant ouiës, il prononçaſt ſur cette grande affaire, & déclaraſt par ſon Arreſt auquel des deux l'Empire appartenoit. Enfin, comme il vit que les Gibelins retenoient toûjours leurs Vicariats de l'Empire dans les Villes qu'ils occupoient, & refuſoient ouvertement d'obéïr à ſes ordres, il ſe joignit aux Guelphes, qui eſtoient leurs ennemis mortels, & taſchoient par toutes ſortes de moyens de les exterminer, comme auſſi réciproquement les Gibelins ne ſongeoient qu'à les perdre, pour étendre leur domination dans l'Italie.

Car il ne faut pas que l'on s'imagine que ces deux factions, dont l'une eſtoit pour les Papes, & l'autre pour les Empereurs, ſe fiſſent la guerre pour la Religion. Les uns & les autres faiſoient profeſſion d'eſtre Catholiques; ce n'eſtoient que la haine & l'ambition qui les armoient les uns contre les autres, pour s'entre-détruire,

&

& pour établir leur puiſſance dans les Provinces dont ils auroient chaſſé leurs ennemis. Il y avoit ſeulement cette difference entre eux, que les Gibelins reconnoiſſoient les Empereurs pour leurs Souverains, & tenoient de l'Empire ce qu'ils occupoient: au contraire, les Guelphes s'eſtant détachez de l'Empire, qu'ils ne vouloient pas reconnoiſtre, ſe tenoient toûjours du coſté des Papes contre les Empereurs. Le Pape donc voyant que les Gibelins qui retenoient toûjours leurs Vicariats, ne luy vouloient pas obéir, ſe joignit aux Guelphes contre eux, & employa, pour les ruïner, le glaive ſpirituel & le temporel; le ſpirituel, en excommuniant ſolennellement Matthieu Viſconti le plus puiſſant des Gibelins, & tous ceux qui luy adheroient; & le temporel, envoyant Legat en Italie le Cardinal Bertrand de Poiget ſon neveu, pour leur faire la guerre, avec quelques troupes qu'il devoit joindre à celles de Robert Roy de Naples, des Florentins, des Boulonnois, & des autres Villes ténuës par les Guelphes.

ANN. 1317. 1318. 1319.

Il agit même ſi efficacement auprés du Roy Philippe le Long, qu'il envoya Philippe de Valois ſon couſin en Lombardie, avec quinze cens chevaux choiſis parmi la Nobleſſe Françoiſe: mais ce Prince, qui s'eſtoit un peu trop avancé, ſans vouloir attendre les troupes des confederez, ayant trouvé les Viſconti campez auprés de Mortare avec une fort bonne armée, où il y

ANN. 1320. avoit trois mille chevaux, trouva bon pour ne pas s'expoſer à tout perdre, de ſe laiſſer gagner à leur feinte ſoumiſſion, & aux bel-
Jo. Villan. l. 9. c. 108. les proteſtations qu'ils luy firent d'eſtre tout à la France, & s'en retourna ſans avoir rien fait que d'abbatre par cette honteuſe retraite le courage aux Guelphes, & de relever l'eſperance des Gibelins, qui ſe rendirent en ſuite les plus forts. Car voyant qu'on les attaquoit ſi vivement, ils firent
Vill. l. 9. c. 133. auſſi une puiſſante ligue entre eux; & outre Frideric Roy de Sicile, qui les ſecourut
Antonin. tit 21. c. 4. de toutes ſes forces, & que le Pape excommunia pour cela, ils eûrent encore de leur coſté l'Empereur Louïs de Baviére, qui prit hautement leur protection, en prenant tout le contrepied de ſon rival.

En effet, comme il vit que ſi les Gibelins eſtoient une fois opprimez, c'eſtoit fait de l'Empire en Italie, & qu'il ne vouloit pas que l'on puſt dire en Allemagne, que pour ſon intereſt particulier il abandonnoit celuy de l'Empire: quelque beſoin qu'il euſt de toutes ſes forces contre ſon concurrent, qui luy faiſoit fortement la guerre, il ne laiſſa pas néanmoins d'envoyer aux Gibelins de grands ſecours, avec leſquels ils eûrent de grands avantages ſur les Guelphes. Il arriva méme que pluſieurs Villes de l'Eſtat Eccleſiaſtique ſe ſervirent de cette occaſion pour ſe révolter contre le Pape, comme entre autres Ferrare, qui aprés s'eſtre delivrée de la garniſon que le Roy Robert y tenoit

pour

pour le ſervice de l'Egliſe, rappella le Marquis d'Eſte, & les Gibelins qui en avoient été chaſſez, & qui s'en rendirent les maiſtres. ANN. 1320.

Mais au contraire Frideric d'Autriche, à qui le Pape faiſoit toûjours eſperer qu'il confirmeroit ſon élection, & luy donneroit bientoſt la Couronne Imperiale, ſe déclara hautement Protecteur des Guelphes, auſquels meſme, à l'inſtante priére du Pape, il envoya le Prince Henri ſon frere avec deux mille cavaliers croiſez comme luy, parce que le Pape avoit publié une Croiſade contre les Gibelins, avec une Indulgence pareille à celle qu'on gagnoit en prenant la Croix contre les infidelles. Mais Mathieu Viſconti, l'un des plus fins & adroits politiques de ſon temps, fit repreſenter à Frideric, qu'en travaillant à opprimer les Gibelins vaſſaux de l'Empire, il agiſſoit contre luy-meſme, qui prétendoit eſtre Empereur, & ſe rendoit odieux & ſuſpect aux Allemans qui verroient bien qu'il trahiſſoit les veritables intereſts de l'Empire. Et il fit tant par ces remontrances, que ce Prince craignant en effet d'en eſtre abandonné, rappella ſon frere; qui d'ailleurs s'eſtant laiſſé corrompre par les riches preſens que Mathieu luy fit, feignit d'eſtre fort mécontent de ce qu'on refuſoit de luy remettre la Ville de Breſſe entre les mains: ſur quoy laiſſant-là les Guelphes conféderez, il s'en retourna rejoindre ſon frere en Baviére, où quatre mois aprés ſon arrivée ils 1321. Villan. l. 9. c. 143. Cor. par. 3. 1322.

ANN. 1323. furent pris tous deux à la bataille de Muldorfe, que Louïs de Baviére gagna de la maniére qne nous l'avons veû.

Cette victoire enfla fort le courage à Louïs de Baviére, qui ſe voyant delivré de ſon concurrent, & ſeul Empereur, envoya promptement un nouveau ſecours aux Gibelins, avec lequel ils firent lever le ſiége que le Legat du Pape & les Guelphes conféderez avoient mis devant Milan aprés la mort de Matthieu Viſconti, qui eſtoit décedé depuis peu dans une extréme vieilleſſe, apres avoir un peu auparavant recité à haute voix dans l'Égliſe de Milan, le Symbole des Apoſtres, & proteſté en preſence de tout le peuple, que c'eſtoit-là ſa créance en laquelle il vouloit mourir, & qu'il eſtoit tres-innocent du crime d'hereſie que le Pape luy ſuppoſoit, & pour lequel il l'avoit excommunié. Cette derniére action de Louïs fit que le Pape prit enfin la réſolution d'éclater contre luy, comme il fit, en publiant le huitiéme d'Octobre; cette même année, un Monitoire, dans lequel il expoſe premiérement les crimes qu'il luy reproche: à ſçavoir, que ſon élection eſtant douteuſe, & ayant eſté faire dans la diviſion des Princes; toutefois avant que d'en avoir receû la confirmation du Saint Siége, auquel il appartient d'examiner, d'approuver, ou de rejetter l'élection d'un Empereur, il n'avoit pas laiſſé de prendre cette qualité, & de ſe meſler du gouvernement de l'Empire

Villan. l. 9. Gorius.

Villan. Amonin.

Monitor. ap. Herwart. t. 1. p. 194. & ſeq.

pire tant en Allemagne, qu'en Italie, ce que le Pape ſeul a droit de faire, quand l'Empire eſt vacant. De plus, qu'il s'eſt déclaré protecteur des Viſconti, condamnez comme héretiques, & des autres Rebelles de l'Egliſe; & qu'il a fait beaucoup d'autres choſes qui tendent manifeſtement à la ruïne du bien public. En ſuite il luy enjoint par autorité Apoſtolique, & ſur peine d'excommunication, qu'il aura encouruë s'il n'obéit, de retirer dans trois mois le ſecours qu'il a donné aux Rebelles & aux Héretiques, & de s'abſtenir du gouvernement, qu'il ne pourra plus reprendre que le Saint Siége n'ait examiné & approuvé juridiquement ſon élection & ſa perſonne. Il défend enfin à toute ſorte de perſonnes Eccleſiaſtiques ou Seculiéres, de quelque qualité qu'elles ſoient, ſur peine de privation de Benefices pour les gens d'Egliſe, d'excommunication & d'interdit pour les Laïques, de luy obéïr, ou de luy preſter aide & faveur en ce qui regarde l'Empire. Et ce Monitoire fut envoyé à tous les Archeveſques & Eveſques d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Eſpagne, & de Hongrie pour eſtre publié par tout. ANN. 1313.

Louïs, qui ſçavoit auſſi-bien que Henri VII. ſon Prédéceſſeur, ce que le Pape Adrien IV. avoit reconnu de bonne foi par un Acte authentique, écrivant à l'Empereur Frideric Barberouſſe; à ſçavoir, qu'il n'avoit & ne prétendoit avoir aucun

ANN. 1323. droit de ſuperiorité ſur les Empereurs, pour le temporel, ne s'étonna pas beaucoup de ce Monitoire. Il voulut néanmoins encore garder des meſures, afin de mettre, s'il pouvoit, tout le droit de ſon coſté. Pour cet effet il envoya des Ambaſſadeurs au Pape, qui eûrent charge de luy faire entendre en plein Conſiſtoire, qu'ayant ouï dire qu'il avoit procedé contre luy, & publié un certain Monitoire qui choquoit tout ouvertement les droits de l'Empire, il avoit eû peine à le croire, & qu'il s'en vouloit informer de luy-même: que ſi cela eſtoit, comme on le publioit, par tout, il ſupplioit tres-humblement ſa Sainteté de prolonger le terme qu'elle avoit preſcrit, afin que l'on euſt du temps pour la ſatisfaire ſur ce qu'elle avoit expoſé contre luy d'une maniere ſi peu ordinaire. Mais comme le Pape perſiſtant toûjours dans ſa premiére reſolution, eût avoüé toutes ſes procedures & ſon Monitoire, il proteſta hautement qu'on paſſeroit outre, ſi Louïs de Baviére, dans deux autres mois qu'on luy donnoit pour tout delay, n'exécutoit tout ce qu'on luy preſcrivoit dans le Monitoire.

Ce Prince, qui attendoit un tout autre ſuccés de cette Ambaſſade, laquelle il croyoit eſtre tres-reſpectueuſe, crût alors qu'il ne devoit plus rien ménager avec le Pape, & là-deſſus il ſe reſolut de le prévenir, comme il fit. Car ayant aſſemblé les Princes, & les Eveſques, avec pluſieurs Docteurs,

à Nu-

à Nuremberg, il y fit, ſuivant leur avis, le dix-huitiéme de Décembre, une ſolennelle proteſtation devant Notaire, entre les mains de l'Eveſque de Ratisbonne, dans laquelle, aprés avoir proteſté qu'il vouloit vivre & mourir en la Foy Catholique, comme Protecteur de l'Egliſe Romaine, dont il défendroit toûjours les droits contre tous ſes ennemis, il répond à tous les Points du Monitoire. Au premier, *Qu'à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, en vertu de ſon election, qu'on ne peut douter qui ne ſoit legitime, ayant eſté faite ſelon les loix, & la couſtume, par le plus grand nombre des Electeurs, il a pû & a deû gouverner l'Empire, comme il fait encore, & fera toûjours, Dieu aidant, ſans qu'il ſoit neceſſaire que le Pape examine & approuve cette élection, qui ne dépend, aprés Dieu, que des Electeurs.* Au ſecond, *Qu'il a protegé les Viſconti, & les autres Gibelins, comme ſes fideles vaſſaux & ſujets, contre les Guelphes ennemis de l'Empire, & rebelles aux Empereurs, & contre tous ceux qui entreprennent de le ſecourir.* Au troiſiéme, *Qu'il ne ſçait pas ſi les Viſconti, ou quelques autres Gibelins, ſont héretiques: mais que puis qu'on l'accuſe tres-injuſtement d'eſtre fauteur des héretiques, parce qu'il protege ceux qui font la guerre aux ennemis déclarez de l'Empire; & puis qu'eſtant le Chef & le Prince de ce ſaint Empire, il eſt obligé, par le ſerment qu'il a fait à ſon ſacre, de conſerver l'Egliſe dans la pureté de la Foy, & d'arracher la zizanie des pernicieuſes doctrines que l'ennemi des*

ANN. 1323.

ANN. 1323. *fideles y ſeme ; il eſt preſt de prouver, non ſeulement devant le Sacré College des Cardinaux, mais auſſi dévant le Concile géneral, que c'eſt luy-meſme Pape Jean vint-deuxiéme qui ſouſtient des héreſies ; & qu'entre autres erreurs qu'il favoriſe, & qu'il appuye, par ſa doctrine & par ſes actions, il veut manifeſtement abolir, contre l'autorité toute évidente de l'Ecriture Sainte, la ſouveraine puiſſance des Princes ſeculiers, laquelle eſt ordonnée de Dieu meſme, qui veut que tout le monde y ſoit ſoumis.* Et en ſuite, *il appelle de ſon Monitoire, & de toutes ſes procedures manifeſtement injuſtes, au Saint Siége Apoſtolique, & à l'Egliſe repreſentée par un Concile Général qu'il deſire qui ſoit au-plûtoſt convoqué dans la Ville qu'on jugera la plus propre de toutes, afin qu'il s'y trouve en perſonne, & qu'il y propoſe, & y faſſe examiner tous ces articles pour le bien de l'Egliſe & de l'Empire.*

Voila le contenu de cette fameuſe proteſtation ; que l'on peut voir toute entiére & en bonne forme dans le premier tome du Chancelier Hervart. Sur cela le Pape, ſans trop s'émouvoir, prolonge le terme de ſon Monitoire encore de trois autres mois, dans leſquels il enjoint à Louïs de ſe preſenter, ou en perſonne, ou par procureur, devant ſon Tribunal, à Avignon, pour y répondre ſur les crimes dont on l'accuſe. Et voyant que ce Prince eſtoit toûjours ferme & inébranlable dans la réſolution qu'il avoit priſe de ſe maintenir contre tous, dans la

Tom. 1. p. 251. & ſeq.

Regeſt. Joan. n. 8.

poſ-

poſſeſſion de l'Empire, qu'il diſoit auſſi bien que Frideric Barberouſſe, ne tenir que de Dieu ſeul pat l'élection des Princes, & indépendemment du Pape; enfin l'onziéme de Juillet il prononça contre luy la Sentence, par laquelle il le déclare contumace, excommunié, & décheû de tout le droit qu'il pourroit avoir à l'Empire, l'adjournant au premier d'Octobre, pour comparoiſtre devant luy, afin d'entendre prononcer ſon Arreſt ſur ſes autres crimes, & défendant à tout le monde de le reconnoiſtre pour Empereur. Et preſque en meſme temps il condamna, & excommunia les principaux Gibelins, comme les Viſconti de Milans les Scaligers de Verone, les Marquis d'Eſte de Ferrare, Paſſerin Bonacoſſe de Mantoüë, Caſtrucci Caſtracani de Lucques, Hugues Eveſque d'Arrezo, & pluſieurs autres ſemblables à qui le Cardinal Legat & les Inquiſiteurs avoient fait le procés par ſes ordres.

ANN. 1313. Ibid. Villan. Corius. & alii.

Mais comme dans les grandes maladies un reméde chymique & trop violent, bien loin de guerir le mal, le rend aſſez ſouvent beaucoup plus grand, & meſme incurable; auſſi ces terribles ſentences portées contre des gens, qui outre qu'ils avoient les armes à la main & le pouvoir de ſe venger, croyoient encore avoir la juſtice de leur coſté, furent l'occaſion qui fit naiſtre de plus grands troubles que jamais, & qui aboutirent enfin à l'un des plus pernicieux & plus ſcandaleux ſchiſmes qu'on euſt encore

ANN. 1323. core veus dans l'Egliſe. Car d'une part Louïs furieuſement irrité de ſe voir traité de la ſorte avec tant de hauteur, & ſi peu d'égard à ce qu'il croyoit eſtre deû à ſa perſonne & à ſa dignité, réſolut de porter les choſes à l'extrémité, & oubliant ce qu'il ſe devoit à luy-meſme, qui avoit paſſé juſqu'alors pour un Prince tres-moderé, il publia contre le Pape un manifeſte, dans lequel, au lieu de ſe contenir dans les bornes d'une défenſe qu'il prétendoit eſtre fort juſte, il ſe répand en une infinité d'injures tres-atroces, en le voulant faire paſſer pour un deſtructeur de l'Empire, un violateur des Canons & des Loix, un ennemi déclaré de la doctrine Evangelique touchant la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, un profanateur du Sacrement de Penitence, & enfin pour un heretique obſtiné & incorrigible. En ſuite il appella de nouveau de cette Sentence au Concile Général; & la meſme année Jandunus de Peruſe & Marſilius de Padouë publierent pour ſa défenſe deux traitez, l'un de la puiſſance Eccleſiaſtique, & l'autre de la juriſdiction de l'Empereur & de celle du Pape, ſous le titre de Défenſeur de la Paix. Mais comme en voulant ſouſtenir les droits de l'Empire & la puiſſance des Empereurs, ils ne demeurerent pas préciſément dans les termes du temporel, & qu'ils attaquerent la puiſſance ſpirituelle du Souverain Pontife, la voulant ſoumettre à l'Imperiale, ce qui les fit donner

Rebdorf. J. Villan. l. 9. Avent.

Senten. Excomm. I. P. ap. Bzov. Prateol. Alvar. Pel. de Planct. Eccl. c. 6. Alb. Pign. c. 5. de Hier.

dans

dans plusieurs erreurs très-pernicieuses, ANN. c'eſt pour cela qu'ils s'attirerent la cenſure 1323.
& les foudres de l'Egliſe, qui les condamna juſtement, en ce qui choque dans leurs livres la doctrine de la Foy & les bonnes mœurs: Car pour ce qui regarde les faits purement hiſtoriques qu'ils contiennent, & les droits des Couronnes Souveraines qui ne dépendent que de Dieu, c'eſt à quoy l'Egliſe ne touche pas.

D'autre coſté les Gibelins qui ſe croyoient auſſi bons Catholiques que les Guelphes, auſquels ils ne ſuſcitoient la guerre, ni auſſi aſſez, à ce qu'ils diſoient, que comme vaſſaux de l'Empire, pour maintenir les droits de l'Empereur, ſe voyant ſi vivement pouſſez, renouvellerent leur ligue, & agirent de concert avec tant de conduite & de bonheur, qu'ils remporterent par tout de grands avantages ſur leurs enne- Villan. l. 9. mis: car les Viſconti deffirent en bataille Cori par. rangée, devant Modene, l'armée du Pape jointe à celle de Robert Roy de Naples, commandée par Raymond de Cardonne, & des Guelphes confederez, ſous Henri Villan. l. 9. de Flandre, qui furent contraints de leurs priſonniers. Caſtracani de Lucques & Paſſerin de Mantoüe gagnerent auſſi deux grandes batailles, l'une ſur les Florentins, & l'autre ſur les Boulonnois; de ſorte que la puiſſance des Guelphes, par ces trois grands malheurs, qui leur arriverent coup ſur coup, en fut tellement affoiblie, qu'ils n'oſerent plus paroiſtre en ce temps-

ANN. 1327. temps là devant les Gibelins, qui tenoient par tout la campagne.

Ce qu'il y eut encore de plus fâcheux pour le Pape, fut que les Romains ne purent de le voir si long-temps abandonnez par les Papes, qui avoient transferé le Saint Siege à Avignon, chasserent de Rome presque tous ceux qui leur estoient encore favorables, & après avoir nommé pour les gouverner cinquante deux hommes, dont le chef fut Sciarra Colonna, envoyerent sommer le Pape de retourner promptement à son Siege établi par Saint Pierre à Rome, de contribuer eux-mêmes tout ce qui leur estoit necessaire pour les y obliger. Mais comme ils ne furent pas satisfaits de la réponse qu'on leur fit, ils se joignirent aux Gibelins, & députerent tous ensemble vers l'Empereur, pour le supplier très-humblement de venir au-plutôt en Italie, afin d'y recevoir, selon la coustume, les deux Couronnes, & d'achever d'y réduire à leur devoir les ennemis de l'Empire. Louis avoit déja esté plus d'une fois sollicité de la mesme chose par les Gibelins, & d'autant qu'il ne vouloit pas s'éloigner de l'Allemagne, tandis qu'il y auroit encore de puissans ennemis à combattre, ils s'estoit contenté de leur envoyer du secours de temps en temps, avec promesse de les aller au-plutôt, pour les secourir lui-même en personne, & se mettre à leur teste. Mais comme il avoit fait alors son traité avec Fri-

1326. Villan. Lib. 10. c. 20. Matth. Vitt. 10. Spond. Nauel. ann. 47.

Frideric, qui ne prétendoit plus rien à l'Empire; que le Duc Leopold qu'il craignoit le plus, & qui estoit son énnemi irréconciliable, estoit mort cette mesme année, & que tout enfin luy estoit parfaitement soumis en Allemagne: il se résolut de les satisfaire, en se satisfaisant luy-mesme, dans l'extréme envie qu'il avoit de se venger du Pape. C'est pourquoy, aussitost qu'il eût assemblé ses troupes, il partit au commencement de l'année suivante, & se rendit au Mois de Février à Trente, où les deputez de tous les chefs des Gibelins & les Ambassadeurs de Frideric Roy de Sicile l'attendoient. Ce fut aussi-là mesme que s'assemblerent pour le suivre tous les mécontens du Pape, & sur tout un grand & formidable parti de Cordeliers, tant de ceux qui sous prétexte de réforme avoient fait un schisme dans l'Ordre, que des autres mesme qui se croyoient aussi-bien que ceux-cy estre attaquez, & fort maltraitez dans le point le plus essentiel de leur Religion, par trois fameuses Constitutions de ce Pontife. Or parce que c'est icy l'un des points les plus importans de mon Histoire pour la justification d'un Pape, & dont peu de gens sont bien informez, il faut tascher de l'éclaircir en cét endroit, en reprenant la chose dans son origine.

ANN. 1316. 1327. Villan. l. 10.

Il y avoit déja douze ou treize ans que le Pape Nicolas III. avoit fait cette célebre Decretale *Exiit qui seminat*, par laquelle, 1294. Sext. l. 5. c. Exiit.

ANN. 1327. quelle, en interpretant ce qui ſe trouve d'ambigu dans la Régle de Saint François, il la laiſſe dans toute ſa force, lors que certains faux zelez de l'Ordre, ſous prétexte de vouloir vivre dans une plus étroite obſervance de la Régle, ſans gloſe & ſans interpretation, & dans toute l'étenduë de ſa rigueur, entreprirent de faire un corps à part, en ſe ſeparant de celuy duquel ils avoient fait profeſſion d'eſtre les membres. Pour cét effet, ils s'addreſſent au bon Pape Saint Pierre Céleſtin, qui ne reſpiroit que la ſolitude & la penitence; & ayant obtenu de luy la permiſſion de faire une Congrégation particuliére, ſous le nom d'Hermites du Pape Celeſtin, pour y garder leur Régle à la lettre, ils ſe vont établir dans une petite Iſle de la Grece, pour ſe mettre à couvert des pourſuites du Général des Cordeliers, qui ne vouloit pas ſouffrir ce ſchiſme dans l'Ordre. En effet, aprés que le Pape Céleſtin ſe fut dépoſé du Pontificat, tout ce grand Ordre auquel cette diviſion portoit grand préjudice, agit tres-efficacement auprés du Pape Boniface VIII. pour la faire ceſſer. Car on luy remontra ſi bien l'importance de cette affaire, non-ſeulement pour le bien de l'Ordre, mais auſſi pour ſon intereſt particulier, en luy diſant que ces prétendus réformez le tenoient pour un intrus, parce qu'ils croyoient nulle l'abdication de Céleſtin leur protecteur: qu'il caſſa la permiſſion & les privileges qu'ils en avoient

Wadingh. t. 2. hoc ann.

avoient obtenus, & leur fit faire commandement, ſur peine d'excommunication, de ſe venir remettre ſous l'obéïſſance de leur Général. ANN. 1327.

Aprés bien des remiſes & des excuſes, que ces nouveaux réformateurs allegue-rent inutilement pour juſtifier leur revolte & leur Schiſme, il fallut enfin ſe ſoumettre, & obéïr. Mais la diſgrace, & en ſuite la mort de Boniface eſtant arrivées ſur ces entrefaites, comme ils abordoient à un Port de la Pouïlle, il ſe fit entre eux une nouvelle diviſion. Les uns ennuyez peut-eſtre de leur exceſſive auſterité, s'allerent rendre au Géneral, qui les receût tres-bien, & les rétablit dans l'Ordre: mais les autres ſe croyant libres comme auparavant, s'établirent en de petits hermitages, partie dans le Royaume de Naples, & partie dans la Marche d'Ancone, & dans la Toſcane, où pluſieurs Cordeliers des Provinces d'Italie, attirez par le grand bruit que cette nouvelle réforme faiſoit par tout, ſortirent de leurs Couvents, ſans congé des Superieurs; & ſe faiſant ainſi, ſans y prendre garde, de vrais apoſtats, par une fauſſe dévotion, s'allerent joindre à ces Hermites, de ſorte que leur Congregation devint bientoſt aſſez nombreuſe. Ils ne joüirent pas là toutefois long-temps de la paix qu'ils y croyoient trouver; & ſe voyant vivement pourſuivis, non ſeulement par les Superieurs de l'Ordre, mais auſſi par les Inquiſiteurs, qui les trai- 1302. Wadingh. ad hunc. ann.

ANN. 1327. traitoient comme des apoſtats, & des gens ſuſpects d'héréſie, ils prirent la fuite, & ſe ſauverent les uns en Sicile, & les autres en Provence, & au bas Languedoc, où ils avoient déja un grand nombre de ſectateurs. Et certes, on a ſouvent veû en France; & meſme de nos jours, que l'on y court aiſément à la nouveauté, ſur tout en matiére de doctrine & de devotion, particuliérement quand ſous le beau prétexte de vouloir combatre le relaſchement, au-lieu de corriger les defauts des particuliers, ou ceux d'une Communauté, quand il s'y en eſt gliſſé quelques-uns, on entreprend de former un parti, ou plûtoſt une ſecte dans la Religion génerale, ou dans les particuliéres, c'eſt-à-dire, dans les Ordres Religieux, & d'y faire un nouvel eſtabliſſement, ſous le nom ſpécieux de réforme; & l'experience a fait voir que la deſtinée des plus rigoureuſes & des plus auſteres eſt d'eſtre fort à la mode dans leur commencement, & de ne durer gueres, ſelon la nature de toutes les choſes qu'on entreprend avec trop d'ardeur & de violence.

1307. Wadingh. t. 3.

Ainſi, comme ces Réformez trouverent de puiſſans protecteurs, & qu'ils eûrent une grande ſuite dans ces pais chauds, où l'on agit pour l'ordinaire avec plus de ferveur, & meſme bien ſouvent avec plus d'impetuoſité & de précipitation qu'ailleurs, ils eûrent aſſez facilement le moyen de s'y établir; & ce fut alors

alors que l'Ordre de Saint François fut divisé en deux partis formez, dont l'un prit le nom de *Spirituels* & de *Freres de l'estroite Observance*, & l'autre eut celuy de *Conventuels* & de *Freres de la Communauté*. Les premiers mesme, pour se distinguer tout-à-fait des autres, & faire voir à tout le monde qu'ils vivoient de toute autre maniére, prirent peu de temps aprés un habit fort different du leur, n'ayant qu'une seule tunique de vilain drap, tres-courte, fort étroite & juste au corps, avec un petit capuchon, qui à peine leur couvroit la teste, ce qui, comme parle le Pape dans sa Constitution, les rendoit ridicules. Mais tout cela ne fit qu'irriter davantage les Conventuels, qui estoient sans comparaison les plus forts, & avoient tout le droit de leur costé, contre des gens, qui bien loin d'estre autorisez des Papes, agissoient directement contre leurs Constitutions & leur commandement exprés. Ensuite ils les pousserent avec tant de vigueur par les voyes de la justice, qu'enfin le Roy de Naples Charles le Boiteux, Comte de Provence, qui les protegoit: fut obligé de supplier le Pape Clement V. de les vouloir entendre favorablement dans leur justification pour leur faire justice.

ANN. 1327.

Quosdam habitus cum parvis capuciis curtos, strictos, insutatos & squallidos, irrisionis amicos, &c. Joa. XXII. Extrav. Gloriosam Ecclesiam.

1330. Wadingh. t. 3. ad huuc ann.

C'est ce que fit ce Pontife au Concile de Vienne, où aprés qu'il eût fait examiner durant deux ans, par plusieurs Cardinaux, & par des Docteurs de differens Ordres, tout ce que les uns & les autres avoient à dire,

ANN. dire, ou pour accuſer leurs parties, ou pour
1327. ſe défendre eux-meſmes, il fit enfin dans
Cap. Exivi de Parad. in Clement. la troiſiéme Seſſion, cette célebre Clementine, *Exivi de Paradiſo*, per laquelle, en expoſant ce que preſcrit la Régle, &
1312. l'interpretant conformement à la Decre-
Wadingh. c. 3. hoc ann. tale de Nicolas III. il déclare que la maniére de vivre des Conventuels, qui font profeſſion de ſuivre cette Decretale, ſuffit pour s'acquiter de tous les devoirs d'un parfait Religieux de Saint François. Il ordonne enſuite à ceux de l'étroite Obſervance de rentrer dans la communauté, & en quittant toutes les marques qu'ils avoient priſes pour ſe diſtinguer des autres, y vivre ſous l'obéiſſance des Superieurs.

Il fallut bien qu'on obéïſt à un Decret de cette force, autoriſé dans un Concile-Général. Pluſieurs s'y ſoumirent de bonne grace: il y en eût d'autres qui ne le firent qu'aprés qu'ils eûrent pris la fuite comme des apoſtats, & qu'on les eût contraints de revenir à force de cenſures & d'excommunications qui furent fulminées contre eux. Mais aprés la mort du Pape Clement, ces faux ſpirituels qui donnoient tout ouvertement dans l'illuſion, prenant l'occaſion qu'ils jugeoient leur eſtre tres-favorable durant la longue vacance du
1114. Saint Siége & du Généralat de l'Ordre, ſe
1215. ſéparerent de nouveau avec plus de ſcan-
Wadingh. c. 3. dale que jamais. Car environ ſix-vints de ces dangereux illuminez d'entre ceux de Provence & de Languedoc s'eſtant fait ac-

accompagner de leurs amis & de leurs dévots bien armez, s'emparerent par force des Convents de Beziers & de Narbonne, d'où ils chaſſerent les Conventuels, & repſirent en meſme temps leurs tuniques courtes & étroites avec leurs petits frocs. Pluſieurs autres animez par cét exemple, firent bien-toſt la meſme choſe ailleurs, & ſe joignirent à ceux-cy, diſant tous enſemble, pour gagner le peuple, qu'ils eſtoient les diſciples du Frere Pierre Jean Olivi, premier Auteur de leur réforme, qui eſtoit d'auprés de Beziers, & au tombeau duquel, que l'on réveroit à Narbonne comme celuy d'un Saint, on croyoit bonnement en ce Païs-là qu'il ſe faiſoit de beaux miracles. Cependant ce prétendu Saint, qui en effet fut la principale cauſe de ces troubles par ſes maximes fauſſement ſéveres, n'eſtoit qu'un dévot hardi, préſomptueux, & dangereuſement viſionnaire, dont la doctrine fut condamnée au Concile de Vienne, & le fut encore depuis comme héretique, témeraire, & inſenſée, en ſoixante articles tirez de ſes Commentaires ſur l'Apocalypſe, qu'il applique en partie à Saint François & à ſa Regle, en diſant ſur cela cent choſes extravagantes, & pleines d'erreurs, ainſi qu'on le peut voir dans la Cenſure qu'en firent les Théologiens députez par le Pape, pour examiner ce dangereux livre, & laquelle ANN. 1327.

ANN. 1327. Baluſ. l. 1. Miſcellan.

M. Baluze nous a donnée depuis peu dans le premier livre de ſa belle Collection des rares piéces qui n'avoient pas encore veû le jour.

Mais ce nouveau ſchiſme que firent ces opiniaſtres révoltez ne fut pas long-temps toleré. Car le Pape Jean XXII. ayant enfin ſuccedé à Clement V. agit dés la premiére année de ſon Pontificat contre eux avec beaucoup de force & de vigueur, à la pourſuite de Michel de Ceſene, qui venoit d'eſtre élû General des Cordeliers. En effet, comme ce Pape ſceût qu'ils avoient refuſé d'obéir au commandement qu'il leur avoit fait par ſon Commiſſaire, de ſe ſoumettre à la Conſtitution du Pape Clement, il les cita devant ſon Tribunal à Avignon, où ils comparurent au nombre d'environ ſoixante & dix, qui ne voulurent pas loger chez les Conventuels, & aimerent mieux paſſer toute la nuit à découvert devant la porte du Palais. Le lendemain ils eûrent audience du Pape, qui écouta avec beaucoup de patience tout ce qu'ils luy voulurent remontrer. Mais comme il vit que tout ce qu'ils oppoſoient aux Conventuels, ſe réduiſoit à leurs tuniques longues & larges, & aux caves & aux greniers où ils gardoient le bled & le vin qu'ils avoient receû par aumoſne, il n'en fit nul eſtat, & leur ordonna de retourner à la Communauté; & de ſe ſoumettre en cela au jugement de leurs Superieurs, ainſi

1317. Wading.

ainſi que la Clementine l'ordonne. Sur quoy il fit ſa Conſtitution *Quorundam exigit*, où, en confirmant les Decretales de Nicolas III. & de Clement V. il fait encore de nouvelles déclarations ſur la Regle, & laiſſe aux Superieurs le pouvoir & la liberté de déterminer quelle doit eſtre, ſelon la diverſité des lieux & des temps, la meſure & la forme des habits, & en quelles occaſions l'on peut garder pour l'avenir les aumoſnes que l'on aura receûës, ordonnant à tous les Religieux de ſe conformer à leur jugement, & de leur obeïr. Et il ajouſte, qu'il n'y a point de Religion ſans cela, & que des trois vertus, auſquelles on s'oblige par les trois vœux de la profeſſion Religieuſe, l'obeïſſance eſt ſans contredit la plus grande, parce que dit-il, par la pauvreté l'on ſe met au-deſſus des biens qui ſont hors de nous; par la chaſteté, l'on aſſujetit le corps; mais par l'obéiſſance on domine ſur l'eſprit & ſur la propre volonté, qui eſt la partie de nous-meſmes la plus noble & la plus excellente.

ANN. 1327.

Cap. Quorundam. Extrav. de Verb. ſignificat.

Religio namque perimitur ſi à meritoriâ ſubditi obedientiâ ſubtrahatur. Magna quidem paupertas, ſed major integritas, harumque obedientia maxima ſi cuſtodiatur illæſa: nam prima rebus, ſecunda carni, tertia verò menti dominatur & animo, &c. C. Quorundam.

De ceux qui avoient comparu devant le Pape, la pluſpart enfin obeïrent, & rentrerent dans l'Ordre. Mais vint-cinq demeurant obſtinez, furent mis à l'Inquiſition pour les erreurs avec leſquelles ils prétendoient défendre leur révolte. Tous les autres craignant qu'on ne leur fiſt un pareil traitement, s'enfuïrent en Sicile, où s'eſtant joints à ceux des leurs qui s'y

ANN. 1327. 1318. Wading. §. 3. eſtoient établis depuis quelque temps, ils firent, en dépit du Pape, un nouveau General, & ſouſtinrent opiniaſtrément les meſmes héreſies pour leſquelles on avoit arreſté leurs Compagnons.

C'eſt icy ſans doute un terrible exemple, qui doit ouvrir les yeux aux Superieurs des Communautez Religieuſes, pour leur faire voir combien il eſt dangereux de ſouffrir qu'il s'y forme ſous main certaines aſſociations ſecretes & clandeſtines de quelques particuliers, qui, ſous le ſpecieux prétexte de vouloir eſtre plus ſpirituels que les autres, y font une eſpece de retranchement, ou plutoſt de ligue, qui tend de ſa nature au ſchiſme. Ces ſpirituels de l'Ordre de Saint François, qui s'eſtant ſéparez du commun, s'élevoient juſqu'au Ciel par leurs grands mots d'étroite Obſervance & de ſpiritualité, ſe précipiterent eux-meſmes aveuglément dans les abyſmes de l'erreur & de l'héreſie, parce que ces dévots d'illuſion, comme parle le Pape dans ſa Decretale, commencent toûjours par la vanité qui les enfle, & qui les éleve dans leurs ridicules imaginations par deſſus ceux qu'ils regardent de haut en bas, en ſe diſant à eux-meſmes, *Je ne ſuis pas comme les autres*; cette vanité fait naiſtre le trouble, la diſcorde, les conteſtations & les diſputes, dans leſquelles ils veulent qu'on en paſſe par leur ſentiment, qu'ils préferent à celuy de tout le reſte de la terre: de-là ils tombent dans le ſchiſme,

Aſcendunt uſque ad cælos, & deſcendunt uſque ad abyſſos. Pſ. 105.

Ut primò quidem infelix animus per ſuperbiam intumeſcat, & exinde de contentione in contentionem, de contentione in ſchiſma, de ſchiſmate in hæreſim, de hæreſi in blaſphe-

ſchiſme, & du ſchiſme dans l'héreſie, & en ſuite ils donnent dans le blaſphéme. ANN. 1327.

Voila ce qui ſe fit dans ces pitoyables illuminez, qui ſe ſéparerent de ceux qui gardoient la Regle de Saint François, ſelon l'interprétation des Papes. Ils firent à l'égard de cette Regle, ce que font aujourd'huy les Proteſtans à l'égard de la Sainte Eſcriture. Car ils vouloient qu'on l'entendiſt ſelon leur ſens, & non pas ſelon celuy que l'Egliſe y donnoit. *Ils ſouſtenoient que leur Regle eſtoit une meſme choſe avec l'Evangile; qu'en ſuite l'Egliſe ne pouvoit diſpenſer de ce qu'elle ordonne; & que ceux qui luy obéïſſent en cela, péchent mortellement auſſi-bien que le Pape, dans les déclarations qu'il avoit faites touchant les habits, les greniers, & les caves, qu'il permettoit aux Cordeliers. Ils diſoient encore qu'il y avoit deux Egliſes; l'une riche & charnelle, où le Pape & les Eveſques dominoient; l'autre pauvre, mais ſpirituelle, & toute pure, qui ne conſiſtoit qu'en ceux qui eſtoient de l'étroite Obſervance, ou qui les protegoient; & que les Superieurs, les Eveſques, & les Papes meſmes n'avoient aucune juriſdiction ni autorité, s'ils n'eſtoient de leur ſentiment.* Ils ajouſtoient à tout cela quelques autres ſemblables erreurs & réveries, qui ſont exprimées dans la Decretale du Pape. Enfin la choſe alla ſi avant, que de ces vint-cinq qu'on avoit mis à l'inquiſition, il y en eut quatre qui furent bruſlez à Marſeille, parce qu'ils ne voulurent jamais ſe rétracter, diſant toûjours qu'ils ne pou-

mias infelici gradatione, imò præcipitii ruina deſcendat. Extravag. Quorundam.

Inquiſit. Sent. contra combuſt. in Maſſil. ap. Baluſ. l. 1.

ANN. 1327. Miſcell. ex Cod. MS. Biblioth. Colbertin.

pouvoient obéir en conſcience à la Conſtitution que le Pape avoit faite, ſans autorité, & que ce qu'il avoit déclaré touchant les caves, les greniers, & leurs habits eſtant contre la Regle, eſtoit conſequemment contre l'Evangile & contre la Foy.

A la verité c'eſtoient de grands fous, de s'eſtre tellement enteſtez de leur petit capuchon, qu'ils ſe laiſſerent bruſler plûtoſt que d'en vouloir prendre un plus grand, comme ſi la perfection de l'Evangile conſiſtoit en ces ſortes de choſes, qui ſont de leur nature tres-indifferentes: mais il y eut des gens qui crûrent en ce temps-là, comme il y en a ſans doute encore aujourd'huy qui croyent la même choſe, à ſçavoir, qu'encore que ce ſot enteſtement donnaſt juſqu'à l'héreſie; on ſe pouvoit néanmoins perſuader que ces pauvres abuſez n'y donnoient que par folie, & en ſuite ſe contenter de les traiter, & de les enfermer comme des fous. Quoy qu'il en ſoit, ces opiniaſtres & dangereux dévots voyant qu'on les traitoit ſi rudement en Provence, & que le Roy de Sicile, à la ſollicitation du Pape, ne les vouloit plus ſouffrir en ſon Royaume, ſe cacherent, & ſe ſauverent comme ils pûrent, en courant vagabonds par les Provinces, juſqu'à ce qu'ils s'allerent mettre ſous la protection de l'Empereur, à l'occaſion d'un nouveau differend qui naſquit quelque temps aprés entre le Pape & les Conventuels, & qui fit beaucoup

coup plus de mal que le premier. Voicy comment. ANN. 1327.

Les Inquiſiteurs de la Foy eſtoient choiſis indifferemment des deux Ordres de Saint Dominique & de Saint François. Un Cordelier l'eſtoit alors en Provence, & un Jacobin dans le Languedoc. Celuy-cy, qui conjointement avec l'Archeveſque de Narbonne, faiſoit le procés à un homme qu'on accuſoit d'avoir dogmatiſé & enſeigné les erreurs des Beguards, produiſit dans une Aſſemblée de Docteurs une grande liſte des propoſitions de cét homme, qu'il prétendoit eſtre toutes contre la Foy, entre leſquelles eſtoit celle-cy *Que Jeſus-Chriſt & ſes Apoſtres qui avoient enſeigné & ſuivi la voye la plus étroite de la haute perfection Chreſtienne, n'avoient rien poſſedé dont ils euſſent la proprieté & le domaine, ni en particulier, ni en commun.* Le Lecteur en Théologie du Convent des Cordeliers de Narbonne, nommé le Pere Talon, qui eſtoit un fort habile homme, quand ce fut à luy de parler, dit que pour les autres propoſitions qu'on leur avoit préſentées, il croyoit, comme ceux qui avoient opiné avant luy, qu'elles eſtoient héretiques; mais que pour celle-cy qu'on vouloit auſſi condamner, il la maintenoit tres-ſaine & tres-orthodoxe, ſelon la Conſtitution du Pape Nicolas III. où elle ſe trouvoit en termes exprés. Sur quoy l'Inquiſiteur, qui vouloit abſolument qu'elle fuſt héretique, l'ayant voulu faire dédire,

1311. Wading. hoc ann.

Berengarius Talonis.

ANN. 1327. il en appella au Pape, devant lequel cette queſtion fut agitée par les Jacobins & par les Cordeliers, qui prirent parti chacun pour l'intereſt non ſeulement de ſon Confrere, mais auſſi de tout l'Ordre. Car les Cordeliers prétendoient avoir cét excellent degré de pauvreté par deſſus tous les autres, à cauſe du parfait dénuëment de toute ſorte de domaine dont ils faiſoient profeſſion, ne ſe retenant que le ſimple uſage des choſes neceſſaires; & les Jacobins, comme tous les autres Religieux, poſſedoient en commun ce qui appartenoit à l'Ordre: & comme on s'échaufa extrémement de part & d'autre, chacun employant pour l'attaque & pour la défenſe toutes les ſubtilitez de la Dialectique, en laquelle les uns & les autres eſtoient grands Maiſtres, on ne pût jamais rien conclure, & le Pape ſe contenta pour lors d'aſſoupir ce grand differend par quelque legere diſtinction, dont on ſe ſervit pour accorder quelque choſe aux uns & aux autres, ordonnant qu'on n'en parlaſt plus.

1322. Wadingh. hoc ann. Mais l'année ſuivante, ſoit qu'il fût ſollicité par les Jacobins, ou qu'il agiſt en cela de ſon propre mouvement, car c'eſtoit un Pape qui aimoit fort à décider: il envoya par écrit à tous les Prélats & à tous les Docteurs en Theologie qui eſtoient à la Cour, cette propoſition pour l'examiner, à ſçavoir, *Si ce n'eſtoit pas une héréſie de ſouſtenir avec opiniaſtreté, que Jeſus-Chriſt & ſes Apoſtres n'avoient rien*

eû

eû qui leur appartint par droit de proprieté & de domaiine, ni en commun, ni en particulier. Cependant il ſçavoit, que le Pape Nicolas dit en termes formels dans ſa Decretale, que cette abdication de toute ſorte de proprieté & de domaine pour l'amour de Dieu, eſt ſainte & meritoire; que Jeſus Chriſt nous montrant le chemin de la perfection, l'a enſeignée par ſa doctrine, & confirmée par ſon exemple; & que les premiers fondateurs de l'Egliſe militante l'ayant puiſée de cette ſource, pour mener une vie parfaite, l'avoient communiquée aux Religieux de Saint François. Il ſçavoit de plus, que le meſme Pape défend ſur peine d'excommunication à tous Docteurs, & à toute autre ſorte de perſonnes de ſe meſler de gloſer ſes paroles qui ſont tres-claires, ni de leur donner une autre explication, que préciſément celle que donne la Grammaire, en faiſant la conſtruction des mots. C'eſt-pourquoy, pour laiſſer à ces Docteurs & à ces Prélats la liberté de chercher ſans ſcrupule le moyen d'interpreter ces paroles en un autre ſens que celuy qu'elles ſemblent avoir naturellement, Jean XXII. ſuſpendit cette défenſe, juſques à ce qu'il en euſt autrement ordonné. ANN. 1327.

Or comme ſur ces entrefaites les Gordeliers tinrent leur Chapitre Géneral à Perouſe, & qu'ils virent fort bien que tout ce procedé tendoit à condamner leur doctrine & leur profeſſion, ils publierent, à la ſolli-

ANN. 1327. citation de leurs amis, deux écrits authentiques, par leſquels ils déclarent à toute la terre, qu'adherant à la Decretale de Nicolas III. confirmée par la Clementine *Exivi de Paradiſo*, & meſme par la derniére Conſtitution de Jean XXII. ils tiennent tous, ſans aucune diverſité de ſentiment, que ce n'eſt pas une erreur, mais au contraire, que c'eſt une verité Catholique, de dire que Jeſus-Chriſt & ſes Apoſtres n'ont rien eû de propre, ni en particulier, ni en commun, & que quand ils ont eû quelque choſe en réſerve, ils ne l'avoient pas comme maiſtres & poſſeſſeurs, mais ſeulement comme adminiſtrateurs & diſtributeurs pour les pauvres, & que pour eux ils n'en avoient que le ſimple uſage de fait, ſans avoir aucun droit de propriété à la choſe qu'ils gardoient; ce qu'ils s'efforcerent de prouver dans ces écrits par pluſieurs raiſons & autoritez. Et pour agir encore plus fortement, ils obligerent par un Decret tous les habiles gens de l'Ordre à établir, à défendre, & à ſouſtenir hautement par tout cette doctrine; ce que les Profeſſeurs & les Prédicateurs ne manquerent pas de faire dans les Ecoles, & dans les Chaires, avec tout l'éclat qui leur fut poſſible.

Une action ſi forte, & d'une ſi grande hauteur, irrita extrémement contre les Cordeliers le Pape, qui les avoit beaucoup conſiderez & favoriſez juſqu'alors. Et pour diſpoſer les affaires à ce qu'il avoit ré-

ſolu

ſolu de décider contre eux, il renonça d'abord à toutes les choſes deſquelles ils diſoient n'avoir que le ſimple uſage de fait, & non pas de droit, & dont le domaine & la propriété appartenoit au Saint Siége, ſelon la déclaration que pluſieurs Papes en avoient faite. Mais il n'avançoit pas beaucoup par là, parce qu'en ce cas les Cordeliers pouvoient toûjours dire, que ces choſes appartiendroient à ceux dont ils les auroient receûës par aumoſne, pour n'en avoir que le ſimple uſage, & qui auroient droit de les reprendre quand il leur plairoit, avant qu'elles fuſſent conſumées. Il fit donc le huitiéme de Décembre de cette année ſa Conſtitution *Ad conditorem Canonum*, par laquelle il déclare que quand le Pape Nicolas dit dans ſa Decretale, que les Freres Mineurs n'ont que le ſimple uſage de tout ce qu'on leur donne par aumoſne, & point du tout le domaine ou la propriété qui appartient au Saint Siége, cela ne ſe peut entendre des choſes qui ſe conſument par l'uſage, parce que, dit-il, comme il le prétend prouver par un diſcours Philoſophique, le domaine en ces ſortes de choſes ne peut eſtre ſéparé de l'uſage ; ainſi l'on doit dire qu'il appartient à ces Religieux de Saint François, pour le moins en commun, & qu'il n'eſt nullement à l'Egliſe : c'eſt pourquoy il leur défend d'avoir deſormais des Syndics, ou des Procureurs qui reçoivent & conſervent au nom du Saint Siége les

ANN. 1327.

In Extravag. comm. de verb. ſignif.

Martin. IV in Bulla

ANN. 1317. Exultantes in Domino.

les choſes qu'on leur donne, ce que pourtant les Papes ſes Prédeceſſeurs leur avoient permis par Bulles expreſſes.

A la verité, l'on ne peut nier que le Pape Jean XXII. n'ait parlé en cette occaſion comme Docteur particulier, & d une choſe qui n'appartient point du tout a la Foy. Car outre que la Régle de Saint François, & les Papes qui l'interpretent, diſent tres-clairement, que les Religieux n'ont que l'uſage de tout ce qu'on leur donne, de quelque nature qu'il ſoit, & dont la propriété appartient au Saint Siége; il y a un tres-grand nombre de Docteurs, meſme parmi les Jacobins, & des plus célebres, qui ſouſtiennent & prouvent tres-bien que le domaine ſe peut ſéparer de l'uſage dans les choſes qui ſe conſument & ſe détruiſent en meſme temps que l'on s'en ſert, parce que, diſent-ils, pour eſtre maiſtre abſolu d'une choſe, ce n'eſt pas aſſez qu'on la conſume; & qu'on la détruiſe lors qu'il eſt permis de s'en ſervir, mais il faut encore en pouvoir diſpoſer à ſa volonté, la pouvoir vendre, donner, échanger; ce que le Religieux ne peut faire de l habit qu'il uſe en le portant, & du pain qu'il détruit en le mangeant; & l'on ne dira pas que ceux qui ſont invitez à un grand repas ſoient maiſtres abſolus des viandes qu'on leur ſert, elles appartiennent à celuy qui les traite, & qui les prie d'en manger, & de faire bonne chere, mais il n'ont pas droit

Greg. IX. Innoc. IV. Alex. IV. Martin. IV. Boni. VIII. &c. Soto. Bannes. Ledeſm. Bellar. l. 4 de R. Pont. c. 14. Leſſi. de Juſt. & jur. l. 2. c. 3. Molin. de Juſt. t. 1. tract. 2. diſp 6. n 6. Barboſ t. 3. Collect. in Comm. ad hanc Extr. Joan.

pour

pour cela de les enlever de deſſus la table, & de les envoyer au marché pour les vendre. Ainſi cette opinion de Jean XXII. qui eſt encore aujourd'huy réfutée par de bons Docteurs, ne préjudicie point à la parfaite pauvreté des Religieux de Saint François, qui ſe ſont dépouïllez pour l'amour de Dieu de toute ſorte de domaine. Auſſi comme ce Pape agit en cette occaſion d'une maniére peu conforme aux Bulles de ſes Prédeceſſeurs, c'eſt une choſe néanmoins qui n'eſt nullement des appartenances de la Foy, en quoy perſonne n'a jamais douté que le Pape ne ſe puiſſe tromper comme un autre homme: de-là vient que ceux qui luy ont ſuccedé, ont remis les Religieux de Saint François dans la poſſeſſion où ils eſtoient auparavant de n'avoir rien du tout de propre, ni en particulier, ni en commun; & ont rétabli leurs Syndics, pour recevoir & pour conſerver au nom de l'Egliſe Romaine ce qu'on leur donne par aumoſne, & dont le Pape leur permet l'uſage.

ANN. 1322.

Mart. V. in Bull. Amabilis. Eugen. IV. in Decret. Proviſionis. Alex VI. & alii. Wadingh.

Voila ce que Jean XXII. fit d'abord contre les Cordeliers: mais l'année d'aprés il paſſa bien plus outre, à l'occaſion de deux choſes de grand éclat, qu'on fit de nouveau contre luy, & qui l'aigrirent extrémement contre ces Peres. L'une fut, que le Pere Bona gratia, de Bergame, homme hardi & violent, que les Peres du Chapitre général de Peruſe avoient envoyé à la Cour du Pape pour y défendre leur dé-

1323. Wadingh. hoc ann. & ſeq.

ANN. 1317. ciſion, au-lieu de faire de tres-humbles remontrances aux pieds de Sa Sainteté, eut l'audace d'appeller en plein Conſiſtoire de ſa Decretale *Ad conditorem Canonum*, & de luy preſenter publiquement un écrit fort inſolent, dans lequel il prétendoit prouver par pluſieurs raiſons qu'elle ne devoit pas avoir traité ſon Ordre avec tant de dureté, & que ſa Conſtitution, comme toute contraire à celles de ſes Prédeceſſeurs, ne pouvoit ſubſiſter. A quoy ce Pape, qui n'eſtoit nullement d'humeur à ſouffrir une pareille inſolence, principalement dans un Moine qui fait profeſſion d'humilité, ne répondit qu'en faiſant mettre ſur le champ ce Bona-gratia dans un cachot, où il eut le loiſir durant toute une bonne année de plaindre ſa diſgrace, & d'apprendre par le rude traitement qu'on luy fit, à traiter d'une autre maniere avec les Papes.

La ſeconde choſe qui acheva d'irriter le Pape, fut l'action fort hardie du célebre Docteur Cordelier Guillaume Okam, Anglois, homme de grande réputation, ſur tout dans les Ecoles de Philoſophie, où il avoit fait une nouvelle ſecte, & qui en eſprit, en doctrine, & en ſubtilité ne cedoit point au fameux Jean Scot, dont il avoit eſté diſciple. Celuy-cy, qui s'eſtoit trouvé au Chapitre général de Peruſe, liſoit alors dans l'Univerſité de Boulogne, & preſchant un jour devant un tres-grand auditoire, il ne ſe contenta pas de dire ce

que

que le Chapitre avoit déclaré, à ſçavoir ANN. 1327.
que ce n'eſtoit pas une erreur d'aſſeûrer que Jeſus-Chriſt enſeignant la voye de la perfection, & les Apoſtres la ſuivant, n'avoient rien eû de propre ni en particulier ni en commun; mais il ajouſta que c'eſtoit une héréſie de dire le contraire. Le Pape, aprés avoir eſté bien informé de cette action, le cita pour rendre compte, non pas de ſa doctrine, mais de ce qu'avant le jugement du Saint Siége, qui faiſoit examiner cette propoſition, il l'avoit oſé décider de la maniere, qu'il luy avoit plû. Il obéit, & s'alla preſenter au Pape, qui le receût fort bien: mais en ſuite il luy ordonna de demeurer paiſiblement à Avignon, & luy défendit tres-eſtroitement de plus parler de la propoſition dont il s'agiſſoit, que ſelon la déciſion qu'on en avoit faite. Car tandis qu'on citoit Okam pour comparoiſtre à Avignon, le Pape, aprés avoir fait examiner aſſez long-temps la propoſition qu'il avoit donnée par écrit touchant la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, fit enfin la Conſtitution *Cùm inter nonnullos*, dans laquelle il déclare que c'eſt une héréſie de ſouſtenir avec opiniaſtreté que Jeſus-Chriſt & ſes Apoſtres n'ont rien eû, non pas meſme en commun, dont ils fuſſent abſolument les maiſtres, & dont ils puſſent diſpoſer à leur volonté, puis que le contraire paroiſt clairement en plus d'un endroit du Nouveau Teſtament. On eſt encore aujourd'huy bien en peine dans les

Int. Extra. Commun. de verb. ſignif.

Ecoles

ANN. 1327. Ecoles de trouver le moyen d'accorder ces deux Papes Nicolas & Jean, qui ſemblent faire deux déciſions toutes contraires dans leurs Decretales. Mais il n'eſt pas, ce me ſemble, trop difficile de ſortir de cét embarras; car il eſt certain que Jéan. XXII. qui ne vouloit pas qu'on puſt diſtinguer le domaine du ſimple uſage dans les choſes que l'on conſume lors que l'on s'en ſert, vouloit auſſi que Jeſus Chriſt & les Apoſtres euſſent toûjours eu, du moins en commun, le domaine & la propriété de ces ſortes de choſes, ce qui eſt manifeſtement contraire à la Conſtitution de Nicolas III. qui croit que cette propriété peut eſtre ſéparée de l'uſage. Mais comme ce n'eſt là qu'une queſtion de Philoſophie, qui n'appartient nullement à la Foy, & ſur laquelle on peut prendre tel parti qu'on veut: il a eſté permis à ces deux Papes de dire ce qu'il leur a plû ſur ce ſujet, & à l'un des deux de ſe tromper en cela, comme pourroit faire un autre homme. Il n'en eſt pas ainſi du point principal duquel il s'agit en ces Decretales, & qui ſe tire de la Sainte Ecriture, en quoy les deux Papes s'accordent. En effet, Nicolas qui dit que Jeſus-Chriſt enſeignant en un temps par ſa doctrine & par ſon exemple la voye de la plus haute perfection, n'a rien eû dont la propriété luy appartint, ajouſte plus bas, que comme eſtant Legiſlateur commun, il eſt auſſi débiteur aux moins parfaits: il a voulu dans un autre

temps.

temps avoir quelque choſe en réſerve qui fût à luy, afin de montrer aux riches, par ſon exemple, comme on doit uſer des biens qu'on poſſede, car il en faiſoit des aumoſnes, aprés en avoir pris ce qui luy eſtoit neceſſaire & à ſes diſciples pour leur entretien. Ainſi, comme Jean, dans ſa Conſtitution, veut que Jeſus Chriſt ait eû quelque choſe dont il puſt diſpoſer en maiſtre & en vray poſſeſſeur, ſans dire que ce fuſt en tout temps, le Pape Nicolas le veut auſſi dans ſa Decretale. Voila comme on les peut tres-facilement accorder. ANN. 1327. Bellar l. 4. de Sum. Pont c. 14. Molin. de Juſt & jur. t. 1. tr. 2. diſp. 6.

Mais le Général Michel de Ceſene, & le Docteur Guillaume Okam, avec ceux de leur parti, interpretant mal la Conſtitution du Pape Nicolas, ne s'accorderent point du tout avec Jean XXII. & ſouſtinrent hardiment contre luy, & avant & aprés ſa Decretale, qui ni Jeſus-Chriſt, ni les Apoſtres n'avoient rien poſſedé en propre, n'ayant eû que le ſimple uſage de fait pour eux, & l'adminiſtration pour les pauvres, de ce qu'ils gardoient des aumoſnes qu'on leur avoit faites. Et c'eſt ſur cela même que l'Empereur, dans le Manifeſte qu'il publia contre le Pape, l'accuſa d'héreſie, en ce que, contre la déciſion de ſes Prédeceſſeurs, il détruiſoit dans ſes deux Conſtitutions la parfaite pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres. C'eſt pourquoy ce Pape en fit une troiſiéme, qui commence, *Quod quorundam mentes*, dans laquelle, aprés avoir taſché de fortifier la premiére, 1325. Int. Extra. tit. de ver. ſign.

ANN. 1327. miére, par une longue ſuite de raiſons Philoſophiques, contre la diſtinction de l'uſage & du domaine dans les choſes qui ſe conſument par l'uſage, il déclare que celuy qui contredit de vive voix, ou par écrit, à ce qu'il a défini dans la ſeconde touchant la pauvreté de Jeſus Chriſt & des Apoſtres, eſt héretique.

Ad Conditorem Canon. Cùm inter nonnullos.

Cela pourtant n'empeſcha pas que Michel de Ceſene, homme de grande autorité & fort ſçavant, comme célebre Docteur de Paris, ne parlaſt aſſez librement dans toutes les occaſions contre ces Decretales, qu'il diſoit toûjours ne ſe pouvoir nullement ſouſtenir, parce qu'elles eſtoient contraires aux Déciſions des autres Papes. On fut meſme averti qu'il avoit de ſecrétes négociations avec les Gibelins, qu'il leur donnoit ſous main de bons avis, & qu'il traitoit par leur moyen avec l'Empereur, pour ſe mettre ſous ſa protection, & pour agir de concert avec luy contre Jean XXII. leur commun ennemi. C'eſt pourquoy ce Pape, quoy qu'il n'eût pas encore de preuve bien certaine de ce crime, ne laiſſa pas de luy ordonner, par un Bref, de ſe rendre dans un mois auprés de ſa perſonne, pour des affaires importantes au bien de ſon Ordre. Comme il eſtoit alors malade à Tivoli, il differa de quelques mois ce voyage, qu'il fit enfin, & ſe rendit au mois de Décembre de cette année mil trois cens vint ſept à Avignon, d'où le Pape, qui l'avoit d'abord aſſez bien

Wadingh. Ann. Min.

1327. Wading. hoc. ann. Marc. Uliſ. p. 2. l. 8. tr. 18.

reccû,

receû, luy defendit tres-expreſſément de ſortir auſſi-bien qu'à Guillaume Okam & au-pauvre Pere Bona-gratia, qu'il avoit renvoyé dans ſon Convent, après la rude & longue pénitence qu'on l'avoit contraint de faire dans ſon cachot. Voila l'eſtat où ſe trouvoient alors ceux d'entre les Cordeliers qui eſtoient fort mécontens du Pape, tant prétendus réformez que Conventuels, leſquels ayant tous également le meſme intereſt pour la défenſe de leur pauvreté, qu'ils croyoient eſtre le fondement de leur Ordre, ſe joignirent auſſi tous enſemble avec l'Empereur, qu'ils ſçavoient eſtre l'ennemi déclaré du Pape, & qui faiſoit en même temps tout ce qu'il vouloit en Italie. ANN. 1327.

En effet, ce Prince, aprés avoir tenu l'Aſſemblée des principaux Chefs des Gibelins à Trente, où il propoſa pluſieurs chefs d'accuſation contre le Pape, qu'il appelloit par dériſion le Preſtre Jean, entra, avec toutes ſes forces, au Printems, dans la Lombardie, ſe fit couronner à Milan Roy d'Italie, ſelon la couſtume, avec la Couronne de fer, paſſa l'Apennin, & ſe rendit maiſtre, durant le reſte de l'année, de la pluſpart des Villes de la Toſcane & de l'Eſtat Eccleſiaſtique, tandis que le Pape l'excommunioit de nouveau à Avignon ; puis eſtant enfin parti de Viterbe le cinquiéme de Janvier de l'année ſuivante, il fit trois jours aprés ſolennellement ſon entrée dans Rome, où il fut receû avec toute 1327. J. Villan. Cor. Boſſ. hiſt. Mediol. 1338.

AN N. 1328. toute ſorte d'honneur & de magnificence, & le dix-ſeptiéme du meſme mois, qui eſtoit le Dimanche, il fut conduit, avec toute la pompe imaginable, depuis Sainte Marie Major juſqu'à la Baſilique de Saint Pierre, où il fut ſacré avec l'Imperatrice par deux Eveſques, & couronné par quatre Barons Romains, dont le premier étoit Sciarra Colonna, choiſis pour cét effet par les cinquante-deux Elûs, qui repreſentoient le peuple Romain, auquel ils prétendoient que le droit de couronner l'Empereur appartenoit en l'abſence du Pape; car ils vouloient qu'il ne fiſt cette fonction que comme premier Citoyen Romain, au nom du Senat, du Peuple, & du Clergé, qui avoient député ces quatre Barons pour la faire. Il n'y eût pourtant que Sciarra Colonna, le premier des quatre, & Préfet de Rome, qui mit la Couronne Imperiale ſur la teſte de l'Empereur, lequel, en récompenſe, ajouſta la Couronne d'or pardeſſus la Colonne que cette Maiſon tres-illuſtre porte dans ſes Armes.

Albert. Argentin. Naucler. gen. 45. *Prætendebant enim Urbici hoc ei competere, Papâ etiam nolente, præſertim cùm Senatores priùs Papam requiſiverunt ut ad urbem ſe transferret.*

En même temps, pour agir en Souverain dans Rome, il créa Senateur & Gonfalonier de Rome & de l'Empire le fameux Caſtruci Caſtracani, qui l'avoit ſervi le plus importamment de tous à réduire les Villes d'Italie à ſon obéiſſance, & qui mourut bientoſt aprés en la quarante ſeptiéme année de ſon âge, dans le cours de ſa plus floriſſante proſperité. En ſuite, afin de gagner l'affection des Romains, Louïs

J. Villan. l. 10.

fit

fit publier trois belles Conſtitutions Im- ANN. 1318.
periales pour ſa conſervation de la Foy Catholique dans ſa pureté, pour faire rendre aux Eccleſiaſtiques l'honneur & le reſpect qui leur eſt deû, & pour la défenſe des veuves & des orphelins; & il s'appliqua durant plus de trois mois à rendre la juſtice, & à regler les affaires de Rome. Mais enfin l'extréme indignation qu'il avoit conceûë contre le Pape luy fit porter au-delà de toutes les bornes la vengeance qu'il en voulut tirer, en faiſant ce malheureux Schiſme, dont-il eût aprés tout loiſir de ſe repentir, quand la raiſon & la conſcience eûrent repris dans ſon ame la place que la paſſion y avoit ſi injuſtement occupée.

A la verité l'on ne peut nier que ce Prince n'ait eû grande raiſon de ſe croire legitimement élû Empereur, puis qu'il l'avoit eſté ſans contredit, par le plus grand nombre des Electeurs; ce qui ſuffit, ſelon les loix de l'Empire, pour rendre une élection legitime. Il eſtoit alors reconnu généralement dans toute l'Allemagne, ſans qu'il s'y trouvaſt plus perſonne, ni qui luy diſputaſt l'Empire, comme Frideric d'Autriche avoit fait, ni qui refuſaſt de luy obéir. Il venoit encore tout fraîchement de demander au Pape, comme il avoit fait pluſieurs fois par ſes Ambaſſadeurs & par ſes lettres, qu'acquieſçant à ſon élection, à l'exemple de tous les Ordres de l'Empire, il le couronnaſt ſelon la couſtume. Et le Pape, bien loin de luy accor-

ANN. 1328. accorder ce qu'il demandoit, n'avoit jamais répondu autre choſe, ni par ſes Legats, ni par ſes Brefs, ſinon qu'on luy ordonnoit de ſe dépoſer, de ne ſe plus meſler du gouvernement de l'Empire, & d'attendre en homme privé la Sentence qu'il plairoit au Pape, aprés avoir examiné ſon élection, de prononcer, ou pour ou contre luy. Il eſt certain que Louïs de Baviére, qui eſtoit un Prince d'une humeur douce, civile, & bienfaiſante, mais qui avoit auſſi l'ame tres-grande, & qui aimoit la gloire, & ſur tout qui eſtoit fort jaloux de ſon autorité, n'eſtoit nullement diſpoſé à recevoir un commandement ſi rude, qu'il croyoit qu'aucune puiſſance ſur la terre n'avoit droit de luy faire; & voyant que ſur ſon refus le Pape toûjours inflexible à ſon égard, l'excommunioit ſans ceſſe, & l'avoit dépoſé, il fit enfin ce qu'aſſeûrément il ne devoit pas: & ce qu'il n'euſt pas fait, ſi l'extréme rigueur avec laquelle on le traitoit, ne l'euſt enfin porté à une ſi faſcheuſe extrémité.

Il ſe pouvoit contenter de ſuivre le ſentiment de ſes Eveſques & de ſes Docteurs, qui l'aſſeûroient que l'excommunication du Pape, en cette rencontre, eſtoit nulle; de continuër en ſuite toûjours à ſe porter pour Empereur; de faire la guerre aux Guelphes partiſans du Pape, qui ſe déclaroient ſes ennemis; de ſe rendre meſme maiſtre de Rome, & de s'y faire couronner, ſans qu'il fuſt beſoin pour ſe ſatisfaire,

faire, de s'en prendre à l'Egliſe, en la dechirant par un Schiſme. Mais comme il vit que les Romains, mécontens de ce que le Pape ne vouloit pas quitter Avignon pour Rome, avoient chaſſé de leur Ville les plus puiſſans d'entre les Guelphes, & ſur tout les Urſins, & qu'ils le ſupplioient tres-inſtamment de leur donner un autre Pape qui réſidaſt dans ſon Egliſe; la colére, le dépit, & le deſir de vengeance, fortifiez d'une ſi belle occaſion, l'emporterent dans ſon eſprit ſur ſon devoir, & il ſe réſolut enfin de rendre la pareille au Pape, & de le traiter de la meſme maniére qu'il en avoit eſté traité, ne conſiderant pas que ſi le Pape n'avoit pas eû droit de le dépoſer, il ne l'avoit pas luy-meſme auſſi de dépoſer le Pape, & qu'il ne faut jamais tirer raiſon d'une injuſtice par une autre auſſi grande que celle que l'on veut punir.

ANN. 1321. Rebdorf. p.420.424 Naucler. gen. 45.

Cela fait voir d'une part que les Papes ne doivent pas pouſſer ſi vivement les Souverains, ſur tout dans les choſes où il s'agit du temporel, & des droits de leur Couronne; & de l'autre auſſi que les Souverains ne doivent pas porter leur reſſentiment au-delà des bornes que la Religion preſcrit, ni ſe venger d'un Pape, au dépens du ſpirituel & de l'Egliſe. Mais ce n'eſt pas à moy de donner des inſtructions aux Papes & aux Princes; c'eſt aſſez que je diſe ce que fit Loüis de Baviére en cette occaſion, non pas comme le racontent ces Annaliſtes

J. Herwart. contra Bzov.

ANN. 1328. naliſtes toûjours paſſionnez & exceſſifs, ſoit en loüant, ſoit en blaſmant, qui ne font que des invectives toutes pleines d'injures & de fauſſetez contre luy, mais en ſincere & veritable Hiſtorien, ſans paſſion, & comme les Auteurs de ce temps-là qui ont écrit le plus ſimplement & ſans préoccupation, nous l'ont appris. Voicy donc ce qu'il fit.

Il crût qu'il devoit imiter Othon le Grand, qui dépoſa le Pape Jean XII. en le faiſant déclarer intrus au Pontificat par un Concile. Pour cét effet, afin de diſpoſer les choſes à ce qu'il avoit réſolu, il publia luy-meſme, le quatorziéme d'Avril, ſeant ſur ſon Trône dans le Portique de S. Pierre, ſa nouvelle Loy, par laquelle il ordonnoit à tous les juges de punir de mort les hérétiques, quand ils ſeroient déclarez tels, & ſans meſme qu'il y euſt de parties qui les pourſuiviſt; puis le dix-huitiéme du meſme mois il tint une grande Aſſemblée de Prélats dans la Place de St. Pierre, où ſe trouverent des Docteurs, des Religieux de divers Ordres, & des Eccleſiaſtiques tous du parti de l'Empereur, car ceux qui eſtoient pour le Pape, ou avoient eſté chaſſez par les Gibelins, ou s'eſtoient retirez d'eux-mêmes. Toute la Nobleſſe Gibeline y fut auſſi avec le Senat & les Magiſtrats, les cinquante-deux Chefs du Gouvernement, & une infinité de Peuple qui rempliſſoit toute la Place; & luy environné des Princes & des Officiers de l'Empire paroiſ-

Nicol. Minorit. MS. Vatican. ap. Raynald. hoc ann.

Villel. l. 10. Cod. Nic. minor. MS. Vatic. ap. Raynald.

paroiſſoit ſur un Trône hautement élevé ſur les degrez de la Baſilique, la Couronne en teſte, le Sceptre en main, & reveſtu de ſon grand Manteau de cérémonie & de ſa Tunique Imperiale de drap d'or. ANN. 1328.

Voila quel fut ce Concile de l'Empereur, où aprés qu'un puiſſant Auguſtin Déchauſſé nommé Frere Nicolas de Fabriano, qui avoit la voix extrémement forte, eut demandé par trois fois, en criant de toute ſa force, s'il y avoit quelqu'un dans cette grande Compagnie qui vouluſt ſe preſenter pour defendre Jaques de Cahors, ſoy-diſant Pape Jean XXII, comme perſonne ne comparut pour luy, l'Abbé de Fulde, homme docte & fort éloquent, fit une longue harangue, dans laquelle, aprés avoir fait l'éloge de l'Empereur, il s'eſtendit fort ſur les crimes dont il dit que Jean XXII uſurpateur du Saint Siége eſtoit coupable, de notoriété publique, comme d'avoir abandonné ſon Egliſe & le Saint Siége eſtabli par Saint Pierre à Rome; tiré des ſommes immenſes de toutes les Egliſes; ſous prétexte de la guerre Sainte contre les Saraſins, qu'il n'avoit employées que contre les Chreſtiens fideles ſujets de l'Empire, qu'il perſecutoit à outrance; uſurpé contre toute ſorte de droit le pouvoir de conferer les Benefices, qu'il diſtribuoit pour de l'argent à des perſonnes tres-indignes; & fait pluſieurs autres excés par ſon humeur violente & tyrannique, qu'il exagera fort au long. Aprés

ANN. 1328. quoy il appuya principalement ſur l'héréſie, où il dit que Jacques de Cahors, comme Docteur particulier, eſtoit tombé, ſur tout en ces deux chefs; l'un, que contre la doctrine expreſſe de Jeſus Chriſt, qui veut que l'on rende à Céſar ce qui appartient à Céſar, il avoit entrepris de deſtruire la puiſſance Impériale, & de la confondre en ſa perſonne avec la ſpirituelle; l'autre, que contre la parole de Dieu, & les déciſions formelles de l'Egliſe, il détruiſoit la parfaite pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, dans ſes trois Decretales, où cét Abbé prétendit montrer ſept ou huit erreurs.

God. MS. Nic. Minor. ap. Raynald.

Cela fait, comme perſonne dans ce prétendu Concile ne s'oppoſoit à ce que diſoit l'Abbé de Fulde, & qu'ainſi l'on conſentoit à tout, il leût hautement la Sentence de l'Empereur, laquelle portoit, *Qu'ayant eſté inſtamment ſupplié par les Syndics du Clergé, du Senat, & du Peuple Romain, d'agir en vertu du pouvoir qu'il en avoit comme Empereur, & de proceder contre Jacques de Cahors, deſerteur de l'Egliſe, de laquelle il ſe diſoit encore Eveſque, il déclaroit que ledit Jacques de Cahors eſtant notoirement héretique, eſtoit dés-là meſme déchû du Pontificat, & qu'enſuite il l'en privoit, & de toute autre ſorte de Benefice & dignité Eccleſiaſtique & ſeculiére, caſſant au reſte toutes les Sentences qu'il a fulminées, & tous les procés qu'il a faits depuis le temps qu'il eſt tombé dans ces héréſies, & défendant à tous les ſu-*

jets

jets de l'Empire, ſur peine d'eſtre privez de tous leurs Eſtats & de tous leurs biens, de le reconnoiſtre pour Pape, & de luy obéïr. ANN. 1328.

Voila comme cét Empereur rendit la pareille au Pape, en ſatisfaiſant ſa paſſion contre la Loy de Dieu. Car outre que les Conſtitutions de Jean XXII ne contiennent point d'héreſie, comme je l'ay montré, & qu'il ne prétendoit pas détruire la puiſſance des Souverains, mais ſeulement que c'eſtoit à luy de juger de la validité de ſon élection, ce qui n'eſt pas une héréſie, quoy que ce ſoit une fauſſeté, ſelon les Allemans, qui veulent encore aujourd'huy que leur élection ſoit indépendante du Pape; outre tout cela, dis je, ce n'eſtoit pas à luy de juger ſi le Pape eſtoit tombé dans l'héréſie, mais au Concile général, auquel il avoit appellé luy-meſme de la Sentence de ce Pape contre luy. Auſſi ſe trouva-t-il un jeune homme de la Maiſon des Colonnes, qui ne pouvant ſouffrir cette entrepriſe, fut aſſez hardi pour afficher la Sentence du Pape, en plein midy, à la porte de l'Egliſe de Saint Marcel, aprés quoy s'eſtant ſauvé de viſteſſe ſur un bon cheval qu'il tenoit tout preſt, il ne pût eſtre atteint par ceux que l'Empereur fit courir auſſi toſt aprés luy. Jo. Villan. l. 10. c. 7.

Mais Louïs, ſans ſe ſoucier beaucoup de cette inſulte d'un particulier, fit des le lendemain vint-troiſiéme d'Avril une

ANN. 1328. nouvelle Ordonnance, par laquelle, en ſoumettant le Pape comme ſon ſujet aux Loix Imperiales, il veut que deſormais il réſide comme les autres Eveſques dans ſon Egliſe; qu'il ne s'en puiſſe abſenter plus de trois mois, ni s'en éloigner de plus de deux journées, ſans le conſentement exprés du Clergé & du Peuple Romain; que s'il contrevient à cette Ordonnance, & qu'aprés avoir eſté averti trois fois de retourner à Rome, il le refuſe, on déclare que dés-là meſme il n'eſt plus Pape, & que comme s'il eſtoit mort, on peut proceder à l'élection d'un autre Pontife: enfin, pour achever de porter les choſes à la derniere extrémité, cinq jours aprés, en ſuite de la loy qu'il avoit faite le quatorziéme d'Avril, il prononça l'Arreſt de mort contre Jacques de Cahors, comme contre un hérétique déclaré, & criminel de leze-Majeſté, pour avoir choqué les droits de l'Empereur, & nommé des Vicaires de l'Empire en Italie.

Ex Cod. MS. Bibl. Vatic. ap. Raynald.

Ex MS. Nicol. Minor. ap. Raynald.

Aprés cela, comme il avoit promis au peuple qu'il donneroit bientoſt un autre Pape, car il prétendoit le pouvoir faire à l'exemple des Othons & des Henris, il ſe réſolut enfin de nommer celuy que les Romains luy demanderent inſtamment, non-ſeulement pour faire voir, qu'il laiſſoit l'élection libre au Peuple & au Clergé, de la meſme maniére qu'elle ſe fai-

Rebdorf. & Naucl. loc. cit. Wadingh. hoc. ann.

faiſoit dans les premiers ſiécles, mais auſſi principalement, parce qu'il crût par là faire plus de dépit au Pape, qu'il croyoit eſtre grand ennemi des Cordeliers; car celuy qu'on luy demandoit eſtoit un Cordelier Conventuel d'Ara-Celi, appellé Frere Pierre de Corbaria, petite Bourgade du Dioceſe de Rieti. Je ſçay que quelques Ecrivains, meſme de ſon Ordre, en parlent avec grand mépris, comme d'un méchant hypocrite, qui ſous prétexte de piété & de direction, eſtoit éternellement avec des femmes, & gardoit mal ſon vœu de chaſteté. Mais aſſeûrément c'eſt ou l'ignorance ou la paſſion qui les fait parler de la ſorte, contre le témoignage manifeſte de tres-graves Auteurs. Et certes, ils témoignent tous que c'eſtoit un homme de qualité, qu'on appelloit Pierre Raynalducci, ayant meſme l'honneur d'eſtre allié & parent des Colonnes, & qui aprés avoir éſté marié cinq ans, & ſéparé de ſa femme par Sentence de ſon Eveſque, qui avoit déclaré nul ſon mariage, eſtoit entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, où il avoit veſcu quarante ans en grande opinion de ſainteté, pour les beaux exemples qu'il donnoit de toutes ſortes de vertus religieuſes, & ſur tout d'une merveilleuſe abſtinence, d'une pauvreté tout-a-fait Evangelique, & d'une parfaite obéiſſance. Outre qu'il eſtoit ſçavant homme, grand Prédicateur; & Penitencier Apoſtolique, qui

ANN. 1325.

Alvar. Pelag. de Planctu Eccl. l. 1. c. 73. Bzov. Raynald. Spond. Chr. Aul' Reg. c 20. Odoric. de Foroju Chr. MS. ap. Wadingh. Jo. Villan. l. 10. c. 73. Platin. Naucler. Onuphr. Ciacon. Trithem. Wadingh. hoc ann. *Magnus Prædicator & Apoſtolicus Pœnitentiarius in Urbe, miræ abſtinentiæ, paupertatis Evangelicæ & religioſæ obedientiæ, qui multos in viam ſalutis reduxit.* Odoric. de Forojul.

ANN. 1328. *Ante hac vir bonus ſanctæ quæ vitæ habitus.* J. Villan. *Doctus & ad res gerendas aptiſſimus.* J. latin. *Optimæ vitæ & morum habitus nobili loco natus, diu in Ordine Minorum, cum ſanctitatis opinione vixit, vir doctus & ad res gerendas aptus.* Ciacon. in Jo. XXII. Bzov. Raynald. Spond. Ex Regeſt. Vatic. ap. Wadingh.

qui avoit fait de grandes converſions, & avec cela fort habile & intelligent dans le maniment des affaires.

Voila comme en parlent des Ecrivains de grande autorité, & qui n'avoient nul intereſt à le loüer. Car pour ce qu'on dit que la femme qu'il avoit autrefois épouſée, & qui eſtoit encore en vie quand il fut fait Antipape, intenta alors procés contre luy devant l'Eveſque de Riéti, qui déclara que l'on n'avoit pû diſoudre ſon mariage, & le condamna à retourner avec elle, puis qu'elle le réclamoit comme ſon legitime époux, c'eſt une comedie qu'on fit joüer pour luy faire inſulte. Nos Annaliſtes pouvoient s'abſtenir de raconter ſerieuſement une pareille choſe pour la luy reprocher, & Jean XXII, d'envoyer cette Sentence à tous les Princes de la Chreſtienté pour le tourner en ridicule. En effet, qui ne voit qu'une vieille ſexagenaire, laquelle n'a rien dit & n'a rien fait pour ravoir ſon prétendu mari duraut tout l'eſpace de quarante ans qu'il eſtoit Cordelier, Preſtre & Penitencier Apoſtolique, & qui s'aviſe de le redemander en Juſtice auſſitoſt qu'il eſt proclamé Pape, à l'âge de ſoixante & dix ans, doit avoir eſté ſubornée pour joüer cette farce, & que cét Eveſque qui caſſa la Sentence de ſon Prédeceſſeur, ne le fit alors que pour ſe moquer de cét Antipape. Il y a ſans doute aſſez d'autres choſes à luy reprocher, ſans qu'il

qu'il faille y meſler ces ſortes de petits contes, qui ſont indignes de la Majeſté de l'Hiſtoire. ANN. 1328.

Car enfin n'eſt-ce pas une choſe pitoyable, qu'un homme de ſon âge, ſi mortifié, ſi auſtere, en une ſi haute réputation de ſainteté, & ſi ſçavant, aprés quarante ans de Religion, ſe laiſſe tellement ébloüir par le faux éclat d'une Papauté ſi mal fondée, qu'auſſitoſt que l'Empereur eût conſenti au deſir du Peuple, qui demandoit ce Cordelier pour Pape, il y donne les mains ſans réſiſtance, & ſe precipite aveuglément dans l'abiſme d'un horrible ſchiſme, reconnu pour tel de tout le reſte de la Chreſtienté, & devienne Antipape? Que l'on ſe fie aprés cela à tous ces éclatans dehors de mortification, de reforme, & de piété; ſi l'humilité manque, qui doit eſtre le fondement de toutes les vertus, tout ce grand & bel édifice de prétenduë perfection chreſtienne va par terre au premier ſouffle de la vanité & de l'ambition, quand elle trouve une occaſion qui luy donne lieu de ſe ſatisfaire. Auſſi voit-on que ce dévot ambitieux l'ayant trouvée, ne manqua pas de s'y abandonner de tout ſon cœur.

Et de fait, le jour de l'Aſceuſion, douziéme de May, il ſe laiſſa conduire à l'Empereur, qui s'eſtant aſſis, reveſtu de ſes ornemens Imperiaux, ſur ſon Trône élevé ſous le portique de Saint Pierre, & l'ayant fait aſſeoir à ſa gauche dans un

ANN. 1328. Nic. Minor. MS. ap. Raynald. Joan. Villan. Spond. & alii.

un ſiége beaucoup plus bas, fit demander par trois fois au peuple, qui rempliſſoit toute la place, s'il ne vouloit pas pour Eveſque & pour Pape Frere Pierre de Corbaria. Aprés que l'on eût toûjours répondu avec de grandes acclamations qu'on le vouloit, on prit Acte de cette reſponſe, comme d'une élection fort Canonique; il en fit former le Decret, qu'on leût à haute voix, tandis qu'il ſe tenoit debout ſur la derniére marche de ſon Trône, & en même temps il inveſtit du Pontificat ce Cordelier, en luy mettant un Anneau dans le doigt, & la chappe de pourpre ſur les épaules, en le faiſant aſſeoir à ſa droite dans le Trône Pontifical, & le ſalüant & le réverant ſous le nom de Nicolas V. Cela fait, il le prit par la main, & le conduiſit dans la Baſilique de Saint Pierre, où aprés que cét Antipape eût célebré la Meſſe, il donna la Benediction Pontificale à toute l'Aſſemblée, & alla loger au Palais du Vatican. Car l'Empereur, qui l'avoit occupé juſqu'alors, ſe retira à Tivoli, tandis qu'on préparoit la pompe de ſon nouveau couronnement; parce que n'ayant eſté couronné que par les mains de Sciarra Colonna, il le voulut eſtre de celle de ſon Pape, comme il le fut le jour de la Pentecoſte, auquel Nicolas l'eſtant allé prendre au Palais de Latran, le conduiſit dans la pompe d'une ſuperbe cavalcade à Saint Pierre, où il luy mit, avec les céremonies ordinaires, la Couronne

ronne Imperiale ſur la teſte, & receût auſſi réciproquement de luy la Tiare, ou comme diſent quelques-uns, le Pontifical de pourpre bordé d hermine, comme ſi l'Empereur l'euſt voulu de nouveau inveſtir de la Papauté. ANN. 1328.

C'eſt ainſi que le Schiſme ſe forma dans Rome, tandis que ceux d'entre les Cordeliers qui eſtoient demeurez dans leur devoir, faiſoient, avec beaucoup de zele, tout ce qu'ils pouvoient pour l'empeſcher. Mais il s'eſtoit déja fait dans leur Ordre un ſecond Schiſme qui rendit inutiles tous leurs efforts. Une partie des Conventuels tenant pour leur Général Michel de Ceſene & pour le Decret du Chapitre de Peruſe, contraire aux Decretales de Jean XXII, ſe déclara pour l'Empereur & pour le nouveau Pape; l'autre partie beaucoup plus grande ne voulut pas s'engager dans le Schiſme, & s'aſſembla par l'ordre du Provincial de Rome à Anagnie, où l'on fit un Decret, par lequel il fut ordonné à Pierre de Corbaria de ſe dépoſer du Pontificat qu'il avoit ſchiſmatiquement uſurpé. A quoy n'ayant eû garde d'obéïr, luy qui ſe tenoit pour vray Pape, & en ſuite pour Superieur de tous les Cordeliers, il fut excommunié comme apoſtat & ſchiſmatique par les Peres de ce Chapitre, & condamné à une priſon perpetuelle, où il ſeroit mis dans les fers auſſi-toſt qu'on ſe pourroit ſaiſir de ſa perſonne. Et cependant, luy, qu'on ne te-

Wadingh. ad hunc ann.

ANN. 1328. Ex Regeſt. N col. Art. ap. Raynald.

noit pas, & qui agiſſoit de toute ſa force en Souverain Pontife, les excommunioit auſſi & tous ceux qui reconnoiſtroient pour Pape Jacques de Cahors. Il créa meſme des Evelques & des Cardinaux; il envoya des Legats aux Princes, & des Gouverneurs dans les Places de l'Eſtat Eccleſiaſtique, & fit enfin toutes les fonctions Pontificales dans le Vatican, juſqu'à ce que le changement, qui arriva dans les affaires de l'Empereur, l'obligea de ſortir de Rome avec luy.

J. Villan. l. 10. Blond. & alii.

Ce Prince, qui avoit beſoin d'argent, avoit extrémement irrité les Romains par les exactions qu'il avoit eſté contraint de faire ſur eux, & par la priſe de quelques Places aux environs de Rome qu'il avoit données au pillage pour contenter ſes troupes; & voyant qu'aprés avoir renouvellé le Decret de Henri VII. qui avoit mis le Roy Robert & les Florentins au ban de l'Empire, le ſecours d'hommes & d'argent que luy avoient promis les Gibelins & Frideric Roy de Sicile tardoit trop à venir, il réſolut de s'en retourner en Toſcane, pour y joindre les troupes de Caſtracani, & en ſuite aſſiéger Florence. Il partit donc de Rome le quatriéme d'Aouſt, emmenant avec ſoy ſon Antipape, chargé comme luy de mille imprécations & maledictions du peuple, qui paſſant tout-à coup d'une extrémité à l'autre, de Gibelin qu'il s'eſtoit fait un peu auparavant ſe fit de nouveau Guelphe, rappella le Cardinal

nal des Urſins Legat, & tous les autres Guelphes qu'on avoit chaſſez de la Ville, & ſe remit ſous l'obéiſſance du Pape. Et comme ſur ces entre-faites l'Empereur eut appris la mort de Caſtracani, il quitta l'entrepriſe de Florence pour aller promptement à Piſe, afin d'y donner ordre aux affaires de cét Eſtat & de celuy de Luques, qui avoient eſté ſous la domination de ce célebre Capitaine. ANN. 1328.

Ce fut là qu'il trouva le Général des Cordeliers Michel de Ceſene & Guillaume Okam, qui l'y attendoient, s'eſtant ſauvez depuis peu d'Avignon en cette maniére. Le Pape qui avoit bien du chagrin de ce que l'Empereur avoit eſté receû dans Rome, & qui ſoupçonnoit toûjours Michel de Ceſene d'entretenir une ſecrete intelligence avec ce Prince, l'avoit fort maltraité le dixiéme d'Avril, en preſence de quelques Cardinaux & des principaux Peres de ſon Ordre, l'appellant opiniaſtre, témeraire, inſenſé, fauteur de Louïs de Baviére & des héretiques, ſerpent venimeux que l'Egliſe nourriſſoit dans ſon ſein, & qui eſtoit encore obſtiné à ſouſtenir le dogme condamné de la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, qu'il avoit eû l'audace de faire définir dans ſon Chapitre de Peruſe, pour empoiſonner les fideles de ſon héreſie, & ſur cela il luy avoit défendu de nouveau de ſortir d'Avignon ſous quelque prétexte que ce puſt eſtre, ſur peine d'excommunication, & de privation de Wadingh. ad hunc ann.

ANN. 1328. ſa charge de Général. Michel, qui tout homme de bien & grand obſervateur de la Regle de Saint François qu'il eſtoit d'ailleurs, ne laiſſoit pas d'eſtre naturellement d'une humeur fiére, hautaine & intrépide, & qui eſtoit perſuadé qu'il y alloit en cette occaſion, non ſeulement de ſon honneur, mais auſſi de celuy de ce grand Ordre dont il eſtoit Chef, ne ſe pût contenir à une ſi vive attaque dans les bornes d'une patience Religieuſe, & du reſpect qu'il devoit au Souverain Pontife, quand meſme il euſt eû tort de le traiter avec outrage; & luy répondant ſur le champ avec beaucoup de hardieſſe & de fierté, il dit que pour ſa perſonne il aſſeûroit Sa Sainteté que tous ces beaux titres dont elle venoit de l'honorer ne luy convenoient point du tout; & pour ce qui concerne la déciſion du Chapitre de Peruſe, qu'elle eſtoit tres-orthodoxe, eſtant conforme à la Sainte Ecriture & aux Decrets des Papes ſes Prédeceſſeurs, & ſur tout de Nicolas III. qui avoit défini en termes tres-clairs, que l'abdication de toute ſorte de domaine, de laquelle les Freres Mineurs font profeſſion, en ne ſe réſervant que le ſimple uſage de fait, & nullement celuy de droit, eſt ſainte & loüable, enſeignée par Jeſus-Chriſt & par ſes Apoſtres, & confirmée par leurs exemples.

Une réponſe ſi hardie piqua extrémement le Pape: mais ayant réſolu d'agir contre luy par les formes, il ſe contenta pour

pour lors de le chaſſer de ſa preſence, & de nommer des Commiſſaires pour examiner cette réponſe, afin de le pouvoir condamner en ſuite comme héretique. Sur quoy l'on écrivit de part & d'autre, & Guillaume Okam, qui avoit auſſi défenſe de ſortir d'Avignon, fit alors, pour ſouſtenir ſon Général, un petit traité qu'il inſera depuis dans ſon Dialogue. Cependant Michel de Ceſene, qui vit bien que ſes Commiſſaires ne luy ſeroient nullement favorables, & qui eſtoit fort réſolu de ne ſe pas dédire, comme le Pape le vouloit abſolument, fit une ſeconde démarche bien plus hardie que la premiére. Car il leur preſenta un Acte ſigné de ſa main, par lequel, aprés avoir proteſté qu'il n'avoit rien dit qui ne fût tres conforme à l'Evangile, il appelle au Concile Général premiérement de la Sentence, par laquelle le Pape luy a défendu de ſortir d'Avignon; ſecondement, des trois Decretales du meſme Pape; & en troiſiéme lieu, de tout ce que ſes Commiſſaires pourront faire contre luy & contre ſon Ordre. On croyoit que le Pape éclateroit à ce coup: il ne le fit pas néanmoins encore; il empeſcha ſeulement Michel de Ceſene d'aller au Chapitre Général qui ſe devoit tenir à Boulogne, & voulut que le Cardinal d'Oſtie ſon Legat en Lombardie y préſidaſt en qualité de Commiſſaire Apoſtolique. ANN. 1328.

Robert Roy de Naples, & la Reine San-

ANN. 1328. cia ſa femme, qui aimoient extrémement Michel de Ceſene, eûrent peur que le Legat ne le fiſt dépoſer dans ce Chapitre. C'eſt pourquoy ils y envoyerent un Gentilhomme, qui ſous prétexte de porter à ces Peres une bonne aumoſne pour leur ſubſiſtence durant le Chapitre, agit fortement auprés d'eux, afin d'empeſcher qu'on n'y fiſt rien au préjudice de leur Général. Cette puiſſante recommandation jointe à la ſatisfaction que Michel avoit donnée à tout le monde dans ſon gouvernement, fut ſi efficace, qu'encore que le Legat euſt fait adroitement tout ce qu'il pût pour faire élire un autre Général, on fit un Decret par lequel il fut confirmé dans ſa Charge, parce, diſoit-on, que l'on ne voyoit aucune raiſon qui puſt obliger le Chapitre à le dépoſer; & de plus on luy laiſſa le choix du lieu où ſe tiendroit l'année ſuivante le Chapitre Général, le priant néanmoins que ce fuſt à Paris pour ſatisfaire la Reine de France Jeanne d'Evreux, qui eſtoit dévote de l'Ordre, & avoit temoigné le ſouhaiter. Mais avant que les Députez qui portoient ce Decret à Avignon y fuſſent arrivez, Michel qui craignoit toûjours d'eſtre arreſté, & avoit negotié fort ſecretement avec l'Empereur, ayant ſçeu qu'une Galere qu'on luy envoyoit de Piſe l'attendoit auprés d'Aigues-Mortes, s'évada la nuit du vint-cinquiéme de May, avec Guillaume Okam & Bona-gratia de Bergame, & monta ſur cette Galere. Le Cardinal

Mart. Vliſ. l. 8. c. 4. Wading.

dinal de Porto, qui courut aprés luy par ordre du Pape, fit tout ce qu'il pût pour le ramener: mais ſans avoir jamais voulu deſcendre de la Galere qui eſtoit encore à la rade, il fit réponſe par écrit qu'il ne vouloit point retourner à ſon perſécuteur, de toutes les Sentences duquel il appelloit au Concile General, aprés quoy il fut attendre l'Empereur à Piſe. ANN. 1328.

Cette retraite, & le Decret du Chapitre de Boulogne, qui fut apporté preſque en même temps à Avignon, acheverent tellement d'irriter le Pape, qu'il caſſa le Decret, déclara excommuniez Michel & ſes complices, & le dépoſa de ſa Charge, donnant l'adminiſtration de l'Ordre au Cardinal Bertrand de la Tour Cordelier, & commandant à tous les Religieux de luy obéïr, en attendant qu'on euſt élû un autre General. Ce fut alors que l'on vit clairement en quelle eſtime & en quelle haute réputation ce General des Cordeliers étoit dans toute l'Europe. Les Rois de France, d'Angleterre, d'Arragon, de Naples, de Majorque, les Archeveſques & les Eveſques, & les perſonnes de la plus haute qualité de ces Royaumes, eſcrivirent en ſa faveur au Pape, le ſuppliant tres-inſtamment de vouloir reſtablir un homme dont l'habileté, la doctrine, & la vertu eſtoient generalement reconnuës de tout le monde. Mais ces lettres ne purent arriver aſſez toſt pour remédier à un mal qui s'eſtoit déja rendu tout-à-fait incurable, par la Wading. hoc ann.

der-

ANN. 1328. derniére démarche que l'illuſion, & peut-eſtre auſſi le dépit de ſe voir ſi maltraité, firent faire à Michel, pour le précipiter miſerablement dans le Schiſme. Car ayant appris à Piſe la Sentence qu'on avoit portée contre luy à Avignon, il en appella le dixhuitiéme de Juillet au Concile, & envoya l'Acte de ſon appel ſigné d'un Notaire Apoſtolique à Jean XXII, qu'il ne vouloit plus reconnoiſtre pour Pape. En effet, Louïs de Baviére eſtant quelque temps aprés arrivé à Piſe, Michel luy conſeilla de publier de nouveau la Sentence qu'il avoit prononcée à Rome contre Jacques de Cahors: ce que cét Empereur fit dans une grande Aſſemblée qu'il tint pour cét effet le treiziéme de Décembre, avec toute la pompe & la ſolemnité poſſible, en faiſant encore proclamer Pape ſon Nicolas V. qui eſtant arrivé par mer de Cornето, au commencement de Janvier, fit ſon entrée à Piſe, où il fut receû avec tous les honneurs qu'on rend au Vicaire de Jeſus-Chriſt en terre. Ce fut en cette meſme Aſſemblée que Guillaume Okam s'adreſſant à l'Empereur, luy dit, à ce que l'on aſſeûra, *Seigneur, defendez-nous de l'Antipape Jacques de Cahors avec voſtre épée, & nous ſçaurons bien vous défendre contre luy avec noſtre plume.*

Jean. Vill. l. 10. c. 115.

1329. J. Villan. l. 10 c 116.

Trithem. in Chr. Theſaur. & de Script. Eccleſ.

C'eſt ce que ces Cordeliers entreprirent, & qu'ils taſcherent de faire d'abord par des libelles qu'ils ſemerent par tout; & par des écrits qu'ils affi-

cherent

cherent aux portes des Egliſes de Piſe, contre les trois Conſtitutions de Jean XXII, qu'ils traitoient toûjours d'hérétique. Ils envoyerent meſme de leurs émiſſaires dans pluſieurs Villes, & ſur tout à Paris, où l'on fut ſurpris de voir un matin ces ſcandaleux écrits affichez aux portes de l'Egliſe de Noſtre-Dame, & à celles des Cordeliers & des Jacobins. Et ces gens furent aſſez adroits pour faire rendre à l'Eveſque de Paris, & au Syndic de l'Univerſité, des Lettres de l'Antipape Nicolas, & du General Michel de Ceſene: mais on les envoya toutes fermées au Pape, pour luy témoigner le reſpect qu'on luy portoit en France, où l'on avoit grande horreur de ce Schiſme. ANN. 1329. Ep. Joan. XXII. ann. ſeq. ap. Bzov. Contin. Nang.

On dit auſſi que le Pape ayant ſceû cette derniére action de Michel, qui ſembloit eſtre ſouſtenu de tous les Cordeliers, par le Decret qu'on avoit fait au Chapitre General de Boulogne, pour le maintenir, en fut tellement irrité, qu'il eut quelque envie d'éteindre tout l'Ordre de Saint François, comme Clement V. ſon Prédeceſſeur avoit aboli celuy des Templiers au Concile de Vienne. Mais aprés avoir fait une ſérieuſe réflexion ſur cette affaire, il trouva que cette penſée ne luy eſtoit pas inſpirée par le Saint Eſprit: car outre que cét Ordre, particuliérement en ce temps-là, eſtoit rempli d'un tres grand nombre de ſujets qui floriſſoient par deſſus tous les autres Antonin. tit. 24. 9. §. 45.

ANN. 1329. autres en doctrine & en ſainteté, entre leſquels il y avoit des Cardinaux, & pluſieurs Eveſques & Inquiſiteurs de la Foy dans tous les Royaumes de la Chreſtienté : il ſe trouva que, comme il l'avoûë luy-meſme dans un Bref qu'il envoya quelque temps aprés à la Reine de France, il n'y eut que quelques particuliers qui s'engagerent dans le Schiſme, & que tout l'Ordre ſe déclara contre eux dans le Chapitre General qui ſe tint à Paris aux Feſtes de la Pentecoſte. Le Cardinal Bertrand de la Tour Vicaire de l'Ordre y préſida ; & aprés qu'on y eut déclaré d'un conſentement le General Michel de Cezene, ſchiſmatique, excommunié, & tres-juſtement depoſé du Generalat par l'unique vray Pape Jean XXII, on élût pour nouveau General le Pere Gerard d'Eudes de la Province d'Aquitaine, Docteur de Paris, & fort aimé du Pape ; aprés quoy l'on termina cette faſcheuſe controverſe de la pauvreté de Jeſus-Chriſt, en accordant les Conſtitutions de Jean avec la Decretale du Pape Nicolas, de la maniére que nous l'avons fait, & déclarant que le Decret du Chapitre de Peruſe ſe devoit entendre ſelon le ſens de cette Decretale.

Ordo prædictus generaliter ubique, exceptis paucis perſonis vilibus, &c. Ep. Joan. ad Joannam Regin. Franciæ ap. Wading.

Contin. Nang. On fit plus, car en meſme temps l'Eveſque de Paris, reveſtu de ſes habits Pontificaux, publia ſolennellement dans le Parvis de Noſtre Dame toutes les Sentences portées contre l'Antipape & contre Michel de Cezene & ſes complices, les déclarant

clarant excommuniez, héretiques, & ſchiſmatiques, & faiſant bruſler les écrits qu'ils avoient fait afficher dans Paris, ce que le Provincial des Cordeliers qui eſtoit preſent à cette action, approuva au nom du Chapitre General. Ainſi le pauvre Michel abandonné de tout ſon Ordre, fut contraint, avec ce peu qui demeurerent obſtinez comme luy dans le Schiſme, de ſuivre l'Empereur, qui s'en retourna ſur la fin de cette année en Allemagne, aprés avoir recommandé à ceux de Piſe ſon prétendu Pape, dont il ne ſe ſoucioit plus gueres, & duquel il faut maintenant que je diſe en peu de mots quelle fut la fortune & la fin. ANN. 1329.

Ce bon homme, ſoit qu'il connuſt que Louïs de Baviére, aprés s'eſtre ſervi de luy, pour ſatisfaire ſa vengeance, le laiſſoit là; ſoit qu'il viſt bien que la pluſpart des Italiens, peu ſatisfaits de l'Empereur, qui avoit tiré d'eux tout l'argent qu'il avoit pû, juſqu'à vendre les Villes & les Eſtats à ceux qui luy en donnoient le plus, l'alloient abandonner, & qu'en ſuite ils ne voudroient plus de ſon idole de Pape, & retourneroient ſous l'obéïſſance de Jean XXII, ſoit enfin, que comme il avoit eſté toute ſa vie homme de bien, à l'ambition prés, il eût enfin ouvert les yeux, pour voir le déplorable eſtat où elle l'avoit réduit: il eſt certain qu'il reſolut d'en ſortir le plûtoſt, & tout enſemble le plus ſeûrement qu'il pourroit. A cét effet,

ANN. 1329. fet, il s'alla jetter entre les bras du Comte Boniface fort genereux Seigneur, & le plus riche homme de Piſe, qui le prit en ſa protection, & le voulant mettre à couvert des inſultes de ceux qui le cherchoient pour faire leur Cour au Pape, en le remettant entre ſes mains, il le cacha dans une de ſes maiſons de campagne, qu'il avoit ſur le bord de la mer, dans l'Eſtat de Luques. Ce fut de là que ce Cordelier écrivit au Pape une fort belle Lettre 1330. toute remplie des marques d'un vray repentir ; dans laquelle, aprés avoir humblement confeſſé ſon crime, & ne s'intitulant plus que Frere Pierre de Corbaria, digne de toute ſorte de ſupplices, il le conjure au nom du Pere des miſericordes, dont il tient la place en terre, de le recevoir à penitence, s'offrant à renoncer à ſa prétenduë dignité, à ſes erreurs, & au Schiſme, en telle forme, & en tel lieu qu'il luy plaira.

Epiſt. F. Petri de Corbar. ad Joan. P. apud Wadingh.

Le Pape ravi de le voir en une ſi belle diſpoſition, luy promit, par un Bref toute ſorte de bon accueïl, & accorda au Comte Boniface protecteur de Pierre, les conditions qu'il avoit demandées pour luy ; à ſçavoir, outre l'aſſeûrance de la vie, qu'il ne ſeroit ſujet qu'au Pape, qui luy donneroit de quoy ſubſiſter, & paſſer honorablement le reſte de ſes jours. Ainſi, aprés avoir fait publiquement ſon abjuration à Piſe le vint-huitiéme de Juillet, entre les mains de l'Archeveſque, ſelon

Wadingh. hoc ann.

lon la formule preſcrite par le Pape, il monta avec une ſuite honorable ſur deux galéres des Piſans, & s'eſtant mis volontairement entre les mains des Officiers du Pape à Nice en Provence, où il aborda le huitiéme d'Aouſt, il y fit la meſme abjuration, qu'il renouvella en toutes les Villes ſur ſon paſſage juſqu'à Avignon. Il y arriva le vint-cinquiéme du meſme mois, & le jour ſuivant eſtant introduit dans le Conſiſtoire public, il s'alla jetter la corde au cou aux pieds du Pape, & abjura pour la derniére fois ſon Schiſme & ſes erreurs, avec de ſi grands témoignages d'un eſprit contrit & humilié, & en termes ſi forts & ſi pathetiques, qu'il tira les larmes des yeux de toute l'aſſiſtance, & principalement du Pape, qui ſe levant de ſon Trône, le releva de terre, l'embraſſa tendrement, & le receût en paſteur & en pere, comme ſa pauvre brebis égarée, & comme ſon enfant prodigue, qui revenoit à la maiſon paternelle, où il fut magnifiquement receû. Mais de-peur que s'il retournoit en Italie il ne devinſt par la malice d'autruy l'occaſion de quelque nouveau trouble, il le retint dans ſon Palais en une honneſte priſon, en luy aſſignant un fort bel apartement. Il voulut qu'il y fuſt ſervi comme luy-meſme par ſes Officiers, & luy fit donner des livres avec leſquels il s'entretint dans une douce ſolitude, jusqu'à ce que trois ans aprés il y mourut tres-ſaintement, & il fut en-

ANN. 1330.

1333.

ANN. 1330. enterré, par ordre du Pape, avec pompe, mais en habit de Cordelier, dans l'Egliſe du Couvent de ſes confreres d'Avignon.

Voila qu'elle fut la fin & du Schiſme & de l'Antipape, comme le ſçavant & judicieux Cordelier Wadingus l'a fait voir clairement dans les Annales de ſon Ordre, par plus de quarante piéces tres-authentiques qu'il a tirées du Vatican, & qui convainquent manifeſtement de fauſſeté ce que quelques anciens Auteurs mal informez, & pluſieurs modernes, aprés ceux-cy, ont écrit au contraire, touchant la prétenduë trahiſon qu'ils veulent qu'on ait faite à Pierre de Corbaria, pour le livrer, malgré qu'il en euſt, à Jean XXII.

Platin. Onuphr. Ciacon. & alii. Ce Pape ne luy ſurveſquit pas long-temps, car il mourut ſur la fin de l'année ſuivante, durant le cours d'une autre faſcheuſe conteſtation que l'on a voulu tourner à ſon desavantage, & qu'il termina néanmoins tres-ſagement, un peu avant que de mourir. Voicy comme la choſe ſe paſſa.

1334.

1331. Vill. l. 10. Onuphr. Ciacon. Wadingh. Il y avoit environ deux ans qu'il croyoit avoir trouvé dans quelques uns des plus anciens Peres, à la lecture deſquels il s'appliquoit fort, que les ames des Fideles décedez dans l'eſtat de grace, quand même elles auroient eſté parfaitement purifiées de toutes leurs taches, ne jouïroient de la claire viſion de Dieu qu'aprés la réſurrection. Cela luy plût ſi fort, & il prit ſi grand

grand ſoin d'appuyer cette opinion, & de la confirmer par les paſſages de ces Peres, qui ſemblent la favoriſer, qu'on ne douta point du tout que ce ne fuſt-là ſon ſentiment. Et certes, on eût grand ſujet de n'en pas douter, quand on ſceût qu'il avoit envoyé à Pierre de Roger Archeveſque de Roüen, & au Pere Gautier de Dijon Cordelier, Confeſſeur de la Reyne de France Jeanne d'Evreux, une longue liſte de ces autoritez, avec ordre exprès de les expliquer à cette Princeſſe, comme s'il euſt entrepris de luy inſpirer ce meſme ſentiment. Cela fit grand bruit dans le monde, & principalement à la Cour du Pape, où la plus grande partie du Sacré College, & la pluſpart des Docteurs ne pouvoient ſouffrir cette nouveauté qu'ils croyoient eſtre contre l'Evangile, quoy-que l'Egliſe n'euſt rien déterminé ſur ce point-là que l'on n'avoit pas encore mis en queſtion. C'eſt pourquoy, pour remédier à cette eſpece de ſcandale, il aſſembla tous les Cardinaux, les Prélats, & les Docteurs qui ſe trouvoient alors à Avignon, & leur proteſta qu'il ne s'eſtoit encore déterminé à pas une des deux opinions ſur cette matiére, & que tout ce qu'il en avoit dit juſqu'alors n'eſtoit que par voye de recherche & d'examen, pour s'éclaircir de la verité, ajouſtant qu'il trouvoit à propos, que pour la trouver on en fiſt une plus exacte recherche, & qu'il leur ordonnnoit tres-expreſſément à tous en general, & à chacun

ANN. 1331.

Ex Regeſt. Joan ap. Wadingh.

J. Villan. l. 10. c. ult. Wadingh. ad ann. 1333.

ANN. 1331. cun en particulier, de luy apporter par écrit tout ce qu'ils auroient trouvé de plus fort pour ou contre les deux opinions contraires sur cette question, *Si les ames des Bien-heureux verront Dieu clairement avant la Résurrection.*

Il ne pût néanmoins si bien cacher ses secrets sentimens, qu'il ne fût manifestement paroître qu'il penchoit fort du côté de la négative. Car quand quelqu'un la confirmoit par quelque autorité, ou par quelque raison qui luy sembloit forte, il luy faisoit mille caresses, ce qu'il ne faisoit pas aux autres qui appuyoient beaucoup plus fur l'affirmative. C'est ce qui peut-estre fut cause que Gerard d'Eudes General des Cordeliers, qui estoit de Cahors, & l'un de ses grands confidens, se trouvant alors à Paris, entreprit d'prescher cette doctrine qui plaisoit fi fort à ce Pape, auquel il crût que cette action

1332. ne déplairoit pas. Cela scandalisa extrémement toute la Ville, & particulierement les Docteurs de la Faculté de Theologie, qui estoit en une singuliere estime & veneration dans toute l'Europe. Sur quoy Philippe de Valois, qui, selon la bonne politique des Princes sages, ne vouloit point souffrir de nouveauté en Doctrine dans son Royaume, de peur qu'elle ne troublast l'Etat en troublant la Religion, comme il arrive d'ordinaire, fit assembler tous les Docteurs pour examiner cette nouvelle propolition.

On

On le fit fort exactement ; & aprés qu'on eût déliberé ſur un point de cette importance durant pluſieurs jours, ces ſages & ſçavans Docteurs la cenſurerent enfin, par leur Decret du ſecond de Janvier de l'année mil trois cens trente-trois: aprés avoir dit néanmoins que le Pape ne l'avoit pas avancée pour la ſouſtenir, beaucoup moins pour la définir, mais ſeulement pour l'examiner. Sur cela le Roy, qui préferoit le ſentiment d'une ſi ſçavante Faculté à celuy du Pape comme Docteur particulier, qui proteſtoit meſme ne vouloir rien dire affirmativement ſur ce ſujet, obligea le General des Cordeliers, ſur peine d'eſtre traité comme un héretique, à ſe rétracter publiquement, & à proteſter en chaire, que ce qu'il avoit dit n'avoit eſté que par forme de diſpute, & non pas pour aſſeûrer une choſe que luy-meſme ne croyoit pas, comme n'eſtant nullement conforme à la creance de l'Egliſe. En ſuite ce Prince ſi zelé pour la Religion, en écrivit au Pape, & le priant de ne plus parler d'une opinion, qui eſtoit condamnée de tous les Docteurs, il luy remontre dans ſa lettre tres-ſagement, & avec beaucoup de reſpect, qu'il n'eſt pas bienſéant à un Pape d'avancer, non pas meſme comme Docteur particulier, & par voye de diſpute, des propoſitions ſuſpectes; puis que c'eſt à luy de juger de ces ſortes de queſtions, quand elles ſont propoſées par les autres. Il l'avertit meſme charitablement qu'il

ANN. 1333.

1333. Ad Spond. hoc ann.

Ex Regeſt. apud Wading. hoc ann.

ANN. 1333. qu'il doit prendre garde, pour ſon honneur, qu'il court un bruit que c'eſt luy qui a envoyé à Paris ce General. pour y prêcher cette dangereuſe Doctrine : à quoy le Pape répondit par ſon Bref, en proteſtant devant Dieu qu'il n'y avoit jamais penſé.

Ex Regeſt. Joan. ap. Wading.

Enfin ces remontrances furent ſi efficaces, que le Pape ne paſſa pas plus outre en cette affaire; même, pour laiſſer à la poſterité un témoignage irréprochable de ſon ſentiment & de la pureté de ſa créance, il fit eſtant preſt de moutir, l'année ſuivante, ſa derniére Conſtitution du troiſiéme de Decembre, par laquelle il déclare qu'afin qu'on ne prenne pas d'une maniere contraire à ſon intention ce qu'il à dit ou écrit ſur cette queſtion de la viſion beatifique, il déclare que les ames ſéparées de leurs corps, eſtant parfaitement purifiées, ſont dans le Ciel, où elles voyent Dieu clairement & face à face, comme parle Saint Paul; & que tout ce qu'il a jamais dit, preſché ou écrit, tant ſur cela que ſur toute autre choſe: il le ſoument entiérement à la déciſion de l'Egliſe & des Papes ſes Succeſſeurs.

1334. Ap. Vilan. l. 11. c 9. ex vet. Cod.

Voila quel fut le ſentiment tres-orthodoxe ce Pape, qui pouvant avoir eû en ſon particulier des opinions contraires à celles des autres Docteurs Catholiques dans les choſes qui n'eſtoient pas encore décidées par l'Egliſe, (car cette queſtion ne le fut que par ſon Succeſſeur Benoiſt, XII.)

les

les ſoumit à ſon jugement définitif. Ainſi quand même il auroit toûjours fortement ſouſtenu juſqu'à la mort cette opinion, qui n'eſtoit pas encore condamnée, on ne pourroit pas dire pour cela qu'il fuſt héretique, comme quelques Proteſtans nous l'ont voulu reprocher fort mal à propos: beaucoup moins devroient-ils ſouffrir l'effroyable impoſture de Calvin, le prémier ſéducteur de leurs Anceſtres, qui n'ayant oſé dire que ce Pape fuſt tombé dans l'héreſie, pour avoir eſté dans ce ſentiment, duquel il eſt luy-même, n'a pas eû honte d'avancer hardiment ſans heſiter, & ſans la moindre apparence d'aucune preuve, ce qui n'eſt jamais tombé dans l'eſprit de perſonne que de luy ſeul, à ſçavoir que Jean XXII. a tenu que les ames eſtoient mortelles, & qu'elles mouroient effectivement avec leurs corps, pour reſſuſciter avec eux au jour du jugement. Quelle créance aprés cela peut-on donner à un homme qui écrit de ſang-froid, & ſans crainte des jugemens de la poſterité, une fauſſeté ſi viſible, & qui toute ſeule eſt capable de deshonorer un Ecrivain, & le rendre ſuſpect même dans les choſes où il luy échape de dire quelquefois la verité.

ANN. 1314. Vid. Alph. à Caſt. l. 3. contr. hæreſ. verb. Beatitudo.

Calv. Inſt. l. 4. c. 7. §. 28. Bellar. l. 4. de Pontif. Rom. c. 14.

Ce fut donc aprés une ſi ſolemnelle déclaration de ſa créance que le Pape Jean XXII. âgé d'environ quatre vints dix ans, mourut le quatriéme de Decembre à Avignon, où il tint le Saint Siége dix-huit ans avec beaucoup de courage & peu de re-

ANN. 1334. pos, à cauſe des grands démeſlez qu'il eût avec un Empereur qu'il vouloit s'aſſujetir, & qui n'épargna rien pour ſe maintenir dans l'indépendance, laquelle il crût auſſi bien que l'Empereur Frideric Barberouſſe & ſes autres Prédeceſſeurs, eſtre aquiſe à l'Empire depuis Charlemagne par un droit inviolable, & qui ne vient que de Dieu ſeul.

Pour Michel de Ceſene & Guillaume Okam, qui furent ſes grands adverſaires, ils ſe retirerent à Munich avec peu d'autres Cordeliers tres zelez, qui les ſuivirent. Ils y menerent une vie tres-auſtere dans l'exacte obſervance de leur pauvreté, pour laquelle, & pour celle de Jeſus Chriſt & des Apoſtres, comme ils l'entendoient, ils continuérent opiniaſtrément de combatre contre le Pape, qui les excommunia ſouvent. En effet, comme Jean XXII. eût publié contre Michel un fort long écrit, qui commence. *Quia vir reprobus*, il y répondit à Munich par un autre encore plus long; il écrivit meſme une grande lettre adreſſée à tous les Religieux de ſon Ordre, dans laquelle il s'efforce de montrer que le Pape a erré dans ſes trois Conſtitutions, & dans l'écrit qu'il a publié contre luy, & une autre au General Gerard d'Eudes, pour luy prouver que ſon élection eſt nulle, & qu'il n'y a que luy ſeul Michel de Ceſene qui ſoit vray General. On en voit encore pluſieurs à la fin du livre d'Okam, intitulé *l'Ouvrage de quatre-vints-dix jours*, im-

Marc. Vliſip. l. 8. c. 14. Wadingh.

Wad. ad ann. 1328. ann. 1330.

7. Kal. April.

14. Jan. 1330.

imprimé chez Aſcenſius à Lyon en l'année mil quatre cens quatre vints quatorze. Enfin il perſiſta toûjours dans ſon aveugle opiniaſtreté, juſqu'à ce que neuf ans aprés, comme il eſtoit ſur le point de mourir, Dieu, qui par ſa miſericorde infinie eut pitié de l'illuſion & de l'égarement d'un homme d'ailleurs ſi ſage & ſi vertueux, luy ouvrit les yeux de l'ame, pour reconnoiſtre le déplorable eſtat où ſon faux zele pour la pauvreté de ſon Ordre l'avoit réduit, & luy toucha ſi fortement le cœur, qu'il témoigna un veritable repentir de ſa faute, ce qui fut cauſe de la converſion de tous les autres. Car voyant celle de leur Maiſtre qu'ils avoient ſuivi dans l'erreur, ils le voulurent ſuivre dans ſa penitence, comme ils firent les uns plûtoſt, & les autres un peu plus tard, aprés la mort de Louïs de Baviére.

ANN. 1334.

Wadingh. ex Chron. MS. ad ann. 1343. Raynald. eod. ann.

Les plus ſignalez furent le Pere François d'Aſcoli, qui publia meſme un fort beau traité de ſa penitence, & le célebre Guillaume Okam, qui termina ſa vie par une tres-belle action, laquelle aſſeûrément doit effacer la mémoire de toutes celles qu'on luy peut juſtement reprocher pour avoir ſouſtenu le Schiſme. Auſſitoſt qu'il ſe vit libre aprés la mort de l'Empereur dont il défendoit la cauſe, & qui croyoit pouvoir en conſcience s'arreſter à ſes réſolutions comme à celles d'un des plus ſçavans & des plus renommez Docteurs de ſon ſiécle, il ne voulut plus rien ména-

ANN. 1334. ger pour ſoy-meſme, comme il avoit fait juſqu'alors pour Louïs de Baviére, afin que ce Prince puſt ſe réconcilier avec honneur. Il envoya donc au Chapitre General qui ſe tenoit alors à Verone le Sceau de l'Ordre qu'il avoit toûjours retenu depuis la mort de Michel de Ceſene. Il demanda humblement pardon de ſa faute à ſon General & aux Peres aſſemblez, les ſuppliant d'interceder auprés de ſa Sainteté pour luy & pour ſes compagnons qui eſtoient encore à Munich, afin qu'il luy pluſt les abſoudre de toutes les cenſures qu'ils avoient encouruës. Le Chapitre ne manqua pas de faire cét office auprés du Pape qui eſtoit Clement VI. & ce grand Pontife ravi de la converſion & du retour d'un ſi grand homme, donna par un Bref tout pouvoir au Pere General de les abſoudre, aprés avoir fait l'abjuration du Schiſme ſelon la Formule qu'il envoya. Et comme ſi Okam n'euſt attendu que ce paſſeport pour paſſer ſeûrement de ce monde en l'autre, il mourut peu de temps aprés cette heureuſe réconciliation dans la paix de l'Egliſe, & comme on le peut préſumer dans la grace de Dieu, qu'il obtint par ſa penitence.

ExRegeſt. Clem. VI. ann. 8. ap. Wading.

Trithem. de ſcript. Ciacon. in Joa. XXII. Nicol. Sander de viſib. Monar. l. 7. Matur. in not. ad Antonin. tit 21. c. 5. §. 2. Gualter. Chron. ſæcul. 14.

Je ſçais que Bzovius Dominicain, le perſécuteur inplacable des Manes de ce grand Docteur, a dechiré d'une étrange maniére ſa memoire, en le traitant d'héreſiarque, de corrupteur de la Philoſophie & de la Théologie, & l'accuſant d'avoir eſté

l'auteur

l'auteur de tout le mal que Louïs de Baviére a fait à l'Egliſe & au Pape: mais je ſçais bien auſſi que Wadingue tres-ſçavant Cordelier, qui le réfute fort ſolidement en tout ce qu'il a dit mal à propos contre les Cordeliers, qu'il n'épargue jamais dans l'occaſion, a fait contre luy l'Apologie d'Okam dans ſes Annales des Freres Mineurs. Là il avoûë d'abord que ce Docteur fit tres-mal d'adherer au Schiſme, & d'écrire, comme il a fait inſolemment en pluſieurs libelles, contre Jean XXII. qu'il n'appelle que Jacques de Cahors, le croyant décheû du Pontificat comme héretique, pour avoir fait trois Conſtitutions, qu'il s'imaginoit eſtre contraires en matiére de Foy, à la Decretale de Nicolas III. ce qui eſt tres-faux. Mais aprés cela répondant à ces trois chefs dont l'Annaliſte Jacobin accuſe ce grand homme, il fait voir ce qui eſt tres-vray, que Louïs de Baviére avoit declaré la guerre au Pape, & formé le Schiſme avant qu'il euſt veû ni connu Guillaume Okam. Secondement, que ſa Philoſophie & ſa Théologie ont toûjours eſté receûës dans l'Ecole ſans aucune cenſure, & que de fort ſçavans hommes les ont & loûées & ſuivies avec beaucoup de réputation. Enfin qu'on ne trouvera jamais aucune propoſition héretique dans tous ſes livres, quoyqu'il y en ait de fort témeraires & audacieuſes, pour leſquelles on a condamné quelques-uns de ſes écrits, & qu'on ne peut pas dire qu'il ANN. 1334.

ANN. 1334. ſoit héretique, pour avoir ſouſtenu la ſuperiorité du Concile Geueral pardeſſus le Pape, & l'indépendance de l'Empire des Empereurs, ni pour avoir écrit que Jean XXII, comme Docteur particulier, a erré en ce qu'il a dit contre la Conſtitution de Nicolas III. que Jeſus-Chriſt & les Apoſtres avoient toûjours eû le domaine des choſes qui ſe conſument par l'uſage. De ſorte qu'il y a de bons Auteurs qui n'ont point fait de difficulté d'aſſeûrer que ce n'eſt que contre ce Pape, comme Docteur particulier, qu'il a écrit & non pas contre l'autorité de l'Egliſe Romaine & du Pape, laquelle il reconnoiſt dans la préface de ſon Livre du Saint Sacrement de l'Autel. Voila ce que le docte Pere Wadingue a dit pour la défenſe de Guillaume Okam, qui, quoy qu'il en ſoit, à eû le bonheur d'avoir receû avant ſa mort ſon abſolution du Pape.

Sanders loc. cit. Petr. Matur. loc. cit.

Il n'en fut pas de meſme de l'Empereur Louïs de Baviére, dont il faut maintenant que je racoute en peu de mots quelle a eſté la fin. Il eſt certain que ce Prince, peu de temps aprés ſon retour en Allemagne, où il eſtoit en pleine paix, aimé & obéi de ſes ſujets, qui le reconnoiſſoient ſans contredit pour leur Empereur, rentra dans luy-meſme, & que touché d'un veritable ſentiment de Religion, puis qu'en l'eſtat où eſtoient ſes affaires il ne pouvoit agir par crainte, il ſe réſolut de ſe réconcilier avec le Pape, voyant fort bien,

bien comme il avoûoit meſme de bonne foy, qu'il n'avoit fait un Antipape, que pour ſe venger de Jean XXII. dont il croyoit avoir eſté trop vivement pouſſé. Pour cét effet, il s'addreſſa juſques à trois fois à ce Pape par des entremetteurs, *par des lettres fort ſoumiſes, & par ſes Ambaſſadeurs, en luy demandant humblement, comme au veritable Vicaire de Jeſus-Chriſt en terre, ſon abſolution, avec promeſſe de le ſatisfaire en tout ce qu'il ordonnoit, pourvû qu'on ne fiſt rien contre l'honneur & les droits de l'Empire. Mais ce Pape qui s'eſtoit fixé dans la réſolution de le dégrader, rejetta bien loin toutes ſes démandes, & répondit toûjours à tous ceux qui s'entremettoient pour luy, qu'ils ne ſçavoient ce qu'ils demandoient.

ANN. 1334.

*Herwart. t. 2. ann. 1330. 1331 1333. & 1334. Ex liter. & Procurator. Ludov.

Aprés ſa mort Louïs crût que Benoiſt XII. homme de ſainte vie, & d'un eſprit beaucoup plus doux que ſon Prédeceſſeur, luy feroit miſericorde, à l'exemple de Jeſus-Chriſt, dont il tenoit la place, & qui recevoit toûjours les pecheurs avec une extréme bonté. Il eût meſme une raiſon particuliére, & tres-forte de l'eſperer, parce qu'on luy avoit mandé d'Avignon, que le nouveau Pape & les Cardinaux eſpouvantez de certaines demandes exceſſives que faiſoit le Roy Philippe de Valois, avoient réſolu de ſe bien remettre avec l'Empereur. Il luy envoye donc des Ambaſſadeurs avec des lettres tres-reſpe-

1335. Albert. Argent. Chron. p. 125.

ANN. 1336. ctueuſes, contenant les conditions ſous leſquelles les Cardinaux & le Pape meſme avoient fait entendre à ſes gens qu'il devoit demander l'abſolution. Et certes, il s'oblige à tant de choſes dans ces Lettres, pour ſatisfaire le Pape & l'Egliſe, qu'en les liſant comme elles ſont rapportées tout au long en dix-huit feuillets par le Chancelier Hervart, & en abregé dans les Annales de M. de Sponde, on ſe perſuade aiſément que l'affaire eſt concluë, & qu'on ne peut rien exiger davantage pour luy donner ſon abſolution. Auſſi le Pape en fut ſi ſatisfait, qu'aprés s'eſtre étendu en plein Conſiſtoire ſur les loüanges de ce Prince, il promit ſolennellement de luy octroyer la grace qu'il luy demandoit; de ſorte qu'on ne douroit point qu'il ne deuſt donner dés le lendemain cette abſolution. Mais il en fut empeſché par les remontrances des Ambaſſadeurs des Roys de France, de Naples, & de Boheme, qui n'aimoient pas Louïs de Baviére, & avoient déja formé le deſſein de faire tranſporter l'Empire à Charles fils du Roy de Boheme.

Albert. Argent. ibid.

Ce Roy s'eſtoit tout ouvertement déclaré ennemi de Louïs, qui l'avoit fort maltraité, parce qu'il croyoit en avoir eſté trahi dans la guerre qu'il luy avoit permis de faire en Italie, où bien loin de rétablir les affaires de l'Empire, ainſi qu'il l'avoit promis, il s'eſtoit entendu avec le Légat du Pape Jean XXII. qu'il vouloit gagner, pour l'obliger à faire eſlire ſon fils

Muti Chr.

Em-

Empereur. Enſuite, pour ſe maintenir il avoit fait une fort eſtroite alliance avec le Roy Philippe de Valois, & avoit fait entrer dans ſon parti contre Louïs, Charles Roy de Hongrie, neveu de Robert Roy de Naples, & Caſimir Roy de Pologne; de ſorte qu'ayant fait entendre aux Cardinaux que la perte de Louïs eſtoit inévitables, ceux-cy dont la pluſpart eſtoient François qui dépendoient du Roy, & qui craignoient que s'ils ne ſe conformoient à ſes volontez, on ne ſaiſiſt les grands biens qu'ils avoient en France, remontrerent au Pape qu'il n'y avoit nulle apparence de deſobliger cinq Roys fideles au Saint Siége, pour ſatisfaire un prétendu Empereur tant de fois excommunié, & notoirement héretique. Ils dirent enfin tant de choſes à Benoiſt pour l'intimider, que ce bon Pontife qui eſtoit d'un naturel doux & craintif, n'oſa paſſer outre, & renvoya les Ambaſſadeurs de Louïs, ſans avoir fait ce qu'il avoit envie de faire. Cela néanmoins ne réüſſit pas de la maniére que ces Cardinaux ſe l'eſtoient imaginé; car d'une part Louïs qui eſtoit extrémement brave, & heureux en guerre, batit les troupes de Boheme, de Hongrie, & de Pologne, qui s'eſtoient jettées dans la haute Baviére; & de l'autre irrité du mauvais office que le Roy Philippe luy avoit rendu, il ſe ligua contre luy avec Edoüard Roy d'Angleterre, qu'il fit Vicaire de l'Empire dans les Païs-Bas; ce qui fut cauſe

ANN. 1336. Albert. Argent. p 126. 127.

1337. Argent. Rebdorf. Vill l. 11. Maſſou. Mayer. Pigna. Herw. ad hunc. ann.

ANN. 1337. que la pluſpart des Princes de ces quartiers-là ſe déclarerent pour l'Anglois dans cette guerre qui fut ſi funeſte à la France.

Cependant l'Empereur ne ſe rebuta pas encore pour ce refus auquel il ne s'attendoit point du tout: car les Eveſques de la Province de Mayence, & quelques autres avec eux, s'eſtant aſſemblez à Spire, où Louïs voulut bien ſe trouver, comme ils l'en avoient ſupplié, il leur promit ſolennellement par eſcrit, que pour obtenir du Pape ſon abſolution, il feroit de grand cœur tout ce qu'eux-meſmes jugeroient ſelon Dieu qu'il devoit faire, ſon honneur ſauf. Sur quoy ces Prélats députerent vers le Pape, l'Eveſque de Coire & un des Comtes de Naſſau, avec des lettres, par leſquelles ils le ſupplient treshumblement, pour le bien ſpirituel de toute l'Allemagne, de le vouloir réconcilier à l'Egliſe, à cette condition qu'il avoit acceptée de bonne foy, en ſe ſoumettant avec tant de generoſité au jugement des ſeuls Princes Eccleſiaſtiques. Mais la même crainte, qui avoit obligé Benoiſt à refuſer cette grace la premiere fois qu'on la luy avoit demandée, produiſit encore le même effet malgré toutes ſes bonnes inclinations: de ſorte qu'il ne pût s'empeſcher de témoigner avec de grandes marques de douleur, à ces deputez, l'extréme regret qu'il avoit de ne pouvoir leur accorder ce qu'ils demandoient avec tant de

Argentin. pag. 127.

Alb. Arg. p. 127.

de juſtice, ainſi que luy-meſme s'en eſtoit expliqué en plein Conſiſtoire. Car reſpondant à ces meſmes Cardinaux, qui pour empeſcher qu'on ne receuſt à penitence Louïs de Baviére, exagerbient tout ce qu'il avoit fait contre le Pape, il ne feignit pas de l'excuſer, en diſant qu'on l'avoit trop pouſſé, & qu'en le traitant de la ſorte on l'avoit contraint de faire ce qu'il voudroit n'avoir pas fait.

ANN. 1337. *Cumque dicerent eum multa contra Eccleſiam feciſſe, Papa dixit, imò nos fecimus contra eum: ipſe enim cum baculo veniſſet ad pedes prædeceſſoris noſtri ſi voluiſſet, ſed ipſe noluit eum recipere, & quicquid fecit, provocatus fecit.* Albert. Argent. p. 126.

Si ces démarches que Louïs de Baviére fit pour obtenir ſon abſolution; luy furent inutiles à l'égard du Pape, elles luy ſervirent extrémement auprés des Princes d'Allemagne: car s'eſtant perſuadez que l'on attaquoit en ſa perſonne les droits de l'Empire, ils agirent en cette rencontre avec une incroyable ardeur pour luy & pour leur commune défenſe. En effet, les Electeurs & les autres Princes Eccleſiaſtiques & ſéculiers s'eſtant aſſemblez à Rentz ſur le Rhin, un peu au deſſus de Coblents, firent un acte authentique, par lequel ils déclarent, *Que l'Empire eſt abſolument indépendant du Pape, & que celuy qui eſt élû par le plus grand nombre des Electeurs, ainſi que l'a eſté l'Empereur Louïs de Baviére, poſſede toute la plenitude de la puiſſance Imperiale en vertu de ſon élection, & peut en ſuite gouverner l'Empire de plein droit, ſelon l'ancienne couſtume, ſans qu'il ait beſoin pour cela du conſentement, de l'approbation, ou de la confirmation du Pape.* Et aprés avoir tous

Rebdorf. Curon. Ep. Elect. ad Bened. P. ap. eund. & Bzov. & Herwart. Confœd. Princ. ap. Herwart. Albert. Argent. p. 129.

ANN. 1337. juré qu'ils employeroient toutes leurs forces pour conſerver ces droits inviolables de l'Empire, ils en donnerent avis au Pape par leurs lettres, dans leſquelles, en y inſerant cette déclaration, ils le prient de caſſer toutes les Sentences portées par ſon Prédeceſſeur contre l'Empereur Loüis, puis qu'il eſt évident qu'elles ſont au préjudice de cette indépendance de l'Empire, proteſtant que s'il ne le fait, ils ſeront contraints de ſe pourvoir contre elles par une autre voye.

C'eſt ce que l'on fit effectivement peu de jours aprés. Car comme on n'eût point ſur cela de réponſe favorable, l'Empereur aſſembla le huitiéme d'Aouſt les meſmes Princes dans une Diéte générale à Francfort, où, du conſentement de tous, il fit cette célebre Conſtitution, *Licet juræ utriuſquè teſtamenti*, par laquelle il definit ce que ces Princes avoient declaré, & en fait une Loy pour établir à perpetuité cette indépendance abſoluë de l'Empire & de l'Empereur, qui par ſa ſeule élection, dit-il, eſt en effet Roy des Romains & Empereur, ſans qu'il ait beſoin pour cela du conſentement ni de l'approbation du Pape; défendant au reſte à tous ſes ſujets, ſur peine d'eſtre déclarez criminels de leze-Majeſté, de jamais rien dire au contraire, ni de conſentir, ou obéïr à ceux qui oſeront faire quelque entrepriſe contre cette Loy. Il fit plus, car en meſme temps il publia ſon Manifeſte, dans lequel il.

Rebdorf. p. 436. Ap. Hieron. Balb. in lib. de Coronat. ad Car. 5. Hewart. t. 2.

il entreprend de prouver par les loix civiles & canoniques, par l'autorité des Peres & des Docteurs, & par plusieurs raisons, cette indépendance de l'Empereur, & que le Pape n'a nulle autorité sur luy, ni sur les autres Princes pour le temporel; que toutes les procedures, les citations & les Sentences de Jean XXII. contre luy & contre ses fideles sujets, sont nulles de toute nullité, & qu'avant mesme la publication de ces Sentences, il en a pû appeller, ainsi qu'il a fait, au Concile général; qui en cette cause, où il s'agit du droit Divin, & de ce qui appartient à la Foy, est sans contre-dit pardessus le Pape. Aprés quoy il déclare encore que toutes ces Sentences sont de nulle autorité, defend sur de tres-grieves peines à tous ses sujets d'y déferer, & ordonne à tous les Ecclesiastiques de célebrer comme auparavant les Offices Divins, sans se soucier de l'interdit. Cela fit au commencement quelque desordre en Allemagne: mais enfin la pluspart obéirent; & ceux d'entre les Ecclesiastiques & les Religieux qui voulurent garder l'interdit, ayant esté chassez de leurs Eglises, les autres se soumirent, & furent bien-aises qu'on les contraignist d'obéïr. ANN. 1337. Mut. Chr. l. 24. Aventim. 1339.

Louïs ne laissa pas pourtant de faire encore de nouveaux efforts pour se réconcilier avec le Pape; & comme par l'entremise de l'Imperatrice sa femme, niéce du Roy Philippe de Valois, il fit la paix avec 1340. 1341.

la

ANN. 1341. la France, il voulut que ce fuſt à condition que comme il révoqueroit de ſa part le Vicariat de l'Empire qu'il avoit donné au Roy d'Angletterre, auſſi le Roy Philippe agiroit fortement de ſon coſté auprés du Pape pour cette réconciliation tant ſouhaitée. Et certes ce Prince ne manqua pas de faire cét office par ſes Ambaſſadeurs auprés du Pape ; mais on crût dans le monde, que ſuivant toûjours ſon premier deſſein, il n'avoit nulle envie que la choſe réüſſiſt, & qu'il fit dire au Pape fort ſecretement & ſerieuſement, qu'il ſe gardaſt bien d'en rien faire. En effet, ce Pontife, qu'on ſçavoit bien d'ailleurs avoir toûjours ardemment ſouhaité cette réconciliation, & qui craignoit pourtant toûjours d'irriter Philippe, duquel, auſſi bien que ſes Cardinaux, il dépendoit fort, reſpondit aux Ambaſſadeurs, comme en colere, qu'il n'eſtoit pas juſte qu'il tinſt Louïs de Baviére tantoſt pour Héretique, & tantoſt pour Catholique, comme il plairoit au Roy leur Maiſtre: de ſorte que l'affaire tirant en longueur aprés cette reſponſe, il parut aux plus éclairez, que l'Empereur en cette occaſion eſtoit joüé par une aſſez plaiſante comédie, où le Roy faiſoit ſemblant de vouloir ce qu'il ne vouloit point du tout, & le Pape tout au contraire, de ne vouloir pas ce qu'il deſiroit de tout ſon cœur. Ainſi rien ne ſe fit ; & cependant, comme Louïs, qui ne ſongeoit alors qu'à obtenir ſon abſolution, n'en-

Naucler. Albert. Argent. p. 218.

Blond. 2. dec. 10.

n'envoyoit plus de troupes en Italie, de peur d'irriter le Pape encore davantage, les affaires de l'Empire y alloient tous les jours de plus en plus en décadence, & la puiſſance & l'autorité du Pape pour le temporel, s'y affermiſſoit toûjours davantage. ANN. 1341.

Mais enfin ce Pape mourut, & le Cardinal Pierre de Roger Archeveſque de Roüen luy ſucceda ſous le nom de Clement VI. Ce nouveau Pontife, qui eſtant Cardinal avoit toûjours eſté grand ſerviteur du Roy, & fort contraire à l'Empereur, & qui d'ailleurs agiſſoit bien plus fortement que le ſaint homme Benoiſt ſon Prédeceſſeur, entreprit d'abord ce pauvre Prince d'une étrange maniére. Car il envoya ſes Legats en Italie pour ſoulever les Princes & les villes contre luy, fit publier par tout de nouveau toutes les Sentences dont Jean XXII. l'avoit foudroyé, l'excommunia luy-meſme fort ſolennellement, le déclara privé de toutes ſortes de dignitez, & répondit à ſes Ambaſſadeurs & à ceux du Roy qui agiſſoient auſſi, ou qui faiſoient ſemblant d'agir auprés de luy pour obtenir l'abſolution de l'Empereur, qu'il falloit avant toutes choſes qu'il ſe dépouillaſt de l'Empire, & qu'il luy laiſſaſt le ſoin de ſa fortune, pour en diſpoſer aprés comme il luy plairoit. 1342. Naucler. gener. 45. ad hunc ann. Albert. Argent. p. 133. 134. Platin. in Clem. Regeſt. Clem. 1343. Albert. Argent. Chr. p. 133 Naucler. gener. 45. Rebdorf. Chron. J. Villan. l. 12.

Il fit plus. Les Ambaſſadeurs de Louïs, qui eſtoient Humbert Dauphin de Viennois ſon oncle, le Chancelier Ulric, & les Prevoſts des Egliſes d'Ausbourg & de Bamberg,

ANN. 1343. berg, ayant eû ordre expres d'accepter en ſon nom toutes le conditions que le Pape exigeroit de luy, pour avoir l'abſolution qu'il demandoit, on leur en propoſa par écrit de ſi rudes, & ſi peu ſupportables, qu'on crût que ni luy, ni le Roy Philippe, qui s'entendoient parfaitement pour venir à leurs fins, ne vouloient point du tout que cette affaire ſe concluſt. Car on vouloit premiérement que Louïs confeſſaſt toutes les erreurs & les héreſies deſquelles il eſtoit accuſé; ſecondement, qu'il renonçaſt à l'Empire, & ne puſt jamais remonter ſur le Trône, que par la volonté du Pape, de la grace duquel il tiendroit l'Empire; en troiſiéme lieu, qu'il ſe remiſt luy-meſme en perſonne, avec ſes enfans, tous ſes biens & tous ſes Eſtats entre les mains du Pape; & enfin qu'il cedaſt certaines Villes à l'Egliſe, & qu'il fiſt beaucoup d'autres choſes qu'ou luy preſcrivoit, & qui choquoient manifeſtement les droits de l'Empire. Les Ambaſſadeurs, ſelon l'ordre précis qu'ils en avoient, ſignerent ces articles, & les rapporterent à l'Empereur. Ce Prince qui ſe crût trompé par le Roy Philippe, proteſta néanmoins, que pour ce qui regarde ſa perſonne, il eſtoit tout preſt de les accepter, mais que comme l'Empire eſtoit intereſſé dans plusieurs de ces articles, il ne pouvoit les ratifier ſans l'avis & le conſentement des Princes, auſquels & à toutes les Villes Imperiales il les envoya.

Albert. Argent. p. 133. §. 4.

1344.

Ce

Ce qu'il avoit préveu ne manqua pas d'arriver. On en conceût par tout une extréme indignation : en ſuite tous ces Princes & tous les députez des Villes s'eſtant aſſemblez à Francfort, où il les avoit convoquez pour le mois de Septembre, on luy declara de la part de tous les membres de l'Empire, ſelon la réſolution qu'ils en avoient déja priſe entre eux peu auparavant à Cologne, que ni luy, ni eux ne devoient, ni ne pouvoient accepter ces articles inſupportables, ſans violer le ſerment qu'ils avoient fait de conſerver inviolablement les droits de l'Empire. De plus, qu'ils vouloient députer au Pape & aux Cardinaux, pour les avertir ſerieuſement de ne plus penſer à des articles ſi peu raiſonnables, & qu'au cas qu'ils refuſaſſent de s'en départir, qu'on s'aſſembleroit de nouveau pour trouver les voyes efficaces de s'oppoſer à de pareilles entrepriſes. Tout cela ſe fit de la ſorte, & le Pape ayant ſceû des députez qu'ils n'avoient aucun ordre de traiter avec luy, mais ſeulement de luy faire ſçavoir ce qu'on avoit réſolu dans leur Aſſemblée, il crût que Louïs s'eſtoit mocqué de luy, en faiſant ſigner par ſes Ambaſſadeurs des articles, qu'il faiſoit rejetter & caſſer dans une Diéte; & Louïs réciproquement crût que le Pape & le Roy le joûoient, en luy propoſant des conditions qu'ils ſçavoient bien que l'on n'accepteroit jamais. Ainſi Clement plus irrité qu'auparavant, lança les foudres de

ANN. 1314.

l'Egliſe

ANN. 1346. l'Egliſe contre Louïs & tous ſes adherans, & s'appliqua plus fortement avec les Rois de France & de Boheme à ſuivre le deſſein qu'ils avoient conçû depuis long temps de faire élire Empereur le Prince Charles de Luxembourg, Marquis de Moravie, fils de Jean Roy de Boheme. Voicy comme il y proceda. Aprés avoir encore rejetté la tres-humble priére que Louïs, par une nouvelle Ambaſſade, luy fit pour la derniére fois, d'adoucir les articles qu'il avoit propoſez, il fulmina de nouveau contre luy, le jour du Jeudi Saint de l'année ſuivante mil trois cens quarante-ſix, & écrivit aux Electeurs, leur enjoignant de proceder inceſſamment à l'élection d'un nouveau ſujet pour eſtre Empereur, qu'autrement ce ſeroit à luy de pourvoir à l'Empire. Il ne fut pas trop difficile de trouver autant d'Electeurs qu'il en falloit pour faire tomber cette élection ſur ce Prince Charles, qui eſtoit alors à la Cour du Pape avec le Roy de Boheme ſon Pere, & qui outre la puiſſante recommandation du Roy Philippe de Valois, qui agiſſoit pour luy auprés du Pape, promit par écrit à Sa Sainteté tout ce qu'elle voulut, pourveû qu'il obtinſt l'Empire par ſon moyen. On eſtoit aſſeûré du Roy de Boheme ſon pere, & de Baudoïn de Luxembourg Archeveſque de Tréves ſon grand oncle; & parce que l'Archeveſque de Mayence Henri de Virnebourg eſtoit tout à l'Empereur, le Pape qui l'avoit déja excommunié plus d'une

Rebdorf. p. 314. §. ult.

1346. Argent. p. 134.

Maſſon. in Clem. VI. Steindel. Chro. M.S. apud Herwart.

Alb. Arg. Rebdorf. loc. cit. J. Villan. l. 12.

d'une fois pour cette cauſe, le dépoſa, & fit en ſa place Archeveſque le jeune Comte Gerlac de Naſſau Chanoine de Mayence, qui ne manqua pas de luy promettre ſon ſuffrage. Valderan de Juliers Archeveſque de Cologne vendit ſa voix pour huit mille marcs d'argent qu'il receût, & Rodolphe Duc de Saxe, qui eſtoit plus riche que luy, fit meilleur marché de la ſienne, s'eſtant contenté de deux mille marcs. Ainſi ces Electeurs s'eſtant rendus au mois de Juillet à Rents prés de Coblents dans le Dioceſe de Tréves, y élûrent, tout d'une voix, Charles Marquis de Moravie, Roy des Romains, pour eſtre fait Empereur par le Pape; & l'Archeveſque de Cologne n'ayant pû le couronner ni à Aix-là-Chapelle, ni à Cologne, qui ne voulurent point reconnoiſtre ce nouvel élû, fut obligé de faire la ceremonie du Couronnement dans ſa Ville de Bonne.

ANN. 1346.

Argent. Cuſpin in Carol. IV.

Argent. Rebdorf. Villan. alii.

Argent. Villan.

Ç'eſt ainſi qu'on donna à l'Empereur Louïs de Baviére un Rival, qui ne luy fut pas toutefois bien formidable: car comme Charles, qui d'ailleurs avoit de la vertu, de la ſageſſe, & de l'habileté dans les ſciences, n'eſtoit pas en réputation d'avoir beaucoup de cœur, ni l'ame fort grande; & qu'au contraire Louïs, qui avoit de grandes perfections, eſtoit univerſellement aimé & eſtimé de ſes ſujets, preſque tous les Princes & toutes les Villes Imperiales demeurerent fermes dans ſon parti; & s'eſtant aſſemblez à Spire, où il fut receû

Argentin. Rebdorf. Muti.

avec

ANN. 1346. avec de grands témoignages d'amour & de reſpect, ils déclarerent nulle cette élection de Charles, comme eſtant faite contre toutes les loix de l'Empire, au préjudice d'un Empereur vivant legitimement élû par le plus grand nombre, & qui eſtoit en poſſeſſion de l'Empire qu'il avoit tres-bien gouverné depuis plus de trente ans. Sur quoy ils luy promirent tous une inviolable fidelité qu'ils luy garderent en effet; de ſorte que le nouvel élû, qu'ils appelloient par dériſion *l'Empereur des Preſtres*, n'oſoit preſque paroiſtre en Allemagne. De plus, il fut ſi malheureux, qu'environ un mois aprés ſon élection, il perdit ſon pere Jean Roy de Boheme à la malheureuſe bataille de Crecy, de laquelle luy-meſme eut bien de la péine à ſe ſauver, en fuyant à toute bride; & quelque temps aprés il fut entiérement défait par le Marquis Louïs de Brandebourg fils de l'Empereur, dans le Tirol, d'où aprés s'en eſtre emparé, s'il l'euſt pû, il avoit deſſein de paſſer en Italie.

Maſſon. in Clement. Trithem. Chron.

J. Villan. l.12. c.84. Cor. hiſt. Medial. p.221.

1347. Ainſi Louïs de Baviére toûjours heureux regna fort paiſiblement jnſques à ſa mort, qui ſurvint l'année ſuivante par cét accident que je vais dire.

Aprés avoir magnifiquement régalé la Ducheſſe d'Autriche, qui venant de la haute-Alſace paſſoit par la Baviére pour s'en retourner à Vienne: comme il eût beû dans une coupe que cette Princeſſe luy preſenta ſur ſon départ en luy diſant adieu, il ſentit tout-à-coup un grand mal de cœur, ce qui

Alb. Argent.p.141 Rebdorf. Naucler. gener. 45. Trithem. Chron. Krantz. Cuſpin.

ce qui l'obligea de ſe retirer dans ſa cham- ANN. 1347.
bre, & de prendre un reméde dont il ſe ſer-
voit quelquefois pour ſe delivrer prompte- Paul. Landi. Vit. Arenbek. M. S. ap. Herwart. Krantz.
ment de ce qu'il avoit pris, ſur tout quand
il croyoit avoir ſujet de craindre qu'il n'y
euſt du poiſon dans ce qu'on luy avoit
donné, ce qui luy eſtoit arrivé déja plus
d'une fois. Cela n'ayant pas reüſſi, il vou-
lut aller à la chaſſe pour diſſiper ſon mal
par ce violent exercice qu'il aimoit aſſez, Vit. Arenbek. M. S.
& en meſme temps on luy vint dire qu'on
avoit découvert un Ours d'une grandeur
prodigieuſe dans la foreſt prochaine. Sur
cela il monte à cheval, & comme il eſtoit
ardent & extrémement hardi, il pique; &
court à toute bride, l'épée a la main, aprés Krantz.
l'Ours, qui ſe mit à fuïr auſſitoſt qu'on
l'eût découvert; & à l'inſtant même Louïs
tombe evanoüi, & demeure étendu tout Anonym. M.S. apud Herwart. Cuſpin.
de ſon long ſans connoiſſance & ſans mou-
vement, comme frapé ſoudainement d'a-
poplexie. On accourt auſſitoſt à luy avec
precipitation; & ſoit que le bruit, le tu-
multe, & les hauts cris qu'on peut s'ima-
giner que l'on fit en cette occaſion, ou que
l'agitation de ſon corps dans les efforts que
l'on faiſoit avec beaucoup d'empreſſement
pour le relever, euſſent rappellé pour quel-
ques momens les eſprits diſſipez, & acca-
blez par la violence du mal, il eſt certain
qu'il revint à ſoy, & que levant les yeux au
Ciel, il demanda par une courte; mais
tres fervente priére, pardon de ſes pechez Cuſpin. vit. Aren. bek. M. S.
à Dieu, par les mérites infinis de Jeſus-
Chriſt,

ANN. 1347. Chriſt, & par l'interceſſion de la S. Vierge ; & en donnant par ces dernieres paroles, & puis par ſes geſtes tous les ſignes d'une vraye penitence Chreſtienne, il expira un moment aprés entre les bras de ſes gens.

M.S. Bibl. Ingolſt. ap. Herwart. Paul. Land Chron. Krantz. Steindel. apud Herwart.

On crût alors, & le bruit en courut dans le monde, que Jeanne Ducheſſe d'Autriche l'avoit empoiſonné, pour ſe venger de ce qu'il avoit emporté l'Empire ſur le Duc Frideric ſon competiteur : mais comme cela n'a jamais eſté bien verifié, il vaut mieux croire que ce fut d'une apoplexie qu'il mourut l'onziéme d'Oct. de l'an mil trois cens quarante ſept, en la ſoixante-troiſiéme année de ſon âge, & la trente-troiſiéme de ſon Regne. Prince qui doit aſſeûrement avoir ſa place parmi les plus grands Empereurs, car c'eſt là le titre que luy donnent preſque tous les Hiſtoriens François, Italiens, Allemans, Eſpagnols, Anglois, & meſme le docte Pere Wadingus, dont les Annales ont eſté ſi fort approuvées à Rome, & qui ne fait pas comme ces autres Annaliſtes, qui affectent de n'appeller ce Prince que le Bavarois, & qui attribuënt les trente trois années de ſon Regne à l'Empire vacant, comme ſi durant tout ce temps-là il n'y euſt point eû d'Empereur. Tout le monde le tient encore aujourd'huy pour tel, & même pour un des plus illuſtres, à qui l'on ne peut gueres reprocher que le malheur qu'il a eû de s'eſtre engagé dans un Schiſme, ce qui n'eſtoit nullement neceſſaire pour maintenir, comme il a toûjours fait,

Naucler. Cuſpinia. Mutius.

Bzovius. Raynald.

fait, les droits de ſon Empire, & ſon indépendance abſoluë, à l'égard du temporel, contre tous ceux qui l'attaquoient. Mais outre qu'il ſe condamna luy-meſme en renonçant au Schiſme, & qu'il donna des ſignes d'un vray repentir de tous ſes pechez en mourant, on ne peut nier qu'il n'ait fait avant cela tout ce qu'on pouvoit ſouhaiter de luy pour obtenir ſon abſolution. On ſçait auſſi qu'elle luy fut toûjours refuſée pour certaines conſiderations, leſquelles, comme l'en aſſeûroient ſes Theologiens & ſes Canoniſtes, n'empeſchoient point qu'il ne deuſt eſtre en repos & en ſeûreté de conſcience, aprés avoir fait de ſon coſté tout ce qu'il avoit pû, au jugement de ceux auſquels il ſe pouvoit fier pour la conduite de ſa conſcience, & ce qui eſt encore tres-fort, aprés l'avoir fait ſelon l'avis & le Decret de tous les Eſtats de l'Empire. Or quand meſme les excommunications fulminées contre luy euſſent eſté tres juſtes, ce que ſes Docteurs nioient fortement, il eſt certain que pluſieurs tres-graves * Auteurs, & même des Saints, ſoûtiennent que quand on a fait de bonne foy ce que l'on a pû pour en eſtre abſous, elles ne lient plus le penitent, qui a donné des marques de ſon repentir, & ne peuvent pas empeſcher qu'il ne reçoive le fruit de tous les ſuffrages de l'Egliſe comme les autres Fideles. Auſſi luy fit-on quatre jours aprés ſa mort de magnifiques funerailles à Munich; & ce ne ſera ſans doute qu'avec une

ANN. 1347.

Jo. XXII. proceſſus ut ſcribit F. Hermannus qui tunc temporis vixit invalidi reputabantur, quia dicuntur examinati à Doctoribus utriusque juris qui judicabant eos penitus non valere. Naucler. ann. 1323. *Antonin. pag. 3. tit. 24. Ricard. in 4. d 18. art. 7. qu. 2. Step. de Avila de Cenſ. p. 2. c. 6. dift. 4. dub. 2. Suarez, t. 5. in 3. p. d. 9. ſ. 3.

ANN. 1347. extréme temerité qu'on entreprendra de juger peu favorablement de ſon ſalut, & de le condamner encore aprés ſa mort. Voila ce que j'ay crû devoir écrire pour le ſeul intereſt de la verité en faveur de l'Empereur Loüis de Baviére quatriéme du nom, contre des Annaliſtes, qui certainement l'ont trop maltraité. Comme on ſçait aſſez que je n'ay nul attachement auprés de pas un des Princes de la Séreniſſime Maiſon de Baviére, & que je n'ay meſme jamais eû, & qu'apparemment je n'auray jamais nulle connoiſſance d'aucun de ces Princes: on ne me pourra raiſonnablement ſoubçonner d'avoir écrit cette partie de mon Hiſtoire, ou par eſperance, ou par flaterie, comme je l'ay auſſi écrite ſans crainte de ceux qui aſſeûrément, quelque chagrin qu'ils en puiſſent avoir, n'auront pas raiſon de le trouver mauvais.

Au reſte, il parut bien encore aprés ſa mort qu'il eſtoit fort aimé de ſes ſujets, & que ſa mémoire leur eſtoit extrémement chere: car comme le Pape, qui vouloit réünir toute l'Allemagne ſous l'obéïſſance de Charles IV. eût commis l'Archeveſque de Prague & l'Eveſque de Bamberg pour abſoudre des cenſures tous ceux qui avoient adheré à Loüis de Baviére; la pluſpart des Villes & des Peuples refuſerent cette abſolution qu'on leur vouloit donner à deux conditions; l'une, qu'ils promettroient avec ſerment de tenir pour héretiques ceux qui croiroient que l'Empereur peut dépo-

Argentin. p. 142. Mut. l. 25.

dépoſer un Pape ; l'autre, qu'ils ne reconnoiſtroient jamais pour Empereur que celuy dont l'élection auroit eſté confirmée par le Pape. Ils répondirent à la premiére, qu'ils ne croiroient, ni ne confeſſeroient jamais que le feu Empereur Louïs de Baviére, contre lequel ils crûrent que l'on propoſoit cette condition, fuſt tombé dans aucune héreſie ; à la ſeconde, qu'ils tiendroient toûjours pour Empereur celuy qui ſeroit élû par le plus grand nombre des Electeurs, ſans que le Pape priſt aucune part en cette élection : que ſi Sa Sainteté les vouloit néanmoins abſoudre de leurs pechez, ils recevroient volontiers cette grace. Ainſi ces deux Prélats, qui vouloient tout pacifier, ſe contenterent, ſans plus parler de jurement, ni de conditions, de lever l'interdit qu'on ne gardoit gueres, & de leur donner l'abſolution generale de toutes les cenſures qu'ils pourroient avoir encouruës. ANN. 1347.

Ils ne vinrent pas néanmoins à bout pour cela de ce que le Pape prétendoit, à ſçavoir de faire recevoir par tout Charles pour Empereur. Car Henri Archeveſque de Mayence, que le Pape avoit dépoſé, & qui ſe tenoit toûjours en poſſeſſion de ſon Archeveſché, ſans que le jeune Gerlac de Naſſau oſaſt paroiſtre devant luy, ni entrer dans Mayence ; Rodolphe Comte Palatin du Rhin, Eric Duc de Saxe, & Louïs Marquis de Brandebourg, fils du feu Empereur, accompagnez de pluſieurs autres Argentin.

ANN. 1347. Princes s'eſtant aſſemblez à Loëſtein vis-à-vis de Rents, au mois de Janvier de l'année ſuivante, comme faiſant la plus grande partie du College Electoral ; élûrent d'abord Edouard Roy d'Angleterre, qui bien qu'il euſt grande envie d'accepter l'Empire, trouva néanmoins, par l'avis de ſon Conſeil, qu'il valloit mieux s'en excuſer, à cauſe de la guerre qu'il avoit alors avec les François. C'eſt pourquoy ces quatre Electeurs s'eſtant aſſemblez de nouveau à Kaus en Baviére, au commencement de Juin, élûrent en ſa place Frideric Marquis de Miſnie, gendre du défunt Empereur : mais comme il eſtoit jeune, & néanmoins fort gouteux, & ce qui eſt encore bien pis, de fort petit cœur, il ſe laiſſa honteuſement gagner aux dix mille marcs d'argent que Charles luy fit compter pour renoncer à cét honneur qu'on luy faiſoit.

1345.

Argent. p. 146 Trichem. in Autroq. Naucler. ad hunc ann. Muti. Cuſpin. in Car. 4.

Ces Electeurs ne laiſſerent pas pourtant de pourſuivre toûjours avec ardeur leur premier deſſein contre Charles. Pour cét effet, ils jetterent les yeux ſur Gunther Comte de Schafwarzenbourg en Thuringe, qui avoit aſſeûrément toutes les qualitez dignes de l'Empire. C'eſtoit un puiſſant homme, âgé de quarante-cinq ans, également ſage & vaillant, adroit, grand Capitaine, qui avoit eſté l'un des principaux inſtrumens de toutes les victoires que Louïs de Baviére avoit remportées ſur ſes ennemis, poſſedant des grandes richeſſes qu'il avoit gagnées à la guerre, & ſur

Argent. p. 150. Cuſpin in Gunther. Mut.

tout

tout grand homme de bien, & de bonne foy, comme il le fit bien paroiſtre en cette rencontre. Car aprés avoir d'abord refuſé cét honneur qu'on luy offroit, il ne ſe rendit enfin aux inſtantes priéres qu'on luy fit de le recevoir, qu'à condition que l'election ſe feroit librement, ſelon la couſtume, à Francfort; qu'aucun Electeur ne recevroit rien pour vendre ſon ſuffrage, comme l'on avoit fait en l'élection de Charles de Luxembourg, qui avoit acheté ceux de l'Archevêque de Cologne & du Duc de Saxe; qu'avant toutes choſes on déclareroit dans une Diéte que l'Empire eſtoit vacant, & que ces quatre Princes, qui ſe preſentoient pour faire l'élection de ſa perſonne, eſtoient veritablement Electeurs, parce qu'il y avoit quelque conteſtation ſur cela. On le ſatisfit pleinement ſur tous ces points. On tint une Aſſemblée generale à Francfort, où l'élection de Charles fut déclarée nulle: non ſeulement parce qu'elle s'eſtoit faite au prejudice du legitime Empereur Louïs de Baviére, mais auſſi parce que des cinq qui avoient élû Charles, il y en avoit deux qui n'avoient nul droit à l'élection, à ſçavoir Gerlac de Naſſau, qui n'eſtoit point reconnu Archevéque de Mayence, & Rodolphe de Saxe, qui avoit uſurpé le droit d'élire qui appartenoit au Duc Eric ſon neveu, fils de ſon frere aiſné. Ainſi en même temps il fut conclu que Henri de Virnebourg Archevéque de Mayence, & Eric Duc de Saxe, eſtant

ANN. 1348.

ANN. 1349. eſtant joints au Comte Palatin, & au Marquis de Brandebourg, qui eſtoient Electeurs ſans contredit : ces quatre Princes qui ſe trouvoient preſens à la Diéte, & qui ſurpaſſoient en nombre les trois autres, que le Comte Palatin faiſant ſa charge avoit convoquez ſelon la couſtume, pouvoient faire l'élection legitime d'un Empereur.

Cela eſtant arreſté de la ſorte d'un commun conſentement de toute l'Aſſemblée, le Comte de Schafwarzenbourg fut élû Empereur par ces quatre Electeurs le jour de la Purification de Noſtre-Dame. Aprés quoy ce nouveau Prince, qui avoit une fort bonne armée, ayant inutilement attendu, en raſe campagne, durant plus de ſix ſemaines, Charles ſon competiteur, qui n'oſa paroiſtre pour le combatre, & luy diſputer l'Empire l'épée à la main, il fit ſon entrée à Francfort, où il fut reconnu & proclamé ſolennellement Empereur. Mais enfin ce que la force ouverte ne pût faire pour aſſeûrer l'Empire à Charles contre un ſi redoutable rival, l'adreſſe, la trahiſon, & le poiſon le firent. Car d'une part cét Empereur Charles ſçeut ſi bien ménager les deux Princes de Baviére, en promettant d'épouſer la Princeſſe Palatine, fille unique du Comte Rodolphe, & en cedant la Carinthie & le Tirol au Marquis Louïs, qu'il les tourna de ſon coſté. D'autre part le Comte nouvellement élû, eſtant tombé malade à Francfort, fut malheureuſement empoiſonné par

par un breuvage que luy donna un fameux Medicin de Francfort, qui en fit pourtant par ſon ordre l'eſſay fort franchement ſans héſiter, apres quoy le Prince ne fit nulle difficulté de le prendre tout entier; mais un moment aprés le Medecin changeant de couleur, & chancelant, tomba par terre, & mourut dans trois jours. Pour le Prince, les remédes qu'on luy fit faire ſur le champ, & ſa forte complexion le ſauverent d'une mort ſi précipitée: mais il en demeura languiſſant, & comme perclus, & inhabile à toutes ſortes de fonctions militaires. Cela fit ſoupçonner à bien des gens que Charles avoit ſuborné le valet de ce Medecin, qu'on crût avoir mis du poiſon dans ce breuvage à l'inſceû de ſon maiſtre: ce n'eſt la toutefois qu'un de ces ſimples ſoupçons ſur leſquels on ne peut appuyer. ANN. 1349.

Quoy qu'il en ſoit, comme Charles de Luxembourg, qui tenoit alors l'Aſſemblée des Princes de ſon parti à Spire, proteſtoit qu'il ſeroit ravi qu'on trouvaſt quelque voye de l'accorder avec ſon rival, pour rendre la paix à l'Empire; Louis de Baviére Marquis de Brandebourg, qui s'y eſtoit rendu comme entremetteur, & qui s'entendoit pourtant avec Charles, alla trouver Gunther à Francfort; & il ſceût ſi bien tourner ſon eſprit, que ce pauvre Prince, qui luy devoit en partie l'Empire, ne doutant point qu'il ne luy deuſt eſtre tres-favorable, ne fuſt-ce que pour avoir la gloire de conſerver ſon ouvrage, ne feignit point

ANN. 1349. de le prendre pour arbitre, & de luy remettre tous ſes intereſts entre les mains. Cependant il fut bien ſurpris; lors que peu de jours aprés on luy vint ſignifier le jugement que Louïs, comme arbitre choiſi des deux partis, avoit rendu, pour terminer ce differend, à ſçavoir que Gunther cederoit à Charles tout le droit qu'il pouvoit avoir à l'Empire; & qu'en récompenſe on luy donneroit vint-deux mille mars d'argent, & deux Villes dans la Thuringe, pour en jouïr ſa vie durant.

S'il n'euſt eſté malade & languiſſant, comme il l'eſtoit, il eſt certain qu'il euſt plûtoſt peri que de ſe réſoudre à un parti ſi deſavantageux. Mais ſe voyant réduit en un ſi déplorable eſtat, & abandonné de ceux meſmes qui l'avoient élû Empereur, il fut contraint de l'accepter; ce que toutefois il ne fit qu'en déteſtant hautement l'infidelité & la laſcheté de ces Princes. Ce qu'il y eut encore de plus pitoyable, c'eſt qu'il n'eût pas meſme le temps, ni le moyen de jouïr de ce peu qu'on luy avoit donné pour le prix d'un Empire qu'il quittoit; car il mourut un mois aprés à Francfort, où Charles, qui ſe trouvoit avoir alors une grande tendreſſe pour ſon Competiteur qu'il voyoit mort, & qu'il n'avoit oſé voir de prés durant ſa vie, voulut aſſiſter en perſonne aux magnifiques obſéques que ceux de Francfort, qui avoient la mémoire du défunt en ſinguliére venération, luy firent dans leur belle

Egliſe

Egliſe de Saint Barthelemy, où ils luy dreſſerent un monument digne de leur zele & d'un Empereur. ANN. 1379.

Ainſi mourut le brave Comte de Schafwarzenbourg, qui n'eût le plaiſir de ſe voir élevé ſur le Trône de l'Empire, par l'obligeant empreſſement, & par l'ardente affection que quatre Princes ſes amis luy témoignerent en une ſi belle occaſion, que pour avoir le déplaiſir d'eſtre contraint preſque auſſitoſt aprés de le quitter, par la trahiſon qu'ils luy firent. Cela nous doit convaincre de la verité de ce qu'a dit un grand Roy, qui tout homme de bien qu'il eſtoit, ne laiſſa pas pourtant, emporté par une paſſion à laquelle peu de Princes reſiſtent, de tromper miſerablement le pauvre Urie; à ſçavoir, que ce n'eſt point du tout dans les Princes de la terre, qui ne ſe ſoucient gueres des autres hommes, mais que c'eſt dans Dieu ſeul, qui eſt le vray Pere de tous les hommes, dont il eſt auſſi le Maiſtre & le Prince, qu'on doit mettre ſa confiance.

Aptés tout, cette mort remit enfin la paix dans l'Allemagne, parce que les deux Princes Bavarois, Rodolphe Comte Palatin, & Louïs Marquis de Brandebourg, ayant réüni tous les autres Electeurs, Charles IV. fut enfin reconnu de tous, comme par une nouvelle élection, ſeul Empereur, & couronné en ſuite de nouveau par l'Archevеſque de Cologne, avec l'Imperatrice Anne, fille du Comte Palatin, ſa nouvelle

ANN. 1349. épouſe, laquelle on peut dire avoir eſté le nœud de cette importante réünion. Mais comme ce Prince, qui n'avoit pas trop de cœur, ni l'ame fort grande, agiſſoit beaucoup plus en Marchand qu'en Empereur, & plus par adreſſe & par ſubtilité, que de hauteur, & par les voyes d'honneur, comme doit faire un grand Monarque: il ne pût s'élever ainſi juſqu'au Trône qu'en s'abbaiſſant luy-meſme, & ſe mettant bien au deſſous de ce que furent ſes Prédeceſſeurs. Car pour ſe faire reconnoiſtre, & ce qui eſt encore bien plus bas, pour avoir de l'argent, il affranchit les Villes Imperiales, en leur vendant l'augmentation de leurs Privileges, en rendit les Princes plus grands, plus abſolus, & plus indépendans qu'ils n'avoient eſté ſous les autres Empereurs, qui eſtoient bien plus maiſtres que leurs Succeſſeurs ne l'ont eſté depuis, & qu'ils ne le ſont encore aujourd'huy.

1350. Cuſpin. in Carol.

1354. Petrarc de vit. ſolit. l. 2. ſect 4. t. 3.

C'eſt ce qu'il fit auſſi en Italie quand il alla prendre la Couronne Impériale à Rome; & le fameux Petrarque, qui l'y avoit invité par ſes lettres, ſe plaignit aprés dans ſon livre de la vie ſolitaire, de ce qu'il avoit fait cette action d'une maniére ſi baſſe & ſi honteuſe, qu'elle acheva d'abbatre entiérement dans Rome, & dans toute l'Italie la Majeſté de l'Empire & de l'Empereur. Et de fait, entre les autres conditions tres-rudes auſquelles le Pape Innocent VI. voulut qu'il ſe ſoumiſt, on l'obligea de promettre avec ſerment, qu'il n'entreroit dans

Rome

Rome que le jour qu'il y ſeroit couronné par le Cardinal d'Oſtie; & qu'il en ſortiroit le meſme jour: ce qu'il fit, comme pour faire entendre à tout le monde qu'en recevant de cette ſorte la Couronne Imperiale, il venoit de proteſter par effet, qu'il n'eſtoit plus ce qu'avoient eſté ſes Prédeceſſeurs, & qu'il n'avoit que le ſeul nom d'Empereur des Romains. Auſſi cette action le rendit ſi mépriſable aux Italiens, qu'on luy fit mille affronts par tout ſur ſon retour, juſques-là qu'à Piſe on le penſa bruſler dans ſon logis, & qu'il eût bien de la peine à ſe ſauver de cette Ville-là, aprés y avoir laiſſé pluſieurs des ſiens maſſacrez par la populace; que la pluſpart des Villes luy fermerent les portes; & qu'il fut contraint d'attendre deux heures à celles de Crémone la réponſe du Magiſtrat, qui voulut bien enfin luy faire la grace de le laiſſer entrer dans la Ville comme un ſimple étranger, ſans ſuite & ſans armes, & d'y demeurer ſeulement un jour.

ANN. 1355.

Vill. Corr. & alii.

Ainſi l'on ne vit jamais mieux qu'alors la décadence de l'Empire & des Empereurs; & ce vain titre d'Empereur des Romains, qu'il alla chercher ſi loin ſans qu'il en fuſt beſoin, luy couſta la perte de ſon honneur, & de la pluſpart de ſes gens, car il n'en ramena que tres-peu en Allemagne, où il réüſſit mieux qu'en Italie. En effet, comme il eût le bonheur d'y joüir d'une aſſez grande paix durant tout le temps de ſon regne, il s'appliqua fortement, ſelon

ANN. 1356. ſon génie, à y rétablir l'ordre, en faiſant ſa fameuſe Bulle d'or pour le réglement des Electeurs & de l'élection des Empereurs, & en mettant l'Empire, pour le gouvernement politique, à peu prés en l'eſtat où il eſt encore aujourd'huy, & qu'on peut voir en pluſieurs livres tres-communs, qui traitent des Eſtats de l'Empire. C'eſt pourquoy comme ſous Venceſlas, Rupert, & Sigiſmond, & ſous les onze derniers Empereurs de la Maiſon d'Autriche, qui ont tous ſuccedé par élection l'un à l'autre, ſans aucune interruption, juſqu'à Leopold Ignace qui regne aujourd'huy, il n'y a point eû en cela de changement, ſi ce n'eſt qu'il y a maintenant huit Electeurs: je crois avoir achevé mon Hiſtoire de la Décadence de l'Empire & des Differends des Empereurs avec les Papes, au ſujet des Inveſtitures & de l'Indépendance, qui ſont enfin fort heureuſement terminez. Car pour ce qui regarde la Collation des Evéchez & des Abbayes, elle a eſté reglée par le Concordat Germanique. Et pour l'indépendance, elle eſt en ſeûreté de part & d'autre. En effet, ni les Empeteurs n'entreprennent plus ſur les Papes, ni les Papes auſſi réciproquement ſur les Empereurs. Ainſi tout eſt en paix, & le Sacerdoce & l'Empire ſont maintenant par tout dans une tres parfaite intelligence. Dieu les y maintienne.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

FIN.

TABLE
DES MATIERES
& des choſes les plus remarquables contenuës dans les ſix Livres de l'Hiſtoire de la Décadence de l'Empire.

A.

ADalberon Archeveſque de Reims, *Page* 86
Adalberon, ou Aſcelin, Eveſque de Laon, tres-fidelle au Roy Hugues Capet, 88. *& ſuiv.*
Adalgaire Preſtre trahit le Roy Hugues Capet, 89.93
Adelaïs fille de Raoul Roy de Bourgogne, & veuve de Lothaire Roy d'Italie, 31
Eſt priſe dans Pavie par le jeune Bérenger, 32
S'échape de ſa priſon, *ibid.*
A recours au grand Othon, qui l'épouſe, 32.35
Adelaïs femme de Hugues Capet, 86
Adelbert Chancelier de l'Empereur Henri V. 330.331
Eſt fait Archeveſque de Mayence, & ſe révolte contre ſon maiſtre. 366
Unit les Princes Allemans contre l'Empereur, 499
Adolphe de Naſſau élû Empereur, 497
Eſt dépoſé, & tué en bataille, 498.499
Adrien IV. Pape. L'Hiſtoire admirable de ſa fortune, 432. *& ſuiv.*
Eſt perſecuté par les Arnaudiſtes, 435. *& ſuiv.*
Met Rome en interdit, & fait enfin chaſſer les Arnaudiſtes. 436
Comment il reconnut par un acte tres-authentique l'indépendance des Empereurs, 452. *& ſuiv.*
Il ne veut pas que les Eveſques faſſent hommage aux Empereurs, 455. *& ſuiv.*
Sa mort, & ſa dureté envers ſes parens, 457.458
Agnés Imperatrice, mere de Henri IV. 163
Conſent au Schiſme de Cadaloüs, 178
Sa penitence, & ſon admirable ſainteté, 182

Albert Marquis de Toſcane, 26
Albert Marquis d'Ivrée, 27
Albert fils du jeune Bérenger, 31
Se ligue avec Jean XII. contre l'Empereur, 41
Sa défaite, 61
Albert d'Autriche Empereur, 498
Tuë en bataille ſon competiteur, *ibid.*
Son éloge, & ſa mort, *ibid.*
Alberic fils de Marozia ſe rend maiſtre de Rome, 30.31
Alberic Comte de Tuſcanelle fait Papes ſes deux freres, 142
Fait élire par force ſon fils Theophylacte, enfant d'environ douze ans, 142. 143
Alexandre II. Pape, 177
A recours au Duc *Godefroy*, qui le protege, & l'établit à Rome, 179. *& ſuiv.*
Ce qu'il fit au Concile de Latran au ſujet de l'Eveſque de Florence accuſé de ſimonie; & l'épreuve du feu qu'on fit contre luy, 187. *& ſuiv.*
Convoque le Concile de Mantoûë, où il eſt reconnu de tous pour vray Pape, 198. 299
Sa mort, & ſon éloge, 303
Alexandre III. Pape. L'Hiſtoire de ſon élection, 460. *& ſuiv.*
La validité de cette élection, 465. 466
Il ſe retire en France, 468
L'Hiſtoire de la paix qu'il fit à Veniſe avec l'Empereur Frideric I. 471. *& ſuiv.*
Sa mort, 474
Alphonſe Roy de Caſtille élû Empereur durant le Schiſme de l'Empire, 490
L'Ambition ravale ceux qu'elle ſemble élever, 17
Anaſtaſe IV. Pape, 430
S'accommode avec Frideric, 431
Sa mort, *ibid.*
Saint Annon Archeveſque de Cologne fait changer la Cour en faveur du Pape Alexandre II. 180. *& ſuiv.*
Son Ambaſſade de Rome, & ſa conference avec le Pape Alexandre II. 197
Demande le Concile de Mantoüe pour terminer le Schiſ-

Schisme, 298
Saint Anselme Archevesque de Cantorberi, & son demeslé avec le Roy d'Angleterre au sujet des Investitures, 298. & suiv.
Refuse de faire hommage, & enfin le fait, 407
Ardouin Marquis d'Ivree le fait proclamer Roy d'Italie, 130
Est défait par l'Empereur Saint Henri, ibid.
Sa seconde défaite, 132
Se fait Moine, 134
Arnaud de Breslé heresiarque, 417
Son portrait, 417. & suiv.
Ses erreurs, ibid. & 418
Est condamné dans le Concile de Latran sous Innocent I I. & banni d'Italie, ibid.
Retourne à Rome, & y veut rétablir la République, 420. 421
Soulève le peuple contre le Pape, 425
Est livré au Prefet de Rome, qui le fait pendre. 428
Les Arnaudistes se révoltent contre le Pape, & rétablissent leurs Tribuns, 419
Tâchent en vain de gagner l'Empereur Conrad, ibid.
Créent dans Rome un Patrice, 420
Leur insolence envers le Pape Lucius, 410
Leur fureur contre le Pape Eugene I I I. 421
Sont domtez, & réduits enfin par ce Pape, 422
Leur sédition contre le Pape Adrien I V. qui les fait chasser. 437. 438
Arnoul Roy de Germanie, & son Histoire, 24. & suiv.
Arnoul fils naturel du Roy Lothaire, 77
Est fait Archevesque de Reims, 88
Trahit le Roy Hugues Capet, ibid. & suiv.
Est condamné, & deposé au Concile de Reims, 93 & suiv.
Est rétabli dans un autre Concile de Reims, & demeure cependant prisonnier, 98
Arnoul Archevesque de Ravenne frere de Saint Henri Empereur, & les exploits, 134

TABLE

B.

Bataille de Busentelle en Calabre, 76. 77
Bataille de l'Elestre, 281. 283
Bataille d'Eslinghem, 523. 524
Bataille de Muldorf, 524. *& suiv.*
Beatrix Duchesse de Toscane épouse Godefroy le Hardi Duc de Lorraine, 158
Est arrestée per l'Empereur Henri III. son frere, 159. 160
Protege Gregoire VII. contre l'Empereur, 239
Benon Cardinal schismatique, grand imposteur, 217 218
Benoist V. Pape dépose par Leon VIII. 53. 54
Benoist VI. Pape étranglé par deux scelerats, 71
Benoist VII. Pape, 72. 80. 81
Benoist VIII. Pape, 132
Presente un globe d'or à Saint Henri, & le couronne Empereur. 133. 134
Benoist IX. Pape, intrus à l'âge de douze ans, 142. 143
Est protegé par Conrad le Salique, 143
Est chasse par les Romains, 144
Y rentre, vend son Pontificat, & puis le reprend, *ibid. & suiv.*
Benoist XII. Pape a grande envie de donner l'absolution à Louïs de Baviére, & comment il en est empesché, 610. *& suiv.* 612. 613. 616
Le vieux Bérenger tyran d'Italie, & son histoire, 22 *& suiv.*
Bérenger le jeune usurpateur du Royaume d'Italie, 31
Assiége, & prend Pavie, 32
Se rend à Othon, qui le rétablit, 36
Sa nouvelle révolte, & sa fin, 37. *& suiv.*
Bérenger Archidiacre d'Angers héretique relaps, 168, 169
Saint Bernard, ce qu'il fit pour le Pape Innocent II. contre l'Antipape, 413. *& suiv.*
Bertrand de Poiget neveu de Jean XXII. est envoyé Legat en Italie contre les Gibelins. 535
Leve le siége de Milan, 538
Boniface VII. Antipape fait étrangler Benoist VI. 71
Chassé de Rome, il s'enfuit à Constantinople avec le

le treſor de l'Egliſe de Saint Pierre. 72
Revient à Rome, où il fait mourir le Pape Jean XIV. 81
Sa mort funeſte. *ibid.*
Brunus Eveſque de Segni, accuſe témerairement d'héreſie le Pape Paſcal au ſujet des Inveſtitures, 355. 356. 370. 371

C.

CAdaloüs eſt fait Antipape au Conciliabule de Baſle, 177
Fait la guerre à Rome, & avec quel ſuccés, 178. *& ſuiv.*
Retourne devant Rome, & en eſt chaſſé, 194. 195
Eſt condamné & dépoſé au Concile de Mantoüe, 199. 200
Caliſte II. Pape, ſon extraction, 385
Célebre le Concile de Reims & ce qu'il y fait contre l'Empereur & les Inveſtitures, 287. *& ſuiv.*
Prend Sutri & l'Antipape, avec le ſecours des Normans, 396. *& ſuiv.*
Termine le different des Inveſtitures, 401. *& ſuiv.*
Sa mort, 410
Calliſte III. Antipape, 470
Carloman fils de Louïs le Germanique ſe rend Maiſtre de l'Italie, 18
Caſtrucci Caſtracani Seigneur de Luques Gibelin, excommunié par Jean XXII. 543
Gagne la bataille contre les Florentins, 545
Eſt fait grand Gonfalonier de l'Egliſe par l'Empereur Louïs de Baviére, 572
Sa mort, *ibid.*
Cencius Gouverneur du Chaſteau Saint Ange reçoit Cadaloüs, & le trahit, 195
Se ſaiſit avec une extréme fureur du Pape Grégoire VII. qu'il eſt contraint de relaſcher, 230. 231
Charlemagne, & ſes conqueſtes en abregé, 8, 9
Eſt proclamé Empereur, 10
Fonde les Eveſchez & les Abbayes d'Allemagne, 209
Charles le Chauve Roy de France, & ſon partage, 12
Son ambition pour ſupplanter ſon frere, 15, 16

Reçoit

Reçoit du Pape Jean VIII. la Couronne Imperiale. *ibid.*
Son malheureux ſuccés en Italie, & ſa mort, 18
Charles le Gros Empereur, & ſa fin déplorable, 19, 20.
Charles le ſimple, 21
Charles Duc de la Baſſe Lorraine rejetté par les François, 54. 75. 87
Fait la guerre au Roy Hugues, *ibid.*
Charles IV. comment élû Empereur contre Louïs de Baviére, 620, 621
Son malheureux commencement, 622
Comment il fut enfin recounu ſeul Emp. 632. *& ſuiv.*
Il acheve d'affoiblir l'Empire, 634
Son honteux voyage en Italie, 635
Il regne paiſiblement en Allemagne, où il fait la Bulle d'or, 636, 637
Cincius préfet de Rome, & ſa révolte, 71
Fait étrangler le Pape Benoiſt VI. 71
Cincius Frangipane, & l'horrible violence qu'il fait au Pape Gelaſe II. 377, 378
Clement II. Pape, 148. *& ſuiv.*
Clement V. prétend que l'Empire dépende du Saint Siége, 505, 506. *& ſuiv.*
Clement VI. Pape traite Louïs de Bavière avec une extréme rigueur, 619. *& ſuiv.*
Ce qu'il fait pour faire tranſporter l'Empire à Charles de Luxembourg, 620, 621
Clovis, & ſes conqueſtes en abregé, 6
A eſté le premier qui a enrichi les Egliſes, 206
Concile de Rome ſous le grand Othon, 42. *& ſuiv.*
Concile de Rome ſous Jean XII 50, 51
Concile de Latran ſous Leon VIII. 53
Concile I. de Reims, 91. *& ſuiv.*
Concile de Mouzon. 96
Concile II. de Reims, 97, 98
Concile de Sutri où Gregoire VI. ſe depoſe, 147, 148
Concile de Sutri ſous Nicolas II. 165
Concile de Rome ſous Nicolas XI. 168. *& ſuiv.*
Concile de Rome ſous Alexandre II. 185. *& ſuiv.*

Concile

Concile de Mantouë, 198, 199
Conciliabule de Wormes, 234. & ſuiv.
Conciles de Rome ſous Grégoire VII. 236, 237. 271. 278
Conciliabule de Pavie ſous Henri IV. 238
Conciliabule de Brixen contre Grégoire VII. 278. 279
Concile de Plaiſance, 295
Concile de Clermont, 295, 296
Concile du Guaſtale, 325, 326
Concile de Troye, 334
Concile de Latran ſous Paſcal II. 362. & ſuiv.
Concile de Vienne, 364
Concile de Reims ſous Calliſte II. 387. & ſuiv.
Concile de Latran ſous Calliſte II. 401. & ſuiv.
Conciliabule de Pavie ſous Frideric I. 403. & ſuiv.
Concile de Latran ſous Alexandre III. 474
Conference de Chaalons entre le Pape Paſcal & les Ambaſſadeurs de Henri V. 330. & ſuiv.
Conon Cardinal de Paleſtrine excommunie l'Empereur en pluſieurs petits Conciles, 364, 365
Conrad Duc de Franconie, Roy de Germanie, 33
Fait élire Henri Fils d'Othon ſon bienfaicteur, *ibid.*
Conrad le Salique élû Empereur, 137. 138
Son Couronnement à Rome, 159
Ses exploits contre les Friſons, *ibid.*
Et contre Eudes Comte de Champagne, 140
Conrad fils de l'Empereur Henri IV. eſt fait Duc de la Baſſe Lorraine, 243
Se révolte contre ſon pere, & en eſt puni par une mort précipitée, 223. 294
Conrad Abbé d'Uſperge défendu contre le Cardinal Baronius, 306. 307
Conrad Archeveſque de Saltzbourg. Son héroïque généroſité, 345
Conrad III. Empereur, 217
Rejette la demande des Arnaudiſtes, 419
Sa mort, 423
Conrad IV. Roy des Romains, puis Empereur, 487
Ce qu'il fit en Italie, & ſa mort, 489. 490
Cordeliers. Le Schiſme que firent dans l'Ordre quelques pré-

prétendus ſpirituels de l'étroite Obſervance, leur illuſion, leurs erreurs, 548. *& ſuiv.*
Hiſtoire du grand démeſlé qu'eûrent les Cordeliers Conventuels avec le Pape Jean XXII. au ſujet de leur Pauvreté, 559. *& ſuiv.*
Tout l'Ordre des Cordeliers ſe déclare contre ceux d'entre eux qui adherent au Schiſme, 593. 594
Creſcentius Tyran de Rome, 82. 90. 96
Son hiſtoire, & ſa fin tragique, 122. *& ſuiv.*

D.

DAimbert Archeveſque de Sens, 356
Damaſe II. Pape, 151
Diéteric, Cardinal Legat en Hongrie, 367. 368
Diſſertation hiſtorique ſur les Decrets d'Adrien I. & de Leon VIII. en faveur de Charlemagne & d'Othon I. 54. 55. *& ſuiv.* 113
Diſſertation hiſtorique ſur les Electeurs de l'Empire, 102. *& ſuiv.*
Diſſertation hiſtorique ſur les Inveſtitures, 208. *& ſuiv.* 271. *& ſuiv.* 356. *& ſuiv.*
Diſſertation hiſtorique ſur les Bulles du Pape Nicolas III. & de Jean XXII. touchant la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, 572. *& ſuiv.*
Diſſertation hiſtorique ſur l'hommage & le ſerment de fidelité des Eveſques, 405. *& ſuiv.* 455. *& ſuiv.*

E.

ELection des Papes autrefois ſoumiſe aux Empereurs, 54. 55. 59 60
Election des Eveſques faite par les Rois & par les Empereurs, 208. 209. 273. 285
Election des Empereurs depuis quand, & comment elle ſe fit, 102. *& ſuiv.*
Electeurs de l'Empire. L'inſtitution de leur College, quand, & par qui, 106. *& ſuiv.*
Epreuve par le feu condamnée, 119
Celle qui ſe fit par Pierre Aldobrandin, dit *Igneus*, contre l'Eveſque de Florence, 188. *& ſuiv.*
Saint Eſtienne Roy de Hongrie, 125. 126

Eſtienne X. Pape, ſon origine, & l'hiſtoire de ſa vie, 155. *& ſuiv.*
Eugene III. Pape, 420
Chaſſé de Rome par les Arnaudiſtes, 421
Dompte ces rebelles par les armes, *ibid.* & 422
Se brouille avec Frideric I. & meurt, 429. 430
Eudes Comte de Champagne défait & tué par l'Empereur Conrad le Salique. 140
Excommunications devenuës trop communes, 365

F.

Fidelité de ſujets envers leur Prince eſt d'une obligation indiſpenſable, 283
Les François, leur origine, & leurs conqueſtes juſqu'à Charlemagne, 4. *& ſuiv.*
Frideric II. Duc de Lorraine, 156
Frideric, frere de Godefroy le Hardi, Duc de Lorraine, 157. 158
Eſt fait Cardinal, *ibid.*
Et Abbé du Mont-Caſſin, 162
Eſt élû Pape ſous le nom d'Eſtienne X. 161
Veut transferer l'Empire à ſon frere, 162
Sa mort, 163
Frideric I. Empereur, ſon élection, 424. *& ſuiv.*
Son démeſlé avec le Pape Eugene, 428. *& ſuiv.*
Son premier voyage en Italie, 437. *& ſuiv.*
Il livre Arnaud de Breſſe au Pape, 438
Son entreveuë avec le Pape, 439
Il delivre le Pape de l'oppreſſion des rebelles & des héretiques, 440. 441
L'Hiſtoire de ſon démeſlé avec le Pape Adrien pour maintenir l'indépendance des Empereurs, 441. *& ſuiv.*
La gloire de cét Empereur, & ſon ſecond voyage en Italie, 454. 455
Son nouveau démeſlé avec le Pape Adrien au ſujet de l'hommage des Eveſques, 455. *& ſuiv.*
Il ſe déclare pour l'Antipape Victor contre le Pape Alexandre III. 467. *& ſuiv.*
Ses victoires, & la ruïne de Milan, 168

Son

Son troiſiéme voyage en Italie, où il prend Rome, & y fait couronner l'Imperatrice par l'Antipape Paſcal III. 469
L'Hiſtoire de la paix qu'il fit avec le Pape Alexandre III. à Veniſe, 471. & ſuiv.
Son bonheur, ſa mort, & ſon portrait, 475
Frideric II. 477
Eſt élû Empereur, 480
Ses exploits pour maintenir l'Empire en Italie, 483
Son alliance avec la France, 484, 487
Sa réponſe aux Ambaſſadeurs de Saint Louïs, 485
Eſt excommunié, & dépoſé au Concile de Lyon, 487
Sa mort, ibid.
Frideric Roy de Sicile ligué avec l'Empereur Henri VII. contre Robert Roy de Naples, 507. & ſuiv.
Se ligue avec les Gibelins, 536
Frideric d'Autriche élû Empereur contre Louis de Baviére, 517, 518
Son portrait, 520
Donne la bataille prés d'Eſlinghem, & en leve le ſiége, 523, 524
Perd la bataille de Muldorf, où il demeure priſonnier, 526. & ſuiv.
Refuſe de ſuivre un Démon qui s'offroit à le delivrer; 531
Son traité avec Louïs de Baviére, & ſa delivrance, 532. 534
Frideric Burgrave de Nuremberg à la bataille de Muldorf pour Louïs de Baviére, 528. & ſuiv.
Frideric Marquis de Miſnie refuſe l'Empire par laſcheté, 628. 629

G.

GElaſe II. Pape. 377
Eſt perſecuté de l'Empereur Henri V. & ſe réfugie en France, où il meurt. 379. & ſuiv.
Exemple d'une héroïque Généroſité, 33
Geoffroy de Vandôme écrit contre les Inveſtitures, 272
Sa doctrine ſur ce ſujet, 359. 360. 361
Gerard Eveſque d'Angouleſme, Legat d'Aquitaine, 364

Gerard Archevéque de Mayence, ſon adreſſe pour faire élire Empereur, ſon couſin, 497. 498
Gerard d'Eudes Général des Cordeliers, obligé de retracter ce qu'il avoit préſché touchant l'opinion de Jean XXII. ſur la viſion beatifique, 600. 601
Gerbert Archevéque de Reims, ſa naiſſance, ſon éloge, & ſon hiſtoire, 85. *& ſuiv.*
Il ecrit contre le Pape Jean X V. 94
Eſt dépoſé au deuxieme Concile de Reims, 98
Il quitte la France, & ſe retire vers l'Empereur Othon III. *ibid.*
Il eſt fait Archeveſque de Ravenne, 110
Son exaltation au Souverain Pontificat, ſous le nom de Silveſtre II. 124
Sa défenſe, & ſon éloge, 124. 125
Il rétablit Arnoul dans l'Archeveſché de Reims, *ibid.*
Ses belles actions, 125. 126
Sa mort, & ſa défenſe, 129
Godefroy le Hardi Duc de Lorraine, & ſon origine, 147
148
Fait la guerre à l'Empereur Henri III. 157. *& ſuiv.*
Epouſe la Marquiſe Beatrix Ducheſſe de Toſcane, 168
Conduit & établit à Rome Nicolas II. 165
Fait tenir le Concile de Mantouë contre l'Antipape Cadaloüs, 198. *& ſuiv.*
Réduit les Normans d'Italie à leur dévoir, 199
Sa mort, & ſon éloge, 200
Godefroy le Boſſu Duc de Lorraine & de Toſcane, & mari de la Comteſſe Mathilde, 201
Se déclare pour l'Empereur contre le Pape, 239
Sa mort, ſon éloge, & ſon portrait, 240. *& ſuiv.*
Godefroy de Bouillon tuë l'élû Empereur Rodolphe à la bataille de l'Eleſtre, 282
Gothelon Duc des deux Lorraines, 255. 256
Grégoire V. Pape, ſa naiſſance, & ſon mérite, 102
N'a point inſtitué le College Electoral, 106. *& ſuiv.*
Sa mort, 124
Grégoire Antipape, 132
Grégoire VI. Pape, & ſon éloge, 145. 146

Il se dépose au Concile de Sutri, 147. 148
Sa mort, 150
Grégoire VII. Pape, son élection, son éloge, & son portrait, 218. & suiv.
Demande le consentement de l'Empereur avant qu'il soit intronisé, 224
Il excommunie tous ceux qui recevroient d'une Laique l'investiture d'un Benefice, 218
Il excommunie plusieurs Princes, 229. & suiv.
Il est enlevé par Cencius, puis délivré, 231. 232
Il cite devant son Tribunal l'Empereur Henri IV. 233
Il l'excommunie, & le dépose, 236. 237
Il dirige la Comtesse Mathilde, & est calomnié à cette occasion par les Schismatiques, 243. & suiv.
S'accommode avec les Normans qu'il avoit excommuniez, 253
Forme un grand parti en Allemagne contre l'Empereur, 248. & suiv.
Prétend pouvoir déposer les Rois, ce qui est refuté par Waltram Evêque de Naumbourg, 248 249
L'étrange penitence qu'il fit faire à l'Empereur pour luy donner son absolution, 256. & suiv.
Excommunie de nouveau l'Empereur, le dépose, & confirme l'élection de Rodolphe, 278
Sa retraite à Salerne, & sa mort, 290. 291
Guelphe Duc de Baviere, & son portrait, 330. 341
Les Guelphes & les Gibelins, leur origine, 425. & suiv.
Les desordres qu'ils font en Italie, 484. 501. 503
Ne combattent point pour la Religion, mais pour leur interêt, 534. 535. 545
Les Gibelins batent les Guelphes, 545
Gunther Comte de Schafwarzenbourg, élu Empereur contre Charles de Luxembourg, 623. & suiv.
Son portrait, & son éloge, ibid.
Est empoisonné, 630
Est abandonné par ceux là mesmes qui l'avoient élevé à l'Empire, 632. 633. 634
Sa mort, ibid.
Gui Duc de Spolete Tyran d'Italie, & son hist. 22 & suiv.
Gui

Gui Marquis d'Hetrurie, 29
Gui Archeveſque de Vienne & Legat, excommunie l'Empereur dans ſon Concile, 364. 365
Eſt élû Pape Calliſte II. 384
Guibert de Parme Chancelier de l'Emp. Henri IV. 174
Eſt l'Auteur du Schiſme de Cadaloüs contre le Pape Alexandre II. *ibid. & ſuiv.*
Eſt chaſſé de la Cour, 181
Eſt fait Archeveſque de Ravenne, 230
Conjure contre le Pape, 329
Eſt fait Antipape au Conciliabule de Brixen, 281
Sa mort, 302
Guicman Archeveſque de Magdebourg, 429
Guillaume Eveſque d'Utrecht, premier Miniſtre de l'Empereur Henri IV. 235
Sa mort funeſte, 250
Guillaume Eveſque d'Exceſter, Ambaſſadeur du Roy d'Angleterre à Rome, 298, 299
Guillaume Duc de la Pouïlle reçoit l'Inveſtiture du Pape Gelaſe II. 380
Guillaume de Champeaux Eveſque de Chaalons, negotie de la part du Pape avec l'Empereur, 386
Guillaume Comte de Hollande élû Empereur contre Frideric II. ſon regne & ſa mort, 488. *& ſuiv.*
Guillaume Okam Cordelier, ſe déclare contre la Doctrine de Jean XXII. 546, 547
Se ſauve d'Avignon où le Pape l'avoit fait arreſter, 590
Se rend auprés de l'Empereur Louïs de Baviére, & ce qu'il fit contre Jean XXII. 592. *& ſuiv.*
Il ſe retire à Munich, 604
Sa penitence avant ſa mort, 605
Sa défence contre Bzovius Jacobin, 606, 607

H.

HENRI, Loiſeleur Roy de Germanie, 34
Saint Henri Empereur, 130
Ses exploits en ſon premier voyage d'Italie, 131
Son ſecond voyage, & ſon heureux ſuccés, 132
Eſt couronné à Rome, 133
Défait les Gres dans la Pouïlle & dans la Calabre, 134

Sa conference avec le Roy Robert ſur la Meuſe prés de Mouzon, 135. 136
Sa mort, *ibid.*
Il donne l'Inveſtiture de l'Eveſché de Paderborne par un gand, 360. 361
Henri III. Empereur, & ſon éloge, 144
Fait dépoſer Grégoire VI. & élire Clem. II. 147. 148
Donne l'Inveſtiture aux Princes Normans, 149
Sa mort, 155
Henri IV. Empereur, *ibid.*
Fait élire l'Antipape Cadaloüs au Conciliabule de Baſle, 175. *& ſuiv.*
Eſt gouverné & changé en faveur du Pape Alexandre par Saint Annon Archevéque de Cologne, 181 *& ſuiv.*
Sa vie licentieuſe, 202
Il confirme l'élection de Grégoire VII. 226. 227
Ses bonnes qualitez, 233
Il rompt tout ouvertement avec Grégoire VII. & pourquoy, 232. *& ſuiv.*
Eſt excommunié & dépoſé par Grégoire, 236. 237
La penitence forcée qu'il fit pour eſtre abſous, 252. *& ſuiv.*
Rompt de nouveau avec le Pape, 266. *& ſuiv.*
Fait élire Guibert de Parme Antipape, 281
Se rend Maiſtre de Rome, & s'y fait couronner Empereur, 286
Il y eſt preſervé d'un grand danger en ſuite d'une grande trahiſon, 287
L'hiſtoire de la trahiſon que luy fit ſon fils en Allemagne, ſa mort, ſon éloge, & ſon portrait, 305. *& ſuiv.*
Henri V. ſe révolte contre ſon pere, 305. *& ſuiv.*
Eſt proclamé Roy par ſes partiſans, 309
Renonce au Schiſme de ſon pere, & rend obéïſſance au Pape Paſcal, *ibid.*
La trahiſon laſche qu'il fit à ſon pere, 313. *& ſuiv.*
Il eſt proclamé Empereur, & couronné par les Legats du Pape, 318
Entre en Italie où il eſt couronné à Milan, 337

Traite adroitement avec le Pape qu'il détient priſonnier, 340. & ſuiv.
Il délivre le Pape en vertu d'un nouveau traité, & eſt couronné dans Saint Pierre, 348. & ſuiv.
Reçoit le privilege des Inveſtitures, 352
Fait un ſecond voyage en Italie, & ſe fait couronner à Rome, 368. & ſuiv.
Chaſſe le Pape Gelaſe II. & fait Maurice Burdin Antipape, 381. & ſuiv.
Eſt excommunié au Concile de Reims, 393
Fait la paix avec l'Egliſe au Concile de Rome, & à la Diéte de Wormes, 401. & ſuiv.
Henri VI. Empereur, l'abregé de ſon regne, 476. 477
Henri Lantgrave de Heſſe élû Empereur contre Frideric II. eſt tué devant Wormes, 487. 488
Henri VII. Empereur, 499
Son voyage & ſes exploits en Italie, 501. & ſuiv.
Eſt couronné dans l'Egliſe de Latran, 503
Rompt avec le Pape au ſujet de l'indépendance, 503 & ſuiv.
Fait la guerre à Robert Roy de Naples, 507
Sa mort, & ſon éloge, 508, 509
Henri frere de Frideric d'Autriche, 524
Eſt fait priſonnier à la bataille de Muldorf, 531
Henri I. Roy d'Angleterre, ſon démeſlé avec Saint Anſelme & le Pape Paſcal pour les Inveſtitures, 298. & ſuiv.
Henri de Limbourg Duc de la Baſſe Lorraine, ſucceſſeur de Godefroy de Bouïllon, 316
Secourt l'Empereur Henri IV. contre ſon fils Henri V. 317
Il défait les troupes de ce Prince, 319
Saint Heribert Archeveſque de Cologne, 128
Herman Prince Lorrain diſpute l'Empire à Henri IV. & perit malheureuſement, 283
Hildebrand Moine de Clugni, & diſciple de Grégoire VI. 150
Il quitte l'Allemagne, & retourne à Clugni dont il eſt fait Prieur, ibid.

Perſuade à Leon IX. d'aller en Pelerin à Rome pour y eſtre élû canoniquement, *ibid.*
Eſt envoyé Legat en Allemagne, 163
Fait élire le Pape Nicolas II. 164, 165
Fait élire le Pape Alexandre II. 172. *& ſuiv.*
Défend les Moines de Saint Jean Gualbert, qui accuſoient ſéditieuſement leur Eveſque, 186
Eſt élû Pape, 218. *Voyez.* Grégoire VII.
L'Hommage deû par les Eveſques, 405. *& ſui.* 455. *& ſui.*
Honorius II. Pape. 412
HuguesRoy d'Arles, & ſes aventures en Italie, 27. *& ſuiv.*
Hugues Capet élû Roy par les François, 47. 87
L'Hiſtoire de la guerre qu'il eût contre Charles Duc de Lorraine, 88. *& ſuiv.*
Procede contre Arnoul, & le fait condamner, 90. *& ſuiv.*
Prend le Duc Charles dans Laon, 91
Hugues le Blanc, Cardinal ſchiſmatique, 231
Accuſe le Pape au Conciliabule de Wormes, 234, 235
Hugues d'Alatre Cardinal, ſa pieté envers le Pape Gelaſe II. 380

I.

JEAN VIII. Pape donne l'Empire à Charles le Chauve, 16. 17
Jean X. Pape aſſaſſiné par ordre de Marozia, 29
Jean XII Pape, & ſon hiſtoire tragique, 40. *& ſuiv.*
Sa fin déplorable, 51
Jean XIII. Pape, 60
Célebre un Concile à Ravenne, 63
Jean XIV. pris par l'Antipape Boniface, qui le fait mourir de faim, 80. 81
Jean XV. Pape, 82
L'hiſtoire de ſon procedé contre Gerbert, 90. *& ſuiv.*
Jean XVII. Pape, 129
Jean XVIII. Pape, 131
Jean XIX. Pape, 138
Couronne l'Empereur Conrad le Salique, 139
Jean Antipape, 144, 145
Jean Mincius Antipape, 168

Se dépoſé, & fait penitence, 165
Jean XXII. comment elû Pape, 515, 516
Sa fortune, & ſon éloge, 527
Il prétend que l'Empire dépende de luy, 533, 534
Il cite les deux élûs devant ſon Tribunal, 534
Il ſe joint aux Guelphes contre les Gibelins, *ibid.*
Il excommunie les Gibelins, 535
Il publie ſon Monitoire contre l'Empereur, 538, 539
Il l'excommunie, & le dépoſe de l'Empire, 543
Il condamne les faux réformez d'entre les Cordeliers. 554. *& ſuiv.*
L'Hiſtoire de ſon grand differend avec les Cordeliers au ſujet de la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, 561. *& ſuiv.*
Sa mort, & ce qu'il fit touchant la doctrine qu'on doit tenir pour la viſion beatifique avant le jour du jugement, 599. *& ſuiv.*
Jean Philagathus Antipape, & ſa fin tragique, 121. *& ſuiv.*
Jean Archeveſque de Lyon contraire aux Inveſtitures, 356
Jean Cardinal Caïetan défend le Pape Paſcal, 370, 371
Eſt élû Pape Gelaſe II. 376, 377
Jean Roy de Boheme à la bataille de Muldorf pour Louïs de Baviére, 524. *& ſuiv.*
Ses intrigues pour faire élire ſon fils Empereur contre Louïs de Baviére, 619, 620
Fut tué à la bataille de Crecy, 622
Jean Olivi Cordelier de la prétenduë réforme, & ſes illuſions, 553. *& ſuiv.*
L'Indépendance des Empereurs ſolennellement reconnuë par le Pape Adrien IV. 441. *& ſuiv.*
Eſt ſouſtenuë par l'Empereur Henri VII. contre Clement V. 504, 505. *& ſuiv.*
Et par l'Empereur Louïs de Baviére contre le Pape Jean XXII. 539. *& ſuiv.*
Elle eſt établie par les Princes de l'Empire dans la Diéte de Rents auprés de Coblents, 613, 614
Et par une Conſtitution Imperiale de Louïs de Baviére à la Diéte de Franckfort, 614, 615

Innocent II. Pape, 413
Se refugie en France durant le Schiſme de Pierre de Leon, 413. & ſuiv.
Innocent III. Pape recouvre les terres de l'Egliſe durant le Schiſme de l'Empire, 477
Excommunie, & fait depoſer Othon IV. 480
Innocent IV. Pape ; ce qu'il fit contre Frideric II. 487 & ſuiv.
Les inveſtitures des grands Benefices, & leur origine, 208. & ſuiv.
Comment elles ſe donnoient, 211
Condamnées par Grégoire VII. 228, 270
Les raiſons pour & contre les Inveſtitures, 271, 272. & ſuiv.
Par les Inveſtitures on ne donne rien du ſpirituel, mais ſeulement le temporel, 274, 275
Inveſtitures accordées à Henri V. par le Pape Paſcal II. 349, 350
Diſpute célebre ſi les Inveſtitures par la croſſe & par l'anneau emportent une héreſie, 356. & ſuiv.
Ces Inveſtitures ſont condamnées au Concile de Reims ſous Calliſte II. 392. & ſuiv.
Le differend des Inveſtitures eſt terminé au Concile de Rome par le changement de la céremonie, 401. & ſuiv.
Jourdan établi dans Rome Patrice par les Arnaudiſtes, 419
Eſt vaincu, & dépouïllé de ſon Patriciat par le Pape Eugene III. 420
Ives de Chartres reçoit l'Inveſtiture du Roy Philippe I. 214
Sa Doctrine touchant les Inveſtitures, 274. & ſuiv.
Il défend le Pape Paſcal contre ceux qui le blaſmoient d'avoir accordé les Inveſtitures, 356. & ſuiv.
Le plan de ſa Doctrine ſur cette queſtion ; ſçavoir ſi les Inveſtitures par la croſſe & par l'anneau emportent une héreſie, 357. & ſuiv.
Sa Doctrine touchant l'hommage des Eveſques, 408. & ſuiv.

LA M-

L.

LAMBERT uſurpateur de l'Italie, & ſon aventure, 24, 25
Landulphus, Archeveſque de Milan, 101
Leopold Marquis d'Autriche abandonne l'Empereur Henri IV. 116
Leopold d'Autriche frere de Frideric, élû Empereur contre Louïs de Baviére, 524, 525
Travaille en vain, meſme par les enchantemens pour la delivrance de ſon frere, 531
Leon VIII. Pape créé par Othon I. 44
Dépoſé dans un Concile convoqué par Jean XII. 51
Eſt rétabli par Otbon, 52, 53
Fait dépoſer Benoiſt V. dans un Concile, 53, 54
Son Decret en faveur d'Othon I. 54. *& ſuiv.*
Leon IX. Pape créé par l'Empereur, va à Rome en homme privé, & y eſt élû canoniquement, 152. *& ſuiv.*
Leon Abbé de Saint Boniface Legat du Pape Jean XV. en France, & ce qu'il y fit, 96. *& ſuiv.*
Liémar Archeveſque de Brémen, confident de l'Empereur Henri IV. 231
Lothaire Empereur, & ſon partage qui fut l'Empire d'Occident, 11, 12
Démembre l'Empire par le partage qu'il fit entre ſes enfans, 13
Lothaire Roy de Lorraine, *ibid.*
Lothaire Roy d'Italie, 30, 31
Lothaire II. Empereur, 412
Sa confereuce à Liége avec le Pape Innocent II. 414, 415
Il le remene à Rome, où il eſt couronné par ce Pape 414, 415
Louïs le Debonnaire premiére cauſe de la décadence de l'Empire, 10, 11
Louïs le Germanique, & ſon partage, 12
Louïs II. Empereur, ſes belles actions, & ſes victoires, 13, 14
Louïs le Begue ne fut point Empereur, 18, 19
Louïs Roy de Provence, & ſa diſgrace, 25, 26
Louïs Roy de Germanie, fils d'Arnoul, 32

Louïs le Gros, ſa piété envers ſon pere, 327
Aſſiſte au Concile de Reims, 387
Son portrait, *ibid.*
Saint Louïs Roy de France maintient la Régale, 483
Refuſe laCouronne de l'Empire pour ſon frere, 484, 485
Sa force à maintenir ſes droits & ceux des autres Souverains, 485, 486, 487
Louis de Baviére élû Empereur, 518
Preuves authentiques de la validité de ſon élection, 518, 519, 520
Sa généalogie, ſon portrait, & ſon éloge, 520. *& ſuiv.*
Fait lever le ſiége d'Eſlinghen par une bataille, 523, 524
Gagne la bataille de Muldorf, où il fait priſonnier Frideric d'Autriche ſon concurrent, 524, 525. *& ſuiv.*
Envoye de grands ſecours aux Gibelins, 536. *& ſuiv.*
Il ſouſtient l'indépendance de l'Empire, 539. *& ſuiv.*
Sa réponſe au Monitoire du Pape, qu'il accuſe d'héreſie, 541, 542
Son manifeſte contre ce Pape, 544, 545
Entre en Italie avec ſon armée victorieuſe, 547
Sa fait couronner à Milan & à Rome. 571
Il y régle toutes choſes en Souverain, 572
Il fait dépoſer Jean XXII. & élire en ſa place Frere Pierre de Corbaria, ſous le nom de Nicolas V. 576. *& ſuiv.*
Les ordonnances qu'il fit à Rome contre les Papes, 580, 581
Les efforts qu'il fit pour obtenir ſon abſolution, 608. *& ſuiv.* 615. *& ſuiv.*
Il ſe ligue avec le Roy d'Angleterre contre le Roy Philippe de Valois, qui empeſchoit qu'on ne luy donnaſt ſon abſolution. 611. *& ſuiv.*
Il fait une conſtitution pour établir l'indépendance de l'Empire, 614
Il fait la paix avec la France, à condition que le Roy Philippe de Valois s'employera pour luy faire obtenir ſon abſolution. 616

Eſt de nouveau excommunié, & dépoſé par Clement VI. 617, 620
Eſt maintenu par ſes ſujets, qui rejettent ſon concurrent, 622
L'hiſtoire de ſa mort, 623, 624
Ce qu'on peut dire en ſa faveur, 624, 625, 626
Ce que firent les Allemans, aprés ſa mort, pour marquer l'amour qu'ils luy portoient, 626, 627
Louïs de Baviére, Marquis de Brandebourg, fils de l'Empereur Louïs de Baviére, défait Charles de Luxembourg, 622
Lucius II. Pape, 421
Luitprand Eveſque de Cremone, & ſon Ambaſſade à Conſtantinople, 64, 65

M.

MAISON d'Autriche, ſon origine, 591, 592
Maiſon de Lorraine, ſon origine, *ibid.*
Maiſon de Baviére, ſon origine, 521, 522
Marie d'Aragon Imperatrice, & ſa funeſte hiſtoire, 118. *& ſuiv.*
Marozia, fameuſe débauchée, tyranniſe Rome, ſes inceſtes, & ſa cruauté, 28. *& ſuiv.*
La Comteſſe Mathilde, Ducheſſe de Toſcane, 161
Epouſe Godefroy le Boſſu, Duc de Lorraine, 201
Eſt conduite & dirigée par Grégoire VII. 239
Eſt calomniée par les Schiſmatiques à cette occaſion, 244
Fait donation de ſes biens à l'EgliſeRomaine, 267. 268
Se remarie avec le jeune Guelphe Duc de Baviére, & pourquoy, 292
Sa mort, & ſon éloge, 367, 368
Mathieu Viſconti, Seigneur de Milan, 533
Eſt excommunié par Jean XXII. 535
Son adreſſe pour renvoyer en Allemagne Henri frere de Frideric d'Autriche, 537
Sa mort, 538
Maurice Burdin Archeveſque de Braga, ſon hiſtoire, & ſon portrait, 374. *& ſuiv.*
Couronne à Rome l'Empereur Henri V. 375

Eſt fait Antipape Grégoire VIII. 381
Sa fin tragique, 296, 297
Meinvercus inveſti de l'Eveſché de Paderbone par un gand, 360, 361
Michel de CeſeneGeneral des Cordeliers ſe déclare contre la doctrine de Jean XXII. 569, 570
Eſt cité par le Pape à Avignon, 570
Se ſauve d'Avignon, & ſe rend auprés de Louïs de Baviére qu'il anime contre le Pape, 590. *& ſuiv.*
La pluſpart des Princes écrivent en ſa faveur, 591
Il ſe retire à Munich, & y écrit contre le Pape, 604
Sa penitence avant ſa mort, 605
La Monarchie Françoiſe, & ſa vaſte étenduë ſous Charlemagne, 8, 9, 10
Son démembrement ſous Charles le Simple, 21

N.

NICEPHORE Phocas Empereur Grec, ſa perfidie, ſa punition, & ſa mort tragique, 64. *& ſuiv.*
Nicolas II. Pape tient un Concile à Sutri, 165
Les Normans s'établiſſent en Italie, & ſe joignent à Saint Henri contre les Grecs, 134, 135
Reçoivent l'Inveſtiture de Henri III. 149
Envahiſſent les terres de l'Egliſe, 167
Traitent avec le Pape Nicolas II. & ſe font feudataires du Saint Siége, 170
Secourent le Pape contre l'Empereur, 381. *& ſuiv.* 395. *& ſuiv.*

O.

OBERT Eveſque de Liége reçoit l'Empereur Henri IV. & le ſecourt contre ſon fils Henri V. 307
Obeïſſance, la vertu la plus eſſentielle à l'état Religieux, 555
Othon Duc de Saxe refuſe la Couronne de Germanie, 32, 33
Othon le Grand, Roy de Germanie. 34
Delivre la Reine Adelaïs, & s'empare de la Lombardie, *ibid. & ſuiv.*
Son ſecond voyage en Italie, où il eſt proclamé Empereur à Rome, 37, 38

Dépoſe

Dépoſe Jean XII. & fait élire Leon VIII. 43. *& ſuiv.*
Défait les Romains révoltez. 47, 48
Se met en poſſeſſion de tous les avantages dont les Empereurs Grecs & les François avoient joüi, 58. *& ſuiv.*
Punit tres-ſéverement les revoltez de Rome, 62, 63
Fait couronner ſon Fils, 63
Punit la perfidie de Nicephore Phocas, 67
Sa mort tres chreſtienne, 68. *& ſuiv.*
Othon II. couronné Empereur, 63
Sa victoire ſur l'armée des Grecs, 67
Son mariage avec la Princeſſe Théophanie, 68
La cruauté qu'il exerce dans Rome, 75, 76
Sa défaite par l'armée des Grecs, 76. *& ſuiv.*
Sa mort, 79
Othon III. proclamé Empereur, 79, 80
Eſt couronné à Milan & à Rome, 101
Fait Pape Brunon ſon parent, 102
Fait décapiter un Comte innocent, & ce qui en avint, 118. *& ſuiv.*
Punit les ſéditieux de Rome, 127
Sa mort, & ſon éloge, 128
Othon de Friſingue, & ſon éloge, 248
Sa grande ſincerité, 321
Sa naiſſance, 427
Son hiſtoire tres-exacte, 427
Othon de Baviére, Comte Palatin. Son zele pour l'independance de l'Empire, 444, 445
Othon IV. Empereur, 478. *& ſuiv.*
Reçoit à Rome la Couronne Imperiale, 479
Il fait la guerre au Pape, *ibid.*
Eſt excommunié, & dépoſé de l'Empire, 480
Sa défaite à la bataille de Bovines, & ſa mort, 481

P.

PASCAL II. Pape, 298
Son démeſlé avec Henri Roy d'Angleterre, *ibid.* & ſ.
Son démeſlé avec l'Empereur Henri IV. 302. *& ſuiv.*
Fait déterrer le corps de l'Antipape Guib. de Parme, 316
Renouvelle les Decrets de ſes Prédéceſſeurs contre les Inveſtitures, 327, 328

Son voyage en France, 328, 330. *& ſuiv.*
Ce qu'il fit à la Conference de Chaalons, 330. *& ſuiv.*
Son traité avec l'Empereur, 339. *& ſuiv.*
Sa priſon, 344. *& ſuiv.*
Sa délivrance en vertu d'un nouveau traité, par lequel il donne le Privilege des Inveſtitures, 348. *& ſuiv.*
Eſt accuſé fauſſement d'héreſie à cette occaſion, & bien défendu, 354. *& ſuiv.* 370, 371
Il condamne ſon Privilege des Inveſtitures en plein Concile, 369
Sa mort, 376
Paſcal II. Antipape, 469
Pepin le Bref, & ſes conqueſtes en abregé, 8
Philippe de Suaube Empereur, 477
Sa mort, 478
Philippe Auguſte défait Othon IV. à la bataille de Bovines, 481
Maintient la Regale, 483
Philippe Comte de Poitiers oblige adroitement les Cardinaux à terminer leur Schiſme de deux ans, 512. *& ſuiv.*
Philippe de Valois Roy de France. Son zele pour maintenir la ſaine doctrine dans ſon Royaume, 600, 601
Ce qu'il fait pour empeſcher qu'on ne donne l'abſolution à Louïs de Baviére, 611. *& ſuiv.* 616
Pierre de Damien réfuté ſur ce qu'il a écrit de la mort du grand Othon, 69, 70
Eſt fait Cardinal & Eveſque d'Oſtie, 164
Chaſſé de Rome par les Schiſmatiques, *ibid.*
Ecrit pour la validité de l'élection du Pape Alexandre II. 181
Envoyé à Florence pour y appaiſer un grand tumulte, excité par des Moines indiſcrets, 184
Agit fortement contre eux au Concile de Latran, 186
Sa legation vers l'Empereur Henri IV. 202
Pierre de Corbaria Cordelier. Son hiſtoire, & comment il fut fait Antipape, 581. *& ſuiv.*
L'hiſtoire de ſa penitence, 595, 596. *& ſuiv.*
Sa mort, 597

Pierre de Pavie Eveſque de Florence, & l'étrange perſécution que luy firent les Moines de Saint Jean Gualbert, 183. *& ſuiv.*
Pierre Aldobrandin dit *Igneus*, Religieux de Saint Jean Gualbert, & l'admirable épreuve qu'il fit par le feu contre l'Eveſque de Florence accuſé de ſimonie, 188. *& ſuiv.*
Pierre de Leon Antipape, 413
Sa mort, 416
Ponce Abbé de Clugni reçoit le Pape Gelaſe II. 384
Député vers l'Empereur Henri V. 384, 386
Portrait de Gerbert Archeveſque de Reims, & puis Pape, 84
Portrait de Grégoire VII. 220, 221
Portrait de Henri IV. 326, 327
Portrait de Guelphe Duc de Baviére, 330, 331
Portrait de Maurice Burdin Antipape, 374
Portrait du Roy Louis le Gros, 388, 389
Portrait de l'Empereur, Frideric I. 377, 378
Portrait de l'Empereur Rodolphe I. 493, 494
Portrait de Frideric d'Autriche élû Empereur contre Louïs de Baviére, 520, 521
Portrait de l'Empereur Louïs de Baviére, 522, 523
Portrait de Gunther Comte de Schafwarzenbourg élû Empereur, 628
Ptolomée Comte de Tuſcanelle, gendre de l'Empereur Henri V. 373, 379

R.

RAoul Roy de Bourgogne, & ſon aventure, 27. *& ſuiv.*
Raoul dernier Roy de Bourgogne, 139
Laiſſe ſon Royaume à Henri, fils de l'Empereur Conrad le Salique, 140
La Régale, & ſon origine, 214, 215
Eſt autoriſée par la Conſtitution de Calliſte II. 409
Eſt en uſage dans l'Empire, en France & en Angleterre, 480, 481
Remontrance de Hildebrand à Leon IX. 152
Remontrance des Eveſques d'Allemagne à l'Empereur

reur Henri IV. touchant l'exaltation de Hildebrand, 224, 225
Remontrance de Hildebrand au Comte Eberard envoyé de l'Empereur, 226, 227
Remontrance des Princes Allemans confederez à l'Empereur Henri IV. 254
Remontrance de l'Empereur Henri V. dans l'Assemblée génerale de Northuse, 309
Remontrance de l'Archevesque de Tréves à la conference de Chaalons, 332
Remontrance de l'Evesque de Plaisance à cette mesme conference, 333
Remontrance des Cardinaux captifs au Pape Pascal II. 348
Remontrance de Frideric I. au Conciliabule de Pavie, 464
Richard d'Angleterre élû Empereur dans le Schisme de l'Empire, 490
Robert Roy de France, son éducation, & son éloge, 86. & suiv.
Robert Guischard Duc de la Pouille, de Calabre, & de Sicile, se rend feudataire du Saint Siége, 170, 171
Le service qu'il rend au Pape, 172
Est excommunié par Grégoire VII. 230
Est réconcilié avec ce Pape qui luy donne l'Investiture de tout ce qu'il possedoit, 281
Il delivre le Pape, qu'il tire de Rome, & le mene à Salerne, 286, 287
Robert Roy de Naples, Chef des Guelphes, 504
Est attaqué par l'Empereur Henri VII. 507. & suiv.
Rodolphe Duc de Suaube est élû Empereur contre Henri IV. à la Diéte de Forcheim, 269
Perd la bataille & la vie, 282, 283
Le regret qu'il témoigne de sa rebellion, 283
Rodolphe Comte d'Hasbourg élû Empereur, 491
Son portrait, & son éloge, 494, 495
Sa pieté à laquelle il dût l'Empire, 495, 496
Sa mort, 498
Roger Roy de Sicile est pour l'Antipape Pierre de

de Leon, 413, 414
Sa reconciliation avec le Pape, 416
Romuald Archeveſque de Salerne, Ambaſſadeur du Roy de Sicile pour la paix qui ſe fit à Veniſe contre Frideric I. & le Pape Alexandre III. 472, 473

S.

SEGUINUS Archeveſque de Sens préſide au premier Concile de Reims, 91
Sergius IV. Pape, 131
Serment de fidelité deû par les Eveſques, 405. & ſuiv.
Schiſme de Leon VIII. & de Jean XII. 44, 51, 53, 55
Schiſme de Boniface VII. 72, 81
Schiſme de Jean Philagathus, 121. & ſuiv.
Schiſme de Grégoire Antipape, 132
Schiſme de Benoiſt IX. de Silveſtre & de Jean, 144, 145
Schiſme de Jean Mincius. 163
Schiſme de Cadaloüs, 177, 178. & ſuiv.
Schiſme de Guibert de Parme, 184. & ſuiv.
Schiſme de Maurice Burdin, 381. & ſuiv.
Schiſme de Pierre de Leon, 413. & ſuiv.
Schiſme d'Octavien ou de Victor IV. 459. & ſuiv.
Schiſme entre les Cardinaux pour l'élection d'un Pape dure plus de deux ans, & comment terminé, 590, 591. & ſuiv.
Schiſme de Pierre de Corbaria, que l'Empereur Louïs de Baviére fit élire ſous le nom de Nicolas V. contre le Pape Jean XXII, 580. & ſuiv.
Schiſme dans l'Empire entre Philippe de Suaube & Othon de Saxe, 477, 478
Schiſme entre Conrad & Guillaume de Hollande, 489
Schiſme entre Richard d'Angleterre & Alphonſe Roy de Caſtille, 490
Schiſme entre Louïs de Baviére & Frideric d'Autriche, 517. & ſuiv.
Schiſme entre l'Empereur Louïs de Baviére & Charles de Luxembourg, 620. & ſuiv.
Sifride Severſman Lieutenant general de Louïs de Baviére à la bataille de Muldorf, 527

Silveſtre II. Pape, *voyez* Gerbert,
Silveſtre III. Antipape, & ſon hiſtoire, 144
Simonie ſouſtenuë dans l'onziéme ſiécle, & meſme dans le cinquiéme, 211. *& ſuiv.*
S'attache auſſi-bien aux élections qu'aux Inveſtitures, 273
L'Abbé Suger à la Conference, de Chaalons. 330. *& ſuiv.*
Reçoit le Pape Gelaſe II. de la part du Roy, 383
Eſt fait Abbé de Saint Denis, 397, 398

T.

THEOPHANIE, fille de l'Empereur Romain Argyrus, épouſe du jeune Othon, 68
Theophylacte élû Pape par force à l'âge de douze ans, 142, 143

Voyez Benoiſt IX.

V.

VICTOR II. Pape, 154, 155
Victor III. Pape, 291, 292
Victor IV. Antipape, 469. *& ſuiv.*
Villa femme du jeune Bérenger Roy d'Italie, ſe fait Religieuſe, 49
Urbain II. Pape, 292
Rétablit l'ordre à Rome aprés en avoir chaſſé l'Antipape Guibert, 395
Célebre le Concile de Plaiſance, *ibid.*
Et celuy de Clermont. 396
Modifie le Decret de Grégoire contre les Inveſtitures, 396, 397
Sa mort, 398
Waltram Eveſque de Naumbourg écrit pour l'Empereur Henri IV. 249
Et pour les Inveſtitures, 272. *& ſuiv.*

FIN.

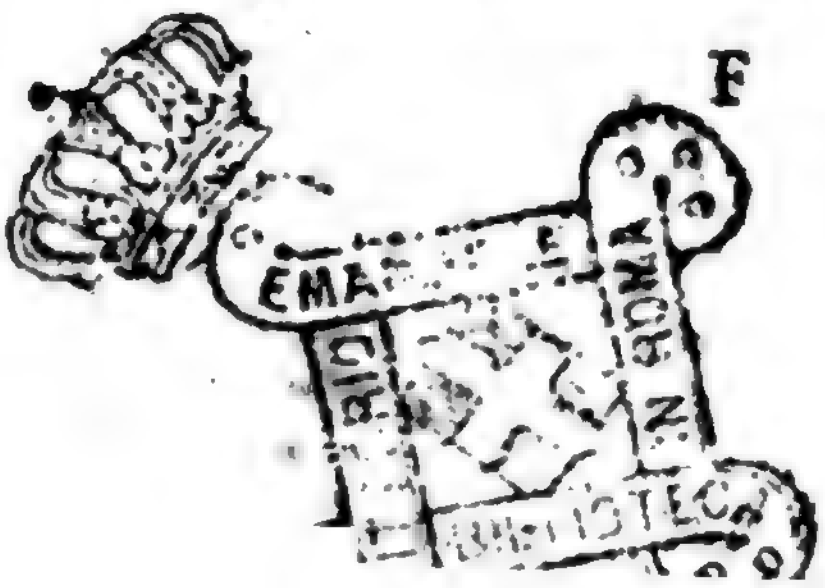

by Google

Digitized by Google
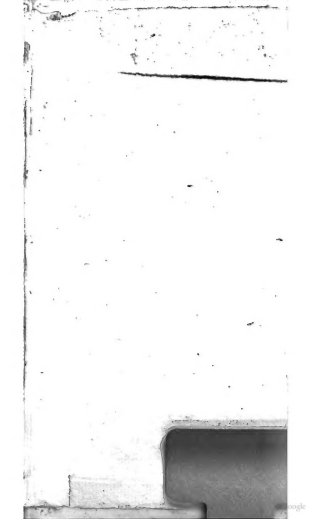
Digitized by Google